





# **TEXTES FONDATEURS**

## **I**



## **PRÉFACE**

*La publication de ce recueil de textes “fondateurs” de notre Congrégation s’insère dans tout un mouvement d’approfondissement du charisme original de l’Assomption reçu par Marie-Eugénie et dont nous, Religieuses de l’Assomption, sommes héritières.*

*Depuis 1970, nous pouvons dire que la Congrégation s’est engagée dans un retour aux sources du charisme pour y éprouver l’amour qui avait saisi Marie-Eugénie et l’inspiration qui l’avait animée pour fonder les Religieuses Augustines de l’Assomption au XIX<sup>e</sup> siècle ; ceci afin de la refonder, pour ainsi dire, au XXI<sup>e</sup>. Nous voulons comprendre l’expérience spirituelle et la pensée qui étaient les siennes aussi bien que les motivations de ses choix et de ses décisions lorsqu’elle et les premières sœurs de l’Assomption élaborèrent et vécurent le projet qui définirait notre esprit.*

*Mère Marie Denyse avait déjà amorcé cette recherche à travers ses réponses aux urgences apostoliques, à la veille du Concile Vatican II et à travers l’approfondissement de notre spiritualité de contemplation, source d’action dans le monde d’aujourd’hui. Elle a repris elle-même les écrits de mère Marie-Eugénie et de mère Thérèse-Emmanuel dans le but de raviver la flamme apostolique de la Congrégation et de renouveler sa vigueur spirituelle.*

*En 1970, au moment du Chapitre Général, elle a mis les quarante volumes de la correspondance de mère Marie-Eugénie à la disposition des capitulantes. Ces lettres ont éclairé notre compréhension de la pensée sociale et éducative de celle-ci et par là nos discernements.*

*Mais ce fut pendant le Généralat de mère Hélène Marie que les Archives de la Congrégation à Auteuil furent organisées en vue de leur ouverture aux sœurs et au public. Les sœurs archivistes, Sœur Jeanne Marie et Sœur Thérèse Maylis,*

*commencèrent la préparation et la publication des documents, surtout des lettres : elles écrivirent des monographies et des études qui ont donné aux sœurs accès direct à Marie-Eugénie et aux origines. Nous devons à Sœur Thérèse Maylis d'avoir fourni tout le grand travail de base des introductions aux textes de ce volume.*

*L'année de la Béatification de mère Marie-Eugénie, en 1975, les Pères de l'Assomption ont voté en Chapitre général le retour aux Religieuses de l'Assomption des lettres autographes de mère Marie-Eugénie au père d'Alzon. Au moment des 150 ans de la Congrégation, nous avons senti l'appel à faire connaître davantage aux laïcs mère Marie-Eugénie, sa pensée, sa spiritualité, en mettant à leur disposition nos écrits et nos documents.*

*Ainsi, nous pouvons dire que ce recueil est le fruit de vingt ans d'expérience pendant lesquels un consensus s'est fait progressivement autour des documents à considérer comme fondamentaux ou fondateurs, c'est-à-dire, ceux qui renferment en germe les intuitions et les idées qui s'épanouissent dans la vie de l'Assomption à travers le temps.*

*La liste de ces documents a été établie et votée par le Chapitre Général de 1988. Ce même chapitre a défini ce que nous devons comprendre par textes fondateurs : Ce sont "... des écrits dans lesquels mère Marie-Eugénie a formulé, dès les débuts de la fondation, ou par la suite, le charisme." Ce sont principalement des lettres, des chapitres et des constitutions dans diverses rédactions, textes où mère Marie-Eugénie exprime sa pensée, la raison d'être de la fondation, les éléments essentiels de notre forme de vie, l'esprit, la spiritualité de la Congrégation<sup>1</sup>. De même, se trouvent joints*

---

<sup>1</sup>. Je fais une distinction entre esprit et spiritualité. Nous pouvons dire que l'esprit est le fonds d'idées, de dispositions et de valeurs prioritaires qui expriment le sens profond de notre institut et orientent son action. Lorsque nous parlons de la spiritualité de l'Assomption nous parlons de l'ensemble des doctrines théologiques,

*d'autres textes qui ne sont pas de mère Marie-Eugénie mais qu'elle-même considérait comme fondamentaux, telles la Règle de Saint Augustin et l'Introduction aux Constitutions par l'Abbé Combalot.*

*Il y a enfin, aux archives, un certain nombre de documents qui complètent notre connaissance de la genèse de la Congrégation ; des extraits de lettres, des notes de conversations, des formulations diverses du But de la Congrégation... Considérant que ces textes n'avaient pas la même autorité que les "textes fondateurs", le Chapitre général de 1988 a préféré les laisser pour un autre recueil intitulé par exemple : "autour de la Fondation."*

*Par cette publication, les textes de fondation sont livrés à toutes les sœurs ; c'est notre patrimoine commun dont nous sommes responsables pour l'Église et pour le monde. Puisse ce livre nous aider à nous approprier la sève du charisme de manière à le faire vivre dans nos communautés et dans les multiples cultures et églises locales où l'Assomption est implantée aujourd'hui à travers le monde. Puisse-t-il être comme un miroir où nous trouverons reflétée la réalité de notre monde contemporain et où nous pourrons lire notre expérience à la lumière de celle de Marie-Eugénie. Qu'il nous pousse à l'audace de la création et à l'humilité de la dépendance de Dieu seul dans le service du Royaume.*

*Sœur Clare Teresa, r.a.  
Supérieure générale.*

*Auteuil, 29 Juin 1991.*

---

des vertus et des valeurs prioritaires ainsi que des pratiques qui sont pour nous comme une école et qui nous ouvrent une voie dans l'Esprit, une manière de suivre le Christ. C'est la voie spirituelle de Marie-Eugénie.





TEXTES FONDATEURS  
INDEX

Préface .....	p. 5
INTRODUCTION AUX CONSTITUTIONS	
par Monsieur l'Abbé Combalot	
Introduction .....	p. 11
Texte .....	p. 15
LES LETTRES DE MÈRE MARIE EUGÉNIE DE JÉSUS	
- à l'Abbé Gros et au Père Lacordaire .....	p. 78
- à l'Abbé Gros : Introduction et Texte .....	p. 78
- au Père Lacordaire : Introduction et Texte .....	p. 90
- au Père Lacordaire : Introduction et Texte .....	p. 98
- au Père Lacordaire : Introduction et Texte .....	p. 106
À propos des Lettres au père d'Alzon .....	p. 113
LES CONSTITUTIONS DE 1840	
Introduction .....	p. 115
Texte .....	p. 122
LES CONSTITUTIONS DE 1844	
Introduction .....	p. 173
Texte .....	p. 183
STATUTS DE 1854	
Introduction .....	p. 231
Texte .....	p. 238
LES CONSTITUTIONS DE 1866	
Introduction .....	p. 245
Texte .....	p. 253
LES CONSTITUTIONS DE 1888	
Introduction .....	p. 297
Texte .....	p. 304

## CHAPITRES DE MÈRE MARIE-EUGÉNIE

### I. Les chapitres de 1878, sur l'esprit de l'Assomption

Introduction .....	p.351
Textes .....	p.355

### II. Autres chapitres

- Sur l'esprit de l'Assomption .....	p.428
- 14 décembre 1873 .....	p.429
- Sur le mystère de l'Assomption – 19 août 1881 ....	p.435
- De l'Avent – Demander l'avènement du Règne de Jésus-Christ – 3 décembre 1882 .....	p.440
- Sur l'anniversaire de la Fondation – 2 mai 1884 ..	p.448
- Bâtir notre œuvre et notre enseignement sur le fondement de la foi – 28 avril 1889 .....	p.457

### CONSEILS SUR L'ÉDUCATION

Introduction .....	p.463
Texte .....	p.466

RÈGLE DE SAINT AUGUSTIN .....	p.483
-------------------------------	-------

## INTRODUCTION AUX CONSTITUTIONS, par Monsieur l'Abbé Combalot (1839-1840)

*Quelle a été l'origine de cette Introduction ?*

*Dès les premières lignes, l'abbé Combalot s'exprime ainsi :*

*“Vous m'avez demandé, mes bien aimées filles en Jésus-Christ, un projet de Constitutions qui vous aidât à atteindre le but que vous vous êtes proposé en vous réunissant.”*

*Et dans les Origines, nous lisons, à propos de l'abbé Combalot :*

*“Il nous avait donné comme base la règle de Saint Augustin, adoptée par tant de familles religieuses ; mais il fallait l'appliquer à notre vie, la développer par des Constitutions propres à l'Institut. Ces Constitutions, M. Combalot les a fait précéder d'une Introduction remarquable par le fond comme par la forme : c'est peut-être ce qu'il a écrit de plus beau.”<sup>2</sup>*

### **Les textes :**

*Les Archives ne possèdent aucun manuscrit de l'abbé Combalot, mais elles conservent quatre exemplaires de la main des sœurs :*

- *deux sont de la main de mère Marie-Eugénie, mère Thérèse-Emmanuel et sœur Marie Augustine ou (et) sœur*

---

<sup>2</sup>. Et cette appréciation de l'Introduction par Mgr. Ricard, auteur d'un livre sur l'abbé Combalot : “C'est une page superbe, comme ont pu en écrire les Ambroise et les Jérôme, ... digne de figurer à côté des chefs-d'œuvre des grands instituteurs de la vie religieuse. Il y a là des considérations inspirées sur les besoins de l'éducation contemporaine, si étrangement déviée de son but chrétien et social.”... (Cf. “L'Abbé Combalot, missionnaire apostolique” par Mgr Ricard – 1892 – Gaume et Cie – éditeurs.)

*Marie Thérèse, comme si elles avaient copié un texte l'une après l'autre, avec des retouches plus ou moins importantes.*

- *deux sont apparemment d'un bout à l'autre de l'écriture d'une seule des premières sœurs.*

*De ces textes, deux sont vraiment inachevés ; l'un des deux autres comporte, de la main de mère Marie- Eugénie, un dernier paragraphe qui n'existe pas ailleurs.*

- **La date :**

*Aucune inscription précise, mais elle est à déduire de son titre, soit avant les Constitutions de 1840.*

- **Le titre :**

*Deux manuscrits portent :*

*“Discours d'introduction aux Constitutions des Religieuses de l'Assomption de Notre-Dame”*

*ou, de façon abrégée, de la main de mère Marie-Eugénie, après une retouche : “Discours aux Religieuses, etc.”*

*Deux autres :*

*“Introduction aux Constitutions des Religieuses de l'Assomption de Notre-Dame.”*

*Ce texte a-t-il été dit durant les instructions du Noviciat, ou écrit et recopié ? Peut-être les deux. Vu son ampleur, il est bien défini par le mot “discours” comme un traité au long développement.*

- **Les manuscrits :**

*Les manuscrits ont donné lieu, sans doute dans les premiers temps, à un texte de 60 pages, divisé alors en 7 parties, sans titres. C'est à partir de ce texte, qui comporte quelques variantes par rapport aux manuscrits, qu'à vraisemblablement été préparée l'édition de 1974, utilisée depuis : des titres et des sous-titres en facilitent la lecture.*

*Pour ce recueil de textes fondateurs, nous avons préféré prendre, en confrontant les autographes, celui qui paraissait le plus sûr, au risque de quelques modifications : construction des phrases, vocabulaire, ponctuation.*

• **Sommaire :**

*Dans la fresque de l'histoire de l'Église et de la vie religieuse depuis les temps apostoliques, sont exposés les grands besoins de l'époque et le bien-fondé d'une nouvelle Congrégation pour l'éducation chrétienne des jeunes filles, futures mères de famille.*

- *Un but : la régénération de la société par l'Évangile.*
- *Un modèle : Marie en son mystère de l'Assomption, femme pleinement régénérée par la grâce.*
- *Une nécessité : une révolution fondamentale à opérer dans les âmes, l'amour de la pauvreté évangélique*
- *Une pensée fondamentale : l'enseignement catholique.*
- *Un enracinement spirituel : la pauvreté, l'humilité, l'étude de la science sacrée et du latin, la Vulgate, le Bréviaire romain, le culte liturgique.*

*En un mot, parce que "Jésus Christ est l'alpha et l'oméga de toute science", "ne savoir que la science de Jésus-Christ".*

## PLAN DE L'INTRODUCTION<sup>3</sup>

*AVANT PROPOS : Effroi devant la tâche – Ce qui rassure.*

### *I. ORIGINES DE LA VIE RELIGIEUSE :*

*Vie religieuse aux temps apostoliques – Ordres et Congrégations – Marie type de la femme régénérée – Influence des institutions religieuses et des ordres contemplatifs – Sacerdoce de la pénitence et de la prière. Incompréhension du monde – Grands ordres contemplatifs et congrégations à vœux simples sont indispensables – Vérité, charité, vertu : double foyer en Jésus Christ et en Marie – But de la Providence – Amour perdu, retrouvé au Calvaire – Rôle des femmes – Charité, signe infailible de l'Évangile – Prédication évangélique : Soleil des intelligences. Femmes associées au sacerdoce. – Marie, Mère du Souverain Prêtre.*

### *II. LE BIEN FONDÉ D'UNE CONGRÉGATION ENSEIGNANTE :*

*Rôle des saintes femmes dans la primitive Église – Mission de la mère chrétienne – Maternité spirituelle. Importance de l'éducation chrétienne – Nécessité dans l'Église de frères et de sœurs pour l'éducation des "classes indigentes".- Éducation des riches et des pauvres. L'esprit évangélique et l'esprit du monde. Service des pauvres. Préjugés du temps. – Nécessité du témoignage d'une vie pauvre – Femmes chrétiennes et femmes mondaines. Corruption des mœurs.– Une éducation qui repose sur l'égoïsme, le plaisir des sens, des idées fausses sur la religion...– Dégradation de la vie familiale. Remèdes.– Urgence de l'éducation chrétienne des filles. Nouvelles congrégations.*

---

<sup>3</sup>. Cf. Édition de 1974.

### III. RÉPONSES À L'OBJECTION : ENCORE UNE NOUVELLE CONGRÉGATION :

*La pluralité des congrégations est nécessaire. Danger du "monopole" de la charité.– Carences, erreurs, choix possible, partage des expériences.– Moyens et chances, obstacles, gages d'espérance.– Réponse à l'appel. Mystère de l'Assomption.*

### IV. VERTUS INDISPENSABLES À UNE RELIGIEUSE DE L'ASSOMPTION

*– Humilité profonde, douceur, obéissance, simplicité, pauvreté.– Problème de l'éducation des filles. Mystère social de l'Assomption. – Marie comme modèle – Affaïssement moral de la femme – La grande nécessité de ce temps – La vertu fondamentale d'une religieuse de l'Assomption – Une éducation qui affranchisse de la tyrannie des maximes du monde – La pauvreté évangélique – Une révolution fondamentale.*

### V. PENSÉE FONDAMENTALE : L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

*– Émancipation intellectuelle de la femme. – Les salons mondains et leur influence néfaste. – Catholicisme et naturalisme. – Quelques considérations générales sur une théologie catholique de l'enseignement.*

### VI. MOYENS POUR DONNER UN ENSEIGNEMENT VRAIMENT CATHOLIQUE

*– La Science sacrée et l'étude du latin. – La Vulgate, le Bréviaire romain et autres Livres de piété. – Le culte liturgique. – Péché et grâce. – Les Sacrements. – Le Pontifical romain. – L'Alpha et l'Oméga de toute science humaine.*

## VII – SYNTHÈSE

– ...*Ne savoir que la science de Jésus-Christ. – Les vertus cachées.*

\* \* \*

### AVANT-PROPOS

#### • *Effroi devant la tâche.*

Vous m'avez demandé, mes bien-aimées filles en Jésus-Christ, un projet de constitutions qui vous aidât à atteindre le but que vous vous êtes proposé en vous réunissant à l'ombre du radieux étendard que la Reine des Vierges a planté au milieu de ce monde. Mais deux difficultés s'offrent à moi quand je songe à répondre au désir que vous m'avez tant de fois exprimé depuis que l'éternel amour de notre doux Sauveur vous a réunies sous la direction de celui à qui vous avez confié le soin de votre perfection.

Simple prêtre, je suis sans caractère et sans mission pour dresser, alors même que j'en serais capable, le plan des constitutions et des règles propres à la congrégation que vous voudriez former sous les auspices de Notre-Dame.

Je n'ignore pas qu'un Évêque pourra imprimer, après un mûr examen, le sceau de son autorité à cette législation de charité et d'humilité que votre ferveur me demande. Je sais aussi que le Chef de l'Église lui-même peut un jour bénir et consacrer les conseils que j'essaierais de vous donner. Mais puis-je me cacher à moi-même ma complète insuffisance dans l'exécution de ce projet ? Et ne dois-je pas craindre que la profondeur de la charité qui m'unit à vos âmes ne puisse jamais suppléer aux lumières et à la sainteté qui me manquent ?



• *Ce qui rassure.*

Si quelque chose peut me rassurer, mes chères filles, c'est le souvenir de ce que le bon Dieu a déjà fait en vous et pour vous. Celui qui vous a appelées ne vous laissera pas défaillir dans le chemin, et peut-être me fera-t-il trouver, dans le sentiment même de mon indignité, la grâce puissante qui seule peut féconder votre œuvre pour la gloire de Dieu.

D'ailleurs, mes chères filles, je ne m'appuierai pas sur moi-même, et avant de répondre à vos désirs, j'essaierai de me former avec vous l'idée la plus juste et la plus complète de la nature et du but de la vie religieuse telle qu'elle s'est développée dans les différents ordres et congrégations de l'Église. Nous en comprendrons mieux la place que Notre Dame semble vous appeler à prendre à la suite de celles qui, depuis tant de siècles, n'ont cessé d'honorer ses vertus et ses mystères.

Alors m'appuyant sur la prière, je pourrai vous donner les conseils pratiques que je croirai le plus propres à devenir la règle de l'institution que vous voudriez former avec l'approbation des pasteurs de l'Église.

## I. ORIGINES DE LA VIE RELIGIEUSE

### • Vie religieuse aux temps apostoliques.

Les congrégations de filles et de femmes vouées à la sainte continence datent de l'établissement même de l'Église et de la première promulgation de l'Évangile. Saint Ignace, martyr, disciple des Apôtres, écrivant aux fidèles de Tarse, leur recommande "d'honorer comme joyaux de Jésus-Christ les vierges consacrées à Dieu". Il dit encore plus expressément aux Philippiens : "Je salue l'assemblée des veuves et la congrégation des vierges." Il était impossible, en effet, que la virginité, qui avait donné au monde son Sauveur, ne devint pas, dès l'origine du christianisme, une des plus nobles ambitions de la femme régénérée par la Grâce. Les temps apostoliques sont donc tout parfumés du baume sacré de la virginité ; et nous ne pouvons douter que les premiers disciples du Sauveur n'aient embelli de lys le berceau de l'Église, comme en avait été embelli par Marie et Joseph le divin berceau de Jésus Christ.

### • Ordres et Congrégations.

Ces congrégations ne formèrent d'abord et pendant longtemps que de simples familles vouées à la pratique des conseils évangéliques sous l'autorité des évêques. Leurs vœux étaient simples ; et ce n'est que dans la suite des siècles chrétiens que l'on voit apparaître les monastères de vierges consacrées par des vœux solennels, et soumises à des règles approuvées par le Saint Siège. Mais à côté même de ces grands ordres qui naissent des vertus d'un saint Benoît, d'une sainte Claire, d'un saint François de Sales, les simples congrégations existent encore dans l'Église en bien plus grand nombre, et tout porte à croire, qu'à raison des œuvres de miséricorde spirituelle

et corporelle dont le besoin se fait tous les jours sentir plus vivement, ces saintes familles de vierges iront encore en se multipliant.

Mais quel a donc été le but providentiel de la Sagesse divine dans l'établissement de toutes ces œuvres religieuses de femmes ?

- **Marie type de la femme régénérée.**

Jésus Christ en faisant de son auguste Mère, le type de la femme régénérée, a voulu rassembler autour d'elle toutes les âmes assez touchées de son divin amour, pour ne vouloir vivre dans un corps mortel, qu'avec la pureté des Anges. Il a voulu qu'elles donnassent au monde le spectacle des vertus les plus difficiles pratiquées parfaitement, malgré les tendances d'une nature rebelle et dégradée. Il a voulu présenter à la terre le miroir le plus pur et le plus fidèle de la perfection évangélique, afin de glorifier sa Croix et de former à sa divine Mère un cortège digne d'elle au sein de l'Église du temps et de l'Église du Ciel.

- **Influence des institutions religieuses et des ordres contemplatifs.**

Ces institutions, d'un autre côté, ont été, dans la main de la Providence, qui gouverne l'Église, un des ressorts les plus puissants peut-être de la vie chrétienne et de la vie parfaite. Les grands ordres contemplatifs surtout, qui se produisent en face des passions avec toutes les splendeurs de leur austère sainteté, forment, pour les âmes plus vulgaires, un levier divin qui les soutient dans l'accomplissement de leurs devoirs essentiels et qui les aide à atteindre la perfection de leurs différents états. Nul doute que les exemples d'héroïsme religieux qu'ils ont donnés n'aient exercé dans tous les temps une admirable influence sur la femme chrétienne vivant dans la famille.

- **Sacerdoce de la pénitence et de la prière.**  
**Incompréhension du monde.**

Indépendamment de cette haute fonction, il en est encore une que les vierges contemplatives ont dû remplir au sein de l'Église universelle. Souffrir et prier, voilà la grande mission que l'amour leur donna, et il faut plaindre la sagesse du siècle, qui, en face de ce sacerdoce mystérieux de la pénitence et de la prière, n'a su que blasphémer ce qu'il ne comprenait pas. Il a demandé ce que font ces vierges angéliques au sein de leur cloître. Ce qu'elles font ? Elles expient dans une chair innocente les crimes de ceux qui les outragent ; elles apaisent la justice divine, irritée par les désordres auxquels succombent les enfants de l'Église ; du haut de la montagne mystique où l'amour et l'oraison les font habiter, elles versent sur notre terre refroidie, la céleste rosée de la grâce que Dieu ne refuse jamais aux brûlants soupirs de ses épouses. Fidèles imitatrices du Christ, qui a souffert pour l'humanité, et qui n'a porté dans sa chair les stigmates de la Croix que pour purifier la race humaine, elles perpétuent la vie expiatoire du divin Sauveur, en même temps qu'elles reproduisent la vie intime et les vertus cachées de son auguste Mère. Elles souffrent et prient pour leurs frères qui luttent au sein de l'épreuve. Or, je le demande, y a-t-il, peut-il y avoir sur la terre une mission plus haute, un sacerdoce plus utile que cette fonction sublime de dévouement et de charité, qui élève à l'un des premiers rangs de l'Église de Dieu.

- **Grands ordres contemplatifs**  
**et congrégations à vœux simples sont indispensables.**

Mais la vie d'immolation et de contemplation, qui forme le double attribut des grands ordres monastiques, a toujours été la vocation d'un petit nombre d'âmes, par la raison bien simple que ce genre de dévouement surhumain est un fruit précieux et de difficile culture, qui ne croît que sur les hautes montagnes

de la vie mystique. Il y a donc toujours eu dans l'Église une foule de vierges qui ont cherché dans la pratique de la charité extérieure un autre aliment à leur zèle ; beaucoup d'entre elles, soit par attrait, soit par la difficulté du temps et celles de leur position, ont continué de vivre au milieu de ceux à qui elles étaient unies par les liens du sang. C'est ainsi que pendant les siècles de persécution, où la grâce descendue du Calvaire semblait vouloir expier par la chasteté et la souffrance les longs désordres du monde païen, nous voyons apparaître ces vierges martyres, objets de la plus tendre sollicitude des Évêques et des Prêtres dont elles étaient l'auxiliaire et l'appui. Mais la plupart de ces âmes, miséricordieusement appelées aux noces de l'Époux céleste, ont senti qu'en se consacrant par des vœux simples à la pratique des conseils de l'Évangile, sous la direction des règles communes, elles parvenaient mieux à se dégager de toutes les entraves que le monde et la nature opposent à la grâce, et que, tout en conservant par la forme de leur institut une flexibilité que n'ont pas, ni ne sauraient avoir les ordres contemplatifs, elles trouvaient dans la réunion de leurs efforts le moyen de remplir au sein de l'Église une mission pratique dont la société ne saurait être privée sans d'irréparables souffrances.

Plus faciles à s'établir, plus faciles à se recruter, les simples congrégations ont pu naître et se former partout où il y a eu des besoins à satisfaire et des services à rendre. Et voilà pourquoi elles se sont si fort multipliées, et se multiplient encore de toute part et avec tant de succès.

Le divin Père de famille qui appelle au défrichement de sa vigne, et les petits et les grands, leur a donné, à elles aussi, une admirable mission, qu'on ne saurait pleinement comprendre qu'en la rapprochant de celle même du Sauveur et de sa Mère.

- **Vérité, charité, vertu : double foyer en Jésus Christ et en Marie.**

Le grand objet du christianisme, vous le savez, mes chères filles, a été de ramener dans le monde l'empire presque éteint de la vérité, de la charité et de la vertu. La vie surnaturelle de la grâce résume éminemment ces trois choses, et voilà pourquoi la vérité, la charité et la vertu ont leur double foyer en Celui qui seul est plein de grâce et de vérité, et dans Celle que l'Ange a proclamé pleine de grâce ; non que la divine Marie soit la source primitive de la vie surnaturelle, mais parce qu'il a plu à son Fils de récapituler en elle toutes les splendeurs de sa propre gloire. Or la mission réparatrice de la très Sainte Vierge s'accomplit surtout ici-bas par les congrégations actives<sup>4</sup> que son exemple enflamme du triple zèle de la vérité, de la charité et de la vertu.

Séparées du monde par des barrières infranchissables, les vierges consacrées à la vie contemplative frappent peu les regards distraits des enfants du siècle. Leurs yeux charnels ne sauraient soutenir l'éclat divin d'une vie qui n'est plus de la terre, et leurs préjugés sans nombre leur inspirent trop souvent des tentations de mépris et d'outrage contre ces anges protecteurs de l'Église et de la société.

Il fallait donc que la grâce du divin Rédempteur formât, pour ainsi dire, sous leurs yeux, l'exemple ravissant de toutes les vertus que le sang du Christ peut seul engendrer. C'est ce qu'elle a fait en nous présentant ces innombrables vierges qui, à travers les écueils de nos sociétés modernes, gardent un si riche trésor de ferveur, de sainteté et de vertu, qu'elles forcent jusqu'aux incrédules à l'admiration et au respect. Que n'ont-ils pas dit eux-mêmes de ces filles angéliques, qu'ils voient s'arracher à tous les attrait du monde et à toutes les douceurs de la famille, pour aller panser dans un hôpital les plaies de la vieillesse, pour s'ensevelir toutes vivantes dans une maison d'aliénés ? En effet, quand la foi n'a pas révélé le secret de ces

---

<sup>4</sup>. Autre version : religieuse.

merveilles, il y faut voir au moins un prodige moral qui surpasse toutes les forces de la nature, et qui impose la foi de la vertu, à ceux qui dans l'excès de leurs faiblesses en ont perdu le sentiment.

- **But de la Providence.**

Voilà, n'en doutez pas, mes filles, l'une des grandes pensées de la Providence en suscitant ces nombreuses familles de vierges, chargées par elle de proclamer à jamais le triomphe de la grâce sur la nature et de l'esprit sur la chair.

- **Amour perdu, retrouvé au Calvaire.**

Mais ce n'est pas tout. En perdant la vertu, l'homme avait aussi perdu l'amour. Et quand le Fils de Dieu, brisé par nos crimes, mourut sur la croix abandonné de ses propres disciples et chargé des malédictions du peuple déicide, il ne trouva, dans ses délaissements indicibles, d'autre soulagement que la compassion de sa divine Mère, les larmes d'un disciple vierge et les gémissements des saintes femmes. Il y avait là, mes chères filles, un grand mystère qui renfermait les destinées nouvelles de la femme chrétienne.

- **Rôle des femmes.**

L'humanité déchu pendant le travail de sa régénération passe aussi par le calvaire ; sa vie d'épreuve est une vie de souffrance et de mort ; mais pendant qu'elle parcourt sa vie douloureuse, jamais la charité de la femme régénérée par la grâce ne lui fera défaut, et au pied de toutes les croix et de toutes les souffrances, l'œil catholique apercevra toujours quelques-uns de ces anges de charité que l'exemple de Marie a donnés à la terre.

Cet immense héritage de miséricorde et de vertu que la passion de Jésus Christ et la compassion de sa divine Mère ont

légué à la femme, s'est concentré dans ces innombrables congrégations qui se sont vouées au soulagement de toutes les misères humaines. Qui pourrait nommer sans les bénir les créations de Saint Thomas de Villeneuve, de Saint Vincent de Paul, de Saint Jean de Matha et de tant d'autres saints, devenus par leur incomparable charité, les fondateurs et les pères de ces familles de vierges, servantes des pauvres, consolatrices des affligés, sœurs et amies de tous ceux qui souffrent ?

- **Charité, signe infaillible de l'Évangile.**

Certes, mes très chères filles, si le Sauveur a donné la charité pour signe infaillible de la divinité de son Évangile, qui n'en reconnaîtrait les héroïques manifestations dans le dévouement surhumain qui enchaîne toute la vie de ces admirables filles au chevet du malade, au berceau de l'orphelin, au lit du vieillard et jusque sur la paille du prisonnier ?

- **Prédication évangélique : soleil des intelligences. Femmes associées au sacerdoce.**

Mais je vous ai fait remarquer que la vertu et la charité, ramenées dans le monde par la grâce du Christ, par les exemples de sa divine Mère, et par l'action réparatrice des congrégations religieuses n'étaient pas les seuls biens rendus à l'humanité. Il en est un autre dont les intelligences ont faim et soif, et qu'elles cherchent trop souvent hélas ! dans les voies du doute et de l'erreur. Cet autre bien, c'est la vérité. Le sacerdoce, vous le savez, en a seul reçu ici-bas le céleste dépôt. Jésus Christ a dit : "Allez et enseignez". Et le ministre pastoral, unique héritier de cette divine parole, est devenu, sous la conduite des successeurs de Pierre, le perpétuel excitateur de la vérité, de toute vérité, pour l'homme et pour le genre humain. Hors du cercle où s'exerce l'apostolat du prêtre catholique, l'œil épouvanté n'aperçoit que d'immenses ténèbres. Le soleil des intelligences, c'est la prédication de l'Évangile, et tous les



peuples, pour qui cette pure et incorruptible lumière ne s'est pas encore levée, sont restés assis dans l'ombre de la mort. Mais savez-vous que l'adorable Providence, qui réalise toujours ses plus grandes œuvres par des moyens sans proportion avec ses fins sublimes, a voulu associer les plus humbles femmes à cette haute et sainte mission de vérité que le sacerdoce a reçue de la bouche même de Jésus Christ ?

- **Marie Mère du Souverain Prêtre.**

Rappelez-vous, mes filles, ces paroles admirables que l'Église emploie pour célébrer les gloires de la Reine du Ciel : Demeurant Vierge, elle a versé sur le monde la lumière éternelle. "Virginitatis gloria permanente, lumen æternum mundo effudit J.C.D.N."

La divine plénitude de la grâce et de la vérité ne s'est donc donnée aux hommes qu'en passant par le sein virginal de Marie : "C'est de vous, s'écrie l'Église, c'est de votre sein qu'est sorti le soleil de justice, Jésus-Christ, Notre Seigneur. Ex te enim ortus est sol justitiæ Christus Deus noster." Quelle gloire pour le sexe auquel vous appartenez, mes chères filles ! nous devons la vérité à Marie, comme nous lui devons la grâce et la vie.

La dignité du sacerdoce n'a pourtant pas été donnée à Marie ; elle n'a pas été chargée par son fils d'annoncer l'Évangile à la terre comme en furent chargés ses disciples ; mais elle est la mère de la vérité vivante, du Verbe fait chair, elle a versé sur les ténèbres de ce monde la lumière qui l'éclaire : Demeurant Vierge, elle a versé sur le monde la lumière éternelle.

## **II. LE BIEN FONDÉ D'UNE CONGRÉGATION ENSEIGNANTE**

- **Rôle des saintes femmes dans la primitive Église.**

Les saintes femmes qui accompagnaient le Sauveur à la suite de Marie, le nourrissaient ainsi que ses disciples, elles continuaient sur le Prêtre éternel et sur ceux qu'il devait s'associer pour la propagation de son Évangile, le sacerdoce de maternité, qui plus tard devait faire de leur sexe l'auxiliaire le plus puissant et le plus généreux de l'Église enseignante.

Les premières Églises formées par les Apôtres au milieu des persécutions naquirent dans la maison des saintes Femmes, qui embrassèrent d'abord la foi de l'Évangile, et dont Saint Paul a canonisé le courage, en inscrivant leurs noms dans ses immortelles épîtres.

Dans la suite des siècles, partout où germe la foi catholique, on retrouve quelque vierge ou quelque veuve dont la charité et la vertu sont l'unique soutien de l'apostolat du prêtre ; et jamais les hommes de zèle n'auraient pu soutenir les difficiles combats de la vérité, s'ils n'eussent trouvé leur encouragement et leur appui dans la ferveur et la fidélité de toutes ces femmes chrétiennes qui sont elles-mêmes des apôtres au sein de leur famille.

Ah ! quand le grand jour des révélations sera venu, les anges et les hommes étonnés comprendront tout ce qu'elles ont fait pour propager ici-bas la foi de l'Évangile ; et peut-être reconnâtrons-nous alors que la plus belle part leur revient dans ce grand héritage de vérité, descendu sur la terre par la médiation de l'Ève céleste.

#### • **Mission de la mère chrétienne.**

C'est surtout près du berceau de l'enfant que les femmes ont une mission toute-puissante. La première éducation n'appartient qu'à elles, et le Fils de Dieu lui-même a voulu grandir sur les genoux de sa mère et se nourrir de son lait virginal. Le lait de la vérité évangélique s'échappe aussi pour nous, des premières paroles de grâce et de foi, que la mère

chrétienne joint à ses caresses. C'est elle qui a éveillé notre âme aux premiers accents de la vérité, c'est à elle que nous devons ces doux noms de Jésus et de Marie, les premiers que nos lèvres aient bégayés. Or il est rare que l'enfant perde les fortes impressions de grâce et de foi<sup>5</sup> que le germe du baptême avait déposées dans son sein, lorsqu'une mère pieuse les a fécondées de ses exemples, de ses prières et de ses bénédictions. Si l'âge des passions lui en fait oublier la pratique, presque toujours il revient ensuite aux premières impressions<sup>6</sup> dont l'amour maternel avait rempli sa jeune âme.

Qu'elle est donc admirable la mission de la femme chrétienne, revêtue de la double maternité de la grâce et de la nature, et n'engendrant jamais des enfants pour la terre, sans engendrer aussi des élus pour le Ciel ! La dilatation permanente de la vérité lui est confiée, l'avenir des générations repose sur elle, et si jamais il arrive des jours malheureux où ses devoirs si sacrés et si doux soient méconnus et trahis, un trouble profond se glisse dans la famille, les mœurs périclitent et les états sont ébranlés par la base.

C'est là, mes chères filles, une des plus grandes plaies de notre époque, et peut-être une des plus difficiles à guérir.

- **Maternité spirituelle – Importance de l'éducation chrétienne.**

L'esprit de vérité et de vie qui dirige l'Église a cependant trouvé un remède à ce mal profond. Dieu a créé pour la femme une mission plus belle encore que celle de la maternité humaine, je veux dire celle de ces Vierges qui, sans rien demander au monde de ses honneurs, ni de ses joies, viennent à son secours par une sorte de maternité spirituelle et divine dont elles remplissent tous les devoirs près d'enfants inconnus et qui

---

<sup>5</sup>. Autre rédaction : de christianisme.

<sup>6</sup>. Autre lecture : premiers sentiments.

ne les appelleront jamais leur mère. Notre Seigneur Jésus Christ qui les a choisies pour être ses épouses, les touche d'une compassion profonde pour ces pauvres créatures que son sang aurait en vain rachetées, si ses enseignements ne peuvent jamais les atteindre ; il leur inspire ce tendre amour de l'enfance dont il leur a donné l'exemple ; il leur apprend à l'aimer, à la servir avec une charité si tendre qu'il semble que la grâce ait dépassé en elles tous les sentiments de la nature.

Ces anges bénis de Dieu et des mères qu'un reste de foi anime encore, s'unissent dans un sentiment commun de ferveur et d'amour, et leur maison que Jésus Christ lui-même daigne appeler la sienne, devient un asile, où l'enfance chrétienne vient chercher ce qu'elle ne trouve plus sous le toit domestique, la vérité, la grâce et la vertu.

Il y a longtemps qu'un homme de génie avait proclamé cet axiome vraiment social, "qu'on réformerait le monde si on réformait l'éducation". J'ajoute qu'on le réformerait à coup sûr si on réformait l'éducation des filles.

- **Nécessité dans l'Église de Frères et de Sœurs pour l'éducation des "classes indigentes"**.

Voyez ce qui se passe parmi les classes populaires privées de ces bonnes sœurs, qui, avec leurs frères de vertu et de dévouement, je veux dire les frères de la doctrine chrétienne, rétablissent la morale et la foi dans le cœur des enfants du pauvre. Les villes et les campagnes, qui n'ont pas encore connu ces anges auxiliaires de l'autorité paternelle et maternelle, offrent le spectacle d'une ignorance si profonde et d'une corruption si précoce qu'il n'y aura jamais assez de larmes dans l'âme du prêtre et de la vierge chrétienne pour les déplorer.

Prions donc Celui à qui l'enfance fut si chère, et qui disait : "Laissez venir à moi les petits enfants", prions-le de faire naître

dans son Église des générations nouvelles de Sœurs et de Frères pour l'éducation des classes indigentes qui forment, vous le savez, la véritable aristocratie de l'Église, cette ville des pauvres, comme l'appelle Bossuet, où les riches n'entrent que par faveur et sous leur protection. Oh ! la belle mission, mes bien-aimées filles en Jésus-Christ, que celle à laquelle se consument sans récompense ici-bas, sans consolation et sans éclat, ces pauvres sœurs de village dont le monde ignorera toujours le nom, et dont Dieu seul pourra payer l'héroïsme et récompenser la vertu.

Cinquante ans d'un apostolat méconnu au milieu de ces classes humides où s'entassent de pauvres petites filles, couvertes des haillons de la misère, et sur lesquelles on n'arrête la vue qu'en gémissant : ne voilà-t-il pas un ministère qui suppose dans celle qui le remplit, une de ces âmes saintement trempées aux exemples de Celui qui n'eut en naissant qu'un peu de paille pour oreiller et qu'une crèche pour berceau.

**• Éducation des riches et des pauvres. L'esprit évangélique et l'esprit du monde. Service des pauvres. Préjugés du temps.**

Ah ! si un jour il vous est donné, mes très chères filles, d'agrandir les pensionnats que vous voulez bâtir pour les enfants du riche, croyez que vous serez bénies du divin Roi des pauvres, si vous y joignez des classes pour les enfants de ceux que le monde méprise et dont vous vous ferez les humbles servantes. Filles de foi et de grâce, vous ambitionnerez comme une faveur l'honneur d'apprendre à prier, à lire, à travailler aux pauvres filles d'un village, et vous ferez comprendre aux enfants des familles opulentes, que les richesses de la foi et les bénédictions de la gloire éternelle sont le patrimoine du pauvre et la dot de l'indigent.

Vous avez tellement désiré d'imprimer cette grande leçon dans leurs cœurs, que vous m'avez demandé avec instance la permission de joindre les fatigues de la sœur de charité à ces œuvres de miséricorde spirituelle qui sont spécialement votre but. Vous avez voulu donner au moins une part de votre vie à ceux que Jésus Christ a appelés ses amis et ses frères ; vous avez voulu qu'il vous fût permis de quitter quelquefois votre retraite, pour les servir dans leurs souffrances, et pour conduire dans leurs misérables demeures les enfants que vous êtes appelées à élever. Car vous avez compris que vous ne pouviez faire du bien aux riches qu'en dilatant votre cœur dans l'amour des pauvres, afin que ces heureux du siècle, dont vous devez subir le dangereux contact soient impuissants à vous imposer le joug de leurs idées mondaines, et que ce soit vous, au contraire qui leur appreniez par votre exemple, à se consacrer au soulagement des misères, que trop souvent ils ne connaissent même pas.

Réjouissez-vous donc, mes filles, que votre vocation vous appelle à devenir les servantes des pauvres, de telle sorte que vous ne cherchiez dans l'éducation des riches, qu'un puissant moyen de leur former des amies et des mères. Et souvenez-vous bien que les œuvres de charité que vous pratiquerez envers eux seront pour votre congrégation comme un contrat d'assurance divine, qui préservera vos maisons et vous-mêmes de la contagion du monde, inévitable avant-coureur de la ruine des communautés.

Qu'y a-t-il en effet de plus opposé à l'esprit de notre temps que l'amour des pauvres et de la pauvreté ? Ceux qui n'ont ici-bas que la propriété du travail et des sueurs, et il y en aura toujours, suivant l'oracle de notre divin Maître, ceux-là sont les plus petits et les derniers aux yeux des hommes.

L'Église aura beau propager les doctrines de son céleste Époux, jamais elle ne persuadera complètement à ce monde

aveuglé que les premiers sont les derniers, et que les heureux, les riches et les savants de la terre sont au-dessous des pauvres, des petits et des simples qui forment au Ciel et sur la terre la portion la plus noble du troupeau de Jésus Christ.

- **Nécessité du témoignage d'une vie pauvre.**

Et voilà justement pourquoi, les communautés enseignantes sont plus indispensables encore à l'éducation des enfants riches, qu'elles ne le sont à celles des enfants du peuple. Rien ne peut remplacer près des jeunes filles riches l'exemple et les leçons de celles qui ont foulé à leurs pieds tous les biens de naissance, de fortune et de grandeur, pour se revêtir avec tant de joie des saintes livrées de la pauvreté de l'Évangile. Leur divin mépris de tous les plaisirs et de toutes les espérances humaines peut seul leur donner la force d'imprimer l'esprit chrétien aux femmes des classes élevées, qui naissent et vivent de nos jours dans une atmosphère de sensualisme et d'orgueil presque païens.

- **Femmes chrétiennes et femmes mondaines**  
**Corruption des mœurs.**

Remarquez en effet, mes très chères filles, que, si à raison de la civilisation chrétienne, les femmes ont pu se produire au sein de la société, elles en deviennent le fléau, lorsque enivrées des illusions du monde et de l'orgueil de leur fragile beauté, elles n'apparaissent qu'environnées des dangereux attraits d'un luxe dévorant et d'un désir de plaire encore plus coupable.

Or, contemplez toutes les capitales, toutes les villes de l'Europe civilisée. Quel rôle y jouent les femmes ? N'est-il pas vrai qu'à de rares exceptions près, elles y font régner le luxe et les passions qu'il traîne après lui ?

Abandonnant les devoirs que la nature et la religion leur imposent au sein de la famille, elles vont étaler, dans les

spectacles et dans les fêtes, les folles recherches d'une vanité sans bornes, le scandale de leur égoïsme et les excès de leur prodigalité ruineuse. Tout s'énerve, tout se corrompt, tout se déprave autour d'elle, et parce qu'une éducation fortement chrétienne n'exerce plus un empire réparateur sur les filles des classes opulentes, les générations s'élèvent dans une atmosphère de funestes exemples et de traditions païennes.

Le goût du luxe et des plaisirs, dévorant pour ainsi dire la vie entière des épouses et des mères, elles livrent leurs filles à des mains mercenaires ; la première éducation de ces malheureux enfants est abandonnée à des femmes de chambre, et elle va s'achever le plus souvent sous l'action d'une gouvernante, ou d'un pensionnat dont l'unique mobile est l'intérêt. Des milliers de jeunes personnes sont élevées ainsi dans les villes de France et dans celles de l'Europe, et ce seront elles cependant qui donneront aux mœurs privées et publiques le cachet dominant de l'époque.

- **Une éducation qui repose sur l'égoïsme, le plaisir des sens, des idées fausses sur la religion...**

Dans ces tristes éducations, le côté physique l'emporte sur le côté moral ; la jeune personne est élevée au profit des maximes, des goûts, des plaisirs et des passions du monde ; elle est dressée par la loi de l'égoïsme, pour servir d'aliment à ceux qui n'ont d'autre morale que celle des jouissances.

Des systèmes mécaniques s'efforceront de lutter contre les disgrâces ou les infirmités de la nature ; le développement, le perfectionnement de la beauté matérielle seront le grand objet de l'éducation des filles : si on s'occupe de leur âme, ce ne sera que pour l'enivrer d'orgueil et de vanité en lui donnant, à l'aide des classifications et des analyses, une ébauche informe de toutes les sciences, en même temps qu'on leur inspire par les



exemples du monde et par la culture des arts de l'imagination, le goût presque exclusif des plaisirs des sens.

La religion, cette maîtresse souveraine de la vie, ce divin remède à toutes les maladies de notre pauvre nature, ne sera comptée dans l'éducation que comme une chose accessoire. Elle ne pénétrera ni l'intelligence, ni le cœur, ni les habitudes pratiques de la jeune fille ; elle ne lui apparaîtra que comme un devoir fastidieux et gênant, dont il faudra se débarrasser quand l'heure sera venue de présenter à la famille et au monde les fruits d'une éducation fondée tout entière sur des maximes et des exemples que le christianisme réprouve.

- **Dégradation de la vie familiale. Remèdes.**

Cette éducation tout artificielle forme cependant le caractère prédominant de l'époque où nous sommes. Comment s'étonner ensuite que le sanctuaire de la famille soit devenu la patrie des orages et le foyer terrible de tous les maux qui ravagent le monde ?

Ce mal si grand ne peut être combattu que par des institutions religieuses qui, après en avoir sondé toute la profondeur, s'appliqueront avec une infatigable et intelligente charité à en diminuer, à en paralyser les effets. Et voyez, mes très chères filles, combien la Providence se montre généreuse envers ce siècle dont la plaie la plus profonde se cache dans les entrailles de la famille. Ce n'est pas assez pour elle de ces congrégations enseignantes, qui se livrent avec tant de consolation pour l'Église à l'éducation des filles que leur naissance, leur fortune ou leur rang rendront un jour les dépositaires et les arbitres des mœurs de la famille et de celles de la société.

- **Urgence de l'éducation chrétienne des filles.  
Nouvelles congrégations.**

On voit encore aujourd'hui les grands ordres contemplatifs eux-mêmes, descendre des hautes montagnes de la vie mystique pour venir au secours de leurs frères, comme ces anachorètes des anciens jours qui sortaient du désert pour venir en aide aux prédicateurs de l'Évangile dont le zèle ne suffisait plus aux besoins des nations affamées de la divine parole. Car il faut le dire, le petit nombre des communautés religieuses enseignantes est bien loin de suffire aux besoins de l'Europe civilisée. L'Angleterre, l'Italie, l'Amérique, les nations du Nord veulent une éducation française pour les jeunes personnes qui tiendront chez elles le sceptre des salons. Notre politesse, notre langue, notre littérature, nos usages, et jusqu'à notre conversation sont aujourd'hui un objet d'ambition pour toute la terre, et on peut dire que la France s'est, pour ainsi dire, chargée de l'éducation de toutes les épouses et de toutes les mères.

Or, deux ou trois œuvres religieuses consacrées à l'éducation de cette portion de la société peuvent-elles remplir le but de la Providence ? Non sans doute ; et c'est seconder ses vues de miséricorde que de hâter de toutes ses forces le moment où des congrégations nouvelles viendront en aide à celles qui travaillent déjà à cette œuvre réparatrice avec tant de zèle et de fruit.

### **III. RÉPONSES À L'OBJECTION : ENCORE UNE NOUVELLE CONGRÉGATION !**

- **La pluralité des Congrégations est nécessaire.**  
**Danger du "monopole" de la charité.**

On objectera peut-être, qu'au lieu de perdre un temps précieux à préparer des éléments nouveaux, il serait plus simple, plus naturel et plus utile, d'accroître les communautés existantes en se joignant à elles. Mais cette objection aurait dû

arrêter toutes les congrégations à leur naissance ; et d'ailleurs il y a un inconvénient grave à étendre sans mesure le cercle d'une même œuvre, surtout quand il s'agit d'en soumettre les membres à l'influence d'un système uniforme d'enseignement et d'éducation. Dans les grands ordres cloîtrés, il n'y a point d'inconvénient à multiplier les maisons qui sont à peu près indépendantes les unes des autres, mais les congrégations enseignantes, nécessairement placées sous la direction d'une Supérieure générale, ne pourraient que s'affaiblir en se développant trop. Il vaut mieux mille fois qu'il en naisse de nouvelles, afin que le cercle de leur action puisse s'étendre, sans nuire à la loi de leur unité.

Les filles de Saint Vincent de Paul sont répandues partout ; pourtant ce serait un grand malheur si cette congrégation admirable avait seule le monopole sacré de la charité. Elle périrait dans son abondance, et voilà pourquoi il existe une foule presque innombrable de sœurs de charité vouées à la même œuvre sous des règles diverses et des noms différents.

L'œuvre de la charité des âmes subit les mêmes lois ; elle ne peut être remplie par une seule famille, pas plus que les filles de Saint Vincent de Paul ne pourraient sans se détruire occuper toutes les prisons et tous les hôpitaux.

D'autres causes encore amènent la division nécessaire de ce difficile travail de l'éducation. L'homme ennemi, qui sème toujours l'ivraie dans le champ du Père de famille, ne s'est pas plutôt aperçu qu'une congrégation travaillait à détruire son homicide empire, qu'il met tout en œuvre pour ruiner ses efforts. Tantôt il suscite contre elle une opposition injuste qui n'a d'autre fondement que le caprice de quelques familles qui s'en vont dénigrant une maison, parce que leur fille n'aura pas répondu à leurs espérances, ou parce qu'on aura prié ses parents de la reprendre ; tantôt on voit succéder à la faveur dont une communauté enseignante jouissait, et qui était devenue une

sorte d'engouement et de mode pour les familles opulentes, un refroidissement subit qui paralyse des efforts et un zèle qui avaient acquis des droits impérissables à la reconnaissance. D'un autre côté, les imperfections inévitablement attachées à toutes les créations où repose le triste élément de notre nature déchue amènent aussi leurs résultats.

• **Carences, erreurs, choix possible, partage des expériences.**

Formées sous l'inspiration d'un besoin qui s'est modifié, ou qui n'a pas été suffisamment compris, certaines congrégations manqueront, dans un temps donné, le but intellectuel, religieux et moral de l'éducation. L'instruction littéraire et scientifique s'y développera d'après des principes qui n'auront pas assez d'harmonie avec le besoin des temps et l'état des familles (et des esprits) ; l'instruction religieuse manquera de la force, de la profondeur et de l'étendue qu'elle devrait avoir pour des jeunes personnes chargées de suivre un jour le développement intellectuel de leurs propres enfants.

Il peut arriver aussi qu'un zèle dépourvu de prudence fasse confondre aux maîtresses les pratiques de la vie purement chrétienne, qui doivent être le fondement inébranlable de l'éducation religieuse des filles, avec des pratiques de surrogation que les élèves d'un pensionnat suivront d'abord avec une ferveur indiscrete, et qu'elles abandonneront très probablement ensuite en rentrant dans la famille, au risque d'oublier avec elles les devoirs impérieux du simple chrétien.

De semblables erreurs, tout involontaires qu'elles soient, suffisent à paralyser les plus charitables efforts d'une maison religieuse.

Il entre donc dans les desseins de la Providence que des congrégations distinctes de nom, de règles et d'enseignement, offrent aux classes élevées de la société la possibilité d'un

choix qui aura toujours sa cause dans les sympathies diverses des familles.

Je pense même qu'en multipliant les ordres enseignants, si rares encore pour ces innombrables jeunes personnes qui, de tous les points du monde, viennent chercher en France le trésor souvent si funeste d'une éducation développée, il s'établirait entre ces différentes maisons une sainte rivalité de zèle qui profiterait aux unes et aux autres. Elles imiteraient sous le point de vue de l'enseignement et de l'éducation ce qui se pratique parmi les familles si diverses de sœurs de charité. Elles s'empareraient des fruits de l'expérience que chacune d'elles aurait fait mûrir sur l'arbre de son institut, et la charité qui les unirait, comme sont unies entre elles les innombrables vierges vouées aux œuvres de miséricorde purement corporelles, leur faisant mettre en commun les résultats de leurs observations, le problème si difficile d'une éducation religieuse, intelligente et vraiment régénératrice pour les familles et la société serait enfin résolu ; tous les préjugés disparaîtraient devant les succès obtenus, et toutes les mères se trouveraient heureuses de confier leurs filles à ces sœurs de charité de l'intelligence qui sauraient nourrir l'enfance de vertu, de lumière et de foi.

• **Moyens et chances. Obstacles. Gages d'espérance.**

Mais si la création de nouvelles œuvres religieuses consacrées à l'éducation entre dans les desseins de la Providence et dans les besoins de l'Église et des familles, quels sont maintenant les chances et les moyens de succès de celle à laquelle vous voudriez donner naissance ?

Dieu, mes très chères filles, ne demande jamais compte à ses créatures du fruit de leurs travaux, mais seulement de la fidélité de leurs efforts. Le succès et la victoire sont à lui seul : combattre et travailler, voilà notre partage, et quand même nos

espérances devraient être trompées, nous n'aurions perdu ni notre temps, ni notre récompense.

Il y a plus de quinze ans que je poursuis à travers mille difficultés le saint projet à l'exécution duquel vous vous êtes si pleinement associées. Vous savez, mes chères filles, combien de peines et d'obstacles il a fallu surmonter pour rassembler les premières pierres de l'édifice que nous cherchons à élever à la gloire de Notre Dame ; mais loin de nous abattre, ces difficultés sont pour nous une marque presque certaine de la protection de la divine Vierge à laquelle vous êtes consacrées. Les œuvres de la grâce ont une origine et des commencements toujours opposés à la sagesse de l'homme. On peut bien mesurer les créations humaines au compas d'une raison calculieuse, mais celles de Dieu heurtent de front les idées de la prudence mondaine.

Ce que vous avez entrepris devait, surtout dans ses commencements, passer pour de la folie aux yeux du monde ; mais Celui qui a choisi ce que le monde méprise, et qui a confondu la sagesse des sages par la folie de sa Croix, vous a soutenues de sa main toute-puissante ; et le Saint Esprit qui a répandu sa charité dans vos âmes vous a fait voir dans les contradictions des enfants du siècle un signe frappant de sa volonté sur vous. Les hommes éminents en piété et en savoir, à qui nous avons communiqué nos projets, nous ont pressés d'en poursuivre la réalisation avec une infatigable énergie. De saints et savants Évêques nous ont assuré leur concours, et nous avons reçu de plusieurs d'entre eux la promesse formelle de bénir notre petite famille et de lui donner par la consécration de leur autorité une existence religieuse au sein de leur diocèse. J'ai cru enfin voir des marques providentielles de vocation sur chacune de vous, et que de fois ne vous êtes-vous pas étonnées vous-mêmes de la protection constante dont la divine Providence a entouré tous vos pas, depuis que vous vous êtes réunies sous l'étendard de Notre Dame ?

• **Réponse à l'appel. Mystère de l'Assomption.**

Nous devons donc croire, mes chères filles, que Dieu nous appelle, tout indignes que nous en sommes, à travailler à cette œuvre dont il nous a si fortement donné la pensée ; et autant nous avons dû nous abandonner à lui pour le succès, autant nous devons mettre de fidélité et d'énergie à répondre à son appel.

La Très Sainte Vierge, qui est notre mère, m'a inspiré le désir de vous placer sous le patronage du mystère glorieux de son Assomption glorieuse. Ce nom de religieuses de l'Assomption que vous porteriez avec tant de bonheur, vous impose de grands devoirs, mes chères filles, et tous mes vœux seraient satisfaits dans cette vie, s'il m'était donné de rassembler à l'ombre de ce mystère des gloires de Notre Dame une communauté de vierges dignes de le porter.

Il est peut-être dans les destinées terrestres du culte de Marie de former pour chacun des mystères que l'Église célèbre en son honneur une famille religieuse qui en saisisse l'esprit et en perpétue les bienfaits et les grâces. Et voyez comme cette douce Providence qui veut enchaîner tous les cœurs purs au char de la Reine des Vierges a déjà avancé ce mystérieux travail. La Conception sans tache de Marie, sa Nativité sainte, sa Présentation, son Annonciation, sa Visitation, sa vie cachée à Nazareth, ses douleurs ineffables, son Cœur immaculé ont engendré des communautés de vierges et de veuves qui réfléchissent au sein de l'Église les attributs divers, les vertus et les caractères de ces saintes époques de la vie de Notre Dame. Or dans cette belle histoire des grandeurs de la Mère de Dieu, le mystère de son Assomption vous reste, mes chères filles, il semble vous avoir été réservé par la miséricordieuse bonté de celle dont vous voudriez imiter ici-bas les vertus et honorer les gloires.

Peut-être trouvera-t-on que ce mystère qui appartient plus au ciel qu'à la terre dépasse de trop loin notre faible nature, pour qu'il soit permis, même sous l'empire d'une grâce abondante, d'aspirer à en porter le nom ? Mais ne pourrait-on pas en dire autant des autres mystères de la vie de la Très Sainte Vierge, à l'ombre desquels se sont formés et se formeront sans doute encore tant de communautés religieuses ? Les filles du Cœur de Marie, celles de la Conception, de la Maternité divine, n'ont pas eu sans doute la pensée de reproduire la perfection que leurs beaux noms supposent ; et quand les filles de la Trinité en ont pris le nom trois fois saint, il est à croire qu'elles n'ont cherché dans ce titre qu'un excitateur puissant à l'amour des trois Personnes divines.

En prenant le nom de filles de l'Assomption, vous n'avez d'autre ambition que d'honorer plus particulièrement ce grand mystère, et d'y trouver comme le résumé surhumain de la mission que vous voudriez essayer de remplir.

Quand la Très Sainte Vierge a été élevée en corps et en âme, par delà toutes les tribus angéliques au royaume des Cieux, Dieu a honoré pleinement dans son auguste Mère la femme régénérée par la grâce, en portant la plus humble d'entre elles au trône le plus sublime où la toute-puissance elle-même puisse placer une simple créature. C'est alors que s'est accomplie cette parole prophétique de la Reine des Anges : "Il a renversé les puissants de leur trône et il a exalté les petits."

L'humilité de Marie sur la terre avait été si profonde, sa pureté si parfaite et son obéissance si aveugle, elle avait dépassé de si loin par ses vertus cachées les anges et les saints, que ces mêmes vertus appelaient sur elle une gloire qui devait être sans proportion avec la gloire de tous les élus.

#### **IV. VERTUS INDISPENSABLES À UNE RELIGIEUSE DE L'ASSOMPTION**



- **Humilité profonde, douceur, obéissance, simplicité, pauvreté.**

Si donc vous aspirez à porter dignement le nom de filles de l'Assomption, n'oubliez jamais que ce titre vous impose le difficile, mais rigoureux devoir d'une humilité, d'une pureté, d'une obéissance et d'une pauvreté dont n'ait pas à rougir votre divine mère.

En vous plaçant sous le patronage de l'Assomption de Marie, vous prenez donc l'engagement public et solennel de mourir pleinement à l'amour de vous-mêmes, à l'orgueil de l'esprit et à l'affection de tout bien créé pour vous revêtir des glorieuses livrées qu'a portées sur la terre la plus humble, la plus pure, la plus pauvre et la plus obéissante de toutes les créatures.

D'autres congrégations vous surpasseront en austérités, en silence, en clôture, en œuvres de miséricorde corporelle, en prières et en jeûnes ; mais nulle ne devra vous surpasser en humilité de l'esprit et du cœur, en obéissance de la volonté et du jugement, en amour pour la pureté et pour la pauvreté de Notre Dame. Et c'est alors, seulement alors, que vous serez véritablement dignes d'être appelées filles de l'Assomption. Je suis tellement convaincu que là est le fondement spirituel et indispensable de notre œuvre, que quelques qualités et quelques talents qu'ait d'ailleurs une jeune personne, les portes de notre maison devront lui être fermées à jamais si nous remarquons en elle de trop fortes oppositions à ces vertus cachées.

La vie temporelle de la Sainte Vierge n'a rien eu d'extraordinaire et l'Esprit Saint nous apprend que toute sa beauté était intérieure. "Omnis gloria ejus filiæ regis ab intus." Ces paroles doivent aussi résumer toutes les vertus des filles de l'Assomption ; la sincère humilité, la douceur, l'obéissance, la simplicité du cœur, l'amour réel, profond, de la pauvreté glorifiée par Jésus et par Marie ; ce sont là des merveilles de

grâce que le monde ne comprend, ni ne connaît. Ce sont elles cependant qui faisaient dire au roi prophète : "Toute la gloire de la fille du roi est intérieure." Je vous conjure donc, par les entrailles de Jésus Christ et par les gloires intérieures de Notre Dame, de redoubler chaque jour de courage, de zèle et de ferveur pour extirper de notre nature déchue tout ce qui lutterait encore en vous contre ces diverses splendeurs de l'âme, qui sont le plus précieux trésor d'une fille de l'Assomption.

Et remarquez, mes filles, que Marie n'a pas dit : "Il a exalté les pénitents, les courageux, les prudents et les forts ; mais : il a exalté les humbles". C'est donc par ce chemin qu'il faudra vous essayer à gravir la montagne, du sommet de laquelle notre divine Reine prit son élan vers le royaume des Cieux. Plus vous serez petites, plus vous serez humbles, plus vous serez pauvres d'esprit et de cœur, plus vous serez pures devant Dieu et ses anges, plus vous serez dignes du nom que vous ambitionnez.

- **Problème de l'éducation des filles.**  
**Mystère social de l'Assomption.**

Du reste, mes chères filles, en formant le dessein de mettre l'éducation des jeunes personnes au niveau des besoins de ce temps, en essayant de résoudre pour elles le difficile problème d'une éducation vraiment éclairée et pleinement chrétienne, vous tentez une chose que de grands esprits ont jugée impossible, parce qu'ils se sont imaginé que le cercle des connaissances intellectuelles de la femme ne pouvait s'agrandir sans mettre en péril les devoirs obscurs et la mission cachée qu'elle est appelée à remplir au sein de la famille.

Si vous voulez être fidèles à la grâce de votre vocation et remplir un apostolat véritable de vertu, de lumière et de foi sur les classes qui veulent goûter le don si dangereux de la science, vous devrez substituer à ces connaissances artificielles et variées au moyen desquelles les pensionnats laïques usurpent

trop souvent une confiance imméritée, un savoir plus réel et d'autant plus pratique qu'il sera plus étendu. Il vous faudra résoudre ce difficile problème : dilater l'intelligence de la jeune fille au profit de sa vertu et dans l'intérêt de la famille, jamais au profit de son égoïsme et de sa vanité. Il vous faudra faire vos élèves éclairées et modestes, solides encore plus qu'instruites, et n'orner leur esprit qu'en dilatant dans la même mesure les qualités de leur cœur. Vous devez en un mot préparer vos élèves par une éducation sérieuse, à la fois forte et suave, aux devoirs si multipliés de l'épouse, de la sœur et de la mère, au milieu de nos sociétés modernes, tout imprégnées de la sève mortelle d'une science fausse, d'une littérature romanesque et d'un sensualisme qui pénètre toutes les habitudes de la femme riche et qui lui a fait rêver, dans ces tristes temps, la double poésie d'une éducation savante en même temps que tout occupée des grâces et des attraits que le monde recherche.

Celle qui viendra demander ces deux choses dans les maisons de l'Assomption devra se tromper heureusement elle-même ; et en la retrouvant un jour humble parce qu'elle sera éclairée, en la voyant plus riche des dons de la grâce que de ceux de la nature, dont la modestie sera devenue le seul charme, sa famille comprendra que l'humilité chrétienne est l'unique fondement du savoir pour la jeune fille, comme elle l'est aussi du développement des qualités du cœur et des grâces personnelles.

Toute autre manière de tenter la solution du problème de l'éducation des filles serait le fléau le plus fatal de la société, et malheur à la communauté religieuse dont le système d'enseignement et d'éducation ne rayonnerait pas de la seule vertu qui puisse réaliser le mystère social de l'Assomption terrestre de la femme moderne : c'est-à-dire de l'humilité.

Plus j'y pense et plus je suis effrayé des illusions terribles auxquelles une congrégation est exposée en travaillant à

l'éducation plus développée des jeunes filles par ces méthodes et par ces théories que l'égoïsme du siècle préconise et qui, loin d'être fondées sur la science de Jésus Christ et sur l'humilité de sa Mère, ne déposent que des germes d'orgueil et de vanité dans ces jeunes générations qui seront un jour chargées de raffermir l'édifice ébranlé des mœurs de la famille.

Je voudrais vous persuader que tous vos efforts seront vains et tous vos essais inutiles, si les membres de notre petite famille n'avaient compris et touché pour ainsi dire de l'esprit et du cœur cette leçon de Saint Paul : "J'ai estimé toutes choses moins que boue pour ne savoir que la science suréminente de Jésus-Christ", et j'y ajoute : celle aussi de l'humilité, de la pauvreté, de l'obéissance et de la modestie de sa divine Mère, car vous ne pouvez, je le répète, acquérir le droit d'être appelées filles de l'Assomption qu'autant que votre congrégation brillera par les vertus cachées qui ont servi de base et de fondement aux grandes destinées de la Très Sainte Vierge.

- **Marie comme modèle.**

Et considérez en effet, mes très chères filles, quel rapport intime existe entre la mission que Notre Dame exerce sur la femme régénérée et celle que la divine Providence semble vous appeler à remplir. Toutes les gloires de la femme chrétienne sont un fruit merveilleux du culte de la Très Sainte Vierge. C'est à l'ombre de ses exemples et de ses bénédictions que la femme déchue s'est affranchie de la terrible loi qui pèse encore sur elle partout où le culte réparateur de Marie n'a pas pénétré, et cette réhabilitation a été si prodigieuse qu'elle peut être regardée comme une sorte d'Assomption terrestre. Car quelle distance sépare la femme catholique de la femme païenne ? À quelle hauteur de vertu n'a pas été portée par la grâce et par le culte de Marie la femme, la mère, la veuve chrétienne, et par-dessus tout la vierge parée de son innocence et de sa foi ?

Cette grande glorification des femmes, cette Assomption vraiment miraculeuse de leur faible nature ont leur type immortel dans le culte de Marie. La vierge la plus pure ici-bas ne sera jamais qu'un pâle reflet de la Vierge immaculée ; l'épouse la plus parfaite ne sera qu'une ombre de celle qui fut jugée digne d'être l'épouse du Saint Esprit ; la mère la plus tendre, la plus dévouée, la plus riche de sacrifices et d'amour, ne nous rappellera jamais qu'imparfaitement cette mère de Jésus que l'œil chrétien admire dans l'étable de Bethléem et qu'il retrouve au pied de la croix où mourut son fils et son Dieu ; la veuve, sans consolation comme sans abattement, oubliée du monde mais connue des anges, ne nous donnera jamais qu'une faible image de Marie, veuve du chaste Joseph, et veuve encore de la présence de ce fils qu'elle aime plus qu'elle-même.

Or, savez-vous, mes très chères filles, que la congrégation enseignante que vous avez le dessein de former ne doit être, dans son influence sur les jeunes filles qui lui seront confiées, qu'un type secondaire du doux et salutaire empire du culte réparateur de la Très Sainte Vierge.

#### • **Affaissement moral de la femme.**

Contemplez, je vous prie, combien s'est assombrie la gloire des femmes au sein de nos sociétés modernes. Arrêtez surtout les yeux de l'observation sur celles que leur rang place en tête de la civilisation et dont les exemples corrompent ou régénèrent les peuples. Presque partout la jeune fille vous apparaîtra légère, sensuelle et vaniteuse : vous verrez l'intérieur de la famille troublé par les passions du monde ; l'épouse, dégoûtée de ses devoirs, a déserté le sanctuaire domestique ; la mère a perdu la couronne de sa gloire, en laissant à des mains mercenaires la noble mission de l'éducation de ses enfants ; le luxe des veuves vous dira que la sainte humilité de leur état est devenue pour elles une sorte de

supplice et de honte. Cet affaissement moral de la femme l'a replongée dans une sorte de paganisme égoïste qui n'a d'autre différence avec le paganisme antique, sinon qu'il l'expose à des dangers plus terribles, depuis que sous l'empire de son affranchissement chrétien, il lui a été permis de se produire au sein de la société.

- **La grande nécessité de ce temps.**

Une réforme religieuse, intellectuelle et morale des femmes par l'éducation est donc la grande nécessité de ce temps. C'est là qu'il faut porter le remède, parce que les femmes sont les racines de la société. L'arbre de la civilisation prend sa vie dans leur sein et les fruits qu'il porte sont bons ou mauvais selon le principe de végétation et de vie qu'il a puisé.

Les filles de l'Assomption de Marie sont appelées à travailler, selon leurs forces, à cette réforme dont le monde lui-même sent le besoin ; et si vous atteignez, mes chères filles, toute la plénitude de votre vocation, vous devez être un secours divin pour ces générations égarées qui cherchent loin de Jésus Christ et loin de sa mère, la lumière de l'esprit, l'éducation de l'âme et les habitudes qui déterminent les mœurs de la famille et de la société.

Vous comprenez maintenant comment et pourquoi le mystère de l'Assomption convient de tout point au but que vous vous êtes proposé ; mais laissez-moi vous dire encore quelques mots sur l'indispensable nécessité où vous êtes de poser le fondement de votre œuvre sur les vertus qui ont porté l'édifice entier des gloires de Notre Dame ; permettez-moi de m'appesantir davantage sur l'action directe qui en ressortira pour la régénération des familles.

Vous êtes appelées par votre institut à posséder et à répandre sur les classes riches une instruction plus solide, plus forte, plus développée que celles des pensionnats existants ; la nécessité

des temps vous investira d'une source de sacerdoce en vous forçant à donner aux femmes la vérité et la science dont elles ont soif et qu'elles cherchent dans des systèmes d'instruction qui les corrompent. Mais en même temps il vous faudra lutter avec une indomptable persévérance contre l'orgueil inné de la jeune fille afin d'affermir dans son âme le germe régénérateur de la grâce. Son instruction devra être tout imprégnée de la vérité seule et de la science du catholicisme ; et son éducation, pour être ce qu'il faut qu'elle soit, devra la préparer à tous les devoirs de la vie, en lui apprenant à n'en pas dédaigner un seul, pour si humble et petit qu'il puisse paraître.

• **La vertu fondamentale d'une religieuse de l'Assomption.**

La vertu fondamentale que cette mission vous impose, mes chères filles, c'est, je vous l'ai déjà dit, une humilité ferme et tellement profonde qu'elle vous fasse échapper à jamais à l'enivrement de la science comme aux illusions de l'orgueil.

Tout votre savoir ne sera, il est vrai, qu'une connaissance plus développée de la science de Jésus Christ, mais cette divine science elle-même peut enfler l'esprit quand l'humilité n'a pas germé profondément dans le cœur. Et si jamais le monde croyait trouver dans votre congrégation une sorte de supériorité intellectuelle ; si après vous avoir fait passer par l'utile creuset de ses railleries et de ses contradictions, il vous attaquait avec l'arme mille fois plus dangereuse de ses enthousiasmes et de ses éloges, qu'il serait à craindre que la tête ne vous tournât pour vous être imprudemment engagées dans cette voie difficile, sans vous être munies du contre-poids nécessaire de l'humilité de l'esprit et de la simplicité du cœur.

Travaillez donc, mes chères filles, à vous faire les sincères imitatrices de celle qui, ayant reçu la sublime mission de verser sur le monde la lumière éternelle, se regarda toujours comme la plus humble servante de son Seigneur et de son Dieu.

N'oubliez jamais que votre grande science doit être celle de l'humilité, et gardez-vous de vous croire dignes du nom que vous ambitionnez, aussi longtemps que cette vertu, d'origine toute céleste, ne sera pas devenue la marque distinctive de tous les membres de votre congrégation.

Si la divine Reine des humbles fait croître parmi vous la fleur parfumée de son humilité, l'obéissance qui en est la compagne fidèle sera aussi l'un des caractères des filles de l'Assomption. Cette vertu, l'un des plus solides fondements de la vie religieuse, forme avec la chasteté et la pauvreté parfaites, la triple loi des conseils de l'Évangile. Ce n'est pas ici le lieu, ni le moment de vous faire un traité sur chacun de ces vœux, mais je suis pressé de vous dire que les filles de l'Assomption seront tenues, plus que les autres congrégations peut-être, à atteindre ce qu'il y a de plus intime et de plus surnaturel dans ces vertus que la divine Marie a portées au suprême degré de l'héroïsme.

L'humilité de votre obéissance devra vous donner la disposition constante de quitter avec joie vos études et vos occupations pour accepter de la main de vos supérieurs tous les emplois auxquels ils voudraient vous appeler. De telle sorte que si quelqu'une d'entre vous venait à reconnaître que son attrait pour la science prend sa source dans un reste de vanité ou d'égoïsme, elle devrait s'en ouvrir à sa supérieure, et solliciter comme une grâce les offices les plus humbles de la communauté, heureuse d'échapper ainsi aux dangers de l'amour d'elle-même et de trouver un abri pour sa perfection dans le sanctuaire de l'obéissance, du renoncement et de l'humilité.

Croyez fermement, mes très chères filles, que l'entier assujettissement de votre volonté propre vous ouvrira tous les trésors de la grâce et toutes les lumières de la foi. Si à l'exemple de Celle qui disait : "Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait suivant votre parole", vous savez faire de



l'humilité et de l'obéissance parfaites l'attribut le plus saillant de votre congrégation, croyez encore que vous y trouverez la seule force à l'aide de laquelle vous puissiez vaincre dans vos jeunes élèves l'esprit de ce siècle qui est un esprit d'orgueil et de révolte. Voilà comment je comprends votre mission, voilà ce qui peut seul vous mériter le titre si cher à votre cœur de filles de l'Assomption de Marie.

La pureté parfaite de l'esprit et du cœur sans laquelle la virginité n'est qu'un mot doit être aussi votre plus brillante parure. Or ce lys sans tache d'une pureté plus angélique qu'humaine ne germe que dans le sol d'une humilité et d'une obéissance sublimes, parce que la blancheur de l'âme qui en est l'éclatant reflet ne saurait jamais être complète dans un cœur que les vapeurs de l'amour propre obscurcissent et que le souffle de la désobéissance ternit.

L'orgueil et la désobéissance, à quelque degré qu'ils se manifestent dans une vierge consacrée à Dieu, sont déjà une sorte de souillure ; car la révolte de l'esprit, quelque imperceptible qu'elle soit encore, n'est à le bien prendre qu'une sorte de volupté spirituelle ; et l'impureté elle-même n'est que l'orgueil et la révolte des sens. Apprenez donc, mes chères filles, à goûter ce mot de l'Apôtre : "Castificantes animas vestras in obedientia caritatis", purifiant vos âmes dans l'obéissance d'amour, j'ajoute, et d'humilité, sans laquelle ni l'obéissance, ni l'amour ne sauraient s'affermir.

- **Une éducation qui affranchisse de la tyrannie des maximes du monde.**

Cette blancheur virginale de l'innocence et de la pureté parfaites sont d'autant plus indispensables à votre institut que, par l'objet même de votre vocation, vous aurez de continuels rapports avec des familles et des enfants pétries pour ainsi dire de l'élément sensuel qui ronge et dévore le siècle.

Indépendamment du germe d'orgueil et de sensualisme que vous aurez à combattre dans les jeunes filles à raison de leur déchéance originelle, il vous faudra encore lutter avec une énergie continuelle contre les habitudes, les goûts et les inclinations précoces qu'elles auront puisés dans le contact d'un monde qui ne rêve, de nos jours, le perfectionnement indéfini de leur éducation qu'afin d'y trouver un aliment nouveau à son égoïsme et à ses passions. L'autorité de vos leçons serait inutile sur elles, si l'empire régénérateur d'une modestie angélique ne les enveloppait, ne les pénétrait, ne les imbibait pour ainsi dire de pureté et d'innocence.

Voyez qu'ils ont été puissants les attraits de la pureté sans tache de Notre Dame ! Ce sont les parfums de sa virginale innocence qui ont attiré tant d'âmes sous la blanche bannière de l'Époux céleste. Filles de la Vierge immaculée, vous devez imprimer comme elle l'horreur du vice et l'amour de la vertu dans les jeunes cœurs qui viendront chercher près de vous des leçons que tant de séductions doivent un jour combattre. Malheur donc à votre institut, malheur à vous, malheur à vos jeunes élèves, si la puissance régénératrice de l'éducation que vous donnerez et surtout les exemples qu'elles recevront ne les affranchissait de la tyrannie des maximes, des exemples et des leçons du monde.

J'ai vu une petite fille de sept ans, élevée par une mère légère et mondaine lui dire devant moi : "Tu sais, maman, que je n'aime que trois choses dans le monde : les spectacles, les bals et les grands dîners." Cette mère coupable, n'entraîne pas, vous le voyez, dans cette effrayante énumération des choses que sa fille aimait déjà avec une ardeur qui devançait si tristement son âge.

L'âme et le corps des jeunes filles sont bientôt imprégnés de l'égoïsme sensuel de la richesse. Vous les trouverez presque toutes marquées au sceau de la mollesse de l'âme et de celle du

corps ; des inclinations mauvaises déjà grandies avec elles vous consterneront d'épouvante, et l'expérience vous apprendra qu'il y a bien peu d'enfants qui n'aient perdu l'innocence de leur âge sous l'inferral empire des discours qu'elles ont entendus, des exemples qui les ont frappées, et des poisons qu'elles ont sucés pour ainsi dire avec le lait.

Ou la Providence n'est pas pour nous dans l'établissement que nous projetons, ou elle nous a préparé des grâces et des remèdes pour guérir cette large plaie qui est la source de tous les maux de la famille et de presque tous les désordres de la société. Je crois que vous trouverez dans la visite des pauvres et dans l'exercice de la charité un des moyens les plus puissants d'exciter vos jeunes élèves à combattre en elles les délicatesses et les recherches d'une nature trop sensuelle ; mais jamais vous n'atteindriez pleinement votre but, si vous ne portez tous les jours dans votre chair les stigmates sacrés de la mortification de Jésus Christ, et si vous ne faites de votre âme et de votre cœur comme une urne sainte, toute remplie des suaves parfums de la pureté virginale de votre divine Reine.

Ah ! mes chères et bien-aimées filles, faites fleurir les lys de la chasteté dans vos paisibles retraites : arrosez-les avec le sang qui sortit des plaies de votre doux Sauveur et avec les larmes de Notre Dame. Déclarez à la mollesse de l'âme et à celle du corps une guerre qui ne devra finir qu'avec votre vie, souvenez-vous que les filles de l'Assomption ne doivent briller que par leur modestie et ne souffrez jamais que le souffle empoisonné des idées, des goûts et des manières du monde pénétre sous les tentes que vous dresserez au sein des sociétés modernes.

Si l'arbre de votre institut se couvre des fruits devenus si rares d'une humilité et d'une obéissance parfaites, d'une pureté et d'une modestie angéliques, vous aurez beaucoup fait pour agrandir sur la terre le Royaume de Jésus Christ et de sa divine

Mère ; mais il est encore une vertu qui doit rendre vos maisons inébranlables et contribuer puissamment à christianiser l'éducation des filles ; je veux parler de la sainte pauvreté ; tant glorifiée par Jésus et Marie.

• **La pauvreté évangélique.**

Vouées par état à l'amour et à la pratique de cette vertu, vous n'avez pas besoin que je vous dise ce qui en constitue l'essence pour l'âme religieuse. J'ai seulement à cœur de vous rappeler ce que je vous ai déjà dit si souvent de vive voix : que l'esprit de la pauvreté parfaite devait être plus profond, plus vivant encore parmi vous que les observances de la pauvreté même.

Je souhaite, mes très chères filles, et je demande sans cesse à Jésus Christ, votre divin Époux, que vous graviez si profondément dans vos entrailles les maximes de la sainte pauvreté de l'Évangile que tout en vous en respire l'attrait. Une nourriture pauvre, des vêtements pauvres, un esprit et un cœur saintement amoureux de la pauvreté, voilà ce qui doit être mille fois plus précieux à vos yeux que tous les trésors de la terre. Dieu a choisi les pauvres dans ce monde, parce qu'ils sont riches de foi, pour en faire les héritiers de son Royaume éternel. Comment pourrait-elle aspirer au royaume de Jésus-Christ, la vierge consacrée à la pauvreté évangélique, si son cœur n'était pleinement vide de toutes les maximes et de tous les goûts du monde ?

Ne rien estimer, ne rien aimer, ne rien rechercher, ne rien désirer de ce qu'aiment, prisent, recherchent et préconisent les enfants du siècle, telle est la devise de toute amante du Dieu des pauvres.

Mais une tâche bien plus difficile vous attend, mes très chères filles, et si Dieu vous la fait remplir pleinement, vous aurez un signe infaillible que sa grâce travaille et combat en vous.

- **Une révolution fondamentale.**

Votre mission sur les enfants du riche devra opérer dans leurs âmes une révolution fondamentale. Formées à l'école du monde et nourries des doctrines antichrétiennes des tristes adorateurs des richesses, elles devront arriver à comprendre et à goûter les saintes maximes de la pauvreté de l'Évangile. Vous aurez trahi votre mission et manqué votre but, si l'esprit mondain qui enivre les riches, les heureux, les nobles et les puissants du siècle, leur tourne la tête et leur fait croire qu'elles ont eu dans le grand partage des dons de Dieu une part plus belle que celle des vrais disciples de Celui qui n'eut pas où reposer sa tête. Vos leçons et plus encore vos exemples leur feront comprendre qu'un atome de grâce pèse plus devant Dieu que tout l'or du monde ; la seule grandeur réelle à leurs yeux devra être celle de la vertu ; il faudra qu'elles comprennent que le nom qu'elles ont reçu au baptême vaut mieux que celui de leur famille, et que la seule noblesse qu'elles doivent estimer est celle qui nous fait frères de Jésus Christ et enfants de Dieu.

Le plus grand malheur d'une communauté de vierges vouées par état à l'éducation des jeunes personnes qui appartiennent à des familles riches, nobles et puissantes, serait de laisser subsister en elles l'orgueil de leur position et l'amour prédominant des usages, des idées et des plaisirs du monde. Cette communauté n'aurait pas l'esprit de Jésus-Christ ; elle ferait blasphémer sa royale pauvreté, et en recouvrant tout le paganisme mondain que les jeunes personnes ont puisé dans leurs familles d'une couche de pratiques chrétiennes, elle ne ferait que rendre le mal incurable, en le plaçant pour ainsi dire sous le patronage d'une religion qui n'a eu que des anathèmes pour l'orgueil des richesses et pour les plaisirs dont elles nourrissent et fortifient l'attrait.

Si l'influence de vos enseignements et de vos exemples ne réformait sur les maximes de la Crèche, de Nazareth et du

Calvaire, l'égoïsme inné de la jeune fille, si elle n'emportait de vos maisons l'humilité de l'Évangile et la simplicité chrétienne qui lui feront toucher du doigt et de l'œil la sublime dignité des pauvres dans l'Église de Dieu, n'en doutez pas, mes chères Sœurs, votre institut porterait dans ses entrailles un germe de mort. Prenez donc garde que celles d'entre vous qui auraient eu un nom, une position, des richesses et une éducation mondaine, n'en conservent encore quelques restes et qu'elles n'y tiennent par un dernier lien d'égoïsme que la grâce de leur vocation sainte n'aurait pas encore détruit. Si vous êtes de vraies filles de lumière, celles d'entre vous qui étaient au premier rang dans le monde voudront être les dernières de la communauté ; le seul privilège qu'elles voudront y avoir sera celui d'une humilité plus sincère et d'un détachement plus parfait, et elles ambitionneront l'honneur de servir leurs sœurs, et de s'humilier devant les pauvres, à l'exemple de Celui qui, étant riche de tous les biens de la grâce et de la gloire, s'est fait pauvre, et si pauvre, qu'il n'y eut jamais sur la terre un pauvre délaissé comme lui.

Ah ! si ces vertus inconnues du monde demeurent comme un héritage de bénédiction au sein de votre petite famille, vous serez vraiment filles de l'Assomption, parce qu'en vous tenant cachées aux yeux des hommes, elles vous élèveront par la grâce au-dessus de tous les biens et de toutes les grandeurs que les enfants du siècle poursuivent avec tant d'efforts, qu'ils possèdent avec tant d'angoisses et qu'ils perdent avec de si désespérantes douleurs.

## **V. PENSÉE FONDAMENTALE : L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE**

- **Émancipation intellectuelle de la femme.**

Avant de finir ce discours déjà trop long peut-être, je dois, mes très chères filles, vous dire quelques mots sur la pensée fondamentale qui doit présider parmi vous au développement de l'instruction religieuse que vous devez acquérir et transmettre à vos élèves.

Depuis quelques temps, on ne parle plus dans le monde que de l'émancipation intellectuelle des femmes. On n'entend de tous côtés que des plaintes sur l'état d'ignorance où on les a laissées jusqu'à ce jour. On ne rêve que l'affranchissement intellectuel et moral pour elles, on leur jette des livres où d'absurdes théories sont développées, on flatte leur vanité en les berçant d'un progrès si rapide qu'il devra étonner l'univers.

Ce spectacle digne d'une immense pitié atteste la folie de notre siècle incrédule, et quand on voit les femmes que ces espérances enivrent, se précipiter avec une sorte de fureur dans l'étude superficielle de ce qu'elles devraient ignorer et se mettre si peu en peine d'apprendre ce qu'elles devraient savoir, on se demande quelles seront les conséquences pratiques et sociales de cette fièvre devenue pour ainsi dire universelle.

Lisez le traité de Fénelon sur l'éducation des filles, mes sœurs, et vous verrez combien le cercle de la science lui semblait restreint pour les femmes. La noblesse seule confiait de son temps les petites filles aux communautés enseignantes, et à Saint Cyr où Mme de Maintenon commençait une petite révolution intellectuelle, on ne voit pas que la mesure scientifique de l'enseignement fût à la hauteur de ce que les filles de la classe moyenne reçoivent aujourd'hui dans les moindres pensionnats. Et les femmes de ce temps savaient comprendre Bossuet, Bourdaloue, Pascal et tous ces graves génies que nos savantes modernes ne sauraient plus même lire, ni goûter.

Les filles du peuple apprenaient à prier, à lire, à travailler ; on eût regardé comme un phénomène qu'elles sussent écrire

correctement leur langue, et je n'ai pas entendu dire que le bonheur des familles en ait beaucoup souffert. Les femmes auteurs elles-mêmes ne s'élevaient guère qu'au style épistolaire, et leur poésie ne dépassait pas l'idylle, la fable ou la romance. Que ces temps sont loin de nous ! Nos filles de boutique savent la grammaire, l'histoire, la géographie, l'algèbre, le dessin linéaire, géométrique, etc. etc. Elles sont musiciennes, font des pièces de vers, des drames, des nouvelles, des poèmes, que sais-je ?

Les classes élevées nous font assister à un spectacle bien plus singulier encore. Les jeunes personnes élevées dans les familles opulentes ou dans les pensionnats sont obligées de devenir de véritables encyclopédies vivantes, elles arriveront à l'âge de dix-huit ans sans savoir faire une chemise, une robe ou un bonnet, et elles auront dévoré tous les traités d'histoire, appris deux ou trois langues, écrit en vers et en prose, elles seront artistes, peintres et musiciennes.

Une jeune fille à qui l'on veut donner aujourd'hui une éducation soignée, comme on l'appelle, sera soumise depuis sa plus tendre enfance à une véritable torture intellectuelle. D'heure en heure, la pauvre petite créature sera obligée de se prendre corps à corps avec l'histoire, la géographie, la physique, les mathématiques, la philosophie, la littérature, le dessin, la danse, la musique, l'anglais, l'italien, peut-être même le grec et l'hébreu. La pauvre enfant, devenue la victime de cette terrible machine de l'éducation moderne, verra passer devant elle une demi-douzaine de maîtres qui viendront chaque jour appauvrir ses facultés en éparpillant ses forces. Jamais elle ne pourra saisir un point de contact entre les connaissances dont ils l'accablent, jamais elle ne les résumera dans une unité qui puisse agrandir les puissances de son esprit ou de son cœur, de sorte que ce travail accablant ne fera jamais d'elle qu'une sorte d'automate dressé pour rendre des sons confus dont rien ne viendra lui révéler l'harmonie.



Voilà, mes chères filles, ce qu'on appelle de nos jours une instruction forte et soignée.

• **Les salons mondains et leur influence néfaste.**

L'arbre de cette fausse science, planté dans le sol d'un sensualisme orgueilleux, a déjà porté ses fruits de mort. Voyez les femmes qui remplissent les salons de nos villes. Donnez-vous le spectacle de leurs occupations, de leurs discours, de leurs plaisirs. Après une journée consumée dans les futilités de la toilette, dans l'indolence, sinon dans la mollesse, elles arrivent dans nos réunions sociales, parées comme les simulacres d'un temple païen. Le luxe indécent de leur mise irrite et outrage les classes indigentes et laborieuses qui meurent sous les haillons de la mendicité ; et si le temps qu'elles passent dans les cercles du monde ne s'est pas écoulé dans les mystères de la jalousie et des passions, vous les verrez traverser dans l'espace de quelques heures tous les dédales de la littérature corrompue de notre siècle ou, se posant en artistes vis-à-vis d'un salon, lutter d'applaudissements et de renommée avec les grands artistes de l'époque. Les salons recherchés de la femme à la mode deviennent maintenant des bureaux d'esprit ou des salles d'opéra ; on y bâtit des réputations d'auteurs ; on y distribue la gloire ou l'ignominie ; et l'auteur d'un drame, d'un poème, d'un grand système politique ou religieux même, vient sans crainte chercher près d'elle un sauf-conduit et une prime d'encouragement pour les productions les plus immorales.

Cet état, devenu le caractère dominant de notre époque, atteste que les mœurs de la famille sont ébranlées dans leur fondement, et que les femmes ont perdu jusqu'à l'idée de leur vocation sociale.

À ce mal, mes chères filles, je ne connais point d'autre remède que celui d'un changement total dans l'enseignement et dans l'éducation des filles.

• **Catholicisme et naturalisme.**

La vraie base de l'éducation des filles se trouve dans le catholicisme devenu pour elles, comme il l'est pour toute intelligence, la source primitive de la lumière de l'esprit et de la vie de l'âme.

Aussi longtemps que toute l'instruction scientifique et littéraire de la jeune fille ne rayonnera pas des dogmes et des enseignements de la foi, le fruit d'une fausse science la perdra ; et si la vie chrétienne ne devient l'élément et la nourriture de son âme, elle sera le fléau de la famille et de la société.

La science est un fruit qui se gâte rapidement, s'il n'est renfermé dans le vase où repose le baume sacré de la religion. Aussi y a-t-il deux sciences dans le monde, la science humaine et la science divine ; celle des choses naturelles étudiées en dehors de la foi, et celle de Jésus Christ, connu selon tout ce qu'il est, et devenu pour l'intelligence le foyer central et universel de toute vérité comme de toute vertu et de tout amour. Il en résulte nécessairement deux systèmes d'instruction, le système catholique qui a son fondement dans les enseignements de l'Église, colonne de la vérité, et son principe d'explication en Jésus-Christ ; et le système naturaliste, païen, sensuel qui repose sur la raison déchue et sur les sensations. Ces deux systèmes se disputent le monde des intelligences et leur prédominance décide du mouvement que décrivent les esprits, et de la vie et (ou) de la mort de la société.

Or, je le demande, la théorie catholique de l'enseignement préside-t-elle en France à l'éducation des filles ? L'instruction qu'elles reçoivent dans les familles, dans les pensionnats, et même dans les communautés, découle-t-elle fondamentalement

de la science de Jésus Christ connu comme étant le dernier mot du monde de la nature, du monde de la grâce et du monde de la gloire ?

Je ne connais pas en France un seul pensionnat de jeunes filles où l'on ait essayé de faire reposer l'édifice entier de leur éducation sur le catholicisme, envisagé comme l'élément de tout ce qu'elles doivent apprendre dans l'ordre des idées et des faits, et comme principe régénérateur de la vie pratique à laquelle elles doivent être formées.

Ce désordre, mes chères filles, tient à beaucoup de causes qu'il serait trop long de chercher ici. Je dois cependant vous faire au moins remarquer qu'il y a déjà trois siècles que le principe sensuel et païen s'est introduit dans les diverses branches de l'éducation moderne et les domine presque exclusivement.

La littérature, la poésie, la statuaire, la peinture, la philosophie, l'histoire, la politique s'enseignaient en Europe depuis les Médicis, et depuis le protestantisme surtout, uniquement d'après les théories et les productions de la Grèce et de Rome idolâtre.

Le divorce de la raison et de la foi, consommé par la réforme et par la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle, avait ressuscité un vaste naturalisme qui domine encore dans l'enseignement. Tous les livres élémentaires sont faits dans cet esprit, et voilà pourquoi au moment où l'éducation des filles est venue s'agrandir, s'universaliser en quelque sorte, elles n'ont puisé dans ces sources mauvaises qu'une instruction toute sensuelle, égoïste et païenne.

Il n'y a pas longtemps encore qu'on croyait assez généralement en Europe que le catholicisme n'a rien à voir dans les domaines de l'histoire, de la politique, des arts, des sciences et de la poésie. À peine commence-t-on à revenir de

cette grande hérésie, et il n'est pas rare de rencontrer des hommes éclairés d'ailleurs, et d'un noble caractère, qui, sous l'influence des préjugés de leur éducation, sont restés à genoux devant les idoles de la littérature et de l'art païen.

La Providence, qui sait ramener au plan de son éternelle sagesse les grands égarements de la raison humaine, a permis celui que nous déplorons, afin qu'après en avoir vu toutes les conséquences réalisées sur le monde, il soit manifeste à tous les yeux que le christianisme catholique est le dernier mot de l'humanité ; et afin qu'après avoir été rassasiées de souffrances, les nations chrétiennes apprissent à abandonner pour jamais des théories qui n'engendrent que le doute dans l'ordre intellectuel et que des maux sans remède et sans fin dans l'ordre des réalités.

Le moment n'est donc pas éloigné où, tous les résultats des méthodes païennes d'enseignement ayant été aperçus, les familles qui veulent échapper à la double ruine de l'intelligence et des mœurs chercheront pour elles et pour leurs enfants un dernier refuge dans le catholicisme pleinement compris et pleinement enseigné.

C'est cette pensée fondamentale qui m'attache si fortement à votre œuvre, mes chères filles, parce qu'ayant compris ces choses, je vous vois disposées à vous livrer avec une généreuse persévérance à ce grand travail de l'éducation régénérée par les doctrines catholiques qui sont le vrai flambeau de tout ce qui peut être l'objet de l'éducation des filles.

Il y a longtemps que je souffre en voyant combien les institutions civiles, ecclésiastiques et religieuses, qui se chargent en France de l'éducation de la jeunesse, sont loin encore du jour désiré où s'accomplira la rénovation de leur enseignement. Dans les missions et dans les retraites de collège que je prêche depuis vingt ans tout à l'heure, je me suis toujours élevé contre la tyrannie presque exclusive des lettres

et de la philosophie païenne dans l'instruction de la jeunesse. Partout mes observations ont rencontré une sympathie et une faveur marquées ; des milliers de prêtres, après avoir entendu ce que je disais sur la restauration catholique des études, m'ont exprimé leur regret de voir la jeunesse des séminaires, des collèges et des pensionnats placés pendant huit ou neuf ans sous l'action de méthodes d'enseignement qui ne laissent, pour ainsi dire, point de place aux traditions divines, à la littérature sacrée, à la légende ecclésiastique et aux autres rayons de la lumière du christianisme.

Des hommes éclairés travaillent en France à rattacher l'enseignement à son véritable principe, mais rien que je sache n'a été tenté encore sous ce point de vue pour l'éducation des jeunes personnes que l'on veut initier cependant à l'étude des lettres dans une mesure incomparablement plus développée qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Former une famille de vierges pour combler cette lacune, et pour venir en aide à cette portion si intéressante de la société, nous a donc paru un besoin de l'époque. Vous êtes bien heureuses, mes chères filles, si la divine Providence vous a choisies pour remplir cette belle mission.

- **Quelques considérations générales sur une théorie catholique de l'enseignement.**

Je voudrais maintenant vous présenter quelques considérations générales sur une théorie catholique d'enseignement pour les filles de l'Assomption.

L'homme intellectuel, physique et moral, envisagé sous l'empire exclusif des forces qui lui restent depuis le péché originel, ne peut pas aller bien loin dans l'acquisition de la vérité absolue ou relative. S'il est loin des traditions divines, loin de la grâce et de la foi, jamais il ne sortira des ténèbres natives qui se sont levées sur son entendement. Les traditions

purement humaines, les enseignements des écoles philosophiques, les inductions de la raison pourront le mener à la connaissance d'un certain nombre de vérités de l'ordre purement naturel ; mais jamais la raison, ni les traditions humaines, ni les enseignements des écoles ne lui donneront le symbole complet du monde même de la nature.

Si ces principes sont catholiquement certains, mes très chères filles, ils suffisent à prouver invinciblement qu'il est impossible de fonder une théorie complète de la vérité naturelle par la seule raison. Or, rappelez-vous cet axiome théologique de Saint Thomas que je vous ai souvent développé et qui décide de cette matière, à savoir : "que la vérité de Dieu cherchée par la seule raison n'est accessible qu'à un petit nombre après de longues méditations et de laborieux efforts toujours mêlés à une foule d'erreurs."

Le spectacle de l'Univers, les traditions universelles de l'humanité, les procédés de l'analyse et de l'induction logique établissent sans doute d'une foi humaine l'existence d'un Dieu créateur et conservateur de l'Univers, ainsi qu'un petit nombre d'autres vérités de la Religion et de la science naturelles ; mais, je le répète, ces seuls instruments, tant qu'ils n'ont pas été purifiés au flambeau de la révélation catholique, n'atteindront jamais le monde surnaturel de la grâce, et laisseront toujours subsister d'épais nuages sur les vérités mêmes dont ils ont conservé d'imposants et de palpables débris.

Avant Jésus-Christ, Dieu n'était connu qu'en Judée, d'une connaissance inébranlable et sans mélange d'erreurs. Il en était de même de toutes les graves questions qui touchent à la nature de l'homme, à son origine, à ses devoirs et à ses destinées. Les lois de la société et celles du monde n'avaient non plus un enseignement positif, complet et certain que dans les traditions mosaïques.

Aujourd'hui, l'Église seule, cette divine héritière de toutes les révélations antiques, est investie d'une autorité infaillible pour enseigner à l'homme la vérité tout entière. Voilà donc, pour le disciple de Jésus-Christ, l'unique foyer de la science, envisagée selon toutes ses manifestations.

Or, la vérité catholiquement comprise embrasse trois ordres fondamentalement distincts, et liés ensemble par des rapports intimes. Il y a la vérité du monde de la nature, la vérité du monde de la grâce, et la vérité du monde de la gloire.

Cette division, la plus générale qu'il soit possible d'établir, peut seule engendrer une théorie complète d'enseignement. C'est dans ce cercle, mes chères filles, que vous vous renfermerez, unissant ainsi l'étude de la religion à celle des connaissances humaines que vous devez développer ensuite graduellement aux jeunes filles, selon la mesure de leur capacité et de leur vocation sociale.

Il ne sera point question pour vous de faire un cours complet de théologie, de philosophie, de littérature, de science, de chaque branche enfin des connaissances humaines, mais tout ce que vous apprendrez rayonnera de ce que la foi enseigne sur ce triple monde de la nature, de la grâce et de la gloire.

La vérité du monde de la nature comprend Dieu, l'homme, la société, et toute la création en tant qu'ils peuvent être connus par les seules lumières de la raison.

La vérité du monde de la grâce comprend tous les êtres dans leurs rapports surnaturels avec Dieu.

La vérité du monde de la gloire a pour objet de nous apprendre en quoi consiste la dernière fin des élus appelés à contempler surnaturellement Dieu connu selon tout ce qu'il est.

Tout enseignement religieux, scientifique ou moral touche nécessairement par quelque côté à l'un de ces trois mondes ou même plutôt à tous les trois, puisqu'ils sont inséparablement

liés l'un à l'autre ; et jamais on ne pourra rien formuler en dehors de ce cercle universel de la vérité.

En d'autres termes, toute science consiste à connaître Dieu comme auteur de la nature, comme auteur de la grâce et comme auteur de la gloire ; et je soutiens qu'aussi longtemps que ce triple élément ne dominera pas l'enseignement, jamais nous ne posséderons une théorie complète de la vérité.

Mais le monde de la nature, depuis la chute de l'homme, ne peut être connu que très imparfaitement par la raison seule. Une expérience de soixante siècles ne laisse aucun doute à cet égard.

Il faudra étudier la vérité naturelle au flambeau de la révélation et sous l'autorité de l'Église enseignante.

Le monde de la grâce a son foyer dans la connaissance de Jésus-Christ, et l'Église seule nous donne la notion complète de Jésus-Christ.

Le monde de la gloire enfin ne s'ouvre qu'aux élus, et nous n'en pourrions connaître les richesses que par l'enseignement dogmatique de l'Église.



## **VI. MOYENS POUR DONNER UN ENSEIGNEMENT VRAIMENT CATHOLIQUE.**

### **• La science sacrée et l'étude du latin.**

J'ai donc pensé, mes chères filles, que pour arriver à un système catholique d'éducation pour les jeunes filles de la classe opulente, il fallait introduire les religieuses de l'Assomption dans le sanctuaire de la science sacrée par l'étude de la langue latine suffisamment comprise pour leur ouvrir les trésors de la théologie, de la liturgie et de la légende de l'Église.

Cette expérience est déjà une propriété acquise à votre œuvre, et vous savez qu'en moins de six mois, plusieurs d'entre vous ont été à même de comprendre très aisément le latin de quelques Pères, des Conciles et de la Bible. Cette mesure nous suffit ; nous n'avons que faire des finesses quelque peu dangereuses de la langue d'Horace, de Virgile et d'Ovide. Ces poètes seront bannis de notre maison, et si la sœur chargée d'enseigner le latin de l'Église veut pousser ses études jusqu'à l'intelligence de quelques orateurs et de quelques historiens de l'antiquité païenne, elle ne le fera qu'avec la permission de ses Supérieurs.

La poésie des livres saints, celle des légendes et des hymnes de l'Église remplaceront pour nos sœurs la poésie des siècles de Périclès et d'Auguste. Et d'ailleurs les élèves qui voudraient étudier dans vos maisons la langue latine ne feraient que dans un but d'instruction catholique, laissant à la jeunesse des collèges le temps qu'elle passe, ou plutôt qu'elle perd, à s'imprégner de la poésie du paganisme.

Un abrégé bien fait des traités de Saint Thomas sur Dieu, sur les Anges, sur l'homme, sur la Trinité, sur la grâce, sur

l'Incarnation et sur les Sacrements sera développé chaque jour pendant une heure aux novices de l'Assomption qui répéteront de vive voix la leçon de leur maîtresse, et la rédigeront ensuite pour la conserver.

L'histoire de l'Église, la littérature sacrée de la Bible et de la légende ecclésiastique marcheront de pair avec la théologie, et pendant tout le temps de leur Noviciat, les Religieuses de l'Assomption assisteront tous les jours à une leçon sur ces différents objets.

L'étude de l'histoire, de la géographie, de la littérature ancienne et moderne sera toujours ramenée au double foyer des dogmes et de l'histoire de l'Église, envisagée avant comme après Jésus-Christ, en sorte que ces connaissances pourront être étudiées par les jeunes novices sans les exposer à dessécher leur âme en perdant de vue Jésus-Christ que nous voulons retrouver partout.

Le latin de l'Église, les abrégés de théologie, l'histoire ecclésiastique, la poésie biblique et légendaire formeront pour les Religieuses de l'Assomption une étude commune à tous les membres de la communauté. Mais les facultés secondaires, telles que la grammaire, l'arithmétique, l'histoire des différents peuples, la géographie, le dessin, la musique, l'étude de quelques langues vivantes, etc, ne seront d'obligation que pour celles que l'on destinerait, suivant leur aptitude et leur attrait, à se rendre capables d'enseigner avec fruit l'une de ces spécialités. Ce sera le moyen de former de bonnes maîtresses. Mais que chacune d'elles se fasse surtout un devoir de ne jamais sortir du domaine de la révélation, toutes les fois qu'il faudra chercher la raison philosophique des choses enseignées, ainsi qu'on aura eu soin de leur indiquer pendant le Noviciat.

Ainsi, mes très chères filles, grâce à l'étude de la langue de l'Église, notre petite famille pourra être initiée à toutes les branches du catholicisme avec une merveilleuse facilité et sans

nul danger pour les devoirs de la vie religieuse qui doit être avant tout votre première pensée, et c'est par là que nous arriverons à l'unité catholique de l'enseignement.

• **La Vulgate, le Bréviaire romain et autres Livres de piété.**

La Vulgate, le Bréviaire romain, le Missel, le Rituel, le Pontifical, et le Catéchisme du Concile de Trente, telle sera la bibliothèque latine des filles de l'Assomption. Ces livres sont les seuls que l'Église entière propage chez toutes les nations catholiques par le sacerdoce qui en fait un usage quotidien. C'est par eux que l'Église a résolu le problème d'une langue vraiment universelle. Parcourez toute la terre, partout on les lit, partout on les chante, partout on prie, on s'éclaire, on s'édifie, on se civilise, on se sanctifie par (avec) eux.

La Vulgate est le livre par excellence, celui qui renferme éminemment la science sacrée ; et l'Église ne reconnaît, ne propage et n'autorise aucune autre traduction de la Bible.

Dans le plan catholique d'instruction que doivent développer les filles de l'Assomption, elles chercheront dans la Vulgate la vérité religieuse, la morale, le culte, les principes de civilisation et de législation des peuples. Elle sera pour elles le foyer de la poésie, le guide de l'histoire, le livre de l'éloquence, de l'art, de la science, le livre universel en un mot. Étudiée au flambeau des traditions et des enseignements de l'Église, l'Écriture Sainte deviendra pour elles comme une arche sacrée d'où jailliront des torrents de lumière et de vie.

La partie dogmatique des Livres Saints, la partie poétique, la partie historique, la partie morale et religieuse formeront pour les Novices une suite de points culminants auxquels se rattacheront l'étude et la lecture de la Vulgate.

Elles auront par là l'intelligence de ce livre, le seul qui ait été inspiré de Dieu même aux écrivains sacrés. Elles se pénétreront

pratiquement de la supériorité de la Bible sur tous les livres connus ; elles comprendront et feront comprendre à leurs élèves que l'éloquence de la Bible surpasse toute éloquence, que sa poésie domine toute poésie, et que sa philosophie divine confond toute la sagesse humaine. Elles apprendront à y chercher la science de Dieu, de l'homme et de la création, envisagés sous le triple rapport de la nature, de la grâce et de la gloire, de sorte qu'elles pourront nourrir l'intelligence, l'imagination, l'esprit et le cœur de la jeune fille d'un aliment divin qui la dégoûtera pour jamais de cette poésie et de cette littérature païenne et corrompue des livres anciens et modernes où prédomine l'élément du sensualisme et de l'incrédulité.

Traduire et faire traduire les plus beaux morceaux de la Vulgate, les expliquer, les interpréter, les faire goûter à leurs élèves sera aussi un devoir pour les filles de l'Assomption ; et par cette méthode, elles graveront dans leur mémoire les faits qui nous intéressent le plus comme chrétiens, les beautés innombrables dont la Bible est pleine, et surtout les maximes et les exemples qui peuvent tant influencer sur le cœur et sur la vie entière des jeunes personnes. Cette étude, renfermée dans les limites propres à la mission restreinte des femmes dans l'ordre du savoir, sera pleine d'attrait et d'utilité pour elles et elle ne peut manquer d'exercer sur leurs occupations intellectuelles l'influence la plus heureuse.

Quand on leur aura développé avec soin les notions chrétiennes du beau considéré par rapport aux arts de l'imagination, quand on leur aura fait comprendre qu'il y a dans la Bible un océan de poésie pour l'artiste, pour le peintre, pour le musicien, pour le poète et pour l'orateur, les femmes pourront sans danger se créer pour leurs moments de loisir de doux et d'utiles délassements, et l'amour des Saintes Lettres que Saint Jérôme recommandait tant à la vierge Eustochie les sauvera de l'ennui, de la monotonie (si) accablante du monde, de sa vanité, de ses illusions et de ses scandales.

La musique des cantiques de Moïse, de Déborah, de Judith, de Tobie, de David, de Salomon, celle du Benedictus, du Magnificat, du Nunc dimittis, etc, seront le foyer des études musicales de notre maison. Nos chapelles retentiront aux jours des saintes solennités de cette mélodie toute divine, et nous échapperons par là à ces cantiques de facture classique et quelquefois païenne chantés sur des airs sensuels qui rappellent les chants profanes des assemblées mondaines.

L'étude du Bréviaire romain, mes très chères filles, vous fera connaître les extraits les plus admirables des saints Docteurs, les légendes les plus touchantes, les plus poétiques, les plus édifiantes de l'histoire des Saints de la loi nouvelle. Je souhaite que vous vous nourrissiez de cette lecture, dans l'ordre de votre instruction religieuse, parce que je n'en connais pas de plus propre à vous donner la clef des textes de l'Ancien et du Nouveau testament qui s'y trouvent appliqués aux divers mystères dont l'Église célèbre la mémoire, en déroulant devant ses enfants le cercle de l'année ecclésiastique.

Il serait à désirer que dans nos maisons, on s'appliquât à bien comprendre l'office de chaque fête à mesure qu'elle se produit. Par là, l'intelligence de la théologie fondée sur la Bible, sur les Saints Docteurs, sur les prières et sur les paroles de l'Église qui s'est exprimée dans le Bréviaire romain, se développerait, s'agrandirait singulièrement parmi vous. En même temps les hymnes ravissants de votre Office tiendraient aussi une place immense dans la musique et dans la poésie religieuse de vos maisons et de vos pensionnats.

Le Bréviaire est le livre par excellence de la prière catholique, des dogmes et de la morale mise en action par la vie des Saints. C'est le livre du prêtre, du religieux, de tous les ordres contemplatifs de femmes : que ce soit aussi le vôtre, mes très chères filles, efforcez-vous par une sainte et sérieuse étude de pénétrer toutes les richesses de ces paroles admirables que

vous récitez chaque jour avec l'Église, et que les Anges eux-mêmes vous envieraient s'ils ne pouvaient s'unir à vous pour chanter devant votre Époux céleste l'éternel hosanna de sa gloire.

Le Missel romain est le livre par excellence du culte catholique. C'est peut-être le plus beau livre que possède l'Église après la Vulgate. Elle y parle sa langue à elle, langue de foi, d'espérance et d'amour. Oh ! que je plains la génération qu'on élève dans nos petits séminaires d'y être tout à fait étrangère.

Là, mes chères filles, sont rassemblés selon l'ordre des mystères, des solennités et des fêtes que l'on célèbre dans nos temples, les traits de l'Ancien et du Nouveau Testament, les maximes, les promesses et les prophéties sacrées qui les caractérisent et qui y ont rapport. Les Introit(s), les Oraisons, les Secrètes, les Postcommunions, les Préfaces surtout, sont à mon avis la parole humaine élevée à son plus haut point de splendeur. Méditez ce livre, ne vous laissez pas de puiser à cette source intarissable, familiarisez-vous avec les soupirs brûlants que l'Église y exprime dans une langue sublime d'élévation et toute étincelante de poésie et de richesse.

Oh ! le touchant et merveilleux spectacle que celui que présente le sacerdoce catholique disséminé sur la surface du monde, adressant à Dieu, par le Bréviaire et par le Missel, la prière de tous les peuples chrétiens, et faisant retentir tous les temples d'un même cri d'espérance, de regret, de plainte, de douleur et d'amour.

Et pourquoi l'intelligence de ces prières toutes puissantes sur le cœur de Dieu ne serait-elle pas donnée à des religieuses que leur vocation appelle à une sorte de sacerdoce régénérateur sur la femme chrétienne ?

## • Le culte liturgique

C'est moi, mes filles, qui me chargerai avec une bien douce consolation du soin de vous initier à la participation des richesses divines cachées dans les livres de la liturgie catholique. Dieu me fera la grâce de vous en inspirer l'attrait, et alors vous posséderez la vérité et la science sans danger pour votre humilité et pour votre ferveur. Il vous sera doux de pouvoir suivre au pied des autels les prières que l'Église adresse à son céleste époux par la bouche du prêtre, de pouvoir mêler chaque jour votre âme aux accents de cette divine Mère implorant son Père et son Dieu pour les enfants que sa grâce et sa foi lui ont donnés.

L'office des diverses solennités de l'Église se complète à la fois par le Bréviaire et par le Missel. La table du sanctuaire, le cœur du prêtre et celui de la vierge consacrée par les vœux de la Religion sont deux autels d'où monte vers Dieu, par Jésus Christ, l'encens des adorations, de l'espérance et de l'amour, pour redescendre sur la terre en pluie de grâces et de bénédictions.

En suivant dans un parallélisme continuels les prières du Bréviaire romain et celles du Missel, vous y trouverez un tout complet qui forme un traité admirable sur l'objet et sur le but des différents mystères de l'année ecclésiastique.

L'office de l'Avent et les Messes du Missel pour ce temps de soupirs et d'attente sont l'expression la plus haute des désirs brûlants de l'épouse pour la venue de l'époux. Rien n'est plus suave, plus pressant, plus ardent que le cri de ses espérances, que la plainte de ses amoureuses langueurs.

L'office du Carême et les Messes de ce saint temps ne respirent que la pénitence, la douleur et l'espoir du pardon. Dans la Semaine Sainte, l'Église fait entendre dans son Bréviaire et dans son Missel les lamentations les plus tristes, les gémissements, les sanglots les plus pénétrants. C'est un océan de tribulations et d'amères souffrances qui se révèle par

sa bouche sacrée. Les grandes cérémonies, les offices du Jeudi, du Vendredi et du Samedi Saint dépassent en paroles de douleur et d'amour tout ce qu'on peut imaginer. Là tout est tristesse pour l'âme, émotion pour le cœur, science, élévation pour la pensée, magnificence pour l'enthousiasme et l'admiration. Les lamentations de Jérémie, les reproches douloureusement profonds que l'Église, en face de son Époux attaché à la Croix, adresse à ceux qui l'ont fait mourir, sont l'écho le plus pénétrant des angoisses du Calvaire.

L'office et la Messe du Jour de Pâques et de son octave célèbrent le mystère de la Résurrection du Sauveur avec une pompe, une poésie, une splendeur que rien n'égalera jamais... Mais on ne finirait pas, si on voulait indiquer seulement les inépuisables beautés du Missel et du Bréviaire, larges et profondes comme les flots de la mer.

La Trinité, l'Ascension, la Pentecôte s'y reflètent dans toute leur profondeur et leur magnificence. Saint Thomas a dépassé tous ses chefs-d'œuvre dans l'office du Saint-Sacrement, les fêtes de la Sainte Vierge s'y produisent avec toute la splendeur de ses vertus, de ses grâces et de ses destinées. Et toutes ces merveilles sont des trésors inexplorés, même par ceux qui devraient en distribuer les richesses aux peuples refroidis. Pour vous, mes filles, voilà la route que vous parcourrez, voilà la riche plaine où vous recueillerez tous les fruits de la grâce. Et quand une fois votre âme aura puisé à ces sources jaillissantes et inépuisables de la véritable éloquence et de la vraie vie, quand elle se sera désaltérée aux fontaines du Sauveur, elle ne comprendra même plus l'attrait des littératures humaines tout imprégnées de leur froid naturalisme.

Le Pontifical et le Rituel complètent, avec l'étude assidue du Catéchisme romain cette science toute divine que l'Église a déposée dans les livres sacrés qui renferment, je le dis avec une profonde conviction, le dernier mot de Dieu et de l'Univers,



envisagés sous le triple rapport de la nature, de la grâce et de la gloire.

- **Péché et grâce.**

Le Rituel romain renferme les bénédictions et les exorcismes de l'Église sur la matière, sur l'enfant qui vient de naître, sur l'homme que l'esprit du mal domine ; il contient les rites qui accompagnent l'administration de tous les sacrements.

Or, mes chères filles, savez-vous qu'il y a là toute une théorie sur l'affranchissement de la nature, de l'homme, de la famille, tout un traité de la plus haute philosophie sur le monde de la nature et sur le monde de la grâce.

Depuis le péché, la nature est souillée, elle gémit, elle enfante avec douleur, elle est plongée dans la servitude du mal, toutes ses substances sont altérées et corrompues dans leur source. Les esprits de ténèbres règnent sur le monde déchu et sur l'homme tombé. C'est à leur empire qu'il faut attribuer les fléaux de ce monde dont la Vérité même les a appelées les princes ; ce sont eux qui ont déposé ce germe mauvais de corruption, de souffrance et de désordre qui tend incessamment à se développer au sein de l'humanité comme au sein de la création.

Voilà le monde de la nature, tel qu'il est. Voilà ce monde tel qu'il est en dehors de la grâce, et c'est dans ce monde tout seul cependant qu'on veut renfermer toute la science, toutes les connaissances et toutes les études de l'homme.

Mais, à la lumière surnaturelle dont le Rituel romain projette les splendeurs, venez voir, mes chères filles, comme le mal est subjugué, comme l'homme et la nature sont affranchis, régénérés ici-bas par la grâce et par le sang du Christ, en attendant qu'ils le soient à jamais dans sa gloire.

Lisez les prières du Rituel sur l'eau, sur le pain, sur toutes les substances matérielles soumises à l'action de l'enfer par le péché de l'homme, et vous verrez qu'elle(s) en chasse(nt) d'abord le mal et qu'elle(s) leur communique(nt) ensuite par la Croix de Jésus Christ une vertu surnaturelle, les exhaussant ainsi par la Croix jusqu'au monde de la grâce. Quelle création, quelle merveille si nous en avons l'intelligence ;

Les éléments corrompus du monde matériel, une fois affranchis de la tyrannie du mal et de l'enfer, deviennent les éléments de nos divins mystères, et la matière des sacrements les plus surnaturels. Ainsi l'eau, le sel, le pain, le vin, l'huile, le baume, toutes ces substances de la vie humaine deviennent par les bénédictions du prêtre, les signes et les canaux sacrés de la grâce et de la vie surnaturelle. Les vertus les plus prodigieuses leur sont communiquées, et les anges tombés, vaincus au centre même de leur domaine, voient tomber leur puissance devant celle de l'Église éternelle.

Le Rituel renferme aussi les prières, les rites, les cérémonies des exorcismes. Ce côté ténébreux de l'humanité est un fait universel. Partout et toujours on a cru à la puissance terrible des génies du mal, et tous les cultes idolâtres n'ont guère été qu'une consécration effrayante de cette foi universelle. La magie, les évocations, les sortilèges, les maléfices, la possession ou l'obsession ont désolé et épouvanté la terre. Mais partout où s'accomplira le ministère du prêtre catholique, partout où l'Église aura pu étendre les prières et les bénédictions du Rituel romain, ces horribles mystères seront subjugués et anéantis.

Le Rituel a des processions, des cérémonies admirables pour enchaîner les fléaux qui ravagent les récoltes et qui ruinent les espérances du cultivateur ; et si ces grandes maladies de la nature, les grêles, les tempêtes, les inondations, les incendies, les dérangements des saisons désolent tes contrées catholiques,

il faut s'en prendre à la faiblesse de la foi des peuples qui rendent à l'enfer sa puissance sur cette matière que le péché lui a soumise et que la puissance de la Croix peut seule délivrer.

L'Église enfin nous donne encore dans son Rituel des armes toutes puissantes contre les pestes, les famines, les maladies, parce qu'en plaçant l'homme, les animaux et tous les germes de la vie physique sous l'action de ses bénédictions et de ses prières, elle en chasse le mal, elle détruit tous les principes de mort qu'ils pourraient contenir.

Or dites moi, mes chères filles, s'il n'y a pas dans ces considérations toute une philosophie sur l'affranchissement de la nature, sur sa réhabilitation, sa spiritualisation et son progrès.

#### • **Les sacrements.**

Mais c'est l'homme qu'il faut considérer un moment sous l'empire régénérateur du Rituel catholique. Voyez cet enfant, vingt-quatre heures après sa naissance, venant demander la vie de la grâce aux portes de nos temples. Avant que l'Église l'ait touché, quel est son état physique et moral ? Peut-il y avoir une misère plus profonde, plus digne de pitié ?... La vie animale seule se manifeste en lui, et dans quel état, grand Dieu !... C'est celui de la brute qui vient de naître : des cris, des larmes, des sons confus et inarticulés, le sourd mouvement de la souffrance, le spectacle de toutes les humiliations. Et son âme est comme perdue sous cette masse informe qui laisse à peine apercevoir les premiers signes de l'ordre et de l'harmonie physiques. Mais l'œil chrétien aperçoit autre chose. Cette âme, ce corps sont le tabernacle du péché. Satan est maître de cette pauvre créature. C'est un être déchu, mauvais, souillé, dégradé par le mal, par la révolte qui habite déjà en lui. Voilà l'homme tel que la nature le fait ; voyons maintenant ce que peut la grâce pour sa régénération et son salut.

Suivez toutes les cérémonies du baptême. Contemplez des yeux de la foi cette lutte de l'Église contre Satan ; méditez ces prières, ces cérémonies, ces exorcismes qui vont précéder le baptême de l'enfant. Sa langue, ses yeux, sa bouche, ses oreilles, tous ses sens sont purifiés et affranchis, le mal en est chassé, le démon perd son empire, puis l'eau sacrée qui l'inonde au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit opère dans son âme et dans tout son être une régénération divine. Marqué du signe de la Croix, l'enfant fait partie de la tribu sainte, tous les germes de la vie surnaturelle sont déposés dans son âme, il est incorporé à l'Église et à Jésus-Christ, il devient le fils adoptif de Dieu même, et l'innocence des Anges entre dans son cœur. À mesure qu'il grandira, de nouveaux sacrements viendront féconder et dilater dans son âme la grâce qu'il a reçue au baptême.

La confirmation reçue des mains de l'Évêque lui donne le Saint Esprit avec tous ses dons. Elle fortifie son âme et la prépare aux combats de la vie et de la vertu. Soldat de Jésus-Christ, il portera sur sa tête le signe sacré de la victoire, et fort de la force d'en-haut, il ne rougira jamais de sa foi ni de son Dieu.

L'Eucharistie nourrira son âme du pain des Anges, de la substance même de Jésus-Christ, parce que devenu le fils de Dieu même, il lui faut une nourriture divine pour développer cette vie.

La Pénitence extirpe les maladies dont la concupiscence a laissé le germe funeste dans le chrétien régénéré, mais soumis à la loi de l'épreuve. Elle retranche les rameaux parasites qui croissent encore sur cet arbre greffé en Jésus-Christ.

L'extrême-Onction achève de purifier l'âme du chrétien mourant ; elle rend à son corps la santé même si elle est encore nécessaire à son salut ; elle lui donne des forces nouvelles pour soutenir les derniers combats de la mort et pour en triompher.

L'Ordre et le Mariage fondent et perpétuent la société publique en investissant l'homme de la paternité du Ciel ou de la paternité de la terre. C'est le sacrement de mariage qui a créé l'unité conjugale en la rendant indissoluble, c'est lui qui a constitué la famille dans la charité et dans la vertu, et qui en a fait la base de toutes les institutions, le plus solide fondement des états.

Or, je vous demande, mes très chères filles, en envisageant le Rituel sous ces magnifiques points de vue, ne peut-il pas devenir pour vous le livre par excellence de la philosophie de l'homme et de la nature, envisagés sous l'empire de la grâce divine.

#### • **Le Pontifical romain**

Faisons-nous maintenant une idée juste et précise du Pontifical romain, cet autre chef-d'œuvre de la liturgie catholique qui renferme tous les éléments de la civilisation chrétienne.

Le sacre des Pontifes et des Rois, la consécration des prêtres et des temples, celle des Supérieurs monastiques, celle des Vierges enfin, ces autres temples du Christ, sont l'objet du Pontifical. Ce sont là, mes très chères filles, tous les éléments qui civilisent les sociétés de la terre, et il est impossible de contenir l'humanité dans un ordre de perfectionnement surnaturel sans l'indispensable secours de ces grandes puissances régénératrices et sociales.

Nulle puissance de la terre ne saurait être comparée à celle des Évêques et surtout à celle du Chef suprême de l'épiscopat. C'est à eux et à eux seuls qu'il appartient de consacrer les prêtres, de bénir les temples, de sacrer les chefs des empires. Or la société religieuse, la société civile et publique ne peut exister sans prêtres, sans temples, sans culte, sans pouvoir civil et politique. Ce sont donc les Évêques que Dieu a chargés des

destinées humaines et divines en ce monde, et plus leur action est pleine et parfaite, plus les peuples s'avancent vers l'apogée de leur bonheur et de leur gloire.

Méditez maintenant avec soin les prières, les cérémonies, les rites majestueux employés dans la consécration de ceux en qui Dieu a remis la plénitude de la puissance spirituelle.

Depuis la tonsure jusqu'au sacerdoce, vous verrez une suite de prières, de consécérations, de cérémonies saintes qui élèvent, purifient le lévite en agrandissant graduellement sa puissance jusqu'au jour où le Pontife consécrateur lui communique l'ineffable pouvoir de consacrer le corps de Jésus-Christ, de prêcher l'Évangile, d'administrer les Sacrements et de bénir l'homme, la famille et tous les éléments de ce monde altéré et déchu.

Mais rien n'égale en magnificence, en symbolisme religieux la consécration des temples catholiques.

La place qu'ils doivent occuper, les pierres dont ils sont construits, tout ce qui entre dans la structure de nos basiliques, tout ce qui fait partie du culte est purifié, sanctifié par des rites admirables remplis de mystères et de significations.

Et quoi de plus nécessaire à la société religieuse, aux manifestations sociales du culte divin que le sacerdoce et les temples ?

L'Église catholique avec ses cloches consacrées et bénies, avec son autel où le Dieu du Ciel repose sous les voiles du Sacrement, avec sa chaire de vérité, ses tribunaux de miséricorde, ses fonts baptismaux, sa table Eucharistique, ses larges nefs, son sanctuaire, est l'élément le plus puissant et le plus fécond de la vraie civilisation du monde. C'est là que la prière publique se révèle par ses manifestations les plus grandes, par l'adorable sacrifice, par le chant des psaumes, par

la bénédiction des peuples, par toutes ces pompes sacrées dont rien ne peut égaler la majestueuse magnificence.

C'est dans nos temples que la famille chrétienne se rassemble pour se nourrir de vérité, de grâce et de miséricorde, pour recueillir le pardon, pour prier et soupirer dans cette vallée de larmes. C'est là que les enfants d'une même mère viennent apprendre à se connaître, à s'aimer, à s'unir dans une même foi et dans un même culte ; c'est à la table Eucharistique surtout que la société chrétienne trouve le niveau de l'égalité et de la charité fraternelle. C'est encore là que les grands mystères de notre foi se célèbrent avec tant de puissance et de grandeur que le souvenir s'en grave à jamais dans les âmes.

Nos temples sont la patrie des arts rendus à leur vraie destination. La cloche, avec sa voix grandiose, y célèbre le nom du Dieu des armées. L'orgue, ce roi des instruments, cette merveille du génie catholique, soupire, chante, frémit, tonne, gémit, pour toutes les âmes et sur tous les accents. Les chants sacrés versent sur le peuple fidèle des torrents d'harmonie ; la peinture reproduit sous ses yeux tous les mystères de la grâce, tous les prodiges de l'amour divin, et nos Églises avec leurs bas reliefs, leurs statuettes et leurs admirables vitraux sont devenues les vrais musées de la foi catholique. L'architecture enfin, le roi des arts, ne s'élèvera jamais au-dessus de nos cathédrales gothiques, et ses flèches sublimes de hardiesse, ces mille tourelles, ces clochetons innombrables, ces ogives courbées devant le Saint des Saints, ces voûtes élancées, attesteront à jamais qu'il n'y a rien d'impossible au génie inspiré par la foi et exalté par l'enthousiasme.

Or, mes chères filles, toutes ces choses reçoivent de la consécration pontificale une vertu divine qui les ramène toutes aux pieds de leur Créateur et de leur Dieu.

Pénétrez ensuite dans les prières et les cérémonies du Pontifical romain pour le sacre des rois, chargés par la

Providence de l'ordre civil et politique des sociétés humaines. Et vous verrez que l'Église seule a compris l'essence, la dignité et les limites du pouvoir confié aux maîtres du monde. Elle imprime sur le front des monarques, des empereurs et des rois un rayon de la puissance même de Dieu, qui ne les élève au-dessus des multitudes qu'en changeant leur domination en sacrifice et en dévouement, de sorte que celui que la majesté environne ne devra jamais oublier qu'il n'est que le ministre de Dieu pour l'ordre et la paix de ce monde.

Recueillez avec étonnement les fortes leçons de sagesse, de justice, de fidélité, de dévouement à l'Église du Christ, à ses pasteurs et à ses enfants que le Pontife consécrateur donne au soldat couronné, et vous comprendrez que l'Église seule a pu sanctifier l'obéissance en consacrant l'autorité.

Les magnifiques cérémonies du sacre des rois, les prières du Pontifical pour cette grande solennité établissent aussi que des rois catholiques sont seuls appelés à gouverner des nations régénérées par la grâce. Les conseils et les leçons que l'Église leur adresse, les devoirs sévères qu'elle leur impose, prouvent que le souverain d'une nation catholique ne peut demander les bénédictions et le sacrement de la puissance qu'en prenant le ciel et la terre à témoin qu'il sera fidèle à la foi, qu'il s'immolera pour le bonheur des peuples et qu'il emploiera sa puissance à propager et à étendre l'empire de Jésus-Christ sur les âmes.

Certes, il y a là toute une théorie sociale sur le pouvoir, sur l'obéissance, sur la justice, sur l'esprit de sacrifice et de sagesse qui préside au bonheur des peuples et à la paix des empires ; et à jamais, mes chères filles, vous n'aurez besoin d'autres lumières pour trouver l'explication de ces grands faits historiques que les passions ont si diversement commentés.

• **L'Alpha et l'Oméga de toute science humaine.**



Ainsi la Vulgate, le Bréviaire, le Missel, le Rituel et le Pontifical romain seront pour vous les seuls livres où la langue universelle de l'Église est consignée. Vous y chercherez tous les secrets du monde de la nature, de celui de la grâce et de celui de la gloire. Vous y trouverez le dernier mot de toute vérité, de toute science et de toute sagesse ; et dégoûtées des livres que la main timide et incertaine de l'homme a écrits, vous vous applaudirez d'avoir trouvé sur cette terre les seuls livres dépositaires de la science universelle et des destinées du monde. Car vous pouvez remarquer qu'il n'y a point de civilisation possible et grandissante là où ces livres ne règnent point.

Ce point de vue deviendra pour vous la clef de l'histoire. Partout où vous les verrez s'introduire, partout où vous les verrez reconnus, soyez assurées que là une grande régénération commence pour la nature, pour l'homme, pour la famille et pour la société.

L'étude de ces livres sacrés forme donc pour les filles de l'Assomption le résumé complet de la science universelle. Elles y trouveront le foyer fécond de tout ce qu'elles auront à apprendre ou à enseigner.

Vous me demanderez peut-être, mes chères filles, si ces livres constituent en réalité la base unique d'une théorie générale de l'esprit humain ; et si toutes les conceptions et toutes les inductions de la science peuvent et doivent en sortir, ou y être ramenées ? J'en suis si profondément convaincu que cette proposition a pour moi la clarté et la certitude d'un axiome.

La Vulgate commentée par l'Église, et les livres de la liturgie catholique n'embrassent-ils pas Dieu, l'homme, l'univers, la société, toutes leurs lois et toutes leurs manifestations ? N'avez-vous pas compris que, hors des doctrines que renferment ces livres, tout n'est que ténèbres pour l'intelligence ? N'avez-vous pas remarqué que la théologie, la

philosophie, la législation et l'histoire, que l'éloquence, la poésie, la sculpture, la peinture, la musique, que toute la science de la nature déchue, celle de l'homme physique et moral, celle de Dieu enfin, s'y résument éminemment ? Ces livres constituent seuls la théologie la plus générale de l'esprit humain ; de sorte qu'une étude approfondie de ce qu'ils contiennent doit servir de flambeau, de guide et de boussole pour toutes les recherches et pour toutes les vérités.

Encadrer, pour ainsi dire, l'intelligence de la vierge chrétienne dans le cercle qu'ils éclairent et qu'ils parcourent, c'est donc la placer au centre même d'où toute science rayonne ; c'est lui donner une large synthèse d'où tout émane et où tout est ramené. C'est lui fournir une réponse à tous les problèmes, c'est réhabiliter son intelligence déchue aux rayons de la vérité infinie versée sur le monde par celle qui, demeurant vierge, a enfanté Jésus-Christ.

Dans les pensionnats où sont élevées les jeunes personnes à qui on veut donner aujourd'hui une instruction étendue et développée, on leur parle religion, histoire, philosophie, géographie, littérature, peinture, musique, dessin, science, etc., mais on ne leur fait jamais voir le principe des choses ; tout est brisé, divisé, éparpillé à travers leur intelligence, et comme je l'ai fait remarquer plus haut, toute la puissance intellectuelle de leur âme s'affaiblissant sous l'empire d'un enseignement plein d'erreurs et de contradictions, il ne leur reste plus que l'inextinguible sentiment de leur égoïste et orgueilleuse nature, qui espère échapper par des nomenclatures, par des analyses et par des abrégés encyclopédiques au reproche justement mérité d'une instruction nulle et anti-chrétienne.

Chez vous au contraire, le catholicisme placé en tête de l'éducation doit en pénétrer tout l'ensemble et toutes les parties. Vos jeunes élèves apprendront à éclairer chaque branche de leur instruction au foyer de la vraie lumière, elles

emporteront le secret de la science, et lorsqu'au milieu du monde, elles devront dire ce qu'elles savent, elles édifieront ceux qui les entendront, et elles leur apprendront à trouver juste et vraie cette parole du prophète : "La déclaration de votre parole, ô mon Dieu, illumine ; elle donne l'intelligence aux petits."

Puis une considération décisive sur le sujet qui nous occupe, c'est que la Vulgate et les livres liturgiques dont je viens de vous donner une idée fondamentale, embrassent toutes les lois de ce monde de la grâce qui constitue l'Église, et qu'ils en font connaître tous les ressorts. Or, n'est-ce pas restaurer pleinement l'intelligence que d'identifier toutes ses pensées et toutes ses conceptions avec celles de l'Épouse infallible du Christ.

Le catéchisme Romain, ce résumé le plus complet et le seul approuvé authentiquement par l'Église de toute la théologie catholique, projette sa lumière sur tout ce qui est contenu dans la Vulgate, dans le Bréviaire, le Rituel et le Pontifical. Il est la clef de toutes les questions de dogme, de morale et de culte ; il vous servira donc de théologie abrégée sur laquelle vous fonderez votre instruction Religieuse ; et grâce à cet admirable ouvrage qu'un concile même a dicté, vous atteindrez, selon la mesure de votre vocation et de vos forces, toute la mesure de science et de vérité à laquelle l'intelligence de la femme puisse être élevée sur la terre, sous l'empire des moyens divins que le Sauveur a laissés à son Église pour faire l'éducation intellectuelle et morale de ses enfants.

Vous comprenez maintenant sur quelles bases doit s'élever pour vous et pour vos jeunes élèves une théorie complète et générale d'enseignement.

La seule science qu'il y ait au monde pour vous, comme pour tout chrétien vraiment régénéré par la grâce, c'est la science de Jésus-Christ, connu selon tout ce qu'il est. L'Église seule le fait

connaître pleinement, c'est-à-dire autant qu'il puisse être connu ici-bas. Depuis le génie le plus élevé, jusqu'à l'enfant qu'elle instruit son catéchisme à la main, cette adorable mère distribue à tous la même science ; seulement elle la met en lait pour l'enfant, et elle en fait une nourriture plus substantielle, plus solide pour les intelligences plus fortes, pour le savant, le philosophe et le théologien.

## VII. SYNTHÈSE

### • ... Ne savoir que la science de Jésus-Christ.

Or je crois, mes chères filles, que vous devez vous efforcer de pénétrer dans la science de l'Église, non que vous soyez fortes, mais parce que vous devez devenir des filles de lumière, de zèle et d'amour.

Voyez comme la divine science de la foi a brillé dans toutes ces Saintes, la gloire de la virginité, qui avaient trouvé en Jésus-Christ connu et aimé, comme elles savaient aimer et connaître, ces torrents de lumière dont leurs écrits attestent encore la profondeur. Les Catherine d'Alexandrie, de Sienna et de Gênes, les Thérèse, les Gertrude, les Madeleine de Pazzi, avaient reçu de Jésus-Christ même cette science sacrée que vous ne voulez demander à l'Église, sa chaste épouse, qu'afin de soumettre à jamais à son empire la jeune génération qui vous sera confiée, et qui doit apprendre de vous à trouver la vérité et la vie dont elle a soif, dans le sein du Sauveur, et aussi dans le sein de Celle à qui le sacerdoce maternel de la lumière a été donné. C'est de la divine Marie qu'est sorti le Soleil de justice, Jésus-Christ notre Dieu. Votre âme doit, à son exemple, devenir par la grâce d'en haut comme un sanctuaire, d'où sortiront pour vos enfants quelques rayons de ce soleil éternel qui se leva avec toute sa lumière du sein virginal de votre Mère et de votre Reine.

Ne vous étonnez donc pas, mes très chères filles, si j'insiste avec tant de persévérance sur la nécessité de ramener toutes vos études et tout votre système d'enseignement et d'éducation à la science, à l'amour de Jésus-Christ et de sa divine Mère. Ne soyez pas surprises, si je m'efforce de bannir de notre maison tous ces éléments d'une fausse science dont on empoisonne l'imagination, la mémoire, l'esprit, le cœur et la vie de la jeune fille en exaltant sa vanité, son égoïsme et son orgueil.

Saint Paul, notre cher maître, écrivait aux fidèles de Corinthe : "Je rends de continuelles actions de grâces à mon Dieu de ce que vous êtes devenus riches de sa science et de sa parole, et de ce que le témoignage du Christ a été confirmé en vous ; en sorte que toute grâce vous a été donnée." Et plus loin il ajoute : "Pour moi, quand je suis venu parmi vous, je n'y suis pas venu avec les discours d'une éloquence et d'une sagesse mondaine(s), car j'ai jugé ne savoir parmi vous que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié ; et ma parole et ma prédication n'ont pas été dans le langage persuasif et séduisant de la sagesse humaine, mais bien dans la charité et la force divine, afin que votre foi ne reposât point sur la sagesse de l'homme, mais sur la vertu de Dieu."

Voilà, mes très chères filles, le sommaire divin de toute la théorie qui doit se développer dans notre petite congrégation et présider à l'enseignement de nos pensionnats.

Deux pensées remplissent et dominent mon âme quand je songe à vous préparer à l'espèce de sacerdoce régénérateur que vous êtes appelées à exercer sur les jeunes personnes qui viendront se former à l'ombre de vos exemples et de vos leçons.

Je voudrais préserver notre famille originale de tous les écueils qu'une science orgueilleuse et mondaine ne manquerait pas de multiplier pour elle. Je cherche donc à vous éviter le contact de cette science curieuse et vaine qui dessèche l'âme en

enflant l'esprit et en égarant la raison ; car je désire bien plus, mes chères filles, de vous voir avancer dans les voies d'une perfection toute spirituelle et toute céleste que de vous voir atteindre un développement intellectuel qui pût vous exposer à détourner vos esprits et vos cœurs du seul objet que vous veuillez connaître et aimer, c'est-à-dire Jésus-Christ.

Je me suis proposé en second lieu la solution de ce difficile problème : former une congrégation enseignante de vierges qui verse(nt), par une éducation éclairée et profondément chrétienne, tous les germes de régénération dans la famille et dans la société, en pénétrant l'esprit, l'âme et le cœur de la jeune fille de la science et de l'amour de Jésus-Christ, en sorte que, soit que les filles de l'Assomption quittent la prière pour l'étude, soit qu'elles laissent les occupations simples, pauvres et cachées de la vie religieuse pour enseigner, jamais elles ne perdent de vue Celui dont la science suréminente faisait dire à Saint Paul : "J'ai estimé toute chose à l'égal de la boue pour ne savoir que la science de Jésus-Christ."

Ainsi, mes très chères filles, notre système d'enseignement consistera à substituer partout la foi à la raison déçue, la grâce à la nature obscurcie et dégénérée, la science et l'amour de Jésus-Christ en un mot à la science humaine et à l'égoïsme.

Cette théorie d'origine toute divine n'a pas encore été tentée, du moins pleinement, dans l'éducation des pensionnats ; mais c'est un motif de plus pour nous d'espérer que la protection du ciel ne manquera pas à nos efforts.

Il est temps, et grand temps, d'environner la femme, véritable racine de l'arbre social, de tous les éléments et de toute la sève de la révélation et de la grâce, qui seuls peuvent la préserver des tristes écueils d'une science orgueilleuse et fausse, et par là empêcher la famille de puiser sa vie dans un sensualisme intellectuel, moral et physique qui amènerait infailliblement la ruine de la société tout entière.

Prions donc, mes très chères filles, le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ de vous remplir de la connaissance de sa volonté en vous donnant la plénitude de la vraie sagesse et de la véritable science que Saint Paul demandait à son Dieu pour ses chers disciples, afin qu'à leur exemple, vous marchiez sous le regard paternel du Seigneur, embellissant l'arbre de votre congrégation de toutes les vertus, et le faisant grandir dans la science de Celui sur qui tout repose dans le monde de la nature et dans celui de la grâce.

• **Les vertus cachées.**

Mais n'oubliez jamais, mes très chères filles, que ce sont les vertus cachées de la très Sainte Vierge qui doivent servir de fondement à l'édifice de lumière et de grâce dont nous préparons les éléments à l'honneur du mystère de son Assomption.

Vous serez données en spectacle à Dieu, aux anges et au monde ; mais Dieu et ses anges ne vous aimeraient pas, si vous n'aviez compris profondément cette parole qui donne seule le secret des grandes destinées de la Reine du ciel et de la terre : "Omnis gloria ejus filiæ regis ab intus".

Creusons donc, mes sœurs bien-aimées en Jésus-Christ, dans l'abîme de notre néant pour y poser, dans l'humilité de la foi, le fondement inébranlable de notre perfection ; appuyons cette structure toute céleste sur la base du renoncement et de l'obéissance, de la pauvreté et de la mortification, bâtissons sur la Croix et nous serons forts de la force même de notre Sauveur et de notre Dieu.

Oh ! que j'aime à me rappeler combien ces vertus toutes parfumées des exemples de Notre-Dame sont chères et précieuses à votre âme !

Je vous vois plus ambitieuses de la connaissance et du mépris de vous-mêmes, de l'obéissance simple et naïve des petits enfants, plus avides de la pauvreté parfaite que votre divine Mère a tant pratiquée, que les enfants du siècle ne sont ambitieux et avides des faux biens du monde. Vous avez plus d'estime pour le plus petit degré d'humilité et d'obéissance religieuse que l'avare n'en a pour l'or devenu son Dieu. Je veux donc espérer que ces vertus solides et les seules, peut-être, qui ne soient point sujettes aux illusions de l'ennemi, seront comme les pierres angulaires de votre sainte congrégation. Si nous la bâtissons sur ces premières assises, les vents et les pluies auront beau se déchaîner contre elle, elle ne chancellera pas.

Soyez donc toutes saintement affamées de ces richesses de la perfection propre à votre œuvre, et vous serez rassasiées ; faites-vous bien humbles, bien pauvres d'esprit ; blanchissez sans cesse la robe de votre âme et votre âme elle-même dans le sang virginal que le Fils de Marie a versé pour nous sur le Calvaire, et le Dieu de votre jeunesse, le céleste Époux qui a conquis votre amour et que vous avez choisi, vous embellira de tous les joyaux sacrés qui enrichissent les Vierges fidèles.

\* \* \*

*Deux ans après le départ de l'abbé Combalot, mère Marie-Eugénie écrivait au père d'Alzon, le 2 Février 1843 :*

*“Je crois que depuis quelque temps nos sœurs se reprennent à aimer Mr Combalot... Nous aimons mieux notre esprit et notre dévotion à Jésus-Christ que tout ce que nous voyons ailleurs, et nous savons gré à Mr Combalot de son influence sous ce rapport.”* (Vol. VII, n°1579).



---



## **LES LETTRES DE MÈRE MARIE-EUGÉNIE DE JÉSUS à l'Abbé GROS et au père LACORDAIRE**

*Ces lettres sont considérées comme textes fondateurs parce que mère Marie-Eugénie y dit son histoire, le cheminement de sa vocation et sa pensée sur la Congrégation naissante.*

*Elles s'inscrivent dans la période qui suit le départ de l'abbé Combalot. Les raisons qui ont acheminé vers ce départ sont connues : refus d'un supérieur ecclésiastique autre que lui, projet de présenter directement à Rome les premières Constitutions, en dehors de l'autorité de l'Archevêque de Paris, décision de faire partir la communauté pour la Bretagne, tentative de séparer les sœurs de leur supérieure.*

*La rupture survient le 3 Mai 1841, suivie d'une lettre où l'abbé Combalot recommande les personnes et l'œuvre à la bienveillance de Mgr. Affre.*

*“Je me dé mets entre vos mains de l'autorité que ma qualité de père et de fondateur me donnait sur elle. J'ai été assez heureux pour former ce noyau : la pensée qui a présidé à sa création me semble utile et opportune, mais ma coopération directe lui susciterait désormais trop d'obstacles pour se développer.”*

### **LETTRE À L'ABBE GROS Volume VI, n° 7504**

*À la suite d'une visite de mère Marie-Eugénie, l'archevêque donne pour supérieur à la communauté de huit sœurs Monsieur l'Abbé GROS, vicaire général.*

*Le 14 Août 1841, mère Marie-Eugénie, mère Thérèse-Emmanuel et sœur Marie Augustine prononcent entre ses mains leurs premiers vœux pour deux ans.*

*Mais une nouvelle épreuve va se faire jour. En octobre, à la suite d'accusations malveillantes, (de la part de l'abbé Combalot), Mr Gros "paraît entrer dans ces soupçons" et change d'attitude. Il suggère de se séparer, chaque sœur allant vers la Congrégation de son choix, et mère Marie-Eugénie revenant à la Visitation. Mais une telle perspective lui paraît inacceptable. Après avoir prié et réfléchi, elle rédige sa réponse.*

**Sommaire :**

• *"Une pensée de zèle", déterminante pour sa vocation et jaillie de la connaissance de la société qui l'entoure, est à l'origine de la fondation :*

*"tacher d'imiter Jésus-Christ en sa mission de Sauveur de ces pauvres âmes que l'ignorance éloigne de lui bien plus que la mauvaise volonté" ...*

• *la vocation de Visitandine a des bases différentes.*  
• *la situation après deux ans d'essai dans l'œuvre nouvelle.*  
• *le style de vie de la Congrégation, enraciné dans la tradition monastique et au service du but de zèle :*

*- pas de clôture, mais une relation au monde ordonnée à la mission ;*

*- le grand Office : pour les sœurs, il est un lien étroit à la vie spirituelle de l'Église ; pour les enfants, un lieu de formation à la prière publique de la paroisse.*

*- la pauvreté pratique,*

*- les relations communautaires,*

*- les études.*

• *la foi en la réalisation de "cette œuvre" et le désir de lui appartenir.*

\* \* \*

Mon très honoré et très cher père,

En m'exprimant l'autre jour le désir de savoir la différence que je trouve entre l'œuvre de la Visitation et la nôtre, en me disant d'y réfléchir devant Dieu pour vous faire part des raisons sur lesquelles s'appuie ma conviction de n'être nullement appelée à être Visitandine, vous m'avez imposé un devoir que je vous demande la permission d'accomplir par écrit, car après avoir beaucoup prié Notre-Seigneur de me faire la grâce de vous l'exprimer, je suis encore sûre de ne pas assez vaincre ma timidité pour m'expliquer aussi nettement de vive voix, et pour aborder aussi franchement des raisons personnelles et des sujets pénibles.

La pensée qui a présidé à la fondation de cette œuvre est une pensée de zèle, et c'est là ce qui a déterminé ma vocation. Fille d'une famille malheureusement incrédule, élevée au milieu d'une société qui l'était plus encore, restée à 15 ans sans ma mère, et ayant eu par le hasard des choses et l'effet de ma position beaucoup plus de relations et de connaissance du monde qu'on n'en a ordinairement à mon âge, j'avais pu comprendre et sentir tout le malheur, chrétiennement parlant, de la classe de la société à laquelle j'appartenais, et je vous avouerai, mon père, qu'aujourd'hui encore je ne connais pas de pensée plus triste que ce souvenir, et qu'il me semble que toute âme qui aime un peu l'Église, et qui connaît l'irrégion profonde des trois quarts des familles riches et influentes de Paris, doit se sentir pressée de tout essayer pour tâcher de faire pénétrer Jésus-Christ parmi elles. Mais que fera-t-on pour cela ? les hommes n'entrent pas dans les Églises ; les femmes y vont à deux heures pour la foule et la toilette, avec des habitudes et des préjugés qui ne permettent pas à une seule pensée sérieuse de les atteindre ; les fils vont au collège : restent les filles que jusqu'ici on a fait élever dans les

pensionnats à la mode, ou par des institutrices, dont je n'ose vous dire ma pensée telle qu'elle est gravement devant Dieu, selon l'expérience acquise près de mes compagnes d'enfance. Au reste, je connais à peine un résultat de ces éducations que les parents incrédules eux-mêmes n'aient point déploré.

C'est cette dernière circonstance qui peut laisser quelque espérance aux âmes chrétiennes ; mais malheureusement dans la classe dont je parle, c'est-à-dire dans les familles de banquiers, de notaires, d'avocats, etc., qu'on pourrait en quelque sorte appeler l'aristocratie libérale, mille préjugés s'opposent encore à l'éducation des couvents. Ils sentent bien avec amertume que les moyens qu'ils ont employés jusqu'ici n'ont pas laissé à leurs filles les vertus que le monde même exige d'elles ; les mères tout occupées de leurs plaisirs n'ont ni le courage, ni le temps d'essayer mieux ; mais ils veulent une instruction sans bornes, des manières qui soient les leurs ; et l'ancienneté des institutions Religieuses, qui est un objet de confiance pour les personnes pieuses, est pour eux un sujet d'éloignement. Des grilles les feront fuir, et j'en dis de même de mille petites choses extérieures qui, de longtemps du moins, ne leur permettront pas d'approcher de la Visitation. Quant aux couvents spécialement consacrés à l'éducation, permettez-moi, puisque je dois vous dire la vérité en une chose aussi sérieuse, d'avouer cette fois que pour les gens que je connais, ils sont enfermés dans un de ces trois préjugés : ( couleur<sup>7</sup> ) politique, défaut d'instruction ou défaut de bonnes manières.

De plus, les élèves y sont très nombreuses, et il faut dire avec la même franchise que comme on connaît mieux le mal en étant moins bon, les gens du monde ont une telle méfiance de la possibilité d'une bonne surveillance avec plus de cent jeunes filles, que les hommes de ma famille n'eussent jamais voulu m'en voir courir la chance.

---

<sup>7</sup>. Le mot "couleur" est en surcharge.

Je savais toutes ces choses à l'époque où M. l'abbé Combalot me parla pour la première fois de son œuvre ; elle me parut donc destinée à faire un bien que je désirais vivement. Il me disait avec l'autorité de la confession qu'il fallait me dévouer à en faire partie : je vous avouerai, mon père, que cela me coûtait, mais si c'était Dieu qui m'appelait, quel compte lui rendre un jour des âmes qu'un lâche égoïsme m'aurait seul empêchée de servir ? Je me sentais sous le poids des grâces immenses sans lesquelles je n'aurais pu même connaître Dieu, de ce don de foi que j'avais reçu seule entre tous les miens ; il pouvait y avoir un dessein de Dieu dans l'expérience qu'il m'avait été permis d'acquérir, dans la miséricorde qui m'avait en même temps préservée, dans ma position dont la liberté et les relations me permettaient d'être plus utile, dans les talents mêmes que l'éducation m'avait donnés<sup>8</sup> et que je devais d'autant plus consacrer à Dieu qu'ils n'avaient jusque là servi qu'à ma vanité. D'ailleurs au milieu de mes répugnances, je sentais un attrait de zèle très vif, et je savais bien qu'une fois décidée<sup>9</sup>, rien ne me coûterait pour tâcher d'imiter Jésus-Christ en sa mission de Sauveur de ces pauvres âmes, que l'ignorance éloigne de Lui bien plus que la mauvaise volonté.

Telles furent, mon père, les pensées qui m'engagèrent à me donner à Dieu ; elles se retrouvent plus ou moins dans le cœur de mes Srs ; au moins sont-elles pour toutes le plus grand motif d'encouragement.

La vocation d'être Visitandine a tout-à-fait d'autres bases, et je n'en veux pour preuve que les dispositions mêmes dans lesquelles j'ai désiré l'être.

C'était deux ans plus tard, et pour vous dire tout simplement la chose, je doutais, non plus de ma vocation, mais de l'aptitude du fondateur. Au premier abord, je m'étais reposée

---

<sup>8</sup>. Fait acquérir : première rédaction.

<sup>9</sup>. Engagée ; première rédaction.

de tout sur la sincérité du zèle que je lui connaissais. Ne connaissant encore que le monde, je croyais alors que tout ce qui n'en était pas, avait une perfection surhumaine : il fallait l'expérience pour m'apprendre que le zèle le plus sincère n'assure pas toujours la persévérance, la fixité, la patience sans lesquelles rien n'est possible. Mais au bout de deux ans, quoique rien n'eût encore été entrepris, l'expérience était à demi faite, et j'avais ressenti dans ma propre direction une variabilité qui nous présageait plus de souffrances que de succès. Je vous avoue que le découragement m'avait saisie, et l'état de faiblesse physique où j'étais alors s'y joignant, je jetais un regard en arrière, non vers le monde, car j'avais voulu me donner et non me prêter à Jésus-Christ, mais vers cette vie douce de la Visitation au milieu de laquelle j'étais, et j'avais envie d'y rester pour ne plus m'occuper que de mon salut. Et dès lors, l'esprit de la Visitation me paraissait tellement un esprit contemplatif, qu'en y entrant, j'eusse choisi une maison où on ne fit pas l'éducation, pour être précisément ce que Saint F. de Sales avait institué, et ne pas me trouver dans une occupation qui est en dehors de toutes les règles et de toutes les traditions de l'ordre, chose très pénible à des religieuses, comme me l'ont avoué toutes les Visitandines que j'ai connues.

C'est mon confesseur, aumônier de la maison où j'étais, qui après avoir examiné mes dispositions, et les voies de Dieu sur moi, me dit de persévérer encore et de ne songer jamais à la vie contemplative qu'après avoir tout fait pour appartenir à une œuvre comme celle dont j'avais l'attrait. Tous mes confesseurs au reste ont vu comme lui une marque de vocation positive dans le courage que D. m'a toujours donné pour cette œuvre, quelles qu'aient pu être parfois les raisons et les tentations de découragement et quelle que soit naturellement ma lâcheté.

Maintenant, mon père, le découragement est bien loin de moi ; Dieu m'a rendu la santé, il m'a fait supporter la plupart des choses dont je m'étais effrayée de loin, il a fortifié mon



attire et ma vocation par l'essai des devoirs qui en naissent, et la pratique d'une règle qui y tend. Il m'a donné des sœurs propres sous tous les rapports à accomplir le but de zèle que je vous ai expliqué. Elles sont bonnes religieuses, et j'ai peu vu de communauté dont je voulusse autant faire partie à ne la considérer que du point de vue de la simplicité et de l'union. Nous avons la consolation de voir chaque jour les personnes dont nous voudrions élever les enfants, témoigner une grande confiance dans notre éducation. Tout, et la raillerie même, sert notre but.

On nous dit femmes savantes ; rien n'est plus propre à nous amener les enfants que nous désirons. Sans doute, il faut du temps pour cela, mais nous sommes jeunes, et préparées à attendre.

Comme je m'y attendais, notre habit plaît au lieu de choquer, et je vois souvent des parents qui n'avaient pas voulu me voir depuis ma vocation venir ici avec bienveillance, et dire en nous voyant que c'est bien différent d'être ce que nous sommes, ou ce qu'elles croient qu'on est ailleurs. Au fond, elles se trompent et j'en appelle à vous-même, mon père, pour reconnaître que nous n'avons répudié aucun des devoirs ni même des usages de la vie religieuse, et que notre règle a plutôt multiplié les obligations proprement monastiques qu'elle n'en a diminué le nombre. Ceci a même été l'objet de plus d'une objection de la part des personnes qui connaissant la règle et goûtant notre but, eussent voulu nous voir chercher dans l'absence des liens religieux une plus grande liberté d'action. Mais cette manière de faire, plus naturelle au premier abord, plus avantageuse même au commencement, en ce qu'elle laisse plus de temps aux maîtresses, me semble tellement dangereuse à la longue pour l'esprit de la congrégation, que je n'hésiterai jamais à y préférer la fatigue et l'assujettissement des pratiques journalières qui nous ramènent pour ainsi dire forcément à l'esprit de notre état, aussi nécessaire au bien de nos élèves

qu'il l'est à notre salut. Ainsi, mon père, nous aimons toutes mieux aller un peu plus tôt au Ciel, ou borner le nombre de nos élèves à ce que comportera notre nombre, et ne perdre ni l'office, ni le chapitre, ni les œuvres d'humilité que notre règle prescrit. Si d'autres ont pu se passer de ces soutiens, nous sentons que notre faiblesse nous les rend nécessaires, et dans une œuvre de zèle surtout il faut, du moins je le crois, penser à ce que seront les sujets, avant de compter sur ce qu'ils feront.

Pour l'esprit, pour la vie de Communauté, nous avons, vous le savez, presque tout puisé chez Saint F. de Sales ; il reste des différences, mais toutes alors sont conformes à ce qui se pratique dans d'autres ordres, et une longue expérience les a ainsi sanctionnées.

Ces différences doivent toutes servir, soit à nous concilier extérieurement l'esprit des personnes dont nous voudrions gagner les enfants à Jésus-Christ, soit à nous donner à nous-mêmes les moyens de leur être utiles.

1° – Nous ne sommes pas cloîtrées : mais en écartant même les grilles, qui ne sait qu'aux yeux des incrédules , toute religieuse qui ne peut sortir est une prisonnière de mauvaise volonté ?

Qui ne sait aussi qu'ils ne pardonnent une vocation qu'à la condition que les œuvres de charité puissent en faire partie ; que si les Sœurs de charité pouvaient demain ouvrir un pensionnat, ils y auraient plus de confiance qu'à toutes les clôtures ? Le peuple de nos villes est au reste de même : dans les moments de trouble, il n'épargne que les religieuses qui peuvent le servir, et de nos jours, cela vaut peut-être la peine d'être pesé. On pourrait ajouter beaucoup sur la nécessité de faire connaître la misère à des enfants qui n'en connaissent à peine le nom, sur le contrepois que les œuvres de charité apportent aux

études, et les rapports avec le pauvre à la société des riches, sur l'avantage même de ne pas laisser acquérir aux Religieuses cette impressionnabilité de personnes tout-à-fait renfermées pour qui les rapports que nécessite l'éducation des enfants ont ensuite bien plus de dangers, etc. Je n'ai jamais su donner aucune de ces raisons, ni à Monseigneur, ni à vous, mon père ; pourtant vous avez pensé de vous-même que l'expérience pouvait justifier cette règle, que les Rses de Saint Maur, de Saint Thomas, du Sauveur, etc., partagent avec nous. Grâce à Dieu, l'essai n'en a pas eu jusqu'ici le plus petit inconvénient.

- 2° – Nous avons le grand office : c'était l'attrait de toutes les Sœurs, et dans un attrait de prières, Dieu peut être pour quelque chose. De plus, des Religieuses occupées d'éducation ont plus besoin de prier que les autres ; elles rapportent de la classe des distractions que les paroles d'un office que l'on comprend font plus tomber que ne fait malheureusement l'oraison toute seule. L'office nous fait filles de l'Église, en ce sens que nous suivons ses fêtes, ses cérémonies extérieures, et ainsi les enfants prendront parmi nous plus d'habitude et d'amour pour la prière publique de la paroisse que si nous avions un office particulier. Le chant de l'église et tout ce que l'Office entraîne de culte extérieur, leur plaît et les attire à Dieu. Pour la fatigue, je vous assure qu'elle n'est pas plus grande que celle de l'office de la Visitation, car nous ne devons jamais chanter que le dimanche, et nous ne disons ni les litanies, ni les psaumes graduels, ni l'office des morts, ni celui de la vierge. Bien d'autres l'ont supporté avant nous avec tout cela, et beaucoup de chant et l'éducation, par exemp., les Augustines, les Bénédictines, les Rses du Saint Sépulcre, etc.
- 3° – Notre lit, notre vaisselle, etc., sont comme chez les Carmélites ; mais ce n'est pas là une grande austérité ; le monde ne la voit point, elle ne nuit pas à la santé, et vis-à-

vis d'enfants élevés avec tant de luxe et de mollesse, nous ne saurions avoir trop de pauvreté pratique, soit pour imprimer en elles un peu de mépris des commodités de la vie, soit pour le conserver nous-mêmes, et nous préserver des idées du monde sur ce point.

4<sup>o</sup> – Notre récréation est un peu<sup>10</sup> plus courte qu'à la Visitation, nous n'avons pas d'assemblée après Vêpres, mais nous disons aussitôt Complies ; nous pouvons toujours travailler dans une salle commune ; les heures des repas sont différentes et nous en faisons toujours trois à moins de jeûner. Tout cela convient mieux à l'éducation et aux études ; cela nous laisse beaucoup plus de temps, car avec les deux repas que la règle donne à la Visitation, les heures sont si mal placées que je n'ai guère connu de fille qui n'en fit quatre.

5<sup>o</sup> – Enfin, le but de zèle est souvent rappelé dans nos constitutions : il y a des règles pour les études, afin qu'étant obligées de les développer, nous sachions qu'il est de notre devoir d'y porter un esprit religieux sévère, et de n'y chercher qu'un moyen de faire connaître Jésus-Christ. Ce serait une question que l'utilité de ces études développées si nous n'avions envie d'attirer que des parents Xtiens assez raisonnables pour se contenter de ce qui est vraiment utile aux femmes. Mais s'il n'y a qu'à se donner un peu de peine, à se plier extérieurement à la manie de sciences des gens du monde pour obtenir le salut de leurs filles, ne serions-nous pas coupables de refuser de le faire ? Car c'est une chose certaine qu'à moins de leur montrer que nous sommes en état d'enseigner plus et mieux que leurs pensionnats, ils ne nous donneront pas leurs filles pour leur enseigner la foi.

Mais peut-on dire, vous n'avez pas essayé de la pratique. – Nous ne demandons d'abord qu'à en essayer, puis notre temps même jusqu'ici s'est passé à donner et à recevoir des leçons entre nous. Cette pratique d'ailleurs ayant toujours été notre

<sup>10</sup>. Mot omis dans l'autographe.

but, nous avons toujours différé d'un ordre contemplatif autant que le noviciat d'un ordre actif en diffère par l'esprit quoiqu'il ait à peu près les mêmes usages. Et si vous vous rappelez, mon père, que j'ai(e) peut-être manifesté devant vous quelque attrait pour les grands ordres austères, permettez-moi de répondre encore à ceci en vous disant d'abord que je ne l'ai jamais fait sérieusement, puisque dans mon esprit rien ne se rapproche tant des œuvres de zèle que les œuvres de pénitence. Elles peuvent avoir le même but.

Je me reprocherais presque, mon père, d'avoir osé vous dire si longuement et si hardiment nos sentiments si je ne croyais accomplir en cela votre volonté. Je n'ai voulu les déposer que dans le secret de votre cœur, j'ai fait de mon mieux pour tout vous expliquer, mais ayant si librement parlé de ma famille, je vous supplie de vouloir bien brûler cette lettre après l'avoir lue ; à moins toutefois que vous ne voulussiez la faire connaître à Monseigneur.

Croyez au reste, mon père, que nous sommes bien convaincues qu'il n'y a pas en nous la sainteté que demandent les œuvres de Dieu, et qu'ainsi pour ma part, je ne saurais m'étonner d'aucune espèce de non succès. Pourtant, j'ose dire que notre propre satisfaction n'a été en rien le but de nos pensées, que ce qui a affermi notre courage a été de recevoir de la bouche de Monseigneur lui-même, le témoignage que notre règle est bonne et édifiante, et plus tard, d'avoir reçu de ses mains le saint habit que nous portons avec joie et amour. Je ne sache pas que nous ayons rien fait dans la pratique de cette règle pour perdre la bienveillance que sa grandeur avait bien voulu nous accorder ; mais si jamais nous sommes trouvées indignes et que ce ne soit pas par nous que se fasse l'œuvre de zèle à laquelle nous avons voulu travailler, pardonnez-moi, mon père, de pousser la liberté jusqu'à vous dire qu'elle est si nécessaire qu'elle se fera tôt ou tard par des mains plus saintes, et que pour moi, je ne me crois pas d'autre vocation que d'y

appartenir, quelles que soient les souffrances ou les difficultés qui puissent s'y attacher.

Voilà une liberté toute filiale : daignez me la pardonner ainsi que toutes les longueurs de cette lettre, et veuillez recevoir, mon père, la nouvelle assurance de tous les respectueux sentiments avec lesquels je suis en J. et en Marie

Votre très humble et obéissante servante et  
fille.

(non signée).

\*\*\*

*Le brouillon de cette lettre n'est pas daté, mais il est possible de la situer début novembre 1841. La réponse de l'abbé Gros, du 27 Novembre 1841, est une affirmation de confiance et la permission d'aller de l'avant :*

*“... Vous m'expliquez mieux que jamais votre pensée, que j'avais déjà su apprécier, et qui, développée, ne me paraît que plus louable. Je ne dis pas que je sanctionne toutes vos vues, mais toutes sont chrétiennes, religieuses, estimables et je ne peux que remercier Dieu des grâces qu'il vous a faites et de celles que, bien sûrement, il vous ménage pour l'avenir...”*

*Ne pensez plus à rien de tout ce que je vous ai dit, si ce n'est à ce qui doit vous porter à vous affermir dans votre sainte vocation par la pratique constante de l'humilité, de l'abnégation, du dépouillement entier de vous-même. C'est vous porter bien haut... Ne craignez pas d'en trop faire. Le juste en fait de perfection ne dira jamais : C'est assez. Je ne parle du reste que votre langage, et je suis sûr que jamais, sur ce point, vous ne me trouverez trop sévère.*

*Pour me résumer : point d'inquiétude sur votre vocation, sur votre destinée ; confiance en Monseigneur, qui vous porte un sincère intérêt ; progrès dans les voies de la perfection... ” (M02, 4°, 17).*

*La Lettre de Marie-Eugénie à l'abbé Gros est donc importante pour son contenu et parce qu'elle permet la poursuite de l'œuvre. Cependant, elle est à compléter par d'autres, adressées au P. d'Alzon.*

- *Ainsi, une lettre de 1841, sans date, dit ses sentiments, vraisemblablement à cette occasion : “Mr Gros n'est pas venu, je n'ai nulle nouvelle depuis 15 jours, mais mon esprit avait un peu trop philosophé sur ce que renfermait ma dernière lettre...” Suivent des interrogations sur son avenir personnel et sur l'œuvre, sur la difficulté de sa situation, avec l'allusion à “des gens qui ne m'entendent ni ne me ressemblent”, et le désir de “faire ce qui est le plus selon Dieu.” (Vol. VII, n°1550).*
- *Le 19 Juillet 1842, face à l'éventualité d'un nouveau supérieur ecclésiastique. Marie-Eugénie pose la question : “Dites-moi si, au cas qu'il y ait quelque apparence de sympathie, je ferai bien de dépasser les raisons si sottes que je me suis habituée à donner de nos études, de notre office, de nos sorties.” (Vol. VII, n°1556)<sup>11</sup>).*
- *Enfin, le 28 Août 1843, au cours de la rédaction des Constitutions qui seront celles de 7544, elle parle de sa difficulté “d'exprimer notre but... d'une manière qui soit à la fois la notre et celle qu'on attend de nous”... “Jamais pour nos sœurs je ne voudrais donner de ces notions spécieuses, mais insuffisantes, sans énergie et*

---

<sup>11</sup>. Cf. “La pensée de Mère Marie-Eugénie sur notre mission éducatrice”, par Sr. Claire Madeleine (1971) : une confrontation des lettres, 1504 et 1556, pages 25-33.

*sans portée, telles que vous en avez vu dans la lettre écrite autrefois à Monsieur Gros sur l'œuvre et que je vous ai communiquée pendant votre séjour à Paris.” (Vol. VII, n°1590<sup>12</sup>).*

*Ainsi, à travers le temps, la pensée se fait plus sûre, même s'il n'est pas toujours possible de l'affirmer.*

\* \* \*

### ***LETTRE AU PERE LACORDAIRE*** ***Volume VI, n° 1501***

*Cette lettre (dont les Archives conservent le brouillon) est datée du 13 Décembre 1841. Elle a dû être précédée d'une rencontre ou d'une autre lettre, puisque le 19 Novembre, le père Lacordaire lui écrit une lettre d'encouragement.*

*Rédigée peu de temps après la lettre de l'Abbé Gros, celle-ci est d'une tonalité différente qui tient aux circonstances :*

- Différence d'interlocuteur : là, le supérieur ecclésiastique devant lequel il s'agit de se montrer forte ; ici, le père.*
- Différence de situation : là, il faut affirmer la nécessité de l'œuvre et la réalité de la vocation pour obtenir l'autorisation de poursuivre ; ici, on peut livrer le fond de son âme, dans un chemin difficile.*

#### ***Sommaire :***

---

<sup>12</sup>. La réponse du père d'Alzon aux deux premières lettres n'existe plus, mais une lettre du 8 septembre 1843, rassure Mère Marie-Eugénie : “Ce que vous avez dit à Mgr Gros sur l'office est fort bon.”



- *La raison de cette lettre : le désir de "sortir de mille troubles dans lesquels je ne pense guère pouvoir être secourue que par vous."*
- *Le contenu de la lettre : Après une récapitulation des souffrances intérieures des années passées ("on me reprochait d'avoir trop formé mes idées sur les vôtres..."), c'est l'expression de la solitude d'aujourd'hui, la crainte "de montrer que je puis avoir besoin de soutien", ou celle "d'en attirer un qui nous entraîne hors de nos voies" ; c'est l'impossibilité de faire connaître nos vues, "ta méfiance de toute sympathie pour des idées généreuses".*

*Pour expliquer cette attitude. mère Marie-Eugénie expose successivement :*

- *le détail de ses premiers pas vers Notre Seigneur, jusqu'au Carême 1836 : "la grâce m'y attendait", et sa conversion à l'Église ;*
- *la découverte décevante des membres de cette Église ;*
- *la réflexion sur eux, sur l'orientation de l'œuvre ;*
- *la réflexion sur soi, sa responsabilité face au dessein de Dieu, sa solitude, "un seul esprit avait jadis admis mes pensées, mais il était à 200 lieues..."*

*Et dans la situation actuelle, la peur de soi, de l'orgueil, de l'indépendance, de l'infidélité.*

\* \* \*

Maria Ass. est.

Je ne saurais, mon père, trouver aucune excuse pour venir vous ennuyer de moi de si loin. Permettez-moi donc de n'en

pas même chercher, et de vous dire en toute simplicité qu'il me semble souvent que, m'ayant fait beaucoup de bien autrefois, vous pouvez être destiné de Dieu à achever de me sauver et de me rendre conforme à Jésus-Christ, en me faisant sortir de mille troubles, dans lesquels je ne pense guère pouvoir être secourue que par vous. Je sais que je ne vaudrais pas la peine d'occuper votre temps, et que je pourrais peut-être encore porter longtemps ces troubles sans le moindre découragement extérieur ; mais ce désespoir qu'ils produisent parfois à l'intérieur de l'âme est peut-être un grand mal aux yeux de Dieu, un grand obstacle aux volontés qu'il peut avoir sur moi, et alors, quelque petite que soit la créature, je sais qu'aux yeux de votre charité et de votre foi, c'est quelque chose de grand que de l'aider à glorifier Dieu en soi selon toute l'étendue de la grâce qu'elle en peut recevoir.

Ce qui m'encourage donc, mon père, c'est à la fois la conscience de ma bonne volonté et celle de ma misère. Il me semble qu'on ne peut avoir un plus grand désir de se donner, de se livrer à Jésus-Christ, et de n'avoir plus de vie que pour Lui : en même temps, je me sens pleine de défauts contre lesquels je ne puis ni n'ose demander secours à personne ; car, comme vous me le disiez avant votre départ, l'âme qui n'a pas toujours été dans les idées de la foi emporte avec elle un fond d'obscurités et d'angoisses qu'on ne comprend pas et dont on se scandalise, à moins d'avoir été comme elle.

D'ailleurs, depuis que vous m'aviez donné le désir de consacrer toutes mes forces au service de Jésus-Christ, j'ai déjà essayé une fois de me mettre entre les mains d'un prêtre, j'y ai brisé toutes mes résistances pour n'être qu'un instrument et me laisser faire à ses idées que je devais croire plus chrétiennes que les miennes ; et je puis dire, qu'à part l'avantage d'avoir appris à plier, l'expérience a été dure, décourageante et que je n'y ai trouvé que de nouvelles angoisses d'esprit et de plus grands obstacles au bien. Pendant le temps que je subissais les

souffrances attachées au joug d'un esprit avec lequel je ne pouvais arriver à me faire aucune sympathie d'intelligence, je me suis souvent reprochée (sic) de n'avoir jamais osé m'adresser à vous, mon père, dont je me sentais devant Dieu la fille spirituelle, puisque c'était à votre parole seule que j'avais dû cette vie nouvelle, ce désir d'entrer dans le sacrifice de Jésus-Christ, dont nulle autre bouche ne m'avait enseigné la vertu, et dont, il faut le dire, je ne trouvais pas même l'idée dans la plupart des cœurs chrétiens. Mais alors j'étais liée : on me reprochait, pardonnez-moi de le dire, d'avoir trop formé mes idées sur les vôtres ; il ne m'était pas même toujours permis d'avoir recours à votre parole écrite ; et comme d'ailleurs, la première notion que j'avais puisée dans votre enseignement était que, devant la réalisation d'un bien, nul sentiment personnel ne devait compter, je faisais entièrement le sacrifice d'un attrait qui semblait pouvoir nuire à l'unité, l'une des conditions les plus essentielles à mes yeux du succès de cette œuvre. Aujourd'hui, cette unité qui échappait à tous mes efforts est enfin rompue, l'œuvre vit par elle-même, et trouve même par là plus de faveur près des Supérieurs Ecclésiastiques qu'elle n'en aurait jamais obtenu sous son premier patronage ; j'ai recouvré l'indépendance de toutes les Supérieures, il m'est permis de chercher conseil où j'ai foi. Mais cette indépendance, toute pleine de dangers et de difficultés intérieures pour moi, réclame encore à l'extérieur tant de ménagements avec tant de fermeté, que je dois également craindre, ou de montrer que je puis avoir besoin de soutien, ou d'en attirer un qui nous entraîne hors de nos voies. Chercher donc dans le monde ecclésiastique ; ou, je le veux, parmi de pieux laïques même, quoique l'absence du caractère clérical mette toujours des bornes à la confiance ; chercher, dis-je, quelqu'un dont les conseils puissent m'aider, c'est courir un risque auquel je préfère mille fois l'isolement ; car pour savoir comment on jugerait de nos vues, il faudrait les faire connaître,

c'est-à-dire se livrer, sans aucune confiance acquise d'avance, puisqu'à vous parler avec une franchise que j'espère que vous me pardonneriez, j'apporterais dans une telle recherche une complète méfiance de toute sympathie pour des idées généreuses.

Pour excuser cette manière de juger, je dois peut-être, mon père, entrer dans le détail de mes premiers pas vers Notre-Seigneur – J'ai été élevée dans une famille incrédule qui appartenait à l'opposition libérale de la Restauration. Ma mère cependant désirait me voir chrétienne, et son grand et énergique caractère la portait à imprimer à mon éducation un caractère de renoncement qui m'a toujours paru plus chrétien que beaucoup d'éductions toutes religieuses. Mon ignorance des dogmes et des enseignements de l'Église était inconcevable, et pourtant, j'avais reçu comme les autres les instructions communes du catéchisme, j'avais fait ma première communion avec amour et Dieu même m'y avait fait des grâces qui, avec votre parole, ont été le fondement de mon salut. Je perdis ma mère à 15 ans pour tomber dans une maison plus irréligieuse encore, et là je cessai de m'approcher des Sacrements, où Dieu pourtant s'était toujours fait sentir à moi si fortement, quoique j'allasse si rarement l'y chercher. Les doutes qui avaient toujours été en mon esprit se fortifièrent, je passai quelques années à me questionner sur la base et l'effet de ces croyances que je n'avais jamais comprises. Seule et libre dans ma pensée qui n'intéressait personne, je me demandais souvent ce qu'il en serait un jour de tous ces êtres et de moi-même, si au-delà du tombeau, il resterait quelque chose de nous, et surtout quel était le mystère, quel était le devoir de notre existence ici-bas.

Mais Dieu dans sa bonté m'avait laissé un lien d'amour, je pouvais bien douter de l'immortalité de notre âme, mais je repoussais involontairement tout ce qui attaquait le Sacrement de nos autels, et quand à l'Église quelquefois, je voyais la

Sainte hostie aux mains du prêtre, je la priais malgré moi de me rendre sans tache comme elle, et de m'attirer en haut.

Mais toute mon instruction, où le Christ n'était pour rien, apportait, par son développement même, un obstacle invincible à ces attraits bienheureux. Un nouveau changement me mena près de femmes très pieuses, et ce fut là peut-être mon plus grand danger. Elles m'ennuyèrent, elles me parurent étroites, et quoique j'eusse repris près d'elles mes confessions annuelles de Pâques, jamais peut-être je n'eus si fort l'esprit du monde, et je ne fus si près de mépriser celui de Dieu.

C'est alors, mon père, que la miséricorde qui me poursuivait m'amena sous votre chaire. Puisqu'il fallait suivre un Carême, j'avais choisi le vôtre. La grâce m'y attendait. Votre parole répondait à toutes mes pensées, elle expliquait mes instincts, elle achevait mon intelligence des choses, elle ranimait en moi cette idée du devoir, ce désir du bien tout prêts à se flétrir en mon âme, elle me donnait une générosité nouvelle, une foi que rien ne devait plus faire vaciller.

Je ne vous dirai pas, mon père, de mesurer ma reconnaissance ; ces bienfaits là ne s'acquittent qu'au Ciel, mais je puis dire que depuis ce temps, il n'y a pas eu pour moi de sacrifice ni de prière où votre souvenir n'ait pris la première place.

C'était la dernière année de vos Conférences. Avant votre départ pour l'Italie, j'osai vous demander quelques instants et quoique je n'aie fait alors que vous entretenir de mes doutes, des difficultés de ma position, et que mes premières pensées de vocation ne n'aient guère excité que votre sourire, cependant j'étais réellement convertie et j'avais conçu le désir de donner toutes mes forces, ou plutôt toute ma faiblesse à cette Église qui, seule désormais à mes yeux, avait ici-bas le secret et la puissance du bien.

Mais les membres de cette Église, je ne les connaissais pas ; et pendant tout le temps encore que je passai à achever par l'étude du christianisme la rénovation intellectuelle que vous aviez faite en moi, je rêvais en eux des apôtres, je devais plus tard y trouver des hommes. C'est là à bien dire, mon père, la source de ces amertumes, de ces désespoirs qui me tourmentent quelquefois. Quand je descends de ma foi aux réalités, je souffre beaucoup : quand je trouve chez les autres si peu d'harmonie entre l'intelligence et le cœur, si peu d'idées puisées dans l'Évangile, tant de respect pour ce que la raison humaine y oppose, tant de confiance dans les moyens de la terre, si peu dans un sacrifice tout nu, et dans le moyen divin des obstacles et des contradictions, quand il me faut par suite m'appuyer moi-même sur la famille, sur les amis, sur l'habileté, et sur le soin de dire comme tout le monde et de présenter à chacun ce qui entre dans ses préjugés, oui même, laissez-moi l'avouer, dans son égoïsme et dans ses ambitions, je suis tentée d'une arrière et douloureuse raillerie, non que je ne trouve en ma nature de quoi expliquer tout cela, mais parce que je ne saurais me livrer à de telles influences sans savoir que je m'oppose à Dieu, et que les autres le font en toute tranquillité de conscience pour le service et l'amour même de Dieu. Cependant ils valent mieux que moi, et j'ai toujours cru voir qu'à leur sens, c'est de l'humilité que d'être ainsi. Est-ce pour cela que j'en ai si peu ? Ce qu'il y a de certain, c'est que les personnes les plus pieuses, et dont la direction est la plus renommée, semblent éloigner de nous comme un danger tout désir et tout espoir d'être utile, qu'elles se réjouissent quand notre activité disparaît devant l'unique désir de jouir de Dieu, qu'elles nous ramènent toujours à notre salut, et que si nous avons un sacrifice à faire, il faut leur cacher qu'en cela notre vue s'est portée plus loin que nous-mêmes. Je ne saurais vous dire, mon père, mais selon l'indépendance que je n'ai pu m'ôter, il me semble toujours que cela va à faire de nous un

peuple d'enfants comme les Romains d'aujourd'hui, qu'au reste dans cet ordre d'idées j'ai souvent entendu vanter.

Devant ces pensées, je me suis dit longtemps : Peut-être on a raison, et peut-être suis-je folle ; peut-être y a-t-il une vertu à cette mesure dans la foi ; mais comme je n'ai pas reçu le don de ces accommodements si sages, j'eusse voulu alors sortir de tout cercle d'action pour n'avoir plus de vie qu'à l'Oraison. D'un autre côté, Dieu m'avait mise en devoir d'agir : car s'il avait un dessein sur cette œuvre, je devais m'y prêter jusqu'à ce que l'impossibilité fût devant moi. Je ne pouvais non plus agir que selon ce que je comprenais : mes sœurs s'appuyaient volontiers sur ma manière de voir en ce sens ; pour moi je n'avais point d'appui, un seul esprit avait jadis admis mes pensées, et il était à 200 lieues de moi : dès lors, je crus pouvoir et devoir m'en passer, céder au-dehors, me prêter à toute direction, ne manifester jamais que ce qui ne produirait ni méfiance, ni entrave, et compter sur Dieu pour le reste. Mais qu'il y a de danger à marcher si solitaire qu'on puisse être un jour tenté de se dire : Je me suffis<sup>13</sup>.

J'ai peur de mon orgueil, mon père, car s'attachant aux choses bonnes, comme dit notre règle, il peut être d'autant plus grand qu'il y a plus de sacrifice selon mon caractère à n'être pas dirigée.

J'ai peur de me tromper, j'ai peur de devenir méprisante, j'ai peur aussi de ne laisser à personne la connaissance de mes défauts avec l'autorité d'exiger qu'ils disparaissent. Souffrir n'est rien, mais j'ai peur de ne pas répondre à la perfection que Jésus-Christ demande des siens. – Quand j'ai prié Dieu à ce sujet, il m'a semblé toujours plus fortement que je devrais m'ouvrir à vous, puisque j'y avais foi, et puisque, quelque

---

<sup>13</sup>. Texte en surcharge ; Mais qu'il y a de danger [et d'écueils (lecture probable)] à marcher si solitaire [qu'on soit forcé de se dire : Je dois me suffire, et qu'il faille même trouver que c'est assez.]

ignorée que je fusse de vous, je n'avais jamais pu m'empêcher de vous appliquer les paroles de Saint Paul : Vous n'avez point plusieurs pères, car il n'y en a qu'un qui vous ait engendré(s) à Jésus-Christ par la parole de l'Évangile. Je me suis bien dit que vous aviez peu de temps à donner, mais il me faut plus de confiance que de temps, car Dieu m'est témoin que je cherche de la force plutôt que de la consolation, et que pourvu que quelquefois on me trace ma route, je ne demande pas qu'on m'y accompagne à chaque pas. Je vous ai parlé bien simplement, mon père ; en face je n'aurais jamais osé être si ouverte. Voilà mon excuse pour avoir osé vous écrire, j'y ajouterai celle-ci : qu'encore qu'en conscience, je sois libre de chercher conseil où je veux, je ne sais jusqu'à quel point l'usage de cette liberté plairait à ceux qui s'occupent de la maison, de sorte que si vous voulez bien m'accorder de vous voir une fois à votre retour à Paris, ce sera peut-être tout ce que j'oserai vous demander, et je ne voudrais pas être alors arrêtée par ma timidité, comme je l'ai été il y a un mois.

Pardonnez-moi donc d'avoir été si longue, l'âme qui ne peut s'épancher est quelquefois pleine de paroles quand elle l'ose enfin ; pardonnez-moi la confiance que j'ai osé prendre et recevez, mon père, la nouvelle assurance de tous mes humbles et respectueux sentiments.

Paris 13 Xbre 1841  
Couvent de l'Assomption  
Rue de Vaugirard 108

Sr. Marie-Eugénie de Jésus.  
Rel. Assomptiade.  
D. seul.

*Le 25 Décembre 1841, le père Lacordaire répond à cette lettre :*

*“Je conçois sans peine les difficultés intérieures que vous éprouvez, étant privée d'un guide en qui vous ayez cette pleine confiance, cette confiance sympathique qui*



*fait ouvrir le cœur sans bornes et sans trouble... C'est un grand malheur ; car nous voyons dans toute la vie des saints, que le plus sûr moyen d'avancer dans la perfection est l'obéissance à un directeur sage et éprouvé. Je n'examine pas jusqu'à quel point les raisons qui vous empêchent de donner votre confiance sont fondées ; peut-être y a-t-il de l'exagération dans les reproches que vous adressez au clergé avec lequel vous avez été en rapport ; c'est une question secondaire qu'il est inutile de discuter. Ce qui vous importe, c'est de vous donner un conseil dans l'état de perplexité où vous réduit ce manque de confiance. Je vous le donnerai de mon mieux."*

*Au cœur de ce conseil :*

*"Suivez l'esprit de votre Règle, tel que vous me l'avez communiqué..."*

*Avec cet encouragement :*

*"Quand vous aurez besoin d'un conseil positif, partout où je serai, vous pourrez me le demander et être sûre que je trouverai du temps pour vous répondre. Ouvrez-vous sans crainte, si Dieu vous en donne le goût et si vous vous apercevez que mes conseils vous font du bien."*

\* \* \*

**LETTRE AU PÈRE LACORDAIRE**  
**Volume VI, n° 1502**

*La Lettre n°1502 nous est conservée par un brouillon sans date, mais elle peut être datée du 4 Février 1842, vu la réponse, du 10 Mars 1842, à "votre lettre du 4 Février". Elle fait suite avec évidence à la lettre n°1501 et à la réponse du Père, en date du 25 Décembre 1841.*

*“J’ai tardé à vous remercier des conseils que renfermait votre réponse... Désirant aujourd’hui vous en demander quelques-uns avec toute la simplicité d’absolue confiance dans laquelle je suis, devant Dieu, disposée à m’adresser à vous...”*

**Sommaire :**

- *Quelques réflexions sur leurs relations en liberté, esprit de foi et simplicité “pour la réalisation du but de l’œuvre”.*
- *Un développement “fondateur”*

*par rapport à “nos désirs” : ils se portent “non vers un grand développement d’études, mais vers une instruction conforme et favorable à la foi, au lieu de lui être hostile”, avec la conséquence des efforts à faire en ce sens, mais aussi l’avantage d’une plus grande unité dans l’enseignement et la préparation plus grande d’une femme à ses devoirs.*

*par rapport à nos études, – le latin, Saint Thomas – vis-à-vis de l’Office, de la vie religieuse elle-même, de la possibilité d’enseigner.*

*Pour l'Office, une référence spéciale à Sainte Catherine de Sienne et à notre fondation le jour de sa fête : "Trouvant en elle un si parfait modèle de la vie de zèle unie à la vie de prière, nous y voyons aussi une de nos patronnes de prédilection."*

*• La difficulté de dire "à ceux qui nous connaissent" le fond de notre pensée.*

*• Une référence au père d'Alzon : "toutes mes relations avec lui, au contraire, m'ont inspiré la plus grande confiance."*

*• Une demande de conseil, à propos du changement du supérieur ecclésiastique, l'Abbé Gros devant être appelé à l'épiscopat.*

*• Quelques précisions sur notre règle et ses pénitences et une question sur l'admission de religieuses d'un autre Ordre.*

*• Une dernière question sur le retour de l'Ordre de Saint. Dominique en France.*

\* \* \*

+ M. A. E.  
[4 Février 1842  
daté d'après la réponse]

Mon révérend père,

J'ai tardé à vous remercier des conseils que renfermait votre réponse, mais je ne l'ai fait qu'afin de me renfermer exactement dans les bornes de la permission que vous avez bien voulu m'accorder de m'adresser à vous lorsque j'aurais besoin d'un conseil positif. Désirant aujourd'hui vous en

demander quelques-uns avec toute la simplicité d'absolue<sup>14</sup> confiance dans laquelle je suis devant Dieu disposée à m'adresser à vous, je vous demanderai, mon père, la permission de répondre d'abord à votre lettre, et de vous dire les désirs que j'apporte dans la communication dont vous voulez bien m'accorder la grâce. Le premier de ces désirs, c'est que vous usiez, mon père, d'une entière liberté de répondre, ou de ne pas répondre, quand et comme vous voudrez, vous rappelant toujours que je suis religieuse, c'est-à-dire, faite pour attendre, pour être blâmée sans ménagement, pour être mortifiée dans mes désirs, toutes les fois qu'ils sont inutiles à la gloire de Dieu et au service des âmes.

Je voudrais bien que vous ne craignissiez pas plus de me faire toutes les questions que vous jugeriez utiles. Vous pouvez être assuré que de votre part, il ne saurait y avoir d'indiscrétion ; si d'ailleurs il arrivait que j'eusse de la peine à répondre sur quelque chose, vous me permettriez d'être assez simple pour vous le dire également.

C'est déjà peut-être trop de simplicité que de vous demander à établir en une si grande liberté les relations que vous voulez bien me permettre ; mais étant disposée à y voir un des moyens les plus puissants que Dieu ait destiné à la réalisation du but de cette œuvre, je voudrais pouvoir y porter un esprit de foi seulement, et par conséquent écarter toute autre préoccupation. Je voudrais n'en perdre l'avantage par aucun malentendu ou retard de lettre, et ne me croire obligée à les suspendre, qu'alors que vous l'auriez jugé convenable et que vous n'en auriez exprimé le désir. Je voudrais enfin excuser d'avance ce qu'il pourrait y avoir d'indiscret dans quelques-unes de mes questions et vous assurer que je m'attendrai toujours à n'en recevoir la réponse que dans la forme et au moment qui vous conviendront le mieux. S'il arrive enfin, mon père, que

---

<sup>14</sup>. Ce mot est barré sur l'autographe.

j'excède en naïveté dans les choses que je pourrais vous dire, j'ai besoin que vous sachiez que cela ne partira que du désir de vous dire les choses telles qu'elles me viendront d'abord en pensée aux pieds de Notre-Seigneur, et qu'au reste ce n'est pas mon défaut avec tout le monde. Ceci m'amène à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire. Vous résumez bien mieux que nous n'aurions su faire l'esprit dans lequel nous désirons nous appliquer à l'éducation des filles ; mais je voudrais que vous me permisiez de vous demander pourquoi l'on croirait que nous voulons tant reculer les limites de leur instruction, et pourquoi nos moyens inspireraient tant de défiance. Je sais bien que M. C. parlait de nos études d'une manière qui prêtait au ridicule ; mais si nous eussions accepté toutes ses idées sans restriction, nous n'eussions sans doute pas changé de position vis-à-vis de lui.

Nos désirs se portent, non vers un grand développement d'études, mais vers une instruction plus<sup>15</sup> conforme et favorable à la foi au lieu de lui être hostile. Sans doute cela entraîne beaucoup d'efforts de notre côté, puisque la plupart des livres employés dans l'éducation des femmes sont<sup>16</sup> tout opposés à cet esprit : cela<sup>17</sup> donne même à l'enseignement une supériorité en quelque sorte involontaire, puisque cela amène une plus grande unité et qu'aucune maîtresse ne peut enseigner de la sorte sans savoir et sans avoir réfléchi ; mais le résultat pratique n'a rien d'inquiétant puisqu'il ne peut être que d'appliquer plus fortement une femme à ses devoirs au lieu de l'en détourner.

Si peut-être, mon père, ce que je vous ai dit du latin et de Saint Thomas vous a fait croire que j'acceptais la tradition de toutes les vues de notre fondateur à cet égard, je dois vous avouer que je n'ai dit, ni ne dirais la même chose à nulle autre

---

<sup>15</sup>. Mot barré sur l'autographe.

<sup>16</sup>. "d'un esprit tout opposé" : première rédaction.

<sup>17</sup>. "cela entraîne" : première rédaction.

personne, car ces études étant toutes renfermées entre les religieuses, rien ne m'oblige, sinon une confiance qui ne m'est pas ordinaire, à avouer que je crois qu'elles leur ont été grandement utiles soit pour leur faire aimer l'office de l'Église et les aider de mille manières dans la vie religieuse, soit pour les mettre simplement en état d'enseigner le Catéchisme du concile de Trente dont elles se servent pour les enfants.

Vous savez, mon père, qu'entre toutes les grâces admirables que Sainte Catherine de Sienne avait reçues de Notre-Seigneur, elle estimait particulièrement celle de comprendre les heures canoniales. J'aime à nommer ici cette grde Sainte qui appartient à votre Ordre, car Dieu ayant permis que notre congrégation commençât juste le jour de sa fête, et trouvant en elle un si parfait modèle de la vie de zèle unie à la vie de prière, nous y voyons aussi une de nos Patronnes de prédilection.

C'est pour la vie religieuse que cette étude sert, et longtemps elle a été en usage dans les Noviciats de beaucoup d'abbayes comme l'attestent les lettres de Bossuet aux Bénédictines de Jouarre.

Pour les enfants, il n'en résulte qu'une chose, c'est qu'elles ont de meilleures maîtresses de français, car on n'enseigne bien sa langue qu'en en sachant une autre ; et encore que si leurs parents le désirent, elles peuvent apprendre les éléments de cette langue, talent que j'ai vu regretter à plus d'une jeune mère quand elles étaient obligées de se séparer de leurs fils avant l'âge de la première communion, faute de pouvoir les suivre et les aider dans leurs études les plus élémentaires, dont un père n'a guère le temps, ni la patience de se mêler.

Mais je ne sais pourquoi je dis ces choses que vous comprenez mieux que moi. Je voulais plutôt vous assurer que j'avais d'ordinaire assez de soin de n'en rien dire, et de donner raison à tous les gens qui me parlent, pour que ce ne soit pas ma faute s'ils ne sont pas satisfaits.

Au vrai, ceux qui nous connaissent le sont assez généralement, puisque nous ne leur parlons que des choses où ils peuvent être de notre avis : et c'est là justement ce qui me donne le plus de scrupule, et ce qui amène toutes mes amertumes intérieures, parce que l'espèce de mensonge de toutes ces approbations qui s'adressent à des vétilles, sans s'apercevoir de la contradiction fondamentale des idées, est extrêmement répugnant à toutes mes dispositions naturelles et surnaturelles. C'est toujours en bonne amitié, et sans s'apercevoir des oppositions qu'on faisait naître en mon esprit que l'on m'a dit toutes les choses sur lesquelles je fondais mes reproches. Qu'il y eût de l'exagération, au moins de forme, dans ce que je vous en disais, cela doit être, car l'embarras d'une première communication fait souvent dépasser l'exacte mesure ; quant au fond, je suis toujours tombée trop juste en comptant sur les vues humaines pour ne pas les croire bien générales. Il y a sans doute des exceptions et je dois ici nommer en première ligne une personne que vous m'avez dit connaître : Mr d'A. – car vous ayant précédemment parlé de mes rapports avec lui, je serais désolée d'avoir l'air d'y appliquer aucune des choses que je vous disais dernièrement. Toutes mes relations avec lui au contraire m'ont inspiré la plus grande confiance et j'oserais presque dire que j'y ai trouvé une grande sympathie d'idées<sup>18</sup>.

Ce sur quoi je serais heureuse d'avoir un conseil de vous, si vous croyez pouvoir me le donner, nous pouvons avoir à changer bientôt de Supérieur : le nôtre va être appelé à l'Épiscopat. je me demande si nous devons tâcher d'en avoir un qui aime notre œuvre pour ce qu'elle est vraiment, et avec qui nous puissions entrer en relations plus ouvertes, ou s'il ne vaut pas mieux nous laisser donner un autre grand vicaire qui sera comme celui-ci sans doute, content de nous, tout

---

<sup>18</sup>. La fin de ce paragraphe remplace un autre texte, plus détaillé, sur ses relations avec le père d'Alzon et les nécessités de l'œuvre naissante.

simplement parce qu'il n'y a pas de raison d'en être mécontent, qui sera trop occupé pour y penser seulement, et dont le ministère se réduit aux permissions et aux cérémonies publiques. Je ne dirais cela qu'à vous, mon père, car nous avons toute raison de nous louer de notre Supérieur actuel, précisément parce qu'il a agi ainsi et que devant notre respectueuse résistance, il a abandonné son envie de nous faire Visitandines ; que même il a toujours témoigné en notre faveur près de Monseigneur et au conseil. Je n'hésiterais donc pas à préférer ce système, si nous étions définitivement fondées ; mais dans 18 mois à peu près, l'approbation provisoire donnée à nos Constitutions devra être rendue définitive, si l'on veut que nous existions. Or l'idée que nos règles auront à être discutées et fixées par des personnes dont jusqu'ici toutes les objections ont été contre ce qu'il y a de plus religieux dans ces règles, cette idée me désole et me fait me demander devant Dieu si nous ne pourrions obtenir un Supérieur plus disposé à seconder nos désirs à cette époque que ne le sera sans doute le prêtre séculier, je ne sais encore lequel, que l'on appellera dans l'administration du diocèse. Peut-être bien Mgr m'accorderait-il ce que je lui demanderais à cet égard ; mais qui oserais-je choisir maintenant ? – Que pensez-vous, mon père, que soit mon devoir en cette occasion ? – Dois-je m'abandonner à la Providence qui nous a jusqu'ici soutenues ? – Dois-je faire un effort, un choix qui nous obligerait peut-être plus à entrer ensuite dans les idées de celui que nous aurions demandé, alors même qu'il ne nous mènerait pas à notre but.

Vous vous tromperiez si vous croyiez notre règle austère : elle ne l'est pas, et cependant elle l'est encore trop aux yeux de personnes qui, n'étant pas dans la vie religieuse, ne comprennent pas à quel point les mortifications extérieures y sont nécessaires, je dis autant qu'on peut les embrasser sans manquer à la fin de son Institut. Ainsi si l'on ne veut pas fixer de jeûnes d'obligation dans la règle, je le concevrais, parce



que les femmes ont de la peine à enseigner en même temps ; mais le coucher sur la paille, les habitudes de pauvreté, les pénitences ordinaires se supportent très bien avec la classe, et je serais désolée qu'on nous ôtât ces moyens de former dans nos sœurs l'énergie chrétienne et le renoncement qu'elles ont besoin d'enseigner aux enfants. En disant cela, je suis assurément désintéressée, car je suis fort lâche, et les moindres austérités me coûtent plus qu'à personne. Je ne voudrais pas finir sans vous demander, mon père, ce que vous jugez aussi de l'admission de religieuses d'un autre ordre. Dans un commencement on a besoin de sujets ; mais croyez-vous qu'on doive céder à cette considération au point d'en accepter qui ne sauraient prendre entièrement l'esprit de la maison ? – Je vous fais cette question à propos d'une ancienne Supérieure de Saint Joseph qui vous a parlé, je crois, de sa vocation. Cette âme<sup>19</sup> a des vertus, mais pas à mon sens, le moins du monde, celles qu'il nous faut. Ceci<sup>20</sup> demanderait plus d'explications et j'ai déjà été trop longue. Je n'ose pas y joindre l'indiscrétion de vous demander encore si nous devons espérer voir bientôt l'ordre de Saint Dominique en France. Je le voudrais bien pour nous, car il me semble que je puis dire que [c'est]<sup>21</sup> le seul ordre vers lequel nous nous sentions attirées ; et que peuvent faire des femmes pour le service de Notre-Seigneur, si elles ne trouvent dans<sup>22</sup> le ministère sacerdotal l'esprit qui doit les conduire ? Mais j'ai peur de ce que je dis là : si tous ceux qui nous entourent le voyaient, que diraient-ils ? que diraient-ils seulement s'ils savaient que j'ose vous écrire, et vous demander conseil ? Mais ce que je dis ici n'est qu'entre Dieu et vous. Veuillez vous-même excuser la hardiesse à laquelle vous m'avez encouragée et agréer la

---

<sup>19</sup>. "cette fille" : premier jet.

<sup>20</sup>. "il faudrait ici plus d'explications" : première rédaction.

<sup>21</sup>. Ce mot est omis dans l'original.

<sup>22</sup>. "dans leurs confesseurs" : première rédaction.

nouvelle assurance de mon humble et respectueux dévouement en Jésus et Marie.

Sr. Marie-Eug. de Jésus.  
D . S .

\* \* \*

*La réponse du Père, le 10 Mars 1842, porte sur l'abandon à la Providence quant au Supérieur ecclésiastique.*

*“Laissez faire le bon Dieu. S'il veut donner de la solidité à votre œuvre, il le fera, pourvu que, de votre côté, vous persistiez dans votre vocation, et dans la pratique des devoirs qu'elle vous impose. Le temps amènera, par le concours de Dieu, ce qui vous manque aujourd'hui.”*

*Et en écho à l'histoire des fondations ou restaurations d'ordres, au 19e siècle comme à toute époque :*

*“Rien ne naît et ne se fonde que dans la patience, les larmes et la persécution. Tous les Saints en ont été là, les fondateurs ou restaurateurs d'Ordre, plus que les autres. Mais leur patience a fini par vaincre le démon et le monde. Vivez comme tout germe doit vivre, humblement et lentement. Ne cherchez pas à vous accroître beaucoup, peu de personnes bien unies sont plus puissantes que mille à demi unies.”*

*Quant à la question posée sur les admissions, le Père donne une réponse générale à laquelle “il peut y avoir des exceptions.”*

\* \* \*

**LETTRE AU PÈRE LACORDAIRE**  
*cf. Origines 1 – 2<sup>e</sup> partie. Chapitre XI*

*De cette lettre, la tradition de la Congrégation rapporte qu'elle a été écrite au père Lacordaire. Elle est ainsi présentée dans tes Origines, après la lettre à l'abbé Gros : "Une autre lettre plus intime, adressée au père Lacordaire par la mère Marie-Eugénie, achève de caractériser l'esprit de l'Assomption en montrant la direction qui est donnée aux âmes. On sent les difficultés qui entourent la fondatrice, mais loin d'en être découragée, le but de son œuvre lui semble plus clair, plus illuminé, plus radieux que jamais."*

*Malheureusement, le texte transcrit n'est pas daté, et aucun autographe ne semble avoir été conservé, ou du moins n'a pu être retrouvé. D'autre part, sur les douze lettres du père Lacordaire, écrites entre novembre 1841 et janvier 1850 et qui se trouvent actuellement aux Archives, aucune ne paraît une réponse à ce texte.*

*D'où, la difficulté d'en préciser la date et les circonstances. Il est bien cependant des premières années de la fondation, par son inspiration, par son style, par la référence qui faite à l'abbé Le Saint<sup>23</sup>.*

*À son interlocuteur, Marie-Eugénie exprime ici le meilleur d'elle-même et de sa pensée.*

---

<sup>23</sup>. L'abbé Le Saint, confesseur de la communauté, rue de Vaugirard. Son nom se retrouve dans la correspondance au P. d'Alzon : années 1841-43 (Vol. VII), année 1844 (Vol. VIII) et dans les souvenirs des sœurs.

## **Sommaire :**

• *Le texte transcrit, qui ne semble pas intégral, s'ouvre sur une réflexion pour la vie de foi, dans une vision large du christianisme et de la conduite des âmes.*

• *Cette perspective se concrétise dans une profession de foi, en plusieurs affirmations :*

- *la terre, lieu de gloire pour Dieu ;*
- *la liberté apportée par Jésus-Christ et la mission de chacun ;*
- *la fin du christianisme : “nous attacher à chercher en quoi Dieu peut se servir de nous pour la diffusion et la réalisation de son Évangile” ;*
- *le commencement et la fin de l'enseignement chrétien : “Faire connaître Jésus-Christ, libérateur et roi du monde”.*

*Cette foi oriente la vie de prière.*

• *“Ces idées, quoique très chrétiennes, portent un caractère de nouveauté” qui inquiète.*

• *Pour Marie-Eugénie, depuis Notre-Dame, le plus difficile est de tout harmoniser.*

• *... Son secret : le regard fixé sur Jésus-Christ et l'extension de son règne.*

\* \* \*

...Je vais vous parler très simplement. Je trouve qu'il est rare que l'on enseigne le christianisme tel qu'il me paraît être. Une fois arrivées dans les voies mystiques, on s'étonne que les âmes ne soient pas désintéressées, et d'ordinaire on les a enseignées, depuis le commencement, en sens inverse du désintéressement. Ici, je dois dire les choses comme je les

comprends, et je vous avoue qu'il n'y a pas d'âme si imparfaite que j'aie pu me résoudre à conduire par la seule crainte de ne pas faire son salut et l'occupation continuelle de son sort personnel dans l'éternité.

Pour moi, j'ai peine à entendre appeler la terre un lieu d'exil ; je la regarde comme un lieu de gloire pour Dieu, puisqu'il peut recevoir de nos volontés libres et souffrantes le seul hommage qu'il ne trouve pas en lui-même. Je crois que nous sommes placés ici-bas précisément pour y travailler à l'avènement du règne de notre Père céleste sur nous et sur les autres.

Je crois que Jésus-Christ nous a affranchis du passé par son sacrifice, pour nous laisser libres de travailler à la réalisation de la parole divine qu'il est venu apporter. Je crois que chacun de nous a une mission sur la terre, et que, dès l'abord, il faut faire comprendre aux âmes que le fond du christianisme étant le sacrifice de Celui qui **proposito gaudio sustinuit crucem, confusione contempta**, ou, comme dit sainte Gertrude, "quitta toute sa béatitude pour venir chercher les travaux," la fin d'une telle religion n'est pas de nous attacher seulement à chercher par tous les moyens notre béatitude éternelle, mais de nous attacher aussi à chercher en quoi Dieu peut se servir de nous pour la diffusion et la réalisation de son Évangile. Il faut le faire courageusement par les moyens de foi, – les pauvres et impuissants moyens que Jésus-Christ a pris, – ne s'inquiétant que de faire tout ce à quoi il peut nous avoir destinés, et lui abandonnant tous les succès du temps et de l'éternité.

Concevez-vous la beauté d'une société vraiment chrétienne ? Dieu, maître des esprits sous les ombres de la foi, des volontés dans les angoisses de l'épreuve, régnant partout quoique invisible, adoré lorsqu'il frappe, et toutes les vertus, qui sont la vie de Dieu, préférées à tous les besoins dont se compose la vie naturelle de l'homme. Je suis bien simple et bien hardie de vous parler ainsi ; mais à cette pensée je ne puis me retenir, et

ce règne du Christ est peut-être encore plus beau pour moi, plus aimé de mon âme que les tentes d'Israël dont parle le prophète, que la Jérusalem céleste même, où l'on ne peut plus être à Dieu qu'en recevant sa récompense.

Il y en a qui disent : “Belle utopie.” Je vous avoue que cette parole me scandalise, parce que je vois que notre Maître a dit : **Il n’y aura qu’un troupeau et qu’un pasteur. Le Fils de l’homme attirera tout à soi.** D’ailleurs, douter que le règne de Jésus-Christ soit le but du monde et qu’il soit bon de s’y dévouer, qui l’oserait ?

Faire connaître Jésus-Christ, libérateur et roi du monde ; enseigner que tout est à lui, que, présent en nos âmes par la vie de sa grâce, il veut travailler en chacun de nous à la grande œuvre du règne de Dieu, que chacun de nous entre dans son plan, ou pour prier, ou pour souffrir, ou pour agir, que s’y refuser, sous quelque prétexte que ce soit, c’est quitter le plus grand bien et prendre la voie de l’égoïsme, je vous avoue que c’est là, pour moi, le commencement ainsi que la fin de l’enseignement chrétien.

Vous concevez que les âmes dans lesquelles on peut faire pénétrer cela sont toutes préparées à entrer dans les voies de l’oraison ; mais il faut du temps, beaucoup de paroles et de développements tirés de l’Évangile, le soin de se renfermer toujours dans les expressions les plus chrétiennes, afin de ne rien exagérer. Les âmes ainsi conduites, une fois arrivées dans les voies élevées de l’oraison, auront, il me semble, moins de peine que les autres à ne pas prendre leur jouissance pour but, à éviter en tous temps les scrupules, à s’abandonner à Dieu, à vouloir ses desseins inconnus.

C’est à ce fond que j’attribue le mieux que M. Le Saint trouve chez nous ; mais il n’est pas habitué à ce fond, ni lui, ni nos supérieurs, ni personne, pour ainsi dire ; et quoique ces idées soient très chrétiennes, elles portent aux yeux du clergé

un caractère de nouveauté, et même elles inquiètent, vu qu'elles ont été souvent professées avec un mélange d'exagération ou d'erreur, et presque toujours par des gens qui me paraissent n'avoir pas compris leur harmonie parfaite avec ce qu'il y a de plus pur dans le mysticisme.

Que ces idées n'aient été formulées que de nos jours, et peu formulées encore, c'est tout simple ; le besoin n'y était pas, et c'est la marche du dogme chrétien d'être mieux saisi, compris avec plus de plénitude à mesure que la marche des temps complète l'éducation humaine. Dans les saints des premiers siècles, il est facile de montrer beaucoup du dogme juif, des idées anciennes sur Dieu. L'action chrétienne, telle que nous la comprenons aujourd'hui, n'était pas possible sur la société romaine. Il fallait s'isoler, expier, prier, apprendre à souffrir en un temps où la foi était "débitrice du martyr". D'âge en âge, le type des saints a changé ; il changera encore, et c'est la raison pour laquelle il faut toujours à l'Église de nouveaux ordres religieux.

Quoique je n'aie pas toujours compris ces pensées, avec la clarté qui résulte aujourd'hui pour moi de l'effort fait pour les développer en pratique, et plus encore peut-être du fréquent contact de toutes sortes d'idées opposées, elles ont toujours dominé mon christianisme et particulièrement ma vocation religieuse. C'est en les entendant pour la première fois à Notre-Dame que je me suis sentie pressée d'apporter aussi mon grain de poussière dans l'édifice, la goutte de sang de mon sacrifice dans le combat. Le plus difficile, depuis, pour moi, a été de tout harmoniser à ce point de vue : oraison, vie intérieure, action sur les autres, pensées et sentiments.

Du reste notre position n'étant pas d'émettre des doctrines, mais de les réaliser, il me suffit que toutes les conclusions pratiques de ces idées aient été hautement approuvées de tous ceux qui se sont mêlés de nous. Pourvu que l'on approuve la

direction des flèches et que l'on trouve que je tire au but, je ne me sens nullement obligée de dire où j'ai fixé mon regard pour obtenir ce succès ; mais il est tout en Jésus-Christ et à l'extension de son règne."

\*\*\*

*Ce texte fait donc partie de ceux qui donnent la raison d'être de la Congrégation. En ce sens, il est "fondateur".*

*Cependant, comme nous ignorons les circonstances de sa rédaction, comme il ne porte ni date ni signature, nous pouvons nous poser quelques questions :*

- Est-ce une véritable lettre, ou l'exposé d'idées en forme de lettre ?*
- Est-ce une lettre au père Lacordaire ?*

*Des raisons internes permettent de s'interroger : par exemple, Marie-Eugénie se réfère souvent à la pensée même de Lacordaire ; alors pourquoi lui adresser un exposé qui semble vouloir le convaincre ?*

*Mais si cette lettre n'est pas destinée au père Lacordaire, il est difficile de trouver pour qui elle aurait été rédigée. On ne peut que formuler des suppositions.*

\* \* \*

*Quoiqu'il en soit, le texte existe, avec ses formules qui ont façonné des générations, avec la foi qu'il transmet, avec la direction qu'il montre.*

*Il paraît vraiment de la main de Marie-Eugénie, jailli de sa tête, de son cœur, de sa vie, aux premières années de la Congrégation.*



\* \* \*

## **À PROPOS DES LETTRES AU PÈRE D'ALZON**

*Les lettres précédentes ont été présentées dans un ensemble. Sauf la dernière, elles font partie du Volume VI qui contient divers documents des premières années.*

*Mais par rapport à la pensée de fondation, elles sont incomplètes parce qu'elles n'expriment que ce qu'il était nécessaire d'écrire pour pouvoir aller de l'avant (à l'abbé Gros, n°1504) ou ce qui pouvait être confié dans l'attente d'un conseil ou d'un appui (au père Lacordaire, n°1501, 1502). La dernière lettre (cf. Origines I) livre ouvertement "ces idées" qui, "quoique très chrétiennes, portent aux yeux du clergé un caractère de nouveauté et même qui inquiètent..." ; elle redit avec assurance "la direction des flèches", le but unique : "Jésus-Christ et l'extension de son Règne".*

*Plus encore, des LETTRES AU PÈRE D'ALZON, de 1841 à Noël 1844 (profession perpétuelle) et en 1845 (année de la fondation des Pères), expriment bien la vie et le projet de la Congrégation.*

*Écrites dans une relation d'ouverture confiante et de partage d'idées, elles contiennent des développements importants sur la pensée de Marie-Eugénie, sur l'orientation souhaitée pour la Congrégation, sur les difficultés, dans le contexte de l'époque, dans le désir de fidélité à la lumière reçue et la relation à l'Église de ce temps.*

*Ainsi sont à retenir, dans leur intégralité ou pour certains paragraphes, les lettres suivantes :*

*Volume VII, n" : 1555 (6 Juillet 1842), 1556 (19 Juillet 1842), 1557 (28 juillet 1842), 1590 (27 et 28 août*

1843), 1591 (4 et 12 septembre 1843), 1592 (12 sept. 1843), 1602 (15 décembre 1843), 1603 (27 décembre 1843).

*Volume VIII, n°* : 1610 (25 février, 5 et 12 mars 1844), 1611 (15 mars 1844), 1627 (5 août 1844), 1630 (23 août 1844), 1648 (sans date).



## LES CONSTITUTIONS DE 1840

*Les Constitutions sont importantes pour la Congrégation<sup>24</sup>. Sur elles se fonde la vie des premières sœurs et leur approbation par l'autorité ecclésiastique est indispensable pour la poursuite de l'œuvre. C'est à travers la correspondance de Marie-Eugénie que l'on peut suivre le déroulement de leur histoire. Le contexte permet d'en mieux comprendre le contenu.*

### I. LE CONTEXTE HISTORIQUE :

*1. Avant la fondation : En Septembre 1838, de la Visitation de la Côte Saint André, Eugénie Milleret pense à l'avenir. À l'Abbé Combalot qui doit rencontrer une communauté, elle demande "de prendre connaissance des règles et des habitudes de leur vie religieuse". Après l'énoncé de divers points, elle note : "Toutes ces choses impriment à un ordre son caractère". (Vol I, n°42)*

*Plus tard, alors que s'approche son départ pour Paris, elle écrit le 15 Mars 1839 : "Pour moi, je profite de mes derniers jours pour faire des notes sur toutes les choses dont nous pourrions avoir besoin pour nous-mêmes. J'observe la manière de réciter l'office, les cérémonies, je me fais expliquer, je lis les ouvrages de la maison, je tâche enfin de faire provision pour nos sœurs à venir." (Vol. I, n° 84)*

*Le 2 Avril, à propos du "premier plan de conduite qu'il nous faudra suivre" et des "Constitutions qui devront en sortir", après l'évocation de plusieurs Congrégations dont il serait bon de consulter les Constitutions, elle note : "Du reste, je pense, d'après ce que je vois, que*

---

<sup>24</sup>. "Mère Marie Eugénie et les Constitutions", Partage-Auteuil N° 33.

*nous ferons bien d'emprunter à la Visitation tout ce qu'il nous sera possible."*

**2. Après la fondation :** Dès le début, Marie-Eugénie pense à la Règle, aux Constitutions.

*Le premier projet sur l'esprit et l'orientation de la nouvelle Congrégation est tracé par l'abbé Combalot : c'est l' "Introduction aux Constitutions".*

*Puis on passe à l'élaboration des Constitutions elles-mêmes. Sur ce travail nous n'avons pas de renseignements. Il n'existe pas non plus de correspondance avec l'abbé Combalot entre décembre 1839 et mars 1840, ce qui aurait peut-être permis de suivre la rédaction. Le texte est présenté à l'autorité ecclésiastique du diocèse, vraisemblablement dans les premiers mois de 1840 ou début mars.*

*Le 13 mars, Marie-Eugénie écrit à l'abbé Combalot : "... Voici la visite de Monsieur Affre<sup>25</sup> qui est venu apporter les Constitutions avec son air sérieux et ses approbations si réservées qu'il s'est borné à dire qu'elles étaient édifiantes. Il m'a demandé si nous les pratiquions, disant qu'il y avait beaucoup de choses et que c'était beaucoup que de les suivre et les adopter toutes jusqu'à un iota. J'ai répondu, peut-être avec trop de timidité, que nous nous efforcions de les pratiquer, quoique nous ne fussions pas encore bien régulières." (Vol. I, n°112)*

*Le 16 Mars, Marie-Eugénie rend compte de sa visite à Mgr. Affre pour lui porter une lettre sur le modèle donné par l'abbé Combalot "avec la crainte qu'il ne la reçût*

---

<sup>25</sup>. Mgr Affre, alors Vicaire général, depuis la fondation, on peut suivre dans la correspondance sa relation avec ce groupe de jeunes filles qui tend à devenir communauté : visites, démarches, appui espéré ou accordé, perspective pour l'avenir.

*qu'à moitié bien tant elle me semblait différente de ce qu'il m'avait dicté avec tant de détails sur le costume." Tout se passe bien. Puis il est question pour l'avenir des avantages et des inconvénients de l'approbation du gouvernement<sup>26</sup>. "J'en parlerai au ministre – dit Mgr Affre – quand vous en serez là. Je me fais fort d'arranger la chose en vous présentant comme sœurs des Visitandines."*

*Marie-Eugénie ajoute : "Il paraît trouver notre règle si belle qu'il a l'air de douter fort que nous en fassions tant, et il m'a dit encore aujourd'hui : nous allons vous laisser suivre vos règles, mais si vous m'en croyez, vous ne vous chargerez pas de tout à la fois, vous irez petit à petit dans leur accomplissement.*

*Je pense que vous ne lui auriez pas su très bon gré de ce conseil, peu d'accord avec les vôtres. Mais j'ai cru pouvoir l'assurer qu'à part ce qui était purement extérieur, à peu près toutes les règles avaient été mises en pratique depuis le commencement ou du moins, quand on y manquait, l'on s'en accusait au chapitre." (Vol. I, n°113).*

**3. Vers une première reconnaissance :** *Ce même 16 mars, une lettre de Mgr. Affre, à l'adresse de Mlle Milleret – répond officiellement à la demande.*

*"Le Conseil ne s'oppose point au pieux projet que vous avez formé et qui a reçu un commencement d'exécution. Vous pouvez donc suivre les Constitutions que vous m'avez communiquées, extraites en très grande partie de celles de Saint François de Sales, mais nous n'avons pas cru devoir autoriser ces mêmes règles. Vous aurez*

---

<sup>26</sup>. On est alors sous la monarchie de Louis-Philippe.

*l'avantage de les éprouver, de savoir par votre expérience si toutes vous conviennent également.”  
C'est donc une autorisation “ad experimentum”.*

*Parallèlement, il est question de l'autorisation de l'établissement d'une chapelle pour la communauté. Le 19 mars, une lettre de Mgr Affre à l'abbé Combalot précise les délibérations du Conseil à ce sujet, pour conclure : “... Après quelques objections, on s'est rendu. Voilà donc cette bonne œuvre en voie d'être connue du public sans trop d'inconvénients. Je pense qu'il n'est pas à propos de prendre l'habit violet avant d'être définitivement reconnu.” (HI 5').*

*Enfin, la permission de la prise d'habit, signée de Mgr Affre, désormais “archevêque nommé de Paris”<sup>27</sup> et adressée à Mlle Milleret sera datée du 2 juillet 1840 : “Persuadé que Dieu désire votre pieuse et courageuse résolution de vous donner à lui et de travailler à sa gloire, je suis tout disposé à vous approuver quand j'en aurai l'autorité, c'est-à-dire après mon installation.” Celle-ci eut lieu le 5 août 1840, et le 14 août, le nouvel archevêque remettait l'habit violet aux premières sœurs de l'Assomption.*

## II. LE TEXTE.

*Le texte de ces Constitutions est repris d'un manuscrit d'origine, conservé aux Archives (001-b).*

*Il s'agit d'un cahier de grand format dont les pages sont écrites sur la moitié droite ; dans la partie gauche se trouvent le numéro et le titre du chapitre, parfois une ou plusieurs phrases rajoutées. Il y a aussi des retouches sur le texte lui-même.*

---

<sup>27</sup>. le 26 mai 1840.



*Des trente-trois chapitres qui le composent, les huit premiers sont de la main de Marie-Eugénie (sauf deux paragraphes au chapitre 4), ainsi que les titres des chapitres jusqu'au n° 18 et des phrases rajoutées en première colonne.*

*Du chapitre 8 au dernier chapitre, l'écriture est différente<sup>28</sup>. Il semble que ce soit là, non pas un brouillon, malgré les retouches, mais un texte pour la copie duquel on s'est succédé, et qui était destiné à une lecture officielle. En effet, la page de garde du cahier porte, de la main de Marie-Eugénie, la mention : *Premières Constitutions que Mgr a lues et trouvées bonnes et édifiantes*<sup>29</sup>. Le nom "Affre" est ajouté par Marie-Eugénie, au-dessus de la ligne, pour préciser l'identité et donc l'histoire.*

### **1. Remarques de Mgr Affre :**

*Sur le texte, quatre remarques au crayon de la main de Mgr Affre.*

*• au chapitre 8 : De la pauvreté. À propos du renoncement fait par la sœur au moment de la profession "à l'usage et à la disposition de tout ce qui pourra lui être donné dans la suite", la note porte : "elle peut avoir ce détachement en esprit et en affection, mais elle ne peut renoncer légalement. Tout acte de ce genre serait nul."*

*• au chapitre 9 : Règlement de la journée. À la hauteur du mot "Prime", il est écrit : "L'office en latin est approuvé en général comme faisant partie du règlement*

---

<sup>28</sup>. Elle semble être d'une des jeunes filles qui ont vécu avec la première communauté, pendant un temps plus ou moins long, et qui n'ont jamais été inscrites sur les registres. Pour elle, son nom (Sulpicie) se retrouve dans la correspondance de Marie-Eugénie à l'abbé Combalot, dans les Souvenirs de sœur Marie-Thérèse, et dans un billet de mère Thérèse-Emmanuel.

<sup>29</sup>. Cf. plus haut, Vol. I, lettre n° 112.

*des religieuses, mais il n'est pas indispensable. Ne pourrait-on pas y substituer une œuvre plus utile ?”*

*• au chapitre 10 : De l'office. En marge : “Voyez la dernière note”.*

*• au chapitre 31 : Du confesseur ordinaire. Le texte portait : “s'il fallait démettre un aumônier...”. Le mot “démettre” est souligné, avec, en marge, “à modifier”.*

*De plus, des marques en face du texte, certaines corrections de vocabulaire pourraient aussi être de la main de t'évêque.*

## **2. Remarques de Marie-Eugénie**

*D'autre part, des croix au crayon ou à l'encre doivent venir de Marie-Eugénie, car elles correspondent à des notes exprimées ailleurs par elle.*

*En effet, aux Archives des Pères de l'Assomption à Rome, se trouve un exemplaire de ce texte (2TD33), de l'écriture de sœur Marie Thérèse, de sœur Marie Gonzague, semble-t-il, et d'une troisième écriture déjà signalée. Il comporte des notes marginales importantes quant à l'esprit : toutes sont de la main de Marie-Eugénie<sup>30</sup>.*

*Ces remarques portent sur certains points des chapitres :*

*2 : des qualités proposées aux jeunes personnes qui désireraient s'associer à l'œuvre de l'Assomption*

*3 : de la distinction du rang des sœurs*

*4 : de la clôture*

*5 : des parloirs*

*7 : de l'obéissance*

*8 : de la pauvreté*

---

<sup>30</sup>. Ces notes avaient été relevées autrefois dans les documents de la Congrégation (Vol. XL, n°11935). Leur confrontation avec le texte complet (2TD-33) a permis de les identifier et de mieux suivre le chemin de rédaction.

- 10 : de l'office
- 12 : des études
- 16 : de la correction
- 18 : de l'humilité
- 21 : de l'élection de la supérieure générale
- 22 : des devoirs de cette supérieure
- 31 : du confesseur ordinaire.

Dans le texte ci-après,

- ce qui est souligné, citations ou autres, l'est dans le texte manuscrit.
- ce qui est souligné et porte un n<sup>o</sup>, correspond aux notes de Marie-Eugénie.

En annexe, les passages entre guillemets donnent le texte des Constitutions ; le tiret (–) précède la remarque de Marie-Eugénie.

### 3. Assomption et Visitation

#### Assomption

*Le premier chapitre est un long développement situant la nouvelle Congrégation dans la vie religieuse en général et face aux besoins du temps. Il est inspiré de l'Introduction de l'abbé Combalot.*

*L'expression : filles de l'Assomption ou Religieuses de l'Assomption, revient en de nombreux chapitres.*

*Le chapitre 12 : Des études, est marqué de l'inspiration première. Elles sont présentées comme "un plus grand moyen d'étendre le royaume de Notre-Seigneur dans les âmes". (Une note porte sur l'Index et les lectures et témoigne de la largeur de vue de la fondatrice).*

#### Visitation

*On trouve une mention explicite de la Visitation au chapitre 5 : Des parloirs. Au chapitre 10 : De l'office, parmi d'autres fêtes celle de Saint François de Sales est indiquée comme devant être de première classe. Au chapitre 31 : Du confesseur ordinaire, référence est faite à Saint François de Sales (comme à Sainte Thérèse).*

*En outre, il faut noter la présence aux Archives de divers documents recopiés de la Visitation, peut-être avant la fondation<sup>31</sup>, mais aussi après, comme en témoigne l'écriture de sœur Marie Gonzague, de sœur Thérèse-Emmanuel et autre, avec celle de Marie-Eugénie (001- 1b).*

*Cependant, il y a aussi des différences : elles sont signalées dans la lettre à l'Abbé Gros (Vol. VI, n°1504).*

*À noter également, dans certains chapitres, surtout par rapport à la vie de communauté, des paragraphes tels qu'ils demeureront dans les diverses rédactions des Constitutions et dont l'esprit, sinon la lettre, se retrouve dans la Règle de Vie actuelle<sup>32</sup>.*

*Nécessaires à l'établissement de l'œuvre, inspirées de Constitutions existantes, portant en plusieurs points ce qui demeurera l'esprit de l'Assomption, les CONSTITUTIONS DE 1840 sont ce qu'elles pouvaient et devaient être à cette époque. Mais on peut déjà entrevoir que, plus tard, elles seront modifiées.*

---

<sup>31</sup>. Cf. plus haut, Vol. I – N° 84.

<sup>32</sup>. Cf. Textes parallèles à la Règle de Vie.

# CONSTITUTIONS DE 1840

## CHAPITRE 1

### **De la fin pour laquelle cette Congrégation est établie**

Toutes les Congrégations religieuses ont pour fin générale l'amour de Dieu et l'amour du prochain, fondement de toutes les lois comme de tous les conseils de l'Évangile.

Les trois vœux qui constituent la vie religieuse n'ont pas d'autre but que ce double amour ; et plus l'obéissance, la pauvreté et la chasteté sont parfaites, plus l'âme meurt à tout ce qui vient de la nature, pour ne respirer et ne vivre que par la charité du Saint Esprit, source intarissable de l'amour de Dieu et de l'amour de nos frères.

Les ordres purement contemplatifs atteignent ce double amour par l'Oraison et par la pénitence.

L'Oraison les unit à Dieu, et la vie pénitente et crucifiée, immolant pleinement la nature à la grâce, dilate dans leur sein la charité fraternelle, rayonnement divin et surnaturel de l'amour de Dieu. En sorte que leur vie souffrante et contemplative devient pour leurs frères un holocauste d'expiation et une source de miséricorde.

Les Congrégations simples se consacrent aux œuvres de miséricorde spirituelle ou corporelle, et elles remplissent ainsi une mission sociale. Parmi les œuvres qui les occupent, l'éducation des filles est peut-être devenue, de nos jours, l'une des plus importantes. Mille causes diverses, qu'il serait trop long de rechercher, ne permettent plus aux mères de famille d'élever elles-mêmes leurs enfants. Elles les placent donc dans des maisons d'éducation laïques ou religieuses dont le mobile

et le but tiennent aux principes qui les font agir ; et dans les premières, malheureusement, ce n'est trop souvent ni la charité ni le zèle.

Qu'arrive-t-il de là ? C'est que les hommes de foi qui mesurent de l'œil les conséquences sociales de l'éducation reçue par les jeunes personnes s'alarment quand ils songent que les deux tiers au moins des filles qui reçoivent une instruction et une éducation développées, sont confiées pendant les cinq ou six ans qui doivent influencer sur toute leur existence, à des mains mercenaires que le ressort divin de la grâce n'anime et ne dirige pas.

Les parents que l'esprit du monde seul remplit, veulent pour leurs filles, beaucoup de ce savoir qui brille, qui flatte leur amour-propre et qui promet à leurs enfants l'estime et les louanges mondaines.

On voit donc se développer un système d'éducation où prédomine une fausse culture de l'intelligence plus apparente que réelle et dont tous les progrès ne sont dûs qu'à l'orgueil. Cette plaie ne pourra être guérie que par des congrégations religieuses qui s'emparent de l'éducation des filles, en triomphant, s'il est possible, des préjugés que le monde nourrit encore contre elles.

Celles qui existent sont bien loin de suffire à cette grande et difficile tâche, et comme il est des bornes dans lesquelles une congrégation doit se renfermer pour ne point s'affaiblir ou se détruire elle-même, il semble que le moment soit venu de songer à en établir de nouvelles.

Beaucoup de jeunes personnes qui se sentent appelées à la vie religieuse, éprouvent d'ailleurs de la répugnance pour les ordres anciens : l'activité intellectuelle qu'elles ont reçue du siècle qui les a vues naître, craint de trouver, même dans les corporations enseignantes, trop d'obstacles à ce besoin de

lumière qui fait leur tourment ; pendant que, d'un autre côté, leur ferveur et leur attrait pour la virginité les invitent à se consacrer à Notre Seigneur. Si ces âmes ardentes étaient obligées de se renfermer dans un système d'instruction qui fût trop étroit ou plutôt qui reposât sur des bases trop peu en harmonie avec le catholicisme envisagé, non pas seulement comme l'élément de la vie religieuse, mais encore comme le foyer de toute science, elles y trouveraient un obstacle mortel à leur perfection. L'étude, au lieu de devenir pour elles le principe et l'excitateur de la vie de l'âme, enivrerait leur vanité ou fausserait leur raison, en lui donnant à entendre que le catholicisme est étranger au développement de l'intelligence.

Nous avons donc cru qu'une congrégation de vierges, consacrée à la divine Marie sous le patronage du glorieux mystère de son Assomption, et dans laquelle tout serait ramené à un plan d'instruction complètement catholique, pouvait seule servir de rendez-vous commun à ces âmes si nombreuses aujourd'hui au milieu du monde, chez lesquelles les besoins de l'intelligence égalent au moins la ferveur de l'âme et<sup>33</sup> le désir de la perfection.

Élargir la sphère de leurs idées et celle de leur amour, en remplissant leur esprit et leur cœur de la science et de l'amour de J. C. seul, tel est le secret divin qui nous semble devoir résoudre pleinement le difficile problème du bonheur présent et à venir de ces âmes assoiffées de lumière et de vie, qui ne sont pas faites pour le monde, mais qui, s'étant une fois complètement régénérées dans la grâce du Sauveur sont éminemment capables de devenir pour ce même monde une sorte de providence secourable en se revêtant à l'égard de leurs sœurs demeurées dans le siècle d'une maternité de vérité, de charité et de vertu.

---

<sup>33</sup>. En première rédaction : ... et la vivacité de l'imagination.

Les humbles pratiques de la vie religieuse, le renoncement au monde et à ses passions les aideront puissamment à donner aux jeunes filles qu'elles élèveront, le bon sens chrétien et les habitudes fortes qui doivent être les fruits d'une éducation solide ; en sorte que les familles puissent trouver dans leur enseignement le seul remède capable d'empêcher les femmes, poussées de toute part dans les voies d'une instruction qui ne connaît pas de bornes, de se perdre dans l'enivrement d'un orgueil fatal à la société.

La science mondaine poursuit son développement en exaltant l'égoïsme, la théorie catholique de l'Assomption veut arriver à la vraie science par les seules voies qui y conduisent sans danger, à savoir l'humilité de l'esprit, la pureté de l'âme, le renoncement à soi-même, l'oubli du monde et le mépris de sa fausse sagesse.

En parcourant le cercle chrétien de leurs études, les novices apprendront donc à ne plus chercher dans la science que le secret inconnu du monde du mépris de soi-même et de l'amour de Dieu.

Elles apprendront à connaître J. C. pour l'aimer davantage, et pour aimer en Lui, par Lui et pour Lui, toutes les âmes marquées au sceau divin de sa Croix ; car autant le développement de l'intelligence par le principe sensuel et égoïste, qui pénètre presque partout l'instruction, est funeste à la foi et à la piété, autant le principe surnaturel de la grâce mêlé à toutes les branches des connaissances, que les filles de l'Assomption développeront dans leur Noviciat et dans leurs écoles, est propre à nourrir l'âme de cette sève de ferveur et de vie qui fait les saints.

Quelque catholique cependant que pût être l'enseignement donné par les Religieuses de l'Assomption aux filles qu'elles élèveront, jamais elles n'arriveraient à en faire des femmes vraiment chrétiennes, si elles ne leur imprimaient un caractère



bien autrement essentiel à leur sexe que ne peut l'être un savoir même affranchi de tout élément mauvais.

Il faut qu'elles donnent à leur cœur le seul aliment qui puisse agrandir et remplir d'une manière digne de Dieu, les puissances si tendres et si effusives de leur âmes ; et parce que la vie entière d'une femme au milieu de sa famille et au sein de la société n'est, pour ainsi dire, qu'un acte de dévouement et qu'un long sacrifice, il faut que l'éducation des filles les prépare à cette sainte mission par un apprentissage précoce, mais sérieux et réel, des œuvres de miséricorde pratiquées à l'égard de leurs frères, selon la mesure qui convient à leur âge. Les religieuses elles-mêmes ont besoin de ne pas s'absorber dans des occupations tout intellectuelles, et dans des rapports constants dont elles ont solennellement quitté les idées et les habitudes pour se faire les épouses et les imitatrices de J. C. pauvre depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Il faut donc que les Religieuses de l'Assomption puissent visiter les pauvres, et les servir comme les membres les plus précieux de J. C., afin de se nourrir à leurs pieds des sentiments pratiques d'une profonde humilité et d'une simplicité tout évangéliques.

Il faut aussi qu'elles puissent y conduire leurs jeunes élèves afin de leur faire voir la misère de près, et de leur apprendre à la soulager.

Le chapitre de la clôture déterminera la juste mesure dans laquelle les maîtresses et les pensionnaires devront prendre part aux fonctions des sœurs de charité, devenues si nombreuses au sein de nos villes, et dont la présence n'inspire jamais aux gens du monde eux-mêmes qu'un sentiment de respect et de reconnaissance.

## CHAPITRE 2

**Des qualités propres aux jeunes personnes  
qui désireraient s'associer  
à l'œuvre de l'Assomption.**

Les filles de l'Assomption, obligées par la fin de leur Institut d'acquérir une instruction plus solide, plus étendue et plus profondément chrétienne sous ses divers aspects qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, n'admettront au nombre de leurs sœurs que des jeunes personnes dont l'esprit a déjà reçu une certaine culture, ou en qui elles reconnaîtraient (1) une aptitude marquée pour quelques unes des connaissances qui promettent à leur œuvres un sujet utile, et à leurs pensionnats une bonne maîtresse.

Elles ne recevront dans leur Congrégation que des vierges (2) préparées à cette sorte de sacerdoce de lumière et de charité par un grand désir de leur perfection et bien disposées à vivre parmi elles en profonde humilité, douceur, simplicité et obéissance.

La vie religieuse, alors surtout qu'elle s'unit à des études plus fortes et à un enseignement plus développé, réclame pour les jeunes aspirantes une santé et des forces physiques qui leur permettent d'en remplir les conditions. Les infirmités ou les maladies héréditaires qui pourraient nuire à la santé des sœurs ou se communiquer, les difformités naturelles qui inspireraient une répugnance légitime seront des causes de non admission dans la Congrégation.

On aura toujours plus d'égard à la piété, aux vertus, à la santé, aux qualités personnelles des jeunes aspirantes, qu'aux biens de naissance ou de fortune, puisque les premiers seuls promettent à l'œuvre un sujet utile et une religieuse fervente.

La Congrégation cependant aura soin de s'établir sous le rapport matériel dans un état d'indépendance qui lui permette de subvenir à son existence temporelle sans le secours des

pensionnats, afin qu'elle puisse se fortifier, se développer dans ses propres ressources, et qu'elle échappe ainsi à la nécessité trop impérieuse de s'appliquer à l'éducation des filles avant d'être assez affermie dans les vertus qui lui sont propres et dans les études dont chaque sujet à besoin.

Toute fille qui désirera être reçue dans la maison y viendra d'abord passer quelques jours (3) afin que toutes les Religieuses puissent connaître sa manière d'être et d'agir. Si la Supérieure juge qu'elle convienne, elle lui fera faire au chapitre la demande de son entrée, et elle ne la recevra à l'essai qu'autant que la majorité des voix aura été pour elle (4).

Ce premier essai pourra [se] prolonger plus ou moins selon l'avis de la Supérieure et du Père spirituel et le désir de la postulante. On prendra également les voix du chapitre pour la prise d'habit et pour la profession, et les sœurs seront très fidèles à ne les donner en semblables occasions, qu'avec une conviction bien fondée de la bonne vocation de celle qui leur est présentée.

## CHAPITRE 3

### De la distinction du rang des Sœurs.

Il n'y aura dans la Congrégation [qu'un seul]<sup>34</sup> rang de Sœurs Choristes (5) obligées à réciter le grand office de l'Église romaine, liées par les trois vœux de Religion et également capables de voix active et passive au Chapitre. Les nouvelles professes n'acquerront pourtant ce droit de voix active au Chapitre que deux ans après leurs vœux (6), et celui de voix passive seulement au bout de cinq. Mais toute distinction d'honneur ou de rang entre les anciennes et les nouvelles religieuses n'en sera pas moins complètement bannie de la

---

<sup>34</sup>. Mots barrés dans l'original.

communauté, non que les nouvelles religieuses ne doivent finalement, respecter les anciennes, mais parce que les anciennes devront, par une plus abondante humilité, respecter et chérir aussi en elles les servantes et les épouses de N. S.

Quant aux prééminences qui pourraient ressortir de la différence des talents ou des emplois qu'on aurait occupés, nous n'en parlons même pas à nos chères filles, parce qu'elles devraient croire que l'esprit de Dieu les a abandonnées, si jamais elles y attachaient du prix.

Les Sœurs converses ne seront liées à la Congrégation que par le vœu d'obéissance qu'elles feront à la fin de leur Noviciat ; mais les religieuses de Chœur les tiendront comme vraies sœurs en N. S., et la Supérieure n'aura pas moins de soin de pourvoir en mère à tous leurs besoins spirituels et corporels qu'à ceux de ses autres filles.

## **CHAPITRE 4**

### **De la clôture.**

Les filles de l'Assomption sont soumises à une demi-clôture. Les femmes seules pourront entrer dans la maison, et les hommes seulement dans les cas extraordinaires, avec permission expresse de l'Évêque ou du Supérieur (7).

Le confesseur, le médecin et les ouvriers de la maison sont exceptés de cette règle. Toutefois quand ils devront y entrer, à la demande de la Supérieure, deux sœurs viendront les recevoir à la porte le voile baissé (8) et les conduiront au lieu de leur emploi, après avoir donné un coup de cloche qui avertira les Religieuses de se retirer des corridors, des cours, des jardins, des escaliers et autres endroits de passage ou de baisser leur voile, si elles étaient retenues par office dans ces divers lieux.

La même chose se fera à la sortie, sans que les sœurs qui les conduiront, causent avec ces personnes, sinon pour leur répondre en peu de paroles.

Le confesseur, quand il viendra entendre la confession des malades, administrer les derniers sacrements et assister les mourantes laissera la porte de la chambre ouverte en sorte qu'il puisse être vu par les sœurs qui l'auront amené.

Toutes ces personnes qui entreront par nécessité ne s'arrêteront dans la maison que le moins possible, et n'y prendront jamais leur repas. Si elles mangent à la maison, on les servira dans les parloirs où les sœurs ne prendront jamais rien avec elles.

Cela doit être regardé comme un cas de nécessité suffisante, que le père ou les parents ayant autorité sur une Novice ou une pensionnaire, puissent voir l'intérieur de la maison où ils veulent les placer, toujours avec l'autorisation de l'Évêque ou du Père spirituel et aux conditions qui ont été énoncées ci-dessus.

Le service des pauvres ainsi qu'il a été dit au commencement des Constitutions, devant compléter pour nos Sœurs la vie d'humilité et de charité que nous avons tant à cœur de voir se développer en elles, ainsi que l'éducation toute chrétienne qu'elles doivent donner à leurs enfants, la Supérieure pourra charger deux religieuses d'aller porter aux pauvres du linge, des aliments, ou des remèdes, de les servir dans leurs maladies, de les consoler dans leurs misères, de les préparer à recevoir les sacrements et de leur rendre enfin comme aux membres les plus précieux de Jésus-Christ les soins les plus humbles et les plus charitables qu'il leur sera possible.

Les deux Sœurs qui seront députées au nom de la communauté pour remplir cette mission de miséricorde, iront réciter avant de sortir du monastère, la prière de l'Itinéraire au

pied de l'autel de N. Dame ; elles iront ensuite demander la bénédiction de la Supérieure et profondément recueillies en Notre-Seigneur, le voile baissé et en silence (8), elles iront à la visite des pauvres, comme elles seraient allées dans la pauvre maison de Nazareth (9).

Cette obédience d'humilité et de charité ne sera jamais donnée qu'après la Messe de communauté, et les Sœurs qui l'auront reçue, devront toujours être rentrées dans la maison avant le coucher du soleil.

L'une des deux Sœurs sera âgée de quarante ans au moins, et par exception, sa compagne pourra n'en avoir que trente. (9bis).

Les filles de l'Assomption, se rappelleront que les œuvres de miséricorde corporelle leur sont ménagées pour nourrir dans leur âme l'amour des pauvres et de la pauvreté, pour les arracher aux dangers de l'étude qui pourrait enfler leur esprit et dessécher leur cœur, et enfin pour l'édification du prochain et surtout des jeunes filles qu'elles élèvent et qui ont tant besoin de l'apprentissage et de l'habitude pratique de la charité, seule vertu capable d'assurer dans le monde leur bonheur et leur salut.

Les Religieuses auront donc grand soin de les préparer à l'exercice de ces œuvres de miséricorde en leur parlant beaucoup, en les engageant à travailler aux vêtements du pauvre, et en les conduisant à sa demeure, comme récompense, quand elles jugeront pouvoir le faire sans inconvénient, du consentement des parents.

Si ce n'est donc pour ces œuvres de charité et pour les intérêts de la Congrégation, d'après l'ordre de la Supérieure Générale, les filles de l'Assomption ne sortiront jamais (10) de l'enceinte de leurs maisons dont les jardins et dépendances seront clos de murs d'environ huit pieds.

## CHAPITRE 5

### Des parloirs.

Les parloirs des religieuses et des pensionnats seront séparés de la maison. Les Sœurs n'y viendront jamais seules, non plus que les pensionnaires, mais pour laisser plus de liberté aux familles, celle que la Supérieure aura désignée comme compagne, pourra avec autorisation, se retirer dans un coin de la pièce où elle s'occupera de quelque ouvrage. Il y aura dans la maison un parloir grillé, conforme à ceux de la Visitation, et toutes les fois qu'une religieuse, pour cause de direction ou d'affaires, aura besoin de parler seule avec un homme, fût-ce même le Père spirituel, ou l'aumônier, elle ne le recevra que derrière cette grille.

La porte intérieure de ce parloir sera vitrée, de manière à ce que la religieuse puisse être aperçue pendant qu'elle s'y trouve.

Du reste, les Sœurs n'iront jamais dans aucun de ces parloirs qu'avec la permission de la Supérieure qui leur en évitera l'occasion le plus possible. Quand elles devront s'y rendre, elles réciteront la prière Angele Dei plus l'Ave Maria. Elles y conserveront le maintien le plus religieux, et la plus grande réserve de manières et de conversation, coupant court avec une sainte dextérité à toute parole inutile, à tout ce qui pourrait blesser tant soit peu la charité, et la plus scrupuleuse réserve et modestie.

Le zèle du salut des âmes et l'amour chrétien dont elles doivent être animées pour leurs parents, leur inspireront des discours suaves et pleins de foi qui soient propres à édifier le prochain et à lui faire comprendre cette leçon de notre divin Maître : Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il perd son âme ?

Elles se rappelleront enfin que leurs rapports avec le monde sont des moments d'épreuve, où elles ne doivent rien perdre de l'esprit religieux et dont elles doivent profiter au contraire pour répandre la bonne odeur de Jésus-Christ et se montrer vraies filles de Notre Dame. Les Sœurs rendront compte le plus tôt possible à la Supérieure de ce qu'elles auront fait et entendu au parloir (11). Celles qui auront été à la visite des pauvres observeront la même règle.

## CHAPITRE 6

### De la Chasteté.

Les filles de Notre Dame n'ont pas besoin qu'on leur rappelle dans ces Constitutions, qu'elles seraient indignes du nom qu'elles portent et de la mission qu'elles se sont imposée, si elles ne reproduisaient dans leur corps la mortification de leur chaste époux, quelques-uns des rayons de la virginité divine de leur mère et la vie toute surnaturelle des anges.

Elles n'oublieront donc jamais qu'elles doivent atteindre les dernières limites de la pureté et de la modestie en bannissant de leur vie et de leur pensée tout ce qui pourrait ternir la netteté, candeur et sainteté de l'esprit, de l'âme, du cœur et des sens.

## CHAPITRE 7

### De l'Obéissance.

L'Obéissance religieuse étant l'un des plus inébranlables fondements de la perfection, et l'une des plus grandes gloires de Notre Dame, les filles de l'Assomption s'efforceront de faire de cette vertu l'un des caractères les plus saillants et les plus marqués de leur Congrégation. Elles mettront donc tous leurs soins à la rendre partout et toujours douce, humble,



prompte et parfaite, se rappelant cette parole du Saint Esprit : Que l'obéissance vaut mieux que le sacrifice, et qu'elle peut seule leur fournir des armes invincibles contre leurs ennemis spirituels. Elles seront donc entièrement soumises aux Constitutions comme étant l'expression de la volonté de Dieu à leur égard. Elles obéiront à leur Supérieure avec une confiance et suavité cordiales, s'estimant bienheureuses d'être placées sous sa conduite maternelle, et lui rendant en toute occasion le respect et l'amour qu'elles rendraient à Notre-Dame elle-même (12).

Si quelqu'une des sœurs viole l'obéissance due aux Constitutions et à la Supérieure, elle en recevra la pénitence selon la nature de la faute et comme elle ne sera jamais imposée qu'avec charité, elle ne devra non plus être reçue qu'avec humilité, révérence et amour.

La Supérieure devra toujours imposer des pénitences pour les manquements qu'elle remarquera dans la congrégation, proportionnant le châtiment à la faute. Si elle était grave, elle en conférerait avec ses conseillères pour prendre leur avis sur la correction convenable, et s'il en était besoin, on ferait paraître la coupable devant elles pour la convaincre et même devant le confesseur ou le Supérieur, afin qu'elle trouvât dans la sainte confusion de sa faute le remède qui doit la guérir.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, une des sœurs se rendait tout à fait incorrigible en choses de conséquence, la Supérieure locale, d'accord avec son conseil et le père spirituel, la séparera de la communauté, jusqu'à ce qu'elle en ait pu référer à la Supérieure de toute la Congrégation, et qu'elle sache par elle, ce qu'elle doit décider sur son sort.

La Supérieure aura le pouvoir de donner quelques dispenses de la règle comme de permettre à une sœur de prolonger son sommeil, d'user d'autres mets que ceux de la communauté, de s'abstenir de l'Office du chœur, d'interrompre ses études, son

emploi ou quelque'un des silences, et autres choses semblables. Elle pourra de même dispenser toute la communauté de ces mêmes points de règle et donner des récréations extraordinaires à certaines fêtes, ou pour quelque autre juste occasion ; mais elle doit donner ces adoucissements de telle sorte qu'ils ne puissent nuire ni à la discipline, ni à la régularité de la communauté. Aux choses importantes comme de décharger tout à fait une sœur de l'obligation du jeûne ou de celle du Chœur, elle prendra toujours l'avis du père spirituel et même de la Supérieure de la Congrégation, si elle croit en avoir besoin.

Les jeûnes de dévotion et autres austérités corporelles ne pourront être pratiqués par les sœurs que sur la permission de la Supérieure.

Les lettres et commissions qui seront apportées dans la maison ou qui doivent être portées au dehors, seront d'abord remises à la Supérieure, qui en disposera selon qu'elle le jugera à propos. On en excepte les lettres du père spirituel et de la Supérieure de la Congrégation qui devront être remises de suite à leur adresse sans être ouvertes, et les sœurs qui voudront leur écrire, remettront la lettre à celle qui sera chargée du cachet, laquelle y mettra le sceau en leur présence, et la fera partir aussitôt.

## **CHAPITRE 8**

### **De la Pauvreté.**

Les filles de l'Assomption s'efforceront de pratiquer leur vœu de pauvreté dans la plus grande perfection possible, se souvenant que si les richesses et les biens de la terre servent de fondement aux créations de l'homme, le divin roi des pauvres a voulu bâtir l'édifice de son Église sur la pauvreté de la Crèche, de Nazareth et du Calvaire.

Tout ce qu'elles apporteront du siècle, se fondra parfaitement dans l'usage commun, et sera pleinement réduit en communauté, sans qu'aucune sœur puisse, sous aucun prétexte, posséder quoi que ce soit comme lui appartenant.

En faisant profession, elle renoncera non seulement à la propriété mais encore à l'usage et à la disposition de tout ce qui pourra lui être donné dans la suite<sup>35</sup>.

Toutes choses seront également distribuées à toutes les sœurs, sans autre distinction que celle de leurs nécessités.

Et afin qu'aucune affection à la jouissance des choses temporelles ne puisse germer dans leur cœur, elles changeront tous les ans de cellules, y laissant tous les petits meubles à leur usage, et jusqu'aux objets de dévotion.

La Supérieure pourra cependant donner aux filles chargées d'emplois qui le requièrent, ou à celles dont la santé le demande, la chambre qu'elle croira leur convenir le mieux, et pour elle, elle prendra pendant sa supériorité, celle qui sera le plus commode pour la surveillance et pour ses rapports avec la communauté.

Quand une communauté sera arrivée à posséder le revenu suffisant pour la faire subsister, indépendamment des pensionnats, l'excédent ne devra jamais être employé qu'en fondations nouvelles, bâtiments ou œuvres de charité.

Et nous recommandons instamment à nos chères filles d'éviter soigneusement toute discussion d'intérêt temporel et de se montrer toujours plus ambitieuses de la sainte pauvreté, que les enfants du siècle ne le sont eux-mêmes de leurs faux biens.

---

<sup>35</sup>. Note de Mgr. Affre : "Elle peut avoir ce détachement en esprit et en affection, mais elle ne peut renoncer légalement. Tout acte de ce genre serait nul."

Il n'y aura dans l'intérieur de la communauté que des meubles pauvres et simples, que du linge grossier et surtout aucune espèce d'argenterie (13).

Mais autant les filles de l'Assomption devront être pauvres dans leurs maisons, autant nous désirons que leurs chapelles soient pieusement embellies du luxe religieux des beaux siècles de foi.

## CHAPITRE 9

### Règlement de la journée.

Le lever à 5 h. en été, à 5 h.1/2 l'oraison, à 6 h.1/4 Prime puis la Messe. À 7 h.1/2 on sonne le déjeuner et à 8 h. le second silence.

L'hiver la communauté ne se lèvera qu'à 5 h.1/2, l'oraison se fera jusqu'à 6 h. 3/4, puis Prime<sup>36</sup>, la Messe, le déjeuner à 8 h. et le silence à 8 h.1/2.

Celles qui demanderaient à se lever une demi-heure plus tôt pour leurs emplois ou leurs études, en obtiendront la permission, si leur santé ne s'y oppose pas. Elles feront alors l'Oraison dès qu'elles seront levées, prenant pour leurs occupations la demi-heure avant Prime, toujours en grand silence.

A, 11 h.1/2, hiver comme été, Tierce, Sexte et None suivi de l'examen particulier. À Midi le dîner suivi de la récréation qui finit à 1 h.1/2, puis une 1/2 h. de lecture spirituelle. Vêpres et Complies à 3 h. À 5 h.1/2 l'Oraison du soir. À 6 h. le souper,

---

<sup>36</sup>. Note de Mgr. Affre : "L'Office en latin est approuvé en général comme faisant partie du règlement des religieuses, mais il n'est pas indispensable. Ne pourrait-on pas y substituer une oeuvre plus utile ?"

puis récréation. À 8 h. le premier coup de Matines et le second à 8 h.1/4.

Après Matines et Laudes, l'examen de conscience et la lecture du point de méditation pour le lendemain.

Les Sœurs se retireront ensuite pour être couchées à 10 h.1/4 et les lumières éteintes.

L'assistante fera vers 10 h. le tour des corridors pour veiller à ce point de règle et s'assurer que toutes les chambres sont exactement fermées.

Le grand silence sera gardé depuis le second coup de Matines jusqu'après la Messe de communauté. Pendant le reste de la journée, le petit silence sera de règle et l'on ne parlera que pour des leçons et autres choses nécessaires. On en excepte les deux récréations et la demi-heure qui suit le coup du déjeuner, pendant laquelle on pourra se dire librement tout ce qui concerne les affaires de la maison.

Le Dimanche et le Jeudi, il n'y aura point de silence depuis la fin du dîner de midi jusqu'à 5 h.

Le silence s'observera en tout temps au réfectoire et dans les cellules des religieuses.

L'Angélus du matin sera sonné dans la 1/2 h. qui suit le réveil, celui du soir à 6 h. en hiver, à 8 h. en été.

Pendant le Carême, on dira Tierce et Sexte après la Messe. Puis None et Vêpres suivies de l'examen particulier et du dîner.

À 5 h. Complies. Le Mercredi et le Samedi, on chantera le Saintabat Mater et le Vendredi le Vexilla Regis.

À la fin de la récréation du dîner et du souper, toutes les Sœurs se réunissent autour de la Supérieure pour recevoir les

obédiences et lui demander ce dont elles pourraient avoir besoin pour leur emploi.

Du reste, en tout temps, les Religieuses peuvent parler à la Supérieure et les Novices à leur Maîtresse.

## CHAPITRE 10

### De l'Office.

L'Office romain sera récité au Chœur, avec beaucoup de respect et d'attention. Au premier coup de cloche, toutes les Sœurs quitteront leurs occupations pour s'y rendre, comme étant appelées par leur divin époux. Elles se réuniront dans l'avant-chœur pour entrer dans la chapelle avec une modeste gravité et faire deux à deux une profonde inclination au Saint Sacrement.

Elles prendront ensuite leurs places, évitant toute espèce de bruit, et ne se parlant que par absolue nécessité.

Pendant qu'elles réciteront la grande prière que l'Église met dans la bouche de ses pontifes, de ses prêtres et des ordres religieux, elles auront soin de bien faire les pauses et les médiantes, de mêler et d'unir leurs voix dans un parfait accord, se tenant les yeux baissés, avec un maintien grave, modeste et dévotement recueilli.

Dès qu'une sœur s'apercevra d'une faute ou manquement dans la récitation des l'Office, elle baisera la terre (14), et nos Sœurs feront en sorte qu'on ne puisse jamais leur appliquer ces paroles sévères du Saint Esprit : “Maudit est celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment.” À la fin de l'Office, les religieuses ne sortiront du chœur qu'après le signal donné et de la même manière qu'elles y sont entrées ; elles observeront du reste en tout temps, de ne marcher dans le chœur qu'avec une grande gravité et de s'y tenir très paisibles et respectueuses.

Aux fêtes doubles de première classe, et à toutes celles de la Sainte Vierge, on chantera les 2èmes Vêpres, en plain chant romain.

Les fêtes de Saint Joseph, de Sainte Anne, de Saint Joachim, de Sainte Thérèse, de Saint François de Sales et de la commémoration de Saint Paul, seront célébrées comme fêtes de première classe (15).

On lira chaque année les rubriques générales de l'Office romain et elles seront soigneusement expliquées aux Novices (16).

L'assistante de la Supérieure, est spécialement chargée de tout ce qui a rapport à la récitation du Saint Office et elle veillera avec un soin scrupuleux à ce que cet acte important de la vie religieuse ait lieu avec toute la dignité, tout le respect, toute la dévotion qu'il commande.

## CHAPITRE 11

### De la modestie.

Les religieuses de l'Assomption n'emprunteront rien aux manières et aux discours affectés du monde. Elles conserveront dans leur maintien une douceur, une paix et une simplicité qui leur servent, pour ainsi dire, de vêtement et de parure en Notre-Seigneur Jésus-Christ

Elles éviteront entre elles toute caresse qui puisse tant soit peu affadir et énerver l'âme, ou qui soit trop familière.

Leurs gestes n'auront rien de cette légèreté que réprouve la douce et humble gravité religieuse, dont elles doivent surtout s'envelopper dans leurs rapports avec les séculiers. En traitant avec eux, elles se donneront bien de garde de ne jamais fixer ceux avec qui elles parlent, surtout si ce sont des hommes, et elles prendront l'utile et sainte habitude de tenir, surtout dans ces circonstances, les yeux modestement baissés.

Qu'elles aient entre elles une douce et aimable cordialité, se traitant avec une simplicité affectueuse, se donnant un salut fraternel quand elles se rencontreront, mais ne s'arrêtant jamais à causer en particulier et se disant les choses dont elles auraient besoin, brièvement, doucement et à demi-voix.

Nulle ne se permettra de demander à la portière ou aux religieuses sortant du parloir ce qui s'y sera dit, s'il y est arrivé des lettres et autres choses semblables. Elles ne diront rien aux étrangers de ce qui se fait dans la maison, à moins qu'une sage discrétion ne les autorise à parler de ce qui pourrait les édifier.

Quand elles devront entrer dans la chambre de quelque officière de la maison, elles frapperont à sa porte en disant : Ecce ancilla Domini et elles n'ouvriront qu'après avoir



entendu : Fiat mihi secundum verbum tuum. Et ces paroles serviront aussi pour le réveil.

## CHAPITRE 12

### Des Études.

Les filles de l'Assomption se souviendront que le temps qu'elles emploieront à l'étude ou à l'instruction des élèves qui leur seront confiées, ne doit être pour elles qu'un plus grand moyen d'étendre le royaume de Notre-Seigneur dans les âmes, et qu'elles doivent y chercher leur sanctification personnelle en esprit de sacrifice et d'obéissance, et jamais un aliment à l'amour-propre, au désir d'apprendre, ou à une vaine curiosité, si ennemis de l'humilité et de la simplicité évangéliques.

Elles s'emploieront fidèlement aux études et aux classes que la sainte obéissance leur désignera, sans en désirer ni en rechercher d'autres.

Elles seront également disposées à quitter sans hésitation, les études et les cours dont elles seraient chargées, pour vaquer à des occupations d'un ordre purement matériel.

La Supérieure y veillera avec une tendre sollicitude, car l'instruction et la science deviendraient une occasion de ruine spirituelle pour les filles de l'Assomption, si elles leur faisaient perdre la sainte ambition des emplois les plus humbles, et les plus vils aux yeux du monde.

Nos Sœurs se rappelleront donc toujours qu'elles n'ont pas quitté le monde pour se retrouver elles-mêmes dans la science, mais bien pour s'unir par une humble et entière obéissance à Jésus-Christ et à Jésus-Christ crucifié.

Il n'entrera dans la bibliothèque des filles de l'Assomption, aucun ouvrage réprouvé par l'Index, ni aucun livre de littérature, de poésie ou de science qui n'ait été approuvé par le fondateur, ou par le Vicaire Général de l'Évêque (17). S'il était besoin de consulter un livre porté au catalogue de l'Index, on ne le fera qu'avec l'autorisation de l'Évêque diocésain, et ce livre ne fera jamais partie de la propriété de la communauté.

Aucune des religieuses ne pourra prendre un livre de la bibliothèque, fût-ce même un livre de dévotion, qu'avec la permission de la Supérieure, et sous ce dernier rapport, nous recommandons beaucoup à nos filles, la sainte indifférence qui leur fera préférer pour leur bien spirituel, le livre qui leur sera donné à celui qu'elles désireraient elles-mêmes ou qu'elles auraient choisi.

## CHAPITRE 13

### **Des récréations et conversations.**

Nos sœurs prendront la récréation ensemble et dans une salle commune ; celles qui voudraient sortir, en demanderont la permission ; mais toutes les fois que le temps le permettra, elles iront se récréer et se délasser au jardin. Elles pourront causer en particulier, mais de telle sorte qu'elles soient entendues de quatre ou cinq. Elles pourront s'amuser aux travaux du jardinage et à quelques jeux qui donnent au corps un exercice utile à la santé. Les cartes, les échecs, les Dames et tous autres jeux qui demandent une sorte d'application ou de contention de tête, sont bannis de la maison, ainsi que les oiseaux et autres petites bêtes inutiles.

Elles causeront ensemble, doucement et joyeusement, évitant toute discussion, raillerie, et nouvelles de la politique, des affaires et des intérêts passionnés du monde.

Quand elles n'auront pas besoin de se promener, elles travailleront aux ouvrages de la maison dans un esprit d'utilité et de pauvreté.

Une des sœurs sera chargée de rappeler de temps en temps la présence de Dieu par quelque parole tirée de l'Écriture ou des ouvrages des Saints.

## CHAPITRE 14

### Des repas.

Les Sœurs entreront au réfectoire avec recueillement et modestie et s’y tiendront toujours les yeux baissés, élevant leur cœur vers la table céleste où les Anges et les Saints se nourrissent éternellement de la vérité et de la beauté infinie.

À dîner et à souper, la Supérieure dira le Benedicite et les Grâces du bréviaire ; au premier déjeuner les sœurs diront en particulier le petit Benedicite.

La lecture se fera pendant tout le dîner et le souper, en commençant par un chapitre des Constitutions le matin, et le soir par un chapitre du Nouveau Testament qu’on relira également à la seconde table, mais on ne répétera pas la bénédiction commune.

La Supérieure aura soin que la nourriture soit saine et abondante en même temps que bien conforme à la sainte pauvreté ; mais nulle des religieuses ne se plaindra de ce qui a été servi, ni n’en témoignera de la répugnance, à moins qu’elle ne soit interrogée à ce sujet.

Entre les repas, les Sœurs qui croiraient avoir besoin de prendre quelque chose, en demanderont la permission à la Supérieure avec une confiante simplicité.

La Communauté n’aura d’autres jeûnes que ceux de l’Église. Le Vendredi de chaque semaine on ne servira qu’un plat avec la soupe au repas du soir.

Celles qui auraient fini plus tôt que les autres de prendre la réfection, demeureront tranquillement à leur place à écouter la lecture.

## CHAPITRE 15

### **Des habits, des lits, et du linge.**

L'œuvre de l'Assomption ayant pour but l'éducation des classes distinguées, il a été nécessaire de donner aux sœurs un costume qui n'eût rien de trop choquant pour les élèves ni pour les familles. Elles n'oublieront jamais néanmoins, que si par une sorte de pieuse adresse il a fallu se conformer aux idées du monde sur ce point, elles doivent porter leur habit avec une grande simplicité religieuse, se donnant bien de garde d'y ajouter jamais rien qui puisse en détruire la parfaite uniformité.

Elles se conformeront donc exactement au modèle qui sera entre les mains de la vestiaire ; elles trouveront encore moyen de pratiquer la pauvreté dans le grand soin qu'elles auront de leurs habits, faisant reluire dans la décence de leur costume, la pureté de leur âme.

La robe sera toujours de laine de couleur violette, tombant jusqu'à terre, avec de grands plis. Les manches seront assez larges et assez longues pour y cacher aisément les mains. La robe sera ceinte par un cordon de même couleur, et du côté gauche pendra un rosaire. Elles porteront un voile noir, sans doublure d'autre couleur, avec un bandeau et une guimpe blanche. Leurs cheveux ne devront être vus d'aucun côté.

Toutes les robes et effets seront entre les mains de la vestiaire qui aura soin de les conserver, de les raccommoder et de les remettre aux sœurs selon leur besoin.

Elle tiendra un compte exact de tout ce qui sera dans son office, et prendra garde que rien ne s'altère et ne s'égare par sa faute.

Les habits séculiers des Novices lui seront aussi confiés, et elle les conservera soigneusement jusqu'au jour de la profession.

Tout le linge de la maison sera également entre les mains d'une sœur, qui en tiendra exactement compte, le faisant blanchir, raccommoder et le distribuant aux jours indiqués.

La lingère aura soin des lits et de tout ce qui y appartient, et comme ces choses ne paraissent pas aux yeux du monde, la communauté se trouvera heureuse de pouvoir librement y pratiquer la pauvreté.

Les lits seront donc de paille à moins que pour la santé, il ne soit besoin de se servir de matelas.

Le linge sera grossier à l'exception des bandeaux et des guimpes qui devront être de toile fine.

Pour toutes ces choses, on se conformera, dans la façon, au modèle qui aura été arrêté.

## **CHAPITRE 16**

### **De la correction.**

Suivant la règle de l'Évangile, les Sœurs s'avertiront avec une douce charité des fautes qu'elles auraient pu remarquer.

Si la faute avait quelque gravité et qu'elle fût secrète, l'avertissement se fera 3 fois en particulier, comme le veut notre divin Maître, après quoi, il faudra en avertir la Supérieure qui devra y remédier par tous les moyens possibles.

Si pourtant la faute pouvait amener du scandale, encore qu'elle fût secrète, on devrait en prévenir de suite la Supérieure, après avoir pris son avis et celui du père spirituel, sur la nature de la faute sans leur faire connaître la personne.

Pour les fautes extérieures, les sœurs en feront l'avertissement au réfectoire, après les Grâces, se mettant à genoux et disant : J'avertis en la charité de Notre-Seigneur ma sœur une telle qu'elle a manqué à tel ou tel point de règle ; et la sœur avertie dira aussitôt sa coulpe de la faute dont elle a été reprise (18).

## CHAPITRE 17

### Du Chapitre.

Tous les Dimanches la communauté entière s'assemblera dans la salle du chapitre, et après avoir récité le Veni Sancte Spiritus et l'Ave Maria, la Supérieure adressera une petite exhortation à ses sœurs pour le bien spirituel de leurs âmes et pour la plus parfaite observance de la règle.

Après quoi, la moitié au moins des sœurs, en commençant par les converses et les novices, viendront l'une après l'autre dire leurs coupes. La Supérieure leur en fera la correction avec douceur et charité, sans pourtant excuser leurs fautes ; chaque religieuse baisera la terre avant de retourner à sa place.

Les Sœurs qui n'auront pas voix au chapitre se retireront immédiatement après avoir fait leurs coupes, les autres demeureront pour entendre ce que la Supérieure aura à leur communiquer des affaires et de l'état de la maison.

Si elle n'avait rien à leur dire, elle leur donnera sa bénédiction et toutes se retireront en silence.

Si quelqu'une des sœurs avait quelque chose à proposer au chapitre, elle en demanderait auparavant la permission.

## CHAPITRE 18

### De l'humilité.

L'humilité qui a tant éclaté en Marie, doit être la vertu par excellence de ses filles : elles s'efforceront donc de marcher au plus près possible sur les traces de la divine Reine des humbles, dont Saint Bernard a dit que les gloires de son Assomption avaient été mesurées sur la profondeur de ses abaissements.



Les filles de l'Assomption se porteront une sincère et cordiale révérence. Elles se donneront entre elles le nom de sœur, et à la Supérieure celui de Mère.

Elles ne contesteront point, même en choses légères. Si on les accuse, elles ne s'excuseront pas (19). Quand elles seront averties de leurs défauts au chapitre, au réfectoire ou par leurs Supérieurs, elles recevront ces admonitions à genoux, avec douceur et soumission, n'en parlant jamais hors de là, non plus que des pénitences qui s'y donnent ou qui s'y font (20).

Elles feront leurs coupes également à genoux, les yeux baissés, les mains jointes, et de manière à être entendues de toute la communauté, et jamais elles n'entreprendront d'excuser leur sœur, quand on lui fera la correction, ou qu'on l'humiliera en leur présence ; elles pourront seulement aller dire ensuite à la Supérieure ce qu'elles connaîtraient en faveur de son innocence.

Elles auront un grand respect pour le caractère sacerdotal, se rappelant ce mot de Saint François d'Assise que s'il voyait un ange et un prêtre, il saluerait le prêtre le premier.

Elles ne parleront jamais des personnes séculières avec la légèreté et la sévérité des gens du monde.

Elles s'appliqueront enfin à accomplir ce précepte de l'Apôtre : "Prévenez-vous d'honneur les uns les autres, et regardez vos frères comme étant au-dessus de vous."

La Supérieure, de même que toutes les Sœurs, quels que soient leurs emplois, se montreront empressées à s'exercer aux offices humbles et bas (21), tels que balayer, laver la vaisselle, se rendre enfin les unes aux autres les services les plus abjects.

Elles solliciteront ces choses comme des faveurs, se rappelant ce mot de l'Apôtre : "Il s'est anéanti lui-même, prenant la

forme d'un esclave" ou cet autre : "Le Christ n'est pas venu se faire servir, mais servir."

## **CHAPITRE 19**

### **De la Communion.**

Pour mieux recueillir les fruits du Saint Sacrifice de la Messe, les jours qui ne seront pas communion de règle, la Supérieure désignera une ou plusieurs sœurs pour faire la Sainte Communion, au nom de toutes les autres. Les religieuses de chœur communieront le Dimanche, Mardi, Jeudi et Samedi, de chaque semaine, et quand un fête d'obligation, ou de dévotion tombera un autre jour, la communion de règle y sera transportée.

Les infirmes qui ne pourraient, sans une grande difficulté, venir communier au chœur, recevront la Sainte Eucharistie dans l'infirmerie, au moins chaque semaine une fois, et plus souvent si la maladie semblait devoir les conduire au terme de leur pèlerinage.

## **CHAPITRE 20**

### **Des Retraites.**

Toutes les Sœurs feront une retraite annuelle de 8 jours dont l'époque sera réglée par la Supérieure.

Elles feront une retraite d'un jour chaque mois, en grand silence jusqu'à la récréation du soir, et ce jour sera pour elles un jour de recollection, d'examen sur l'état de leur âme, sur les progrès spirituels qu'elles ont faits pendant le mois qui vient de s'écouler, et sur les imperfections dont elles se sont rendues coupables.

Elles feront également huit jours de retraite avant la prise d'habit et la profession.

Le renouvellement annuel de leurs vœux sera précédé de trois jours de retraite générale.

## CHAPITRE 21

### De l'élection de la Supérieure Générale.

La Congrégation des filles de l'Assomption est placée sous l'autorité immédiate d'une Supérieure Générale, parce que le but de cette Institution étant d'embrasser l'éducation des jeunes filles, partout où la divine Providence daignera en favoriser l'établissement, il est nécessaire, pour que tout tende à une parfaite unité, que les membres de ce petit corps se rattachent à un centre commun, qui en devienne l'âme, le cœur et la tête.

Cette Supérieure sera nommée pour cinq ans, par toutes les Professes ayant voix active au chapitre. Au bout de ce temps, on procédera à une réélection et si la communauté a retiré de grands avantages de son administration, il sera permis de la continuer dans sa charge à chaque réélection.

Si la Providence permet que le nombre des maisons augmente, chaque chapitre local députera 3 professes pour, avec le même nombre de sœurs choisies par la maison où se tiendra le grand chapitre, concourir à la réélection de la Supérieure Générale.

Trois jours avant la Pentecôte, à l'issue de la Messe, toutes les Sœurs étant assemblées en la salle du chapitre, la Supérieure Générale se mettra à genoux et déposera sa supériorité entre les mains du père spirituel de la maison où se fera l'élection. (22)

Celui-ci lui dira : La Congrégation vous décharge, au nom de Notre-Seigneur et de la très Sainte Vierge. Puis remettra son autorité à l'Assistante, et la Supérieure déposée dira aussitôt ses coupes des fautes qu'elle aura faites en sa charge.

Elle en recevra la pénitence, et ira prendre la dernière place de la communauté.

Au sortir du chapitre, toutes les sœurs qui doivent concourir à l'élection de la Supérieure, entreront en retraite et la passeront en grand silence.

La Supérieure déposée entrera aussi en retraite, non qu'elle doive prendre part à l'élection, mais pour se reposer près de Notre-Seigneur de sa lourde charge et lui demander pardon des fautes qu'elle a pu y commettre.

Les autres sœurs de la congrégation prieront beaucoup pour les retraitantes ; mais elles ne se permettront nullement de parler de la déposition faite ni de l'élection à faire.

Le Veni Creator et les litanies de la Sainte Vierge seront récités après la Messe et avant Matines, pour obtenir aux sœurs électrices de ne chercher dans cette élection que la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes.

Un jeûne général sera fait à cette intention le Vendredi avant la Pentecôte.

Le jour de la Pentecôte, après la communion générale, et l'exposition du Saint Sacrement, toutes les sœurs étant présentes, chacune des électrices ira écrire son Bulletin près de la table de communion, et après l'avoir plié, elle le déposera dans une urne placée au milieu du Chœur. Quand tous les billets y auront été jetés, on remettra l'urne au Père spirituel.

Deux des sœurs, qui n'ont pas encore voix au chapitre, viendront assister au dépouillement du scrutin, écrivant sur 2 listes le nom qui sortira de l'urne, après l'avoir lu sur le billet.

La religieuse qui aura la majorité des suffrages, sera proclamée immédiatement Supérieure de la Congrégation, et le Père spirituel confirmera son élection au nom de l'Évêque en disant : Et nous, par l'autorité dont nous sommes revêtus, nous

confirmons votre élection, afin que vous soyez mère et Supérieure de cette Congrégation, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

La Supérieure, après avoir prononcé la Profession de foi et le renouvellement de ses vœux à genoux, au pied de l'Autel, ira s'asseoir à sa place, et toutes les sœurs viendront lui baiser la main l'une après l'autre. On chantera ensuite le Magnificat, et l'assistante écrira l'élection dans le livre du chapitre.

S'il arrivait que les suffrages fussent également partagés entre deux sœurs dont l'une fût l'ancienne Supérieure, elle sera conservée ; si l'élection s'était portée sur deux nouvelles religieuses, on procéderait à un second tour de scrutin dont elles seraient seules l'objet.

Aussitôt après sa nomination, la Supérieure proposera à l'assemblée des électrices l'assistante et les quatre conseillères générales.

Si elles ne les acceptent, par deux tiers de leurs voix au moins, elle en présentera d'autres. Et pendant son administration, elle aura la faculté de remplacer celles qui viendraient à mourir, et même de les changer, pourvu qu'elles soient agréées à la simple majorité des chapitres des différentes maisons.

La Supérieure choisira en outre, à son gré, et nommera devant le Conseil Général, une sœur pour lui tenir lieu d'aide spirituelle et d'ange gardien de sa perfection, laquelle l'avertira de ses fautes, avec grand respect et confiante humilité, sans rien diminuer de l'obéissance et de l'honneur qu'elle lui doit en tout lieu.

Les autres sœurs s'adresseront à elle pour faire la correction à la Supérieure, qui ne doit pas être seule privée de ce bien qu'elle a mission de procurer aux autres.

L'aide spirituelle se donnera bien de garde de fatiguer la Supérieure par de trop fréquentes et inutiles observations sur des fautes passagères et sans conséquences. Elle ne donnera jamais connaissance à la Supérieure du nom des Sœurs qui l'auront priée de l'avertir, ni ne parlera à personne de ce qui aura été dit entre elle et la Supérieure.

Si cependant la Supérieure se rendait incorrigible en choses graves et qui pourraient porter atteinte au bien général de la Congrégation, elle devra en avertir le conseil général, et si les représentations du conseil ne suffisaient pas, on aurait recours au Père spirituel, ou à l'Évêque qui pourra en ce cas provoquer un chapitre de réélection.

## CHAPITRE 22

### Des devoirs de cette Supérieure.

La Supérieure de la Congrégation devra se rappeler sans cesse aux pieds de Notre-Seigneur et de sa divine Mère, qu'ayant été appelée à régir cette petite famille, elle doit être la servante des servantes de Dieu, et s'élever au-dessus d'elles par une humilité plus profonde, par une fidélité plus grande dans l'accomplissement des règles, par une charité qui la fasse vivre en toutes ses sœurs, comme toutes ses sœurs devront vivre en elle, pour n'avoir toutes ensemble qu'une seule et même vie, celle de Jésus-Christ leur céleste époux.

Elle doit chercher sa perfection, non dans des choses étrangères à la vie commune, mais dans une reproduction constante et parfaite des constitutions, en sorte qu'elle soit à l'exemple de l'Apôtre le modèle et la forme de ce petit troupeau.

Pour tout ce qui a rapport à la nourriture, au logement et au vêtement, elle ne recevra ni plus, ni moins que les autres membres de la communauté ; si elle a besoin de quelque soulagement, elle le prendra simplement et librement avec l'avis de son aide spirituelle, de même qu'elle l'accorderait aux autres (23).

Elle fera souvent devant ses sœurs, les pénitences d'usage dans la communauté, et s'attachera à remplir à son tour les offices le plus humbles et les plus bas de la maison.

Elle n'oubliera surtout jamais que les bénédictions dont elle a besoin pour s'acquitter de son difficile emploi seront le fruit du zèle de sa perfection, et que le succès de sa charge dépend bien plus de ses bons exemples et de ses vertus, que des qualités, ou des autres dons naturels qu'elle aurait reçus.



Elle doit connaître et porter dans son sein toutes ses filles, les aidant de ses conseils, les soutenant dans leurs peines, et les corrigeant de leurs défauts, avec plus de tendresse encore que d'autorité.

Elle travaillera à faire régner dans la Congrégation, la plus parfaite régularité, ne souffrant jamais, que sous aucun prétexte, il s'y introduise aucune chose qui ne soit conforme à la lettre et à l'esprit des constitutions, qui affaiblisse l'amour de la plus exacte pauvreté, qui nuise à la parfaite obéissance, ou qui soit en opposition à l'esprit de pureté, de modestie, de mortification, dont les filles de l'Assomption doivent être remplies.

Toutes les sœurs de la congrégation auront soin de se faire connaître parfaitement à leur mère, en sorte que leur âme, soit pour ainsi dire transparente à ses yeux, et que sa main puisse en toute occasion les soutenir et les aider dans le grand travail de leur perfection.

Les exercices spirituels de la communauté étant l'aliment de la vie surnaturelle des sœurs, la Supérieure s'enquerra soigneusement de la manière dont on les pratique, et elle se fera rendre un compte exact des progrès de chaque sœur dans l'oraison, la continuelle présence de Dieu, et le parfait accomplissement de tous ses devoirs.

Avant d'introduire une aspirante dans la Congrégation, la Supérieure se fera rendre compte de tout ce qui concerne sa vocation ; elle veillera à ce qu'aucun motif humain ne décide les sœurs à la recevoir. Avant de prendre les voix pour la prise d'habit ou la profession, on lui rendra également compte de la conduite et des progrès de la novice.

Quand il sera question de donner à une maison un Père spirituel ou un confesseur, elle ne négligera rien pour qu'il

remplisse toutes les conditions exigées par la règle, sans lesquelles le bien ne saurait se faire (24).

Elle se fera rendre compte aussi de toutes les affaires temporelles de la Congrégation, veillant avec un soin scrupuleux aux besoins et aux intérêts de ses filles sous ce rapport ; prenant également garde qu'elles ne soient trop gênées du côté matériel, ou que l'amour et l'exercice de la sainte pauvreté ne s'affaiblisse dans leur sein par l'abondance des biens de la terre.

Elle évitera le plus possible les procès, et si la nécessité en amenait quelqu'un, elle épuiserait, avant qu'on l'entamât, tous les moyens de conciliation que la charité et l'amour de la paix peuvent suggérer. S'il faut absolument en venir à cette extrémité, elle recommandera du moins à ses sœurs d'éviter toute passion, toute plainte, toute récrimination ou jugement contraire à la charité.

## **CHAPITRE 23**

### **Des Conseillères de la Supérieure.**

La Supérieure générale conférera avec son conseil de toutes les affaires importantes de la Congrégation, tant spirituelles que temporelles, écoutant l'avis de ses sœurs avec beaucoup de déférence et de suavité, et se décidant d'après la majorité du conseil dont elle pourra seulement ajourner le vote, afin de donner aux conseillères le temps de mieux consulter l'Esprit de Dieu. Elle leur parlera avec une entière confiance de toutes les affaires de la maison sans pourtant jamais rien dire de ce qu'elle ne sait que par la direction des âmes. Elle n'aura que sa voix dans le conseil ; l'assistante générale n'en aura point et pourra seulement exprimer son opinion sur les affaires dont on s'occupera. Tant que le fondateur vivra, il fera aussi partie du conseil général et y aura sa voix.

Les Sœurs Conseillères demanderont souvent l'assistance du Saint Esprit et de N. Dame pour bien exercer leur charge. Elles auront soin de n'apporter au conseil aucune recherche d'amour-propre, mais avec une intention pure, elles donneront simplement et doucement leur avis, sans aucune discussion. Après le conseil, elles se soumettront entièrement à la décision prise, s'efforceront d'être les plus humbles et les plus obéissantes vis à vis de la Supérieure.

Jamais elles ne se permettront de parler de ce qui a été dit au conseil, ni d'exprimer aucun blâme des résolutions qui n'auraient pas été conformes à leurs avis.

## CHAPITRE 24

### **De l'Assistante de la Supérieure.**

L'Assistante générale est chargée d'aider et de remplacer la Supérieure dans toutes les affaires intérieures et extérieures de la Congrégation.

On lui rendra, en son absence, les mêmes honneurs et la même obéissance. Aussi devra-t-elle partager avec elle le zèle de la règle, s'associer à ses sollicitudes pour toute la famille, et suivre au plus près qu'il lui sera possible, non seulement ses avis et ses ordres, mais aussi ses intentions.

La Supérieure étant malade ou empêchée, elle en prendra la charge. Et pour mieux l'aider ou la remplacer, elle l'accompagnera en tout temps au conseil. Elle sera particulièrement chargée de se faire rendre compte de la position pécuniaire de chaque maison particulière, et d'en tenir un état clair et net, afin que la Supérieure puisse soulager une maison pauvre avec le superflu d'une autre maison, et soit à même de connaître et de surveiller les affaires de ses filles.

## CHAPITRE 25

### **De la Supérieure locale.**

Si la divine Providence permet que la Congrégation des filles de l'Assomption prenne de l'accroissement et fonde plusieurs maisons, la Supérieure générale, après avoir pris l'avis de son conseil, donnera une Supérieure à chaque communauté naissante.

Elle ira l'installer elle-même, et présider autant que faire se pourra à la fondation du nouvel établissement, afin d'y établir

les règles et coutumes de la maison et d'y faire régner l'uniformité la plus parfaite dans les personnes et dans les choses.

La Supérieure locale choisira elle-même son assistante et son aide spirituelle ; mais son conseil sera nommé à la pluralité des suffrages par le chapitre de la communauté.

Elle assemblera son conseil toutes les semaines ; et toutes les fois que les avis seront partagés, elle en référera à la Supérieure générale.

Elle devra également lui faire part de toutes les affaires de quelque importance de sa maison.

La Supérieure générale pourra lui retirer son emploi ou la mettre à la tête d'une autre maison selon qu'elle le jugera nécessaire ou avantageux au bien de la Congrégation.

S'il arrivait donc qu'une Supérieure particulière se rendît coupable de quelque grave manquement, le Conseil en informerait aussitôt la Supérieure générale.

Les devoirs de chaque Supérieure au sein de sa communauté sont les mêmes que ceux de la Supérieure générale envers la Congrégation ; elle doit veiller avec une scrupuleuse et suave fermeté à l'observance des règles, à l'avancement spirituel des sœurs, au soin des malades et des infirmes, à l'état temporel et spirituel de la maison.

Elle se fera rendre compte tous les mois des dépenses, des ressources pécuniaires et des affaires de sa maison par l'économe qu'elle aura chargée de cet office.

Les Sœurs lui rendront compte de leur intérieur une fois aussi tous les mois, et elle mettra tout son zèle à faire avancer les imparfaites dans la vie spirituelle, les soutenant avec une inaltérable charité, et se souvenant de ces paroles de Saint

Bernard : que la charge des âmes n'est pas des fortes, mais des faibles.

Elle prendra bien garde de resserrer la confiance, et de diminuer l'abandon de ses filles, par des manières que réprouvent la mansuétude, l'humilité et la charité de Jésus-Christ Dans ses commandements, elle doit être grave, mais pleine de suavité.

Qu'elle corrige toujours avec une douce compassion les fautes de faiblesse et les imperfections de fragilité ; mais qu'elle se montre ferme et justement sévère, pour tout esprit d'orgueil, de désobéissance et de scandale.

Elle ne reprendra pas les sœurs devant toute la communauté, à moins que la faute ne le demande, ou que cela doive servir à l'édification commune ; et dans ce cas même, tout en blâmant le défaut, elle doit encore soutenir la défaillante, et la relever avec douceur et charité, se souvenant de ce conseil de Saint Augustin, qu'une Supérieure doit être encore plus aimée que redoutée.

Pour que la paix de la maison ne vienne pas à être troublée, elle rendra aussi rares que possible(s) les rapports avec les séculiers, évitant elle-même toute conversation inutile, et veillant à ce que ses sœurs n'aillent jamais au parloir par attrait, ou pour des amusements purement humains.

Pour ce qui est des rapports de conscience autorisés par la règle, elle doit prendre garde qu'ils ne deviennent trop fréquents, et qu'ils n'aient jamais lieu qu'avec des personnes dignes de toute confiance.

Elle se tiendra dans une continuelle dépendance de la Supérieure générale, et elle cherchera dans ses conseils, fréquemment demandés, un appui à sa faiblesse, et un refuge dans ses peines et ses embarras.

Enfin, elle travaillera de toutes ses forces à devenir le miroir spirituel dans lequel ses filles bien-aimées devront chercher l'image parfaite de la vie angélique et sainte, que l'éternelle bonté veut reproduire dans ce petit troupeau.

## CHAPITRE 26

### De l'Économe.

Il y aura dans chaque maison une sœur chargée du soin temporel de la communauté, qui tâchera de s'acquitter de son emploi, non avec la précipitation et le trouble de la Bienheureuse vierge Marthe, mais avec le même soin, le même zèle et la même charité, servant ses sœurs, comme elle aurait servi N. Dame, ou comme les saintes femmes servaient notre divin Maître.

Elle tiendra un compte exact des dépenses et des recettes de la maison, des dots des sœurs, des revenus du monastère, et des pensions des novices et des élèves, enfin elle aura l'état complet des possessions et des charges de la communauté.

Tous les mois elle présentera le compte des dépenses à la Supérieure, et de six mois en six mois l'état des fonds. Du reste elle tiendra si bien ses livres, qu'elle puisse toujours les montrer quand on les lui demandera.

Les titres et les contrats, les grands livres de compte et l'argent de la communauté seront placés dans une caisse fortement scellée et fermée sous trois clefs qui seront entre les mains de la Supérieure, de l'Économe et d'une des conseillères.

L'Économe tiendra l'inventaire de tout ce qui est dans la maison au titre de chaque officière, et deux fois l'an elle fera une visite exacte de chaque office, pour voir s'il est en bon ordre, et se faire rendre compte de tout ce qui s'y trouvera. Une

conseillère l'assistera dans cette visite ; toutefois, elle ne devra pas s'en tenir à la visite générale, mais veiller en tout temps à ce que les offices soient bien tenus et que rien n'y manque.

Elle fera toutes les provisions au temps convenable, n'achetant que des choses de bonne qualité, et les rangeant et les visitant de façon qu'elles ne se gâtent pas.

Elle prendra garde que les sœurs de la cuisine et celles qui font les commissions s'acquittent exactement et soigneusement de leurs divers emplois, mais elle ne les commandera qu'avec beaucoup de patience et de charité.

Elle déterminera de mois en mois ce qui devra être servi à la table, variant cependant quelquefois les mets, si elle le juge à propos. Au printemps et à l'automne, elle s'enquerra près de la vestiaire, si rien ne manque pour l'habillement et le lit des sœurs.

L'économe confèrera souvent avec la Supérieure, de tout ce qui regarde son emploi pour suivre ses conseils et ses ordres.



## CHAPITRE 27

### Des Sœurs converses

Les Sœurs Converses s'estimeront heureuses de remplir vis à vis de la communauté, l'office que Sainte Marthe remplissait près de notre adorable Maître ; elles s'y rendront souples, diligentes et habiles, afin que par l'exactitude de leurs offices, elles concourent au bon ordre de la maison.

Au milieu de leurs occupations temporelles, elles se tiendront saintement unies à Notre-Seigneur, et elles travailleront à relever toutes leurs actions, par une foi vive et une intention pure, se souvenant que Dieu ne regarde pas à ce que font les sœurs, mais à l'amour qui le leur fait faire, et s'estimant heureuses d'avoir été appelées à des services que N.Dame a pratiqués si souvent elle-même, et que les plus grands saints ont préférés à tout autre. Les Sœurs converses sortiront pour les commissions et les autres affaires de la communauté, sur l'ordre de la Supérieure ou de l'économe.

En allant dans les rues, elles se feront un devoir d'édifier le prochain, par la gravité, le recueillement et la modestie de leur maintien, se rappelant qu'elles sont consacrées à N.Dame, et se conduisant en tout comme si elles étaient sous les yeux de leur Supérieure.

Elles ne parleront à personne sans nécessité, elles n'entreront que dans les maisons, et n'iront qu'aux lieux où l'obéissance les enverra ; elles ne mangeront jamais hors du monastère à moins de permissions expresses. Elles n'apporteront ni lettres, ni commissions, ni nouvelles qu'à la seule Supérieure.

En rentrant dans la communauté, elles rendront compte à l'économe de tout ce qui regarde leurs charges, de tout ce

qu'elles ont fait en sortant, et compteront tous les jours avec elle.

Les sœurs converses auront un habit noir avec cordon et liseré violets, le chapelet et la croix de la communauté ; mais pour moins attirer les regards, elles porteront un simple fichu au lieu de guimpe et un bonnet avec un petit voile.

Elles feront au moins deux ans de noviciat, et toute leur vie, elles pourront s'adresser à la maîtresse des converses qui sera chargée de les aider dans leurs besoins spirituels.

Leurs communions de règle seront celles du Dimanche et du Jeudi ; la Supérieure pourra leur en permettre de plus fréquentes.

Elles feront les exercices spirituels de la communauté autant qu'elles pourront, récitant deux chapelets à la place de l'office, auquel elles assisteront seulement le Dimanche autant que possible.

La Supérieure et l'économe leur donneront seules des ordres.

Entre elles, elles seront égales, travaillant à s'aider mutuellement en paix et en charité.

Les religieuses de chœur les appelleront Sœurs, et les traiteront avec amour, se souvenant qu'elles sont vraies servantes de N.Dame, et qu'incorporées à Jésus-Christ elles ont un même droit que leurs sœurs aînées, aux dons de la grâce et de la gloire.

Elles dîneront à une table du réfectoire en même temps que les Srs. et y feront les pénitences d'usage.

Elles rendront compte aux officières, et principalement à l'économe, de toutes les choses qui leur seront remises pour leur service.

## CHAPITRE 28

### De la Portière et de l'Infirmière.

La portière doit être grave, sage, discrète et douce afin de bien s'acquitter d'un emploi qui importe tant au bon ordre et à la paix de la maison ; elle aura seule la clef de la porte d'entrée et de la porte du parloir, pour ouvrir aux sœurs converses qui vont faire les commissions, aux sœurs de chœur allant faire la visite des pauvres, aux personnes du dehors qui ont la permission d'entrer, et enfin à celles des religieuses et des pensionnaires qui vont au parloir.

Elle évitera tant que possible d'avoir des rapports avec les étrangers, et si elle y est obligée ce sera en peu de mots, et de manière à les édifier par une suave gravité.

Elle sonnera pour avertir de l'entrée des étrangers, ou pour appeler les sœurs. Après l'Angelus du soir, elle ira porter les clefs à la Supérieure.

Elle ne parlera jamais des personnes qui sont venues au monastère, ni des messages qu'on y a apportés.

L'Infirmierie sera toujours placée dans l'endroit le mieux aéré, le plus gai et le plus salubre de la maison.

Celle qui en aura la charge tiendra un registre détaillé et exact de tout ce qui appartient au service des malades, elle aura soin que rien n'y manque et que les chambres soient agréablement ornées d'images et de fleurs, propres à distraire et égayer doucement et pieusement les Sœurs infirmes.

L'infirmierie se fera remarquer par la plus stricte propreté, on n'y laissera jamais rien qui puisse altérer l'air qu'on y respire, et l'infirmière le renouvellera fréquemment ou le purifiera par des odeurs saines et agréables.

La vertu distinctive de l'infirmière doit être une suave et inaltérable charité, qui lui fasse supporter avec une amoureuse douceur les faiblesses et les petites impatiences dont la maladie est trop souvent la source. Elle ne se laissera jamais aller au ressentiment des petites contrariétés que les pauvres infirmes pourraient lui donner, voyant en elles, des yeux de l'âme, Jésus-Christ crucifié qui, plus d'une fois, s'est offert lui-même sous les traits souffrants des malades.

## CHAPITRE 29

### De la Sacristine.

Il y aura deux sacristies séparées par une porte avec une petite grille. Dans celle des Sœurs, seront les armoires, les ornements et en général tout ce qui a rapport au service de la chapelle.

La sacristie des Prêtres aura une crédence large et commode avec un tableau de N.Dame et un Crucifix d'ivoire.

Les sœurs n'entreront jamais dans la sacristie des prêtres quand il s'y en trouvera ; si on leur demande quelque chose, elles viendront répondre à la grille, le plus respectueusement et le plus courtement possible. Jamais elles ne laisseront s'établir entre elles et le prêtre de conversations étrangères à l'objet du service.

La sacristine tiendra un registre exact de tout ce qui appartient au service de la chapelle ; elle s'appliquera à faire régner dans les linges, ornements et dans tout ce qui tient au culte divin, l'ordre et la propreté la plus scrupuleuse.

Elle sera chargée de sonner les offices, de parer les autels, de préparer les ornements, mais avant que les aumôniers ne soient entrés dans l'église.

Elle avertira la Supérieure si quelque prêtre étranger vient célébrer les Saints Mystères dans la chapelle de la maison, et elle s'assurera qu'il est approuvé de l'Ordinaire.

La Sœur sacristine se pénétrera de cette pensée, qu'elle remplit une fonction que les anges lui envieraient, et elle s'estimera bienheureuse de pouvoir approcher notre divin Maître, d'aussi près que les Saintes femmes dont il est parlé dans l'Évangile.

## CHAPITRE 30

### De la Maîtresse des Novices.

Le Noviciat de l'Assomption est la pépinière spirituelle des Srs. La Congrégation repose donc, pour ainsi dire, toute entière dans l'ordre de sa perfection spirituelle, sur le zèle, la sagesse, la ferveur et la discrétion de la Maîtresse des Novices.

Il serait à désirer qu'elle résumât en elle tout l'esprit de la Congrégation, et on aura soin de la décharger de tout autre emploi, afin qu'elle puisse s'appliquer de toute son âme, à former ses novices à un dépouillement complet d'elles-mêmes, et à les nourrir chaque jour de la science et de l'amour de Jésus-Christ, source intarissable de toute lumière et de toute vertu.

Elle leur apprendra à imiter ce divin modèle par une humble et parfaite obéissance, par une pauvreté si intime qu'elle ne leur laisse pas même la possession de leur volonté et de leurs désirs, par une chasteté enfin qui les tienne constamment unies à la Croix de leur divin époux.

Elle s'appliquera à identifier leur esprit, leur cœur et leur vie à la règle, afin qu'elles en soient comme une personnification vivante.

Elle s'appliquera à leur donner un esprit et un cœur larges pour tout sacrifier au bon plaisir de Celui qu'elles ont choisi uniquement, et qui n'attend pour leur donner la plénitude de son amour, que le moment où elles seront entièrement vides d'elles-mêmes.

En même temps, pour que ses chères novices échappent aux tourments qui naissent de ce travail si difficile de la perfection personnelle, elle leur inspirera la patience, une grande douceur

envers elles-mêmes et cet esprit de sincère humilité qui nous apprend à ne pas nous décourager de nos chutes ; mais, dans une profonde défiance de nos propres forces, à jeter toute notre confiance en Dieu.

Les filles de l'Assomption sont appelées à une vie d'oraison et de charité qui demande d'elles une grande mortification intérieure et extérieure, un grand recueillement, une fidélité entière aux mouvements de la grâce, et surtout une résignation parfaite à la volonté de Dieu, avec un désir généreux de le glorifier par tous les sacrifices.

Leur vie de communauté est toute de simplicité et de suavité les unes pour les autres ; la maîtresse des novices aura donc grand soin d'inspirer cet esprit à ses filles et de combattre tout ce qui s'opposerait en elles à la simplicité de la Sainte enfance qui verse tant de douceurs spirituelles au milieu de notre famille.

Elle leur apprendra à bien faire tous leurs exercices spirituels, et à en tirer pour leur perfection le plus de fruit possible.

Elle leur fera bien connaître la nature, l'étendue et la perfection des vœux de religion et des devoirs qu'imposent les constitutions, leur donnant une connaissance exacte, solide et pratique de tous les points de la vie spirituelle.

Elle s'efforcera de connaître le plus parfaitement possible chacune de ses filles, de discerner leur caractère, leurs aptitudes, leurs défauts, leurs tendances de nature et les dons surnaturels qu'elles ont reçus.

Elle se souviendra que le gouvernement des âmes est un art extrêmement difficile, et elle ne cessera de demander à l'esprit de grâce de l'animer, de la diriger dans l'exercice de la charge importante qui lui est confiée.

Les novices seront l'objet continuel de ses sollicitudes et de son oraison. Elle les écoutera toujours en tout temps avec une longanimité infatigable, prenant bien garde de se laisser tromper par des qualités extérieures, par une facilité de caractère qui n'est pas toujours de la vertu.

En un mot, elle devra mettre tout en œuvre, pour qu'elles deviennent toutes spirituelles et qu'elles puissent s'approprier cette maxime du grand apôtre : “Je vis, non plus moi qui vis, mais Jésus-Christ qui vit en moi.”

C'est pourquoi elle leur apprendra à sanctifier leurs études et à ne s'y livrer qu'avec un esprit de liberté et de détachement.

Elle ne manquera pas de les éprouver souvent sur ce point, combattant avec une douce fermeté tous les attachements d'amour-propre, qui peuvent si facilement se glisser dans l'accomplissement de ce devoir.

Elle tâchera de substituer à la satisfaction qui naît de la science, le zèle d'une tendre charité pour les âmes, afin que ses novices ne voient dans les progrès qu'elles y feront, qu'un moyen d'établir le règne de Jésus-Christ et de sa divine Mère dans les âmes dont elles deviendront à leur tour, mères et maîtresses.

Au reste, la maîtresse des novices doit tellement s'appliquer à leur faire prendre l'esprit d'oraison et de dévotion, qu'elle leur retranche[ra] même les emplois ou les études qui paraîtraient pouvoir trop les occuper, et nuire par là à ce but fondamental du noviciat.

Les religieuses de l'Assomption doivent aussi puiser dans leur noviciat un grand amour pour la Sainte Église, une sincère dilection pour toutes les Congrégations religieuses, et un grand désir du salut des âmes, qui les porte à faire souvent toutes leurs bonnes œuvres pour le Souverain Pontife, pour les Évêques et pour les prêtres du monde catholique, pour la



conversion des infidèles, des hérétiques et des pécheurs ; pour la concorde des puissances de la terre, enfin pour demander à Notre-Seigneur qu'il n'y ait qu'un pasteur et qu'un troupeau.

Mais c'est surtout la grande et suprême loi de la charité que la maîtresse des novices imprimera dans l'âme de ses filles, afin qu'elles soient à jamais fidèles à l'esprit de sainte et douce union que la charité de Jésus-Christ a daigné répandre dans le cœur de leurs Sœurs.

Tous les huit jours, la maîtresse des novices tiendra un petit chapitre au noviciat, fera dire les coupes aux novices, et les avertira et les corrigera de leurs fautes.

## CHAPITRE 31

### **Du confesseur ordinaire.**

Le choix d'un confesseur ordinaire dans une maison religieuse est une des grandes affaires et un des grands intérêts de la communauté (25), parce que nul ne peut tant faire pour la pureté, la sincérité et l'avancement des âmes.

Quand il faudra en choisir un, les Sœurs demanderont donc à Dieu par de ferventes Oraisons, qu'il leur donne le prêtre selon son cœur, qu'il leur a préparé dans sa miséricorde.

Il doit être un homme de doctrine, éclairé dans les voies de Dieu, d'une réputation et d'une vie irréprochables.

Il a besoin pour porter sa charge selon Dieu, d'être donc d'une rare prudence, d'une grande piété, d'une tranquillité et d'une égalité d'âme, qui lui fasse supporter doucement et persévéramment, ce qu'il y a de monotone et d'obscur dans ses fonctions, se rappelant fréquemment cette pensée du Docteur Angélique : qu'une âme religieuse qui marche avec un grand courage et une sainte ferveur dans les voies de la perfection, rend plus de gloire à Notre-Seigneur que des milliers d'âmes qui vivent dans le siècle, appliquées aux seuls exercices de la vie chrétienne.

Au reste, nos Sœurs s'aideront, dans le choix d'un aumônier, des sages conseils de Sainte Thérèse et de Saint François de Sales sur cette matière, se souvenant que ces grandes âmes ont estimé qu'une erreur sur ce point capital était pour une communauté l'un des plus grands malheurs dont elle puisse être atteinte.

La Supérieure, les Conseillères, et la Maîtresse des Novices conféreront soigneusement avec le Père spirituel, des qualités,

des vertus, du caractère et des autres conditions requises dans le confesseur.

Et toutes choses étant mûrement pesées, elles choisiront celui que devant Dieu elles jugeront le plus propre de toute manière à remplir cet emploi.

S'il fallait démettre<sup>37</sup> un aumônier, la Supérieure et les Sœurs Conseillères s'entendraient avec le Père spirituel (26) avant de s'y résoudre, et soit pour l'élection, soit pour la déposition, on rapportera à l'Évêque ou à son vicaire général ce qui aura été fait, afin qu'il l'approuve.

Le Père spirituel pourra dans les occasions ordinaires, se faire remplacer par l'aumônier, avec l'autorisation de l'Ordinaire, et lui remettre le pouvoir de donner les permissions d'entrée dans le monastère, les dispenses relatives à l'abstinence, aux jeûnes, aux travaux des jours de fêtes et autres choses semblables.

Les confessionnaires des religieuses de l'Assomption seront conformes à ceux des monastères cloîtrés.

Les sœurs porteront au confesseur une grande et sainte révérence, comme à celui que Dieu a choisi pour leur dispenser ses grâces, pour les aider dans leurs combats, les soutenir dans leurs infirmités spirituelles et guérir leurs blessures par les divins sacrements dont il est le ministre.

Le confesseur à son tour les traitera avec un grand respect, comme étant les épouses sacrées du Fils de Dieu. Il aura soin de ne rien conseiller, et de ne point donner de pénitence qui puisse troubler les habitudes et les règles de la communauté ou qui puisse faire soupçonner l'état des consciences.

---

<sup>37</sup>. Mgr Affre a souligné le mot démettre, écrivant en face : "à modifier". De même à la dernière phrase du Chap. 33 les mots "élections" et "confesseur" ont été soulignés.

## CHAPITRE 32

### **Du Confesseur extraordinaire.**

Quatre fois l'année, à l'époque des quatre temps, la Supérieure demandera à l'Évêque ou au Père spirituel, un confesseur extraordinaire, doué des vertus et des qualités requises pour cet important emploi.

Toutes les Sœurs et la Supérieure elle-même s'adresseront à lui et il aura soin de ne leur imposer ni pénitence ni austérités, ni pratiques spirituelles opposées à l'esprit ou aux règles de la communauté.

Si les Sœurs s'apercevaient qu'il leur enjoignît des choses qui les empêchassent d'accomplir tous les points du règlement et des usages de la maison, elle lui en feraient respectueusement la remarque, afin qu'il leur donnât une autre pénitence.

Si une religieuse avait le désir de conférer de son intérieur avec quelque prêtre grandement recommandable en savoir et en sainteté, la Supérieure lui en faciliterait les moyens, avec une maternelle bonté ; mais se bornant pour l'ordinaire à un ou deux entretiens, afin de couper court aux attrait, aux désirs qui pourraient naître d'un certain amour de la nouveauté et du changement, plutôt qu'être inspirés par la grâce du Saint Esprit.

## CHAPITRE 33

### **Du Père spirituel.**

La Supérieure de la Congrégation demandera à l'évêque, dans le diocèse duquel sera établie une maison des filles de l'Assomption, un Père spirituel en qui elle aura reconnu la science, la vertu, l'expérience et la charité nécessaires pour

maintenir cette maison dans l'obéissance des règles, et l'aider à conserver fidèlement l'esprit propre de l'Institut.

Il devra donc empêcher qu'aucun abus ni changement ne s'introduise dans la communauté, qu'on n'élargisse ou qu'on ne resserre aucun point de la règle, spécialement en ce qui concerne les études et la clôture.

Il visitera une fois l'an la maison, accompagné de l'aumônier, il fera connaître à la Supérieure générale le résultat de ses observations sur les personnes et les choses.

Il se trouvera aux élections de la Supérieure et du confesseur ordinaire.

\* \* \*

## ANNEXE

### **Remarques écrites par mère Marie Eugénie de Jésus en marge des Constitutions de 1840**

(1) *“Les filles de l'Assomption... n'admettront... que de jeunes personnes dont l'esprit a déjà reçu une certaine culture.”*

*- Ceci me semble devoir être pris dans un sens très large, ou bien il faudrait le changer : dans une maison, on a besoin de Sœurs pour vingt choses qui n'exigent aucune instruction – infirmerie, économie intérieure, lingerie, etc.*

(2) *“Elles ne recevront... que des vierges...”*

*- Cette règle nous a déjà fait refuser plusieurs sujets ; naturellement nous y tenons, et cependant nous la mettons quelquefois en question.*

(3) *“Ce premier essai (le postulat) se fera sans changer d’habit.”*

*- Nous désirons changer l’habit des postulantes dès l’entrée : cela les dispose à changer de vie ; on leur donnerait un habit uniforme, sinon l’habit religieux.*

(4) *“... On ne recevra une fille à l’essai qu’autant que la majorité des voix (du Chapitre) aura été pour elle.”*

*- Je voudrais savoir quelle est la part d’autorité qu’un Supérieur doit prendre dans la première entrée d’une postulante ; et s’il a droit d’en refuser ou d’en imposer aux Sœurs. Je sais qu’à la prise d’habit ou profession, on examine les sujets de la part de l’Évêque. Mais ne peut-on les prendre à l’essai sans autorisation ?*

(5) *“Il n’y aura qu’un seul rang de choriste obligées à réciter le grand office de l’Église romaine...”*

*- Nous avons désiré le grand Office. L’avantage que nous avons de comprendre le latin nous en fait retirer beaucoup de fruits ; et ne chantant rien, nous le disons assez vite pour espérer que nous pourrions le conserver ; car rien ne nous coûterait tant que de nous le voir ôter. Seulement, nous voudrions qu’il nous fût permis de recevoir des Sœurs associées comme à la Visitation, qui n’y fussent pas obligées, ayant en tout le reste les mêmes devoirs et les mêmes droits que nous. On en pourrait recevoir une sur six : quelques prières vocales remplaceraient pour elles l’Office, et nous y gagnerions de pouvoir accepter des sujets précieux par leurs talents ou leur vertu, mais incapables de dire l’Office. Déjà notre Sr Économe est dans ce cas. Ces Sœurs nous seraient utiles pour la surveillance du pensionnat.*

(6) *“Les nouvelles professes n’acquerront le droit de voix active au Chapitre que deux ans après leurs vœux.”*

- Cette règle nous oblige-t-elle, nous, premières religieuses, à attendre deux ans après notre première profession, pour nous constituer en chapitre, et nommer les Officières ?

(7) “Les hommes n’entreront dans la clôture que dans les cas extraordinaires avec permission expresse de l’évêque ou du Supérieur. Le Confesseur, le médecin, les ouvriers de la maison sont exceptés de cette règle.”

Le Supérieur doit-il l’être souvent ?

(8) “Toutefois, quand ils devront entrer, deux Sœurs viendront les recevoir à la porte, le voile baissé.”

- Ceci paraîtra peut-être ridicule pour des filles qui sortent ; mais nous portons dehors un manteau qui nous cache entièrement, et les entrées ont plus d’inconvénients que nos sorties.

(9) “ (Pour les sorties)... le voile baissé et en silence, elles iront à la visite des pauvres...”

- Un silence absolu n’est pas possible, le voile baissé non plus ; notre grand manteau noir vaut mieux ; il cache même la tête, un peu comme les Sœurs Saint André de la Croix.

(9bis) “L’une des deux sœurs sera âgée de 40 ans au moins, et par exception sa compagne pourra n’en avoir que trente.”

- Nous trouvons qu’on exige un âge bien avancé ; il y en aurait bien peu qui le puissent – elles n’en auront pas la force, et les jeunes n’auront pas l’avantage de l’exercice et de la distraction de ces œuvres de charité, ce qui était un des grands avantages de cette règle.

(10) “Si ce n’est pour ces œuvres et pour les intérêts de la Congrégation... les Sœurs ne sortiront jamais....”

- Nous trouverions difficile de refuser à nos parents d'aller les voir en cas de maladie dangereuse quand ils seront dans le même pays. Ne peut-on pas entendre ainsi la règle des sorties ?

(11) "Les Sœurs rendront compte le plus tôt possible à la Supérieure de ce qu'elles auront fait et entendu au parloir."

- Nous n'avons encore jamais fait cela ; nous en parlons plutôt toutes ensemble, ce qui a peut-être beaucoup d'inconvénients. Au reste, on ne me le refuserait pas.

(12) "Elles rendront en toute occasion à la Supérieure le respect et l'honneur qu'elles rendraient à N.Dame elle-même."

- Les rapports de mes Sœurs avec moi sont plutôt fraternels que respectueux ; mais y a-t-il grand inconvénient ?

(13) "Il n'y aura dans la Communauté que des meubles pauvres et simples, du linge grossier, aucune espèce d'argenterie."

- Nous n'entendons pas ceci de l'infirmerie, ni du service des étrangers.

(14) Si une sœur s'aperçoit d'une faute dans la récitation de l'Office, elle baisera la terre."

- Cette règle nous ennuie bien quand il y a du monde à la chapelle.

(15) "Les fêtes de Saint Joseph, Sainte Anne, Saint Joachim, Sainte Thérèse, Saint François de Sales, La Commémoration de Saint Paul seront célébrées comme fêtes de 1ère classe."



*- Est-il possible de créer ainsi des fêtes de 1<sup>ère</sup> classe, et par conséquent des octaves ? Nous ne l'avons encore jamais fait ; nous aurions trop peur de nous embrouiller dans les rubriques.*

*(16) "On lira chaque année les rubriques générales de l'office romain."*

*- Encore une règle bien ennuyeuse et qui n'a jamais été suivie.*

*(17) "Il n'entrera dans la bibliothèque aucun ouvrage réprouvé par l'Index ; aucun livre de littérature, poésie, science, qui n'ait été approuvé par le fondateur ou par le Vicaire général de l'Évêque."*

*- Cette règle sera difficile à observer avec les pensionnats. Aujourd'hui, la moitié des livres qui sont dans la bibliothèque sont à l'Index, et n'ont jamais reçu d'approbation de Notre Père, qui n'est disposé quelquefois à en donner qu'au Catéchisme du concile de Trente. Pour nous, nous nous soucions assez peu de nos études ; mais je ne sais comment on pourra exclure d'une éducation développée, toute la littérature anglaise, allemande, et les trois-quarts des livres français les plus connus et même les plus sérieux. Quand j'ai envie de me servir de l'Hre de M. Guizot, par ex ; cette règle me donne du scrupule. Cependant, il faudra bien que nous finissions par apprendre l'histoire.*

*(18) "Pour les fautes extérieures, les Srs en feront l'avertissement au réfectoire après les grâces...etc."*

*- Nous avons constamment repoussé cette règle des avertissements, et maintenant nous commençons à la désirer de nous-mêmes. La difficulté, c'est que tout le monde veut bien être averti, mais personne ne veut avertir. Cependant nous en concevons l'avantage, surtout pour les nouvelles Sœurs.*

(19) *“Elles ne contesteront point même en choses légères. Si on les accuse elles ne s’excuseront point.”*

- *Encore deux points si difficiles à observer exactement, qu’ils me semblent être plutôt de conseil que de règle.*

(20) *“Quand elles seront averties... au chapitre, au réfectoire... elles recevront ces admonitions à genoux, n’en parlant jamais hors de là...”*

- *Est-il donc important de n’en point parler ? Je crois que nous le faisons sans cesse, surtout pour les pénitences, et quand le moment de la correction est passé.*

(21) *“La Supérieure, de même que toutes les Sœurs, se montreront empressées à s’exercer aux offices humbles et bas, tels que balayer, laver la vaisselle...”*

- *Je ne le fais presque jamais depuis la prise d’habit, et mes Sœurs aussi beaucoup moins qu’autrefois, mais sans mauvaise volonté.*

(22) *“ (Aux élections)... la Supérieure Générale déposera sa supériorité entre les mains du père spirituel de la maison où se fera l’élection.”*

- *Vous voyez que nous ne parlons pas de maison-mère. Nous nous sommes demandé souvent, si Dieu veut que nous augmentions, s’il ne faudrait pas que la Supre gle appartînt à toutes les maisons plutôt qu’à une spéciale. Ou bien il faudrait qu’elle habitât Paris, afin que les Sœurs des autres maisons pussent venir y faire les études dont elles auraient besoin.*

(23) *“Si la Supérieure a besoin de quelque soulagement (nourriture, vêtement) elle le prendra... avec l’avis de son aide spirituelle.”*

- *Je n’ai pas encore d’aide spirituelle.*

(24) *“Quand il sera question de donner à une maison un père spirituel ou un confesseur, elle ne négligera rien...”*

*- Est-on obligé de prendre les confesseurs et pères spirituels de la main de l'évêque ? Ne peut-on obtenir qu'il donne ceux que la communauté désire ?*

(25) *“Le choix d'un confesseur ordinaire dans une maison religieuse est une des grandes affaires et un des grands intérêts de la communauté...”*

*- Je voudrais que nous pussions nous dispenser d'avoir un aumônier en titre, comme le dit cette règle. Je ne vois ici que des inconvénients très graves causés par leurs rapports avec les maisons religieuses. Quelques maisons ici n'ont qu'un chapelain, et un confesseur tout à fait étranger à la maison. Je préférerais bien cet arrangement qui les éloigne tous deux plus de la maison, et laisse les Religieuses plus libres de changer. Au reste, je ne sais si cette règle s'y oppose.*

(26) *“S'il fallait démettre un aumônier, la Supérieure s'entendrait avec le Père spirituel.”*

*- Mgr. a marqué ici qu'il y avait quelque chose à changer.*

## LES CONSTITUTIONS DE 1844

*Un texte fondateur, fruit d'un long travail de réflexion et de rédaction, traduit à travers la correspondance de Marie-Eugénie et du Père d'Alzon, entre 1841 et 1844, – aide par les échanges avec le P. d'Alzon à l'Impasse des Vignes, en août 1843, et à Nîmes, lors du séjour de Marie-Eugénie d'octobre à novembre 1844, – réalisé au long de manuscrits dont la chronologie est parfois difficile à établir, mais qui s'éclaire par l'étude des lettres ; ce texte est différent en plusieurs chapitres de celui de 1840.*

### I. HISTORIQUE

#### **a) de 1840 à 1843 : la relation à l'archevêché de Paris**

*Les Constitutions de 1840, jugées “bonnes et édifiantes” par Mgr Affre, ont ouvert la voie à une première reconnaissance et ont permis la prise d'habit en août de cette même année. En mai 1841, ce fut le départ de l'abbé Combalot, suivi de la nomination de l'abbé Gros comme supérieur ecclésiastique ; puis, le 14 août, les premiers vœux de mère Marie-Eugénie, mère Thérèse-Emmanuel et sœur Marie Augustine, prononcés pour deux ans, “selon les Constitutions de l'Assomption de Notre-Dame”. À la fin de l'année, dans une période critique pour l'avenir de la communauté, Marie-Eugénie rédige les lettres à l'abbé Gros et au père Lacordaire, présentées plus haut.*

*En 1842, il est question d'un changement de supérieur, peut-être Mr l'abbé Jacquemet<sup>38</sup> : "À l'Archevêché, on dira, s'il questionne, que c'est une bonne maison... Notre supérieur<sup>39</sup> ajoutera que nous avons envie d'être bonnes religieuses et que notre règle est celle de la Visitation. Après cela, il faudra tirer l'échelle"<sup>40</sup>*

*Cependant, la règle doit être retravaillée, ce qui a été écrit n'est pas définitif.*

*- Le 18 Septembre 1842, au cours de sa grande retraite, Marie-Eugénie écrit au père d'Alzon : "Si vous êtes mon père, il faut que vous m'aidiez dans les choses qui sont du service de Dieu, et avant de présenter notre règle à l'approbation, j'aurai besoin de quelqu'un pour bien des difficultés". (Vol VII, n° 1561).*

*- Le 17 Novembre, attente d'une visite fort sérieuse de Monsieur Gros "pour laquelle j'ai besoin de préparer plusieurs choses, achever de fixer le cérémonial des professions et prises d'habit, et régler nos fêtes et usages particuliers pour l'office, quelques observations sur la règle, toutes choses qui demandent du temps et du soin." (Vol. VII, n°1565).*

*- Enfin, en Janvier 1843, Marie-Eugénie peut espérer une visite du Père d'Alzon pour le courant de l'année : "Tâchez que ce soit avant le mois d'août où enfin, il faudra bien que l'on s'occupe de notre règle<sup>41</sup> puisque Monsieur Gros ne le fait pas avant son départ."<sup>42</sup>*

*Cependant, quelques jours plus tard, la visite de la Communauté par l'abbé Gros a lieu "avec les*

---

<sup>38</sup>. En réalité, le nouveau Supérieur ecclésiastique sera l'abbé Gaume.

<sup>39</sup>. L'abbé Gros.

<sup>40</sup>. "Il n'y aura rien à dire" ou "Notre situation sera définie".

<sup>41</sup>. Deux années seront alors écoulées depuis les premiers vœux.

<sup>42</sup>. Il est nommé Évêque de Versailles.

*dispositions les plus bienveillantes. Son grand motif pour venir voir ainsi les Sœurs et la maison était d'en laisser un témoignage authentique à l'Archevêque afin de faciliter notre approbation définitive...*

*Cette visite n'est pas une petite chose pour nous. Venez donc avant l'Assomption me donner de bons conseils sur la règle."*

**b) 1843 : changement de Supérieur ecclésiastique – l'aide du père d'Alzon.**

*Désormais, nous apprenons à connaître le nouveau Supérieur ecclésiastique, Monsieur Gaume, nous découvrons les relations de la Communauté avec lui et les problèmes qui se posent, pour nous et dans le diocèse.*

*Les mois suivants, au milieu de multiples préoccupations, l'objectif demeure : "notre règle à examiner sérieusement pour le mois d'août". "Je crains de faire mal en ne lui parlant pas (au supérieur) des imperfections qui existent à la maison et je n'ai nulle confiance à lui en parler. Il y a des choses dans la Règle auxquelles il faut peut-être du changement. Je n'ai confiance, ni à ce qu'on fera, ni à ce que j'en juge, ni à ce qu'on me conseille. Je ne sais qui Dieu a destiné à régler tout cela ; je crains un pas en avant et je crains de n'en pas faire." (Vol. VII, n°1588).*

*- En août 1843, le père d'Alzon vient à Paris. Il prêche une retraite à l'Impasse des Vignes, s'entretient avec les sœurs et surtout avec mère Marie-Eugénie.*

*Après cette visite, la correspondance se fait plus précise autour de la Règle : ... "J'en viens à Mr Gaume. Je l'ai vu le lendemain de votre départ, mais il ne m'a à peu près rien dit. Il nous a fait renouveler nos vœux pour un an, nous promettant de tâcher d'obtenir avant ce temps l'approbation définitive. Il veut auparavant faire la visite de la maison dans les moindres*

détails... Après cela, il nous fera des observations sur la règle et nous ferons les nôtres. Les seules dont il m'ait parlé sont sur la préface<sup>43</sup> et mon avis est de la supprimer comme règle ; nous en ferons ensuite ce que nous en voudrons.

Sur les visites aux pauvres, il ne veut modifier l'article que dans le sens même de ce que nous avons dit ensemble là-dessus. J'attends le reste." (18 août 1843, Vol. VII n°1589).

- Les lettres suivantes, 27 août 1843, Vol. VII, n°1590, 4 et 12 septembre : n°1591, 12 septembre : n°1592, – sont particulièrement importantes par rapport à la pensée de fondation<sup>44</sup> et à l'élaboration des différents chapitres, avec des réflexions par rapport à l'ancienne règle : "Soyez assuré que nous prendrons tout le temps nécessaire". Le Père d'Alzon répond ; ses réponses sont commentées et donnent lieu à de nouveaux échanges. On s'interroge à la fois sur le fond et la forme des Constitutions, sur la méthode de rédaction ; on évoque la perspective d'un Directoire pour de plus amples développements.

- Dans la lettre du 18 décembre 1843, n°1602, Marie-Eugénie traite longuement de la pauvreté et envisage les difficultés de l'article des études.

Et l'année se termine sur l'éventualité du changement de l'abbé Gaume, ce qui n'aura lieu qu'en 1849.

### **1844 : Dans la perspective des vœux perpétuels.**

Le 6 mars 1844, Marie-Eugénie écrit au P. d'Alzon : "Nos Supérieurs me pressent de donner les Constitutions corrigées ; je ne pense pourtant pas que cette affaire de correction et d'approbation finisse avant le printemps prochain, et je crois

---

<sup>43</sup>. Le premier chapitre des Constitutions de 1840.

<sup>44</sup>. Cf. Partage-Auteuil, n°33, p. 21-26.

*que nous ne ferons guère nos vœux perpétuels avant l'Assomption.” (n°1609).*

*Le 23 mars : “... Je suis déterminée à montrer à Mr Gaume tes premiers articles de la Règle avant d'avoir même achevé tous les autres, afin que, s'il approuve, on puisse s'en servir au noviciat.” (n°1612).*

*Le 27 avril. Marie-Eugénie demande au Père ses observations sur “les deux chapitres qui m'ont le plus embarrassée : celui des études et la fin de l'article sur la pauvreté. Aussitôt après cette réponse, je donnerai à peu près quinze chapitres à Mr Gaume.” (n°1615).*

*En Juin : “Je voudrais vous envoyer la presque totalité des Règles... Mr Gaume a approuvé 9 articles... J'ai 15 jours pour lui remettre le reste, c'est à dire le temps de vous le faire lire.” Et dans la perspective d'une visite à Monseigneur : “Je saurai alors s'il nous laisse faire nos vœux le 15 Août. Y seriez-vous ?” (n°1621).*

*En Juillet, une réflexion qui va se poursuivre sur le gouvernement de la Congrégation ; en août, il devient évident que “nous sommes encore loin d'être prêtes”. Et c'est à cette époque que vont se développer les échanges sur la fondation d'une communauté masculine. (n°1627 et sq.). Quant à la Règle, Marie-Eugénie se sent pressée par l'abbé Gaume et “désespère maintenant de la compléter seule.” Ne serait-il pas possible de rencontrer le Père à Nîmes ? – Ce projet va être longuement pesé.*

*En Septembre : ... “découragement pour la rédaction de notre Règle, désir d'en causer avec vous avant de la donner, incertitude sur tes points où je dois tenir ferme, trouble qui me gagne au moment d'un contact avec Mr Gaume et Monseigneur en voyant que je ne suis pas suffisamment*



*éclairée ni déterminée, qu'ils voudront avoir la chose sans trop de retard."*

*Faut-il entreprendre le voyage à Nîmes ? "Il me semble que j'y gagnerais beaucoup pour la Règle, puisqu'une fois que j'aurai discuté avec vous tous les articles, je me déterminerai, et dussé-je ne pas me déterminer juste en toutes choses, c'est une meilleure position que d'être sans détermination vis-à-vis de gens qui ne vous comprennent pas... Notre Règle seule est à mes yeux une affaire de vie ou de mort." (n°1634).*

*Avec l'avis favorable du père d'Alzon, avec la permission de l'évêché, l'approbation des sœurs "dans leur extrême désir de voir terminer la Règle", le voyage s'organise. Mère Marie-Eugénie est à Nîmes de la mi-octobre au début novembre : "de longues conversations sur la Règle et sur tout ce qui touche à notre œuvre." (à mère Thérèse-Emmanuel, le 19 oct. 1844, n° 261-262).*

*Au retour et toujours dans la perspective de l'œuvre future du Père, "les derniers arrangements de la Règle", dans l'espoir "d'avoir nos vœux à Noël". (n°1646).*

*Enfin, le 16 décembre, une heureuse nouvelle : "l'autorisation définitive que Mgr donne à nos vœux solennels pour le jour de Noël. Nous entrons en retraite ce soir. Combien j'eusse été heureuse de vous voir prêcher cette retraite et assister à cette messe où notre œuvre prendra son véritable fondement dans le berceau de l'Enfant-Jésus. C'est à 7 h. du matin seulement que Mr Gaume pourra venir recevoir nos vœux... Il tient à les recevoir lui-même."*

*À propos de la Règle... "En luttant fermement et doucement, j'ai donc obtenu, pour le fond de la Règle, à peu près tout ce qui était essentiel... C'est une chose qui m'a troublée que de voir ainsi les choses les plus importantes pour notre avenir à la merci de la parole d'un homme qui n'entend pas grand*

*chose à notre œuvre et n'en eût été rien moins que le fondateur.” (n° 1647).*

*En Janvier 1845, il faudra encore arranger la forme. Il sera aussi question de la formule du 4e vœu, prononcé à Noël, puis des chapitres que l'on doit revoir...*

## II. LE TEXTE DES CONSTITUTIONS, AUX ARCHIVES.

*Autour de ces Constitutions de 1844, il existe plusieurs dossiers, porteurs d'indications diverses : notes de l'époque ou réflexions ultérieures. Ces dossiers ont été déplacés au long des années, ce qui rend difficile leur identification chronologique.*

*La publication des ces Textes fondateurs a donné lieu à des recherches et confrontations qui ont apporté un nouvel éclairage et permis de resituer certains manuscrits.*

### **a) Les manuscrits choisis :**

- *Le texte proposé ici reprend deux manuscrits :*
- *dans la série 001c un manuscrit – cahier grand format avec texte sur la moitié droite de la page – en grande partie de la main de Marie-Eugénie, avec plusieurs pages de l'écriture de sœur Marie-Gonzague ou de mère Thérèse-Emmanuel. Ce manuscrit comporte les articles 2 (le 1<sup>er</sup>, sur le but de l'Institut, n'ayant pas été rédigé) à 17 compris. Il se présente comme un exemplaire de travail, avec de nombreuses retouches.*
- *À l'article 8 : De la pauvreté, une note de Marie-Eugénie : “conforme à la 1<sup>ère</sup> copie envoyée à Nîmes”.*
- *À la fin de l'article 11 : Du silence, une nouvelle note de Marie-Eugénie : “Vu et approuvé jusques (sic) la 24 Juin 44” (ce qui est confirmé par la correspondance).*

- *Vers la fin de l'article 16 : De l'humilité, en marge de la main de Marie-Eugénie, comme si c'était un titre à envisager : De la charité. L'article 17 est intitulé : Des avertissements, et le chapitre sur la charité ne semble pas avoir été écrit.*
- *dans la série 001d, à partir du chapitre 18, un texte sur feuilles de papier à lettres format moyen (avec le cachet des premiers temps : ASS N.D.), de l'écriture de mère Marie-Eugénie et de mère Thérèse-Emmanuel. Sans marge, sans retouches évidentes, c'est vraisemblablement la copie d'un autre texte.*

*Au total, entre ces deux manuscrits, la mention de 35 articles, dont 7 ne sont pas rédigés :*

*3 concernant le gouvernement :*

*23 : Des conseillères*

*24 : De l'assistante générale*

*25 : Des supérieures locales.*

*et les 4 derniers :*

*32 : Des confesseurs*

*33 : De la communion*

*34 : Du supérieur général*

*35 : Déclaration de l'obligation des Règles et de l'Office.*

## **b) Autres textes**

*Dans la série 001c, deux textes sont antérieurs à ceux qui ont été retenus :*

- *un grand cahier, comportant en page de garde, de la main de Marie-Eugénie, la liste, avec corrections, de 32 articles dont plusieurs n'ont pas été rédigés. Le texte lui-même, de l'écriture de Marie-Eugénie ou de mère Thérèse-Emmanuel, présente de multiples corrections,*

*rédactions parallèles ou superposées. On peut supposer une date à ces essais en fonction de la correspondance, à partir d'août 1843 :*

- *ainsi, le très bref article 1<sup>er</sup> : Fin de l'Institut, non repris ailleurs, s'éclaire par les lettres du Volume VII : n°1589, 1590, 1591, 1592 et surtout 1596 (25 octobre 1843)*
- *celui des études, prévu comme n°10, puis n°11, porte à sa place la note : "voir à la fin". Dans ce cahier, il n'existe pas.*
- *celui de la chasteté, cf. n°1590 et n°1592*
- *celui de la pauvreté : idem et lettres suivantes, 1602 surtout (18 décembre 1843).*
- *un autre grand cahier, même format, sans doute postérieur au précédent. En page de garde, de la main de Marie-Eugénie : "Règle présentée à Mr Gaume". L'ensemble du cahier est écrit par mère Thérèse-Emmanuel et sœur Marie-Gonzague, avec des corrections de mère Marie-Eugénie et des notes ou indications de corrections, sans doute de l'abbé Gaume. Ce texte peut se lire en parallèle avec la correspondance :*
  - *ainsi le chapitre des études : cf. lettres 1592 (12 septembre 1843) et 1602 (18 décembre 1843), du Vol. VII, et lettres 1615 (27 avril 1844) et 1622 (30 juin 1844), du Vol. VIII.*
  - *celui de la Supérieure : cf. n°1622 (30 juin 1844) : "Je le trouve très difficile à écrire" etc.*

\*

*D'autre part, il existe aux Archives des Pères de l'Assomption, à Rome, sous le sigle J47, un projet de Constitutions, dont nous avons une photocopie. Il s'agit d'un premier texte, semble-t-il, réalisé à partir des Constitutions de 1840 (cf. lettre n°1859 / 18 août 1843 – règle présentée à Mr Gaume et sur laquelle il doit faire des observations). Au sujet de ce texte, mère Marie-Eugénie avait formulé en marge des remarques, situées dans le Vol. XL des Écrits, sous le n° 11936, sans indication de date.*

*La confrontation de ces documents a permis d'y voir un ensemble.*

\*

### III. LES CONSTITUTIONS DE 1844 ET CELLES DE 1840.

*Les diverses rédactions, éclairées par la correspondance, laissent donc deviner l'ampleur de la tâche. Pensée initiale, difficultés à la traduire ou à la faire accepter, interrogations, conseils demandés et reçus, modifications apportées au texte, perspectives pour l'avenir... Certains chapitres sont plus difficiles à rédiger : le but de l'Institut, la pauvreté, les études, le gouvernement.*

*Quelques réflexions peuvent être faites :*

- 1) Le but : C'est Marie-Eugénie elle-même qui s'exprime : "Nous ne sommes pas assez établies pour que j'ose exprimer notre but comme je le comprends, dans la vie contemplative éclairée par les études religieuses et principe d'une vie active de foi, de zèle, de liberté d'esprit." (25 août 1843 , n°1590).*
- 2) Qu'il s'agisse de divers chapitres : réception des novices, clôture, distinction du rang des sœurs (= structure de la Congrégation), parloirs,... les*

*Constitutions de 1544 ont abouti à une autre rédaction que celles de 1840.*

- 3) Les chapitres de la chasteté, de l'obéissance, de la pauvreté sont plus proches de ce qu'ils seront plus tard. Au chapitre de la pauvreté, on trouve une référence à la Règle de Saint Augustin.*
- 4) Dans le chapitre de l'Office, la référence à la Visitation est moins marquée quant aux fêtes propres. Il est question des "fêtes concédées à leur Congrégation, selon qu'il sera marqué au Directoire."*
- 5) Le chapitre du silence n'existe pas en 1640, mais il en est question dans le : Règlement de la journée.*
- 6) Le chapitre des études est beaucoup plus développé dans son orientation spirituelle et apostolique. Une modification par rapport à la règle de l'Index.*
- 7) Le chapitre de l'humilité est plus développé aussi et davantage ce qu'il sera plus tard.*
- 8) Quant aux chapitres sur le gouvernement, on sait comment ils ont été et seront encore remaniés.*

\*\*\*

## **CONSTITUTIONS DE 1844.**

### **ARTICLE 2**

#### **De la réception des Novices.**

Les conditions essentielles pour être reçues dans la Congrégation sont que les sujets présentés soient des filles d'une conduite irréprochable, d'un bon esprit, bien disposées à vivre parmi les Sœurs en véritable pauvreté, humilité, douceur, simplicité et obéissance, et qu'elles ne cherchent que la perfection et le service de Dieu et du prochain ; car si elles ne sont disposées à se donner sans réserve à Jésus-Christ elles entreront difficilement dans l'esprit de cette Règle.

La fin de cet Institut obligeant les Religieuses à acquérir une instruction solide, étendue et profondément chrétienne sous ses divers aspects, elles ne doivent admettre au nombre de leurs sœurs que des jeunes personnes dont l'esprit ait déjà reçu une certaine culture, ou en qui elles aient reconnu une aptitude marquée pour quelques unes des connaissances qui promettent à leur œuvre un sujet utile et à leurs pensionnats une bonne maîtresse. Qu'on ne les reçoive pas facilement non plus à moins qu'elles ne soient fortes et de bonne santé, jeunes, et qu'elles n'aient point été dans d'autres communautés, afin qu'elles soient plus aptes à prendre l'esprit de la règle et à supporter la fatigue de l'enseignement joint à l'exact accomplissement de tous les devoirs de la vie religieuse.

Les maladies qui pourraient se communiquer, les difformités qui inspireraient une répugnance légitime seront des causes de non-admission.

Si une fille manque de quelqu'une de ces conditions, qu'on ne la reçoive donc pas, à moins que ce ne soit quelque

personne si vertueuse et si utile à la maison que l'on pense procurer le service de Dieu en condescendant à ses désirs.

Quand les sujets conviennent, que ce ne soit pas pour les considérations d'intérêt, de dot, ou de naissance, que l'on refuse de les recevoir. Toutefois pour que les Religieuses puissent vivre pour Dieu avec moins de sollicitudes ; pour que la nécessité d'appliquer trop tôt les filles à l'éducation n'empêche pas qu'on leur donne le temps et les moyens de développer leurs études et surtout de s'affermir dans les vertus religieuses ; pour que les besoins temporels enfin n'entraînent<sup>45</sup> jamais le bien spirituel, on ne recevra les filles qu'autant qu'elles apporteront l'équivalent de leur subsistance par leur dot ou par leurs services, à moins que la maison ne puisse y suppléer, le tout pauvrement comme il convient à des Religieuses. Mais qu'aucune considération humaine ne fasse recevoir une fille qui n'aurait pas les conditions requises. Que l'on prenne garde même de ne jamais considérer l'aumône qu'une Novice peut apporter à la maison plutôt que sa personne puisque ce serait fort coupable aux yeux de Dieu.

Que les Sœurs se souviennent toujours que ce ne sont pas les secours temporels qui doivent soutenir leur œuvre, mais la foi, la perfection, la confiance en Dieu seul, et la fidélité à ne rien dire ou faire avec le prochain qui n'eût pu être dit ou fait par Notre-Seigneur Jésus-Christ ou sa Sainte Mère.

Toute fille qui désirera être reçue dans la maison y viendra d'abord passer quelques jours afin que toutes les Religieuses puissent connaître sa manière d'être et d'agir. Si la Supérieure juge qu'elle convienne, elle lui fera faire en chapitre la demande de son entrée, et elle ne la recevra au postulat qu'avec l'approbation de la plus grande partie des Sœurs.

---

<sup>45</sup>. Corrigé "n'entravent" dans un autre manuscrit.



Pour la prise d'habit et pour la profession, on prendra les voix du chapitre par scrutin et les sœurs présentées ne seront admises qu'autant qu'elles en auront au moins obtenu la moitié plus une.

Tous ces temps d'essai pourront se prolonger plus ou moins selon l'avis du Supérieur, de la Supérieure et les dispositions de la postulante. Mais selon le saint Concile de Trente, on ne peut accorder la profession qu'un an et un jour après la prise d'habit. On ne doit non plus l'accorder avant l'âge de 21 ans qu'avec l'autorisation écrite des parents ou du tuteur de la Novice.

### **ARTICLE 3**

#### **De la distinction des rangs des Sœurs**

Les Sœurs de la Congrégation seront de deux rangs, les unes choristes, chargées de la récitation de l'office et de l'éducation des élèves, les autres, converses, chargées du service de la maison. Les unes et les autres feront à la fin de leur Noviciat les trois vœux de Religion, mais les premières seules seront capables de voix active et passive au chapitre.

Les nouvelles professes n'acquerront ce droit de voix active que deux ans après leurs vœux, et celui de voix passive seulement au bout de cinq. Mais toute distinction d'honneur et de rang entre les anciennes et les nouvelles Religieuses n'en sera pas moins complètement bannie de la communauté, non que les nouvelles Religieuses ne doivent finalement respecter les anciennes, mais parce que les anciennes devront, par une plus abondante humilité, respecter et chérir aussi en elles les servantes et les épouses de Notre-Seigneur

Quant aux prééminences qui pourraient ressortir de la différence des talents ou des emplois qu'on aurait occupés, il

n'est pas même besoin d'en parler aux Sœurs, car elles devraient croire que l'Esprit de Dieu les a abandonnées si jamais elles y attachaient du prix.

Pour garder cependant en toutes choses l'ordre qui est un des principaux effets de l'Esprit de Dieu, les sœurs choristes tireront chaque année les rangs du chœur en même temps que les billets des cellules, et elles seront fort exactes à s'y ranger dans toutes les cérémonies régulières à moins que la Supérieure ne leur en assigne un autre. La Supérieure ne tirera point de billet, mais gardera partout le premier rang et l'Assistante le second comme sa remplaçante.

Les sœurs converses prendront leur rang après les Religieuses de chœur, mais celles-ci les tiendront comme vraies sœurs en Notre-Seigneur, et la Supérieure n'aura pas moins de soin de pourvoir en mère à tous leurs besoins spirituels et corporels qu'à ceux de ses autres filles.

## ARTICLE 4

### De la Clôture

Pour mieux remplir envers les enfants dont elles sont chargées les devoirs de l'éducation, et conserver aux familles une liberté de rapports propre à les attirer, les filles de l'Assomption ne sont soumises qu'à une demi-clôture.

Elles recevront les étrangers dans des parloirs non grillés ; et afin de pouvoir inspirer aux enfants l'esprit de charité et leur donner des leçons réelles sur les devoirs et les vicissitudes de la vie, les sœurs pourront les conduire à la visite des pauvres de temps en temps à titre de récompense. Elles pourront également visiter d'avance ces pauvres familles pour s'assurer que tout ce que les élèves y verront répond aux besoins de leur éducation ou pour porter aux pauvres dont elles auront commencé à s'occuper avec les enfants quelque secours ou consolation.

La sœur chargée de cette visite sera désignée chaque fois par la Supérieure ainsi que sa compagne qui lui rendra une humble soumission hors de la maison, afin de tirer profit de cette occasion et que tout soit calme et édifiant dans la manière des sœurs.

Avant de sortir, elles mettront un grand voile noir, elles iront réciter au chœur la prière de l'Itinéraire, recevoir la bénédiction de la Supérieure, et profondément recueillies en Notre-Seigneur, elles iront à la visite des pauvres, comme elles seraient allées dans la pauvre maison de Nazareth. Elles éviteront de parler au dehors si ce n'est pour le besoin des enfants. Elles auront soin de ne pas se séparer, de marcher doucement et avec modestie. Jamais elles ne sortiront si matin que ce soit avant la Messe de communauté, ni si tard qu'elles

ne soient rentrées pour le coucher du soleil. En rentrant elles iront d'abord faire une visite au Saint. Sacrement.

Quoiqu'il soit à propos de profiter de ces occasions pour se ranimer dans l'esprit de pauvreté et d'humilité par l'exemple et la conversation des pauvres membres de Jésus-Christ, les sœurs ne parleront de ce qu'elles ont vu au dehors qu'avec la permission de la Supérieure.

Si ce n'est donc pour ces œuvres de charité, et pour les affaires et les besoins de la congrégation, sur l'ordre de la Supérieure, sans que jamais une sœur puisse le demander pour aucun motif personnel, les Religieuses ne sortiront pas de l'enceinte de leurs Monastères dont les jardins et dépendances seront clos de murs d'environ huit pieds. Elles auront soin de conserver l'intérieur de leur maison aussi libre d'étrangers que si elles étaient soumises à une entière clôture. Lorsqu'il en sera besoin, la Supérieure pourra cependant accorder à des femmes la permission d'entrer pour des retraites ou autres motifs semblables ; et le pensionnat devant être autant que possible séparé de la communauté, elle pourra autoriser des hommes même à le visiter sous la conduite d'une sœur ancienne. Elle rendra cependant ces visites aussi rares que possible et fera donner dans les parloirs toutes les leçons de professeurs étrangers. Mais pour faire entrer un homme dans l'intérieur de la communauté, il faudra la permission du Supérieur ou de l'Évêque. Le confesseur et le médecin lorsqu'ils viennent visiter les malades, ainsi que les ouvriers de la maison, sont exceptés de cette règle. Quand ils devront entrer à la demande de la Supérieure, une sœur viendra les recevoir à la porte et les conduira au lieu de leur emploi après avoir donné un coup de cloche qui avertisse les Religieuses de se retirer des lieux de passage. On les reconduira de même à la sortie.

Le confesseur quand il assistera les malades, laissera la porte de la chambre ouverte, en sorte qu'il puisse être vu par la sœur

qui l'a accompagné. Toutes ces personnes qui entrent dans la maison par nécessité n'y prendront jamais leur repas ; si elles mangent au couvent, on les servira dans les parloirs où les sœurs ne prendront jamais rien avec elles.

## ARTICLE 5

### Des parloirs

Les parloirs seront disposés de telle sorte que les étrangers y entrent sans pénétrer nullement dans l'intérieur de la maison et que la porte intérieure ne soit ouverte par la portière qu'aux Religieuses qui ont la permission de s'y rendre. Les Religieuses et les élèves y seront toujours accompagnées par celle que la Supérieure aura désignée, à moins d'une permission spéciale qui ne sera accordée que rarement et pour des raisons sérieuses.

Il y aura en outre des parloirs grillés où les sœurs se rendront toutes les fois que pour cause de direction ou d'affaires, elles auront besoin de parler seules avec un homme, fût-ce même le Supérieur ou le Confesseur.

Du reste les sœurs n'iront jamais dans aucun de ces parloirs sans la permission de la Supérieure, qui leur en épargnera l'occasion le plus possible et qui veillera soigneusement à ce qu'elles n'y aillent jamais par attrait ou par simple raison d'amusement ; car les sœurs ayant renoncé pour elles-mêmes à toutes les choses d'ici-bas, elles ne doivent avoir de rapports au dehors que pour le seul service de la charité. Et cette charité doit être tellement prudente que pour faire du bien à ceux du dehors, on ne s'expose pas à, perdre le recueillement et à moins bien accomplir les devoirs du dedans. Qu'elles ne se soucient donc point des affaires du monde et qu'elles n'en parlent point, si ce n'est pour donner remède à ceux qui les disent, leur faire comprendre leurs devoirs, leur donner quelque consolation, les porter à Dieu, et s'éclairer elles-mêmes sur les choses qui peuvent être utiles à l'éducation des enfants.

Si elles n'espèrent tirer du fruit, qu'elles tâchent de couper court avec beaucoup de douceur, car il importe que ceux qui nous visitent s'en retournent avec profit et non avec perte de temps, et que le profit nous demeure aussi, d'autant que nous autres Religieuses sommes données en spectacle à Dieu, aux Anges et aux hommes et qu'il n'y a pas un de nos instants qui ne doive porter des fruits de vie éternelle.

En allant au parloir, les sœurs réciteront l'Angele Dei et l'Ave Maria.

Elles rendront compte le plus tôt possible à la Supérieure et les Novices à leur Maîtresse de ce qu'elles auront fait et entendu au parloir, excepté de ce qui touche les affaires secrètes pour lesquelles une permission particulière aurait été obtenue. Celles qui ont été à la visite des pauvres observeront la même Règle.

## ARTICLE 6

### De la chasteté

Selon la Sainte Écriture, les Vierges sont les prémices tirées d'entre les hommes pour être offertes à Dieu et à l'Agneau. Jésus-Christ se les est acquises par l'effusion de son sang et elles doivent considérer souvent qu'achetées d'un si grand prix et destinées à suivre l'Agneau partout où il va, elles lui appartiennent pour le suivre également ici-bas dans le partage de sa vie pauvre, humble et mortifiée, purifiant leurs âmes par un haut renoncement à tout ce qui fait la vie des sens, afin que portant la mortification de Jésus dans leurs corps, sa vie se manifeste dans leur chair mortelle.

Que les Sœurs se fassent donc un devoir d'aspirer hautement à l'ineffable pureté qui a rendu la très Sainte Vierge, leur Mère, digne d'être la Mère de Jésus-Christ et qu'elles s'efforcent de

rejeter loin d'elles toute vanité, toute mollesse, tout amour de leurs corps, tout ce qui s'opposerait enfin à l'entier mépris de soi, où se trouve le fondement le plus sûr de la pureté d'une Épouse de Jésus-Christ

Qu'elles sachent qu'elles sont obligées d'être saintes d'esprit aussi bien que de corps, et qu'après s'être données si solennellement à Jésus-Christ, il n'y a plus d'action, ni de parole, ni d'instant de leur vie sur lesquels il n'ait droit ; qu'il doit remplir seul toute la plénitude de leur cœur, et que tout ce qui peut y être qui n'est point Jésus-Christ ou qui n'y est pas en son nom, par son ordre, ou pour l'amour de Lui, ne saurait y être retenu à moins de blesser cette chasteté parfaite en laquelle elles doivent vivre.

## ARTICLE 7

### De l'obéissance

L'obéissance prompte et sans délai est le premier degré de l'humilité. Elle convient à celles qui, croyant n'avoir rien de plus cher, ni de plus digne de leur affection que Jésus-Christ tant à cause du saint service qu'elles lui ont voué, que pour l'amour qu'il leur a témoigné, se faisant pour elles obéissant jusqu'à la mort ; aussitôt que quelque chose leur est enjoint par leur Supérieure, ne peuvent non plus différer de l'exécuter que si Dieu même le leur commandait. C'est de celles-là que Notre-Seigneur a dit : Aussitôt qu'elle a entendu ma voix, elle m'a obéi. Celles-là sans doute suivent l'exemple qu'il leur a donné en disant lui-même : "Je ne suis pas venu faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé".

Mais pour que cette obéissance soit bien reçue de Dieu, il faut qu'elle soit douce, humble, prompte et fidèle, sans murmure et sans lâcheté ; car l'obéissance que l'on rend à la Supérieure est rendue à Dieu qui a dit Lui-même : Qui vous



écoute, m'écoute ; et il faut qu'elle soit rendue de bon cœur, car Dieu aime ceux qui donnent avec joie.

Que les sœurs obéissent donc en toutes choses à leur Supérieure avec une confiance et une suavité cordiales, comme à leur mère, selon l'expression de la Règle. Qu'elles s'estiment bienheureuses d'être placées sous sa conduite maternelle ; et qu'elles lui rendent en toute occasion le respect et l'amour qu'elles rendraient à Notre Dame elle-même. Et l'obéissance étant si agréable à Dieu qu'il lui accorde toutes les grâces de force, selon cette parole : L'obéissant racontera ses victoires, que les sœurs ne craignent point d'entreprendre par obéissance ce qu'elles croiraient même ne pas pouvoir accomplir autrement. Qu'elles se confient entièrement en l'assistance de Notre-Seigneur, après qu'avec douceur et sans esprit de contention, elles auront simplement représenté leur difficulté à la Supérieure.

Si quelqu'une des sœurs viole l'obéissance due aux constitutions ou à la Supérieure elle en recevra la pénitence selon que la Supérieure croira devoir la lui imposer d'après les usages de la congrégation, et cette pénitence n'étant imposée que par un motif de zèle et de charité, elle ne doit être reçue qu'avec humilité, révérence et amour.

Si la chose était grave, la Supérieure en conférerait avec ses conseillères pour prendre leur avis sur la correction convenable, et s'il en était besoin, on ferait paraître la coupable devant elles pour la convaincre et même devant le Supérieur afin que la confusion de sa faute la fit entrer dans un esprit de pénitence.

Si[,] ce qu'à Dieu ne plaise, une des sœurs se rendait tout à fait incorrigible en choses de conséquence, la Supérieure locale d'accord avec son conseil et le Père spirituel la séparerait de la communauté jusqu'à ce qu'elle ait pu en référer aux Supérieurs

Majeurs, et qu'elle sache ainsi ce qui doit être décidé sur son sort d'après la Règle de Saint Augustin.<sup>46</sup>

La Supérieure aura le pouvoir de donner quelques dispenses de la règle, comme de permettre à une sœur de prolonger son sommeil, d'user d'autres mets que ceux de la communauté, de manger à d'autres heures, de suspendre les études, le travail ou d'interrompre un des silences et autres choses semblables. Elle pourra de même dispenser parfois toute la communauté de ces mêmes points de règle et donner des récréations extraordinaires<sup>47</sup> à certaines fêtes, ou pour quelque autre juste occasion ; mais elle doit donner ces adoucissements de telle sorte qu'ils ne puissent nuire à la discipline et à la régularité de la communauté.

Aux choses importantes comme de dispenser tout à fait une sœur de l'office, elle prendra toujours l'avis du Père spirituel.<sup>48</sup>

Les jeûnes de dévotion et autres austérités corporelles ne pourront être pratiqués par les sœurs que sur la permission de la Supérieure.

Les lettres et les commissions qui seront apportées dans la maison ou qui doivent être portées au dehors seront d'abord remises à la Supérieure qui en disposera selon qu'elle le jugera à propos. On en excepte les lettres du père spirituel et de la Supérieure générale qui devront être remises de suite à leur adresse sans être ouvertes.

De même quand une sœur voudra leur écrire, elle remettra la lettre à la Religieuse désignée pour cela, qui la cachètera en sa présence et la fera partir aussitôt.

---

<sup>46</sup>. Autre rédaction : et qu'elle sache ainsi ce qui doit être décidé sur le sort de cette sœur et si elle doit être renvoyée selon la Règle de Saint Augustin de l'avis du conseil général.

<sup>47</sup>. Ajouté, puis barré : et la permission de parler au réfectoire.

<sup>48</sup>. En première rédaction : et de la Supérieure Générale de la Congrégation.

## ARTICLE 8

### De la pauvreté

*Nota ; En marge de cet article nous lisons : “Conforme à la copie envoyée à Nîmes.” Ainsi avant de faire le voyage à Nîmes en octobre. 1844, mère Marie-Eugénie consultait le père d’Alzon pour l’élaboration des Constitutions.*

La pauvreté doit être étroitement pratiquée parmi les Sœurs. Elles doivent la regarder comme le fondement de leur Institut et s’y attacher de toute l’affection de leur âme, puisque l’esprit de l’Évangile, l’esprit de foi, de simplicité et de ferveur ne saurait se conserver dans leurs maisons que par la plus constante pratique de cette vertu, et que pour faire l’œuvre de Jésus-Christ, Roi des pauvres, il faut prendre pour fondement<sup>49</sup> la pauvreté où il a vécu.<sup>50</sup>

Que tous les objets apportés dans la maison soient donc parfaitement mis en commun selon la règle du Bh. Père Saint Augustin qui presse si fort l’observance à cet égard. Que les Religieuses ne possèdent aucune chose en particulier, qu’elles n’aient ni coffres, ni armoires fermées à clef, à moins de permission. Dans les objets mêmes dont la Supérieure leur accorde l’usage, ainsi que dans les offices, qu’elles s’efforcent d’avoir le plus pauvre et le moins. Qu’elles changent tous les ans de cellules, y laissant tous les petits meubles à leur usage et jusqu’aux objets de dévotion. Hors de là même, si une Sœur

---

<sup>49</sup>. Première rédaction ; il faut s’appuyer sur.

<sup>50</sup>. Autre rédaction : La pauvreté doit être étroitement pratiquée parmi les sœurs. Elles doivent la regarder comme le fondement de l’esprit de foi et de simplicité dans lequel Dieu les appelle à travailler au service des âmes et s’y attacher de toute leur affection afin d’y trouver toute la force, tout le détachement, toute la liberté [sainte] dont elles ont besoin pour accomplir leur mission.

montrait de l'attachement à quelque objet, que la Supérieure soit obligée de le lui ôter.

Que les maisons soient simplement bâties de manière à satisfaire à la régularité et à la solidité sans rien donner au superflu. Qu'il n'y ait dans la communauté que des meubles pauvres et simples, et aucune espèce d'argenterie, si ce n'est pour le service des malades et des étrangers. Que les Sœurs aient grand soin même de ces pauvres meubles, et les regardent avec respect comme étant le bien de la Religion et une aumône de Notre-Seigneur. Qu'elles entrent enfin dans toutes les pratiques de la pauvreté, vivant dans le dépouillement de toute propriété personnelle, dans l'usage étroit des choses nécessaires et dans la fidélité au travail ; car la plus haute pauvreté, selon Saint Paul, est, après avoir quitté ce qu'on avait au monde de travailler pour vivre et secourir même les pauvres, et c'est ainsi que les Sœurs pourront dire à l'imitation de leur divin Époux : Je suis pauvre et dans les travaux depuis mon enfance.

Or, afin que les Sœurs soient entièrement dans la pratique de ce conseil de perfection et qu'au-delà des pensées de la prudence humaine une véritable pauvreté les appuie sur la base inébranlable du travail et de la confiance en Dieu, elles ne pourront posséder en commun que les seuls bâtiments et jardins habités par elles<sup>51</sup> et par leurs élèves avec le mobilier, une bibliothèque<sup>52</sup> et les objets d'art et de culte propres à donner au service divin une dignité sévère et religieuse, sans luxe et sans mondanité. Ces choses seront bornées à une juste suffisance et elles formeront, seules, le capital représentatif de la dot des sœurs, de telle sorte cependant que si une sœur venait à sortir même par force majeure, elle sût qu'elle n'a aucun droit à redemander cette dot dont le taux aura été fixé au plus bas possible et qu'on ne demandera même plus lorsque les

<sup>51</sup>. Autre rédaction, barrée ensuite : nécessaires à leur œuvre de pensionnat.

<sup>52</sup>. Une bibliothèque [aussi étendue que possible] ou : une [bonne] bibliothèque.

bâtiments suffisants auront été acquis. On recevra cependant ce que les Novices ou autres personnes voudraient librement donner en aumône à la maison, mais avant la fin de l'année suivante, ces dons devront être employés en bonnes œuvres, à moins qu'on ne les destine à une fondation déterminée, ou que, soit dans ce monastère, soit dans tout autre de l'ordre, ils n'aient été nécessaires à la subsistance des Sœurs durant l'année et à l'acquisition des bâtiments et autres choses dont la possession est permise.

Les revenus du pensionnat et tout autre argent reçu dans la maison à quelque titre que ce soit devront être employés de la même façon, sans que les sœurs puissent former d'autre capital que la réserve de leur dépense ordinaire pour une année d'avance.

Mais pour prévenir les inconvénients qui naissent de la règle contraire, les sœurs pourront chacune conserver la possession des biens qu'elles avaient au monde ou qui leur viendraient par don ou héritage après leur entrée en Religion, à la condition bien entendu de n'en user aucunement pour leur usage personnel, de n'en disposer et de ne faire aucun des actes qui y ont rapport qu'avec l'autorisation<sup>53</sup> de la Supérieure. Ceci sera entendu de telle sorte que la sœur ayant réglé avant sa profession, par une simple convention faite avec la communauté, l'emploi des revenus et la destination du capital après sa mort<sup>54</sup>, on ne puisse l'obliger de changer cette destination, et que si elle n'a rien déterminé, on ne puisse l'engager à faire aucun acte qui dérange l'ordre de succession légitime établi par la loi, tout comme elle ne pourrait faire aucun de ces actes par sa seule volonté, – dans aucun cas elle ne pourra léguer à une de ses sœurs de Religion à moins que ce ne soit sa parente. Les revenus qu'elle se serait réservé de

---

<sup>53</sup>. Autres rédactions : avis, permission, approbation, volonté.

<sup>54</sup>. D'accord avec la Supérieure (ajouté puis barré).

toucher pendant sa vie seront assimilés aux aumônes ci-dessus désignées.<sup>55</sup> (2)

Que les sœurs se souviennent toujours, tant dans leurs affaires particulières que dans celles de la communauté que l'esprit de pauvreté étant un esprit de détachement des biens de la terre, elles doivent éviter le plus qu'elles pourront toute discussion d'intérêt temporel, n'y porter jamais qu'un esprit de justice et de paix, s'abstenant de toute parole d'irritation et de murmure contre ceux qui leur auraient fait tort.

Qu'elles ne se laissent non plus jamais entraîner à l'esprit de luxe dans leurs pensionnats, se tenant assurées que les habitudes de simplicité chrétienne et les exemples de détachement sont l'enseignement le plus nécessaire qu'elles puissent donner à leurs élèves.

## ARTICLE 9

### De l'Office divin

Les sœurs diront le grand office de l'Église Romaine avec les fêtes concédées à leur Congrégation, selon qu'il sera marqué au Directoire. Au premier son de la cloche, elles se rendront promptement au chœur avec beaucoup de respect et de recueillement comme étant appelées de leur divin Époux pour faire l'office des Anges en sa présence.<sup>56</sup> Elles se réuniront dans l'avant-chœur pour entrer dans la chapelle avec une modeste gravité et faire deux à deux une profonde inclination au Saint Sacrement.

---

<sup>55</sup>. Tout ceci, depuis le paragraphe : "Or, afin que les Sœurs...", comporte de multiples retouches et disparaît, complètement barré, dans le manuscrit 001d – (qui semble ultérieur).

<sup>56</sup>. En première rédaction, puis barré : et s'unir aux adorations qu'il rend lui-même à son Père du fond de nos tabernacles.

Pendant qu'elles réciteront la grande prière que l'Église met dans la bouche de ses Pontifes, de ses prêtres, et des ordres Religieux, elles auront soin d'observer toutes les cérémonies régulières, de bien faire les pauses et les médiantes, d'unir leurs voix dans un parfait accord<sup>57</sup> (2) et de garder un maintien grave, modeste, et dévotement recueilli.

Si une sœur fait quelque faute qui se puisse réparer, celles qui s'en apercevront la répareront doucement et autant que possible sans qu'on s'en aperçoive, imperceptiblement. Mais celle qui aura fait la faute en fera satisfaction en s'humiliant devant toutes. Que les Sœurs soient du reste si pénétrées de la Majesté du Dieu dont elles célèbrent les louanges qu'il ne leur en coûte pas de réparer par humilité les offenses qu'elles peuvent faire par négligence, et qu'elles fassent en sorte que jamais on ne puisse leur appliquer ces paroles sévères du Saint Esprit : Maudit est celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment.

À la fin de l'office, les Religieuses ne sortiront de leurs places qu'après le signal donné et de la même manière qu'elles y seront entrées.

Elles observeront du reste en tout temps de ne marcher dans le chœur qu'avec une grande gravité, d'y éviter toute espèce de bruit et de s'y tenir très paisibles et respectueuses, n'y parlant jamais que par absolue nécessité et alors fort bas et en peu de paroles.

Aucune d'elles ne quittera l'office ou ne sera dispensée d'y assister que pour une raison pressante. S'il se trouve quelque sœur qui manque de voix ou de santé pour réciter le Saint office, la Supérieure aura le pouvoir de l'en dispenser pour un temps plus ou moins long ou même pour tout-à-fait, et si cette sœur est postulante ou Novice et qu'elle ait d'ailleurs toutes les conditions demandées par la Règle, la nécessité de cette

---

<sup>57</sup>. Première rédaction : et de se tenir les yeux baissés avec un maintien grave...

dispense ne sera pas un empêchement à sa profession pourvu qu'en y comprenant la nouvelle professe, la proportion des sœurs dispensées à celles qui récitent ne soit que d'un à cinq ou tout le moins à quatre quand la maison sera considérable. Les sœurs ainsi dispensées réciteront à la place de l'office les Pater et les Ave indiqués pour les sœurs converses. Elles seront chargées autant que possible de la surveillance du pensionnat durant les offices. Si elles n'y suffisent pas, les autres sœurs s'y emploieront selon leurs charges, mais en réglant tellement les choses qu'aucune ne soit privée de l'assistance au chœur durant plus de la moitié des heures canoniales.

Celles que l'obéissance retiendra ainsi loin du chœur auront soin de s'unir à la prière publique de la Communauté, se tenant durant ce saint temps dans un plus grand esprit d'adoration, de foi, afin de participer aux grâces du Saint office qui doit nous faire prendre part aux désirs et aux intérêts de l'Église et devenir pour nous la grande source de force, de lumière et d'esprit Religieux même dans les devoirs actifs.

Les Dimanches et fêtes solennelles on chantera Vêpres en plain-chant romain.

La Sœur Assistante est spécialement chargée de tout ce qui a rapport à la récitation du Saint office, et elle veillera à ce que cet acte important de la vie religieuse ait lieu avec toute la dignité, le respect et la dévotion qu'il commande.

## **ARTICLE 10**

### **Règlement de la journée**

Le lever à 5h. en été ; à 5h.1/2 l'Oraison ; à 6h.1/4 Prime, Tierce, puis la Messe. À 7h.1/2 on sonne le déjeuner et à 8h. le 2d silence. L'hiver, la communauté ne se lèvera qu'à 5h.1/2,



l'Oraison se fera jusqu'à 6h.3/4 puis Prime, Tierce, la Sainte Messe et le déjeuner.

Chaque sœur s'occupe ensuite dans son emploi selon le règlement que la Supérieure lui a donné. Il en est de même des intervalles de l'après-midi.

À 11h.1/2 hiver comme été, Sexte et None suivies de l'examen particulier. À midi le dîner suivi de la récréation, le Silence à 1h.1/2 puis une 1/2 h. de lecture spirituelle.

Vêpres et Complies à 5h. À 5h.1/2 l'Oraison du soir. À 6h. le souper, puis récréation. À 8h.1/4 on commence Matines après avoir lu le point de méditation pour le lendemain. Après Matines, les sœurs font l'examen de conscience puis elles se retirent pour être couchées à 10h. et les lumières éteintes. L'Assistante fera vers 10h. le tour des corridors pour veiller à ce point de règle et s'assurer que toutes les portes sont exactement fermées.

À la fin de la récréation du dîner et du souper<sup>58</sup>, toutes les sœurs se réunissent autour de la Supérieure pour recevoir les obédiences et demander ce dont elles pourraient avoir besoin dans leurs emplois. Si la Supérieure n'a rien à leur dire, elle leur commandera la charité les unes envers les autres avec la sainte paix de Notre-Seigneur – Alors, celles qui n'ont pas besoin de lui parler en particulier se retireront en silence.

Les sœurs converses se lèvent en tout temps une 1/2 heure avant la communauté. Elles vont se coucher à 9h. Les sœurs de chœur qui demanderaient à se lever également une demi-heure plus tôt pour leurs emplois ou leurs études en obtiendront la permission si leur santé ne s'y oppose pas. Elles feront alors l'Oraison avec les sœurs converses dès qu'elles seront levées,

---

<sup>58</sup>. Autre rédaction barrée : Un demi-quart d'heure avant la fin de la récréation du dîner et du souper, on sonnera l'obéissance et toutes les sœurs se réunissent...

prenant pour leurs occupations la demi-heure avant Prime toujours en grand silence.

L'Angélus du matin sera sonné dans la demi-heure qui suit le réveil et celui du soir à 8h. en été et à 6h. en hiver.

Pendant le carême on dira Tierce et Sexte après la Messe ; puis à 10h.1/2 None et Vêpres suivis de l'examen particulier et du dîner. Le silence à 1h. – Complies à 5h.1/2 puis une demi-heure d'oraison et la collation.

Le Dimanche, à la fin de Prime, on tient le Chapitre qui est suivi de la première Messe. Après l'action de grâces, on sonne le déjeuner. À 9h., on dit Tierce puis la grand'Messe suivie de Sexte, de None et de l'examen particulier. Après quoi, les Sœurs se retirent.

L'après-midi la Supérieure peut prolonger la récréation jusqu'à 2h. s'il y a sermon. De 2 à 3h. on fait la répétition du chant, et des cérémonies régulières. À 3h. Vêpres, puis le Salut et Complies. S'il y a sermon, on le fait entre Vêpres et le Salut.

Le Jeudi, les Sœurs restent réunies jusqu'à 3h. pour s'entretenir après la lecture de piété de choses bonnes et édifiantes propres à ranimer leur ferveur et à les fortifier dans l'esprit de leur Institut.

## ARTICLE 11

### Du silence

<sup>59</sup>Comme Notre-Seigneur ne nous a pas appelées dans la solitude pour nous occuper des choses de la terre avec l'esprit de la terre, mais qu'il veut nous parler au cœur et nous apprendre à servir le prochain avec le même Esprit qu'il l'a fait, il faut pour accomplir aucun des devoirs de notre vocation que nous apprenions à écouter Jésus-Christ dans le silence et à le rendre par un saint recueillement Maître de nos cœurs et de nos volontés.

<sup>60</sup>Afin donc que les sœurs puissent trouver selon la parole du Saint. Esprit leur force, leur justice et leur paix dans le silence, il ne sera permis à aucune de parler depuis le second coup de Matines jusqu'après la Messe de communauté, à moins d'une pressante nécessité.

En tout temps, le silence s'observera<sup>61</sup> au réfectoire et dans les dortoirs<sup>62</sup> des Religieuses. Dès qu'on aura sonné le silence du matin et celui de l'après-midi, on ne pourra parler dans les autres lieux que pour des leçons et autres choses nécessaires.

Durant l'intervalle qui se trouve le matin entre le grand et le petit silence, il ne sera pas permis non plus de dire des paroles inutiles et de récréation, mais on devra profiter de ce moment pour demander les choses nécessaires dans les offices, afin que le silence soit plus exactement gardé le reste du jour.

---

<sup>59</sup>. En marge: Ducam eam in solitudinem et ibi loquar ad cor ejus.

<sup>60</sup>. En marge : Erit opus justitiæ pax et cultus justitiæ silentium. In silentio et in spe erit fortitudo vestra. (Isaïe)

<sup>61</sup>. Au Cloître (en rédaction supplémentaire puis barrée).

<sup>62</sup>. Première rédaction : cellules.

Cependant, toutes les fois qu'elles en ont besoin, les Rses peuvent parler à leur Supérieure et les Novices à leur Maîtresse, pourvu que ce soit de manière à ne pas troubler le calme profond qui doit régner dans le Monastère.<sup>63</sup>

## ARTICLE 12

### Des études

Les filles de l'Assomption se souviendront que le temps qu'elles emploient à l'étude et à l'instruction des élèves qui leur sont confiées ne doit être pour elles qu'un plus grand moyen d'étendre le règne de Notre-Seigneur dans les âmes par l'humble usage d'une capacité qui, quelle qu'elle soit, vient tout entière de Dieu. Qu'elles regardent donc leurs maisons comme des écoles de l'Esprit de Jésus-Christ, et que leur principale fin en étudiant soit de travailler à acquérir cet esprit pour se mettre en état de donner l'amour et la connaissance de la vérité à toutes les jeunes âmes qu'elles sont chargées d'initier à la Sagesse du Sauveur.

Qu'elles s'appliquent donc avec soin<sup>64</sup>, à acquérir parfaitement les connaissances<sup>65</sup> dont on les a jugées capables, mais surtout que bien loin de regarder l'étude comme une action indifférente, ou d'y chercher jamais une satisfaction d'amour-propre et de curiosité, elles croient au contraire qu'il est pour elles de la plus haute importance d'apprendre à la sanctifier et à ne s'y livrer que d'une manière digne de leur vocation.

Qu'elles tâchent donc d'y agir par le pur regard de Dieu et non par la recherche d'elles-mêmes s'élevant à Dieu avant de

---

<sup>63</sup>. En marge ; lieux réguliers.

En note : Vu et approuvé jusque là. 24 Juin 44.

<sup>64</sup>. Première rédaction barrée : exactitude et persévérance.

<sup>65</sup>. Première rédaction : à acquérir le fond des connaissances...

rien enseigner ou de rien apprendre afin de tirer de Lui leur conduite. Que les trois grandes bases de leurs études soient le recueillement, la foi vive et profonde et la charité : le recueillement qui les liera à Dieu Père des lumières et Créateur des Êtres mêmes que ces vérités embrassent et à Jésus-Christ, lequel étant la Sagesse du Père nous a été donné à nous faibles créatures pour être la nôtre ; la foi<sup>66</sup> qui leur fera voir partout l'action de Dieu et de Jésus-Christ pour qui toutes choses ont été faites ; l'amour qui les fera entrer dans les intentions du Sauveur en leur apprenant à glorifier Dieu dans ses œuvres et à tourner toute leur science et toute leur puissance à le servir dans les âmes et à y établir sa lumière, sa puissance et sa gloire.

Que toutes les forces de leur intelligence soient appliquées à Jésus-Christ aussi bien que toutes les affections de leur cœur ; car, puisque Dieu nous a donné son Fils unique, il est bien juste que ce Fils Incarné soit l'objet de notre regard, de notre amour et de notre pensée comme il est l'objet du regard, de l'amour et de la connaissance de son Père. En cela consiste le parfait usage d'elles-mêmes par lequel elles arriveront à la plénitude de la vie et des connaissances de Dieu. Appelées à une vie si haute, à une lumière si admirable, qu'elles se gardent dès ce monde de vivre en elles-mêmes et de ravalier leur esprit à une chose si petite que la vanité de leurs études.

Qu'elles aient donc une particulière attention à toutes les vertus dont l'exercice sanctifie les travaux de l'esprit : l'humilité qui éloigne la présomption et la vanité ; la modération et le dégagement qui préservent des empressements de nature et des impatiences qui en sont la suite ; l'obéissance, l'exactitude et la persévérance qui détruisent les inconstances et les fantaisies de la volonté propre et qui donnent à l'étude le mérite de la pénitence et du travail.

---

<sup>66</sup>. En marge : ...qui les mettra en possession des vérités certaines auxquelles doivent se rapporter toutes les autres (qui doivent éclairer toutes les autres), qui doit être la base de tout développement de leur intelligence.

Qu'elles prennent aussi grand soin d'éviter dans leurs études l'esprit de discussion et de suffisance, sachant qu'il est du devoir des chrétiens et bien plus encore des âmes consacrées à Dieu, de mettre leur excellence non pas à vaincre autrui, mais à se vaincre soi-même et à se conformer à l'esprit des autres par une humble et charitable condescendance.

Et quoiqu'il soit ordinaire que les plus ignorants soient les plus superbes, les sœurs qui auront le plus d'exercice de l'esprit humain par l'étude, se croiront obligées d'avoir d'autant plus d'exercice de l'Esprit de Dieu dans l'Oraison, les lectures pieuses, les pratiques de mortification et d'humilité, en sorte qu'elles leur soient plus chères qu'à personne et qu'elles ne soient jamais omises, car ces sœurs n'y sont pas moins obligées que les autres et elles peuvent en avoir plus de besoin.

Que les sœurs se souviennent toujours qu'elles n'ont pas quitté le monde pour se retrouver elles-mêmes dans la science, mais bien pour s'unir par un entier sacrifice d'elles-mêmes à Jésus-Christ et à Jésus-Christ crucifié.<sup>67</sup> Qu'elles s'emploient fidèlement aux études et aux classes que la Sainte obéissance leur désignera sans en désirer ni en rechercher d'autres. Qu'elles soient également disposées à quitter sans hésitation les études et les cours dont elles seraient chargées pour vaquer à des occupations d'un ordre purement matériel. La Supérieure y veillera avec une tendre sollicitude, car l'instruction et la science porteraient pour nos sœurs des fruits de mort au lieu de fruits de vie si elles leur faisaient perdre la sainte ambition des emplois les plus humbles et les plus vils aux yeux du monde.

La bibliothèque du monastère ne sera composée que de livres connus et estimés.<sup>68</sup> Lorsqu'on devra en introduire de nouveaux sur lesquels on n'aura pas toute assurance, on ne le fera pas sans l'avis ou l'approbation du Supérieur ou d'un Vicaire du

---

<sup>67</sup>. En marge : ...s'unir par une abnégation sincère à Jésus-Christ ...

<sup>68</sup>. Première rédaction : autorisés.

diocèse. Aucune des Religieuses ne pourra prendre un livre de la bibliothèque, fût-ce même un livre de dévotion sans la permission de la Supérieure, et sous ce rapport nous recommandons beaucoup à nos filles la sainte indifférence qui leur fasse toujours préférer pour leur bien spirituel le livre qui leur aura été donné à celui qu'elles désireraient ou qu'elles auraient choisi elles-mêmes.

## ARTICLE 13

### Des repas

Les sœurs entreront au réfectoire avec recueillement et modestie ; elles s'y tiendront toujours les yeux baissés, élevant leur cœur vers la table céleste, où les Anges et les Saints se nourrissent éternellement de la vérité et de la beauté infinies.

À dîner et à souper, la Supérieure dira le Benedicite et les Grâces du Bréviaire romain. Au premier déjeuner, les sœurs diront en particulier le petit Benedicite.

La lecture se fera pendant tout le dîner et le souper en commençant par un chapitre des Constitutions le matin, et le soir par un chapitre du Nouveau Testament. Le Dimanche, on lira la Règle au dîner.

Celles qui ne viendraient au Benedicite qu'après la fin du premier Gloria Patri baiseront la terre au milieu du réfectoire.

À la fin des grâces, on sonnera la seconde table. On n'y répétera pas la bénédiction commune ; on n'y fera ni lectures, ni pénitences. Et comme il ne doit pas y avoir de troisième table, les sœurs qui n'ont pu assister à la première feront en sorte de venir toutes à la seconde.

La Supérieure aura soin que la nourriture soit saine et abondante, en même temps que bien conforme à la sainte

pauvreté, mais nulle des Religieuses ne se plaindra de ce qui a été servi, ni n'en témoignera de la répugnance, si ce n'est à la seule Supérieure.

Entre les repas, les Religieuses qui croiraient avoir besoin de quelque chose, en demanderont la permission à la Supérieure avec une confiante simplicité.

Outre les jeûnes de l'Église, les sœurs qui le pourront sans difficulté jeûneront les Samedis de l'Avent et la veille des 7 fêtes de la Sainte Vierge. De plus le Vendredi de chaque semaine, on ne servira qu'une collation le soir, excepté les veilles de jeûne.

## **ARTICLE 14**

### **Des récréations et conversations des Sœurs**

Les sœurs prendront la récréation ensemble et dans une salle commune. Elles causeront entre elles doucement et joyeusement sans discussion ni raillerie, prenant soin de n'être pas ennuyeuses les unes aux autres. Celles qui voudraient sortir en demanderont la permission, mais toutes les fois que le temps le permettra, elles iront se récréer et se délasser au jardin. Elles pourront causer en particulier, mais de manière à être entendues de quatre ou cinq. Elles pourront s'amuser aux travaux du jardinage, ou à quelques jeux qui donnent au corps un exercice utile à la santé. Les cartes, les échecs, les dames, et tout autre jeu de cette espèce seront bannis de la maison, ainsi que les oiseaux et autres petites bêtes inutiles.

Quand elles n'auront pas besoin de se promener, elles travailleront aux ouvrages de la maison dans un esprit d'utilité et de pauvreté. Une des sœurs sera chargée de rappeler de temps en temps la présence de Dieu par quelque parole tirée de l'Écriture ou des ouvrages des Saints.



Que les sœurs parlent en ce temps de ce qui leur sera le plus agréable pourvu que ce ne soit pas chose éloignée des discours d'une bonne Religieuse, et que leurs paroles et leurs gaietés soient accompagnées de discrétion et de modestie. Notre-Seigneur donnera la grâce aux unes de donner récréation aux autres et pourvu que ce soit à cette intention tout ce temps sera bien employé.

Que, sans témoigner aucune préférence, les sœurs s'aiment toutes en général comme Notre-Seigneur le recommande à ses Apôtres et qu'elles cherchent en toutes choses le bien et la consolation de leurs sœurs, tâchant d'imiter leur Époux qui a donné sa vie pour nous tous.

## ARTICLE 15

### **De la Modestie et des rapports mutuels**

Les Religieuses de l'Assomption n'emprunteront rien aux manières et aux discours affectés du monde. Elles conserveront dans tout leur extérieur une douceur, une paix et une simplicité qui leur serve pour ainsi dire de vêtement et de parure en Notre-Seigneur Jésus-Christ

Elles s'étudieront à faire toutes choses en tranquillité, à rendre leur parole humble et douce, et à tenir les yeux pour l'ordinaire baissés, surtout au chœur, au réfectoire et au chapitre, gardant un maintien plein de modestie alors même qu'elles sont seules par respect pour la présence de Dieu.<sup>69</sup>

Elles éviteront entre elles toute caresse trop familière, leurs gestes n'auront rien de cette légèreté que réproûve la douce et humble gravité religieuse, dont elles doivent surtout s'envelopper dans leurs rapports avec les étrangers, se

---

<sup>69</sup>. En marge : Modestia vestra nota sit omnibus hominibus, Dominus enim prope est.  
(Saint Paul)

persuadant que ceux-là mêmes qui viennent le plus souvent dans leur maison peuvent être les juges les plus sévères du moindre manque de modestie religieuse. Elles ne leur diront rien de ce qui se fait dans la Communauté à moins qu'une sage discrétion ne les autorise à parler de ce qui pourrait édifier. Elles éviteront soigneusement de s'impliquer dans leurs affaires<sup>70</sup>, mais tant au dehors qu'au dedans, elles s'efforceront d'accomplir cette parole de l'Apôtre : Prévenez-vous d'honneur les uns les autres et regardez vos frères comme étant au-dessus de vous. Elles traiteront toujours honorablement chaque personne selon sa condition, sans en mépriser aucune, quelque vile, pauvre et abjecte qu'elle puisse être aux yeux humains.

Qu'elles aient entre elles une douce et aimable cordialité, se traitant avec une simplicité affectueuse, pleine de déférence et de charité. Elles ne se donneront point d'autre nom que celui de Sœur et à la Supérieure celui de Mère. Elles pourront se saluer de la tête lorsqu'elles se rencontrent mais ne s'arrêteront pas à causer en particulier. Si leur charge ou la permission de leur Supérieure les autorisent à se parler pour choses nécessaires, elles le feront brièvement, doucement et à demi voix.

Nulle ne se permettra de demander à la portière ou aux Religieuses sortant du parloir ce qui s'y sera dit, s'il est arrivé des lettres ou autres choses semblables. Si quelque personne séculière entre dans la maison, les Sœurs éviteront tant que possible sa rencontre.

Elles garderont une grande propreté et bienséance dans leur habillement et dans la tenue de leurs offices et de leurs cellules, et elles éviteront de se montrer jamais sans être complètement revêtues de leur habit de jour ou de nuit.

---

<sup>70</sup>. En marge : Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus.

Elles n'entreront point dans les cellules les unes des autres sans permission non plus que dans les offices. Quand elles devront y aller, elles frapperont à la porte disant : Ecce ancilla Domini, et elles n'ouvriront qu'après avoir entendu : Fiat mihi secundum verbum tuum. Elles n'y prendront rien sans avertir la Sœur qui en a la charge et après, elles auront soin de le rapporter en temps convenable.

Si une sœur qui a autorité sur elles soit comme Maîtresse, soit comme officière, leur refuse quelque chose, elles ne le demanderont pas à la Supérieure sans la prévenir du refus ; mais ce qui leur aura été refusé par une Supérieure, elles ne le demanderont à aucune Inférieure.

Jamais elles ne doivent ouvrir les livres dont l'usage ne leur a pas été accordé<sup>71</sup> ni bien moins encore toucher aux boîtes, aux pupitres ou aux papiers de leurs Sœurs.<sup>72</sup>

## ARTICLE 16

### L'Humilité

La douceur et l'humilité sont les vertus propres de Jésus-Christ selon ce qu'il nous a dit : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. Les Sœurs donc qui font une particulière profession d'imiter sa vie et celle de sa Sainte Mère s'étudieront à conformer toute leur conduite à cette divine parole.

Elles ne conserveront pas leur nom de famille. Elles éviteront soigneusement d'en parler, ainsi que de ce qui pourrait leur donner quelque souvenir de ce qu'elles ont été au monde, se

---

<sup>71</sup>. Première rédaction : concédé / permis.

<sup>72</sup>. Une phrase barrée : Si elles trouvent quelque papier écrit, elles ne le liront pas, mais elles le porteront à la Sr. qui l'a perdu ou à la Supérieure.

rappelant que le nom qu'on leur donne en entrant est le signe d'une vie nouvelle toute puisée en Jésus-Christ

Elles se porteront un grand honneur cordial, non tant en apparence et en formules qu'en vérité et en effet. Elles tâcheront d'user les unes envers les autres d'une grande condescendance et d'une humilité généreuse, préférant dans les choses indifférentes la volonté des autres à la leur propre par esprit d'abnégation et d'amour.

Qu'elles soient loin toutefois de se prévaloir de cette Règle vis-à-vis de leurs sœurs, mais que chacune d'elles ait un mépris de soi si sincère qu'elle trouve toujours que les autres lui rendent plus d'estime, plus d'honneur et plus de déférence qu'il ne lui est dû.

Elles ne contesteront point même en choses légères. Si on les accuse, elles ne s'excuseront pas.

Quand elles seront averties de leurs défauts au chapitre, au réfectoire ou par leurs Supérieurs, elles recevront ces admonitions à genoux avec douceur et soumission, n'en parlant jamais hors de là, non plus que des pénitences qui s'y donnent ou qui s'y font, gardant le respect dû à [de] telles actions. Elles feront leurs coupes également à genoux, les yeux baissés, les mains jointes et de manière à être entendues de toute la Communauté ; et jamais elles n'entreprendront d'excuser leur sœur lorsqu'on lui fera la correction ou qu'on l'humiliera en leur présence. Elles pourront seulement aller dire ensuite à la Supérieure ce qu'elles connaîtraient en faveur de son innocence.

Elles tâcheront d'être grandement humbles et simples dans le compte qu'elles rendent de leur Intérieur sachant que si elles sont fidèles à s'ouvrir naïvement dans les choses mêmes qui peuvent leur causer de la confusion, Notre-Seigneur aussi sera fidèle à leur donner grâce pour s'en corriger.

À l'exemple de Jésus-Christ, elles tâcheront de ne se plaindre de rien ni de personne et d'embrasser les contradictions d'un esprit paisible et doux ce qu'elles ne pourront faire qu'autant qu'elles auront pris la sainte habitude de garder le silence intérieur aussi bien qu'extérieur dans toutes les occasions où leur amour propre est intéressé.

Loin de juger sévèrement les personnes même du dehors, les sœurs tâcheront de se rendre toujours intérieurement les avocats du prochain, trouvant moyen d'excuser les actions douteuses et de ne parler des choses évidemment mauvaises qu'avec compassion et dans le sentiment de leur propre fragilité. Car il ne suffit pas que les sœurs s'efforcent d'être humbles dans leur cœur, si elles n'arrivent à le témoigner par leurs actions de telle manière qu'en tous les endroits et avec toute sorte de personnes, elles se montrent humbles, déférentes et douées.

Elles se tiendront dans un grand esprit d'abandon et d'indifférence pour les emplois, et elles s'efforceront de recevoir toujours avec amour celui qui leur sera donné quelque pénible ou quelque bas qu'il puisse être<sup>73</sup>, s'estimant bienheureuse d'être admises à y servir la Vierge à qui cet ordre appartient.

Elles s'appliqueront à ne rien mettre de leur propre jugement dans leur conduite, ni dans leurs charges, s'assujettissant aux moindres observances et se dirigeant uniquement par les avis de leurs Supérieurs, de leurs officières et par l'exemple des Sœurs les plus ferventes qui les aient précédées dans les mêmes emplois. Elles se garderont surtout de s'entremêler des offices des autres

---

<sup>73</sup>. Un passage barré entre : qu'il puisse être et... / s'estiment... Songeant quelle grâce c'est à une âme pécheresse de pouvoir user de générosité envers la Reine du Ciel qui demande d'elles tous les services qu'elles sont appelées à remplir dans son ordre.

Ou surcharge : d'être admises à servir par son travail un ordre qui appartient à la Vierge.

ou des fautes qui peuvent y être faites à moins qu'elles n'en aient la charge ni de donner leur avis sur les affaires de la maison jusqu'à ce qu'on les interroge.

La Supérieure de même que toutes les autres Sœurs, quels que soient leurs emplois, se montreront empressées à s'exercer aux offices humbles et vils, tels que balayer, laver la vaisselle, se rendre enfin les unes aux autres les services les plus abjects. Elles solliciteront ces choses comme des faveurs, se rappelant ce mot de l'Écriture : Il s'est anéanti lui-même prenant la forme d'un esclave, ou cet autre : Le Christ n'est pas venu se faire servir mais servir.

Que les Sœurs soient bien convaincues qu'on ne peut parvenir à la grandeur céleste que par l'abaissement de la vie présente, et qu'elles tâchent de s'élever incessamment à Dieu par d'humbles actions qui les conduisent enfin au comble de la Bienheureuse humilité, sachant que si elles y arrivent, elles parviendront aussitôt au parfait amour qui bannit la crainte et avec cet amour, elles observeront sans peine, comme naturellement et par habitude ce qu'elles ne faisaient auparavant qu'avec travail.

## ARTICLE 17

### Des Avertissements

Suivant la Règle de l'Évangile, les Sœurs s'avertiront avec une suave charité des fautes qu'elles auraient pu remarquer. Elles le feront toujours à genoux avec beaucoup de douceur, de respect et d'humilité. Si la faute avait quelque gravité et qu'elle fût secrète, l'avertissement se ferait trois fois en particulier comme le veut Notre Divin Sauveur, après quoi il faudrait avertir la Supérieure qui devrait y remédier par tous les moyens possibles.

Si pourtant la chose pouvait amener du scandale, encore qu'elle fût secrète, on devrait en prévenir de suite la Supérieure après avoir pris son avis et celui du Père Spirituel sur la nature de la faute sans leur faire connaître la personne.

Pour manquements extérieurs, les sœurs en feront l'avertissement au réfectoire, se mettant à genoux et disant :

J'avertis en la charité de Notre-Seigneur ma Sœur une telle, qu'elle a manqué à tel point de règle. Et la sœur avertie dira aussitôt sa coulpe de la faute dont on l'aura reprise.

Les Sœurs honoreront ces avertissements comme un moyen de maintenir l'observance de la règle, mais pour que cette Sainte pratique ne devienne jamais la source d'autres imperfections, elles demanderont toujours la permission de la Supérieure pour faire les avertissements publics, elles se garderont de chercher et d'observer les fautes des autres prenant garde aux leurs propres.

## ARTICLE 18

## Du Chapitre Ordinaire

Tous les Dimanches à la fin de Prime, la Communauté entière s'assemblera dans la salle du Chapitre et après le Martyrologe et après les autres prières, la lectrice lira un chapitre de la Règle ou des Constitutions dont la Supérieure pourra faire l'explication aux Sœurs, ou bien leur adressera les avis qu'elle jugera le plus utile pour le bien des âmes et la plus parfaite observance de la Règle.

Après quoi les sœurs viendront l'une après l'autre dire leurs coulpes en commençant par les converses et par les novices. Si elles ne peuvent les dire toutes le même jour, elles se partageront de telle sorte que chacune d'entre elles les dise au moins de deux chapitres l'un. La Supérieure leur en fera la correction avec douceur et charité, sans pourtant excuser leurs fautes. Chaque religieuse baisera la terre avant de retourner à sa place. Les sœurs qui n'ont pas voix au chapitre se retireront après avoir fait leur coulpe, les autres demeureront pour entendre ce que la Supérieure pourrait avoir à leur communiquer des affaires et de l'état de la maison. Si elle n'a rien à leur dire, elle terminera le chapitre par les prières indiquées au Directoire, selon le temps ; elle donnera sa bénédiction et chacune se retirera en silence.

Lorsqu'il sera besoin de demander les avis des sœurs, on le fera par rang, et chacune s'efforcera de répondre doucement, humblement, en peu de mots, et de bon sens, sans s'attacher à son avis ; mais à moins d'être ainsi interrogée, aucune sœur ne doit parler au chapitre si ce n'est pour dire ses coulpes. S'il y avait quelque avertissement ou pénitence à faire, on en demanderait auparavant la permission à la Supérieure.

Un silence absolu doit être gardé sur les décisions et les délibérations du chapitre. Si quelques Sœurs capitulaires en parlaient ensuite, même entre elles, elles devraient être privées



de toute voix au chapitre pour un temps plus ou moins long selon l'importance de la chose.

Outre le Dimanche, la Supérieure tiendra encore le chapitre le Vendredi Saint, à la fin de la retraite générale pour la démission des charges, et toutes les fois qu'elle le jugera nécessaire. Les jours de fête elle pourra en tenir également où les sœurs ne diront point leurs coupes mais se réuniront seulement pour entendre la lecture de l'Évangile et quelque exhortation sur le mystère célébré par l'Église.

Que toutes les Sœurs se fassent un devoir d'assister au chapitre avec beaucoup de dévotion, de recueillement et de foi, se rappelant que lorsque deux ou trois sont assemblés au nom du Seigneur, il a promis de s'y trouver. Qu'elles croient donc le voir au milieu d'elles dans ces saintes assemblées qui se font vraiment en son nom, et qu'elles regardent comme inspirées de Lui toutes les choses qui leur sont dites pour leur perfection et tous les actes d'humilité qu'elles y pratiquent.

## **ARTICLE 19**

### **Des retraites**

Toutes les sœurs feront une retraite annuelle de huit jours dont l'époque sera réglée par la Supérieure. Pour mieux se soutenir dans l'esprit de retraite et de prière, dans la fidèle observance de leurs Règles et dans la ferveur des résolutions de cette grande retraite, elles auront tous les mois un jour de retraite particulière qu'elles passeront en grand silence jusqu'à la récréation du soir.

Elles feront également huit jours de retraite avant la prise d'habit et la profession. Le renouvellement annuel de leurs vœux sera précédé de trois jours de retraite générale ; les trois

derniers jours de la Semaine Sainte, les sœurs se tiendront aussi en retraite autant qu'elles pourront selon leurs emplois.

## **ARTICLE 20**

### **Du gouvernement de la Congrégation et premièrement de l'élection de la Supérieure Générale**

Le but de cet Institut étant d'embrasser l'éducation des jeunes filles partout où la divine Providence daignera en favoriser l'établissement, la congrégation sera placée sous l'autorité immédiate d'une Supérieure Générale, afin que par l'unité du gouvernement les sœurs puissent conserver en tout lieu l'unité d'un même esprit et d'un même enseignement.

Le Supérieur Général de la congrégation sera Mgr l'Archevêque de Paris, et après lui, chacun de ses successeurs canoniquement institués. Toutes les sœurs lui seront soumises en ce qui dépend de sa charge. Elles n'en porteront pas moins grand honneur et grand respect à l'autorité des Évêques du diocèse où elles pourraient se trouver, mais sans jamais vouloir s'en faire un prétexte pour se séparer de l'unité du corps.

La Supérieure Générale sera nommée pour cinq ans par toutes les professes ayant voix au chapitre. Elle ne pourra être réélue qu'une seule fois, en sorte qu'elle ne soit pas en charge plus de dix ans de suite à moins d'une très grande nécessité. Si plus tard le nombre des maisons arrivait à dépasser celui de trois, l'élection de la Supérieure ne se fera plus par toutes les sœurs, mais chaque chapitre local élira deux sœurs professes pour venir dans la maison centrale concourir à l'élection de la Supérieure Générale avec le même nombre de sœurs choisi par le chapitre de cette maison.

Trois jours avant la Pentecôte, à l'issue de la Messe, toutes les sœurs étant assemblées à la salle du chapitre, la Supérieure Générale se mettra à genoux et déposera sa supériorité entre les mains du Supérieur Général ou de son délégué.

Celui-ci lui dira : la congrégation vous décharge au nom de Notre-Seigneur et de la très Sainte Vierge, puis il remettra son autorité à l'Assistante et la Supérieure déposée dira aussitôt ses coupes des fautes qu'elle aura faites en sa charge. Elle en recevra la pénitence, et ira prendre la dernière place du chœur qu'elle gardera le reste de l'année si elle n'est réélue.

Au sortir du chapitre, les sœurs qui doivent concourir à l'élection de la Supérieure entreront en retraite et la passeront en grand silence. La Supérieure déposée entrera aussi en retraite, non qu'elle doive prendre part à l'élection, mais pour se reposer près de Notre-Seigneur de sa lourde charge et lui demander pardon des fautes qu'elle a pu y commettre.

Les autres sœurs prieront beaucoup pour les retraitantes, mais nulle ne se permettra de parler de la déposition faite, ni de l'élection à faire.

Le Veni Creator et les litanies de la Sainte Vierge seront récités après la Messe et avant Matines pour obtenir aux sœurs électrices de ne chercher dans cette élection que la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes.

Le jeûne général sera fait à cette intention le Vendredi avant la Pentecôte.

Le jour de la Pentecôte, après la communion générale et l'exposition du Saint Sacrement, toutes les sœurs étant présentes, chacune des électrices prendra son bulletin sur une liste des noms des sœurs éligibles qui aura été remise d'avance à cet effet, et après l'avoir plié, elle le déposera dans l'urne au milieu du chœur.

Quand tous les bulletins y auront été jetés, on remettra l'urne au Supérieur. Deux des Sœurs qui n'ont pas encore voix au chapitre, viendront assister au dépouillement du scrutin, écrivant sur deux listes le nom qui sortira de l'urne après avoir lu sur le billet.

La Religieuse qui aura la majorité des suffrages, c'est-à-dire la moitié plus un, sera nommée immédiatement Supérieure Générale sans qu'il lui soit possible de refuser, ni de s'excuser, et le Supérieur ou celui qu'il aura délégué pour tenir sa charge confirmera aussitôt son élection, en disant : Et nous par l'autorité dont nous sommes revêtus, nous confirmerons votre élection afin que vous soyez mère et Supérieure de cette Congrégation. Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

La Supérieure après avoir fait la profession de foi et le renouvellement de ses vœux à genoux au pied de l'autel ira s'asseoir à sa place, et toutes les sœurs viendront lui baiser la main l'une après l'autre.

On chantera le Magnificat et l'Assistante écrira ensuite l'élection dans le livre du chapitre.

Si aucune sœur n'a la majorité requise, on procédera à un second tour de scrutin, dont les deux sœurs qui auront eu le plus de voix seront seules l'objet.

La Supérieure étant élue et ayant choisi celles qu'elle jugera être plus propres pour exercer les charges d'assistante et de conseillères elle les proposera au chapitre et l'élection s'en fera par la pluralité des voix. Si elles n'ont la majorité, elle en présentera d'autres ; et, durant sa majorité, elle aura la faculté de les changer, pourvu que celles qu'elle choisira pour les remplacer soient acceptées de même par le chapitre, ou lorsqu'il y aura plus de trois maisons, par les trois autres conseillères.

Le chapitre général avisera avec l'ancienne Supérieure et la nouvelle aux affaires et aux besoins de la congrégation. S'il était trouvé nécessaire d'ajouter ou de changer quelque chose à la règle, cela n'aurait force de loi qu'après avoir été approuvé par trois chapitres successifs, mais le second ou même le premier pourrait en cas de besoin l'ordonner provisoirement avec l'approbation de l'Archevêque Supérieur Général.

## **ARTICLE 21**

### **De l'aide spirituelle**

La Supérieure choisira à son gré et nommera devant le chapitre une sœur pour lui tenir lieu d'aide spirituelle et d'ange gardien de sa perfection laquelle l'avertira de ses fautes avec grand respect et confiante humilité, sans rien diminuer de l'obéissance et de l'honneur qu'elle lui doit en tout lieu.

Les autres sœurs s'adresseront à elle pour faire la correction à la Supérieure qui ne doit pas être seule privée de ce bien qu'elle est chargée de procurer aux autres.

L'aide spirituelle se donnera bien de garde de fatiguer la Supérieure par de trop fréquentes et inutiles observations sur des fautes passagères et sans conséquence. Elle ne donnera jamais connaissance à la Supérieure du nom des sœurs qui l'auront priée de l'avertir, ni ne parlera jamais de ce qui aura été dit entre elle et la Supérieure.

Si cependant la Supérieure se rendait incorrigible en choses graves et qui pourraient porter atteinte au bien général de la congrégation, elle devrait en avertir le conseil général, et si les représentations du conseil ne suffisaient pas, les sœurs conseillères s'adresseraient au Supérieur Général Mgr. l'Archevêque de Paris qui seul en ce cas pourrait provoquer un chapitre de réélection.

## ARTICLE 22

### Des devoirs de la Supérieure Générale

La Supérieure qui aura été choisie pour gouverner cette congrégation devra se rappeler sans cesse aux pieds de Notre-Seigneur et de sa divine Mère que le dépôt des Règles et de l'esprit de son ordre lui a été confié et que son principal devoir est de les maintenir avec force et de conserver ses sœurs dans la vertu et dans la sainteté par tous les moyens que la Religion lui en donne et par l'accomplissement vraiment chrétien et religieux de la fin particulière de leur Institut. Qu'elle se souvienne qu'on la regarde comme tenant la place de Jésus-Christ et que c'est par elle, quoique indigne, que l'Esprit du Seigneur doit se répandre sur les autres. Qu'elle s'applique donc à les nourrir sans cesse de ses enseignements, de ses exemples, et de ses prières, à vivifier par ses soins toutes celles qui sont en sa charge et à animer l'ordre tout entier de sa charité et de son zèle pour la Loi de Dieu.

1. Qu'elle tienne ses regards attentifs sur toutes les parties de la congrégation afin que toutes respirent également la paix, l'union, la concorde et le service très aimable de Jésus-Christ
2. Qu'elle s'enquière discrètement de l'état de chaque sœur et de l'esprit de chaque maison, pour procurer le bien spirituel de chacune, prévenir les moindres abus, conserver et perfectionner le bien qui se trouve dans l'ordre.
3. Qu'elle ouvre un cœur égal et maternel à toutes, afin qu'en toute confiance, elles aient recours à elle ; que les sœurs de leur côté usent envers elle d'une franchise et d'un abandon tout filial.
4. Qu'elle fasse régner la régularité la plus parfaite, qu'elle veille à l'uniformité des bonnes coutumes, qu'elle tienne la main à ce que les exercices spirituels soient bien faits.

5. Qu'elle use de discrétion et de prudence dans la correction sans toutefois dissimuler les fautes. Qu'elle modère tellement les travaux, les emplois, les choses pénibles que les fortes aient lieu de les désirer et que les faibles n'aient pas sujet de les craindre.
6. Qu'on lui rende compte des Novices, des affaires temporelles. Qu'elle ne laisse faire des procès qu'après avoir épuisé les voies de conciliation.
7. Qu'elle tâche d'obtenir des Évêques de bons confesseurs et de bons Supérieurs.
8. Qu'elle veille surtout à conserver l'esprit de la Congrégation : qu'elle ne mette en charge que des personnes capables de le donner aux autres. Qu'elle ne fasse enseigner les Religieuses surtout les jeunes que par des personnes capables de rattacher leur enseignement à la foi. Qu'elle ne néglige pas les pensionnats, mais qu'elle regarde comme un devoir de conscience de rendre ses filles capables d'y faire du bien, et de procurer partout de bonnes maîtresses tant pour les talents que pour le caractère qu'on leur aura imprimé.
9. Qu'elle se rende savante dans les choses de l'Institut, ses moindres Règles et usages. Qu'elle soit persuadée qu'elle ne pourra faire longtemps observer les Règles, si elle n'en a l'esprit, ou plutôt si elle n'est remplie de l'esprit de Jésus-Christ et qu'elle ne le consulte sans cesse.
10. Qu'elle cherche sa perfection dans la vie commune, qu'elle ne reçoive ni plus ni moins que les autres. Qu'elle prenne les soulagements nécessaires d'elle-même et fasse les pénitences d'usage.

### **ARTICLE 23 : Des Conseillères**

### **ARTICLE 24 : De l'Assistante générale**

## **ARTICLE 25 : Des Supérieures locales**

### **ARTICLE 26**

#### **De la Maîtresse des novices**

Le noviciat est l'école où les Sœurs doivent se former à tous les devoirs de leur état, acquérir le véritable esprit de l'Institut et jeter le fondement de la haute perfection que Jésus-Christ demande de ses épouses. Le bien spirituel de la Congrégation repose donc pour ainsi dire tout entier sur le zèle, la Sagesse, la ferveur et la discrétion de la maîtresse des novices.

Il serait à désirer qu'elle résumât en elle tout l'esprit de la Congrégation et on aura soin de la décharger de tout autre emploi, afin qu'elle puisse s'appliquer de toute son âme à former ses novices à un dépouillement complet d'elles-mêmes, et à les nourrir chaque jour de la science et de l'amour de Jésus-Christ, source intarissable de toute lumière et de toute vertu.

Elle leur apprendra à imiter ce divin modèle par une humble et parfaite obéissance, par une pauvreté si intime qu'elle ne leur laisse pas même la possession de leur volonté et de leurs désirs, par une chasteté enfin qui les tienne constamment unies à la croix de leur divin époux.

Elle s'appliquera à identifier leur esprit, leur cœur et leur vie à la Règle afin qu'elles en soient comme une personnification vivante.

Elle s'appliquera à leur donner un esprit et un cœur larges pour tout sacrifier au bon plaisir de Celui qu'elles ont choisi uniquement et qui n'attend pour leur donner la plénitude de son amour que le moment où elles seront entièrement vides d'elles-mêmes.



En même temps pour que ses chères novices échappent aux tourments qui naissent de ce travail si difficile de la perfection, elle leur inspirera la patience, une grande douceur envers elles-mêmes et cet esprit de sincère humilité qui nous apprend à ne pas nous décourager de nos chutes, mais dans une profonde défiance de nos propres forces à jeter toute notre confiance en Dieu.

Les Sœurs de cette Congrégation sont appelées à une vie d'oraison et de charité qui demande d'elles une grande mortification intérieure et extérieure, un grand recueillement, une fidélité entière aux mouvements de la grâce et surtout une résignation parfaite à la volonté de Dieu avec un désir généreux de le glorifier par tous les sacrifices.

Leur vie de communauté est toute de simplicité et de suavité les unes pour les autres. Que la maîtresse des novices ait donc grand soin d'inspirer cet esprit à ses filles et de combattre tout ce qui s'opposerait en elles à la simplicité de la Sainte Enfance qui verse tant de douceur au sein de notre famille.

Qu'elle les forme donc à l'esprit de douceur et d'abandon de Jésus Enfant, s'efforçant de les rendre condescendantes et pliables comme de vraies enfants de grâce. Qu'elle tâche aussi de les rendre droites, franches et généreuses, leur ôtant le plus possible toutes les fantaisies, faiblesses, humeurs et tendretés qui les rendraient incapables de s'élever au-dessus d'elles-mêmes comme de vraies filles de l'Assomption pour servir Dieu avec dégageant dans une régularité et une charité toujours égales.

Elle leur apprendra à se confesser clairement, simplement et brièvement, à se bien préparer à la Communion, et à faire tous les exercices spirituels de manière à en tirer pour leur perfection le plus de fruit possible. Elle leur fera bien connaître la nature, l'étendue et la perfection des vœux de Religion et des devoirs qu'impose la Règle et les Constitutions, leur donnant

une connaissance exacte, solide et pratique de tous les points de la vie spirituelle.

Elle leur enseignera aussi à bien dire l'Office et à observer toutes les cérémonies régulières. Elle pourra faire essai de la bonté et douceur des novices en les chargeant quelquefois d'instruire les autres sur ce point ou de donner quelques leçons selon leurs talents et elle en profitera pour les former aux vertus de l'enseignement.

Elle cherchera à les embraser d'un grand désir de la perfection Religieuse, leur apprenant à y travailler de leur propre mouvement sous le regard de Dieu et à rompre d'elles-mêmes leur volonté même en choses petites.

Elle se souviendra que le gouvernement des âmes est un art extrêmement difficile et elle ne cessera de demander à l'esprit de grâce de l'animer, de la diriger dans l'exercice de la charge importante qui lui est confiée.

Les Novices seront l'objet continuel de ses sollicitudes et de son Oraison, elle les gouvernera avec compassion et amour, ne s'étonnant pas de leurs fautes, sachant qu'il faut aller petit à petit, mortifiant chaque esprit selon qu'il peut le porter. Elle les écouterait avec une longanimité infatigable, tâchant de pénétrer le fond de leurs âmes sans se laisser tromper par des qualités extérieures et par une facilité de caractère qui n'est pas toujours de la vertu. En un mot elle devra mettre tout en œuvre pour que ses novices deviennent toutes spirituelles et qu'elles puissent s'appliquer ce mot du grand Apôtre : Je vis, non plus moi, mais Jésus-Christ qui vit en moi.

C'est pourquoi elle leur apprendra à sanctifier leurs études, à ne s'y livrer qu'avec un esprit de liberté et de détachement ; elle ne manquera pas de les éprouver souvent sur ce point, combattant avec une douce fermeté tous les attachements

d'amour-propre qui peuvent si facilement se glisser dans l'accomplissement de ce devoir.

Elle tâchera de substituer à la satisfaction qui naît de la science le zèle d'une tendre charité pour les âmes, afin que ses novices ne voient dans les progrès qu'elles y feront, qu'un moyen d'établir le règne de Jésus-Christ et de sa divine Mère dans les âmes dont elles deviendront à leur tour mères et maîtresses.

Elle les formera aussi à accomplir saintement les emplois de la maison avec soin, avec pauvreté, avec un esprit de foi et d'obéissance sans attachement et sans fantaisie, afin qu'au sortir du Noviciat, elles soient capables de se sanctifier en toutes les charges de la Religion et d'y contribuer à la parfaite régularité de l'Ordre.

Les Religieuses de l'Assomption doivent aussi puiser dans leur Noviciat une tendre et confiante dévotion à la très Sainte Vierge, leur Mère, un grand amour pour la Sainte Église, une sincère dilection pour toutes les congrégations et un grand désir du salut des âmes, qui les porte souvent à faire toutes leurs bonnes œuvres pour le Souverain Pontife, pour les Évêques, et pour tous les prêtres du monde catholique, pour la conversion des infidèles, des hérétiques, des pécheurs, pour la concorde des puissances de la terre, enfin pour demander à Notre-Seigneur qu'il n'y ait qu'un Pasteur et qu'un troupeau. Mais c'est surtout la grande et suprême Loi de la charité que la maîtresse des novices imprimera dans l'âme de ses filles, afin qu'elles soient à jamais fidèles à l'esprit de douce et sainte union que la charité de Jésus-Christ a daigné répandre dans le cœur de leurs Sœurs.

Tous les huit jours la maîtresse des novices tiendra un petit chapitre au Noviciat, fera dire les coupes aux novices et les avertira et les corrigera de leurs fautes.

## ARTICLE 27

### De l'Économe

La Sœur Économe chargée d'administrer les affaires temporelles de la maison, suivant l'ordre qu'elle recevra de la Supérieure et les Règlements de sa charge, de tenir les comptes, de veiller au bon ordre des offices et d'avoir soin de toutes les choses du monastère. Elle aura aussi la direction particulière des Sœurs converses en ce qui concerne leurs emplois.

Elle ne gardera entre ses mains que l'argent nécessaire pour la dépense ordinaire de deux ou trois semaines ; le surplus, s'il y en a, sera placé ainsi que les titres, les contrats et autres papiers importants de la Communauté, dans une caisse ou dans un cabinet fermé par trois clefs différentes qui seront entre les mains de la Supérieure, de l'Économe, et d'une des conseillères.

L'Économe doit se regarder comme chargée de tous les besoins de ses Sœurs et y pourvoir avec une grande charité, ne faisant rien que par l'ordre de la Supérieure avec beaucoup de prudence, de mesure et d'esprit Religieux, prenant soin de ne pas contrister les Sœurs et de ne donner à personne aucun sujet de scandale ni de peine.

Surtout qu'elle soit humble et lorsqu'elle n'aura pas moyen de donner ce qu'on lui demande, qu'elle donne au moins une bonne parole pour réponse, puisque selon l'Écriture : une bonne parole est plus estimée qu'un riche présent.

## ARTICLE 28

### Des autres officières

La portière est chargée de garder la clef des parloirs, et de la porte de clôture, de répondre aux étrangers, de recevoir toutes les commissions du dehors et d'avertir la Supérieure des personnes qui viennent à la maison.

Elle doit s'attacher avec une stricte fidélité à tous les règlements de sa charge qui importe tant à la régularité et à la bonne réputation de la Communauté. Elle se rendra courte en paroles avec les personnes du dehors et s'appliquera à les édifier par une manière pleine de douceur, de gravité et de modestie.

L'emploi de la sacristaine est d'avoir soin de toutes les choses qui appartiennent au service de la chapelle. Cette charge doit être embrassée avec tant de zèle que jusque dans les moindres détails, on y sente l'amour que les Sœurs portent au divin Époux, qui daigne habiter parmi elles, et leur confier le soin de tout ce qui approche son Corps et son Sang divins.

Il y aura deux sacristies séparées, l'une pour les prêtres et l'autre pour les sœurs. Elles communiqueront par une grille qui s'ouvrira pour laisser passer les ornements et autres choses nécessaires. La Sacristaine en aura la clef et la tiendra fermée hors de là. Si on a besoin de quelque chose, elle viendra répondre à cette grille le plus courtement et le plus respectueusement possible, sans jamais laisser établir de conversations étrangères à l'objet du service.

La robière aura la charge des habits et des chaussures des sœurs ainsi que des lits et de tout ce qui y appartient. Elle prendra garde que rien n'y soit contraire à la pauvreté, netteté et régularité. Elle donnera chaque chose selon la nécessité des sœurs et les ordres de la Supérieure, sans laisser faire de choix à personne.

La lingère doit avoir le soin du linge, le faire blanchir, raccommoder, le distribuer à temps et en tenir exactement compte.

L'Office de la Dépensière dépend de celui de l'Économe. C'est à elle de donner en détail les choses nécessaires pour la nourriture des sœurs et de voir que tout se fasse exactement et proprement à la cuisine.

Que toutes les officières aient soin de pratiquer ce précepte de la Règle : de servir leurs sœurs de bon cœur, sans murmure, et qu'elles s'appliquent extrêmement à bien remplir leurs charges, sachant que de là dépend le bon ordre du Monastère et qu'elles peuvent selon l'Apôtre y acquérir un grand mérite. Qui bene ministraverint gradum bonum tibi acquirunt. Lorsqu'elles ont beaucoup de travail, qu'elles ne s'en attristent point et qu'elles pensent être vraiment Religieuses lorsqu'elles mènent la vie laborieuse des pauvres. Cependant qu'on leur donne des aides lorsque l'importance de leur emploi le demande, afin qu'elles puissent s'acquitter de leurs charges avec moins d'embarras d'esprit. Que toutes donnent ce qu'il faut donner et demandent ce qu'il faut demander aux heures convenables de telle sorte que personne n'ait sujet de peine ni de chagrin dans la maison de Dieu.

## ARTICLE 29

### **Des habits, des lits et du linge**

L'habit des sœurs sera violet, de serge ou de toute autre étoffe de laine commune, plus mince en été et plus chaude en hiver. Il sera fait à plis fort simplement avec une croix de laine blanche sur la poitrine et de doubles manches, celles de dessus assez larges et assez longues pour y cacher aisément les mains. Le cordon sera de laine violette tombant un peu moins bas que la robe qui descendra jusqu'à terre. Le manteau de chœur fait à

queue sera de laine blanche également commune avec une croix violette sur l'épaule gauche.

Les sœurs conserveront le voile blanc pour porter les livrées de l'Assomption ; il sera de laine légère, tombant jusqu'au coude de chaque côté avec un voile de toile dessous. Les guimpes et les bandeaux seront également blancs de toile médiocrement fine. Tout le reste du linge sera grossier et pour les tuniques, chaussures et autres vêtements, ainsi que pour l'habit de nuit, les sœurs ne porteront que des étoffes grossières et des choses de vil prix. Les Novices seront habillées comme les professes sauf qu'elles ne porteront ni la croix, ni le voile de laine. Les sœurs converses porteront l'habit noir, la corde violette, la guimpe et le voile de toile en forme de coiffe, avec la croix blanche lorsqu'elles seront professes.

L'habit de nuit des sœurs de chœur consiste dans une grande robe de laine blanche avec une croix violette sur la poitrine, une guimpe et un petit voile. Elles peuvent le quitter dans les temps de chaleur ou de grande fatigue.

Le voile qu'elles portent en sortant est d'escaut noir léger, de grande largeur et tombant presque jusqu'à terre.

Pour toutes ces choses on doit se conformer dans la façon au modèle qui sera entre les mains de la vestiaire, sans qu'aucune sœur puisse se permettre de changer ou d'ajouter la moindre chose à son habit. Pour mieux en assurer la parfaite uniformité, on déposera aux archives un modèle du costume des sœurs de chaque rang.

Les sœurs auront les cheveux coupés pour ne pas perdre leur temps à les peigner et elles s'appliqueront à mettre une entière simplicité Religieuse dans leurs moindres habitudes, s'éloignant avec ferveur de tout ce qui sent la vanité et la délicatesse du monde. Elles pourront cependant avoir leur linge

personnel marqué à leur nom, mais il sera tout entier entre les mains de la lingère.

Une exacte pauvreté devant aussi être gardée dans tout ce qui tient à l'ameublement, les lits seront de paille, à moins que pour la santé on n'ait besoin de matelas. Pour bois de lit, les sœurs auront trois planches sur deux tréteaux, et leurs cellules ne contiendront qu'une table ou un prie-Dieu avec un crucifix, un bénitier et quelques images, et s'il n'y a point d'armoire un petit meuble pour contenir le linge de la semaine, tout cela fort commun et semblable d'une cellule à l'autre. Les lits seront sans rideaux à moins de nécessité, et alors on les entourera de quelque étoffe fort pauvre.

Il n'y aura de tapis nulle part, si ce n'est à l'Église, ou tout au plus à l'Infirmierie, quelque chose de fort commun pour le besoin des malades.

Toutes ces Règles ne sont qu'une suite de notre Constitution de pauvreté, et on ne les indique que pour éviter tout relâchement à cet égard.

## **ARTICLE 30**

### **Des sœurs converses**

Les sœurs employées à la cuisine et au service du ménage le feront avec joie et avec zèle, se souvenant des grâces que Sainte Catherine de Sienne recevait dans de semblables travaux et tâchant d'imiter le recueillement et l'humble charité qui les lui méritaient. Elles s'appliqueront donc à se tenir saintement unies à Notre-Seigneur au milieu de leurs occupations et elles travailleront à relever toutes leurs actions par une foi vive et une intention pure, se souvenant que Dieu ne regarde pas à ce que font les sœurs, mais à l'amour qui le leur fait faire, et s'estimant heureuses d'être appelées à des services que Notre



Dame a pratiqués si souvent et que les plus grands Saints ont préférés à tout autre.

Elles croiront aussi se rendre fort agréables à Notre-Seigneur en contribuant à la régularité du monastère par l'exactitude, l'ordre et la propreté qu'elles mettront dans leurs divers emplois, ne s'attachant toutefois à aucun et se tenant prêtes à les changer à toute heure.

Les sœurs converses sortiront pour les commissions de la maison sur l'ordre de la Supérieure ou de l'Économe. En allant dans les rues, elles se feront un devoir d'édifier le prochain par la gravité, le recueillement et la modestie de leur maintien, se rappelant qu'elles sont consacrées à Notre Dame et se conduisant en tout comme si elles étaient sous les yeux de leur Supérieure.

Elles ne parleront à personne sans nécessité, elles n'entreront que dans les maisons, elles n'iront qu'aux lieux où l'obéissance les enverra ; elles ne mangeront jamais hors de la maison à moins de permission expresse. Elles n'apporteront ni lettres, ni commissions qu'à la seule Supérieure ; mais elles rendront compte à l'Économe de ce qui regarde son emploi.

Elles feront au moins deux ans de Noviciat et toute leur vie elles s'adresseront à la Maîtresse des converses qui sera chargée de les aider dans leurs besoins spirituels.

Elles feront les exercices spirituels de la Communauté autant que possible, disant leurs Pater à la place de l'office auquel elles assisteront le Dimanche seulement autant que faire se pourra.

Elles porteront un grand respect à toutes les Sœurs de chœur, et se montreront charitables et complaisantes envers toutes, les servant et les assistant en tout ce qui leur sera possible, sans aucune particularité, ni sans vouloir gagner par ce moyen l'affection et l'appui d'aucune, mais avec un esprit vraiment

religieux et par le sentiment de l'obligation que leur condition leur en donne. Les sœurs de chœur de leur côté les aimeront cordialement en sœurs et tâcheront de leur éviter autant de peine que possible. Elles ne les commanderont point si ce n'est qu'elles en aient charge.

Les Sœurs Converses seront égales entre elles et travailleront à s'aider mutuellement en paix et charité.

Elles ne feront jamais bande à part pendant les récréations, ni autrement, mais elles tâcheront autant que leurs offices le leur permettront de venir à la récréation commune pour y parler religieusement avec leurs sœurs.

Elles dîneront à une table du réfectoire en même temps que les autres et y feront les pénitences d'usage.

Elles rendront compte aux officières et principalement à l'économe de tous les linges et ustensiles qu'elles ont entre les mains ; et tant pour cela [que]<sup>74</sup> pour toutes les autres choses dont elles ont le maniement elles seront exactes à ne rien donner ni distribuer sans la permission de celles qui en ont charge et de la manière qui leur aura été indiquée.

## ARTICLE 31

### Des sœurs malades

Avant et sur toutes choses il faut avoir soin des malades, en sorte qu'on les serve comme si c'était Jésus-Christ même parce qu'il a dit : J'ai été malade et vous m'avez visité. Ce que vous avez fait au plus petit des miens, vous me l'avez fait à moi-même. Qu'elles soient donc servies avec beaucoup d'amour, de bon traitement et de compassion selon notre pauvreté. Qu'elles louent Dieu quand elles ont tout ce qu'il leur faut, et qu'elles

---

<sup>74</sup>. [que] = omis dans le texte.

ne se désolent s'il leur manque quelque chose de ce que les riches ont en leurs maladies puisque cela est être pauvres de sentir la pauvreté au temps de la plus grande nécessité.

La Supérieure doit avoir soin cependant qu'il manque plutôt aux saines de ce qui est nécessaire que non pas quelque consolation aux malades et qu'elles soient visitées et consolées par les sœurs. Que les malades aient soin de leur côté de ne pas trop se relâcher sous prétexte de maladie et de conserver l'esprit de dévotion par de bonnes lectures, des aspirations fréquentes et les exercices spirituels dont elles sont capables, gardant les heures de silence de la Communauté autant que leur état le comporte, le tout avec grande discrétion et par l'avis de la Supérieure.

Que l'on choisisse une Infirmière qui ait la charité qu'il faut pour cet office et assez de zèle, de sagesse et de discrétion pour conserver dans l'Infirmierie un esprit à la fois suave et religieux, pour entretenir doucement ses malades dans la confiance et la paix de l'esprit, leur donnant tous les contentements en son pouvoir sans toutefois laisser introduire aucune source de relâchement, ni aucune intimité particulière.

Que les malades aussi aient soin de faire lors paraître la perfection qu'elles ont acquise en santé, ayant patience et soin de n'importuner guère quand le mal n'est pas grand. Qu'elles soient obéissantes à l'Infirmière afin de profiter, d'édifier les Sœurs et de sortir de maladie avec avancement.

Qu'aucune des Sœurs ne parle si on donne peu ou beaucoup à manger, bien ou mal apprêté excepté à l'Infirmière ou à la Supérieure. Qu'elles tâchent de s'entretenir de choses bonnes et édifiantes avec celles qui auront la permission de les visiter, afin de profiter à la Communauté par leur bon exemple quand elles ne peuvent plus la servir par leur travail.

L'Infirmierie sera placée dans l'endroit le plus gai et le plus salubre de la maison. Il y aura plusieurs chambres à feu pour le besoin des malades, de bons lits avec des matelas, des oreillers de plumes, des fauteuils, et s'il est possible, une tribune où les infirmes puissent assister à la messe et recevoir les Sacrements, sans que le prêtre entre dans la clôture.

Les Sœurs sont obligées en tout temps de dire à la Supérieure et les novices à leur maîtresse les besoins qu'elles croient avoir pour la nourriture, le vêtement ou toute autre chose, et leurs infirmités corporelles mêmes les plus légères, n'en parlant à aucune autre Sœur et se recommandant premièrement à Notre-Seigneur afin de se mettre dans une entière indifférence sur ce que la Supérieure en décidera.

**ARTICLE 32 : Des confesseurs**

**ARTICLE 33 : De la communion**

**ARTICLE 34 : Du Supérieur Général**

**ARTICLE 35 : Déclaration de l'obligation des Règles  
et de l'office**

\* \* \*



## STATUTS DE 1854

*Ces Statuts ou “Abrégé des Constitutions” ont été rédigés en 1854, à l’occasion de la première demande d’approbation par Rome. Il s’agissait d’obtenir un premier encouragement : **Décret de louange** ou **Décret laudatif**, première étape avant l’approbation de l’Institut (qui aura lieu en 1867) et l’approbation définitive des Constitutions (1888).*

*Bien que très brefs, Ils sont fondateurs parce qu’ils présentent, dans une circonstance particulière, ce qui peut être dit alors comme l’essentiel de la Congrégation. Leur histoire permet de comprendre leur difficulté et leur importance.*

### I. HISTORIQUE

#### **a) de 1844 à 1854**

- *Après 1844, le travail de rédaction des Constitutions se poursuit. Des modifications y sont apportées, comme en témoignent des carnets manuscrits, copies faites par des sœurs. On peut alors parler de texte de 1846 (**série 001d**)*
- *La question du Directoire, déjà évoquée dans la correspondance de 1843-44 est reprise de façon plus précise en 1847.<sup>75</sup> La position vis-à-vis du Supérieur ecclésiastique, l’abbé Gaume (jusqu’en 1849), reste délicate.*
- *À l’abbé Gaume, succède l’abbé Léon Sibour (de 1849 à 1852), puis l’abbé de la Bouillerie. C’est lui qui est*

---

<sup>75</sup>. Sur le Directoire, entre 1843-44 et 1865, cf. Études d’Archives n°4 : Marie Eugénie et le Père d’Alzon, pages 69-71.

*Supérieur en 1854. Quant à l'Archevêque de Paris, depuis la mort de Mgr Affre en 1848, c'est Mgr Auguste Sibour<sup>76</sup>, qui a connu l'œuvre et s'est intéressé à la fondatrice, dès avant la fondation...(2). Tous trois sont bienveillants à l'égard de la Congrégation et leurs noms se retrouvent dans l'histoire des Statuts. Mais jusqu'à ce moment, des difficultés ont retardé les démarches auprès de Rome.*

- *En mars 1854, Marie-Eugénie doit répondre à un questionnaire envoyé par l'Archevêché et elle consulte le Père d'Alzon : "Devant chercher à nous faire approuver à Rome cette année, que faut-il dire ? que faut-il taire ? Faut-il parler de Mr Combalot ? de Mgr Affre, pour nos commencements ? de notre désir d'être autorisées à Rome ?... Et si Mgr ou Mr Sibour offraient de demander notre autorisation dans leur séjour ?<sup>77</sup> Que faut-il faire ? Que faut-il éviter ? Si j'étais debout<sup>78</sup> ... ne faudrait-il pas consulter le Cardinal de Reims<sup>79</sup> et même le Nonce ? Faut-il envoyer Sr Thérèse-Emmanuel ? et faire pressentir au Nonce le genre de difficultés qui, jusqu'ici, nous a empêchées de demander notre approbation à Rome ? " (Vol.XII, n°2393).*

*Le 27 Avril, une bonne nouvelle : "Mr Sibour offre de nous faire avoir un bref laudatif à Rome, lors de son voyage, et cela sur un simple abrégé des Règles et du but de l'Institut, qu'il se charge de ne pas faire passer au Conseil (épiscopal), et sur des lettres des Évêques chez lesquels nous sommes établies. Je crois qu'il faut*

---

<sup>76</sup>. Mgr Auguste Sibour, cousin de l'Abbé Léon Sibour. Il mourra assassiné en l'église Saint Etienne du Mont, à Paris, le 3 Janvier 1857.

<sup>77</sup>. Les évêques vont se réunir à Rome en décembre 1854 pour la proclamation du Dogme de l'Immaculée Conception.

<sup>78</sup>. Marie-Eugénie souffre beaucoup de la hanche ; une opération a été prévue puis évitée.

<sup>79</sup>. Le Cardinal Gousset, qui a demandé la fondation de Sedan, dans son diocèse.

*accepter et que par là, nous serons tirées des difficultés du Conseil... ” (Vol. XII, n°2404).*

*L’Assomption est alors présente dans le diocèse de Paris, de Beverley-York (Richmond), de Reims (Sedan).*

**b) vers le Décret laudatif : 1854**

*Dès lors, les démarches vont se faire en deux directions :*

- *la rédaction d’une supplique au Pape, accompagnée d’un historique de la fondation, de son but, de l’état actuel de la Congrégation<sup>80</sup>, et la rédaction d’un abrégé des Constitutions.*
- *la demande aux évêques de lettres sollicitant l’approbation de la Congrégation .*

*1) Mr de la Bouillerie est un auxiliaire précieux : à partir d’un texte qui lui est présenté, il refait la supplique, il approuve l’abrégé des Règles, d’abord présenté à la communauté par Marie-Eugénie et qu’il relit ensuite avec elle. Plus tard, l’Archevêque de Paris reçoit Marie-Eugénie, étudie le texte et y ajoute une note personnelle de recommandation. Le Cardinal de Reims donne largement son appui, tandis que Mgr de Ségur, ami de la Congrégation, influent à Rome, demande des notes sur les points qui peuvent faire difficulté : la pauvreté, le 4<sup>e</sup> vœu et “tout ce qui est de l’esprit même de notre Institut”.*

*Début Novembre, Marie-Eugénie écrit au Père d’Alzon les dernières modifications apportées au texte (Vol. XII, n°2441bis).*

---

<sup>80</sup>. À la date du 25 Octobre 1854, “36 professes, 15 novices et plusieurs postulantes”...



2) Parallèlement, Marie-Eugénie écrit à des évêques pour leur demander des lettres adressées à Rome en faveur de la Congrégation. De son côté, le Père d'Alzon essaie d'obtenir des lettres des évêques du Midi.

Par l'intermédiaire de Mgr de Ségur et du Cardinal Gousset, le dossier est transmis au Cardinal della Genga, Préfet de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers.

\*

### **c) Décret et Bref laudatif : 1855**

Après examen de la requête et audience du Pape, Pie IX, le Décret laudatif est signé par ce même Cardinal, le 19 Janvier. 1855. La Congrégation en reçoit le Document le 31 Mars, par l'intermédiaire de Mgr Léon Sibour, notre ancien supérieur ecclésiastique, devenu évêque suffragant de Paris.

Désormais la voie est ouverte officiellement pour d'autres approbations.

Cependant, les Sœurs désirent voir le Décret complété par un Bref laudatif, document signé par le Pape lui-même. Ce bref sera obtenu en Juin par l'intermédiaire de Mgr de Ségur et du Père d'Alzon.

La date de l'approbation des Statuts est celle du Décret laudatif, le 19 Janvier 1855.

## **II. DES ARCHIVES : LES MANUSCRITS – Série 001e**

Quelques documents montrent le chemin de rédaction.

1) Sous le titre : Abrégé de nos Constitutions ou : Abrégé des Constitutions : deux feuilles séparées, datées de février

*1853, l'une de la main de Marie-Eugénie, l'autre de la main de mère Thérèse-Emmanuel. Vraisemblablement détachées de leurs cahiers respectifs, elles ne gardent que les trois premiers articles : But de l'Institut, Réception, Rangs des Sœurs. Ces feuilles témoignent déjà de retouches par rapport à l'expression.*

*a) But*

*La première feuille porte, de l'écriture de Marie-Eugénie : "L'Institut des Religieuses de l'Assomption a pour but l'éducation des classes riches et des classes pauvres ; elles peuvent être envoyées dans les Missions pour le même but."*

*Dans la colonne de droite, une rédaction postérieure : "But : glorifier et faire connaître Notre-Seigneur".*

*"Leurs moyens sont : 1°) la prière – 2°) l'éducation et les œuvres qui s'y rapportent – 3°) les retraites..." Puis, la phrase sur les Missions.*

*La deuxième feuille, de la main de mère Thérèse-Emmanuel<sup>81</sup> porte cette deuxième rédaction, modifiée : "l'Institut des Religieuses de l'Assomption a pour but de glorifier et de faire connaître Notre-Seigneur Jésus-Christ" (Marie-Eugénie a ajouté : "et sa Sainte Mère").*

*Les moyens d'y travailler sont : 1°) la prière. 2°) l'éducation des riches. 3°) l'éducation des pauvres. 4°) les retraites pour les femmes. Les Religieuses de l'Assomption peuvent aussi être envoyées dans les Missions pour le même but.*

*b) Réception :*

---

<sup>81</sup>. Cette feuille commence par une mention de la Règle de Saint Augustin, "telle qu'elle a été imprimée à Rome en 1837 pour les Dames du Bon Pasteur."

*De la première à la deuxième feuille, apparaît une modification par rapport à l'autorité de la Supérieure Générale et celle du Conseil de la maison du Noviciat.*

c) Rangs des Sœurs

*La deuxième feuille porte au crayon, après la mention des Sœurs de chœur et des Sœurs converses, celle des Oblates “qui ne font qu'un vœu d'obéissance annuelle et qui peuvent être employées à des œuvres de zèle plus extérieur”. Les Constitutions précédentes n'en parlaient pas.*

*Le Tiers-Ordre ne figure pas, mais il était peut-être envisagé sur la feuille suivante, qui n'existe plus.*

2) *Sous le titre : “Plan abrégé des Constitutions des Religieuses de l'Assomption”*

*trois cahiers, sans date, les deux premiers en deux colonnes, selon la méthode habituelle ; – le troisième, un texte suivi, désormais rédigé, avec les corrections signalées plus haut. (cf. M. E., 3.11.1854, n°2441bis)*

*Ce “Plan abrégé des Constitutions” est composé de 16 articles et d'une 2<sup>e</sup> partie, sur le Gouvernement.*

a) *Le premier cahier, de l'écriture de mère Thérèse-Emmanuel, porte des corrections de mère Marie-Eugénie.*

*- Le 2<sup>e</sup> article, sur la Réception, doit être transformé.*

*- le 3<sup>e</sup> article nomme “les Sœurs Oblates... qui peuvent se consacrer à de bonnes œuvres au dehors” et les “Sœurs Séculières, ou du Tiers-Ordre”.*

*À leur sujet, deux rédactions successives :*

... “vivant dans le monde et s’engageant / à observer celles des pratiques de la Règle qui conviennent à leur état”

... “à observer des devoirs de piété en rapport avec l’esprit de l’Institut.”

C’est cette deuxième formule qui restera.

– le 13<sup>e</sup> article apporte une précision par rapport à l’habit.

De plus, des notes au crayon, d’une écriture mal identifiée – vraisemblablement d’un supérieur – par rapport :

- à un paragraphe de la pauvreté. (Marie-Eugénie écrit plus bas : “s’arrêter là, si le reste fait difficulté”)
- au 4<sup>e</sup> vœu “de se consacrer à étendre le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les âmes” = “cette expression paraît un peu trop hasardée.”
- aux études, paragraphe d’une seule phrase, jugé très insuffisant.

La 2<sup>e</sup> partie : “Du Gouvernement de la Congrégation” comporte 5 articles, avec la mention : “Extrait du Bref de Grégoire XVI pour le Gouvernement de la Congrégation du Bon Pasteur d’Angers – 9 Juillet 1835”.

b) Le 2<sup>e</sup> cahier, de l’écriture de sœur Marie-Gonzague, est une copie du précédent avec une note de Marie-Eugénie pour le second article, et, dans la partie “Gouvernement”, deux légères modifications par rapport au texte du Bref.

c) Le 3<sup>e</sup> cahier, au texte suivi, est en grande partie de la main de mère Thérèse-Emmanuel. Les modifications précédentes ont été adoptées ; d’autres ont été apportées :

Le 1<sup>er</sup> article, sur le But de l’Institut (cf. rédactions précédentes) a été barré et encore transformé. On doit

lire désormais : “Les Religieuses de l’Assomption ont pour but de s’unir le plus parfaitement qu’il leur est possible à Notre-Seigneur et de travailler à le faire connaître et aimer, ainsi que sa Sainte Mère. Leurs moyens sont : 1) la prière, 2) l’éducation des classes élevées (au lieu de l’éducation des riches), 3) l’éducation des pauvres, 4) les retraites pour les femmes. Les Religieuses de l’Assomption peuvent aller dans les Missions pour le même but.”

Au 2<sup>e</sup> article, il est précisé que “les sœurs de chœur et les sœurs converses forment seules la communauté”.

Le paragraphe sur les études a été légèrement transformé.

Rien de changé, par contre, pour la pauvreté et le 4<sup>e</sup> vœu<sup>82</sup>.

### III. LE TEXTE APPROUVÉ ET IMPRIMÉ

C’est le texte de ce 3<sup>e</sup> cahier, recopié par mère Thérèse-Emmanuel sur des feuilles de grand format, approuvé par Mr de la Bouillerie, supérieur ecclésiastique, le 12 août 1854, qui fut envoyé à Rome. Un exemplaire en est conservé aux Archives. De plus, une photocopie a pu être faite à Rome.

Le texte comprend deux parties :

- la première, en 16 articles, abrégé des Constitutions précédentes :

1<sup>o</sup>) But de l’Institut – 2<sup>o</sup>) Réception – 3<sup>o</sup>) Du rang des Sœurs – 4<sup>o</sup>) De la clôture – 5<sup>o</sup>) Des parloirs – 6<sup>o</sup>) Des vœux<sup>83</sup> (2) -7<sup>o</sup>) De l’Office –

---

<sup>82</sup>. Le texte des Statuts est suivi d’une note sur les Sœurs Oblates et le Tiers-Ordre, le vœu de pauvreté et le 4<sup>e</sup> vœu.

<sup>83</sup>. À noter un seul chapitre sur les Vœux.

8°) De l'emploi du jour – 9°) Du silence – 10°) Des études – 11°) Des repas – 12°) Des récréations -13°) De l'habit – 14°) Du Chapitre – 15°) De la communion 16°) Des retraites.

soit l'ordre de 1846, modifié par rapport aux Constitutions de 1844, sauf les chapitres : de l'humilité – de la modestie et des rapports mutuels – de la charité – des avertissements.

– la deuxième, en 5 articles, empruntée à la Congrégation du Bon Pasteur.

\*

*Après l'approbation de Rome, le 19 Janvier 1855, les Statuts ont été imprimés, à la différence des premières Constitutions, qui étaient recopiées par les Sœurs.*

\*

## **STATUTS DES RELIGIEUSES DE L'ASSOMPTION**

présentés à Rome en 1854  
par Monseigneur SIBOUR, Archevêque de Paris  
et par S.E. le Cardinal GOUSSET, Archevêque de Reims.

### I. BUT DE L'INSTITUT.

Les Religieuses de l'Assomption ont pour but de s'unir le plus parfaitement qu'il leur est possible à Notre-Seigneur et de travailler à le faire connaître et aimer ainsi que sa Sainte Mère.

Leurs moyens d'y travailler sont :

1. la prière
2. l'éducation des classes élevées
3. l'éducation des pauvres
4. les retraites pour les femmes.

Les Religieuses de l'Assomption peuvent aussi être envoyées dans les Missions pour le même but.

## II. DES RÉCEPTIONS.

La Supérieure générale reçoit les sujets, soit par elle-même, soit par les Supérieures locales. Pour la prise d'habit et la profession, elle prend les voix d'un conseil nommé à cet effet par toute la Congrégation.

Le Noviciat durera au moins un an et un jour, depuis la prise d'habit. Pendant ce temps, on examinera soigneusement l'aptitude des sujets à la vie religieuse et à la vocation particulière, qui est le zèle pour les âmes.

## III. RANG DES SŒURS.

La Congrégation se compose :

1. de Sœurs de chœur et de Sœurs converses, qui forment seules la communauté régulière. Elles font également les trois vœux de religion et lorsqu'on les en juge capables le quatrième vœu. Les Sœurs de chœur ont voix au Chapitre deux ans après leur profession ;

2. de Sœurs oblates qui n'étant liées que par un vœu d'obéissance annuel peuvent se consacrer à de bonnes œuvres au dehors ;

3. de Sœurs séculières, dites du Tiers-ordre, vivant dans le monde et s'engageant à observer des devoirs de piété en rapport avec l'esprit de l'Institut.

## IV. DE LA CLOTURE.

Quoiqu'il soit permis aux Religieuses de sortir pour de bonnes œuvres pendant le jour seulement, elles ne laisseront pénétrer les personnes du dehors dans leur maison que lorsqu'il y aura nécessité, et tiendront autant que possible les lieux réguliers séparés du pensionnat.

#### V. DES PARLOIRS.

Elles n'iront au parloir qu'avec la permission de la Supérieure et se souviendront d'y porter un esprit de zèle et de recueillement.

#### VI. DES VŒUX.

Les vœux des Religieuses sont perpétuels. L'amour de Jésus-Christ, l'humilité, la pauvreté et la mortification seront leur grand moyen de garder la chasteté. Elles font leur vœu d'obéissance entre les mains de la Supérieure générale en qui réside l'autorité de la Congrégation et qui la communique aux autres Supérieures. Pour l'observance du vœu de pauvreté :

1. elles n'auront que des choses simples et pauvres à leur usage, et, pour leurs pensionnats, elles observeront toute la simplicité conciliable avec les usages du temps ;

2. elles renonceront individuellement à toute propriété devant Dieu, tout en se conformant extérieurement aux lois du pays qu'elles habitent. Elles feront leur testament avant leur profession et détermineront autant que possible, l'emploi de leurs biens présents et de ceux qui doivent leur échoir plus tard, emploi que nulle Supérieure ne pourra ensuite les obliger à changer.

3. La Congrégation ne possédera que les maisons et propriétés nécessaires au développement des œuvres auxquelles elle se consacre. À moins que ce ne soit pour une fondation déterminée, elle ne se réservera point d'autres fonds que la somme nécessaire pour la dépense approximative d'une



année. Les bonnes œuvres dont elle se chargera pourront seules être rentées.

Les Sœurs feront un second noviciat dont l'époque et la durée seront déterminées par la Supérieure générale. Pour l'ordinaire, il se fera sept ans après l'émission des vœux et durera une année environ. Au sortir de ce noviciat, les Sœurs qui en auront été jugées capables pourront sur l'autorisation de la Supérieure générale faire le quatrième vœu de se consacrer à étendre le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les âmes. La Supérieure générale pourra prévenir cette époque avec l'avis du conseil pour les Sœurs qui partent pour les Missions, ou pour les sujets pour lesquels il y aurait quelque raison particulière.

#### VII. DE L'OFFICE.

Les Sœurs récitent le grand office de l'Église romaine. Les Sœurs converses disent à la place les Pater et les Ave qui leur servent d'office.

#### VIII. DE L'EMPLOI DU JOUR.

Elles se lèvent à 5 heures, ont trois quarts d'heure d'oraison le matin, la Messe, un quart d'heure d'action de grâces après la Messe et une demi-heure d'adoration l'après-midi. Elles disent Prime avant la Messe, Tierce, Sexte et None avant le dîner qui est suivi d'une heure de récréation ainsi que le souper. Elles disent Vêpres et Complies avant le souper, Matines et Laudes à huit heures un quart et doivent être couchées à dix heures.

Les Sœurs converses se lèvent et se couchent une demi-heure plus tôt que les Sœurs de chœur.

#### IX. DU SILENCE.

Depuis Matines jusqu'à la Messe de communauté, le grand silence doit être observé. Le reste du jour, hors les récréations et la demi-heure du matin pour les emplois, les Sœurs gardent

le petit silence et ne parlent que pour les leçons ou choses nécessaires.

#### X. DES ÉTUDES.

Les études doivent se faire dans un esprit de foi et de dévouement. Chaque Sœur s'efforcera d'acquérir, selon l'esprit de son Institut, les connaissances dont on l'aura reconnue capable.

#### XI. DES REPAS.

Les Sœurs prennent une légère réfection le matin. Aux deux autres repas, on sert deux portions et un dessert ; au dîner, on y ajoute le potage. La lecture se fait pendant le dîner et le souper. On fait aussi pendant ce temps des coupes, des avertissements et des pénitences. Outre les jeûnes de l'Église, les Sœurs jeûnent la veille des sept principales fêtes de la Vierge.

#### XII. DES RÉCRÉATIONS.

Les Sœurs prennent toujours la récréation en commun.

#### XIII. DE L'HABIT.

L'habit des Religieuses de chœur est de serge violette avec une guimpe blanche et un voile de laine blanc pour marquer leur consécration à la Sainte Vierge.

#### XIV. DU CHAPITRE.

Toutes les semaines, la Supérieure ou Prieure de chaque maison tiendra le Chapitre pour recevoir les coupes des Sœurs et donner les avis nécessaires.

#### XV. DE LA COMMUNION.

Les Sœurs, avec la permission du Confesseur et de la Supérieure, font ordinairement quatre communions par semaine. Elles pourront même l'obtenir plus fréquente.

#### XVI. DES RETRAITES.

Elles font une retraite annuelle de huit jours et, autant que possible, une retraite d'un jour chaque mois.

### DU GOUVERNEMENT DE LA CONGRÉGATION

(Extrait du Bref de Grégoire XVI, pour le Gouvernement de la Congrégation du Bon Pasteur d'Angers, 9 Juillet 1835).

#### I.

La Supérieure générale, outre le gouvernement particulier de la maison-mère, aura encore la supériorité sur toutes les autres maisons de la Congrégation.

#### II.

Les attributions de cette Supérieure générale seront :

1°) de fonder de nouvelles maisons avec l'assentiment de l'Évêque du diocèse où elle les établira ; 2°) de visiter celles qui seront fondées et de veiller soigneusement à ce que les règles soient observées et le bon ordre maintenu en tout. Elle aura aussi le droit d'admettre des sujets au noviciat, soit par elle-même, soit par les Supérieures locales, de distribuer ses filles dans les diverses maisons et de les transférer de l'une à l'autre. Mais que dans les choses d'importance, elle ait soin de prendre l'avis de son conseil, et que chaque maison reste sous la juridiction de l'Évêque diocésain, suivant les décrets du saint Concile de Trente et les Constitutions apostoliques relatives aux Congrégations de ce genre.

### III.

Tous les six ans, on élira une Supérieure générale ; toutefois, ce temps écoulé, celle qui en aura rempli les fonctions pourra être réélue et même dans la suite autant de fois qu'il plaira aux électrices de la nommer.

### IV.

L'élection se fera ainsi : chaque maison désignera deux électrices qui se réuniront dans une même maison ou bien enverront leurs suffrages par écrit et cachetés. L'Évêque du lieu où se fera l'élection la présidera.

### V.

La Supérieure, ou Prieure de chaque maison sera choisie par la Supérieure générale assistée de son conseil.

Vu et approuvé

Signé : Fr. DE LA BOUILLERIE  
Vic. Gén. de Paris,  
Supérieur de la Communauté.

12 AOUT 1854.

*La correspondance de 1855 laisse entrevoir aussi des démarches par rapport à la reconnaissance légale de la Congrégation. Celle-ci a lieu, par Décret de l'Empereur Napoléon III, le 5 Mars 1856, sous les "Statuts, approuvés par ordonnance royale du 21 Décembre 1826, pour les Dames de la Retraite" ou Société de Marie : Congrégation à Supérieure Générale, œuvres d'éducation, 4<sup>e</sup> vœu.*

*Le 8 Décembre 1854, le Pape Pie IX avait proclamé le Dogme de l'Immaculée Conception.*

*Après l'approbation de Rome et dans la perspective d'une reconnaissance légale, Marie-Eugénie écrit au Père d'Alzon : "En tout, cette année de l'Immaculée Conception aura été riche en dons pour nous." (4 Avril 1855, Vol. XII, N° 2474).*

\* \* \*

## LES CONSTITUTIONS DE 1866

*Ces Constitutions ont été présentées à Rome en 1866, dans la perspective de l'Approbation de l'Institut, deuxième étape dans les démarches de reconnaissance par l'Église. Beaucoup plus complètes que les Statuts de 1854, elles s'insèrent dans l'histoire d'une rédaction, reprenant ou modifiant les textes précédents, les abrégeant ou les développant, à la recherche d'une expression de plus en plus exacte de l'esprit de l'Institut. Elles en manifestent l'approfondissement, appuyé sur l'expérience, dans un contexte ecclésial donné.*

*Elles ont été retenues comme textes fondateurs pour leur importance historique et pour leur contenu.*

\*

**I. HISTORIQUE :** *Entre 1854 et 1866, la Congrégation se développe.*

*Aux fondations de Paris, Richmond, Sedan, succèdent celles de Nîmes (1855), Londres (1857), Bordeaux (1860), Lyon (1862), Malaga (1865), Poitiers (1866).*

*En 1857, Auteuil devient la Maison-Mère où Marie-Eugénie est élue Supérieure Générale au Chapitre de 1858. Le Chapitre suivant, en 1864, étudie le texte des Constitutions, et plus particulièrement la question du 4<sup>e</sup> vœu.*

### **a) Vers les Constitutions de 1866**

*Comme toujours, la correspondance avec le P. d'Alzon témoigne d'un travail commun de préparation. En novembre 1865, Marie-Eugénie écrit : "Il me semble que, dans la révision que je cherche à faire en ce moment, je n'ai qu'à*

*rendre nos Constitutions plus précises, à n'y mettre que ce que nous faisons, à prendre des vôtres<sup>84</sup> tout ce qui peut aller, à éviter tout ce que Rome n'accepte pas.*" (Vol. XIV, n°3107).

*En avril 1866 : "... Toucher à une Règle pour la revoir, quand elle a été, comme la nôtre, écrite de pièces et de morceaux, c'est comme toucher à une maison un peu bâtie de même. Je tâche de faire la chose telle qu'il nous la faut, avec toute l'expérience que j'ai pu acquérir." – Avec cette conclusion... : "Si je venais à mourir, ce serait autant d'arrangé. Celle qui me succédera aurait plus de peine à dire les choses nécessaires et à les faire accepter."* (n° 3114).

*Enfin le 26 avril : "... Je suis bien avancée dans mon travail. Mr Véron demande à voir nos Constitutions... Il me donnera une lettre et je crois que je n'aurai rien de mieux à faire que de partir... (à Rome) "*

*Il s'agit là du premier voyage de Marie-Eugénie en cette ville.*

### **b) La présentation des Constitutions et l'affaire Véron**

*À l'abbé de la Bouillierie, supérieur ecclésiastique au moment de la présentation des Statuts, a succédé l'abbé Darboy, maintenant Archevêque de Paris, puis l'abbé Véron (1859). D'abord bienveillant, il considère ensuite avec peu de sympathie l'orientation romaine de la Congrégation. La décision de Marie-Eugénie de présenter à Rome les Constitutions, sans la partie Gouvernement, pas encore au point, est d'abord acceptée, puis remise en cause.*

*À sa lettre de recommandation du 30 avril 1866, Mgr Darboy, après de grands éloges, ajoute une réserve importante : celle d'envoyer à Rome "renseignements et observations quand il serait consulté." Cette formule va peser*

---

<sup>84</sup>. La Congrégation des Pères a été approuvée en 1865.

*sur les démarches. Cependant, avec l'assurance qu'elle est sans importance, Marie-Eugénie part à Rome en mai 1866.*

*Après un premier accueil encourageant, elle perçoit bien des réticences, tandis qu'à Auteuil l'abbé Véron se montre de plus en plus autoritaire et exigeant.*

*En Juin, Rome demande à l'Évêché un complément d'informations qui ne seront envoyées que fin août, en un mémoire de 24 pages adressé au Cardinal Quaglia, Préfet de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers. Il en sera question plus loin.*

*En Juillet, Marie-Eugénie juge nécessaire de revenir à Paris. Après de nouvelles difficultés, elle tente de s'adresser à l'Archevêque, ce qui ajoute à la tension avec l'abbé Véron. Dans l'impossibilité où elle se trouve bientôt de gouverner la Congrégation, de visiter les maisons, de changer les Sœurs, devant la menace d'Interdit<sup>85</sup> qui, en novembre, pèse sur Auteuil, elle offre sa démission à l'Archevêque, s'il la juge nécessaire. Le résultat de cette proposition est de calmer l'abbé Véron qui est, par ailleurs, nommé curé d'une paroisse<sup>86</sup>. En Mars 1867, il meurt presque subitement.*

### **c) Les Constitutions et l'approbation de l'Institut**

*Après la mort de l'abbé Véron, les démarches peuvent être reprises, dans l'apaisement progressif de l'Archevêché.*

*Entre temps, aux lettres de recommandation des Évêques (Bordeaux : Cardinal Donnet , – Reims, Genève, Westminster, Lyon, Nîmes...), adressées à Rome entre Mars et Juin 1866, s'en sont ajoutées d'autres, des mêmes, de Juin à Décembre : suscitées par les événements, elles sont destinées à soutenir la Congrégation.*

---

<sup>85</sup>. "Suppression du culte et de tout ministère ecclésiastique".

<sup>86</sup>. Paroisse St Vincent de Paul (10<sup>e</sup>).



*La situation est étudiée à travers ces références, la présentation déposée par Marie-Eugénie : en mai 1866, 131 professes et une cinquantaine de novices et postulantes, les Constitutions et le mémoire Véron. Il s'ensuit un texte, en italien, de 11 grandes pages manuscrites, rédigé vraisemblablement par un membre de la Sacrée Congrégation chargée des Religieux et destiné à une autorité supérieure<sup>87</sup>.*

*De la relation de l'abbé Véron, ce document signale "le ton d'animosité à l'égard de l'Institut et spécialement de la Supérieure Générale."*

*Il émet le doute que l'Archevêque ait pu en avoir connaissance, bien qu'elle soit écrite en son nom.*

*Toutefois, il en relève, sur les Constitutions, 32 observations d'où sortiront 26 "animadversiones" – ou remarques.*

*Après audience du Saint Père le 30 Avril 1867, le Décret d'Approbation de l'Institut est signé le 74 Septembre 1867 par le Cardinal Quaglia, Préfet de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers. Marie-Eugénie le reçoit officiellement de l'Archevêché de Paris le 17 Janvier 1868, avec le texte des "animadversiones".*

## **II. DES ARCHIVES : LES MANUSCRITS / Série 001f**

*Quelques manuscrits plus importants retracent le chemin de rédaction :*

- deux grands cahiers de l'écriture de Marie-Eugénie et de mère Thérèse-Emmanuel. Une lecture attentive révèle qu'il s'agit du texte de 1844 et/ou de 1846, avec de nombreuses retouches acheminant vers celui de 1866. Souvent, en marge, des phrases de l'Écriture Sainte.*

---

<sup>87</sup>. Le mémoire de l'abbé Véron et cette étude, 2 textes de grande importance, ont été photocopiés à Rome ; ils font désormais partie de nos Archives.

- *un cahier de l'écriture de mère Thérèse-Emmanuel : texte complet sur le Gouvernement. Il s'agit vraisemblablement de la copie de règles d'une autre Congrégation, avec des notes marginales, relevant les idées principales à retenir et peut-être à utiliser.*
- *un grand cahier comportant toute la première partie. Et en page de garde, une note de Marie-Eugénie : "Brouillon des Constitutions conforme à celles envoyées à Londres et à celles remises à Monsieur Véron sauf la copie du Bref de Grégoire XVI pour le Gouvernement du Bon Pasteur"<sup>88</sup>, qui est remplacée ici par un projet de Gouvernement."*

*La première page témoigne d'un grand travail pour la rédaction du premier article : BUT. De nombreuses retouches : par exemple, au chapitre : "Règlement de la journée", le paragraphe sur l'adoration est ajouté en marge du texte.*

- *un autre cahier contient la deuxième partie, avec aussi une note de Marie-Eugénie en page de garde : "Constitutions présentées à Rome et déposées à l'Archevêché, 1866, 2<sup>e</sup> partie. Du Gouvernement".*

*Un autre exemplaire de ce texte est annoté par l'abbé Véron.*

- *Un cahier, plus tardif, est une copie du texte complet, avec quelques rares corrections.*
- *Enfin, la photocopie, faite à Rome, des Constitutions de 1866, nous fait découvrir le texte, très proche de ce dernier manuscrit, tel qu'il a été présenté. C'est ce texte qui est ici imprimé.*

### III. LE TEXTE DES CONSTITUTIONS

<sup>88</sup>. Cf. Statuts 1854.

*On peut lire les Constitutions de 1866 en les comparant aux précédentes et aux Statuts.*

*Quelques remarques :*

**a) Première partie : Règles communes.**

- *Le chapitre du But, qui n'existe pas en 1844 et 1846, et dont on a vu le travail de rédaction et la présentation abrégée en 1854, constitue ici un chapitre important.*
- *Deux chapitres : – Des conditions qu'il faut avoir pour entrer dans la Congrégation.  
– De la réception des Novices.  
développent un unique chapitre précédent.*
- *Comme en 1854, les Sœurs Oblates et les Sœurs du Tiers-Ordre sont citées comme faisant partie de la Congrégation.*
- *Au chapitre de la clôture, la mention de "murs d'environ 8 pieds de haut entourant l'enceinte des Monastères" est supprimée.*
- *Pour les Vœux, à la différence de 1844 et 1846, et comme en 1854, un chapitre général. Mais, à la différence de 1854, il est question de vœux temporaires, puis perpétuels, alors que, à partir de 1845 jusqu'en 1862, il n'y avait qu'une profession, perpétuelle. Quant au 4e vœu, ses conditions et ses exigences sont précisées.*
- *Les chapitres suivants sont ceux de la pauvreté, de la chasteté, de l'obéissance.  
Précédemment, la chasteté et l'obéissance venaient avant la pauvreté. Les trois chapitres comportent des modifications par rapport aux précédents.*
- *L'Office divin est "un des devoirs les plus chers qui soit imposé aux sœurs par la Règle." Toutefois, il existe des*

*possibilités de dispense, en fonction du nombre de sœurs et des circonstances.*

- *Au Règlement de la journée, le temps de l'adoration avec la mention : "Lorsque le Saint Sacrement est exposé", ce qui n'est pas encore le cas, de façon quotidienne, pour toutes les maisons. (Cf. 1<sup>er</sup> Chapitre : But de l'Institut et Études d'Archives n°1)*
- *Le début du chapitre du Silence est modifié.*
- *Le chapitre des Études (cf. 1844-46, et résumé en 1854) n'existe plus. Il aura sa place dans le Directoire.*
- *Par contre, un nouveau chapitre : De la mortification.*
- *Les chapitres : Des récréations et conversations des sœurs. De l'humilité, Des avertissements, sont semblables à ceux des Constitutions précédentes. Au titre : De la modestie et des rapports mutuels, est ajouté le mot : simplicité – "aujourd'hui caractère marqué de la Congrégation."*
- *Le chapitre ; De la charité, ajouté après 1844, est différent de celui de 1846.*
- *Un chapitre : Des confessions et des communions, avec mention de l'autorité de la Supérieure en ce domaine.*

#### **b) Deuxième partie : Du Gouvernement de la Congrégation**

*Cette partie, qui a été à l'origine de l'affaire Véron, est très différente des textes précédents.*

- *En 1844, sont uniquement rédigés les chapitres :*
  - *Du Gouvernement de la Supérieure Générale et premièrement de l'élection de la Supérieure Générale.*
  - *De la maîtresse des novices.*

- sont indiqués comme devant être rédigés les chapitres :*
- *Des devoirs de la Supérieure Générale*
  - *Des conseillères*
  - *De l'Assistante générale*
  - *Des Supérieures locales*
  - *Du Supérieur général*
  - *De la déclaration de l'obligation des Règles et de l'Office.*
- *En 1846, sont ajoutés les chapitres :*
- *Des conseillères*
  - *Des Supérieures particulières*
  - *Des assistantes*
  - *Du Supérieur*
- *En 1854, les 5 articles concernent spécialement la Supérieure Générale.*
- *En 1866, six chapitres :*
- *De la Supérieure*
  - *Du Conseil ordinaire : 4 sœurs élues pour 3 ou 6 ans par le chapitre permanent ou par le chapitre général, selon les cas. Parmi elles, la Supérieure Générale choisit 2 assistantes.*
  - *Du Chapitre permanent : élu par le Chapitre Général en même temps que la Supérieure Générale. Se compose de 10 membres parmi lesquels les 4 Conseillères. Se perpétue ou se renouvelle tous les 6 ans.*
  - *Du Chapitre Général<sup>89</sup>) : La Supérieure Générale, le chapitre permanent, 1 déléguée de chaque maison.*

---

<sup>89</sup>. Le texte présenté à Rome porte une note sur la Supérieure Générale actuelle, nommée à vie en 1858, et dont le chapitre suivant, 1864, a renouvelé le Conseil. Ce chapitre de 1864 a aussi nommé un chapitre permanent. Au chapitre de la Réception, il est aussi question du : Conseil du noviciat.

*Pour faire partie du Chapitre Général ou du Chapitre permanent, il faut avoir fait le 4<sup>e</sup> vœu.*

- Des élections
- Des Supérieures locales.

**c) Les 26 “animadversiones” ou remarques de Rome**

- 18 portent sur la première partie

*Les plus importantes sont celles concernant : le 4<sup>e</sup> vœu, l’office, l’adoration du Saint Sacrement, les Oblates et le Tiers-Ordre, l’aide des personnes séculières dans l’éducation, la fréquence des communions et l’autorité de la Supérieure.*

- 8 portent sur la seconde partie

*principalement sur l’autorité de la Supérieure Générale et la multiplicité de ses conseils.*

\*

*La liste de ces 26 “animadversiones” fait suite aux Constitutions imprimées ci-après. Sur le texte même des Constitutions, des N<sup>o</sup> – de 1 à 26 – renvoient à la remarque correspondante.*

\*

**CONSTITUTIONS DE 1866**  
**1<sup>ère</sup> Partie : Règles Communes<sup>90</sup>**

---

<sup>90</sup>. Dans le cours du texte, pour les n<sup>o</sup> entre parenthèses cf. Texte des ANIMADVERSIONES.

## **I. But de l'Institut**

Les Religieuses de l'Assomption ont pour but de s'unir le plus parfaitement qu'il leur est possible à Notre Seigneur Jésus Christ et de travailler à le faire connaître et aimer ainsi que sa Sainte Mère.

Elles se consacrent à une vie moitié contemplative et moitié active. La vie contemplative trouve son aliment dans le silence, l'oraison, la récitation du grand office et l'adoration du Très Saint Sacrement, qui est exposé tous les jours dans plusieurs de leurs chapelles.

Leur vie active embrasse les œuvres qui, sans les faire sortir de leurs maisons, leur permettent de former à une vie chrétienne les personnes de leur sexe ; telles que pensionnats, orphelinats, écoles, retraites, préparation à la première communion, réunions et instruction de filles et de femmes, etc.

Elles peuvent embrasser les mêmes œuvres dans les missions.

L'Esprit de leur Institut est un grand esprit de foi, de zèle pour le salut des âmes et d'amour filial pour la Sainte Église.

## **2. Des conditions qu'il faut avoir pour entrer dans la Congrégation**

Les conditions essentielles pour être reçues dans la Congrégation sont que les sujets présentés soient des filles d'une conduite irréprochable, d'un bon esprit, d'un caractère franc, bien disposées à vivre parmi les sœurs en véritable pauvreté, humilité, simplicité et obéissance, et qu'elles ne cherchent que la perfection et le service de Dieu et du prochain, car si elles ne sont disposées à se donner sans réserve à Jésus-Christ, elles ne se rendront pas dignes de leur double vocation d'adoration et de zèle.

L'esprit de la Congrégation et les œuvres qu'elle embrasse, demandent que les sujets qu'elle renferme aient reçu une bonne

éducation, et que la plupart d'entre elles soient capables d'acquérir une instruction solide, étendue et rattachée dans toutes ses branches aux enseignements de la foi. On ne doit donc recevoir pour le rang de Sœurs de Chœur que des personnes bien élevées, ou chez lesquelles on reconnaisse un sens droit et simple qui permette de les bien former, et des dispositions propres à les rendre utiles dans un des emplois de la Congrégation.

Il est à souhaiter qu'elles soient fortes et de bonne santé pour pouvoir mieux supporter la fatigue de l'enseignement joint à l'exact accomplissement de tous les devoirs de la vie religieuse. Cependant quand on trouve de bons esprits, on peut accepter des santés délicates (2), en leur accordant les adoucissements permis par les Règles ; on sera en revanche très difficile à recevoir des filles qui ne seraient plus jeunes (1), ou qui auraient été dans d'autres Communautés, puisqu'elles seraient par là moins aptes à prendre l'esprit de l'Institut.

Pour les sœurs Converses, on n'exigera que des conditions de santé, de docilité et de bon caractère avec une particulière affection pour leur état qui doit leur être si cher à cause de sa plus grande humilité, pauvreté, simplicité et de son rapport avec la vie laborieuse de Jésus Christ. On sera très difficile à dispenser d'aucune de ces conditions et pour n'être jamais obligé de recevoir un grand nombre de Sœurs Converses, on tâchera de n'en admettre que de très actives, fortes et serviables.

Les maladies qui pourraient se communiquer, les difformités qui inspireraient une répugnance légitime, seront pour tous les rangs une cause de non admission dans la Congrégation.

Qu'aucune considération humaine ne fasse recevoir une fille qui n'aurait pas les conditions requises. Que l'on prenne garde de ne jamais considérer les aumônes qu'une Novice voudrait donner à la maison plutôt que sa personne, puisqu'un seul sujet



mal appelé en Religion et d'un mauvais esprit peut y faire tant de mal. Que les sœurs se souviennent toujours que ce ne sont pas les secours temporels qui doivent soutenir leur œuvre, mais la foi, la perfection, la confiance en Dieu seul et l'application à ne rien dire ou faire avec le prochain qui n'eût pu être dit ou fait par Notre Seigneur Jésus Christ ou par sa Sainte Mère.

## **5. De la réception des Novices**

Le pouvoir d'examiner et de recevoir les sujets réside dans la Supérieure Générale qui l'exerce par elle-même ou par celles à qui elle le délègue.

Pour être admises à la prise d'habit, aux premiers vœux et à la profession, les sœurs doivent être présentées par la Supérieure Générale au Conseil du Noviciat. Si elles obtiennent la majorité des suffrages, elles doivent être examinées par l'Évêque du Diocèse ou son délégué.

Le postulat peut se faire dans les maisons particulières. Il dure de trois mois à un an suivant l'âge et les dispositions de la postulante.

Le Noviciat dure au moins un an et un jour, et se fait dans une maison désignée à cet effet sous la direction d'une Maîtresse, nommée par la Supérieure Générale, assistée de son conseil.

À l'issue du Noviciat, les Sœurs font des vœux de deux ans. Elles peuvent alors être appliquées dans les maisons particulières aux œuvres de la Congrégation. Si on ne juge pas à propos de les soumettre à cet essai, elles demeurent dans la maison du Noviciat sous la direction de la Maîtresse des Novices. Elles ne font leur profession définitive qu'après ce dernier temps d'épreuve.

En cas de danger de mort, la Novice peut être admise immédiatement à prononcer ses vœux, mais si elle revient à la

santé, sa profession est considérée comme nulle et son Noviciat continue.

La réception des Sœurs Converses est soumise aux mêmes Règles, seulement leur postulat est toujours d'un an, et leur Noviciat peut se faire dans les maisons particulières (6).

#### **4. De la distinction du rang des Sœurs**

La Congrégation se compose :

- 1°. De Sœurs de Chœur et de Sœurs Converses qui forment seules la Communauté régulière. Les unes et les autres font également les trois vœux de Religion, et, lorsqu'on les en juge capables, le quatrième vœu dont l'objet est de se consacrer au salut des âmes dans les œuvres embrassées par l'Institut ; les Sœurs de Chœur ont seules voix au chapitre après leur profession définitive.
- 2°. De Sœurs Oblates qui, n'étant liées que par des vœux annuels<sup>91</sup> (\*), peuvent se consacrer à de bonnes œuvres au dehors. (3)
- 3°. De Sœurs Séculières, dites du Tiers Ordre, vivant dans le monde et s'engageant à observer des devoirs de piété en rapport avec l'esprit de l'Institut. (4)

Les distinctions d'honneur et de rang entre les anciennes et les nouvelles Religieuses sont bannies de la Communauté. Les Sœurs prennent dans tous les lieux réguliers, le rang qu'elles tirent annuellement, ou celui que la Supérieure leur assigne.

#### **5. De la clôture**

Les sœurs sont soumises à une demi-clôture ; elles ne peuvent sortir qu'à de rares intervalles et pour des motifs de nécessité ou de charité qui devront être soumis à l'approbation de la Supérieure Générale.

Ces sorties même très rares doivent être entourées des plus grandes précautions ; elles ne doivent avoir lieu que sur l'ordre de la Supérieure, qui désignera une sœur ou une enfant pour accompagner celle qui sort.

<sup>91</sup>. Première rédaction: un vœu d'obéissance annuel.

Les sœurs ne parleront au dehors que pour les choses strictement nécessaires ; elles ne se sépareront point à moins de permission spéciale. Jamais elles ne sortiront si matin que ce soit avant la Messe de Communauté, ni si tard qu'elles ne soient rentrées pour l'Angelus. Les voyages sont exceptés de cette règle.

Avant de sortir elles mettront un grand voile noir, elles iront prendre la bénédiction de la Supérieure ; et en rentrant elles iront faire une visite au Saint Sacrement.

Chaque maison devra exposer les motifs de sortie qu'elle ne croit pas pouvoir éviter d'après les circonstances où elle se trouve et les Sœurs se renfermeront exactement dans les permissions qu'elles recevront en conséquence.

Elles auront soin de conserver l'intérieur de leurs maisons aussi libre d'étrangers que si elles étaient soumises à une entière clôture. Lorsqu'il en sera besoin, la Supérieure pourra cependant accorder à des femmes la permission d'entrer et le pensionnat ou les autres œuvres devant être autant que possible séparés de la Communauté, elle pourra autoriser des hommes même à les visiter sous la conduite d'une Sœur ancienne. Elle rendra seulement ces visites aussi rares que possible et fera donner dans les parloirs ou dans des pièces extérieures, toutes les leçons de professeurs étrangers. (8)

S'il y avait lieu de montrer l'intérieur de la Communauté à une personne de considération, la Supérieure devrait l'accompagner elle-même.

Le confesseur et le médecin, lorsqu'ils viennent visiter les malades, ainsi que les ouvriers de la maison, sont exceptés de cette règle. Quand ils devront entrer à la demande de la Supérieure, une des sœurs viendra les recevoir à la porte et les conduire au lieu de leur emploi. On les reconduira de même à la sortie.

Le confesseur quand il assistera les malades, laissera la porte de la chambre entr'ouverte, en sorte qu'il puisse être vu par la sœur qui l'a accompagné.

Toutes ces personnes qui entrent dans la maison par nécessité n'y prendront jamais leur repas ; si elles mangent au Couvent on les servira dans les parloirs où les sœurs ne prendront jamais rien avec elles.

## **6. Des parloirs**

Les parloirs seront disposés de telle sorte que les étrangers y entrent sans pénétrer nullement dans l'intérieur de la maison. Les Religieuses et les enfants y seront accompagnées par celle que la Supérieure aura désignée, à moins d'une permission expresse. Du reste les sœurs n'iront au parloir qu'avec la permission de la Supérieure, qui leur en évitera l'occasion le plus possible.

## **7. Des vœux**

Les Religieuses de l'Assomption font les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance. D'abord temporaires ainsi qu'il est dit plus haut, puis perpétuels. Leurs vœux perpétuels sont réservés au Saint Siège. Cinq ans après l'émission des vœux perpétuels, les sœurs seront, autant que possible, appliquées pendant quelques mois à se renouveler et à se perfectionner dans l'esprit de leur Institut par un second Noviciat qu'elles feront sous la direction d'une Maîtresse, soit dans la maison où elles se trouvent, soit dans la maison où la Supérieure Générale croira devoir les placer pour qu'elles tirent le plus de fruit possible de cette seconde probation. Au sortir de ce second noviciat, les Sœurs pourront être admises par le Conseil à faire le quatrième vœu de travailler par toute leur vie à étendre le règne de Notre Seigneur Jésus Christ dans les âmes. (5)

Ce vœu ne doit être accordé qu'aux sœurs qui s'appliquent avec un soin plus grand, à leur perfection et à l'accomplissement de toutes leurs règles, qui sont d'une obéissance exemplaire, qui se dévouent au salut du prochain avec plus de zèle et de désintéressement, qui peuvent enfin répandre la bonne odeur de Jésus Christ dans la Congrégation et en soutenir l'esprit surnaturel.

Ce vœu implique, pour les sœurs qui le font, l'engagement d'être prêtes à partir pour les Missions sans qu'on les consulte.

Aussi les époques ci-dessus fixées pour l'émission de ce vœu peuvent-elles être devancées par la Supérieure Générale avec l'avis du Conseil d'admission pour les sœurs qui partent pour les Missions ou pour lesquelles on aurait des raisons toutes particulières.

L'estime dans laquelle les sœurs doivent tenir leurs vœux sera la mesure de leur ferveur. Plus elles les observent fidèlement, plus elles seront assurées d'attirer la bénédiction de Dieu sur elles.

## **8. De la Pauvreté**

Les Religieuses de l'Assomption, consacrées à l'amour de Jésus, à l'extension de son règne et à l'adoration de la Sainte Eucharistie, doivent puiser dans la pauvreté de la vie mortelle de Notre Seigneur et dans la pauvreté si dépendante de sa vie au Saint Sacrement, le détachement le plus absolu des choses de la terre et le zèle le plus grand pour la pratique de la pauvreté.

En faisant profession, elles se dépouilleront de l'administration, de la jouissance et de l'usage de leurs biens, mais elles peuvent à cause de la difficulté des temps, en conserver la nue propriété. Elles doivent alors, avant la profession et même avant les premiers vœux (9), céder par un

acte l'administration, la jouissance et l'usage de leurs biens à l'Institut, ou à la personne qu'elles choisiront à cet effet. Cet acte pourra être révocable, mais les sœurs ne pourront en conscience faire usage de cette faculté de révocation, qu'après avoir obtenu le consentement de la Supérieure Générale, s'il s'agit d'une cession faite à des étrangers, et du Saint Siège, s'il s'agit d'une cession faite à l'Institut.

Après la profession, l'administration, l'usage et l'usufruit des biens qui peuvent survenir aux sœurs par don ou héritage, appartiennent de droit à la Congrégation, mais elles peuvent avec la permission de la Supérieure Générale les céder à d'autres. Elles peuvent avec la même permission disposer de la nue propriété, soit par donation, soit par testament.

Elles n'ont besoin d'aucune permission pour laisser retourner leurs biens après leur mort à leurs héritiers légitimes.

Les sœurs ne peuvent en aucun cas disposer de la dot donnée à l'Institut, ni de ce qu'elles peuvent acquérir par leur industrie et leur travail et qui devient le bien de la Communauté.

Il n'est pas défendu aux Professes de faire avec la permission de la Supérieure Générale, les actes de propriété exigés par les lois.

Si pour un motif ou pour un autre, une Sœur venait à sortir de la Congrégation, sa dot lui serait remboursée sans intérêts jusqu'au jour de sa sortie. Un délai de deux ans serait accordé à la Congrégation pour effectuer ce remboursement à la condition de payer pendant ces deux ans l'intérêt de la dot à 5%.

La sœur ne pourrait en aucun cas réclamer les revenus dont la Congrégation aurait joui pendant qu'elle en faisait partie, non plus que les objets mobiliers qu'elle aurait apportés, et dont la Congrégation ne serait pas responsable.

Que les sœurs s'appliquent du reste à porter dans le règlement de toutes les affaires temporelles un esprit de justice, de désintéressement et de paix, évitant les discussions et les procès et s'abstenant de toute parole d'irritation et de murmure contre ceux qui leur feraient tort.

Tous les objets apportés dans la maison seront parfaitement mis en commun selon la règle. Les Religieuses ne posséderont aucune chose en particulier, elles ne pourront rien acheter, ni donner, ni prêter, ni recevoir sans permission.

Elles ne garderont point d'argent entre leurs mains, à moins que leurs emplois ne les y obligent. Elles n'auront ni coffres, ni meubles fermant à clef à moins de permission. Dans les objets mêmes dont la Supérieure leur accorde l'usage ainsi que dans les offices, elles s'efforceront d'avoir le plus pauvre et le moins. Elles agiront en tout ce qui les concerne personnellement avec l'économie qui convient à des pauvres et seront très sévères pour l'emploi de leur temps comme devant gagner leur vie par leur travail.

Elles seront toujours prêtes à changer de cellules et d'offices ainsi que des objets qui sont à leur usage et les supérieures auront soin de les exercer quelquefois à cette pratique de détachement.

Les habits, les lits et tout ce qui sert à l'usage des sœurs, sera conforme à l'état de pauvreté dont elles font profession. Quelque peu de valeur qu'ait chaque objet, elles en useront avec soin et respect comme étant le bien de la Religion et une aumône de Notre Seigneur. En dehors de la chapelle, elles n'auront ni soierie, ni argenterie, si ce n'est quelques couverts pour le service des étrangers et des malades.

Quant aux bâtiments, tout en maintenant la simplicité dans leurs pensionnats et la pauvreté la plus stricte dans leurs cellules, elles accepteront pour leurs maisons tout ce qui peut



inspirer à leurs élèves le sentiment des arts chrétiens. Leurs chapelles surtout seront à cet égard l'objet de leurs sollicitudes, et, tout en y conservant une simplicité Religieuse, elles y consacreront tout ce qui peut manifester leur amour et leur religion pour la présence de Notre Seigneur Jésus Christ au Très Saint Sacrement.

Elles garderont autant qu'il sera possible l'uniformité en toutes choses comme une vertu qui entretient non seulement l'esprit de pauvreté, mais encore l'union et la régularité. Elles fuiront donc toute singularité comme source de désordres et pour cela, à moins d'un empêchement qui soit approuvé par la Supérieure Générale, elles s'accommoderont à la commune manière de vivre de la maison-mère, se conformant aux maximes et aux pratiques qu'on y enseigne, tant pour la conduite spirituelle que pour le temporel, sans jamais en prendre d'autres, quoique bonnes et meilleures en apparence.

Que la vertu de pauvreté leur donne le détachement du cœur, qu'elles tâchent d'entrer dans la pratique si recommandée par les saints de ne rien demander, de ne rien refuser, partout où la régularité, l'obéissance et le bien des œuvres ne les obligent pas à exposer leurs besoins avec simplicité.

Qu'elles se gardent de mettre leur espérance et leur appui en aucune chose de ce monde ; qu'elles se considèrent comme voyageuses ici-bas et soient toujours prêtes à quitter les lieux et les personnes mêmes les plus chères pour ne tenir qu'à Jésus-Christ et à son Saint Amour.

## **9. De la Chasteté**

Selon la Sainte Écriture, les Vierges sont les prémices tirées d'entre les hommes pour être offertes à Dieu et à l'Agneau. Jésus Christ se les est acquises par l'effusion de son sang, et elles doivent considérer souvent qu'achetées d'un si grand prix

et destinées à suivre l'Agneau partout où il va, elles lui appartiennent également pour le suivre ici-bas dans le partage de sa vie pauvre, humble et mortifiée, purifiant leurs âmes par un généreux renoncement à tout ce qui fait la vie des sens, afin que portant la mortification de Jésus dans leurs corps, sa vie se manifeste dans leur chair mortelle.

C'est dans leur amour pour Notre Seigneur Jésus Christ au Très Saint-Sacrement et leur filiale confiance envers la Très Sainte Vierge que les sœurs trouveront la force de correspondre à cette belle vocation. Qu'elles y soient fidèles dans les plus petites choses. Qu'elles observent une grande modestie dans toute leur conduite. Qu'elles fuient les conversations inutiles et qu'elles aient horreur de tout ce qui peut éveiller une pensée dangereuse. Que leur vie soit sans cesse occupée, qu'elles soient toujours prêtes à rendre compte de toutes leurs actions. Qu'elles soient jalouses de conserver à leur Divin Époux un cœur dont aucune affection trop naturelle ne diminue la fidélité. Qu'elles se souviennent que la vie de zèle est après tout la vie des Anges et qu'ils sont leurs modèles dans tous les rapports avec le prochain.

Qu'elles sachent qu'elles sont obligées d'être saintes d'esprit aussi bien que de corps et qu'après s'être données si solennellement à Jésus Christ, il n'y a plus d'action, ni de paroles, ni d'instant de leur vie sur lesquels il n'ait droit, qu'il doit remplir seul toute la plénitude de leur cœur et que tout ce qui peut y être qui n'est pas Jésus Christ ou qui n'y est pas en son nom, par son ordre, ou pour l'amour de lui ne saurait y être retenu à moins de blesser cette chasteté parfaite en laquelle elles doivent vivre.

## **10. De l'Obéissance**

Si la Religieuse donne tout ce qu'elle a par la pauvreté, son cœur, son corps et ses sens par la chasteté, elle se donne tout

entière elle-même par l'obéissance. Cette vertu qui consomme le sacrifice de tout son être est le lien, la force, et l'essence de la vie Religieuse.

Pour s'y attacher étroitement et jusqu'à la mort, que les Sœurs entendent leur Divin Époux leur dire qu'il est descendu du Ciel sur la terre, non pour faire sa volonté, mais celle de son Père, qu'elles s'étudient donc à être les membres fidèles et les Épouses soumises de Celui qui a été obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix. Qu'elles sachent voir à son exemple dans toutes les conduites de l'obéissance une disposition de la Providence éternelle de Dieu, et dans toute créature à qui elles obéissent l'autorité de Dieu, Souverain Seigneur et Créateur de toutes choses.

Que la pratique de cette vertu les rende avant tout les filles parfaitement soumises de la Sainte Église ; qu'elles embrassent de cœur tout ce qui vient de l'autorité du Souverain Pontife, trouvant leur lumière et leur joie dans tous les préceptes, tous les conseils, et toutes les paroles qui émanent de celui qui est la tête, le cœur et la bouche de l'Église.

Qu'elles obéissent en toutes choses à leur Supérieure avec confiance et soumission comme à leur Mère selon l'expression de la Règle. Cette obéissance leur sera douce si elles considèrent toujours comme elles doivent dans toute Supérieure la personne même de Jésus Christ. C'est par là qu'elles conformeront sans peine leur volonté à la sienne partout où il n'y a pas évidence de péché, et que fermant les yeux par une obéissance aveugle sur les défauts et les qualités de la personne qui commande, aussi bien que sur l'utilité ou l'inutilité de la chose commandée, elles recevront ses ordres et jusqu'au moindre signe de sa volonté comme l'expression de la volonté divine.

Que l'obéissance soit donc saintement et parfaitement instituée parmi elles, chaque Sœur rendant à la Supérieure de

sa Communauté, l'obéissance que celle-ci rendra elle-même à la Supérieure Générale et toutes étant prêtes à recevoir et à vénérer l'autorité de Jésus-Christ dans toutes celles à qui la Supérieure Générale donnera le pouvoir de les gouverner, visiter, redresser et corriger. Que celles qui ont les premières places dans la Congrégation s'appliquent à donner le bon exemple à cet égard par une obéissance pleine d'humilité et de dévouement afin de conserver dans la Congrégation l'unité la plus parfaite.

Pour pratiquer la vertu d'obéissance dans toute leur conduite, il faut encore qu'elles obéissent non seulement à leurs Supérieures mais aussi aux Sœurs officières en ce qui regarde leur emploi, et qu'elles acceptent avec une humble soumission de jugement et avec un vrai désir de se corriger toute observation qui leur sera faite et toute pénitence qui pourra leur être imposée pour leurs négligences ou fautes extérieures, même quand il s'agirait de défauts qui ne les rendraient pas coupables devant Dieu.

Et l'obéissance étant si agréable à Dieu qu'il lui accorde toutes les grâces de force, selon cette parole : l'obéissant racontera ses victoires, que les Sœurs ne craignent pas d'entreprendre par obéissance ce qu'elles croiraient même ne pas pouvoir accomplir autrement. Qu'elles se confient entièrement en l'assistance de Notre Seigneur après qu'avec douceur et sans esprit de contention, elles auront simplement représenté leur difficulté à la Supérieure.

Du reste, elles pourront toujours faire à leurs Supérieures les observations qu'elles jugeront convenables. Elles devront même agir en cela comme pour tout le reste avec une grande franchise et une entière liberté. Mais on leur recommande de fuir avec le plus grand soin ces conversations où, sous prétexte d'un plus grand bien, l'on critique le gouvernement des maisons et les défauts des Sœurs.

Ces conversations sont la ruine des Communautés, et les Supérieures sont dans la plus rigoureuse obligation de punir avec toute la sévérité possible, et en même temps la prudence et la discrétion convenables, tous les moindres abus de cette espèce qu'elles découvriraient. Une religieuse convaincue de s'être livrée habituellement à ces murmures devrait être renvoyée sans miséricorde si on la croyait incorrigible. Il vaut mieux retrancher un membre que si la gangrène gagnait tout le corps.

Les Sœurs seront fidèles à demander toutes les permissions dont chacune a besoin pour satisfaire à toutes les règles de l'Institut. Elles ne feront nulle austérité ni n'embrasseront aucun jeûne sans la permission de la supérieure. Elles ne doivent non plus donner de commissions ni écrire de lettres qu'avec cette même permission. Toutes les lettres du dedans et du dehors seront remises à la Supérieure pour qu'elle puisse les lire et les remettre ou les retenir comme elle jugera le meilleur selon Dieu. On en excepte les lettres des Supérieures Majeures qui devront être remises de suite à leur adresse sans être ouvertes, non plus que celles que les religieuses voudraient leur écrire et pour lesquelles on leur laissera la plus grande liberté.

Que les sœurs soient convaincues que, si tout leur bonheur consiste dans une union intime au cœur de Jésus Christ, jamais il n'y aura pour elles union du cœur sans l'union de la volonté qui se fait par l'obéissance. Que les sacrifices ne leur coûtent donc pas pour acquérir la perfection de cette vertu ; et qu'elles apportent tous leurs soins à s'établir et à se maintenir dans une sainte indifférence pour les emplois, les maisons et toutes les choses où peut s'étendre l'obéissance, de telle sorte qu'elles soient toujours prêtes à en accepter le changement de bon cœur, dès qu'il leur sera demandé.

Nulle disposition peut-être n'importe plus à la paix de leurs âmes, à leur avancement spirituel et au service de Notre

Seigneur dont elles ne peuvent être les instruments que là où il les appelle.

## **11. De l'Office divin**

Les sœurs récitent le grand office de l'Église Romaine avec les fêtes concédées à leur Congrégation selon qu'il sera marqué au Directoire. Pour prévenir toute inquiétude de conscience on déclare que cette obligation ne sera pas sub gravi (11). Les Sœurs regarderont cependant le saint Office comme un des devoirs les plus chers qui leur soit imposé par la Règle et elles s'appliqueront à y porter toute la fidélité, le zèle et l'attention dont elles sont capables.

Les Supérieures locales peuvent dispenser individuellement les Sœurs de l'Office, à la charge d'en rendre compte à la Supérieure Générale si cette dispense se prolonge. Elles peuvent même, dans les maisons composées de 6 à 9 Religieuses de Chœur, faire interrompre le chœur dans certaines circonstances laissées à leur appréciation. Mais dans toute maison composée de dix Religieuses et au-dessus, il faut une permission de la Supérieure Générale pour interrompre l'office.

Si parmi les Postulantes il s'en trouve qui par défaut de voix ou de santé ne peuvent réciter l'office, et qu'elles aient d'ailleurs toutes les qualités qui promettent une bonne religieuse, on pourra les admettre à la profession, pourvu qu'en y comprenant la nouvelle Professe, la proportion des Sœurs dispensées à celles qui restent ne soit que d'une à cinq dans toute la Congrégation. Les Sœurs ainsi dispensées réciteront les Pater et les Ave indiqués pour les Sœurs Converses (12).

## **12. Règlement de la Journée**

Le lever à 5 heures ; à 5h.30 l'oraison ; à 6h.15 Prime puis la Messe et un quart d'heure d'action de grâces toutes les fois qu'on communie (13). À 7h.30 on sonnera le déjeuner, et à 8 heures le silence.

Chaque Sœur s'occupe ensuite dans son emploi selon le règlement que la Supérieure lui a donné. Il en est de même des intervalles de l'après-midi.

Les Sœurs font dans toutes les maisons au moins une demi-heure d'adoration du Très Saint Sacrement, distribuée de manière à ce que le Saint Tabernacle soit laissé le moins seul possible (10).

Lorsque le Saint Sacrement est exposé, l'adoration de chaque sœur dure ordinairement une heure.

À 11h.30 Tierce, Sexte et None suivis de l'examen particulier. À midi le dîner suivi de la récréation, le silence à 1h.30 puis une demi-heure de lecture spirituelle chacune en particulier. Vêpres et Complies à 5 heures ; à 5h.30 le souper puis récréation jusqu'à 7 heures. À 8h.15 on commence Matines.

Après Matines, les Sœurs font l'examen de conscience, puis elles se retirent pour se coucher le plus promptement possible et que les lumières soient éteintes à 10 heures. Une Sœur sera chargée de faire le tour des corridors pour veiller à ce point de règle et s'assurer que toutes les portes sont exactement fermées.

Un demi-quart d'heure avant la fin de la récréation de midi et du soir, toutes les sœurs se réunissent autour de la Supérieure pour recevoir les obédiences et demander ce dont elles pourraient avoir besoin dans leurs emplois. Celles qui n'ont rien à demander à la Supérieure ni aux officières doivent se retirer aussitôt en silence.

Les Sœurs Converses se lèvent et se couchent une demi-heure plus tôt que les Sœurs de Chœur.

L'Angelus du matin est sonné dans la demi-heure qui suit le réveil et celui du soir à 8 heures en été et à 6 heures en hiver (15).

Pendant le Carême on dit Tierce avant ou après la Messe selon les lieux ; puis Sexte, None et Vêpres avant le dîner et Complies à 5h.15.

Le Dimanche, l'ordre des offices de l'après-midi sera réglé dans chaque maison selon les besoins des œuvres et des lieux. La récréation de midi est prolongée le Dimanche jusqu'à deux heures.

Le Jeudi les Sœurs restent réunies jusqu'à 3 heures pour s'entretenir après la lecture de piété de choses bonnes et édifiantes propres à ranimer leur ferveur et à les fortifier dans l'esprit de leur Institut.

### **13. Du silence**

Le silence est l'âme d'une vie d'adoration. Les œuvres de zèle peuvent obliger à le rompre, mais dans ces œuvres mêmes, les Sœurs doivent se souvenir que Notre Seigneur ne les a pas appelées dans sa maison pour qu'elles s'occupent des choses de la terre avec l'esprit de la terre et qu'il veut leur parler au cœur pour leur apprendre à servir le prochain avec le même esprit qu'Il l'a fait.

Quelles que soient leurs occupations, il importe donc beaucoup qu'elles s'appliquent à écouter Jésus Christ dans le silence et à le rendre par un saint recueillement Maître de leurs cœurs et de leurs volontés.

Le grand silence sera exactement observé depuis le second coup de Matines jusqu'après la Messe de Communauté. En tout temps le silence s'observera au chœur, au réfectoire et dans les dortoirs des Religieuses.



Dès qu'on aura sonné le silence du matin et celui de l'après-midi, on ne pourra parler dans les autres lieux que pour des leçons et autres choses nécessaires.

Durant l'intervalle qui se trouve le matin entre le grand et le petit silence, il ne sera pas permis non plus de dire des paroles inutiles et de récréation, mais on devra profiter de ce moment pour demander les choses nécessaires dans les offices, afin que le silence soit plus exactement gardé le reste du jour. Cependant toutes les fois qu'elles en ont besoin, les Religieuses peuvent parler à leur Supérieure et les Novices à leur Maîtresse, pourvu que ce soit de manière à ne pas troubler le calme profond qui doit régner dans les lieux réguliers.

#### **14. De la mortification**

Les Religieuses doivent savoir qu'en entrant dans la Congrégation, elles ont fait à Dieu le sacrifice de leur vie ; cette vie ne leur appartient donc plus ; il doit peu leur importer qu'elle soit longue ou qu'elle soit courte, pourvu qu'elle soit employée dans le but voulu de Dieu ; nul prétexte de santé ne sera admis pour ne pas faire ce qui leur sera commandé, comme aussi dès qu'il leur sera ordonné de se soigner, elles devront obéir pour faire ce qui est le plus agréable à Dieu.

Pour se vaincre elles-mêmes et pour s'unir à Jésus Christ crucifié dont elles adorent l'immolation toujours renouvelée sur nos autels, la pénitence leur est nécessaire. Mais elle doit être conforme à l'esprit de leur Institut ; elle consistera surtout dans la pauvreté, la prière, l'étude, la patience, les bonnes œuvres, le support du prochain et la régularité.

La vie laborieuse que les Sœurs doivent mener suffit ordinairement à dépenser leurs forces et leur rend les austérités moins nécessaires. Le coutumier indiquera cependant celles qui sont en usage dans la Congrégation (18) ; et les Sœurs pourront

en embrasser quelques-unes de plus si leur Supérieure le juge utile et prudent pour elles.

Qu'elles s'appliquent surtout aux mortifications intérieures sans lesquelles les autres servent peu et qui consistent à soumettre son jugement et sa volonté, à combattre et surmonter ses passions et ses inclinations propres et à refuser à ses sens les satisfactions qu'ils demandent hors le cas de nécessité.

## **15. Des repas**

Les Sœurs prennent une légère réfection le matin. Aux deux autres repas, on sert deux portions et un dessert ; au dîner on y ajoute le potage. La lecture se fait pendant le dîner et le souper. On fait, aussi pendant ce temps, des coupes, des avertissements et des pénitences.

À dîner et à souper, la Supérieure dira le Benedicite et les Grâces du Bréviaire Romain.

Au premier déjeuner, les Sœurs diront en particulier le petit Benedicite.

Celles qui ne viendraient au Benedicite qu'à la fin du premier Gloria Patri par leur faute, baiseraient la terre au milieu du réfectoire.

À la fin des Grâces on sonnera la seconde table ; on n'y répétera pas la bénédiction commune ; on n'y fera ni lectures, ni pénitences. Et comme il ne doit pas y avoir de troisième table, les Sœurs qui n'ont pu assister à la première feront en sorte de venir toutes à la seconde.

La Supérieure aura soin que la nourriture soit saine et abondante en même temps que conforme à la Sainte pauvreté ; mais nulle des Religieuses ne se plaindra de ce qui a été servi ni n'en témoignera de la répugnance, si ce n'est à la Supérieure ou à l'Assistante. Entre les repas, les Religieuses qui croiraient avoir besoin de quelque chose en demanderont la permission à la Supérieure avec simplicité. Outre les jeûnes de l'Église, les Sœurs qui le pourront sans difficulté jeûneront la veille des sept fêtes de la Sainte Vierge.

## **16. Des récréations et conversations des Sœurs**

Les Sœurs prendront la récréation ensemble et dans une salle commune. Elles causeront entre elles doucement et joyeusement sans discussion ni raillerie qui puissent blesser,

prenant soin de n'être pas ennuyeuses les unes aux autres. Celles qui voudraient sortir en demanderont la permission ; celles qui désirent aller au jardin s'y tiendront ensemble. Elles pourront causer en particulier, mais de manière à être entendues de quatre ou cinq.

Elles pourront s'amuser aux travaux du jardinage, ou à quelques jeux qui donnent au corps un exercice utile à la santé. Les cartes, les échecs, les dames et tout autre jeu seront bannis de la Communauté, ainsi que les oiseaux et autres petites bêtes inutiles.

Celles qui n'iront pas au jardin travailleront aux ouvrages de la maison dans un esprit d'utilité et de pauvreté. Une des Sœurs sera chargée de rappeler de temps en temps la présence de Dieu par quelque parole tirée de l'Écriture ou des ouvrages des Saints.

Que les Sœurs parlent en ce temps de ce qui leur sera le plus agréable pourvu que ce ne soit pas chose éloignée des discours d'une bonne Religieuse et que leurs paroles et leur gaîté soient accompagnées de discrétion et de modestie. Notre Seigneur donnera la grâce aux unes de donner récréation aux autres et pourvu que ce soit à cette intention, tout ce temps sera bien employé.

Que sans témoigner aucune préférence, les Sœurs s'aiment toutes en général comme Notre Seigneur le recommande à ses Apôtres et qu'elles cherchent en toutes choses le bien et la consolation de leurs Sœurs tâchant d'imiter leur Époux qui a donné sa vie pour nous tous.

### **17. De la simplicité, de la modestie et des rapports mutuels**

La simplicité qui est aujourd'hui le caractère marqué de la Congrégation doit être soigneusement conservée parmi les

sœurs. Que chacune s'applique donc à servir Notre-Seigneur avec un cœur droit et large, à parler simplement, à agir franchement, et à porter dans toute sa conduite un esprit humble et vrai qui écarte les prétentions, les recherches, les détours et les mystères. Les Sœurs tâcheront de joindre à la simplicité beaucoup de douceur et de modestie.

Elles s'étudieront à faire toutes choses en tranquillité, à rendre leur parole douce, leurs regards modestes et à éviter le bruit, les ris excessifs et tout ce qui sent la légèreté dans les manières. Elles tiendront les yeux baissés au chœur, au réfectoire et au chapitre.

Elles éviteront soigneusement de s'impliquer dans les affaires des séculiers, mais afin d'accomplir aussi bien au dehors qu'au dedans cette parole de l'Apôtre : Prévenez-vous d'honneur les uns les autres, et regarder vos frères comme étant au-dessus de vous ; elles traiteront toujours honorablement chaque personne selon sa condition gardant tous les égards dûs aux grands et aux petits, même lorsqu'on a sujet de s'en plaindre.

Elles montreront surtout en toutes circonstances un grand respect pour le caractère sacerdotal, se rappelant ce mot de Saint François d'Assise, que s'il voyait un Ange et un Prêtre, il saluerait le Prêtre le premier.

Elles ne diront rien au dehors de ce qui se fait dans la maison, à moins qu'une sage discrétion ne les autorise à parler de ce qui pourrait édifier, et qu'elles ne pensent être approuvées en cela de la Supérieure.

Elles garderont entre elles une douce et aimable cordialité, se traitant avec une simplicité affectueuse, pleine de déférence et de charité. Elles se donneront le nom de Sœur et à la Supérieure celui de Mère. Elles pourront se saluer de la tête lorsqu'elles se rencontreront, mais elles ne s'arrêteront pas à causer en particulier. Si leur charge ou la permission de la

Supérieure les autorise à parler pour des choses nécessaires, elles le feront en peu de paroles, doucement et à demi-voix.

Nulle ne se permettra de demander à la Portière ni aux Religieuses sortant du parloir ce qui s'y sera dit, s'il est arrivé des lettres et autres choses semblables. Si quelque personne séculière entre dans la maison, les Sœurs éviteront autant que possible sa rencontre.

Elles garderont une grande propreté et bienséance dans leurs habillements et la tenue de leurs offices et de leurs cellules, et elles éviteront de se montrer sans être revêtues de leur habit de jour ou de nuit.

Elles n'entreront point dans les cellules les unes des autres sans permission, non plus que dans les offices. Quand elles devront y aller, elles frapperont à la porte en disant : Loués soient Jésus et Marie et elles n'entreront qu'après avoir entendu : à jamais ; elles n'y prendront rien sans avertir la Sœur qui en a la charge ; et après elles auront soin de rapporter chaque chose en temps convenable.

Si une Sœur qui a autorité sur elles, soit comme Maîtresse, soit comme officière, leur refuse quelque chose, elles ne la demanderont pas à la Supérieure sans la prévenir du refus. Mais ce qui leur aura été refusé par une Supérieure, elles ne la demanderont à aucune inférieure.

Jamais elles ne doivent ouvrir les livres dont l'usage ne leur a pas été concédé, ni bien moins encore toucher aux boîtes, aux pupitres et aux papiers de leurs sœurs. Si elles trouvent quelque papier écrit, elles ne le liront pas, mais elles le porteront à la Sœur qui l'a perdu ou à la Supérieure.

## **18. De l'humilité**

La douceur et l'humilité sont les vertus propres de Jésus Christ selon ce qu'il nous a dit : Apprenez de moi que je suis

doux et humble de cœur. Les Sœurs donc qui font une profession particulière d'imiter sa vie, et celle de sa Sainte Mère, s'étudieront à conformer toute leur conduite à cette divine parole.

Elles ne conserveront pas leurs noms de famille. Elles éviteront d'en parler ainsi que de tout ce qui pourrait leur donner quelque souvenir de ce qu'elles ont été au monde, se rappelant que le nom qu'on leur donne en entrant est le signe d'une vie nouvelle toute puisée en Jésus Christ.

Elles se porteront un grand honneur cordial, non tant en apparence et en formule qu'en vérité et en effet. Elles tâcheront d'user les unes envers les autres d'une grande condescendance et d'une humilité généreuse, préférant dans les choses indifférentes la volonté des autres à la leur propre par esprit d'abnégation et d'amour. Et loin de se prévaloir de cette règle vis à vis des autres, chacune d'elles s'efforcera d'acquérir un mépris de soi si sincère qu'elle trouve toujours que ses sœurs lui rendent plus d'estime, plus d'honneur et plus de déférence qu'il ne lui est dû.

Elles ne contesteront point même en choses légères. Si on les accuse, elles ne s'excuseront pas.

Quand elles seront averties de leurs défauts au chapitre, au réfectoire ou par leurs Supérieures, elles recevront ces admonitions à genoux avec douceur et soumission, n'en parlant jamais hors de là, non plus que des pénitences qui s'y donnent et qui s'y font, gardant le respect dû à de telles actions.

Elles feront leurs coupes également à genoux, les yeux baissés, les mains jointes et de manière à être entendues de toute la Communauté et jamais elles n'entreprendront d'excuser leur Sœur lorsqu'on lui fera la correction ou qu'on l'humiliera en leur présence. Elles pourront seulement aller dire ensuite à la Supérieure ce qu'elles connaîtraient en faveur de son innocence.

À l'exemple de Jésus Christ elles tâcheront de ne se plaindre de rien ni de personne et d'embrasser les contradictions d'un esprit paisible et doux, ce qu'elles ne pourront faire qu'autant qu'elles auront pris la sainte habitude de garder le silence intérieur aussi bien qu'extérieur dans toutes les occasions où leur amour-propre est intéressé.

Loin de juger sévèrement les personnes même du dehors, les Sœurs tâcheront de se rendre toujours intérieurement les avocates du prochain, trouvant moyen d'excuser les actions douteuses et de ne parler des choses évidemment mauvaises qu'avec compassion et dans le sentiment de leur propre fragilité. Car il ne suffit pas que les Sœurs s'efforcent d'être humbles dans leur cœur, si elles n'arrivent à le témoigner par leurs actions, de telle manière qu'en tous les endroits et avec toutes sortes de personnes, elles se montrent toujours humbles, déférentes et douées.

Elles s'efforceront d'apporter une grande pureté d'intention dans les œuvres, craignant souverainement d'y mettre leur amour-propre à la place de la gloire de Dieu qu'elles doivent uniquement chercher.

L'humilité les détachera de leur propre sens et leur fera comprendre le besoin qu'elles ont d'être conduites. Elle les disposera par conséquent à ne rien mettre de leur propre jugement dans leurs charges, à les remplir selon les Règles et les usages de l'Institut, et à se guider en tout par les avis de leur Supérieure, de leurs officières et par l'exemple des Sœurs les plus ferventes qui les ont précédées dans les mêmes emplois. Qu'elles se gardent aussi de s'entremêler des offices des autres ou des fautes qui peuvent y être faites, à moins qu'elles n'en aient la charge, ni de donner leur avis sur les affaires de la maison, à moins qu'on les interroge.

La Supérieure, de même que toutes les autres Sœurs, se montreront toujours disposées à balayer, laver la vaisselle et à



rendre à leurs Sœurs ou aux enfants quand il en sera besoin, les services d'une humble charité.

Qu'une sincère humilité fasse comprendre à chacune qu'elle est trop heureuse d'occuper la dernière place dans la maison de Dieu. Qu'elle les porte toutes à aimer la vie cachée, l'anéantissement aux yeux des créatures et même le mépris pour l'amour de Jésus anéanti au Saint Sacrement et rassasié d'opprobres au Calvaire.

### 19. De la charité

C'est du Cœur de Jésus Christ que sort la véritable charité qui est le lieu de la perfection et qui doit être la vertu la plus chère des filles du Saint Sacrement et de la Sainte Vierge.

Que les Sœurs se disposent donc à tout souffrir et à faire tous les efforts pour conserver parmi elles la perfection de cette sainte vertu ; qu'elles sachent que la charité n'est pas un goût naturel, qui ne dépend pas de soi, mais un amour né de Dieu par lequel on s'aime les uns les autres de l'amour dont Dieu aime les hommes et pour la même fin qui est leur sainteté en ce monde et leur béatitude en l'autre. Que si elles veulent savoir ensuite jusqu'où doit s'étendre cette charité et quels sont les témoignages que nous devons nous en rendre les unes aux autres, qu'elles considèrent la vie entière et la mort de Jésus Christ, qu'elles se souviennent qu'il nous a laissé le commandement de nous aimer comme il nous a aimés et que c'est à cette marque seulement qu'il nous connaîtra pour être ses disciples. Que toutes les répugnances, que toutes les blessures, que toutes les froideurs, que tous les attraits naturels et toutes les affections particulières disparaissent dans leurs âmes devant ce poids immense de la charité de Jésus Christ qui les presse d'être toutes à toutes afin de s'unir toutes dans le seul but de l'amour et du service de Dieu. Qu'elles craignent

souverainement les moindres choses capables de blesser la charité.

Qu'elles soient continuellement sur leurs gardes pour ne rien dire, ne rien faire qui puisse désobliger leurs sœurs. Si elles sentaient jamais une disposition moins affectueuse pour quelqu'une d'entre elles qu'elles s'en fassent de vifs reproches et qu'elles s'étudient à ménager davantage son amitié. Qu'elles ne se couchent jamais sans s'être réconciliées avec celles qu'elles auraient pu offenser ne fut-ce que par un geste ou par une parole, et que ces réparations ne se fassent jamais par cérémonie ou par manière d'acquit, mais avec une manière aussi cordiale qu'affectueuse et un sincère désir d'ôter à leurs sœurs tout sujet de peine. Qu'elles fassent volontiers les premières avances alors même qu'elles n'ont aucun tort, et si elles se sont laissé prévenir, qu'elles reçoivent du moins celle qui vient leur demander pardon, avec autant d'amour, de douceur et d'indulgence qu'elles désirent en trouver elles-mêmes auprès de Dieu lorsqu'elles vont lui demander pardon de leurs offenses.

S'il y a quelque chose de plus pénible à supporter dans une circonstance particulière, qu'elles se souviennent qu'étant obligées à pratiquer les conseils évangéliques, elles doivent s'accoutumer à souffrir, à céder de leurs droits, à s'humilier pour suivre Jésus Christ. Que la faute des autres ne leur serve donc pas d'excuse, puisqu'il est écrit : de ne point rendre le mal pour le mal, mais de vaincre le mal par le bien.

Qu'elles méditent tous les caractères que Saint Paul donne à la charité et qu'elles y comparent souvent leur conduite. La charité, dit-il, est douée, elle est patiente, elle n'est point jalouse, elle n'agit pas légèrement, elle ne s'enfle pas, elle n'est pas ambitieuse, elle ne cherche pas ses intérêts, elle ne s'irrite pas, elle ne pense pas le mal, elle ne se réjouit pas de l'iniquité,

mais elle se réjouit de la vérité, elle souffre tout, croit tout, espère tout, supporte tout.

Qu'elles portent l'exercice de cette vertu jusque dans les plus petits détails de leur vie. Que leurs manières, que leur visage soient pour leurs Sœurs un témoignage continu de bienveillance et d'affection. Qu'elles prennent part à leurs joies et à leurs peines, qu'elles les consolent, les servent avec amour, qu'elles leur rendent tous les services d'une véritable et parfaite charité par leurs prières, par leurs bons exemples, par leurs entretiens pleins de douceur, par tous les moyens enfin que l'obéissance et la régularité laissent en leur pouvoir et que l'esprit d'amour ne manquera pas de leur suggérer.

Mais avec toutes ces considérations, la charité ne subsisterait pas encore parmi nous, si elle ne devient aussi le lien de nos intelligences, pour les conserver dans l'union du Sauveur.

Qu'un des plus grands effets de la charité dans nos âmes soit donc de former en nous une parfaite unité d'esprit dans toutes nos fonctions, de nous porter à quitter volontiers nos propres sentiments pour être une en toutes choses, et pour procurer la gloire de Dieu par cette unité, nous modelant tellement sur Jésus-Christ que nous acquérions entre nous autant de ressemblance que nous en aurons chacune à notre divin modèle, de telle sorte que nous jugions de même et que nous ayons toutes les mêmes volontés, parce que nous jugerons comme Jésus Christ et que nous ne voudrons que ce qu'il veut.

## **20. Des avertissements**

Suivant la règle de l'Évangile, les Sœurs s'avertiront avec une douée charité des fautes qu'elles auraient pu remarquer. Elles le feront toujours à genoux avec beaucoup de douceur, de respect et d'humilité. Si la faute avait quelque gravité et qu'elle fut secrète, l'avertissement se ferait d'abord en particulier

comme le veut notre Divin Maître, après quoi il faudrait avertir la Supérieure qui devrait y remédier par tous les moyens possibles.

Si pourtant la chose pouvait amener du scandale, encore qu'elle fut secrète, on devrait en prévenir de suite la Supérieure après avoir pris son avis ou celui de la Supérieure Générale sur la nature de la faute, sans leur faire connaître la personne.

Pour les manquements extérieurs, les sœurs en peuvent faire l'avertissement au réfectoire, à l'obéissance et au chapitre, se mettant à genoux et disant : J'avertis en la charité de Notre Seigneur ma Sœur une telle qu'elle a manqué à tel ou tel point de règle. La Sœur avertie dit aussitôt sa coulpe de la faute dont on la reprend. Les Sœurs honoreront ces avertissements comme un grand moyen de maintenir l'observance de la Règle ; mais pour que cette sainte pratique ne devienne jamais la source d'autres imperfections, elles demanderont toujours la permission de la Supérieure pour faire les avertissements publics, et elles se garderont de rechercher et d'observer les fautes des autres prenant garde aux leurs propres.

## **21. Chapitre ordinaire**

Tous les huit jours à la fin de Prime, toutes les Sœurs sans qu'aucune puisse s'en exempter si ce n'est par raison d'infirmité ou pour le besoin des enfants par l'ordre de la Supérieure s'assembleront au Chapitre et après que la lectrice aura lu quelques points de la Règle ou des Constitutions, la Supérieure en fera l'explication aux sœurs, ou bien dira ce qui lui semblera utile pour le bien spirituel des Sœurs et pour la plus parfaite observance de la Règle.

Les Sœurs viendront ensuite l'une après l'autre faire leurs coupes en commençant par les Converses et les Novices qui se retirent après les avoir dites. Si elles ne peuvent les dire toutes

le même jour, elles se partageront de telle sorte que chacune d'entre elles les dise au moins de deux chapitres l'un. La Supérieure leur en fera la correction avec douceur et charité sans pourtant justifier leurs fautes. Chaque Religieuse baisera la terre avant de retourner à sa place. Aucune Sœur ne parlera au Chapitre si ce n'est pour dire ses coupes, ou pour répondre étant interrogée par la Supérieure. S'il y a quelqu'avertissement ou pénitence à faire, on en demandera auparavant la permission.

La Supérieure pourra encore tenir le chapitre la veille de Noël, le Vendredi Saint et toutes les fois qu'elle le jugera nécessaire. Les jours de fête, elle pourra en tenir également où les Sœurs ne diront pas leurs coupes, mais se réuniront seulement pour entendre la lecture de l'Évangile et quelque exhortation sur le mystère célébré par l'Église.

Que toutes les Sœurs se fassent un devoir d'assister au Chapitre, avec beaucoup de dévotion, de recueillement et de foi, se rappelant que lorsque deux ou trois sont assemblés au nom du Seigneur, Il a promis de s'y trouver. Qu'elles croient donc le voir au milieu d'elles dans ces saintes assemblées qui se font vraiment au nom de Jésus Christ et qu'elles regardent comme inspirées de Lui, toutes les choses qui leur sont dites pour leur perfection et tous les actes d'humilité qui s'y pratiquent.

## **22. Des confessions et des communions**

Les Sœurs se confesseront régulièrement aux jours marqués, elles ne le feront pas plus souvent sans une permission de la Supérieure qui ne l'accordera que rarement. (18bis).

Elles se présenteront au tribunal de la Pénitence avec humilité, repentir et confiance ; elles se confesseront

simplement, courtement, clairement, évitant de mêler le prochain à leurs accusations.

Elles tâcheront de se mettre en état de communier quatre fois par semaine. (14)

Ces communions fréquentes étant un bienfait de la Règle et un don de l'amour de Notre Seigneur, le défaut de régularité ou de charité doit en diminuer le nombre et la Supérieure pourra pour ce motif en retrancher une partie. Elle aura également le pouvoir d'en accorder d'extraordinaires avec l'agrément du confesseur.

Les Sœurs ne feront jamais aucune observation directe ni indirecte sur celles d'entre elles qui laissent ou font plus souvent la Communion, elles éviteront absolument d'en parler.

### **23. Des retraites**

Toutes les Sœurs feront une retraite annuelle de huit jours dont l'époque sera réglée par la Supérieure.

Elles feront autant que possible une retraite d'un jour chaque mois jusqu'à la récréation du soir, et elles s'appliqueront à en profiter pour se ranimer dans l'esprit de prière et de régularité.

Elles feront également huit jours de retraite à l'époque de la prise d'habit et de la profession.

Les trois derniers jours de la Semaine Sainte, les sœurs se tiennent en retraite autant qu'elles le peuvent selon leurs emplois. Il en est de même des trois jours qui précèdent le renouvellement de leurs vœux.

### **24. Des Sœurs converses**

Les Sœurs employées à la cuisine et au service du ménage, serviront les Sœurs et les enfants avec amour comme la Très Sainte Vierge a servi l'Enfant-Jésus et Saint Joseph.(17)

Elles s'appliqueront à se tenir saintement unies à Notre Seigneur au milieu de leurs occupations ; elles travailleront à relever toutes leurs actions par une foi vive et une intention pure, se souvenant que Dieu ne regarde pas ce que font les sœurs, mais à l'amour qui le leur fait faire.

Les Sœurs Converses pourront sortir pour les commissions de la maison sur l'ordre de la Supérieure ou de l'Économe. (18ter). En allant dans les rues, elles se feront un devoir d'édifier le prochain par la gravité, le recueillement et la modestie de leur maintien, se rappelant qu'elles sont consacrées à Notre-Dame et se conduisant en tout comme sous les yeux de leur Supérieure. Elles ne parleront à personne sans nécessité, elles n'entreront pas dans les maisons et n'iront qu'aux lieux où l'obéissance les enverra. Elles ne mangeront jamais hors de la maison, à moins de permissions expresses. Elles n'apporteront ni lettres, ni nouvelles qu'à la seule Supérieure mais elles rendront compte à l'économe de tout ce qui regarde son emploi.

Elles feront au moins deux ans de Noviciat, et toute leur vie elles auront une Maîtresse des Converses particulièrement chargée de les aider dans leurs besoins spirituels.

Elles feront leurs exercices spirituels avec exactitude autant qu'elles pourront, récitant leurs Pater et Ave à la place de l'office.

Elles porteront un grand respect à toutes les Sœurs de Chœur et se montreront charitables et complaisantes envers toutes, leur rendant tous les services qui dépendent de leurs emplois sans aucune particularité, ni sans vouloir par ce moyen gagner l'affection ou l'appui d'aucune, mais avec un esprit vraiment cordial et religieux.

Les Sœurs de Chœur de leur côté les traiteront avec charité et fraternité, elles s'attacheront à leur éviter autant de peine que

possible et à leur demander aimablement les choses dont elles ont besoin, n'usant de commandement que lorsqu'elles en ont la charge.

Les sœurs converses travailleront à s'aider mutuellement en paix et en charité. Elles seront particulièrement exactes à garder le silence dans leurs emplois et à faire la récréation toutes ensemble, y évitant le bruit, les curiosités, les indiscretions et tout ce qui sent la rudesse dans les manières. Elles dîneront à une table du réfectoire en même temps que les autres sœurs et y feront les pénitences d'usage.

Elles rendront compte aux officières et principalement à l'économe de tous les linges et ustensiles qu'elles ont entre les mains et pour toutes les autres choses dont elles ont le maniement, elles seront exactes à ne rien donner, ni distribuer sans la permission de celles qui en ont la charge et de la manière qui leur aura été indiquée.

L'humilité qui est tant recommandée à toutes, doit être singulièrement la vertu des sœurs converses ; qu'elles s'appliquent de toutes leurs forces à l'acquérir, et qu'elles la fassent paraître en toute rencontre par leur dépendance entière, par leurs manières humbles, simples et modestes, par la douceur et la déférence de leurs paroles.

Qu'elles aient aussi à cœur de contribuer, selon leur pouvoir, au service de Dieu dans la maison, par l'ordre, la propreté, l'exactitude qu'elles mettront dans leurs emplois, par leur amour pour le travail et par leur application constante à celui que la Supérieure leur aura assigné, quelque pénible qu'il leur paraisse et quelque contraire qu'il soit à leur inclination naturelle. Qu'elles ne prennent jamais de prétexte pour faire leur volonté et travailler selon leur goût ; mais qu'elles tâchent d'accomplir fidèlement et avec joie la volonté de Dieu qui leur est clairement marquée par la volonté de leurs Supérieures et



qu'elles sachent qu'il y a un double mérite à pratiquer l'obéissance dans les choses qui répugnent à la nature.

## 25. Des habits, des lits et du linge

L'habit sera violet de serge ou de tout autre étoffe commune, plus mince en été, plus chaude en hiver. Il sera fait à plis, fort simplement avec une croix de laine blanche sur la poitrine et doubles manches, celles de dessus assez longues et assez larges pour y cacher aisément les mains, la ceinture sera de laine violette, en forme de corde, tombant un peu moins bas que la robe qui descendra jusqu'à terre.

Les Sœurs conserveront le voile blanc en souvenir du mystère [glorieux] dont elles portent le nom, il sera de laine légère, tombant jusqu'au coude de chaque côté avec un petit voile de toile dessous.

Le manteau sera également blanc fait à queue, de laine commune avec une croix violette sur l'épaule gauche.

Les guimpes et les bandeaux seront de toile blanche médiocrement fine. Tout le reste du linge sera commun et pour les vêtements de dessous, les chaussures et autres choses nécessaires ainsi que pour l'habit de nuit, les sœurs ne porteront que des étoffes communes et les choses les moins chères, pourvu qu'elles soient durables.

Si tout ce qui est à l'usage des Sœurs est bien conforme à ces règles, il ne sera pas nécessaire que le linge soit en commun, il suffira qu'il y ait autant d'uniformité que la pauvreté le permettra ; qu'il soit tout entier entre les mains de la lingère et qu'aucune Sœur n'y prétende le moindre droit de propriété.

Les Novices seront habillées comme les Professes, sauf qu'elles ne porteront ni la croix, ni le voile de laine. Les sœurs converses porteront l'habit noir, la corde violette, la guimpe et le voile de toile avec la croix blanche, lorsqu'elles seront professes.

L'habit de nuit des Sœurs de chœur consistera dans une grande robe de laine blanche avec une croix violette sur la poitrine, elles pourront la quitter dans les temps de chaleur ou de grande fatigue.

Le voile qu'elles portent en sortant est d'escot noir léger ou autre étoffe semblable, de grande largeur, tombant presque jusqu'à terre. Pour toutes ces choses on doit se conformer dans la façon au modèle qui sera entre les mains de la Robière sans qu'aucune Sœur puisse se permettre de changer ou d'ajouter la moindre chose à son habit. Pour mieux en assurer l'uniformité, on déposera aux archives un modèle de costume des Sœurs de chaque rang.

Les Sœurs auront les cheveux coupés et elles s'appliqueront à mettre une entière simplicité religieuse dans leurs moindres habitudes, s'éloignant avec ferveur de tout ce qui sent la vanité et la délicatesse du monde.

Elles se rendront fidèles à pratiquer la pauvreté dans le grand soin qu'elles prendront de leurs habits, et jamais elles ne porteront aucune chose en or ni en argent, si ce n'est l'anneau qu'on leur donne à la profession.

Pour joindre la pauvreté à la mortification dans le coucher, les lits seront de paille, à moins que pour la santé on n'ait besoin de matelas. Pour bois de lit les sœurs ont trois planches sur deux tréteaux ; leurs cellules ne contiendront en outre qu'une chaise, une table ou un pupitre avec un crucifix, un bénitier et quelques images, et, s'il n'y a point d'armoire, un petit meuble pour contenir le linge de la semaine, tout cela fort commun et semblable d'une cellule à l'autre. Les lits seront sans rideaux à moins de nécessité, et alors on n'usera que d'étoffes communes.

Il n'y aura de tapis nulle part si ce n'est à l'Église ou tout au plus à l'Infirmierie, où on pourra faire servir aux malades quelque chose de vieux ou de commun.

## **Deuxième Partie**

### **Du Gouvernement de la Congrégation**

La Congrégation est gouvernée par une Supérieure Générale assistée selon les circonstances et les affaires ci-dessous indiquées, soit par un conseil ordinaire, soit par le conseil du Noviciat, soit par un conseil général ou chapitre permanent. (24)

#### **I. De la Supérieure Générale**

Toute l'autorité de la Congrégation réside dans la Supérieure Générale de qui découle l'autorité des autres supérieures<sup>92</sup>. (19) (21) La Supérieure Générale reçoit les sujets pour la probation, et, de concert avec le conseil du Noviciat, admet à la prise d'habit, à la première et à la deuxième profession, de telle façon que les admissions se fassent à la majorité des voix, mais qu'elle ait toujours le droit d'exclusion. Elle reçoit les vœux des sœurs.

Elle fonde les nouvelles maisons avec l'assentiment de l'Évêque du diocèse où elles doivent s'établir et l'avis de son Conseil ; elle ne peut les supprimer sans l'assentiment du Chapitre permanent. Elle choisit parmi les professes les maîtresses des Novices, la Secrétaire générale et l'Économe générale, et les révoque à son gré. (20)

---

<sup>92</sup>. Autre rédaction: L'autorité de la Supérieure Générale s'étend sur toute la Congrégation.

Elle nomme les Supérieures locales pour trois ans. Elle peut les réélire aussi souvent qu'elle le croit utile au service de Notre Seigneur et au bien de la Congrégation ; elle peut aussi les appeler à d'autres fonctions ou les remplacer avant que ce laps de trois ans soit écoulé.

Elle pourvoit à tous les offices, sauf à elle de déléguer ce pouvoir aux supérieures locales pour les maisons dont celles-ci sont chargées.

Elle assigne aux sœurs leurs maisons de résidence, et les transfère de l'une à l'autre selon le bien général et celui de communautés particulières. C'est à elle qu'on doit recourir dans les circonstances difficiles, et toutes les fois qu'il s'agit d'entreprendre une œuvre d'une certaine importance.

La Supérieure convoque le Chapitre permanent soit dans les circonstances où elle croit avoir besoin de s'entourer de lumières plus grandes, soit aux époques déterminées par les Constitutions.

Elle a la garde des Constitutions et de la règle et la responsabilité de les faire fidèlement observer partout.

Elle visite les maisons par elle-même ou par des sœurs professes qu'elle désigne dans ce but. (23)

Elle réforme les abus, approuve, modifie ou supprime les coutumes locales ; en un mot procure avec zèle et prudence toutes les améliorations convenables selon l'esprit de l'Institut.

En confiant le droit de visite à une de ses sœurs, elle n'en reste pas moins libre soit de la révoquer, soit de confirmer ou d'annuler ce que celle-ci aura fait. Aussi les sœurs chargées de cette mission feront-elles bien, sauf des cas d'urgence très rares, de se contenter de transmettre leurs rapports à la Supérieure Générale.

En dehors de ces visites qui auront lieu à des époques déterminées, les Supérieures locales adresseront fréquemment à la Supérieure Générale des rapports sur les caractères, les dispositions et la conduite des sujets dont elles ont la charge. Toutes les sœurs auront la liberté de lui écrire et de recevoir ses réponses sans que les lettres soient ouvertes ni lues. Elles seront toutes disposées à agir avec elle en toute ouverture de cœur comme avec une mère.

Nos Seigneurs les Évêques étant Supérieurs des diverses maisons placées dans les Diocèses de chacun d'eux, la Supérieure Générale les traitera avec tout le respect et la vénération dont elle doit être pénétrée pour leur auguste caractère, et veillera à ce que personne ne manque dans sa conduite à ce respect, à cette vénération, et à la soumission à laquelle ils ont droit. (26)

La haute administration de tous les biens de la Congrégation appartient aussi à la Supérieure Générale. Elle fait par elle-même ou par d'autres les actes de propriété, elle reçoit les fondations, passe les contrats d'achat ou de vente, toutefois elle ne peut rien aliéner sans le concours des chapitres permanents et l'approbation de la Sacrée Congrégation.

Elle évitera les procès avec le plus grand soin et ne les acceptera jamais sans avoir consulté son Conseil ordinaire et fait des propositions de conciliation dont il reste des preuves ou des témoins.

Elle sera aidée dans la gestion des affaires par une Économe générale nommée par elle. Les Économes des maisons particulières lui adresseront chaque année l'état financier de leur maison.

Comme la Supérieure Générale est chargée de faire les fondations, de veiller et de pourvoir aux besoins du Noviciat et à la conservation de tous les établissements de l'Ordre, il est juste que tous contribuent à ce qui doit retourner au bien

général. Ainsi la Supérieure Générale prélèvera sur chaque maison de la Congrégation le dixième de tous les revenus provenant, soit des immeubles, soit des pensions des Sœurs et des élèves, en exceptant toutefois les dons ou revenus qui auraient été affectés par le donateur à une maison particulière, lesquels doivent être exempts de cette contribution et employés selon l'intention du donateur.

Ces contributions sont versées dans la Caisse générale. Cette caisse est destinée aux frais de fondations nouvelles, à l'entretien du Noviciat et aux frais de visites et de voyages, elle vient aussi en aide aux maisons particulières pauvres et dans des cas extraordinaires.

Cette caisse est fermée à trois clés. Une clé est entre les mains de la Supérieure Générale, l'autre entre celles de la première Assistante et la troisième entre celles de l'Économe.

## **II. Du Conseil ordinaire**

Quels que soient les qualités, les aptitudes et le zèle de la Supérieure Générale, elle succomberait sous le poids et la responsabilité du gouvernement, si elle n'avait auprès d'elle des Sœurs animées de l'Esprit de Dieu et parfaitement pénétrées de l'esprit de l'Institut, qui soient capables de partager avec elle le fardeau, et en qui elle puisse toujours trouver conseil et appui.

Ces aides de la Supérieure Générale sont au nombre de quatre, elles sont choisies par les professes et élues à la majorité des voix, pour trois ou six ans par le Chapitre permanent ou par le Chapitre général selon les cas prévus ci-après ; elles peuvent être réélues, et forment le conseil de la Supérieure Générale qui choisit parmi elles deux Assistantes Générales. Si le développement de la Congrégation l'exige, elles pourront plus tard devenir toutes assistantes générales.

(21)

En outre la Supérieure Générale choisit parmi les professes de la Congrégation une secrétaire générale et une admonitrice.

Si dans le cours de trois ou six ans, un des membres élus par le Chapitre venait à mourir, la Supérieure Générale d'accord avec son Conseil, le remplacerait par une sœur prise autant gué possible parmi les membres du Chapitre permanent, comme aussi si l'une d'elles se conduisait dans sa charge d'une manière essentiellement contraire au bien de la communauté, de l'avis de son Conseil, elle en informerait individuellement les membres du chapitre permanent, chargés d'y porter remède. Chaque membre donnerait alors son vote individuel pour le maintien ou le remplacement de cette sœur.

La Supérieure Générale peut consulter séparément chacun des membres de son Conseil, mais elle doit les réunir au moins une fois par semaine. L'économe générale est appelée toutes les fois qu'on doit traiter des intérêts temporels. La secrétaire générale assiste ordinairement aux séances, mais elle n'a pas voix délibérative.

Les Conseillères générales doivent donner en toute occasion l'exemple de l'obéissance, du respect envers la Supérieure Générale et d'un sincère attachement à sa personne. Dans leurs réunions, elles exposeront leur pensée avec franchise et humilité, elles discuteront les questions proposées dans un esprit de paix et de charité ; et, lorsque la Supérieure Générale après avoir tout pesé devant Dieu aura décidé, elles se rangeront à son avis avec une entière soumission d'esprit et de jugement sauf les cas prévus de la règle. Dans tous les cas, elles éviteront toutes conversations ou critiques contraires à l'obéissance ou à la charité, et elles garderont le secret le plus absolu sur tout ce qui auré été dit au conseil ou leur aura été communiqué en particulier.



Le soin de tout ce qui regarde la santé de la Supérieure Générale est confié au Conseil qui en chargera un de ses membres.

### **III. Du Chapitre permanent.**

Le chapitre permanent est élu en même temps que la Supérieure Générale par le chapitre général.

Une fois constitué, il doit se perpétuer ou se renouveler lui-même tous les six ans à moins que pour des cas prévus ci après il n'y ait lieu de convoquer le chapitre général.

Le chapitre permanent est composé de dix membres parmi lesquels les quatre conseillères. Ce nombre pourrait être porté à douze, si l'accroissement de la Congrégation l'exigeait.

Tous les six ans avant la Pentecôte, la Supérieure Générale décidera en son conseil la maison et l'époque où devra avoir lieu le chapitre permanent ; elle convoquera ensuite l'assemblée et la présidera. Elle aura soin de prévenir l'Évêque diocésain de la tenue de ce chapitre, de porter à la connaissance de la Congrégation les décisions prises par l'assemblée et d'en envoyer la copie à la Sacrée Congrégation.

Avant la réunion, les Supérieures locales en leur conseil verront si elles ont des observations assez graves pour être soumises au Chapitre, et les enverront à la Secrétaire du Chapitre permanent qui les conservera sous leur sceau ; celle-ci recevra aussi les questions que les membres de l'assemblée voudraient proposer.

Dès la première séance deux membres seront désignés par le Chapitre pour dépouiller cette correspondance. Elles examineront sous la présidence de la Supérieure les observations présentées, et rédigeront par écrit les diverses questions qui leur auront paru assez importantes pour mériter d'être soumises aux délibérations. Ceci ne saurait empêcher les

sœurs de présenter une observation sérieuse ou importante, qui surviendrait pendant le cours des séances.

Le Chapitre s'occupe de tous les intérêts généraux de l'Institut, il examine si la Règle et les Constitutions sont fidèlement observées dans toute l'étendue de la Congrégation ; s'il découvre des abus, il cherche les moyens de les faire cesser sans agitation et sans trouble.

Une fois les questions importantes traitées, on procède à la nomination des quatre membres du conseil ordinaire et des autres membres du chapitre permanent, en ayant la liberté de choisir parmi toutes les sœurs professes de la congrégation. On nomme enfin les membres du conseil du Noviciat. Une fois les élections terminées, la clôture du Chapitre est mise aux voix et prononcée.

Si la Supérieure Générale croyait nécessaire ou très important de convoquer le chapitre avant les six ans écoulés, elle pourrait le faire après avoir obtenu l'assentiment de son Conseil. Elle doit dans certaines circonstances prévues recourir au suffrage des membres dispersés, et elle le peut toutes les fois qu'elle le croit convenable pour agir avec plus de lumière et donner plus de poids et d'autorité à ses décisions ou à ses démarches.

En cas de mort de la Supérieure Générale, la première assistante prend les rênes du gouvernement, mais dans le délai d'un mois elle est tenue de convoquer le chapitre permanent pour procéder à une nouvelle élection. L'Évêque diocésain est prié de présider l'assemblée par lui-même ou par un de ses délégués.

La Supérieure élue par ce Chapitre ne l'est que pour trois ans et n'est nommée à vie que si le Chapitre Général convoqué par elle trois ans après confirme le choix du chapitre permanent.  
(19)

Après l'élection, l'assemblée présidée par la nouvelle supérieure procède pendant les jours suivants aux délibérations ordinaires et au renouvellement de ses membres ainsi que de ceux du Conseil ordinaire et du Conseil du Noviciat.

S'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'une Supérieure Générale vint à se relâcher dans les devoirs de sa charge de manière à compromettre le bien de la Congrégation, le Conseil ordinaire, après avoir consulté individuellement les membres dispersés du Chapitre permanent, engagerait la Supérieure à donner spontanément sa démission. Si elle refusait, la première assistante, après avoir obtenu l'agrément de la Sacrée Congrégation, convoquerait le chapitre permanent. Celui-ci jugerait après mûr examen et prierait l'Évêque diocésain de vouloir bien présider l'assemblée, s'il y avait lieu de prononcer la déposition de la Supérieure et de procéder à une nouvelle élection.

Dans le cas, où une Supérieure Générale voudrait se démettre de sa charge, elle devrait présenter sa démission au chapitre permanent convoqué pour cela ou pour ses séances ordinaires.

Après une séance tenue en l'absence de la Supérieure [Générale] et sous la présidence de la première Assistante, le Chapitre est libre d'agréer ou de refuser la demande.

Dans le cas où par suite des infirmités de son âge, la Supérieure deviendrait inhabile aux affaires et incapable de gouverner, on l'engagerait avec tous les égards dûs à son âge et aux services rendus à donner sa démission. Si elle refusait on chercherait à concilier le bien de la communauté avec les égards dûs à ses infirmités, peut-être amenées par les services rendus à l'œuvre. On lui conserverait le titre de Supérieure Générale, mais après avoir consulté individuellement les membres du chapitre et obtenu l'agrément de la Sacrée Congrégation, la première Assistante convoquerait le chapitre permanent qui nommerait une suppléante et la revêtirait de

toute l'autorité de la Supérieure Générale en ne lui donnant que le titre d'Assistante Générale.

#### **IV. Du Chapitre Général**

Le chapitre général se composera :

- 1°) de la Supérieure Générale.
- 2°) du Chapitre permanent.
- 3°) d'une déléguée de chaque maison. (25)

L'inconvénient de déplacer souvent tant de religieuses vouées à la retraite et d'enlever à leurs maisons des personnes qui y remplissent des emplois considérables et y jouissent de la confiance de sœurs font désirer que les chapitres généraux soient le[s] plus rares possibles. Ils ne seront donc tenus que pour confirmer l'élection d'une Supérieure Générale nommée déjà par le chapitre permanent, ou en nommer une autre si cette élection n'est pas confirmée. La Supérieure Générale nommée par le chapitre permanent est donc tenue à convoquer le chapitre général avant l'expiration des pouvoirs qui lui sont confiés pour trois ans.

Aussitôt après la vérification des lettres de créance, les sœurs capitulantes, après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit entrent en chapitre et, dès la première séance, elles procèdent sous la présidence de l'Évêque ou de son délégué, à l'élection de la Supérieure Générale. Si le choix du chapitre permanent est confirmé, la Supérieure Générale est nommée à vie.

Si les suffrages se portent sur une autre Religieuse, celle-ci sera supérieure pendant six ans, ces six ans écoulés, il sera procédé par le chapitre permanent à une nouvelle élection ; si la même supérieure est élue, elle sera supérieure à vie. Si c'est une nouvelle supérieure, ses pouvoirs dureront trois ans, elle convoquera un chapitre général qui confirmera l'élection, ou en fera une nouvelle ainsi qu'il est dit ci-dessus. (19)

Les membres du chapitre général comprendront aisément combien il est important de faire un bon choix et d'arriver au plus tôt à une bonne supérieure élue à vie, afin d'éviter les graves inconvénients que pourraient avoir de trop nombreuses élections et convocations.

Avant de se séparer, les membres du chapitre général renouvelleront toutes les élections en nommant le Conseil ordinaire, les membres du Chapitre permanent et les membres du Conseil du Noviciat.

Le chapitre général a le droit de modifier les constitutions et d'y ajouter, à la condition toutefois que ces modifications soient approuvées par les deux chapitres (permanent ou généraux) qui suivront et soient acceptées par le Saint Siège.

Le chapitre général pourrait être encore convoqué dans le cas où la Sacrée Congrégation des Réguliers croirait devoir lui confier la réforme d'abus graves et invétérés.

Les décrets des chapitres sont mis à exécution immédiatement après leur promulgation, quoiqu'ils n'aient pas toujours aussitôt force de loi définitive.

Pour pouvoir être appelée à faire partie du chapitre général ou permanent, il faut être religieuse professe, c'est-à-dire avoir fait le quatrième vœu. (5)

Les Capitulantes sont tenues au secret le plus absolu vis-à-vis de tous ceux qui ne font pas partie des chapitres, mais elles pourront se consulter entre elles sur les matières mises en délibération. Il leur est défendu de parler des questions personnelles une fois que ces questions ont été décidées.

## **V. Des élections**

Pour le mode d'élection, on s'en tiendra aux décrets du Concile de Trente qui règle cette matière.

Le scrutin secret et la majorité absolue des suffrages constituent le seul mode admis pour élire la Supérieure Générale, les membres du Conseil, les membres du Chapitre permanent, les délégués au Chapitre Général.

Pour l'élection de la Supérieure Générale, le scrutin secret serait nécessaire même s'il y avait eu acclamation.

On suivra d'ailleurs pour voter la méthode en usage dans la Congrégation. (22)

## **VI. Des Supérieures locales**

La Supérieure Générale nomme les Supérieures locales qui doivent gouverner les maisons particulières selon l'esprit de la règle et la direction qui leur est donnée.

Les Supérieures locales doivent être autant que possible la règle vivante de leur maison, se pénétrer de l'action donnée par la Supérieure Générale à qui elles doivent une filiale dépendance, maintenir l'esprit de paix, de charité et d'union entre les membres de la communauté confiée à leurs soins, et les rapports d'affection et d'unité religieuse soit avec le centre de la Congrégation, soit avec les diverses maisons qui la composent. Elles maintiennent dans les règles d'une prudence religieuse les rapports avec les personnes du dehors.

Chaque Supérieure locale a une entière autorité sur toutes les personnes de la maison qui lui est confiée et la direction des œuvres qui s'y font, pensionnat, classes pauvres, etc. sauf recours à la Supérieure Générale.

Quand l'importance de la maison l'exigera, la Supérieure Générale lui donnera une assistante et même si la communauté prenait une certaine extension, on lui désignerait un conseil.

La Supérieure Générale lui choisit aussi une admonitrice qui est chargée de lui faire, avec la plus grande discrétion, les

observations que suscite son gouvernement, ou que les sœurs désirent lui transmettre sans être connues.

Toutes les fois qu'une maison aura besoin d'un confesseur, la Supérieure locale s'entendra avec la Supérieure Générale pour obtenir de l'Ordinaire le choix qui semblera le plus utile au bien des âmes et de l'Institut.

### **Traduction des Animadversions**

- (1) Il faut ajouter que les postulantes qui ont dépassé 25 ans ne peuvent pas être admises dans l'Institut sans la permission du Saint Siège.
- (2) On ne doit pas admettre des postulantes, qui à cause de leur mauvaise santé auraient toujours besoin de dispense de l'Office ou des règles.
- (3) Réduire les sœurs à deux catégories, les sœurs de chœur et les sœurs converses et supprimer les sœurs oblates, qui paraissent former un ordre à part.
- (4) Supprimer les sœurs du Tiers Ordre qui ne se trouvent habituellement que dans les anciens ordres approuvés par le Saint Siège.
- (5) Supprimer également le 4ème vœu d'étendre le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vœu dont l'émission est laissée à la libre disposition de la Supérieure.
- (6) On ne saurait tolérer que les sœurs converses fassent leur Noviciat dans les maisons particulières et en dehors des maisons de probation.
- (7) La Supérieure Générale ne peut pas rester supérieure locale de la maison-mère.

- (8) Pour que les personnes étrangères soient admises à instruire les élèves pensionnaires, il est nécessaire d'obtenir l'approbation de l'ordinaire pour chaque cas particulier.
- (9) Quant au vœu de pauvreté, il faut déclarer dans les constitutions que les sœurs professes peuvent conserver le domaine radical de leurs biens, mais qu'elles doivent avant la profession en céder l'administration et l'usufruit à leurs parents ou à l'Institut comme bon leur semblera. Cette cession sera nulle si pour une raison quelconque elles sortaient de la Congrégation. Il en est de même pour les biens qui surviendraient aux sœurs après leur profession.
- (10) Il est difficile d'approuver l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement par les sœurs ; elle paraît incompatible avec l'éducation des enfants à laquelle les Religieuses doivent se consacrer.
- (11) Il serait mieux à la place de l'office divin de réciter le petit office de la Sainte Vierge, comme c'est l'usage dans certains instituts pieux semblables.
- (12) Déterminer le nombre de Pater à réciter pour les sœurs converses.
- (13) Effacer des constitutions la durée d'un quart d'heure fixée pour l'action de grâces après la Sainte Communion.
- (14) Il paraît suffisant de fixer à deux par semaine les communions des sœurs. Ce n'est pas à la Supérieure mais au confesseur d'en augmenter le nombre ou de dispenser des communions de règle.
- (15) L'Angélus sera sonné selon la coutume générale de l'Église.
- (16) La manifestation de la conscience n'est admise aujourd'hui que pour les transgressions publiques de la règle et le progrès dans les vertus. Elle est facultative et non obligatoire.
- (17) Effacer des constitutions ces paroles : Les sœurs converses doivent servir les sœurs de chœur comme la Bienheureuse Vierge Marie servait Jésus et Joseph.



- (18) Déterminer les pénitences corporelles que doivent faire les sœurs et (18 bis) les jours de confession.
- (18 ter) Exprimer qu'une sœur converse ne peut sortir de la maison sans que la Supérieure, après lui avoir accordé la permission, lui donne une sœur pour l'accompagner.
- (19) Après la mort ou la démission de la fondatrice qui est aujourd'hui Supérieure Générale de l'Institut, la Supérieure Générale sera élue au Chapitre Général pour une durée de 12 ans et ne pourra être confirmée de nouveau dans sa charge qu'avec la permission du Siège Apostolique.
- (20) L'autorité de la Supérieure Générale serait trop étendue si elle n'était pas tenue de demander le vote délibératif de son conseil : pour ériger de nouvelles maisons, supprimer les anciennes (du consentement de l'Ordinaire), pour faire des contrats (le Beneplacito Apostolico doit être obtenu en outre pour aliéner ou pour contracter des dettes), pour admettre les postulantes à la prise d'habit et à la profession et pour les affaires d'une grave importance.
- (21) Déterminer : l'âge de la Supérieure Générale qui doit avoir au moins 40 ans et 8 ans de profession ; ainsi que l'âge des Conseillères et assistantes générales qui doivent avoir au moins 35 ans et 5 ans de profession.
- (22) Effacer des règles que pour les élections on peut envoyer le vote cacheté. Cela ne saurait être admis sans la permission du Saint Siège.
- (23) La Supérieure Générale est tenue de visiter les maisons tous les trois ans par elle-même ou par une sœur capable.
- (24) Il est inusité qu'une supérieure générale ait trois conseils, un seul suffit.
- (25) Tous les six ans on réunit le chapitre général auquel seront convoquées les Supérieures locales et une sœur élue dans chaque maison.

- (26) Tous les cinq ans la Supérieure Générale est tenue d'envoyer à la Congrégation des Évêques et Réguliers le rapport sur l'état personnel, disciplinaire et économique de l'Institut.

*Après avoir reçu le Décret d'approbation et les "Animadversiones", Marie-Eugénie écrit le 25 Janvier 1868 : ... "Jusqu'à l'approbation des Règles, on est libre de revenir sur tous les points que l'on croit utiles à l'Institut" (Vol. XVI, n°3845).*

*Une étude détaillée de ces points et quelques réponses précises orientent déjà vers les Constitutions de 1888.*

\* \* \*



## LES CONSTITUTIONS DE 1888

*Ces Constitutions ont été présentées à Rome en 1888, en vue de leur approbation définitive, 3<sup>e</sup> étape dans les démarches de reconnaissance par l'Église. Depuis 1866, en fonction des "animadversiones" et en désir de fidélité à "l'esprit de l'Institut", leur mise au point a été l'objet des chapitres généraux.*

*Après examen à Rome, elles sont encore marquées par des modifications inscrites sur le texte avant son approbation.*

*Le texte définitif, imprimé plus tard, est donc bien l'aboutissement de 50 ans de vie de la Congrégation et de travail de rédaction : une règle pour le présent et pour l'avenir. C'est en cela qu'il est fondateur.*

### I. HISTORIQUE

#### **a) Les Chapitres Généraux<sup>93</sup>**

*Après l'approbation de l'Institut, les chapitres généraux successifs traitent des Constitutions, avec chaque fois, un nombre plus élevé de capitulantes en fonction des fondations.<sup>94</sup>*

*. Celui de 1870 (22 capitulantes) envisage :*

- la question des Conseils de la Supérieure, jugés trop nombreux par Rome. Désormais, il n'y en aura qu'un auquel seront adjointes deux "examinatrices" pour la réception à la prise d'habit et à la profession.*

---

<sup>93</sup>. Cf. Partage-Auteuil n° 34.

<sup>94</sup>. De 1866 à 1868, 8 fondations en France, 2 en Angleterre, 2 en Espagne. Celle de la Nouvelle Calédonie doit être abandonnée au bout de 3 ans.

- *la formation pour 6 ans, d'une commission composée de la Supérieure Générale et de 4 membres du Chapitre général, "pour tout ce qui regarde les Règles, leur rédaction définitive, les modifications qui résulteraient, soit des observations déjà reçues, soit des actes du Concile<sup>95</sup>, soit de notre propre expérience."*
- *Celui de 1876 (27 capitulantes), présidé par le père d'Alzon, étudie la question des relations avec les Religieux de l'Assomption et nomme le père Picard "visiteur" de la Congrégation. De plus, il reprend en détail les 26 "animadversions" en fonction du travail précédent.*
- *Celui de 1882 (35 capitulantes) est orienté dans le même sens. Après ce Chapitre, les Constitutions préparées sont imprimées en un petit volume (édition 1883), dont la partie Gouvernement est très réduite. Une mention y est faite des "Religieux Augustins de l'Assomption, soumis aux mêmes Règles", dont "la Supérieure prend le Conseil" pour diverses affaires, – et qui sont "ordinairement confesseurs des Sœurs, quand ils ont une maison dans le diocèse."*

*. Le Chapitre spécial de 1886 :*

*En 1880, à la mort du Père d'Alzon, le Père Picard lui a succédé comme Supérieur Général. L'entr'aide fraternelle continue à se manifester, surtout à l'occasion des lois qui atteignent les Congrégations, et d'abord les Religieux de l'Assomption.*

*Cependant, depuis des années, des tensions internes se font jour au sujet de l'autorité des Pères. Le départ de la Congrégation de la Supérieure de Cannes, mère Marie de la*

<sup>95</sup>. Le concile Vatican I, ouvert le 8 Décembre 1869.

*Nativité*<sup>96</sup>, donne lieu à des difficultés où s'entremêlent l'autorité du confesseur, celle du supérieur ecclésiastique et celle de la supérieure. Il s'ensuit une crise grave avec le père Picard.

La seule possibilité de régler ces problèmes paraît la convocation d'un Chapitre général, sans attendre le délai de 6 ans.

La demande qui en est faite à Rome le situe aussi dans le contexte social "qui rend désirable un examen nouveau des Constitutions et des 'animadversions' en vue d'obtenir l'approbation des Constitutions."

Ce chapitre (44 capitulantes) a lieu en 1886, sous la présidence de Mgr d'Hulst, supérieur ecclésiastique depuis 1874. Les capitulantes doivent se prononcer sur le projet de gouvernement qui leur est soumis et "conformer les Constitutions aux points indiqués et qui ont été adoptés."

Avec les Pères de l'Assomption, les relations restent de direction spirituelle et d'entr'aide mutuelle, mais la Congrégation garde son indépendance au point de vue gouvernement.

Désormais, les termes du projet de rédaction sont fixés. Il est possible d'envisager les démarches suivantes à Rome.

## **b) La présentation à Rome.**

### *1 – Les lettres des Évêques.*

Comme précédemment, à partir de Septembre 1887 et jusqu'en Janvier 1888, les évêques des diocèses où se trouve la Congrégation et quelques autres rédigent pour Rome des lettres de recommandation.

---

<sup>96</sup>. Cf. Partage-Auteuil n° 12, et chroniques "Il y a 100 ans" – 1885/1886.

*Il est intéressant d'y retrouver, à travers des situations diverses, le même regard sur la vie des communautés : prière, mission d'éducation et d'enseignement, fidélité à la Régie, attachement à l'Église. Certaines parlent du travail de révision des Constitutions ou de relations plus personnelles.*

*Celle de l'Archevêque de Paris, rédigée par Mgr d'Hulst, et signée par le Cardinal Richard (1), est particulièrement importante en faveur de l'Office et de l'adoration dans la Congrégation. Elle sera retenue dans l'étude du dossier par Rome.*

## 2 – Le voyage de mère Marie-Eugénie et les démarches.

*Marie-Eugénie est à Rome en février 1888. La présentation de la Congrégation, en date du 1<sup>er</sup> Mars, fait état de 20 maisons (13 en France, 4 en Angleterre, 3 en Espagne), 500 professes, une centaine de novices et postulantes, – 1300 enfants dans les pensionnats et 700 dans les écoles gratuites.*

*La supplique parle des chapitres généraux de révision des Constitutions selon les “animadversiones” et demande dispense pour 3 d'entre elles :*

- *que l'âge d'admission au-delà duquel un induit est nécessaire soit retardé<sup>97</sup> ;*
- *que la récitation de l'Office et l'adoration du Saint Sacrement puissent être conservées dans la Congrégation<sup>98</sup>.*

*Quant aux Constitutions, le texte en est minutieusement étudié en une série de 25 remarques dont certaines aboutissent à de nouvelles modifications, inscrites sur le texte présenté.*

### **c) L'approbation.**

---

<sup>97</sup>. Ce qui sera refusé.

<sup>98</sup>. Voir plus loin.

*Le Décret d'approbation des Constitutions est signé, au nom du Pape Léon XIII, le 11 Avril 1888. Il est transmis le 14 à Marie-Eugénie qui en informe aussitôt Auteuil et Cannes : "Décret obtenu – Constitutions pas altérées".*

*Puis c'est le retour près de mère Thérèse-Emmanuel qui reçoit les Constitutions enfin approuvées – avant sa mort, dans la nuit du 2 au 3 Mai 1888, à Cannes.*

## II. DES ARCHIVES : LES MANUSCRITS – 001h, 001i, 001j<sup>99</sup>

a) *À partir de la liste annotée des "animadversiones", du procès-verbal des Chapitres généraux et des manuscrits des Constitutions, il est intéressant de voir les réactions à ces remarques et de suivre les essais de rédaction.*

*Ainsi, pour le 4<sup>e</sup> vœu à supprimer :*

- en marge des "animadversiones", de la main de mère Thérèse-Emmanuel : "objet d'un regret universel ; demander quelque chose à la place."*
- au chapitre de 1876 : "le 4<sup>e</sup> vœu a été supprimé depuis la réception des 'animadversiones'. Il est l'objet d'un regret universel. "*
- dans le texte final des Constitutions, au chapitre du But de l'Institut, comme faisant partie de l'esprit de l'Institut, et non plus sous forme de vœu : ... "travailler par toute leur vie à étendre dans les âmes le règne du Sauveur."*

*À propos de la suppression des Oblates "qui paraissent former un ordre à part", on peut noter un essai de formulation nouvelle, supprimée ensuite.*

*À propos de la suppression des sœurs du Tiers-Ordre "qui ne se trouvent habituellement que dans les*

---

<sup>99</sup>. Cf. Chapitres généraux **004**.



*anciens ordres approuvés par le Saint Siège”, une orientation au chapitre de 1876 : “Depuis notre agrégation à l’ordre de Saint Augustin<sup>100</sup>, il est bon de choisir de préférence des formes d’associations approuvées pour eux : Tiers-Ordre, confréries,” etc.*

*Dans les Constitutions, aucune mention, ni des unes ni des autres.*

*Pour l’adoration et l’office, en note des “animadversiones” 10 et 11 : “Pour l’Assomption et sa vocation spéciale de faire sortir l’action de la prière, insister sur l’adoration et l’office comme forme nécessaire à l’Institut.”*

*Le texte présenté propose, dans le But de l’Institut, une nouvelle formulation au sujet de l’adoration, avec mention de l’adoration de nuit, “dans les maisons de retraite ou de noviciat où il n’y aura point de pensionnat.” Tout ceci est supprimé par Rome et remplacé par le “culte du Saint Sacrement”, l’adoration restant inscrite au règlement de la journée.*

*Quant à l’office, il demeure dans le But de l’Institut, tandis qu’au chapitre qui le concerne, un dernier paragraphe est ajouté : “Que le Saint Office, qui est la prière de l’Église, soit la première et principale dévotion des Sœurs.<sup>101</sup>”*

*De nouvelles rédactions pour les chapitres de l’humilité, de la charité.*

*Pour la partie Gouvernement, un très gros travail est réalisé comme le laisse pressentir l’historique, depuis*

---

<sup>100</sup>. En 1866.

<sup>101</sup>. Pour le 4<sup>e</sup> vœu, l’adoration et l’Office, cf. Études d’Archives n° 1.

*les premiers textes jusqu'au Chapitre général de 1886<sup>102</sup>.*

*b) – Au-delà des manuscrits, il faut enfin retenir le texte, tel qu'il a été présenté à Rome et les annotations par un membre de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers.*

- Ainsi, des remarques quant à l'âge de l'admission, aux maisons de formation (avec mention de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers), à la clôture (cf. leçons données par les laïcs), à la pauvreté (des démarches légales à préciser), la chasteté et l'obéissance (ne pas confondre vœu et vertu), aux pénitences.*

*Plusieurs changements quant à l'autorité respective de la Supérieure et du Confesseur, des réflexions sur sa nomination pour laquelle la Congrégation propose "le consentement de la communauté".*

- Dans la partie Gouvernement, seule demeure la formule : "Les Évêques nomment les confesseurs ordinaires et extraordinaires selon la Constitution de Benoît XIV, 1748".*

*Pour la Supérieure générale, en plusieurs endroits, est ajouté : "après l'avis de son Conseil" ou "avec le consentement de son Conseil."*

- De façon générale, le mot : Religieuses est remplacé par : Sœurs et la Règle par : les Constitutions.*

---

<sup>102</sup>. Un projet, pas retenu, porte déjà la mention des "Provinciales", "dès que cette charge aura été décidée par un chapitre général".

- LE TEXTE IMPRIMÉ

*Le texte final, assorti du Décret, est imprimé en 1832, à l'abbaye bénédictine de Ligugé. C'est celui qui est reproduit ci-après.*

*• Pour la première partie : Règles communes, 24 chapitres au lieu de 25, le chapitre général sur les vœux étant supprimé depuis 1866.*

*• Pour la deuxième partie : Du Gouvernement, des chapitres différents de 1866, soit :*

*De l'organisation et du gouvernement de la Congrégation. De la Supérieure générale (assistée par un Conseil central : l'assistante générale, la première maîtresse des Novices, quatre conseillères élues par le chapitre).*

*Du Conseil.*

*Du Chapitre général (Supérieure générale et son Conseil, anciennes supérieures générales, supérieures locales. Maîtresses des Novices, Économe générale, autant de déléguées que de maisons comptant au moins cinq religieuses de chœur).*

*De l'assistante générale.*

*Des supérieures locales.*

\* \* \*

# CONSTITUTIONS 1888

## 1<sup>ère</sup> Partie – Règles Communes

### I. But de l'Institut

Les Sœurs de l'Assomption ont pour but d'imiter la très sainte Vierge dans son amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, spécialement au très saint Sacrement de l'autel, et de travailler, par l'éducation et les œuvres de zèle, à faire connaître et aimer Jésus-Christ et sa Sainte Église.

Elles se consacrent à une vie moitié contemplative et moitié active. La vie contemplative trouve son aliment dans le silence, l'oraison, la récitation du grand Office et le culte du très saint Sacrement.

Leur vie active embrasse les œuvres qui, sans les faire sortir de leurs maisons, leur permettent de former à une vie chrétienne les personnes de leur sexe : telles que pensionnats, orphelinats, écoles, retraites, préparation à la première communion, réunion et instruction de jeunes filles et de femmes, etc.

Elles peuvent aussi embrasser les œuvres de charité compatibles avec leurs occupations et leur demi-clôture, et aller, avec le consentement de la Sacrée Congrégation de la Propagande, dans les Missions, en y conservant les mêmes statuts.

L'esprit de leur Institut est de tout rapporter à Notre-Seigneur Jésus-Christ, aussi bien l'enseignement des connaissances humaines que les œuvres de foi et de piété, en suivant en tout l'esprit de l'Église, et de travailler par toute leur vie à étendre dans les âmes le règne du Sauveur.

## **2. Des conditions qu'il faut avoir pour entrer dans la Congrégation**

Les conditions essentielles pour être reçues dans la Congrégation sont que les sujets présentés soient des filles d'une conduite irréprochable, d'un bon esprit, d'un caractère franc, bien disposées à vivre parmi les Sœurs en véritable pauvreté, humilité, simplicité et obéissance ; qu'elles considèrent la vie religieuse comme une vie de dévouement, de travail et de sacrifice, et qu'elles ne cherchent que la perfection et le service de Dieu et du prochain, car si elles ne sont disposées à se donner sans réserve à Jésus-Christ, elles ne se rendront pas dignes de leur double vocation de prière et de zèle.

L'esprit de la Congrégation et les œuvres qu'elle embrasse demandent que les sujets qu'elle renferme aient reçu une bonne éducation, et que la plupart soient capables d'acquérir une instruction solide, étendue et rattachée par toutes ses branches aux enseignements de la foi. On ne doit donc recevoir pour le rang de Sœurs de chœur que des personnes bien élevées, à moins qu'on ne reconnaisse dans un sujet, à qui la première éducation ferait défaut, assez de sens, d'humilité et de qualités religieuses pour suppléer à ce qui lui manque, et se bien former à quelques-uns des emplois de la Congrégation. Il est à souhaiter qu'elles soient fortes et de bonne santé pour pouvoir mieux supporter la fatigue de l'enseignement joint à l'exact accomplissement de tous les devoirs de la vie religieuse.

On ne recevra pas les Postulantes avant l'âge de seize ans. Après vingt-cinq ans on ne les recevra qu'avec un induit du Saint-Siège. Le même induit est nécessaire pour admettre celles qui auraient été dans d'autres communautés et les veuves.

Pour les Sœurs converses, on n'exigera que les conditions de santé, de docilité et de bon caractère, avec une particulière

affection pour leur état qui doit leur être si cher à cause de sa plus grande humilité, pauvreté, simplicité et de son rapport avec la vie laborieuse de Jésus-Christ. On sera très difficile à dispenser d'aucune de ces conditions, et pour n'être jamais obligé de recevoir un grand nombre de Sœurs converses, on tâchera de n'en admettre que de très actives, fortes et serviables.

Les maladies qui pourraient se communiquer, les difformités qui inspireraient une répugnance légitime seront pour toutes les Sœurs une cause de non admission dans la Congrégation.

Qu'aucune considération humaine ne fasse recevoir une fille qui n'aurait pas les dispositions requises. Que l'on prenne garde de ne jamais considérer les aumônes qu'une Novice voudrait donner à la maison plutôt que sa personne, puisqu'un seul sujet mal appelé en religion peut y faire tant de mal. Que les Sœurs se souviennent toujours que ce ne sont pas les secours temporels qui doivent soutenir leur œuvre, mais la foi, la perfection, la confiance en Dieu seul et l'application à ne rien dire ou faire qui n'eût pu être dit ou fait par Notre-Seigneur Jésus-Christ ou par sa sainte Mère.

### **3. De la réception des Novices**

Le pouvoir d'examiner et de recevoir les sujets réside dans la Supérieure Générale qui l'exerce par elle-même ou par celles à qui elle le délègue.

Pour être admises à la prise d'habit, aux premiers vœux et à la profession, les Sœurs doivent être présentées par la Supérieure Générale à son Conseil dont elle prend les voix. Si elles obtiennent la majorité des suffrages, elles doivent être examinées par l'Évêque du diocèse ou son délégué.

Le postulat peut se faire dans les maisons particulières. Il dure de trois mois à un an, suivant les dispositions de la Postulante.

Le noviciat dure un an et se fait dans une maison désignée à cet effet par la Congrégation des Évêques et Réguliers, sous la direction d'une Maîtresse nommée par la Supérieure Générale, du consentement de son Conseil.

À l'issue du noviciat, les Sœurs font des vœux de deux ans. Elles peuvent alors être appliquées dans les maisons particulières aux œuvres de la Congrégation. Si on ne juge pas à propos de les soumettre à cet essai, elles restent Novices professes sous la direction d'une Maîtresse. Elles ne font leur profession définitive qu'après ce dernier temps d'épreuve.

Si même à l'expiration de ces deux ans, il arrivait qu'un sujet ne donnât pas toute garantie de persévérance, avant de lui faire faire des vœux qui, étant perpétuels, doivent être entourés du plus grand respect, le Conseil pourrait aux deux tiers des voix imposer à la Sœur un nouvel essai de deux ans, pour lequel elle renouvellerait ses vœux temporaires. Les vœux temporaires ou perpétuels sont réservés au Saint-Siège qui seul peut en dispenser.

En cas de mort, la Novice peut être admise immédiatement à prononcer ses vœux, mais si elle revient à la santé, sa profession est considérée comme nulle, et son noviciat continue.

La réception des Sœurs converses est soumise aux mêmes règles : seulement leur postulat est toujours d'un an et on peut établir pour elles des maisons de noviciat spéciales, du consentement de la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers.

#### Formule de Profession.

En présence de la très sainte et très adorable Trinité, je, Sœur N. N., voue et promets à mon Dieu que j'adore ici présent dans cette Hostie, à la très sainte Vierge Marie, à notre Père saint Augustin, et à vous, ma très Révérende Mère Générale (ou à vous, ma Révérende Mère, représentant notre très Révérende Mère Générale), de vivre en pauvreté, chasteté et obéissance jusqu'à la mort, (ou pendant deux ans), selon la Règle de saint Augustin et les Constitutions de cette Congrégation de l'Assomption de Notre-Dame. Ainsi soit-il.

#### **4. De la distinction du rang des Sœurs**

Les Sœurs sont de deux rangs : les unes choristes, chargées de la récitation de l'Office divin et de l'éducation des élèves ; les autres converses, chargées du service de la maison. Les unes et les autres font à la fin de leur noviciat les trois vœux de religion, mais les premières seules ont voix au Chapitre. Toute distinction d'honneur ou de rang est bannie de la Communauté ; non que les nouvelles Sœurs ne doivent filialement respecter les anciennes, mais parce que les anciennes doivent, par une plus abondante humilité, respecter et chérir aussi en elles les servantes et les épouses de Notre-Seigneur.

Pour garder cependant en toutes choses l'ordre qui est un des principaux effets de l'Esprit de Dieu, les Sœurs choristes tireront chaque année les rangs du chœur en même temps que les billets des cellules, et elles seront fort exactes à s'y ranger dans toutes les cérémonies régulières, à moins que la Supérieure leur en assigne un autre. La Supérieure ne tirera point de billet, elle gardera partout le premier rang, et l'Assistante le second, comme sa remplaçante. Les Sœurs converses prendront leur rang après les Religieuses de chœur, mais elles se regarderont toujours comme vraies sœurs en



Notre-Seigneur, et elles s'appliqueront à garder l'unité la plus parfaite dans les liens de la charité.

## **5. De la clôture**

Les sœurs sont soumises à une demi-clôture. Elles ne pourront sortir qu'à de rares intervalles et pour de graves motifs qui devront être soumis à l'approbation de la Supérieure Générale.

Ces sorties, même très rares, doivent être entourées des plus grandes précautions : elles ne doivent avoir lieu que sur l'ordre de la Supérieure locale qui désignera une Sœur ou une enfant pour accompagner celle qui sort.

Les Sœurs ne parleront au dehors que pour les choses strictement nécessaires ; elles ne se sépareront point à moins de permission. Jamais elles ne sortiront si matin que ce soit avant la messe de Communauté, ni si tard qu'elles ne soient rentrées pour l'Angélus. Les voyages sont exceptés de cette règle.

Avant de sortir elles mettront un grand voile noir, elles iront prendre la bénédiction de la Supérieure, et en rentrant elles iront faire une visite au Saint-Sacrement.

Chaque maison devra exposer à la Supérieure Générale les motifs de sortie qu'elle ne croit pas pouvoir éviter d'après les circonstances où elle se trouve, et les Sœurs se renfermeront exactement dans les permissions qu'elles recevront en conséquence.

Elles auront soin de conserver l'intérieur de leurs maisons aussi libre d'étrangers que si elles étaient soumises à une entière clôture. Lorsqu'il en sera besoin, la Supérieure pourra cependant accorder à des femmes la permission d'entrer ; et le pensionnat et les autres œuvres étant autant que possible séparés de la Communauté, elle pourra autoriser des hommes même à les visiter sous la conduite d'une Sœur ancienne. Elle

rendra seulement ces visites aussi rares que possible, et fera donner dans les parloirs ou dans les pièces extérieures toutes les leçons de professeurs étrangers. Si ces professeurs sont des hommes, elle prendra l'autorisation de l'Ordinaire, soit que les leçons se donnent au parloir ou dans l'intérieur de la maison.

S'il y avait lieu de montrer l'intérieur de la Communauté à une personne de considération, la Supérieure devra l'accompagner elle-même.

Le confesseur et le médecin, lorsqu'ils viennent visiter les malades, sont exceptés de cette règle. Quand ils devront entrer à la demande de la Supérieure, une des Sœurs viendra les recevoir à la porte et les conduira au lieu de leur emploi. On les reconduira de même à la sortie.

Le confesseur, quand il assistera les malades, laissera autant que possible la porte de la chambre entr'ouverte, en sorte qu'il puisse être vu par la Sœur qui l'a accompagné.

Toutes ces personnes qui entrent dans la maison par nécessité n'y prendront jamais leur repas ; si elles mangent au Couvent, on les servira dans les parloirs où les Sœurs ne prendront jamais rien avec elles.

## **6. Du parloir**

Les parloirs seront disposés de telle sorte que les étrangers y entrent sans pénétrer dans l'intérieur de la maison. Les Sœurs et les enfants y seront accompagnées par celle que la Supérieure aura désignée, à moins d'une permission. Du reste les Sœurs n'iront au parloir qu'avec la permission de la Supérieure qui leur en évitera le plus possible l'occasion, et qui veillera à ce qu'elles ne s'y répandent pas d'une manière naturelle ; car les Sœurs ayant renoncé pour elles-mêmes à toutes les choses d'ici-bas, ne doivent avoir de rapport au dehors que pour le seul service de la charité. Et cette charité

doit être tellement prudente que, pour faire du bien à ceux du dehors, on ne s'expose pas à perdre le recueillement et à moins bien accomplir les devoirs du dedans. Que les Sœurs ne se soucient donc pas des affaires et des nouvelles du monde et qu'elles n'en parlent que le moins possible. Qu'elles tâchent de rendre la conversation utile, soit à l'éducation de leurs élèves, soit aux personnes qui les visitent, en leur donnant de bons conseils, des idées de foi, des consolations surnaturelles, de sorte qu'on ne les quitte jamais sans emporter de saintes pensées et l'impression d'une religieuse dévouée à ses devoirs.

Qu'elles évitent de prolonger les parloirs, mais qu'elles y soient toujours douées, polies et pleines d'égards. Si toutefois quelqu'un, même parmi leurs proches, leur tenait des discours propres à les détourner de leurs devoirs, du respect de leur Supérieure et de la perfection de leur état, elles devront se montrer fermes et couper court, de manière à ce qu'on n'y revienne plus. Elles rendront compte à leur Supérieure, et les Novices à leur Maîtresse, de ce qu'elles auront fait et entendu au parloir.

## **7. De la Pauvreté**

Les Sœurs de l'Assomption, consacrées à l'amour de Jésus, à l'extension de son règne et au culte de la sainte Eucharistie, doivent puiser dans la pauvreté de la vie mortelle de Notre-Seigneur un généreux détachement des choses de la terre.

La pauvreté évangélique consiste dans la dépossession de soi-même et de toute propriété. Le vœu simple de pauvreté permet aux Sœurs de garder le domaine radical de leurs biens, mais elles ne pourront en conserver l'administration, ni l'usufruit, ni l'usage ; par conséquent, avant les premiers vœux, elles devront y pourvoir en confiant ces actes administratifs, soit à leur Institut, soit à d'autres, comme il leur plaira. Cet acte pourra être révocable, mais les Sœurs ne pourront en

conscience faire usage de cette faculté de révocation qu'après avoir obtenu le consentement du Saint Siège.

On en usera de même pour tous les biens qui, après la profession, échoieront aux Sœurs à titre légitime.

Les Sœurs ne peuvent en aucun cas disposer de la dot donnée à l'Institut, ni de ce qu'elles peuvent acquérir par leur industrie et leur travail et qui devient le bien de la Communauté.

Les Professes peuvent toujours, avec le consentement de la Supérieure, faire les actes de propriété exigés par les lois. Elles peuvent disposer par testament de la nue propriété de leurs biens, et, avec la permission de la Supérieure Générale, par acte de donation entre vifs.

Si une Sœur venait à sortir de la Congrégation, ou si elle était renvoyée, toute cession faite par elle à son Institut serait nulle à partir du jour de sa sortie. Elle ne pourrait en aucun cas réclamer les revenus dont la Congrégation aurait joui pendant qu'elle en faisait partie, non plus que les objets mobiliers qu'elle aurait apportés et dont la Congrégation ne serait pas responsable. Mais sa dot lui serait rendue dans un délai de deux ans, et les intérêts lui en seraient servis depuis le jour de sa sortie.

Que les Sœurs s'appliquent du reste à apporter dans le règlement de toutes les affaires temporelles un esprit de justice, de désintéressement et de paix, évitant les discussions et les procès, et s'abstenant de toute parole d'irritation et de murmures contre ceux qui leur feraient tort.

Tous les objets apportés dans la maison seront parfaitement mis en commun selon les Constitutions. Les Sœurs ne posséderont aucune chose en particulier, elles ne pourront acheter, ni rien donner, ni prêter, ni recevoir sans permission. Elles ne garderont point d'argent entre leurs mains, à moins

que leurs emplois ne les y obligent. Elles n'auront ni coffre, ni meubles fermant à clef, à moins de permission.

Dans les objets mêmes dont la Supérieure leur accorde l'usage, ainsi que dans les offices, elles s'efforceront d'avoir le plus pauvre et le moins. Elles agiront en tout ce qui les concerne personnellement avec l'économie qui convient à des pauvres, et seront très sévères pour l'emploi de leur temps, comme devant gagner leur vie par leur travail.

Elles seront toujours prêtes à changer de cellules et d'offices, ainsi que des objets qui sont à leur usage, et les Supérieures auront soin de les exercer quelquefois à cette pratique de détachement.

Les habits, les lits et tout ce qui sert à l'usage des Sœurs sera conforme à l'état de pauvreté dont elles font profession. Quelque peu de valeur qu'ait chaque objet, elles en useront avec soin, comme étant le bien de la religion et une aumône de Notre-Seigneur. En dehors de la chapelle elles n'auront ni soierie, ni argenterie, si ce n'est quelques couverts pour le service des étrangers et des malades.

Quant aux bâtiments, tout en maintenant la simplicité dans leurs pensionnats et la pauvreté dans leurs cellules, elles accepteront pour leurs maisons tout ce qui peut inspirer à leurs élèves le sentiment des arts chrétiens. Leurs chapelles seront pour elles l'objet d'un saint zèle ; elles y consacreront tout ce qui peut manifester leur amour et leur religion pour la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ au très saint Sacrement.

Elles garderont autant que possible l'uniformité en toutes choses comme une vertu qui entretient non seulement l'esprit de pauvreté, mais encore l'union et la régularité.

Elles fuiront donc toute singularité, comme source de désordre, et pour cela, à moins d'empêchement qui soit approuvé par la Supérieure Générale, elles s'accommoderont à

la commune manière de vivre de la maison-mère, se conformant aux maximes et aux pratiques qu'on y enseigne, tant pour leur conduite spirituelle que pour le temporel, sans jamais en prendre d'autres, quoique bonnes et meilleures en apparence.

Que la vertu de pauvreté leur donne le détachement du cœur ; qu'elles tâchent d'entrer dans la pratique, si recommandée par les saints, de ne rien demander, de ne rien refuser, partout où la régularité, l'obéissance et le bien des œuvres ne les obligent pas à exposer leurs besoins avec simplicité.

Qu'elles se gardent de mettre leur espérance et leur appui en aucune chose de ce monde ; qu'elles se considèrent comme voyageuses ici-bas, et soient toujours prêtes à quitter les lieux et les personnes mêmes les plus chères pour ne tenir qu'à Jésus-Christ et à son saint amour.

## 8. De la Chasteté

Selon la pensée des saints Pères, les vierges sont les prémices tirées d'entre les hommes pour être offertes à Dieu et à l'Agneau. Jésus-Christ se les est acquises par l'effusion de son sang, et elles doivent considérer souvent qu'achetées d'un si grand prix et destinées à suivre l'Agneau partout où il va, elles lui appartiennent également pour le suivre ici-bas dans le partage de sa vie pauvre, humble et mortifiée, purifiant leurs âmes par un généreux renoncement à tout ce qui fait la vie des sens, afin que, portant la mortification de Jésus dans leurs corps, sa vie se manifeste dans leur chair mortelle.

C'est dans leur amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ au très saint Sacrement, et leur filiale confiance envers la très sainte Vierge que les Sœurs trouveront la grâce de correspondre à cette belle vocation. Qu'elles y soient fidèles dans les plus petites choses. Qu'elles observent une grande modestie dans toute leur conduite. Qu'elles fuient les conversations inutiles, et qu'elles aient horreur de tout ce qui peut éveiller une pensée dangereuse. Que leur vie soit sans cesse occupée ; qu'elles soient toujours prêtes à rendre compte de toutes leurs actions. Qu'elles soient jalouses de conserver à leur divin Époux un cœur dont aucune affection trop naturelle ne diminue la fidélité. Qu'elles se souviennent que la vie de zèle est après tout la vie des Anges ; qu'ils sont leurs modèles dans tous leurs rapports avec le prochain, et qu'elles ne peuvent recevoir les communications de Celui qui est la très pure splendeur du Père que dans un cœur transparent d'innocence.

Qu'elles sachent qu'elles sont obligées d'être saintes d'esprit aussi bien que de corps, et qu'après s'être données si solennellement à Jésus-Christ, il n'y a plus d'action, ni de parole, ni d'instant de leur vie sur lesquels il n'ait droit ; qu'il

doit remplir seul toute la plénitude de leur cœur, et que tout ce qui peut y être qui n'est pas Jésus-Christ, ou qui n'y est pas en son nom, par son ordre ou pour l'amour de lui, ne saurait y être retenu à moins de blesser cette chasteté parfaite en laquelle elles doivent vivre.

## 9. De l'Obéissance

Si les Sœurs donnent tout ce qu'elles ont par la pauvreté, leur cœur, leur corps et leurs sens par la chasteté, elles se donnent tout entières elles-mêmes par l'obéissance. Cette vertu qui consomme le sacrifice de tout leur être est le lien, la force et l'essence de la vie religieuse.

Pour s'y attacher étroitement et jusqu'à la mort, que les Sœurs entendent leur divin Époux leur dire qu'il est descendu du ciel sur la terre, non pour faire sa volonté, mais celle de son Père ; qu'elles s'étudient donc à être les membres fidèles et les épouses soumises de Celui qui a été obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix.

Qu'elles sachent voir à son exemple dans toutes les conduites de l'obéissance une disposition de la providence éternelle de Dieu, et dans toute créature à qui elles obéissent, l'autorité de Dieu, souverain Seigneur et Créateur de toutes choses.

Que la pratique de cette vertu les rende avant tout les filles parfaitement soumises de la sainte Église ; qu'elles embrassent de cœur tout ce qui vient de l'autorité du Souverain Pontife, trouvant leur lumière et leur joie dans tous les préceptes, tous les conseils et toutes les paroles de celui qui est la tête, le cœur et la bouche de l'Église.

Qu'elles obéissent en toutes choses à leur Supérieure, avec confiance et soumission, comme à leur Mère, selon les Constitutions. Cette obéissance leur sera douce, si elles considèrent toujours, comme elles doivent, dans toute



Supérieure, la personne même de Jésus-Christ. C'est par là qu'elles conformeront sans peine leur volonté à la sienne, partout où il n'y a pas évidence de péché, et que fermant les yeux par une obéissance aveugle sur les défauts et les qualités de la personne qui commande, aussi bien que sur l'utilité ou l'inutilité de la chose commandée, elles recevront ses ordres et jusqu'au moindre signe de sa volonté comme l'expression de la volonté divine.

Que l'obéissance soit donc saintement et parfaitement instituée parmi elles, chaque Sœur rendant à la Supérieure de sa Communauté l'obéissance que celle-ci rendra elle-même à la Supérieure Générale, et toutes étant prêtes à recevoir et à vénérer l'autorité de Jésus-Christ dans toutes celles à qui la Supérieure Générale donnera le pouvoir de les gouverner, visiter, redresser et corriger. Que celles qui ont les premières places dans la Congrégation s'appliquent à donner le bon exemple à cet égard par une obéissance pleine d'humilité et de dévouement, afin de conserver dans la Congrégation l'unité la plus parfaite.

Pour pratiquer la vertu d'obéissance dans toute leur conduite, il faut encore qu'elles obéissent non seulement à leurs Supérieures, mais aussi aux Sœurs officières en ce qui regarde leur emploi, et qu'elles acceptent, avec une humble soumission de jugement et avec un vrai désir de se corriger, toute observation qui leur sera faite et toute pénitence qui pourra leur être imposée pour leurs négligences ou fautes extérieures, même quand il s'agirait de défauts qui ne les rendraient pas coupables devant Dieu.

Et l'obéissance étant si agréable à Dieu qu'il lui accorde toutes les grâces de force, selon cette parole : "L'obéissant racontera ses victoires", que les Sœurs ne craignent pas d'entreprendre par obéissance ce qu'elles croiraient même ne pas pouvoir accomplir autrement. Qu'elles se confient

entièrement en l'assistance de Notre-Seigneur, après qu'avec douceur et sans esprit de contention elles auront simplement représenté leurs difficultés à la Supérieure.

Au reste elles pourront toujours faire à leurs Supérieures les observations qu'elles jugeront convenables. Elles devront même agir en cela, comme pour tout le reste, avec une grande franchise et une entière liberté. Mais on leur recommande de fuir avec le plus grand soin ces conversations où, sous prétexte d'un plus grand bien, on juge les Sœurs et on critique le gouvernement des maisons. Ces conversations sont la ruine des Communautés, et les Supérieures sont dans la plus rigoureuse obligation de réprimer, avec toute la sévérité possible et en même temps la prudence et la discrétion convenables, tous les moindres abus de cette espèce qu'elles découvriront. Une Religieuse convaincue de s'être livrée habituellement à ce mauvais esprit devrait être renvoyée sans miséricorde, si on la croyait incorrigible. Il vaut mieux retrancher un membre que de laisser la gangrène gagner tout le corps. Les Sœurs seront fidèles à demander toutes les permissions dont chacune a besoin pour satisfaire à tous les règlements de l'Institut. Elles ne feront aucune austérité, ni n'embrasseront aucun jeûne sans la permission de la Supérieure. Elles ne doivent non plus donner de commissions, ni écrire de lettres qu'avec la même permission.

Toutes les lettres du dedans et du dehors seront remises à la Supérieure pour qu'elle puisse les lire, et les remettre ou les retenir suivant qu'elle jugera le meilleur devant Dieu. On en excepte les lettres des Supérieures majeures qui devront être remises de suite à leur adresse sans être ouvertes, non plus que celles que les Religieuses voudraient leur écrire et pour lesquelles on leur laissera la plus grande liberté.

Que les Sœurs soient convaincues que si tout le bonheur de l'âme religieuse consiste dans l'union à Dieu, jamais il n'y aura

pour elles union d'amour sans l'union de la volonté qui se fait par l'obéissance. Que les sacrifices ne leur coûtent donc pas pour acquérir la perfection de cette vertu, et qu'elles apportent tous leurs soins à s'établir et à se maintenir dans une sainte indifférence pour les emplois, les maisons et toutes les choses où peut s'étendre l'obéissance, de telle sorte qu'elles soient toujours prêtes à en accepter le changement de bon cœur dès qu'il leur sera demandé.

Nulle disposition peut-être n'importe plus à la paix de leurs âmes, à leur avancement spirituel et au service de Notre-Seigneur dont elles ne peuvent être les instruments que là où il les appelle.

## **10. De l'Office divin**

Les Sœurs récitent en chœur le grand Office de l'Église romaine avec le propre qui leur sera concédé. Celles qui ne peuvent assister au chœur diront le même Office en leur particulier. Mais, comme tous les autres points des Constitutions, cette récitation au chœur ou en particulier ne les obligera pas sous peine de péché.

Le chœur ne sera de règle que dans les maisons où il y aura douze Religieuses de chœur. Celles qui n'auront pas atteint ce nombre mettront le plus de zèle possible à en réciter au moins une partie. Les Supérieures particulières rendront compte tous les ans de ce qui se fait à cet égard dans leur Communauté. Elles pourront dispenser individuellement de l'Office ; si la dispense se prolonge, elles en rendront compte à la Supérieure Générale.

Dans les Offices des dimanches et des fêtes le chant ecclésiastique sera préféré. Cependant il est permis de chanter des messes et des saluts en musique, pourvu que cette musique ait un caractère vraiment religieux.

Que le saint Office, qui est la prière de l'Église, soit la première et principale dévotion des Sœurs. Qu'elles se montrent fidèles héritières du zèle qui a animé les premiers membres de la Congrégation pour la sainte Liturgie. Qu'elles sachent y trouver toujours un des plus précieux aliments de leur vie spirituelle. Qu'elles y suivent les mystères de la foi, qu'elles y trouvent la vie de l'Église, qu'elles s'y nourrissent de ses enseignements et de son esprit, et qu'elles s'en servent pour faire entrer aussi leurs élèves dans l'amour et l'intelligence du culte catholique.

### **11. Le règlement de la journée**

Le lever à 5 heures. À 5 heures et demie l'oraison ; à six heures et un quart Prime et la sainte Messe. À sept heures et demie on sonne le déjeuner, à huit heures le silence.

Chaque Sœur s'occupe ensuite dans son emploi, selon le règlement que la Supérieure lui a donné. Il en est de même des intervalles de l'après-midi.

À onze heures et demie Tierce, Sexte et None, suivies de l'examen particulier. À midi le dîner suivi de la récréation ; le silence à une heure et demie, puis une demi-heure de lecture spirituelle, chacune en particulier. Dans l'après-midi on récite Vêpres et Complies, et les Sœurs font une demi-heure d'adoration ; à cinq heures et demie le souper, puis récréation jusqu'à sept heures. À huit heures et un quart on commence Matines. Les Sœurs font ensuite l'examen de conscience, puis elles se retirent pour se coucher le plus promptement possible ; les lumières doivent être éteintes à dix heures.

La sacristine aura soin que l'Angélus soit sonné à l'heure prescrite suivant la saison.

Un demi-quart d'heure avant la fin de la récréation de midi et du soir toutes les Sœurs se réunissent autour de la Supérieure

pour recevoir les obédiences et demander ce dont elles pourraient avoir besoin dans leurs emplois. Celles qui n'ont rien à demander à la Supérieure ni aux Officières doivent se retirer en silence.

Les Sœurs converses se lèvent et se couchent une demi-heure plus tôt que les Sœurs de chœur.

Pendant le Carême on dit Tierce avant ou après la Messe, selon les lieux ; puis Sexte, None et Vêpres avant le dîner, et Complies à cinq heures et un quart.

Le dimanche, l'ordre des Offices de l'après-midi sera réglé dans chaque maison selon les besoins des œuvres et des lieux.

La récréation de midi est prolongée le dimanche jusqu'à deux heures. Le jeudi on ne sonne le silence qu'à trois heures.

## **12. Du silence**

Comme Notre-Seigneur ne nous a pas appelées dans la solitude pour nous occuper des choses de la terre avec l'esprit de la terre, mais qu'il veut nous parler au cœur et nous apprendre à servir le prochain avec le même esprit qu'il l'a fait, il faut, pour accomplir les devoirs de notre vocation, que nous apprenions à écouter Jésus-Christ dans le silence, et à le rendre par un saint recueillement maître de nos cœurs et de nos volontés. Afin donc que les Sœurs puissent trouver, selon la parole du Saint-Esprit, leur force, leur justice et leur paix dans le silence, il ne sera jamais permis de parler depuis le second coup de Matines jusqu'après la messe de Communauté, à moins d'une pressante nécessité. En tout temps le silence s'observera au chœur, au réfectoire et dans les dortoirs des Religieuses.

Dès qu'on aura sonné le silence du matin et celui de l'après-midi, on ne pourra parler dans les autres lieux que pour des leçons et autres choses nécessaires.

Dans l'intervalle qui se trouve entre le grand et le petit silence, il ne sera pas permis non plus de dire des paroles inutiles et de récréation, mais on devra profiter de ce moment pour demander les choses nécessaires dans les offices, afin que le silence soit mieux gardé le reste du jour.

Cependant toutes les fois qu'elles en ont besoin, les Sœurs peuvent parler à leur Supérieure, et les Novices à leur Maîtresse, pourvu que ce soit de manière à ne pas troubler le calme profond qui doit régner dans les lieux réguliers.

### **13. De la mortification**

Les Sœurs doivent savoir qu'en entrant dans la Congrégation elles ont fait à Dieu le sacrifice de leur vie ; cette vie ne leur appartient donc plus ; il doit peu leur importer qu'elle soit longue ou qu'elle soit courte, pourvu qu'elle soit employée dans le but voulu de Dieu. Elles se détacheront de leur santé, en rendant compte comme d'un bien qui est à Dieu ; ne craindront pas de la dépenser à son service, et seront cependant prêtes à se soigner si on le leur commande, dans le seul but d'obéir et de faire ce qui est le plus agréable à Notre-Seigneur.

Pour se vaincre elles-mêmes et pour s'unir à Jésus-Christ crucifié, dont elles adorent l'immolation toujours renouvelée sur nos autels, la pénitence leur est nécessaire. Mais elle doit être conforme à l'esprit de leur Institut ; elle consistera surtout dans l'accomplissement des Constitutions, la pauvreté, la sévérité dans l'emploi du temps, le dévouement à l'éducation et au travail, la patience dans les souffrances de toute espèce, le support du prochain, l'assiduité à la prière.

La vie laborieuse qu'elles mènent suffit d'ordinaire à dépenser leurs forces et leur rend les austérités moins nécessaires. Elles n'auront de jeûnes de règle que la veille des sept fêtes de la sainte Vierge et la veille de saint Augustin.

Leur lit sera de paille, à moins d'infirmité. Si elles veulent s'imposer quelque privation ou faire quelque pénitence, autres que celles en usage dans la Congrégation, elles devront obtenir pour cela la permission du confesseur qui ne la donnera qu'avec prudence et modération, leur recommandant surtout la mortification intérieure sans laquelle les austérités servent peu. Elles la pratiqueront en s'appliquant à faire abnégation de leur jugement et de leur volonté, à vaincre leurs passions, à modérer leurs empressements, à retrancher les paroles et même les pensées inutiles, à faire avec égalité d'humeur les choses qui leur coûtent, à se refuser les satisfactions dont elles pourront se priver sans inconvénient.

#### **14. Des repas**

Les Sœurs prendront une légère réfection le matin. Aux deux autres repas, on sert deux portions et un dessert ; au dîner on y ajoute le potage. La lecture se fait pendant le dîner et le souper. On fait aussi pendant ce temps des coupes et des avertissements.

À dîner et à souper la Supérieure dira le *Benedicite* et les Grâces du Bréviaire romain. Au déjeuner, les Sœurs diront en particulier le petit *Benedicite*.

Celles qui ne viendraient au *Benedicite* qu'à la fin du premier *Gloria Patri*, par leur faute, baiseron t la terre au milieu du réfectoire.

À la fin des Grâces on sonnera la seconde table : on n'y répétera pas la bénédiction commune ; on n'y fera ni lecture ni pénitences. Et comme il ne doit pas y avoir de troisième table, les Sœurs qui n'ont pu assister à la première, feront en sorte de venir toutes à la seconde.

La Supérieure aura soin que la nourriture soit saine et abondante en même temps que bien conforme à la sainte

pauvreté ; mais aucune des Religieuses ne se plaindra de ce qui a été servi, ou n'en témoignera de la répugnance, si ce n'est à la seule Supérieure.

Entre les repas, les Religieuses qui croiraient avoir besoin de quelque chose en demanderont la permission à la Supérieure avec simplicité.



## 15. Des récréations et conversations des Sœurs

Les Sœurs prendront la récréation ensemble et dans une salle commune. Elles causeront entre elles doucement et joyeusement, sans discussion ni railleries qui puissent blesser, prenant soin de n'être pas ennuyeuses les unes aux autres.

Celles qui voudraient sortir en demanderont la permission ; celles qui désirent aller au jardin s'y tiendront ensemble. Elles pourront causer en particulier, mais de manière à être entendues de quatre ou cinq. Elles pourront s'amuser aux travaux du jardinage, ou à quelques jeux qui donnent au corps un exercice utile à la santé. Mais elles n'auront ni cartes, ni jeux semblables, et se garderont de perdre leur temps à entretenir de petites bêtes inutiles.

Celles qui n'iront pas au jardin travailleront aux ouvrages de la maison dans un esprit d'utilité et de pauvreté. Une des Sœurs sera chargée de rappeler de temps en temps la présence de Dieu par quelque parole tirée de l'Écriture ou des ouvrages des Saints.

Que les Sœurs parlent en ce temps de ce qui leur sera le plus agréable, pourvu que le bon esprit et la charité y trouvent leur aliment et que tout ce qui est aimable, saint et de nature à élever le cœur et l'intelligence soit de préférence leur entretien.

Qu'elles se gardent de tout ce qui sent la vulgarité, la plainte ou l'humeur personnelle et qu'elles sachent allier à l'entrain et à la cordialité qui délassent, l'esprit de foi qui édifie.

Que sans témoigner aucune préférence, les Sœurs s'aiment en général, comme Notre-Seigneur le recommande à ses Apôtres, et qu'elles cherchent en toutes choses le bien et la consolation de leurs Sœurs, tâchant d'imiter leur Époux qui a donné sa vie pour tous.

## **16. De la simplicité, de la modestie et des rapports mutuels**

La simplicité, qui est aujourd'hui le caractère marqué de la Congrégation, doit être soigneusement conservée parmi les Sœurs. Que chacune s'applique donc à servir Notre-Seigneur avec un cœur droit et large, à parler simplement, à agir franchement, et à porter dans toute sa conduite un esprit humble et vrai qui écarte les prétentions, les recherches, les détours et les mystères. Les Sœurs tâcheront de joindre à la simplicité beaucoup de douceur et de modestie.

Elles s'étudieront à faire toutes choses en tranquillité, à rendre leur parole douée, leurs regards modestes, et à éviter le bruit, les ris excessifs et tout ce qui sent la légèreté dans les manières. Elles tiendront les yeux baissés au cœur, au réfectoire et au chapitre.

Elles éviteront soigneusement de s'impliquer dans les affaires des séculiers ; mais afin d'accomplir aussi bien au dehors qu'au dedans cette parole de l'Apôtre : "Prévenez-vous d'honneur les uns les autres, et regardez vos frères comme étant au-dessus de vous", elles traiteront toujours honorablement chaque personne selon sa condition, gardant tous les honneurs dus aux grands et aux petits, même lorsqu'on a sujet de s'en plaindre.

Elles montreront surtout en toutes circonstances un grand respect pour le caractère sacerdotal, se rappelant ce mot de saint François d'Assise, que s'il voyait un ange et un prêtre, il saluerait le prêtre le premier.

Elles ne diront rien au dehors de ce qui se fait dans la maison, à moins qu'une sage discrétion ne les autorise à parler de ce qui pourrait édifier, et qu'elles pensent être approuvées en cela de la Supérieure.

Elles garderont entre elles une douce et aimable cordialité, se traitant avec une simplicité affectueuse, pleine de déférence et de charité. Elles se donneront le nom de Sœur, et à la Supérieure celui de Mère. Elles pourront se saluer de la tête lorsqu'elles se rencontreront, mais elles ne s'arrêteront pas à causer en particulier. Si leur charge ou la permission de la Supérieure les autorise à parler pour des choses nécessaires, elles le feront en peu de paroles, doucement et à demi-voix.

Nulle ne se permettra de demander à la portière, ni aux Sœurs sortant du parloir, ce qui s'y sera dit, s'il est arrivé des lettres et autres choses semblables. Si quelque personne séculière entre dans la maison, les Sœurs éviteront autant que possible sa rencontre.

Elles garderont une grande propreté et bienséance dans leurs habillements et la tenue de leurs offices et de leurs cellules, et elles éviteront de se montrer sans être revêtues de leur habit de jour ou de nuit.

Elles n'entreront point dans les cellules les unes des autres sans permission, non plus que dans les offices. Quand elles devront y aller, elles frapperont à la porte et attendront pour entrer que la Sœur ait répondu.

Elles n'y prendront rien sans en avertir la Sœur qui en a la charge, et après, elles auront soin de rapporter chaque chose en temps convenable.

Si une Sœur qui a autorité sur elles, soit comme Maîtresse, soit comme Officière, leur refuse quelque chose, elles ne la demanderont pas à la Supérieure sans la prévenir du refus. Mais ce qui leur aura été refusé par une Supérieure, elles ne le demanderont à aucune inférieure.

Jamais elles ne doivent ouvrir les livres dont l'usage ne leur a pas été concédé, ni bien moins toucher aux boîtes, aux pupitres et aux papiers de leurs Sœurs. Si elles trouvent quelque papier

écrit, elles ne le liront pas, mais elles le porteront à la Sœur qui l'a perdu ou à la Supérieure.

## 17. De l'humilité

La douceur et l'humilité sont les vertus propres de Jésus-Christ, selon ce qu'il nous a dit : "Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur". Les Sœurs donc, qui font une profession particulière d'aimer Notre-Seigneur et sa sainte Mère, s'appliqueront toute leur vie à développer en elles les pensées, les sentiments et la pratique d'une vraie humilité.

Elles considéreront d'abord que l'humilité consiste dans l'anéantissement de la créature devant Dieu, rapportant à Dieu tout honneur et toute gloire, et s'étudiant à connaître son néant, sa bassesse et son infirmité, à l'accepter de cœur, à s'avouer pécheresse et indigne des dons de Dieu, de manière à s'établir dans le mépris de soi et dans une parfaite soumission.

L'humilité est la mère de toutes les vertus ; c'est elle surtout qui conserve l'obéissance, la simplicité, la charité ; elle donne la vraie joie. Les Sœurs la demanderont à Dieu par d'ardentes prières ; elles s'y porteront par le désir de plaire à Jésus-Christ et de l'imiter dans la vie cachée, l'amour de l'abaissement, les actions humbles et l'acceptation même des mépris, des injustices et des outrages, si Dieu les en juge dignes, à la suite de leur Époux.

Elles s'étudieront soigneusement à connaître leurs défauts particuliers pour en accepter l'abjection ; elles ne s'excuseront point de leurs fautes, mais s'en humilieront et remercieront les personnes qui les avertiront ; elles seront contentes que la Supérieure les sache afin d'y remédier.

Quand elles seront averties de leurs défauts au chapitre, au réfectoire ou par leurs Supérieures, elles recevront ces admonitions à genoux avec douceur et soumission, n'en parlant jamais hors de là, non plus que des pénitences qui s'y donnent

et qui s'y font, gardant le respect dû à ces actes de mortification religieuse.

Elles feront leurs coupes également à genoux, et de manière à être entendues de toute la Communauté, et jamais elles n'entreprendront d'excuser leur Sœur lorsqu'on lui fera la correction ou qu'on l'humiliera en leur présence. Mais si elles savent quelque chose en faveur de son innocence, elles pourront le dire en particulier à la Supérieure.

Elles prendront bien garde de mépriser personne et de se préférer à qui que ce soit. Elles se porteront un grand honneur cordial, non tant en apparence et en formule qu'en vérité et en effet. Elles tâcheront d'user les unes envers les autres d'une grande condescendance et d'une humilité généreuse, préférant dans les choses indifférentes la volonté des autres à la leur propre par esprit d'abnégation et d'amour. Et loin de se prévaloir de cette règle vis-à-vis des autres, chacune s'efforcera d'acquiescer un mépris de soi si sincère, qu'elle trouve toujours que ses Sœurs lui rendent plus d'estime, plus d'honneur et plus de déférence qu'il ne lui est dû.

Elles ne contesteront pas, même en choses légères.

À l'exemple de Jésus Christ, elles tâcheront de ne se plaindre de rien ni de personne, et d'embrasser les contradictions d'un esprit paisible et doux, ce qu'elles ne pourront faire qu'autant qu'elles auront pris la sainte habitude de garder le silence intérieur, aussi bien qu'extérieur, dans toutes les occasions où leur amour-propre se trouve intéressé.

Loin de juger sévèrement les personnes même du dehors, les Sœurs tâcheront de se rendre toujours intérieurement les avocates du prochain, joignant le sentiment de leur propre fragilité et la charité envers les personnes à l'horreur qu'elles doivent témoigner pour les vices.

Elles s'efforceront d'apporter une grande pureté d'intention dans les œuvres, craignant souverainement d'y mettre leur amour-propre à la place de la gloire de Dieu, qu'elles doivent uniquement chercher.

Elles s'attacheront donc à persévérer de bon cœur dans les emplois humbles, à se réjouir du bien fait par les autres et à se trouver heureuses d'y contribuer obscurément.

Toutes les Sœurs et la Supérieure, autant qu'elle le pourra, se montreront toujours disposées à se porter aux ouvrages de la maison et à se rendre les unes aux autres les plus humbles services.

Si jamais une Sœur se sentait malheureusement tentée du désir de la supériorité ou d'un emploi qui la mit en relief, qu'elle tremble, qu'elle s'humilie, qu'elle sache que c'est le démon de l'orgueil qui cherche à entrer dans son cœur pour ruiner sa ferveur, sa paix et celle des autres, et frapper toutes ses œuvres de stérilité. Qu'elle considère quelle grâce il y a à occuper la dernière place dans la maison de Dieu, et que c'est la seule que les saints aient jamais ambitionnée.

L'humilité les détachera de leur propre sens et leur fera comprendre le besoin d'être conduites. Elle les disposera, par conséquent, à ne rien mettre de leur propre jugement dans leurs charges, à les remplir selon les règles et les usages de l'Institut, et à se guider en tout par les avis de la Supérieure, de leurs Officières et par l'exemple des Sœurs les plus ferventes qui les aient précédées dans les mêmes emplois.

Qu'elles se gardent aussi de s'entremêler des offices des autres et des fautes qui peuvent y être faites, à moins qu'elles n'en aient la charge, ni de donner leur avis sur la conduite du pensionnat, des emplois et des affaires de la maison, à moins qu'on ne les interroge.

## 18. De la charité

La charité est la marque à laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ reconnaîtra ses disciples. Qu'elle brille donc par-dessus toutes choses dans la Congrégation, afin que toutes celles qui la composent soient reconnues vraies disciples et épouses du Sauveur, vraies filles de la très douce, très clémente et très miséricordieuse Vierge Marie.

Les Sœurs s'efforceront d'avoir et de témoigner à tous, mais surtout à leurs Sœurs, une charité franche, sincère et cordiale.

Elles ne souffriront en leurs cœurs aucune animosité, envie, jalousie, amertume, froideur ou dégoût envers qui que ce soit.

Elles craindront souverainement les moindres choses capables de blesser la charité. Elles éviteront avec soin les détractations, les jugements téméraires, les paroles piquantes, les moqueries et tout ce qui marque de l'aigreur ou du ressentiment. Elles se tiendront continuellement sur leurs gardes pour ne rien dire ou faire qui puisse désobliger les Sœurs.

La charité n'est pas un goût naturel qui ne dépend pas de soi, mais un amour né de Dieu, par lequel on s'aime les uns les autres de l'amour dont Dieu aime les hommes et pour la même fin, qui est leur sainteté en ce monde et leur béatitude en l'autre. Notre-Seigneur s'en est fait le modèle et la mesure en disant : "Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés".

Que toutes les répugnances, que toutes les blessures, que toutes les froideurs, que tous les attrait naturels et toutes les affections particulières disparaissent donc dans nos âmes devant ce poids immense de la charité de Jésus-Christ qui nous presse d'être toutes à toutes, pour nous unir toutes dans le seul but de l'amour et du service de Dieu.



Si une Sœur sentait jamais quelque antipathie ou aversion envers une autre, elle la combattra fortement, s'humiliant, priant, se donnant à l'esprit de charité de Notre-Seigneur, faisant à l'égard de cette personne des actes de charité intérieurs et extérieurs. Si elle ne peut vaincre ce sentiment, elle le découvrira au confesseur, pour qu'on l'aide à le guérir, et veillera soigneusement à n'y pas donner de consentement et à ne pas le laisser produire d'effets dans ses actions ni dans ses paroles.

Elles ne se coucheront jamais sans s'être réconciliées avec celles qu'elles auraient pu offenser ne fût-ce que par une parole ou par un geste. Ces réparations se feront autant que possible à l'obéissance, et de telle sorte que ce ne soit pas par cérémonie ou manière d'acquit, mais avec une manière aussi cordiale qu'affectueuse, et un sincère désir d'ôter à leurs Sœurs tout sujet de peine.

Elles feront volontiers les premières avances, alors même qu'elles n'auraient aucun tort, et si elles se sont laissé prévenir, elles recevront du moins celle qui vient leur demander pardon avec autant d'amour, de douceur et d'indulgence, qu'elles désirent en trouver elles-mêmes auprès de Dieu, lorsqu'elles vont lui demander pardon de leurs offenses.

S'il y a quelque chose de plus pénible à supporter dans une circonstance particulière, elles se souviendront qu'étant engagées à pratiquer les conseils évangéliques, elles doivent s'accoutumer à souffrir, à céder leurs droits, à s'humilier pour suivre en cela Jésus-Christ.

Elles mettront leur gloire et leur contentement à accomplir le précepte de Notre-Seigneur : "Aimez ceux qui vous haïssent, bénissez ceux qui vous calomnient et vous persécutent, afin que vous soyez enfants du Père céleste, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants". Quelle que soit la faute du

prochain, elles s'attacheront à ne pas rendre le mal pour le mal, mais à vaincre le mal par le bien.

Qu'elles se proposent de faire du bien à tous pour le seul amour de Dieu, d'avoir tout le monde pour ami et personne pour ennemi, autant que possible, au moins de ne jamais donner sujet à personne de l'être.

Qu'elles portent l'exercice de la charité jusque dans les plus petits détails de leur vie ; que leurs manières, leur visage soient pour leurs Sœurs un témoignage continu de bienveillance et d'affection ; qu'elles prennent part à leurs joies et à leurs peines ; qu'elles fassent de bon cœur et au plus tôt tout ce qui se peut faire pour elles, et cela sans autre prétention que de plaire à Jésus-Christ ; qu'elles leur rendent tous les services d'une véritable et parfaite charité par leurs prières, par leurs bons exemples et par tous les moyens que l'obéissance et la régularité laissent en leur pouvoir.

Qu'elles s'appliquent à n'avoir point d'yeux pour voir les fautes du prochain, ni d'oreilles pour en entendre mal parler, ni de bouche pour l'accuser, ni d'entendement pour le juger, ni de volonté pour le condamner, ni de mémoire pour s'en souvenir ; mais un cœur miséricordieux pour en avoir compassion, une langue charitable pour le bien traiter et un esprit patient pour le supporter. Ceci ne doit pas empêcher tout ce qui est ordonné par les Constitutions pour la correction des fautes, car la vraie charité veut qu'on aide le prochain à vaincre ses défauts, en l'avertissant par un esprit de zèle surnaturel et en le corrigeant quand on en a la charge. Il importe seulement de n'en pas parler hors de là.

Il faut aussi garder la discrétion et la charité en ce qui regarde les diverses maisons de la Congrégation, n'en disant que du bien et ne découvrant qu'à celles qui en sont chargées les défauts qui s'y peuvent rencontrer.

Enfin, que la charité qui doit unir les cœurs et les âmes soit aussi le lien des intelligences ; qu'elle forme parmi les Sœurs une parfaite unité d'esprit dans toutes leurs fonctions ; qu'elle les porte à quitter volontiers leurs propres sentiments pour être une en toutes choses et pour procurer la gloire de Dieu par cette unité, se modelant tellement sur Jésus-Christ, qu'elles acquièrent entre elles autant de ressemblance qu'elles en auront chacune à leur divin modèle, de telle sorte qu'elles jugent de même et qu'elles aient toutes les mêmes volontés, parce qu'elles jugeront comme Jésus-Christ et ne voudront que ce qu'il veut.

### **19. Des avertissements**

Suivant la règle de l'Évangile, les Sœurs s'avertiront avec charité des fautes qu'elles auraient pu remarquer. Elles le feront toujours à genoux, avec beaucoup de douceur, de respect et d'humilité.

Si la faute avait quelque gravité et qu'elle fut secrète, l'avertissement se ferait d'abord en particulier, comme le veut notre divin Maître, après quoi il faudrait avertir la Supérieure qui devrait y remédier par tous les moyens possibles.

Si pourtant la chose pouvait amener du scandale, encore qu'elle fût secrète, on devrait en prévenir de suite la Supérieure, après avoir pris son avis ou celui de la Supérieure Générale sur la nature de la faute, sans leur faire connaître la personne.

Pour les manquements extérieurs, les Sœurs en feront l'avertissement au réfectoire, à l'obéissance ou au chapitre, se mettant à genoux et disant : "J'avertis, en la charité de Notre-Seigneur, ma Sœur une telle qu'elle a manqué à tel ou tel point de règle". La Sœur avertie dit aussitôt sa coulpe de la faute dont on la reprend. Les Sœurs se souviendront que ces

avertissements sont un des plus grands moyens de maintenir l'observance des règles ; elles s'y rendront donc fidèles, quoi qu'il leur en coûte, et s'appliqueront à profiter de bon cœur de ceux dont elles seront l'objet. Mais pour que cette sainte pratique ne devienne jamais la source d'autres imperfections, elles demanderont toujours la permission de la Supérieure pour faire les avertissements publics et, à moins que leur charge ne les y oblige, elles se garderont de rechercher et d'observer les fautes des autres, prenant garde aux leurs propres.

## **20. Du Chapitre ordinaire**

Le chapitre se tiendra une fois toutes les semaines, à la fin de Prime autant que possible. Toutes les Sœurs y assisteront, sans qu'aucune puisse s'en exempter, à moins d'empêchement légitime autorisé par la Supérieure. La lectrice ayant lu quelques points des Constitutions, la Supérieure en fera l'explication aux Sœurs, ou bien dira ce qui lui semblera utile pour le bien spirituel des Sœurs et pour la perfection de l'observance régulière.

Les Sœurs viendront ensuite l'une après l'autre faire leurs coupes, en commençant par les Converses et les Novices, qui se retireront après les avoir dites.

Si elles ne peuvent les dire toutes le même jour, elles se partageront de telle sorte que chacune d'entre elles les dise au moins de deux chapitres l'un. La Supérieure leur en fera la correction avec douceur et charité, sans pourtant justifier leurs fautes. Chaque religieuse baisera la terre avant de retourner à sa place.

Aucune Sœur ne parlera au chapitre, si ce n'est pour dire ses coupes ou pour répondre, étant interrogée par la Supérieure. S'il y a quelque avertissement ou pénitence à faire, on en demandera auparavant la permission.

La Supérieure pourra encore tenir le chapitre la veille de Noël, le Vendredi Saint, et toutes les fois qu'elle le jugera nécessaire. Les jours de fête, elle pourra en tenir également où les Sœurs ne diront pas leurs coupes, mais se réuniront seulement pour entendre la lecture de l'évangile et quelque exhortation sur le mystère célébré par l'Église.

Que toutes les Sœurs se fassent un devoir d'assister au Chapitre avec beaucoup de dévotion, de recueillement et de foi, se rappelant que, lorsque deux ou trois sont assemblés au nom du Seigneur, il a promis de s'y trouver. Qu'elles croient donc le voir au milieu d'elles dans ces saintes assemblées qui se font vraiment au nom de Jésus-Christ, et qu'elles regardent comme inspirées de lui toutes les choses qui leur sont dites pour leur perfection et tous les actes d'humilité qui s'y pratiquent.

## **21. Des confessions et communions**

Les Sœurs se confesseront ordinairement tous les huit jours. Elles se présenteront au tribunal de la pénitence avec humilité, repentir et confiance.

Elles se confesseront simplement, courtement et clairement, évitant de mêler le prochain à leurs accusations.

Elles communieront les jours de fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints auxquels leur Congrégation a une particulière dévotion, et en outre les dimanches et les jeudis de chaque semaine. La communion du jeudi pourra être remise à un autre jour si une fête la précède ou la suit. Outre ces communions, elles pourront, avec la permission du confesseur, en obtenir d'extraordinaires en s'y disposant par une pratique très fidèle des vertus religieuses.

Elles éviteront absolument de parler des confessions et des confesseurs, ou de faire la moindre remarque sur les Sœurs qui communieraient plus ou moins souvent.

## **22. Des retraites**

Toutes les Sœurs feront une retraite annuelle de huit jours, dont l'époque sera réglée par la Supérieure.

Elles feront également huit jours de retraite à l'époque de la prise d'habit et de la profession.

Elles feront autant que possible une retraite d'un jour chaque mois, jusqu'à la récréation du soir, et elles s'appliqueront à en profiter pour se ranimer dans l'esprit de prière et de régularité.

Les trois derniers jours de la Semaine Sainte, les Sœurs se tiennent en retraite autant qu'elles le peuvent, suivant leurs emplois. Il en est de même des trois jours qui précèdent le renouvellement annuel des vœux.

## **23. Des Sœurs converses**

Les Sœurs employées à la cuisine et au service du ménage le feront avec joie et avec zèle, se souvenant des grâces que sainte Catherine de Sienne recevait dans de semblables offices, tâchant d'imiter le recueillement et l'humble charité qui les lui méritaient.

Elles s'appliqueront donc à se tenir saintement unies à Notre-Seigneur au milieu de leurs occupations : elles travailleront à relever toutes leurs actions par une foi vive et une intention pure, se souvenant que Dieu ne regarde pas ce que font les Sœurs, mais à l'amour qui leur fait faire, et s'estimant heureuses d'être appelées à des services que Notre-Dame a pratiqués si souvent elle-même et que tant de grands saints ont préférés à tout autre.

Les Sœurs converses pourront sortir pour les commissions sur l'ordre de la Supérieure ou de l'Économe, mais toujours accompagnées. En allant dans les rues, elles se feront un devoir d'édifier le prochain par la gravité, le recueillement et la

modestie de leur maintien, se rappelant qu'elles sont consacrées à Notre-Seigneur, et se conduisant en tout comme sous les yeux de leur Supérieure.

Elles ne parleront à personne sans nécessité ; elles n'entreront que dans les maisons et n'iront qu'aux lieux où l'obéissance les enverra ; elles ne mangeront jamais hors de la maison, à moins de permission expresse.

Elles n'apporteront ni lettres, ni nouvelles, ni commissions qu'à la seule Supérieure, mais elles rendront compte à l'Économe de tout ce qui regarde son emploi.

Elles feront au moins deux ans de noviciat, et toute leur vie elles auront une Maîtresse des Converses, particulièrement chargée de les aider dans leurs besoins spirituels.

Elles feront leurs exercices spirituels avec fidélité, récitant leurs Pater à la place de l'Office, auquel elles assisteront seulement le dimanche, lorsque leur emploi le permettra.

Elles récitent, pour chacune des Petites Heures, trois Pater et Ave.

Pour Vêpres, cinq Pater et Ave ; pour Complies, trois Pater et Ave.

Pour Matines et Laudes, le chapelet de Saint-Augustin, avec une invocation à Notre-Dame de Consolation, une à saint Augustin, une à sainte Monique, et le Salve Regina.

Elles porteront un grand respect à toutes les Sœurs de chœur, et se montreront charitables et complaisantes envers toutes, leur rendant tous les services qui dépendent de leurs emplois, sans aucune particularité, ni vouloir par ce moyen gagner l'affection ou l'appui d'aucune, mais avec un esprit vraiment cordial et religieux.

Les Sœurs de chœur, de leur côté, s'attacheront à montrer l'affection qu'elles leur portent, en leur évitant autant de peine

que possible, et à demander aimablement les choses dont elles ont besoin, n'usant du commandement que lorsqu'elles en ont la charge.

Les Sœurs converses travailleront à s'aider mutuellement en paix et en charité ; elles obéiront aux Sœurs qui sont en tête des offices, qu'elles soient de chœur ou converses ; elles ne se reprendront pas entre elles des fautes qu'elles peuvent commettre ; elles pourront seulement, quand la Supérieure les en aura chargées, dire avec modestie les choses nécessaires au bon ordre de leur emploi. Pour tout autre avertissement, elles le feront à genoux.

Elles seront particulièrement exactes à garder le silence dans leurs emplois et à faire la récréation toutes ensemble, y évitant le bruit, les curiosités, les indiscretions et tout ce qui sent la rudesse dans les manières. Elles dîneront à une table du réfectoire, en même temps que les autres Sœurs.

Elles rendront compte aux Officières, et principalement à l'Économe, de tous les linges et ustensiles qu'elles ont entre les mains, et pour toutes les autres choses dont elles ont le maniement ; elles seront exactes à ne rien donner ni distribuer, sans la permission de celles qui en ont la charge, et de la manière qui leur aura été indiquée.

L'humilité, qui est tant recommandée à toutes, doit être singulièrement la vertu des Sœurs converses ; qu'elles s'appliquent de toutes leurs forces à l'acquérir, et qu'elles la fassent paraître en toute rencontre par leur dépendance entière, par leurs manières humbles, simples et modestes, par la douceur et la déférence de leurs paroles.

Qu'elles aient aussi à cœur de contribuer selon leur pouvoir au service de Dieu dans la maison, par l'ordre, la propreté, l'exactitude qu'elles mettront dans leurs emplois, par leur amour pour le travail et par leur application constante à celui



que la Supérieure leur aura assigné, quelque pénible qu'il leur paraisse et quelque contraire qu'il soit à leur inclination naturelle. Qu'elles ne prennent jamais de prétexte pour faire leur volonté et travailler selon leur goût, mais qu'elles tâchent d'accomplir fidèlement et avec joie la volonté de Dieu qui leur est clairement marquée par la volonté de leurs Supérieures, et qu'elles sachent qu'il y a un double mérite à pratiquer l'obéissance dans les choses qui répugnent à la nature.

#### **24. Des habits, des lits et du linge**

L'habit sera violet, de serge ou de toute autre étoffe de laine commune, plus mince en été, plus chaude en hiver. Il sera fait à plis, fort simplement, avec une croix de laine blanche sur la poitrine, et de doubles manches, celles de dessus assez longues et assez larges pour y cacher aisément les mains.

Les Sœurs conserveront le voile blanc en souvenir du mystère glorieux dont elles portent le nom ; il sera de laine légère, tombant jusqu'au coude de chaque côté, avec un petit voile de toile dessous.

Le manteau sera également blanc, fait à queue, de laine ordinaire, avec une croix violette sur l'épaule gauche.

Les guimpes et les bandeaux seront de toile blanche médiocrement fine. Tout le reste du linge sera commun, et pour les vêtements de dessous, les chaussures et les autres choses nécessaires, ainsi que pour l'habit de nuit, les Sœurs ne se serviront que d'étoffes communes et d'objets d'un prix très ordinaire, pourvu que la solidité s'y trouve. Les novices seront habillées comme les professes, sauf qu'elles ne porteront ni la croix ni le voile de laine. Les Sœurs converses porteront l'habit noir, la guimpe et le voile de toile, avec la croix blanche lorsqu'elles seront professes.

L'habit de nuit des Sœurs de chœur consistera dans une grande robe de laine blanche avec une croix violette sur la poitrine ; elles pourront la quitter dans les temps de chaleur ou de grande fatigue.

Le voile qu'elles portent en sortant est d'escot léger ou toute autre étoffe semblable, de grande largeur, tombant presque jusqu'à terre.

Pour toutes ces choses, on doit se conformer dans la façon au modèle qui sera entre les mains de la robière, sans qu'aucune Sœur se permette de changer ou d'ajouter la moindre chose à un habit. Pour mieux en assurer l'uniformité, on déposera aux archives un modèle du costume des Sœurs de chaque rang.

Les Sœurs auront les cheveux coupés, et elles s'appliqueront à mettre une entière simplicité religieuse dans leurs moindres habitudes, s'éloignant avec ferveur de tout ce qui sent la vanité et la délicatesse du monde.

Elles se rendront fidèles à pratiquer la pauvreté dans le grand soin qu'elles prendront de leurs habits. Elles ne porteront ni or, ni argent, à l'exception de l'anneau d'or qu'on leur donne à la profession et d'une montre en argent, dont on permet l'usage à celles qui en ont besoin.

Pour joindre la pauvreté à la mortification dans le coucher, les lits seront de paille, à moins que, pour la santé, on n'ait besoin de matelas. Le lit sera pauvre et simple ; les cellules ne contiendront en outre qu'une chaise, une table ou un pupitre, avec un crucifix, un bénitier et quelques images ; et, s'il n'y a point d'armoire, un petit meuble pour renfermer le linge de la semaine : tout cela fort commun et semblable d'une cellule à l'autre.

## Seconde partie

## **I. Organisation et Gouvernement de la Congrégation**

La Congrégation est établie sous l'autorité d'une Supérieure Générale, nommée par le Chapitre général et assistée d'un Conseil central.

Tous les établissements de la Congrégation ont une Supérieure locale.

Chaque Maison est soumise pour le spirituel à la juridiction ordinaire des Évêques, dans les diocèses desquels elle se trouve établie, sauf les cas réservés au Saint-Siège. Les Évêques exercent cette juridiction par eux-mêmes ou par l'ecclésiastique qu'ils désignent pour les remplacer.

Les Évêques veillent au maintien de l'unité de la Congrégation et à l'observance des règles ; ils nomment les confesseurs ordinaires et extraordinaires, suivant la Constitution de Benoit XIV : *Pastoralis curæ*, promulguée le 5 août 1748.

La Supérieure générale est élue pour douze ans et ne peut être réélue une ou plusieurs fois pour douze autres années, sans la confirmation du Saint-Siège.

La Sœur que l'on nomme Supérieure Générale devra avoir quarante ans d'âge et huit ans de profession depuis ses premiers vœux.

Le Conseil central se compose de l'Assistante générale, de la première Maîtresse des Novices et de quatre Conseillères élues par le Chapitre.

En cas de mort de l'Assistante Générale ou d'une des Conseillères, la Supérieure Générale, d'accord avec son Conseil, nommera une remplaçante jusqu'au prochain Chapitre.

Les Consoillères devront avoir leur résidence dans la maison-mère ou dans la localité. Si le noviciat était placé dans une maison assez proche pour rendre possible l'assistance au Conseil, une des Consoillères pourrait y résider.

Le Chapitre représente toute la Congrégation. Il sera composé :

- 1° De la Supérieure Générale et de son Conseil central ;
- 2° Des anciennes Supérieures Générales ;
- 3° Des Supérieures locales, des Maîtresses des Novices, de l'Économe générale ;
- 4° D'autant de déléguées qu'il y a de maisons dans la Congrégation, pourvu que la maison qui les élit compte au moins cinq Professes de chœur des vœux perpétuels. S'il y en avait moins, la maison n'aurait pas de déléguée. Si quelqu'une des Sœurs indiquées ci-dessus ne pouvait pas être présente au Chapitre général, à raison de la distance, ou pour tout autre motif sérieux, elle en serait dispensée de l'avis du Conseil.

Le Chapitre général sera présidé par l'Évêque du lieu, en qualité de délégué du Saint-Siège, ou par un ecclésiastique qu'il désignera pour le suppléer en cette qualité.

La Supérieure Générale, d'accord avec son Conseil, déterminera le lieu où devra se tenir le Chapitre général. Les Sœurs qui devront en faire partie seront averties au moins deux mois à l'avance, par une circulaire qui indiquera l'époque précise du Chapitre général et le lieu où il devra se tenir.

Les élections se feront au scrutin secret. La plus âgée et la plus jeune Sœur du Chapitre serviront de Scrutatrices. La première prendra les billets de l'urne et les présentera ouverts au Président du Chapitre. Celui-ci lira à haute voix les noms que devront inscrire les deux Scrutatrices. La Sœur qui aura la

majorité absolue des votes, c'est-à-dire au-delà de la moitié des votes, sera proclamée Supérieure Générale. Dans le cas où l'on n'obtiendrait pas la majorité absolue au premier scrutin, on procédera à un deuxième et enfin à un troisième. Si la majorité n'était pas encore obtenue, le président rédigera un procès-verbal, l'enverra à la sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, qui, ou nommera elle-même la Supérieure, ou donnera les provisions nécessaires.

Immédiatement après l'élection de la Supérieure Générale, on procédera de la même manière à celle des quatre Conseillères. Pour être élues, elles devront avoir trente-cinq ans accomplis et cinq ans de profession.

Soit dans cette séance, soit dans une des suivantes, la Supérieure Générale désigne la Sœur qu'elle désire avoir pour Assistante Générale et qui devra être confirmée par le Chapitre, votant par boules blanches et noires, à moins que ce ne soit une des Conseillères déjà élues. Si l'Assistante Générale est choisie parmi les Conseillères, on en élit une autre à sa place.

L'élection des Capitulaires se fera dans chaque maison par les Sœurs présentes de la manière que nous venons d'expliquer. Sont électrices toutes les Religieuses qui ont fait leurs vœux perpétuels, et éligibles toutes celles qui ont quatre ans de profession depuis leurs premiers vœux.

Le Chapitre général complet sera convoqué tous les six ans. Il élit la Supérieure Générale pour douze ans, l'Assistante générale et les Conseillères pour six ans.

Dans l'intervalle, la Supérieure Générale pourra, s'il en est besoin, convoquer un Chapitre intérimaire, qui se composera de la Supérieure Générale et de son Conseil, des anciennes Supérieures Générales, des Maîtresses des Novices, de l'Économe générale et de toutes les Supérieures des maisons,

sauf celles qui, pour cause d'éloignement, demanderaient et obtiendraient une dispense du Conseil.

En cas de mort de la Supérieure Générale, l'Assistante générale remplira les fonctions de Supérieure Générale de la Congrégation jusqu'à l'élection de la nouvelle Supérieure. Du reste, elle sera tenue à en donner avis sur-le-champ à la sacrée Congrégation et à convoquer le Chapitre général dans le plus bref délai possible, sans que ce délai puisse excéder trois mois.

## II. De la Supérieure Générale

L'autorité de la Supérieure Générale s'étend sur toute la Congrégation ; c'est d'elle que découle l'autorité des autres Supérieures.

Comme c'est à la Supérieure Générale que les Religieuses promettent obéissance, c'est à elle d'admettre les sujets à la probation, de les proposer pour la prise d'habit, la première et la deuxième profession ; de telle sorte que les admissions se fassent à la pluralité des voix du Conseil, mais qu'elle ait toujours le droit de ne pas présenter, après l'avis du Conseil, un sujet qu'elle a motif de ne pas croire propre à l'Institut.

C'est également à la Supérieure Générale à prendre le vote de son Conseil pour renvoyer, conformément à la Règle de Saint-Augustin, une Sœur, même professe des grands vœux, si elle se rendait malheureusement incorrigible, soit dans le refus de l'obéissance, soit par des irrégularités qui pourraient nuire aux âmes ou troubler la vie commune. Après avoir constaté prudemment ce désordre par le témoignage de Sœurs anciennes et vertueuses vivant dans la même maison, la Supérieure Générale devrait consulter son Conseil et, s'il approuve la mesure, faire avertir trois fois la Sœur par écrit ou devant témoin, et avec un intervalle qui ne peut être de moins de trois jours. Le Supérieur ecclésiastique du couvent auquel appartient la Sœur serait averti, de manière à pouvoir faire une de ces monitions, s'il le juge à propos. Si la Sœur ainsi avertie ne s'amendait pas, le Conseil, par un vote à boules blanches et noires, aurait le droit de décider son renvoi. En ce cas, sur la demande de la Sœur, la Supérieure Générale recourrait au Saint-Siège pour la faire délier de ses vœux.

En cas d'inconduite ou de folie, l'habit serait retiré immédiatement, et les mesures nécessaires seraient prises, avec

l'avis du Supérieur et le vote du Conseil ; ces mesures ne pourront emporter l'expulsion de la Congrégation.

Il appartient à la Supérieure Générale de convoquer le Chapitre général, de présider le Conseil et de pourvoir à l'exécution de ses délibérations.

Elle nomme, après avoir pris l'avis de son Conseil, les Supérieures locales pour trois ans, après lesquels elle peut les continuer dans leur charge, si elle le juge utile au service de Notre-Seigneur et au bien de la Congrégation. Elle peut aussi les appeler à d'autres fonctions ou les remplacer avant que les trois ans soient écoulés. Elle évitera pourtant les changements trop fréquents, qui pourraient nuire au bien des maisons.

Pour les continuer après six ans, il faut de fortes raisons et l'avis du Conseil, car il est important que ces continuations dans la supériorité ne passent pas en usage et qu'un changement de Supérieure ne puisse jamais paraître une défaveur.

Avec le consentement de son Conseil, la Supérieure Générale nomme les Maîtresses des Novices, qui doivent avoir au moins trente-cinq ans d'âge et cinq ans de profession. Elle peut également les changer, selon qu'elle le croit utile pour le bien du noviciat.

Elle choisit aussi, parmi les Professes, une Secrétaire générale et une Admonitrice. Elle assigne aux Sœurs leur maison de résidence et les transfère de l'une à l'autre, selon le bien général et celui des Communautés particulières.

Elle dirige les maisons particulières et y nomme les principales Officières, mettant tous ses soins à choisir les Sœurs les plus capables de maintenir dans les pensionnats et la Communauté l'esprit propre de l'Institut. Les Supérieures particulières doivent lui rendre compte fréquemment de l'état spirituel et temporel de leur maison, de la marche des œuvres,



des emplois, de la conduite et de la santé des Sœurs. Elles envoient tous les ans, dans la semaine de Pâques, un rapport complet sur ces différents points. Aucune œuvre nouvelle ne peut être entreprise sans l'approbation de la Supérieure Générale.

Elle a la garde des Constitutions et la responsabilité de les faire fidèlement observer partout.

Elle réforme les abus et procure les améliorations nécessaires ; elle a aussi le pouvoir d'accorder, pour les pays étrangers, les modifications que réclament les habitudes et le climat ; seulement, si ces modifications doivent durer, il convient qu'elle les fasse approuver par le prochain Chapitre.

Elle visite, au moins tous les trois ans, les divers établissements par elle-même ou par des Sœurs visitatrices, qu'elle ne peut choisir que parmi les membres du Chapitre intérimaire.

En confiant le droit de visite à une Sœur, elle n'en reste pas moins libre de confirmer ou d'annuler ce que celle-ci aura fait ; aussi les Sœurs chargées de cette mission feraient-elles bien, sauf en cas d'urgence très rares, de se contenter de transmettre leur rapport à la Supérieure Générale. Cependant, si la maison était éloignée, la Visitatrice devrait laisser une carte de visite, en attendant la confirmation de la Supérieure Générale.

La visite doit rouler sur l'observance des règles, les difficultés qui pourraient surgir, l'état des personnes, leurs progrès, leurs besoins et le maintien de l'esprit de l'Institut, particulièrement dans l'instruction et l'éducation des jeunes filles.

Toutes les Sœurs ont la liberté d'écrire à la Supérieure Générale et de recevoir ses réponses sans que les lettres soient ouvertes ni lues. Elles seront toutes disposées à agir avec elle en toute ouverture de cœur, comme avec une mère.

L'administration générale de tous les biens temporels appartient aussi à la Supérieure Générale assistée de son Conseil ; elle en remet la gestion à une Économe générale nommée par elle avec le consentement du Conseil.

Elle peut, avec le vote de son Conseil, accepter les maisons qui seraient offertes à la Congrégation et accorder le titre et les privilèges de fondateurs à ceux qu'elle en jugera dignes. Mais elle prendra garde de n'admettre, à ce sujet, aucune condition qui puisse être une entrave pour les Constitutions ou les œuvres de la Congrégation ; et, si l'on reconnaissait, par expérience, un inconvénient de ce genre, elle devrait y pourvoir lors du prochain Chapitre, même par la suppression d'un tel établissement, avec la permission du Saint-Siège.

Elle fonde les nouvelles Maisons avec l'assentiment de l'Évêque du diocèse où elles doivent s'établir, et le vote de son Conseil ; mais elle ne peut supprimer une Maison établie, ni changer le siège de la Maison-Mère ou celui du noviciat, sans l'assentiment du Saint-Siège et l'avis du Chapitre. Si une nécessité urgente réclamait une pareille mesure, la Supérieure Générale prendrait l'avis de toutes les Mères ayant droit d'être convoquées au Chapitre intérimaire, déciderait à la pluralité des suffrages et demanderait le Beneplacitum apostolique.

Chaque Communauté a son existence temporelle distincte et doit pourvoir à ses besoins. Tous les ans, elle envoie à la Supérieure Générale l'état des dépenses et des recettes, pour que celle-ci l'approuve ou fasse corriger les abus qui pourraient s'y introduire. L'Économe générale garde ces états.

Lorsqu'il y a excédent de revenu, la Maison doit soumettre la disposition de cet excédent à la Supérieure Générale, qui décide de son emploi.

Lorsqu'il y a déficit, la caisse générale peut venir en aide, mais ce secours constitue pour la Maison une dette envers la

caisse générale. Toutes les Maisons doivent tendre à se suffire, et la prudence les oblige à régler leurs dépenses sur leurs ressources.

Aucun bâtiment ne doit être fait sans que les plans aient reçu l'approbation de la Supérieure Générale.

S'il y a lieu d'acheter, de vendre, d'échanger des biens meubles ou immeubles, de faire des contrats, d'accepter des legs, c'est à la Supérieure Générale, unie à son Conseil, que le pouvoir en appartient, et c'est d'elle que les Supérieures particulières doivent le recevoir s'il y a lieu. Mais les unes et les autres auront le plus grand soin de se conformer, dans ces différents actes, aux prescriptions du Saint-Siège, envers qui la Supérieure générale et toute la Congrégation garderont toujours la plus filiale obéissance.

La Supérieure générale évitera les procès avec le plus grand soin, et ne les acceptera jamais sans avoir consulté son Conseil et fait des propositions de conciliation dont il reste des preuves ou des témoins. S'il était nécessaire d'en intenter un, il faudrait prendre l'avis de l'Ordinaire.

Comme la Supérieure Générale est chargée de faire des fondations et de pourvoir aux frais du noviciat et à la conservation de tous les établissements de l'Institut, il est juste que tous contribuent à ce qui doit retourner au bien général. Ainsi la Supérieure générale prélèvera sur chaque maison de la Congrégation trois pour cent des revenus bruts provenant soit des immeubles, soit des pensions des Sœurs et des élèves, en exceptant toutefois les dons ou revenus qui auraient été affectés par le donateur à une maison particulière, lesquels doivent être exempts de cette contribution et employés selon l'intention du donateur.

Ces contributions sont versées dans une caisse destinée à l'entretien : 1° de la Maison-mère ; 2° du noviciat ; 3° d'une

Maison consacrée à former des Maîtresses ; 4° aux frais des fondations nouvelles.

Elle vient aussi en aide aux Maisons particulières pauvres, et dans des cas extraordinaires. Cette caisse est entre les mains de l'Économe générale, qui doit en tenir un compte exact, dont elle donne tous les mois le double à la Supérieure.

La Supérieure Générale ne peut se démettre de sa charge sans y être autorisée par le Saint-Siège.

Pour remplir ses difficiles fonctions, la Supérieure Générale a besoin d'un grand esprit de foi, pour que les motifs surnaturels dirigent sa conduite, d'un attachement inviolable au Souverain Pontife et à tous les enseignements de l'Église, et d'une grande fidélité à l'esprit et aux traditions de son Institut, pour les conserver intacts et les imprimer dans les cœurs.

Notre vie reposant sur un ensemble de principes et non sur des pratiques purement extérieures, il faut que la Supérieure Générale soit pénétrée de l'importance à donner aux études et aux idées générales qui doivent régner dans la Congrégation. Elle peut n'avoir pas autant d'instruction que plusieurs de ses filles, mais il faut qu'elle ait l'esprit assez large pour donner aux intelligences une direction vraiment catholique et maintenir, vis-à-vis d'un enseignement purement technique et sans foi, les traditions et l'esprit de l'Institut.

Elle porte la sollicitude de toutes les âmes, elle doit donc aussi avoir un cœur large, sur lequel toutes ses filles puissent compter pour soutenir leurs efforts et les aider à sanctifier leurs peines.

Il faut qu'elle ait de la prudence et soit capable de peser tous les côtés d'une question avant de la régler, qu'elle comprenne le caractère des diverses nations où s'établit l'Institut ; qu'elle ait de la fermeté, de la douceur, une sincère humilité qui lui fasse chercher sa force dans la prière, et assez de lumière dans

les choses de Dieu pour aider les âmes qui recourent à elle, et éloigner de son Institut toute spiritualité douteuse.

Tous les trois ans, elle enverra à la sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers un rapport sur l'état de l'Institut.

### **III. Du Conseil**

La Supérieure Générale réunira le Conseil au moins deux fois par mois pour prendre son avis sur les questions de personnes et d'administration, mais elle n'est tenue à prendre les votes du Conseil que dans les causes suivantes :

- 1° L'admission des Sœurs à la prise d'habit, à la première et à la deuxième profession ;
- 2° La réadmission d'une Sœur sortie ou renvoyée ;
- 3° Le renvoi d'une Sœur professe, en observant toutes les règles précédemment indiquées ;
- 4° Le remplacement de l'Assistante générale ou d'un membre du Conseil ;
- 5° La fondation d'une Maison nouvelle agréée par l'Ordinaire du lieu ;
- 6° La dissolution d'un établissement existant, sous la réserve du *Beneplacitum* apostolique ;
- 7° Les contrats qui lient la Congrégation, comme emprunt, vente et aliénation, pour lesquels il faudra solliciter ensuite l'autorisation du Saint-Siège ;
- 8° Les acquisitions, l'acceptation ou l'application d'un don ou d'un legs important, les dépenses extraordinaires, constructions majeures devant coûter plus de dix mille francs, et autres affaires d'une très grande importance pour toute la Congrégation.

Pour les fondations, contrats, achats d'immeubles, dépenses extraordinaires et constructions, le Conseil devra recevoir de

l'Économe générale tous les renseignements nécessaires pour ne prendre sa décision qu'en connaissance de cause.

En dehors de ces causes, le Conseil n'est de sa nature que consultatif, l'avis de ses membres n'a d'autre objet que d'éclairer la Supérieure Générale. Chacune doit donc le donner franchement et simplement, puis accepter avec une soumission religieuse le parti que la Supérieure Générale aura jugé le plus sage, le justifier au besoin et aider à son exécution.

Toutes les délibérations seront consignées dans un registre signé par la Supérieure et contresigné par la Secrétaire générale.

Pour les rendre valables, il faut qu'au moins les deux tiers du Conseil soient présents. Les Consoeillères générales doivent donner en toute occasion l'exemple de l'obéissance, du respect envers la Supérieure Générale et d'un sincère attachement à sa personne. Leur rôle principal est d'éclairer et de fortifier le gouvernement de la Supérieure ; et jamais elles ne doivent se croire chargées de recevoir des recours ou des plaintes en dehors d'elle, ni se permettre, sauf le cas prévu ci-après, des conversations où en jugeant ses actes, elles pourraient arriver à la critique.

Si, par suite d'un affaiblissement notable de ses facultés ou d'une souffrance générale de la Congrégation, la Supérieure Générale ne paraissait plus en état de gouverner utilement l'Institut, l'Assistante générale, après avoir pris l'avis de l'Ordinaire de la Maison-mère, réunirait le Conseil et, sur l'avis des deux tiers de ses membres, proposerait à la Supérieure Générale de convoquer le Chapitre intérimaire et de lui demander, pour l'aider et la suppléer, une Vicairie générale, dont le choix se ferait comme il est dit plus haut pour l'Assistante générale.

Si la Supérieure Générale n'était pas en état de faire ce choix, l'Assistante générale, avec l'avis de l'Ordinaire, convoquerait le Chapitre intérimaire, qui nommerait la Sœur qu'on croirait la plus capable de remplir cet office. En ce cas, la suppléante nommée sans le concours de la Supérieure Générale aurait les attributions d'une Vicairie générale et devrait être agréée et confirmée par le Saint-Siège.

Les membres du Conseil sont tenus à un secret rigoureux sur tout ce qui aura été dit au Conseil ou leur aura été communiqué en particulier.

S'il arrivait malheureusement qu'une des Conseillères se conduisît dans sa charge d'une manière essentiellement contraire au bien de la Congrégation, la Supérieure prendrait l'avis du reste de son Conseil qui donnerait alors son vote pour le maintien ou le remplacement de cette Sœur.

Le soin de tout ce qui regarde la santé de la Supérieure Générale est confié au Conseil, qui en chargera un de ses membres.

#### **IV. Du Chapitre Général**

Le Chapitre général a pour objet de nommer la Supérieure Générale, quand ses pouvoirs sont expirés, et les membres du Conseil, tous les six ans ; il traite en même temps les affaires graves de la Congrégation.

L'Économe générale et les Supérieures particulières doivent y rendre compte de l'état temporel de la Congrégation et de chacune de ses Maisons. Si la Supérieure Générale, avec l'avis de son Conseil, avait cru nécessaire de faire quelque règlement pour l'application ou l'interprétation des Constitutions, ce règlement devrait être soumis au Chapitre.

Les délibérations ne sont valables que lorsque le Chapitre a été régulièrement assemblé, sous la présidence du Délégué apostolique.

Ces réunions doivent servir à resserrer les liens de la charité entre toutes les Maisons de l'Institut et avec la Maison-mère, à maintenir l'observance des Constitutions dans toutes les parties de la Congrégation, à renouveler et à conserver l'esprit propre de l'Institut.

### **V. De l'Assistante Générale**

L'Assistante générale seconde la Supérieure Générale et la remplace toutes les fois que celle-ci est empêchée de remplir ses fonctions.

Elle se conformera toujours aux instructions qu'elle aura reçues, et regardera comme son devoir principal de maintenir l'union entre les Sœurs et la Supérieure.

Sa correspondance avec les Sœurs n'est ouverte que par la Supérieure Générale, à moins de permissions particulières données par celle-ci.

### ***VI. Des Supérieures locales***

Chaque Maison de la Congrégation est placée sous l'autorité d'une Supérieure locale, qui est chargée de veiller à l'observance des Constitutions, à l'avancement spirituel des Sœurs, au soin des études et du pensionnat, aux besoins des malades et des infirmes, à tout ce qui regarde le temporel.

Il importe que cette Supérieure ait bien l'esprit de la Congrégation, et tienne sa Maison bien unie à la Maison-mère et aux autres Maisons de l'Institut.

Pour cela elle témoignera toujours respect, obéissance et affection pour la Supérieure Générale ; elle inspirera à ses



Sœurs un esprit de dévouement et de générosité pour toutes les œuvres de la Congrégation, les portant, selon les Constitutions, à préférer toujours le bien général au bien particulier de leur Maison.

Son office n'est pas de faire les choses par elle-même, mais elle doit être l'âme de la Maison, diriger les Officières après les avoir choisies le mieux possible, leur laisser ce qui regarde leur emploi, prévenir les petits conflits et mettre partout la paix, la ferveur et la régularité.

Elle doit veiller sur les Maîtresses pour maintenir l'esprit de foi dans le développement des connaissances humaines, et mettre la plus grande prudence dans le choix des livres qui servent au pensionnat et à la Communauté.

Elle prendra souvent l'avis des Sœurs chargées de la direction de l'enseignement dans l'Institut, pour ne pas s'écarter des méthodes adoptées et ne rien introduire dans sa Maison qui puisse altérer l'esprit chrétien de notre enseignement.

Quand elle sera nouvelle dans la Maison, elle ne changera rien de ce qui a été fait avant elle sans beaucoup de réflexion et sans consulter la Supérieure Générale. Si elle reconnaît quelque défaut dans l'administration qui l'a précédée, elle aura soin de n'en rien témoigner, si ce n'est à la Supérieure Générale ou à la Visitatrice.

Elle tiendra exactement le Chapitre. Elle se dégagera autant que possible de ce qui pourrait l'empêcher d'être tout entière au bon gouvernement de sa Communauté, et de présider les exercices réguliers, les repas et les récréations.

Elle fixera des heures où chacune des Sœurs puisse recourir à elle durant la journée, et non le soir au grand silence. Pour y arriver, elle tâchera de régler ses parloirs et de ne pas se laisser absorber par de trop longues visites.

Cependant elle doit aussi éviter de mécontenter les parents des élèves et les amis de la maison, en se rendant invisible ou en ne les recevant pas avec une égale amabilité.

Elle veillera à ce que l'on traite les prêtres avec le plus grand respect, qu'on évite de les faire attendre ; mais aussi elle ne se permettra pas et elle ne permettra pas aux autres de leur faire perdre leur temps par de longs entretiens.

Que sa grande application soit de conserver les Sœurs dans le zèle de la perfection, en éloignant d'elles tout ce qui pourrait les distraire des devoirs et de l'esprit de leur vocation.

Qu'elle préserve sa Maison de l'esprit de plainte et de critique, qu'elle y fasse régner la joie par l'action de grâces et la confiance en Dieu, comme il convient à des filles de l'Assomption.

Pour elle, qu'elle recoure à sa Supérieure Générale dans toutes les choses difficiles et que l'esprit de foi et d'humilité l'aide à conserver toujours avec elle une parfaite union. Qu'elle mette sa perfection à bien faire ce qui est de la vie commune, qu'elle tâche de se tenir si près de Notre-Seigneur qu'elle soit au milieu de ses filles un modèle de vertu religieuse, et qu'elle puisse trouver dans le Cœur de Jésus la lumière et la force dont elle a besoin pour l'accomplissement de ses devoirs.

\*

*Dans la lettre de convocation au chapitre général de 1888, Marie-Eugénie rappelle la "grâce de l'approbation définitive de nos Constitutions... qui donne à notre Institut le sceau de l'autorité de l'Église."*

*Après 1888, ces Constitutions sont restées en usage dans la Congrégation jusqu'en 1959, avec quelques modifications juridiques introduites d'après le Droit Canon de 1920.*

*Les divers décrets d'approbation (1855, 1867, 1888) sont imprimés à la fin de la Règle de Vie actuelle, avant ceux de 1959 et de 1983.*

\*

*Depuis 1854, la **Règle de Saint Augustin** est présentée conjointement aux Statuts et Constitutions, en son texte même ou comme référence. Mais elle est adoptée dès les premiers temps. En cela, et pour l'importance qui lui est accordée, elle est aussi **un texte fondateur**<sup>103</sup>.*

---

<sup>103</sup>. Cf. Partage-Auteuil, n° 35.



## CHAPITRES DE MÈRE MARIE-EUGÉNIE.

### I. Les Chapitres de 1878, sur l'esprit de l'Assomption :

*Une série de treize Chapitres, entre le 3 Février et le 23 Juin 1878, auxquels s'ajoute un quatorzième, le 14 Juillet.*

- *Dans cet espace chronologique, s'insère le Chapitre du 10 Février, à la mort de Pie IX, "proposé à l'imitation des Religieuses de l'Assomption" : par sa date et par son contenu, il exprime bien "l'esprit de l'Assomption", sans faire partie de la série qui porte ce titre. Il sera donc imprimé à sa place.*
- *Il n'y a pas de Chapitres entre le 26 Mai et le 23 Juin. Mère Marie-Eugénie est en Angleterre (Richmond et Londres). Après le 23 Juin, deux Chapitres sont centrés sur la liturgie du temps : le 30 Juin (fête de Saint. Pierre et Saint Paul) et le 7 Juillet (fête du Précieux Sang). Le 14 Juillet enfin, un Chapitre est encore consacré à l'esprit de l'Assomption, sous l'aspect de la "prudence". Au dire de mère Marie-Eugénie, il complète celui du 26 Mai, sur "les vertus naturelles, base des vertus surnaturelles."*

#### . *Situation historique :*

*Au début de 1878, mère Marie-Eugénie a 60 ans.*

*La Congrégation est présente en France, Angleterre 1850), Espagne (1865).*

*Elle a été approuvée à Rome le 14 Septembre 1867.*

### ***Le pourquoi de ces Chapitres :***

*Après presque 40 ans d'existence de la Congrégation, dans une situation politique difficile<sup>104</sup>, au cœur de la vie de l'Église, au milieu du travail de rédaction des Constitutions, mère Marie-Eugénie veut essayer de définir ce "quelque chose de particulier qui fait notre esprit"... "l'esprit de l'Assomption comme je le sens". Elle invite les sœurs à la réflexion, à la prière, au dialogue. Quant à elle, elle leur donnera simplement les lumières reçues de Dieu. "Peut-être qu'en les réunissant on pourra en faire un tout." (3 Mars 1878).*

### ***. Les Chapitres :***

*Selon la pensée de Marie-Eugénie, ces instructions réunies font donc un tout. Elle y traite successivement :*

- de l'esprit de l'Assomption (3 février)*
- de l'adoration des droits de Dieu  
et de la Sainte Vierge dans le mystère de l'Assomption  
(24 février)*
- de la foi et de l'amour de la vérité (3 mars)*
- de la connaissance et de l'amour de Jésus-Christ (10 mars)*
- du service de Jésus-Christ dans le travail et l'obéissance  
(24 mars)*
- du parfait amour de Jésus-Christ*
  - dans l'humilité (7 avril)*
  - dans la conformité et l'abandon à la volonté de Dieu (14 avril)*
  - dans l'amour du prochain et l'esprit de sacrifice  
(21 avril)*
- de la dévotion au Saint Sacrement, de l'amour du Saint Siège et du respect de la Parole de Dieu (5 mai)*

---

<sup>104</sup>. Après la guerre franco-prussienne de 1870 et la Commune de 1871, le pays se trouve sous la 3<sup>e</sup> République.

- de la dévotion aux saints et de l'amour de l'office divin (12 mai)
- du dégagement joyeux des choses terrestres (19 mai)
- des vertus naturelles, base des vertus surnaturelles (26 mai)
- de la patience et de la vie intérieure, fruit de la dévotion au Saint Sacrement (23 juin)
- de la prudence qui convient à une fille de l'Assomption (14 juillet)

*Entre ces chapitres, on peut discerner un lien de continuité : soit par l'annonce du sujet suivant, soit par le rappel du sujet précédent.*

**. Méthode de composition :**

*Les Archives conservent des documents<sup>105</sup> qu'il est intéressant d'étudier et qui permettent de cerner la méthode de composition :*

- *brouillons de la main de mère Marie-Eugénie, sur des enveloppes, des feuilles de papier à lettres, des feuilles de format moyen, couvertes de la grande écriture des dernières années, à l'encre ou au crayon ; plans (exemple : le plan général des chapitres, avec des numéros rectifiant l'ordre des idées, écrites d'un premier jet), simples notes, passages entièrement rédigés, avec ou sans date.*
- *deux cahiers de la fine écriture de mère Marie-Catherine<sup>106</sup>). C'est à sa mémoire prodigieuse que la Congrégation doit le texte des instructions de mère Thérèse-Emmanuel.*

*En tête de certains chapitres, l'indication du passage des Constitutions lu ce jour-là<sup>107</sup>. Sur les textes rédigés, des*

---

<sup>105</sup>. Série MO – GA.

<sup>106</sup>. Mère Marie-Catherine, alors âgée de 26 ans, plus tard 3<sup>e</sup> Supérieure Générale.

<sup>107</sup>. Chapitres de l'obéissance et de la charité.

*corrections plus ou moins importantes de mère Marie-Eugénie : phrases rajoutées, transformées, passages supprimés ou entièrement refaits. Certains textes ont été plus retouchés que d'autres.*

*Nous pouvons retrouver là les textes du 10 Mars, du 7 Avril, du 14 Avril, du 21 Avril, du 5 Mai, du 12 Mai, du 19 Mai, du 26 Mai et du 14 Juillet : soit neuf chapitres sur quatorze.*

- *Des feuilles d'une autre écriture redonnent, avec quelques corrections de mère Marie-Eugénie, les chapitres du 3 et du 24 Février.*
- *Enfin, une autre série de grandes feuilles, d'une écriture mal identifiée (peut-être aussi M. Marie-Catherine plus âgée ?), rapporte les chapitres du 3 et du 24 Février et celui du 3 Mars, toujours avec des corrections de mère Marie-Eugénie, surtout sur celui du 3 Mars : "Foi, amour de la vérité".*
- *Au total, il manque seulement le texte de base de trois chapitres, peut-être a-t-il été égaré.*
- *On peut ici résumer la méthode de composition. Mère Marie-Eugénie a parlé d'après des plans ou des passages entièrement rédigés ; à partir de notes d'audition, le texte a été repris et composé. Mère Marie-Eugénie l'a revu et corrigé, parfois légèrement, parfois très amplement. C'est donc bien sa pensée qui est ainsi transmise.*

*Ces Chapitres de 1878, si importants pour la Congrégation, ont d'abord été reproduits selon les procédés de l'époque, avant d'être imprimés en 1899.*

\*\*\*



2 Février 1878

### Sur l'Esprit de l'Assomption = I

Mes chères filles,

J'ai l'intention de vous entretenir d'un sujet sur lequel je vous prie de réfléchir avant que je vous en parle. Je voudrais m'entretenir quelquefois avec vous de l'esprit de l'Assomption. Nous nous rendons toutes compte qu'il y a dans la Congrégation quelque chose de particulier qui fait notre esprit. Quel est cet esprit ? Quel est-il par rapport à Dieu, quel est-il dans son fond ? Quel est-il par rapport au prochain et par rapport à nous-mêmes ? Qu'est-ce qui fait que nous savons si bien dire : « Ceci n'est pas notre esprit », si ce n'est l'affirmation intime et bien claire que nous avons un esprit que Dieu veut de nous comme religieuses de l'Assomption ?

Ce que je vais vous dire vous semblera peut-être fort, mais je crois que cet esprit, sous quelque forme qu'on le considère, demande plus de vertu que tout autre. Ce n'est pas, bien entendu, que nous soyons plus saintes religieuses que d'autres ; mais il faut, pour l'esprit de l'Assomption, un grand dégagement de soi-même. Il faut ne chercher que Dieu, ne vouloir que Dieu et son service, ne chercher que sa loi, son empire, ne chercher que lui dans les âmes, lui dans notre vie, lui dans tous nos rapports avec le prochain. Pour cela, il faut être fortes, il faut s'élever sincèrement au-dessus de soi-même, non pas d'une élévation vaine, mais de cette élévation qui fait passer au-dessus de toutes les choses humaines, quitter toute recherche propre.

Toutes les fois que nous nous arrêtons à quelque chose d'humain, nous sentons que nous ne sommes pas ce que notre Congrégation voudrait de nous. Le jour où nous nous donnons sans réserve à Dieu seul, qui que nous soyons, et de quelque

rang que nous soyons, nous sommes une personne dont la Congrégation se sert facilement et une religieuse de bon exemple.

Ceci, mes sœurs, s'adresse à toutes, depuis la cuisinière jusqu'à la portière, depuis la sœur enseignante<sup>108</sup> jusqu'à celle de l'infirmerie : toutes, nous nous rendons compte de cela.

Je voudrais donc, mes sœurs, vous dire la nature et les qualités de l'esprit de l'Assomption. Je vous demande de prier et de méditer là-dessus cette semaine, afin que nous puissions en parler ensemble. J'aimerais que celles qui auront là-dessus une idée claire me le disent. Je pourrais mieux alors vous donner la mienne.

\* \* \*

Dimanche 10 février 1878

**Pie IX proposé à l'imitation  
des Religieuses de l'Assomption  
dans son amour de la vérité, de l'Église, des âmes,  
dans sa dévotion à l'oraison, à l'office,  
au très saint Sacrement.**

Mes chères filles,

En ce moment, on ne peut vraiment parler que de Pie IX<sup>109</sup>, qui remplit toutes les pensées et tous les cœurs.

Je n'insisterai pas sur la douleur filiale qui remplit l'âme, quand nous est ravi par Dieu un père tel que Pie IX. Je me sens portée à le considérer déjà comme un saint, non seulement comme un saint que nous devons prier, mais je dirai, ce qui

---

<sup>108</sup>.. « Des classes » : expression employée par mère Marie-Eugénie.

<sup>109</sup>.. Pie IX est décédé le 7 février 1878.

vous paraîtra peut-être étrange, comme un saint que nous, religieuses de l'Assomption, nous devons nous proposer d'imiter. Il semble qu'il y ait une grande différence entre la vie d'un Souverain Pontife, chargé de toutes les âmes du monde, et la vie d'une pauvre religieuse dans sa cellule. Cependant il y a dans la vie de Pie IX plusieurs côtés par où nous pouvons le regarder comme un modèle pour nous.

Avant tout, Pie IX était tout à la vérité. Qui plus que lui a travaillé à étendre le règne de la vérité sur la terre, par l'affirmation des dogmes et par la condamnation des erreurs ? C'est lui qui a soutenu des combats grands et continuels pour la vérité. C'est la vérité qu'il a défendue. C'est pour la vérité qu'il a souffert. Comme notre Seigneur disait à Pilate : Je suis venu pour rendre témoignage à la vérité<sup>110</sup>, ainsi ce saint Pape a courageusement et en toutes circonstances rendu témoignage à la vérité.

Cet amour de la vérité est un des caractères que nous devons avoir dans l'âme. N'était-ce pas cette vérité qui charmait saint Augustin et l'attirait vers Dieu, vérité des dogmes, vérité éternelle de Dieu révélée à l'homme, en un mot tout l'ensemble de ces vérités admirables qui sont l'objet de notre foi ? Nous aussi, mes sœurs, cette vérité éternelle doit être notre premier et principal amour. Remarquez que c'est dans la vérité que Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit se communiquent à la terre, et c'est par l'Église que nous recevons cette vérité. Ainsi nous arrivons au deuxième amour de Pie IX : l'amour de l'Église.

Tout à la vérité, Pie IX était aussi tout à l'Église. C'est lui qui a porté l'Église, qui a travaillé et combattu pour elle. Sa vie était un sacrifice continu à l'Église. Que de choses faites, pendant ce long pontificat, pour maintenir l'Église là où elle était déjà établie, pour l'étendre là où elle n'avait pas encore

---

<sup>110</sup>. Jn 18, 37.

pénétré, pour travailler à la conversion des âmes, à l'édification et à la sanctification des fidèles ! Comme Pie IX était attentif à retrancher les erreurs, à combattre les illusions, à rétablir tout dans l'ordre ! Il aimait l'Église, parce qu'elle est la colonne de la vérité sur la terre.

Nous, mes sœurs, qui avons pour caractère particulier l'attachement à la Chaire de Saint Pierre, centre de la vérité, ne devons-nous pas aussi consacrer notre vie tout entière à l'amour et au service de l'Église ? Nous devons lui obéir en tout. Nous devons prier pour elle, travailler, souffrir pour elle et faire de toute notre vie, une vie de dévouement constant à l'Église.

Cet amour de la vérité et cet amour de l'Église engendraient en Pie IX l'amour des âmes. Je crois vous l'avoir dit quelquefois : quand j'ai été à Rome pour la première fois<sup>111</sup>, ce qui m'a le plus frappée, c'est le soin des âmes. On sentait que l'âme la plus pauvre, la plus disposée à pécher, l'âme des vieillards, toutes les âmes quelles qu'elles soient, étaient à Rome l'objet d'une sollicitude constante et maternelle.

Chacun des curés de la ville avait l'état descriptif et détaillé de chacune des familles habitant sur sa paroisse. Il s'inquiétait de chacune de ces familles, au point de savoir si tous les membres avaient rempli leur devoir pascal, si aucun d'eux n'allait à la dérive, ne se perdait. Le curé entraînait dans de si grands détails que, quand une jeune fille, entraînée par une folle passion, était exposée à se perdre, il s'entendait avec le père de famille pour faire faire à cette jeune fille les exercices de la retraite dans un des couvents de la ville destinés à cet effet, et plus tard il lui procurait un honnête mariage pour terminer cette situation.

---

<sup>111</sup>. Mère Marie-Eugénie a été à Rome pour la première fois en 1866 en vue de l'approbation de l'Institut.

Telle était alors l'autorité des curés, tels étaient leurs soins. Malgré cela, la liberté pour les confessions était absolue. Ils n'exigeaient pas que leurs paroissiens viennent se confesser à la paroisse. La plus grande liberté était laissée à tous, pour aller trouver qui bon leur semblait ; mais toujours, à cause de ce soin pour les âmes, la puissance de confesser n'était donnée qu'à des hommes très instruits, vertueux, d'un certain âge, et qu'on n'admettait qu'après un examen sérieux aux fonctions de confesseur.

Les plus grands dignitaires de l'Église, comme le maître du Sacré Palais, le chef de l'Inquisition, ne dédaignaient pas d'aller confesser telle pauvre fille, telle pauvre femme qui demandait à se confesser à eux. C'était une âme !

D'autre part, on voyait les prélats monter dans les mansardes, pour conférer un sacrement de plus à un enfant de sept à huit ans qui n'était pas exposé à se perdre, puisqu'il avait reçu le baptême, mais qui était menacé de sortir de ce monde avec un caractère moins glorieux, sans le sigillum, le sceau qui fait le parfait chrétien, parce qu'il n'était pas confirmé.

De toutes les impressions que j'ai eues, une de celles qui m'ont le plus touchée, c'est cette sollicitude immense pour les âmes qui, partant de celui qui était à la tête, descendait sur tous ceux qu'il gouvernait.

Plus tard, Pie IX retenu captif au Vatican<sup>112</sup> manifestait cet amour des âmes, en accueillant tous les pèlerins. Comme il donnait facilement audience à tous, même aux plus pauvres ! Et non seulement à Rome, mais dans le monde entier, que n'a-t-il pas fait pour les âmes ? On peut dire que l'amour des âmes était la passion de Pie IX.

---

<sup>112</sup>. Depuis la prise de Rome par les troupes italiennes en 1870, le Pape se considérait comme prisonnier au Vatican. La situation a duré jusqu'aux Accords de Latran en 1929.

Revenez là-dessus, et dites-vous : « Si au-dedans de mon âme, je place un immense amour de la vérité, un immense amour de l'Église, un immense amour des âmes, qui me fera chercher non seulement leur salut, mais ce qui peut leur donner une beauté plus grande, les rendre plus agréables à Dieu, n'est-ce pas là l'esprit de l'Assomption ? »

Il y a un autre côté de la vie de Pie IX auquel une religieuse doit faire une grande attention ; c'est la régularité de cette vie. Quel est le roi, quel est le potentat qui a à traiter avec autant de peuples ? Quel est celui qui a des correspondances avec la Chine, avec les parties les plus éloignées de l'Afrique, avec les îles perdues au milieu de l'Océan ?

Tous les jours Pie IX avait à traiter avec le monde entier. Il réglait les destinées de toutes les chrétientés éparses dans l'Asie, persécutées dans le nord de l'Europe, répandues dans l'Amérique et dans les îles. Il avait toutes ces sollicitudes, toutes ces occupations, il ne se soustrayait à aucune, et cependant une admirable régularité présidait à toute sa vie.

Tous les jours il se levait à la même heure. Tous les jours. C'est pour nous une grande leçon, il donnait à la prière de longues heures qu'il ne se laissait jamais enlever. Il disait sa messe, puis assistait à une autre messe. La célébration du saint sacrifice avait été préparée par une longue oraison faite quelquefois la nuit, toujours le matin. Le soir il pria encore longuement.

J'ajouterai que ce saint Pontife avait une grande dévotion à l'Office divin. Il le récitait avec son chapelain qui était un homme très pieux, car Pie IX ne choisissait, pour approcher de plus près sa personne, que des hommes d'une grande pureté de vie, d'une grande ferveur de sainteté et de prière. Ils n'auraient pas pu aller avec lui sans cela. Ainsi monseigneur Marinelli, qui était son confesseur, avait à Rome cette réputation, et comme je disais en parlant de lui : « Il a l'air

d'un saint », on me répondit : « Mais c'est un saint ! » Pie IX menait une vie, je ne dirai pas très austère, mais d'une grande abstinence de tout ce qui n'était pas nécessaire à la vie. Lorsque, dans sa grande vieillesse, monseigneur de Poitiers l'engageait à prendre un peu d'une vieille eau-de-vie qu'on lui avait envoyée, le Pape répondit : Cela fera tant de bien à ces pauvres gens qui me portent. Ainsi sa vie était simple et frugale, et il n'acceptait même pas un peu de ce que l'on donne aux vieillards pour les soutenir.

Sa vie était aussi une vie de très grande patience dans les souffrances, car il souffrait beaucoup. Une dame, qui a été dernièrement à Rome, me disait qu'en montant l'escalier qui conduit aux appartements où le Pape recevait, elle entendait les gémissements de Pie IX, quand on le mettait sur le fauteuil pour le transporter dans la salle où il allait donner audience à ses enfants. Il souffrait tellement que chaque mouvement lui était une douleur. Malgré ses grandes souffrances, il se montrait toujours aimable, toujours fidèle aux grandes dévotions que nous devons avoir, car je dois ajouter à l'oraison et à l'Office, la dévotion au très saint Sacrement que Pie IX poussait très loin.

Il avait le saint Sacrement dans son oratoire. On dit qu'il y passait une partie de ses nuits en prière, quand il le pouvait. En d'autres circonstances, comme dans son exil à Gaëte<sup>113</sup>, il emportait le saint Sacrement sur lui. C'était sa dévotion première, sa dévotion la plus tendre, celle à laquelle il rapportait tous ses hommages. Quand il disait la messe, il paraissait tout absorbé. Quand un autre la disait devant lui, il témoignait aussi le plus profond respect. Il suivait toutes les attitudes que les fidèles doivent prendre, mais son regard était toujours tourné vers le tabernacle et vers l'autel où s'immolait Jésus.

---

<sup>113</sup>. En 1848.

Eh bien, mes sœurs, est-ce que ces trois dévotions, l'oraison, l'Office et le saint Sacrement ne sont pas celles d'une religieuse de l'Assomption ?

Je voudrais aussi dire un mot des rapports de Pie IX avec les hommes. Ses paroles montaient toujours vers le ciel. Nulle conversation n'avait plus de grâce, plus de charme que la sienne. Mais il savait toujours y mêler des paroles de foi, qui élevaient l'âme et faisaient du bien. L'eau de la nature, me disait un jour monseigneur de Ségur, s'écoule vers la terre. C'est par des moyens factices qu'on l'élève au-dessus du sol. Il en est de même pour nous : nos pensées, nos sentiments, nos paroles descendent facilement aux choses de la terre. Pour Pie IX au contraire, ses paroles, portées par la grâce, montaient toujours vers le ciel. Ouvrez les allocutions si nombreuses qu'il a prononcées. Comme elles sont pleines de vérité, pleines de foi, pleines de pensées de salut !

Ah ! mes sœurs, voilà la grande leçon qu'une religieuse de l'Assomption doit apprendre de Pie IX. Si chacune de vous pouvait seulement arriver, par la prière et la grâce de ses retraites, à ce que toutes ses paroles montent vers Dieu, et portent toujours aux âmes quelque chose du ciel, comme elle ferait du bien autour d'elle !

Je ne veux pas dire que vous soyez prêchuses. Non, il ne faut pas prêcher. Une personne prêchuse se rend insupportable et fatigante aux autres. Quand le cœur est pénétré d'amour pour Dieu, les paroles ordinaires sont pleines de foi et montent vers le ciel. S'il y a une grâce qu'il faille chercher et demander, c'est certainement celle-là.

Les choses que je vous ai dites au commencement, l'amour de la vérité, l'amour de l'Église, l'amour des âmes, sont le fondement de cette grâce ; l'esprit surnaturel dans les œuvres en est la manifestation.



Les paroles de Pie IX avaient trois autres caractères que je veux encore proposer à votre imitation : la bonté, la gaieté, la franchise. Le Saint-Père était toujours bon. Une nuit, il souffrait beaucoup de ses jambes, et comme le camérier de service le faisait attendre longtemps, avant de lui apporter ce qui pouvait le soulager, Pie IX ne fit que lui dire : « Il Signor Carlo prend son temps. »

Jamais on n'a entendu une parole de plainte au milieu de ses grandes souffrances. Il prenait tout gracieusement, avec bonté, avec gaîté. Il était vif à la repartie, vif dans sa franchise, et cela, parce qu'il était toujours vrai. Jamais, même pour adoucir une vérité, il n'a dit une parole qui ne soit pas tout à fait sa pensée. La franchise était sur ses lèvres comme elle était dans son cœur.

C'est ainsi que Pie IX reste dans ma pensée. C'est ainsi que j'aime à vous le retracer aujourd'hui. Encore qu'il soit dans une position bien élevée au-dessus de la nôtre, vous voyez que nous avons de grandes leçons à apprendre de lui. Tous les jours, sans doute, nous en saurons davantage sur lui. Tous les jours, nous apprendrons des traits cachés de sa bonté, de sa générosité, et probablement aussi de son austérité.

En attendant, tout en priant pour lui comme la reconnaissance nous en fait un devoir, prions-le aussi de nous obtenir les vertus qui l'ont rendu si saint. Nous sommes nées, pour ainsi dire, sous son pontificat. Il n'était pas encore pape en 1839, quand nous avons commencé. C'est son règne qui a vu le développement et l'approbation de notre œuvre. Il serait à souhaiter que son esprit marque notre Congrégation et qu'on pût nous reconnaître toujours comme les enfants d'un Institut auquel il a accordé l'approbation et qu'il a élevé ainsi à l'état adulte et parfait.

\* \* \*

24 février 1878

Esprit de l'Assomption – II

**Adoration des droits de Dieu  
la Sainte Vierge dans l'Assomption**

Mes chères filles,

En cherchant quelle était la marque la plus caractéristique de notre Institut, je me suis trouvée arrêtée à cette pensée, qu'en tout et de toutes manières, nous devons être adoratrices et zélatrices des droits de Dieu.

Il y a là quelque chose de si solennel, de si grand, que, pour ne pas vous laisser un seul instant sous l'impression d'une majesté qui écrase, je veux tout de suite vous rappeler que l'adoration et l'amour sont une même chose. L'adoration, c'est l'amour aussi grand, aussi ardent qu'il peut être dans le cœur de l'homme, amour accompagné d'un profond respect et d'un souverain hommage. Dans le langage humain, quand on dit : « Je vous adore », c'est dire : « Je vous aime par-dessus toutes choses. » C'est une idolâtrie que d'oser dire cela à une créature ; mais il n'en reste pas moins vrai que l'amour est le principe de l'adoration, et je vous demande de vous en souvenir dans tout ce que je pourrai vous dire sur ce sujet.

En aimant Dieu par-dessus toutes choses et en toutes choses, en aimant l'Église, en aimant les âmes, on reconnaît vraiment les droits de Dieu, dont nous devons être, il me semble, les adoratrices et les apôtres. Quand notre Seigneur parlait à la Samaritaine, il lui disait : Le temps vient, et il est venu, où les vrais adoreurs adoreront le Père en esprit et en vérité, car ce

sont de tels adorateurs que le Père cherche<sup>114</sup>. Eh bien, mes sœurs, en cela c'est vous qu'il cherchait, vous qui, ayant été fidèles à votre vocation, faites maintenant partie d'une Congrégation dont l'amour doit aller, en toutes choses, jusqu'à l'adoration, de telle sorte que toutes vos œuvres, toutes les actions intérieures et extérieures de votre vie puissent monter vers Dieu et que, par un sentiment d'adoration, de respect des droits de Dieu, vous vous oubliiez vous-mêmes pour adorer, pour aimer, et donner toujours à Dieu la place qu'il doit avoir, en effaçant de plus en plus celle de la créature.

Vous êtes filles de l'Assomption. Ce mystère, qui est plus du ciel que de la terre est un mystère d'adoration. En quittant la terre et en s'élevant au ciel, la Sainte Vierge va rendre à Dieu un honneur souverain. Quel honneur en effet pour Dieu, le jour où Marie, en entrant au ciel, est venue lui rendre un culte qui est le sommet de l'adoration que puisse lui rendre une créature !

En Marie, tout a été adoration. Jamais aucun droit de Dieu n'a été lésé ou offensé en elle. Sans tache dans sa conception, elle est restée sans tache dans toute sa vie, et tous ses instants ont été autant d'hommages rendus à la divine Majesté.

Non seulement ses actions étaient pures et innocentes, mais elles étaient pleines de toute sainteté et rendaient gloire à Dieu par une intensité d'amour, d'adoration, de respect et d'humble service qu'aucune autre créature n'a jamais atteinte. Si donc il y a jamais eu une adoratrice en esprit et en vérité, c'est bien la Sainte Vierge. Et quand, en quittant la terre, elle a reçu ce qui comblait sa grâce, c'est-à-dire la gloire, elle est montée au ciel pour y demeurer éternellement toute adoration et amour.

Il est dit dans l'Apocalypse que les vingt-quatre vieillards se tiennent devant le trône de Dieu, déposant leurs couronnes à

---

<sup>114</sup>. Jn 4, 23.

ses pieds et répétant sans cesse : Saint ! Saint ! Saint !<sup>115</sup> La Sainte Vierge, tout en gardant sa couronne qui est l'honneur de son Fils, la dépose plus que tout autre, par un sentiment continuel de son cœur, aux pieds de Dieu. Elle reconnaît incessamment tout ce qu'elle a reçu. Elle rend tout à Dieu, s'anéantit devant lui, et l'adore dans l'éternité d'une manière infiniment plus parfaite qu'elle ne le faisait sur la terre. Du haut du ciel, elle lui gagne des âmes et lui forme, dans les filles qui se donnent à elle, d'autres adoratrices qui doivent suivre sa trace.

Notre Règle commence par ces paroles : Avant toutes choses, mes chères sœurs, que Dieu soit aimé, puis le prochain. Que ce prologue fasse ou ne fasse pas partie de la première Règle donnée aux religieuses par saint Augustin, peu importe. Par l'ordre de Dieu et de son Église, il est en tête de notre Règle pour la résumer.

La formule ordinaire du but de la plupart des Instituts est de dire que ses membres travailleront à leur perfection, en faisant telle ou telle chose, selon l'objet qu'ils se proposent. Nous aussi, mes sœurs, nous devons travailler à notre perfection, et notre Règle veut que ce soit par la grandeur et la pureté de notre amour. Élargir nos cœurs, les purifier, faire toutes nos œuvres dans la charité et rendre à Dieu, par Jésus et Marie, tout le culte que peut lui rendre le meilleur usage possible de toutes nos facultés, voilà comment nous serons de vraies adoratrices et de vraies religieuses de l'Assomption.

\* \* \*

3 mars 1878

Esprit de l'Assomption. – III

---

<sup>115</sup>. Ap 4, 8-10.

## Foi, amour de la vérité.

Mes chères filles,

Ce n'est pas une chose facile que d'expliquer l'esprit de l'Assomption comme je le sens. Voir, sentir intérieurement l'unité à laquelle se rattache tout un ensemble est chose plus facile que de l'expliquer. Je voudrais bien que quelqu'un d'autre puisse le faire ; mais je ne vois pas bien qui. Je vous donnerai donc simplement les lumières que je recevrai de Dieu, en les demandant par la prière. Peut-être qu'en les réunissant on pourra en faire un tout.

Selon ma faible manière de concevoir, le premier droit de Dieu est d'être cru lorsqu'il parle, et le premier devoir de l'homme est de recevoir la parole de Dieu avec un profond respect et une grande foi. Vous comprenez que si c'est là un devoir général pour tous les chrétiens, nous devons aller plus loin : nous devons répondre par l'adoration et l'amour à la parole par laquelle Dieu se fait connaître. Que ce soit la base et le commencement, vous le saisissez sans peine.

Comment connaîtrions-nous Dieu, en effet, comment connaîtrions-nous ce que nous lui devons, s'il ne nous l'avait jamais fait entendre ? Quel lien y aurait-il entre Dieu et sa créature, si Dieu ne lui avait jamais parlé d'aucune manière ? Sans aucun doute, Dieu a donné à l'homme des facultés à l'aide desquelles il peut connaître quelques-unes des vérités de l'ordre naturel, sur Dieu, sur lui-même, sur les rapports avec Dieu, etc., mais avec quelle peine et quel mélange d'incertitude et d'erreur !

Le plus grand effort de l'esprit humain sous ce rapport a été fait par la philosophie ancienne. Au milieu de nobles pensées, bien différentes des idées abjectes où la philosophie matérialiste se jette aujourd'hui, que de contradictions, que

d'incertitudes, quelles vues faibles et imparfaites sur Dieu, sur la création, sur la vie future ! Et encore, les sages de l'ancien monde étaient-ils éclairés, dans une certaine mesure, par la tradition des vérités autrefois révélées par Dieu à Adam, et par les lumières que les Juifs, dépositaires de la parole divine, apportaient sur tous les points du monde où ils avaient été dispersés.

Pour nous, point de doute ni d'anxieuses recherches : Dieu nous a parlé. Il a parlé au commencement du monde, il a parlé aux patriarches, aux prophètes. C'est l'ensemble de cet enseignement dicté par le Saint-Esprit qui forme le trésor de l'Ancien Testament. Puis, Dieu a donné au monde son Fils unique. Jésus-Christ est venu sur la terre pour nous donner toute vérité, pour nous enseigner tout ce que nous avons besoin de connaître et de pratiquer. Enfin il nous a laissé son Église qui garde sa parole divine, et qui nous l'explique avec la lumière d'en haut. D'autres ont cherché la vérité. Nous, nous la possédons pleine, entière, descendue du ciel pour nous, et prête à augmenter ses clartés à mesure que nous l'étudierons et que nous l'aimerons davantage.

Que rendre à Dieu pour un si grand bienfait ? La foi. Eh bien, la foi, c'est le premier caractère de l'esprit de l'Assomption. S'il est à tous, il faut qu'il soit à nous d'une manière spéciale, par le degré auquel nous nous en laisserons pénétrer. Pour être vraies filles de l'Assomption, il faut que notre foi soit ferme, ardente, qu'elle anime toutes nos pensées, toutes nos œuvres, tous nos rapports au-dehors et au-dedans et qu'elle devienne l'atmosphère de nos âmes.

Mais ce caractère convient à d'autres... Oui, sans doute et je dois vous prévenir qu'il en sera souvent ainsi dans tout ce que je vous dirai. Il n'y aura rien de singulier, notre esprit devant être d'être riches de l'esprit de l'Église. Pourvu que cet esprit

resplendisse en nous, ce doit être notre désir et notre joie qu'il brille en beaucoup d'autres Instituts et en beaucoup d'âmes.

Je n'ai pas besoin de vous apprendre que la foi est une vertu surnaturelle, infuse en nous au baptême. La volonté libre de l'homme accepte ce don précieux. Ce que nous avons à chercher, ce sont les moyens de le développer en nous. Avant tout, il faut croire simplement tout ce que croit l'Église, cela par le vrai motif de la foi : c'est Dieu qui nous parle. L'Église est mue par le Saint-Esprit dans tout ce qu'elle inspire et dans tout ce qu'elle propose.

Il faut haïr tout ce qui est en dehors des conduites de l'Église et de la foi, tout ce qui s'éloigne tant soit peu de l'enseignement catholique. Ne pas aimer l'extraordinaire. Dans tout ce qui est de la doctrine, aller toujours au plus sûr. Dans la lecture, dans l'étude, chercher le solide. La vie n'est pas assez longue pour lire tous les bons livres. Laissons ceux qui sont douteux. Prenons ceux qui instruisent sans jamais tromper. Attachons-nous aux livres excellents, et tâchons d'arriver ainsi à nous faire un esprit que toute erreur choque, et des oreilles qui ne puissent la supporter.

C'est dans le cœur que se forme la foi qui fait les justes ; tâchons de nous embraser d'amour pour la vérité divine.

Je vous parlais tout à l'heure des incertitudes à travers lesquelles de grands esprits avaient passé dans la recherche de la vérité. Notre Père saint Augustin a été un de ces grands esprits. Quoique né parmi les catholiques, il avait erré d'un enseignement et d'une secte à l'autre, et avait passé par toutes les philosophies, par toutes les opinions. Partout il n'avait trouvé que pauvreté, misère, contradictions, souffrances de l'intelligence et de l'âme.

C'est ainsi que, revenu à la foi, il avait conçu pour la vérité qu'il possédait enfin, pour la vérité qu'il lui avait été donné de



saisir avec toute la grandeur de son génie, pour la vérité vers laquelle il s'élançait avec tant d'ardeur, il avait conçu, dis-je, cet amour qui resplendit à toutes les pages de ses écrits. Lisez quelque page de saint Augustin que ce soit, et vous verrez comme toujours l'amour de la vérité se fait jour, l'amour de la doctrine céleste, l'amour de Dieu révélé à l'homme.

Sous ce rapport, il faut être ses enfants et il importe que l'esprit d'adoration qui doit être particulièrement le nôtre nous fasse recevoir la parole de Dieu et les enseignements de la foi avec un ardent amour. Il faut nous en laisser pénétrer de telle sorte que nos pensées soient dirigées bien plus par les vues de la foi que par les vues de la nature et que, petit à petit, l'invisible l'emporte en nous sur le visible. Là est notre progrès.

Une religieuse qui a vécu plus longtemps à l'Assomption devrait être une personne en qui les pensées de la foi dominant toutes les autres et lui rendent présentes les choses invisibles : Dieu remplit cette chambre, et nous ne le voyons pas. Les anges nous gardent, nous dirigent, et nous ne les voyons pas. Le bien infini de la Rédemption, ce que l'Église nous donne pour appliquer cette Rédemption à notre âme, nous ne le voyons pas. Le mal infini du moindre péché, nous ne le voyons pas. Voilà la vie de la foi, nous devons l'augmenter tous les jours, nous devons la faire fructifier. Ainsi ce qui est révélé, ce qui est certain, ce qui est de Dieu, envahira de plus en plus notre âme et remplacera tout ce qui est humain, transitoire, passager.

Il est dit dans la Règle : Qu'en toutes les choses dont se sert la transitoire nécessité, on voie toujours exceller la permanente charité. Je dirai de même qu'il faut que la vérité qui ne passe pas, l'emporte sur l'apparence de vérité qui passe, afin que nous arrivions aux portes de l'éternité,

éclairées déjà de la lumière éternelle. Alors la transition sera facile.

J'aurais envie de dire ici que c'est ce que j'ai vu pour ma consolation auprès du lit de mort de beaucoup de nos sœurs. La lumière de l'éternité avait déjà envahi leurs âmes. Elles s'étaient ouvertes aux clartés qui ne finiront jamais et s'étaient séparées des fausses lueurs qui obscurcissent la vie d'ici-bas, loin de l'illuminer, et la remplissent trop souvent d'une vaine occupation.

Je ne sais si je me sers d'expressions assez fortes et assez claires pour vous faire comprendre combien cet esprit de foi fait partie de l'esprit d'adoration. Saint Augustin dit que nous ne devons pas moins de respect à la parole de Dieu qu'à son corps sacré. Sous le voile de la parole, il se donne à nous, comme sous les voiles eucharistiques.

Vous savez qu'on encense le livre des saints Évangiles. Vous savez aussi qu'il est dit de la très Sainte Vierge à propos des mystères de notre Seigneur qu'elle retenait tous ces événements et les méditait dans son cœur<sup>116</sup>. Faites comme elle, mes sœurs ; révérez tout ce qui est de la parole de Dieu et de l'ordre de la foi ; recueillez-le comme un trésor et repassez-le dans votre cœur.

Un homme qui n'était pas un saint disait que chacune des paroles du saint Évangile devait être pesée, à la manière de l'usurier qui pèse ses pièces d'or. C'est en effet l'or de la vérité divine que nous apporte chacune des paroles de l'Évangile. Si vous les pesez ainsi, comme elles entreront dans votre cœur ! Comme vous chercherez à les appliquer à tous vos sentiments et à toute votre vie ! Voilà un champ immense ouvert à la méditation. Si, souvent, on y éprouve tant de distractions, c'est

---

<sup>116</sup>. Lc 2, 19.

qu'on n'attache pas assez d'importance à se pénétrer profondément de l'Évangile.

Ayez encore une autre ardeur, car l'adoration est quelque chose d'ardent, c'est l'amour qui s'embrase vis-à-vis des choses de Dieu : désirez connaître le plus possible la vérité divine et non pas ces vérités qui forment l'objet de la curiosité des hommes.

Quand vous ne sauriez pas bien comment s'analyse telle substance animale, comment se forme tel gaz, ce ne serait pas bien important. Ce sont des connaissances humaines. Je ne les méprise pas ; mais elles ne sont ni de l'ordre, ni du domaine de la vérité divine. Par contre, vous ne sauriez trop savoir tout ce qui est de la révélation, tout ce qui fait connaître davantage Dieu et les attributs de Dieu. La sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Notre Seigneur Jésus-Christ, l'union en sa personne de la divinité et de l'humanité. En un mot, tout ce qui tient aux vérités enseignées par l'Église catholique.

Plus votre âme sera altérée de cet ordre de connaissances, plus vous désirerez vous instruire de la doctrine des saints et savoir ce que l'Église approuve, pour marcher sur leurs traces et plaire à Jésus-Christ, plus vous serez religieuses de l'Assomption. Une partie de l'ardeur de votre foi, de l'ardeur de votre adoration, c'est d'aimer cet ordre de vérités. Vous y serez aidées par l'oraison, qui vous fera pénétrer la doctrine de Jésus-Christ, qui ouvrira les yeux de votre âme et qui la purifiera, pour que Dieu y verse sa lumière.

C'est à dessein que je ne vous parle aujourd'hui que de la doctrine de vérité, sans vous parler encore de celui qui est la vérité même et dont je veux vous entretenir une autre fois. Je m'arrête donc à cette doctrine, et je vous dis que vous devez l'aimer, que vous devez vous en approcher avec un esprit d'adoration, avec une foi, avec une ferveur, qui fait qu'on

désire la connaître davantage, la réaliser le plus possible en soi et la faire vivre au-dedans de son âme. Vous devez la méditer avec une si grande attention et un si profond respect, qu'elle s'incarne en quelque sorte dans votre vie.

Je ne puis vous dire ces choses qu'imparfaitement. Achevez-les vous-mêmes dans la méditation. Voyez comment ce caractère de la foi est le caractère propre de notre esprit, comment il doit agir sur notre vie, transformer notre intelligence, remplir nos affections et nous donner vis-à-vis de Dieu un amour nouveau. Que d'hommes ont vécu sans avoir la plénitude de connaissances que nous avons ! Pourquoi vous et moi avons-nous été choisies ?

Pourquoi avons-nous été placées dans une Congrégation qui nous donne les moyens de nous instruire autant que possible de la vérité divine ? L'avons-nous mérité ? Non, sans doute. C'est par une bonté spéciale de Dieu que nous avons été traitées ainsi. Il faut donc remercier Dieu de ce bienfait, l'adorer, le bénir et l'aimer davantage.

Quelquefois on dit que les droits de Dieu sont écrasants. Je n'ai jamais pu comprendre cela. Il me semble au contraire que chacun des droits que Dieu prend sur nous est un droit d'amour et de miséricorde. Le droit d'être cru par nous, est-ce un droit qui écrase ? N'est-ce pas au contraire un droit qui nous élève et nous enrichit ? Si Dieu ne nous avait pas imposé la foi, où irions-nous, pauvres et misérables créatures ? À la merci de toutes les doctrines, comme a fait saint Augustin dans ses erreurs. N'est-il pas trop heureux de croire ce qui nous donne la lumière en ce monde et la gloire dans l'éternité ? Le prélude de l'éternité, c'est de croire davantage en Dieu et en notre Seigneur Jésus-Christ. Lui-même nous l'enseigne : La vie éternelle, dit-il, c'est de vous connaître, ô mon Dieu, et celui que vous avez envoyé<sup>117</sup>. Jésus-Christ est

---

<sup>117</sup>. Jn 17, 3.

l'envoyé du Père céleste : le connaître davantage, c'est posséder déjà en ce monde la connaissance de la vie éternelle.

Aimons donc notre Institut qui, de toute façon, nous rappelle l'esprit de foi, et nous donne beaucoup de moyens de nous en enrichir.

\* \* \*

10 mars 1878

Esprit de l'Assomption – IV

### **Connaissance et amour de Jésus-Christ**

Mes chères filles,

Nous avons parlé la dernière fois de l'amour ardent de la vérité qui, du cœur de saint Augustin, doit descendre dans le nôtre pour l'embraser. À dessein, je ne vous ai pas parlé de celui qui est la vérité même et l'objet propre de toutes les ardeurs de notre adoration et de notre amour, notre Seigneur Jésus-Christ. Je sentais que je n'aurais pas le temps de vous dire ce qu'il doit être pour nous.

Aujourd'hui je ne sais comment l'exprimer, car c'est là qu'est la vie de notre Congrégation. L'amour de Jésus-Christ et de l'Église est son caractère principal. En cela vous me direz peut-être que nous n'avons rien qui nous soit propre. Ailleurs, il peut arriver qu'on ait quelque chose de particulier, c'est-à-dire qu'avec cet amour qui fait le fond de toute vie religieuse, on ait quelque forme propre à l'Institut. Ce n'est pas là notre cas.

Notre amour doit être celui qui, dès le commencement des temps, a été allumé dans l'Église par notre Seigneur Jésus-Christ. Sous ce rapport, tous les docteurs, tous les religieux, tous les saints de tous les temps ont des leçons pour nous ; ne nous restreignons pas aux enseignements d'un Ordre en particulier.

Voilà encore une des choses admirables que nous trouvons dans saint Augustin. Ce grand Docteur a un cœur large comme l'Église, un esprit large aussi comme l'Église. Il n'y a en lui

rien de particulier ni d'exclusif. Ceci, mes sœurs, forme encore un des caractères de notre Congrégation. Nous devons avoir quelque chose de catholique, quelque chose d'universel.

Un de nos pères et de nos amis, monseigneur Gay, disait, en parlant de nous, que nous étions par excellence une congrégation catholique. C'est ce qu'il est désirable que nous conservions toujours, à savoir cet esprit très catholique puisé dans la dévotion très large, très généreuse, très ecclésiastique du grand saint Augustin qui a toujours servi et aimé l'Église avec une telle largeur de cœur.

Maintenant, mes chères filles, comment trouver des expressions pour vous montrer ce que nous devons être pour notre Seigneur, et ce que notre Seigneur doit être pour nous ? Je me servirai d'expressions consacrées par l'Église. Tandis qu'elle dit à tout chrétien qu'il n'est en ce monde que pour connaître, aimer et servir Dieu, je vous dirai que chacune de vous, en entrant ici, a dû dévouer sa vie à connaître, aimer et servir parfaitement notre Seigneur Jésus-Christ, et à le faire connaître, aimer et servir.

Au fond, la différence entre la vie chrétienne et la vie religieuse est dans ce parfaitement. Il n'y a pas deux Évangiles. L'Évangile qui est donné à tous les chrétiens est aussi donné aux âmes religieuses. Celles-ci l'embrassent avec adoration et amour, moyennant un choix et un appel très miséricordieux de notre Seigneur. Elles vont au-devant de lui, lui donnent la main et lui disent qu'elles n'estiment rien trop lourd ou trop pénible de ce qui est de son service.

Elles veulent tout embrasser, être aussi pauvres que possible, aussi obéissantes que possible, aussi aimantes que possible, aussi pures que possible, aussi évangéliques que possible. Elles ne mettront aucune borne dans le don d'elles-mêmes. Elles veulent travailler à leur perfection dans toute la mesure de leur Règle et de la grâce céleste.

Dieu est un père plein de bonté. L'Église est une bonne mère, elle donne les choses excellentes à tous. L'Évangile est entre toutes les mains, mais c'est le petit nombre qui a la volonté de faire ce que dit notre Seigneur : Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, donnes-en le prix aux pauvres, puis viens, suis-moi<sup>118</sup>. C'est là la vie religieuse. Elle est contenue tout entière dans le saint Évangile, si bien qu'il y a un Ordre dans l'Église qui fait vœu d'observer le saint Évangile dans la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, c'est celui de saint François.

Mais revenons à nous. Qu'est-ce que connaître parfaitement notre Seigneur Jésus-Christ ? Nous en avons dit quelque chose en parlant de ce besoin de l'âme qui veut connaître toujours davantage la vérité et surtout la vérité divine.

Il y a deux manières de connaître notre Seigneur : l'une est l'instruction religieuse que l'on reçoit avec amour et dont on est avide. L'autre est l'attention de l'âme à Jésus-Christ, la grande idée qu'elle se fait de Jésus-Christ.

Pour ce qui est de l'enseignement de la foi, vous savez parfaitement bien que notre Seigneur Jésus-Christ est la deuxième personne de la sainte Trinité. Vous savez aussi que, dès l'éternité, le Verbe fait la joie de son Père, que Dieu se plaît dans la connaissance de toutes choses qu'il a dans son Fils unique. Le Verbe est la sagesse du Père, son amour. C'est de cet amour du Père et du Fils que le Saint-Esprit procède de toute éternité.

Vous savez aussi qu'au commencement du monde, la sainte Trinité tout entière s'est appliquée à la création. Le Père est le créateur, mais c'est par son Verbe qu'il a créé toutes choses. Quand il créait l'homme, quelques interprètes pensent qu'il avait devant les yeux l'image de l'Homme-Dieu, notre

---

<sup>118</sup>. Mt 19, 21.



Seigneur Jésus-Christ, et de la Vierge sa mère, destinés à venir dans la plénitude des temps, même s'il n'y avait pas eu de péché.

C'est sur ce modèle admirable du Verbe incarné que l'homme a été fait. En créant l'homme, Dieu lui donnait une nature dans laquelle, à l'aide de facultés qui n'étaient pas encore blessées par le péché, il pouvait le connaître. En même temps le Seigneur de toute bonté répandait en lui la grâce, le faisait enfant de Dieu, destiné à l'héritage éternel et à la vision céleste.

Dans nos rapports avec notre Seigneur, n'oublions donc pas ce qu'il est comme Dieu, comme Verbe divin, joie infinie de son Père, vie éternelle, créateur et notre premier bienfaiteur, qui, nous ayant donné la nature, nous a aussi accordé la grâce. Mais ce n'est pas tout : l'homme est tombé, le péché est arrivé, et a séparé l'homme de Dieu. Dans son infinie miséricorde, Dieu a promis que son Fils unique viendrait comme rédempteur. Ce n'est plus seulement Jésus-Christ descendu dans la création qui se présente à la connaissance et à l'amour de l'homme ; c'est celui qui doit le racheter, et qui vient à lui pour lui rendre l'espérance.

Il faut se pénétrer de toutes ces pensées, car plus nous voyons en notre Seigneur Jésus-Christ ce qu'il est comme Dieu, plus nous sommes touchés de ce qu'il est comme homme, plus sa naissance, son enfance, sa vie cachée, sa vie publique, ses enseignements et ses souffrances nous touchent profondément.

C'est ainsi que l'âme se met en rapport avec Jésus-Christ comme créateur et comme rédempteur. C'est la première étude qu'elle doit faire de lui, la première connaissance qu'elle peut en acquérir. Ce n'est pas suffisant. Après l'étude de Jésus-Christ, il faut l'attention de l'âme à Jésus-Christ, l'occupation intime de Jésus-Christ.

Croyez-vous que ce serait bien connaître notre Seigneur que de faire entrer dans une intelligence tout ce qu'il est, tout ce qu'il a été, tout ce qu'il a fait, sans qu'il y eût dans cette âme l'application de l'amour, le recueillement, un effort vers l'union ? Non, ce ne serait pas là bien connaître notre Seigneur. Après avoir dit que vous devez étudier notre Seigneur Jésus-Christ, je vous dirai donc que vous devez, – pardonnez-moi l'expression, – vous vider de tout ce qui n'est pas conforme à lui.

Quand beaucoup d'autres pensées, d'autres préoccupations, d'autres inquiétudes veulent prendre place dans votre esprit, il faut vous dire : « Je suis créée pour les choses éternelles. Dieu m'a donné son Fils unique pour être l'occupation de mes pensées, l'admiration de mon esprit ; est-ce que je voudrais occuper mon intelligence à calculer, pendant des heures, des jours et des nuits, tel et tel embarras, telle et telle difficulté ? Si, en y mettant la prudence nécessaire, je les confie à Dieu, est-ce que Dieu me délaissera ? est-ce que Dieu m'abandonnera ? »

Quel avantage, mes sœurs, d'occuper ainsi son esprit de Jésus-Christ ! C'est une force pour nous retirer de toutes les petites choses qui ont tant de puissance sur nous, et pour nous réfugier dans une connaissance plus haute et une occupation plus digne de notre âme immortelle, créée à l'image de Dieu.

Non seulement il faut vous dégager, mais il faut rendre votre attention amoureuse et féconde, en pensant que notre Seigneur n'est pas loin de vous, en tendant à l'imiter et à vous remettre souvent en sa présence. C'est par là qu'il faut toujours commencer dans la vie spirituelle. Il n'y a pas de vie intérieure possible, si on ne commence pas par se rendre attentif et fidèle à notre Seigneur Jésus-Christ, qui habite au fond de nos âmes par la grâce, dans le saint Sacrement par sa présence réelle, et qui nous a donné ses exemples pour les avoir sans cesse devant les yeux et pour les copier.

Si la sœur qui peint, quand elle fait un tableau, regardait en l'air au lieu de regarder son modèle, si elle ne le regardait que de loin et d'une manière vague et générale, elle ne ferait rien de ressemblant. De même, pour connaître notre Seigneur et pour former en nous sa divine ressemblance, il faut s'approcher de lui et s'appliquer à lui. Je me rappelle que dans ma jeunesse on m'avait fait copier le buste de Sixte-Quint sous cinq ou six aspects, de sorte que j'avais fini par savoir Sixte-Quint par cœur. Je n'en avais que faire, tandis que nous avons besoin d'avoir ainsi notre Seigneur dans l'esprit, pour arriver à le copier dans ses différents aspects.

C'est pour cela que l'Église nous le présente tantôt dans son enfance, tantôt dans sa vie cachée, tantôt dans sa vie publique, tantôt dans ses souffrances, nous demandant de l'imiter dans ces divers mystères. Ainsi quand elle nous propose ses souffrances, comme dans le carême, elle nous exhorte à la mortification. Quand elle nous le montre dans son enfance, elle nous demande d'entrer dans l'esprit d'humilité, et ainsi de suite, parce que, par là, nous pouvons acquérir une connaissance plus grande de Jésus-Christ.

De l'attention, il faut tâcher de passer au recueillement. Il y a là quelque chose de plus. Notre Seigneur habite en nous par sa grâce. Si l'âme se calme, si elle s'apaise, si elle rentre souvent en elle-même, si elle se met sous l'action du divin Maître qui n'est autre que l'action du Saint-Esprit, puisque l'Esprit Saint est l'esprit de Jésus-Christ, elle connaît notre Seigneur Jésus-Christ davantage encore. Il y a là, au fond de l'âme et dans le recueillement, une connaissance que rien autre ne peut donner, une connaissance qui vivifie toutes les autres et qui dépasse très rapidement toutes celles que vous pouvez avoir acquises.

Enfin, j'arrive à l'union avec notre Seigneur Jésus-Christ : c'est là que doivent mener l'attention et le recueillement. Une personne unie à notre Seigneur au moins par moments, reste

sous sa main ; il en fait ce qu'il veut, et c'est alors qu'elle peut dire : Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi<sup>119</sup>.

Voilà le dernier terme où vous, religieuses de l'Assomption, vous devez tendre. Voilà ce parfaitement connaître que je vous indiquais tout à l'heure. Tout chrétien est obligé de connaître Dieu et Jésus-Christ qu'il a envoyé, mais peu de chrétiens dans le monde font ce que je viens de vous dire. S'ils le font, ils sont dans des dispositions remarquables pour leur état.

Il y a eu des saints dans toutes les conditions, il est vrai. Il y en a eu dans l'état du mariage, il y en a eu sur le trône, il y en a eu parmi les gens de la campagne. Mais, prises en général, les âmes qui ne sont pas dans un état de perfection n'ont pas cette connaissance que je viens de dire, connaissance donnée par l'application de l'esprit à Jésus-Christ de préférence à toute autre chose, ensuite par l'attention continuelle de l'âme, par le recueillement, enfin par l'union.

Comme religieuses de l'Assomption, vous devez tendre à cette perfection de votre état, l'union à notre Seigneur, mais une union qui soit réelle et intime. C'est le fruit d'un long travail. On n'arrive pas à l'union sans se donner de la peine. On n'arrive pas à ce que l'esprit soit recueilli et entièrement sous la dépendance de notre Seigneur, sans avoir beaucoup travaillé. Dieu peut vous y introduire en un instant par l'oraison de quiétude ou d'union, mais après, il faut travailler encore pour conserver sa grâce.

Celles qui, en commençant, croiraient y être, seraient dans l'illusion. Celles qui, en finissant, y sont, doivent s'estimer bien heureuses. C'est un grand bonheur, après avoir longtemps travaillé, d'être constitué dans cet état où notre Seigneur Jésus-Christ est le maître absolu et souverain, où tout ce qu'il

---

<sup>119</sup>. Ga 2, 20.

demande est pratiqué, où l'âme, parfaitement souple sous sa main et embrasée d'amour, se tient vraiment à ses pieds, comme Madeleine, dans ce sanctuaire intérieur où Dieu habite.

24 mars 1878

Esprit de l'Assomption. – V

**Servir Jésus-Christ  
dans le travail et l'obéissance.**

Mes chères filles,

Quoique nous devons aujourd'hui entendre la parole de Dieu, je ne veux pas rester plus longtemps sans reprendre ce que nous avons dit sur l'esprit de l'Assomption.

Je crois vous avoir montré la dernière fois que parfaitement connaître notre Seigneur Jésus-Christ, c'est le connaître le plus parfaitement possible par l'étude, par la science divine et aussi, d'une manière plus sainte et plus surnaturelle, par l'attention, le recueillement, l'union de l'âme à sa divine présence.

Aujourd'hui, je voudrais vous montrer ce que c'est que parfaitement servir notre Seigneur Jésus-Christ. Nous nous sommes considérées d'abord comme des créatures faites à l'image de Dieu ; maintenant il faut nous considérer comme ses servantes ; car, si nous sommes destinées à être les sœurs des anges, par notre âme créée à l'image de Dieu et par notre intelligence faite pour être remplie de la connaissance divine, nous avons aussi un corps, une mission à remplir, des facultés à exercer, et quelque chose à faire en ce monde.

Même avant le péché, le travail avait été imposé à l'homme. Dieu lui avait dit qu'il le plaçait dans le paradis terrestre pour y travailler : combien plus après le péché, quand Dieu a

condamné l'homme à manger son pain à la sueur de son front, le travail est devenu une loi de la nature humaine. C'est un travail sans doute que de chercher à connaître notre Seigneur. Cela ne suffit pas, il le faut parfaitement servir. Et comment ? Par le travail. Que serait une servante qui ne travaillerait pas ? Il faut donc être laborieuse, travailler au service de Dieu dans tout ce qui se présente, et sanctifier son travail en l'offrant à Dieu.

Chacune de nous a sa part de travail. Celle qui, à la cuisine, a la peine de préparer les aliments. Celles qui, dans le monastère, nettoient, maintiennent l'ordre, s'occupent des soins nécessaires à la vie de communauté, toutes celles qui servent les enfants, qui sont à la porte, qui cousent, qui brodent, qui dessinent. Celles qui ont ce travail très fatigant de garder, de surveiller les enfants ou de les enseigner, toutes trouvent dans leurs occupations le moyen de servir Dieu. Tout cela est un travail fait au service de Jésus-Christ, et un jour il pourra vous dire : Serviteur bon et fidèle, entre dans la joie de ton Seigneur, car tu as été fidèle dans l'usage des talents que je t'ai confiés<sup>120</sup>.

Qu'est-ce que le gain des talents ? Ce n'est pas autre chose que l'usage que nous faisons de chacune des facultés qui nous a été donnée pour servir les âmes et les gagner à Jésus-Christ. Appliquez-vous donc, mes sœurs, à travailler avec courage, confiance et générosité. Sanctifiez votre travail par la prière. Travaillez toujours pour Dieu et jamais pour vous-mêmes.

Ici, j'arrive à la deuxième qualité que doit avoir une servante, épouse de Jésus-Christ, qui veut le servir parfaitement : c'est le travail sanctifié par l'obéissance et l'obéissance s'appliquant au travail. Voilà ce qui va régler toute la vie d'une religieuse.

Certaines Règles appliquent aux âmes obéissantes cette parole des Psaumes : Mes yeux sont levés vers toi, Seigneur,

---

<sup>120</sup>. Mt 25, 23.

comme ceux d'une servante sont attachés aux mains de sa maîtresse<sup>121</sup>. Cela veut dire qu'au moindre signe, à la moindre volonté de Dieu, l'âme est toujours prête. Et à quoi ? À aller, à s'occuper, à faire une chose, à en faire une autre, enfin à se dépenser. Voilà ce que notre Seigneur attend de nous. Obéir dans toutes nos actions, obéir ponctuellement, promptement, joyeusement, donner à toutes nos actions le mérite de l'obéissance, voilà le vrai service qu'il nous demande. Nous dormons, c'est la Règle qui marque le temps de notre repos. Nous mangeons, c'est encore dans la Règle. Nous allons auprès des enfants, nous avons un emploi ou un autre, tout cela est réglé par l'obéissance.

Vous voyez par là comment le parfait service de Jésus-Christ se trouve dans une personne qui obéit, qui est fidèle et généreuse dans les moindres choses, qui tient les yeux fixés sur Dieu pour faire sa volonté, et qui donne cette intention à tout. On reprend, on enseigne, on fait une chose ou une autre, mais toujours on dit à Dieu : « Mon Dieu, je le fais, parce que c'est votre volonté. Je désire vous obéir en le faisant. Je me soumettrai parfaitement à l'obéissance et ne chercherai pas ce qui est l'idéal de mon esprit. » Ici il faut que je signale un danger. Chacune de nous a sa conception propre, ses idées particulières. Si, sortant de l'obéissance, on va vers la conception du bien telle qu'elle est en nous, on peut faire une œuvre bonne en soi, mais ce n'est pas là parfaitement servir, car qui sert fait le bien exactement comme on le lui commande.

Quand on bâtit une cathédrale et que le plan indique des formes tout à fait rondes, que serait-ce s'il prenait à un ouvrier la fantaisie de faire une ogive au milieu de ces cercles ? Cette ogive pourrait être exécutée avec un grand talent, mais elle déparerait un bâtiment de style roman. De même la conception propre que vous pouvez avoir pourra être bonne, admirable, le

---

<sup>121</sup>. Ps 122, 1-2.

jour où vous serez chargée de la proposer et de faire un ensemble. Mais en tout autre temps, si vous voulez servir parfaitement notre Seigneur, il ne faut pas agir selon votre conception, mais selon l'obéissance qui ordonne tout votre travail, depuis le commencement jusqu'à la fin.

J'insisterai sur un troisième caractère que je crois très propre à l'esprit de l'Assomption : c'est le désintéressement. Quiconque travaille pour Dieu, doit être très désintéressé de soi. Il n'importe pas du tout qu'on trouve que vous fassiez bien, que vous ayez raison, que votre travail brille. Puisque c'est Dieu que vous servez, il faut qu'un très grand désintéressement préside à votre travail. Vous ne cherchez pas une fin personnelle, vous allez plus haut que cela, vous voulez parfaitement servir notre Seigneur Jésus-Christ : que vous importe-t-il donc de le servir parfaitement dans une chose ou dans une autre ?

Voyez combien le désintéressement mène à la perfection religieuse. Il n'est plus d'emploi, il n'est plus d'approbation, il n'est plus de raison en quelque sorte qui influence une âme qui, étant déjà passée par la connaissance à l'imitation de notre Seigneur, et même à l'union avec lui, passe par l'obéissance à une dépendance continuelle, à un désir ininterrompu d'offrir son travail à notre Seigneur dans un complet désintéressement de soi. C'est un peu le commentaire de ce que vous dites dans l'acte d'amour : Mon Dieu, je vous aime par-dessus toutes choses et beaucoup plus que moi-même.

Pour en arriver à la pratique, remarquez que, pour aimer Dieu beaucoup plus que nous-mêmes, il ne s'agit pas de regarder quelles sont les fins que le travail peut avoir pour nous. Mais il s'agit de voir comment il est voulu par Dieu, commandé par Dieu, agréable à Dieu, et comment, en le faisant, nous pouvons, minute par minute, nous maintenir dans l'obéissance et dans la générosité pour Dieu.



Enfin j'arrive à la perfection des actions ordinaires qui rentre encore dans le parfait service de notre Seigneur. Si le service de notre Seigneur consiste dans le travail, dans l'obéissance, dans le désintéressement pour ne rien rapporter à soi, pour passer outre et chercher toujours Dieu, vous comprenez, mes sœurs, que l'amour veut donner une grande perfection aux moindres actions que nous faisons pour le service de Dieu.

Il y a une perfection propre à donner à chacune de nos actions pour qu'elle soit sainte, aimable, sage, faite dans l'esprit de la Règle ; et qui s'y appliquerait, donnerait une très grande perfection à chacune de ses actions, au lever, à la modestie extérieure, à la prière, à l'Office, aux conversations avec les sœurs, aux rapports avec les enfants, à l'enseignement, aux études, aux récréations qui sont des actions très importantes, aux repas, à tout en un mot. La perfection des actions ordinaires est le caractère d'une personne qui sert parfaitement.

Je vous laisse ces quatre pensées. Elles sont très pratiques et regardent surtout l'extérieur de notre perfection. Si nous avons cet extérieur de perfection, jugez comme cela aiderait à l'intérieur de notre perfection et comme Dieu serait à l'aise dans une âme qui toujours travaillerait dans l'obéissance, dans le désintéressement et qui tâcherait de mettre la perfection dans ses actions ordinaires.

Voilà ce qui m'est venu sur le parfait service. Une autre fois, je vous dirai ce que c'est que le parfait amour. Il est clair que toutes ces choses se pénètrent : on ne connaît parfaitement que ce que l'on aime. Cependant il est bon quelquefois de les séparer, pour voir comment elles peuvent être embrassées dans un ordre de perfection qui dépasse ce qui est de la vie chrétienne ordinaire.

Les enfants, les jeunes filles qui viennent ici ont une haute idée de la vie religieuse. Quand elles voient une religieuse, elles s'attendent à la trouver détachée d'elle-même, parfaite

dans ses moindres actions, ayant un extérieur modeste et recueilli qui résulte de la prière et de l'union à notre Seigneur Jésus-Christ. Mettez-y donc beaucoup de générosité et d'application, afin de manifester par là ce que vous êtes pour notre Seigneur, afin aussi que, voyant vos bonnes œuvres, les hommes glorifient votre Père céleste qui par sa grâce vous a appelées, qui par sa grâce vous soutient et vous fait accomplir ces choses.

\* \* \*

7 avril 1878

Esprit de l'Assomption.- VI

### **Parfait amour de Jésus-Christ – L'humilité**

Mes chères filles,

En suivant ce que j'ai dit jusqu'ici de l'esprit de l'Assomption, nous en sommes venues à nous entretenir de l'amour de notre Seigneur. Il faudrait avoir des paroles ardentes et lumineuses pour en parler, puisque c'est son amour qui est la vraie fin de notre vie, comme il est le principe de tout ce que nous avons dit jusqu'ici.

En effet, pourquoi désirons-nous connaître, sinon parce que nous aimons et que nous voulons recevoir des lumières qui nous fassent aimer de plus en plus ? Pourquoi voulons-nous rapporter toute connaissance naturelle à la connaissance de Dieu, de Jésus-Christ et de son Église, sinon parce que nous estimons toutes choses comme de la boue au regard de la science de notre Seigneur, parce que notre foi illuminée d'amour nous donne la certitude de trouver partout Dieu et celui qu'il nous a envoyé, si nous le cherchons par toutes les

puissances de notre esprit ? Pourquoi encore servir et servir parfaitement, sinon parce que nous aimons ? Mais il y a quelque chose à dire de l'action de l'amour de Jésus-Christ sur l'âme et des vertus qu'il veut produire en nous.

Je commence par l'humilité. Elle est le fondement de toute vie spirituelle, et peut-être pensez-vous que c'est en parler bien tard. Mais, quoique la connaissance de Dieu et de soi-même soit un principe d'humilité, quoique le service de Dieu en doive être un acte, c'est à l'amour cependant que je ne puis m'empêcher de rapporter l'humilité simple, sincère, joyeuse d'une vraie fille de l'Assomption.

Notre Père saint Augustin, après avoir dit que la formule du mal dans le monde, c'est l'amour de soi poussé jusqu'au mépris de Dieu, dit que le caractère des habitants de la cité sainte est l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi<sup>122</sup>. Qui doit être plus habitant de la cité sainte qu'une religieuse de l'Assomption, dont l'esprit, l'âme, le cœur, la volonté doivent s'efforcer de suivre la Sainte Vierge, portée au ciel par une humilité qui n'a pas été égalée sur la terre ? Marie est la plus parfaite des créatures. Elle est aussi la plus humble de toutes les créatures. Dieu a regardé la bassesse de sa servante, et c'est pour cela qu'il l'a exaltée<sup>123</sup>. Il faut donc que chez nous, sincèrement, de bonne foi, s'établisse une humilité vraie, sincère, qui soit l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi.

Il faut d'abord que l'humilité soit sincère. L'amour ne veut pas être trompé ; et envers qui sera-t-on vrai, si ce n'est envers celui qui pénètre le fond des cœurs, qui voit si tout y est pour lui, ou si nous y gardons quelque chose pour notre propre honneur, pour notre propre estime, quelque chose enfin qui se rapporte à nous ?

---

<sup>122</sup>. *La Cité de Dieu*, Livre XIV, chapitre XXVIII.

<sup>123</sup>. Cf. Lc 1, 48-49.

Vous savez que l'amour est jaloux<sup>124</sup> ; sa jalousie est terrible, dit l'Écriture : comment pourrions-nous donc répondre à notre Seigneur Jésus-Christ qui, de son côté, nous a montré son amour par des abaissements qui n'ont aucune mesure ? Considérez les anéantissements du Fils de Dieu, prenez la proportion de ce qu'il est comme Dieu, et voyez-le descendre dans une étable et se faire le plus petit des hommes. Quand même il aurait été le plus grand des hommes, quel abaissement encore pour un Dieu ! Mais cela ne lui a pas suffi. Vous savez ce qu'il a été dans sa naissance, dans son enfance, dans sa vie publique, dans ses actes et ses paroles, dans sa mort. Rien de plus humble ne peut être imaginé par l'âme humaine. Pour nous attirer à lui, il n'a pas hésité à nous montrer qu'il nous aimait jusqu'au mépris de lui-même.

L'amour du Sauveur est descendu à des abîmes que nous ne pouvons égaler. Pour y répondre, il faut au moins que sincèrement, généreusement, par un principe d'amour, il n'y ait plus de réserve dans nos âmes, que nous laissions notre Seigneur s'y établir, y régner en maître, et que nous lui demandions cette humilité vraie, franche, sincère, seule base solide de la perfection.

Cette doctrine, me direz-vous, n'est pas plus pour nous que pour les autres. Pour tous les chrétiens, pour toutes les religieuses, il faut que la base de l'édifice soit dans une humilité sincère. – Oui, sans doute, mais il peut y avoir une nuance dans le motif et dans la forme.

La connaissance des choses divines, l'adoration, l'amour, voilà les motifs de votre humilité, et elle doit être en vous avec joie et liberté. Pénétrées de lumière et d'amour, vous ne devez pas vouloir garder les misères de l'orgueil et de l'amour-propre. Vous êtes filles de l'Assomption, vous ne devez pas descendre.

---

<sup>124</sup>. Cf. Ct 8, 6.

L'amour de Jésus doit vous élever jusqu'au mépris de vous-mêmes. Les abaissements que notre Seigneur a embrassés pour nous sauver et pour glorifier son Père, vous devez les aimer et y entrer en esprit d'adoration. Pourriez-vous, devant la face de Dieu, laisser subsister quelque reste du culte de la créature ? Voilà vos motifs, voilà ce qui vous donnera la joie et la liberté de tenir vos cœurs toujours ouverts à Dieu, pour qu'il y voie que c'est à lui seul que vous voulez renvoyer tout honneur, toute louange, toute bénédiction, sans que rien en descende ni sur vous-mêmes, ni sur aucune autre créature.

Je crois que voilà l'humilité aussi étendue qu'on puisse la chercher. J'ajouterai cependant qu'il y a une autre nuance à l'humilité qui vient de l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ.

Quand nous voulons plaire à quelqu'un, nous cherchons, autant que possible, à avoir la manière d'être, la vertu, la qualité, le talent qui lui est le plus agréable. Quand, dans le monde, on veut plaire, on se pare de vêtements beaux et bien faits. Pour vous, vous voulez plaire à notre Seigneur Jésus-Christ. Qu'est-ce qui lui plaît le plus ? Quel est ce vêtement choisi, quelle est cette parure dans laquelle notre Seigneur trouvera notre âme plus belle, plus agréable à ses yeux, plus digne de son amour ? C'est non seulement l'humilité, mais l'humiliation. Voilà la parure qui a un charme souverain pour notre Seigneur Jésus-Christ. Son entretien est avec l'âme simple, sa demeure est dans l'âme humble. La prière de l'humble pénètre les nuées<sup>125</sup>, est-il dit dans l'Écriture, et notre Seigneur lui-même nous enseigne le moyen de nous rendre agréables à ses yeux : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur<sup>126</sup>.

Voilà donc un autre caractère de l'amour. Si d'abord vous ouvrez votre cœur, si vous en ôtez tout amour-propre, tout désir

---

<sup>125</sup>. Si 35, 21.

<sup>126</sup>. Mt 11, 29.

de louange, de succès, d'estime, vous dites à notre Seigneur : « Seigneur, toute louange, toute estime, tout succès est à vous ; je dois disparaître en toutes choses, et l'amour que j'ai pour vous doit être poussé jusqu'au mépris de moi-même. » Mais après vous ajoutez : « Cependant il y a une chose que je dois désirer, une joie que je puis chercher, c'est votre entretien, votre présence dans mon âme. C'est un amour plus ardent, ce sont des dons plus excellents, et j'apprends dans la sainte Écriture, dans les enseignements des saints et de l'Église, que ce qui vous plaît, ce qui vous attire, c'est l'humilité et l'amour de son abjection. »

Non seulement il faut disposer votre âme à se tenir dans un lieu très bas, mais la préparer à voir dans l'humiliation, lorsqu'elle se présente, un acte qui plaît infiniment à notre Seigneur, qui l'attire à demeurer en vous dans la plénitude de son amour, à vous reconnaître pour ses épouses, à vous prendre pour l'objet de ses affections particulières et à vous accorder ses grâces de choix.

Ceci va très loin, et pourtant n'a rien de désolant. On pense souvent que l'humilité est une vertu désolante. Dans tout ce que je viens de dire, qu'y a-t-il donc de désolant ? Est-il désolant de suivre notre Seigneur, de lui offrir son cœur, de prendre les moyens qui nous le feront trouver, qui rendront nos rapports avec lui plus doux et plus intimes ? Serait-il désolant de gagner à ce prix la paix de son âme ? Ceci est un avantage personnel. Il est très précieux aux yeux de notre Seigneur Jésus-Christ. Je crois que c'est ainsi qu'une religieuse de l'Assomption doit prendre l'humilité.

J'ai entendu dire quelquefois que l'humilité n'était pas la vertu marquée de l'Assomption. Je ne puis accepter cela, et je le regretterais beaucoup. Je crois au contraire que l'humilité doit être la vertu fondamentale de l'Assomption, mais en la prenant du côté de l'amour, de la confiance, de la plénitude de la foi, qui nous montre les trésors qu'elle renferme, les biens qu'elle

apporte, la simplicité et la paix dans lesquelles elle établit l'âme. Nous ne devons pas avoir, si vous voulez, une humilité de paroles, de discours, de contenance. Que notre cœur lui-même se donne tout entier, reçoive Jésus-Christ qui nous donne ses abaissements pour preuves de son amour, et réponde à son tour par le mépris de soi et par l'adoration : voilà ce que Dieu nous demande.

J'aurais pu vous parler de l'amour de notre Seigneur par le côté de l'amitié divine à laquelle ce bon Maître nous appelle. C'est une grande joie, une grande consolation de la vie ; car c'est un des rapports que notre Seigneur a voulu établir avec les âmes, et nulle d'entre nous n'en est exceptée.

Jésus a choisi une amie sur le Calvaire. Toutes vous l'avez nommée, c'était la pauvre pécheresse. Parce qu'elle a beaucoup aimé, Jésus lui a donné sa divine amitié. S'il y a en vous quelque tache, quelque imperfection, quelque péché, ne vous découragez pas. En Madeleine aussi, il y avait sans doute quelque reste de ses péchés passés. Mais son amour ardent couvrait tout. Elle a été honorée d'une telle amitié par le divin Maître que, jusqu'à la fin des temps, elle sera considérée dans l'Église comme l'amie et la fidèle amante de notre Seigneur Jésus-Christ.

Il serait doux aussi de vous dire que vous êtes les épouses de Jésus-Christ, qu'après l'amitié vient l'union intime de l'époux et de l'épouse. Il serait doux de vous dire combien le Sauveur Jésus est bon, combien il est grand, combien il est aimable, de quels dons parfaits il récompense les marques d'amour que nous lui donnons. Cela, vous ne le saurez jamais assez.

Celles d'entre vous qui pénètrent dans le cœur des personnes du monde, ont pu remarquer que moins elles servent Jésus-Christ, plus elles sont malheureuses. Ce n'est pas un malheur extérieur : il y a des richesses, des amusements, des plaisirs. Mais ces dehors brillants cachent un cœur vide, un cœur

malheureux, un cœur qui ne connaît pas la paix. On peut même dire que plus la condition d'un riche du siècle est brillante, plus elle cache de croix secrètes qui ne se voient pas, mais qui sont une douleur au fond de l'âme.

À vous au contraire, je dirai : plus vous vous donnez à notre Seigneur, plus vous êtes sincèrement humbles, plus vous ouvrez votre cœur à l'amour, et plus notre Seigneur lui-même vient à vous pour devenir ce centuple promis, cette joie que nulle joie n'égale, cette paix, cette lumière que le monde ne connaît pas, cette espérance qui est le gage des biens futurs et éternels.

Je devrais vous dire tout cela, vous montrer combien notre Seigneur mérite d'être aimé, mais je pars de cette idée que vous le savez. C'est pourquoi je ne vous parle pas de ce que notre Seigneur est, mais plutôt de ce que vous devez faire pour lui témoigner un véritable amour. J'ai commencé par l'humilité ; la prochaine fois je vous parlerai de l'union de notre volonté à la sienne et de l'abandon entre ses mains.

\* \* \*



14 avril 1878<sup>127</sup>

Esprit de l'Assomption. – VII

**Parfait amour de Jésus-Christ  
Conformité et abandon à la volonté de Dieu**

Mes chères filles,

Nous avons dit la dernière fois comment l'amour de notre Seigneur doit produire en nous une humilité qui soit à la fois sincère, profonde et généreuse.

Ce n'est cependant pas que, dès que l'on aime notre Seigneur, on ait l'humilité. Cette vertu est très difficile à acquérir. Par suite de la malice versée en nous par le démon au moment de la chute du premier homme, nous sommes naturellement portés à nous élever. On peut même dire que moins nous avons de raisons de nous élever, plus nous y sommes portés. Il faut donc que l'amour de notre Seigneur nous donne précisément la fidélité, la générosité, l'application à acquérir l'humilité et à y travailler tous les jours de notre vie ; sans cela, nous ne serons pas humbles. L'amour qui doit produire ce fruit en nous, ne peut le produire qu'avec notre coopération.

Il est une autre vertu non moins nécessaire, qui doit aussi naître en nous de l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ : c'est la conformité à la volonté de Dieu. C'est encore une vertu essentielle, un caractère spécial, un de ces caractères qui produisent et la paix, et la liberté, et le dégagement, une de ces vertus que l'on doit voir d'une manière toute particulière dans une religieuse de l'Assomption.

---

<sup>127</sup>. Dimanche des Rameaux.

Il existe un très étroit rapport entre l'humilité, l'amour et la conformité à la volonté de Dieu. L'enseignement de saint Ignace, un des plus sûrs de la vie intérieure et parfaite, doit nous le faire saisir. Il appelle degrés d'humilité ce qui serait aussi bien nommé degrés de conformité à la volonté de Dieu et degrés d'amour.

Le premier degré, que saint Ignace appelle degré d'humilité, consiste à être dans une disposition telle que pour rien au monde la volonté ne s'incline aux choses défendues par Dieu, et que l'on préfère mourir plutôt que d'enfreindre la loi de Dieu. Cette disposition est tellement essentielle qu'elle est nécessaire au salut.

Le deuxième degré entre alors dans l'ordre où nous devons nous établir. Il fait que, toutes choses égales, le péché n'étant ni d'un côté ni de l'autre, nous soyons dans une telle indifférence quant à l'honneur, l'estime, la louange, la santé, le bien-être, que notre choix dépende uniquement de la volonté de Dieu.

Voilà bien, si je ne me trompe, un degré de conformité à la volonté de Dieu, un degré d'amour de Dieu. Lorsqu'on aime Dieu beaucoup, on n'a plus d'autre choix que celui de Dieu, on préfère ce que Dieu préfère, on ne veut que ce que Dieu veut.

De là vient le troisième degré d'humilité que pose saint Ignace, et qui se rapporte à ce que nous disions la dernière fois, à savoir que l'âme aimante aime à être parée de ce qui plaît à notre Seigneur : l'humiliation, la souffrance, l'abjection.

Ce troisième degré est héroïque, il dépasse ce qui est demandé à l'âme religieuse d'une manière absolue. Il fait que, toutes choses étant égales d'ailleurs, l'âme a une inclination plutôt pour l'humiliation, pour la souffrance, pour l'anéantissement, en un mot pour la voie que notre Seigneur Jésus-Christ a choisie et qu'il a suivie ici-bas. Soumettant

toujours sa volonté à celle de Dieu, l'âme se sent particulièrement portée vers tout ce qui crucifie la nature.

Saint Ignace appelle cela des degrés d'humilité. Vous voyez que ce sont aussi des degrés d'amour et de conformité à la volonté de Dieu. Le dernier même a quelque chose d'ardent. Non seulement l'âme se conforme à la volonté de Dieu, mais elle lui dit : « Seigneur, il y a quelque chose au-delà. Vous m'avez montré votre Verbe, votre Fils, objet de vos divines complaisances, sous les traits de l'humiliation, de la pauvreté, de l'abjection, de la souffrance. Si je peux avoir un choix, si vous permettez que ma volonté se conforme à celle que vous avez eue pour votre divin Fils, je m'incline de ce côté-là. ».

Il faut souvent s'examiner sur ces trois degrés d'humilité que pose saint Ignace, et s'établir au moins dans le deuxième. Si l'amour passe les bornes et nous appelle au troisième, nous en bénissons Dieu ; mais il faut d'abord que nous soyons solidement établies dans le deuxième. Cette absence de choix est le véritable abandon entre les mains de Dieu, et je voudrais en faire le caractère particulier de votre dévotion et de votre esprit.

Il ne faut pas croire non plus que ce soit une chose simple et facile que d'acquiescer la conformité à la volonté de Dieu. Comme l'humilité, cette vertu a des degrés. Il y a d'abord la résignation. Puisque Dieu le veut, il le faut ; on passe par là, parce qu'on ne peut pas faire autrement. On marche en gémissant, comme cette vache dont il est parlé dans la sainte Écriture, qui, ayant été attelée à l'arche d'alliance, avançait, mais retournait la tête, en gémissant, vers l'étable où elle avait laissé ses petits.

Voilà le premier degré. C'est déjà méritoire, parce qu'on se conforme à la volonté de Dieu, mais est-ce digne de Dieu de se conformer à ce qu'il veut en disant : « Il le faut bien », comme si l'on était sous la main d'un maître qu'on n'aime pas, que

l'on subit, dont on n'attend pas grand-chose de bon ? Est-ce comme cela qu'il faut traiter le bon Dieu ? Ne faut-il pas aller plus loin ? Ne faut-il pas que notre volonté étant unie à celle de Dieu, nous lui disions à toute heure : « Je suis venue en religion pour chercher votre volonté, pour l'accomplir le plus parfaitement possible. Cette volonté, je l'aime. C'est celle de mon Dieu, de mon Père, de mon Époux ! »

Alors l'âme finit par vivre de la volonté de Dieu. Elle s'éveille, elle s'endort, elle se couche en disant : Que ta volonté soit faite et non la mienne<sup>128</sup>. Ce chant est un peu triste et un peu monotone, dit saint François de Sales, mais c'est celui du divin Agneau qui partout et toujours disait : Que ta volonté soit faite. Établissez-le bien dans votre âme, le répétant sans cesse. Il est des circonstances dans la vie où c'est presque tout ce que l'on peut faire : élever par un ardent amour sa pensée vers Dieu, qui sait mieux que nous ce qu'il nous faut, qui ne nous donnera que des choses excellentes, et lui rendre hommage par ce simple acquiescement : *Fiat voluntas tua*.

J'ai dit au commencement que vous devez être de véritables adoratrices en esprit et en vérité, et que vous êtes venues ici pour rendre honneur et gloire à Dieu. Mais, dites-moi, mes sœurs, pour rendre honneur et gloire à Dieu, ne faut-il pas établir, devant soi-même et devant toute créature, que toutes ses conduites, que tous ses desseins, que toutes ses volontés, que tout ce qui vient de lui est souverainement bon et adorable ?

Si l'adoration répond ainsi à tout ce que Dieu veut, si l'âme acquiesce à tous ses desseins, parce que c'est le bien suprême qui se communique, vous comprenez que c'est quelque chose de plus que la simple résignation. Alors l'âme est tellement établie à ne plus vouloir que ce que Dieu veut, qu'il peut lui

---

<sup>128</sup>. Lc 22, 42.

appliquer cette belle parole : Ma volonté en elle<sup>129</sup>. Ce qui se fait en elle, ce qui s'accomplit en elle, ce qu'elle désire, ce qui est son caractère, c'est : ma volonté en elle.

De tous les caractères de la sainteté, celui que je vous souhaite très ardemment est que vous soyez tellement passées dans la volonté de Dieu que toujours et en tout vous aimiez, vous cherchiez et vous bénissiez cette volonté divine. Cela devient l'abandon entre les mains de Dieu. C'est l'union la plus sûre, la plus complète, la plus parfaite qui puisse s'établir entre Dieu et sa créature.

Ce que je vous dis là, je vous le dis après sainte Thérèse. Cette sainte, qui savait ce que c'était que les unions de l'extase et de la contemplation, dit cependant que la véritable union de l'âme avec Dieu consiste dans l'union de la volonté. Quand l'âme est passée tout entière dans la volonté de Dieu, elle n'a plus rien à désirer. Dieu la possède, et elle possède Dieu.

Il me semble encore qu'un de nos caractères particuliers doit être d'agrandir tous les jours l'union de notre volonté à celle de Dieu. Que ton règne vienne est une de nos devises. Joignez-y fidèlement, ardemment cette autre demande du Pater : Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.

Les anges et les saints dans le ciel aiment, révèrent, adorent et accomplissent sans cesse la volonté de Dieu. Vous qui êtes, par votre vie de zèle, comme les anges visibles de beaucoup de créatures, vous devez, à la suite des anges, vous tenir devant la face de Dieu pour voler au moindre signe de sa volonté sainte. Quand l'âme est arrivée à ce degré d'obéissance, elle est toute passée en service, en adoration, en amour. Elle porte dès ici-bas quelque chose de la cité sainte, de la patrie céleste à laquelle nous appartenons plus qu'aucune autre créature, puisque nous sommes les filles de l'Assomption de Marie.

---

<sup>129</sup>. *Voluntas mea in ea*. Is 62, 4 (Vulg.).

Cherchez les dispositions de la très Sainte Vierge. Nous avons dit qu'elle est adoratrice. Qui adore son Fils plus qu'elle ? Qui est-ce qui s'anéantit plus humblement devant Dieu que la très Sainte Vierge ? En qui la volonté de Dieu a-t-elle régné et règne-t-elle encore aujourd'hui plus généreusement, plus complètement, plus amoureuxment que dans celle qui est la Reine des séraphins et des anges ? Dans celle qui est aussi notre Reine, qui veut nous initier à sa vie, et qui demande que nous prenions, comme filles de son Assomption, quelque chose des dispositions qu'elle a portées dans la cité céleste.

\* \* \*

21 avril 1878<sup>130</sup>

Esprit de l'Assomption. – VIII

**Parfait amour de Jésus-Christ.  
Amour du prochain – Esprit de sacrifice**

Mes chères filles,

Je continuerai ce que j'ai commencé à vous dire sur l'esprit de l'Assomption, car ce que j'ai à traiter aujourd'hui convient parfaitement, il me semble, au mystère de la Résurrection, qui, d'ailleurs, s'accorde bien avec notre esprit.

L'Assomption est en quelque sorte une résurrection. C'est la vie de Marie commencée dans le ciel. Cela nous enseigne que notre vie doit toujours avoir une teinte de joie, même dans le sacrifice et dans les efforts que nous avons à faire sur nous-mêmes. Quelquefois on est brisée, mais la manière dont nous devons tâcher de tout surmonter doit être plutôt du ciel que de

---

<sup>130</sup>. Dimanche de Pâques.

la terre. Je dirai donc que les deux derniers fruits de l'amour de Jésus-Christ dans nos âmes doivent être la charité et l'esprit de sacrifice.

Quand, ces jours derniers, vous avez médité le discours après la Cène, vous avez vu que l'amour est la marque à laquelle Jésus-Christ veut qu'on reconnaisse ses disciples. Cette charité doit avoir en nous un caractère de grande simplicité, de grande franchise et de grande loyauté. Vous avez une règle magnifique à ce sujet. Les Constitutions vous disent que la charité est un amour né de Dieu, par lequel on s'aime les uns les autres de l'amour même dont Dieu aime les hommes, et pour la même fin qui est leur sainteté en ce monde et leur béatitude éternelle en l'autre.

Cet amour-là n'est pas un amour naturel, mais un amour dévoué, un amour vrai, un amour qui ne se base pas sur ce qui plaît, mais cherche en ce monde tout ce qui est bon et utile pour procurer le bien des autres créatures, auxquelles cet amour nous attache.

Que cette charité soit parmi vous, mes sœurs. Qu'elle y soit dans l'esprit avec lequel Jésus-Christ a conversé parmi les hommes, dans l'esprit de la Sainte Vierge Marie, c'est-à-dire dans un esprit de miséricorde, de douceur, de paix, de bonté, de dévouement. Voilà ce que demande de nous l'esprit de l'Assomption.

L'autre fruit dont je voulais vous entretenir, l'autre caractère que doit produire en nous l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ, c'est l'esprit de sacrifice. Vous en avez reçu l'enseignement direct de Jésus-Christ dans tout ce que vous venez de méditer : Pour que le monde connaisse que j'aime mon Père, levez-vous, sortons d'ici<sup>131</sup> – c'est-à-dire, allons au-devant du sacrifice, afin que le monde connaisse que j'aime

---

<sup>131</sup>. Jn 14, 31.

mon Père. Le sacrifice est donc la marque, le fruit et le caractère de l'amour. Pourquoi joindre la mortification à la charité ? Faut-il, le jour de Pâques, parler de la mortification ? Oui, parce que cette vertu est de tous les jours de la vie chrétienne et religieuse.

Toute vie chrétienne s'appuie sur la mortification. Celle qui convient le mieux aux filles de l'Assomption est celle qui nous est proposée dans la fête de la Résurrection. Pour vivre de la vie divine, de la vie d'en haut, il faut mortifier les membres qui sont sur la terre, c'est-à-dire, quitter la vie terrestre, les inclinations charnelles, mortifier ce qui, en nous, est mauvais.

Je l'ai mêlée à la charité, parce qu'il n'y a pas de vraie charité sans l'esprit de mortification et de sacrifice. Mortifiez tous les mouvements qui vont contre la charité. N'en vivez pas, ne vous y arrêtez pas ; vivez de la vie divine que notre Seigneur nous apporte dans sa résurrection : Du moment que vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez les choses d'en haut... Songez aux choses d'en haut, non à celles de la terre<sup>132</sup>.

C'est là le vrai caractère de notre mortification : nous dégager de ce qui est terrestre, ne pas nous arrêter à ce qui plaît aux sens, nous élever plus haut, chercher la pureté dans quelque chose de céleste, comme l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ et de la très Sainte Vierge, suivant Jésus et Marie dans un esprit de générosité, de dévouement et d'amour pour le prochain. Pour être charitable, il faut mortifier les inclinations mauvaises qui sont en nous. Ce sont les impatiences, les susceptibilités, l'amour-propre<sup>133</sup>, la préférence malheureuse de nous-même aux autres qui fait que, dans l'ordre des biens sensibles, nous nous aimons mieux que nous n'aimons les autres.

J'ai dit une préférence malheureuse, car il y a une préférence légitime, qui veut que nous nous occupions de notre salut avant

---

<sup>132</sup>. Col 3, 1-2.

<sup>133</sup>. « Personnalité » : mot employé dans un sens péjoratif au XIX<sup>e</sup> siècle.



de nous occuper du salut des autres. Tout en nous dévouant au salut du prochain, il faut absolument sauvegarder avant tout notre salut, notre vertu et notre perfection.

Puisqu'il y a un ordre de choses où il nous est permis de nous occuper de nous d'abord, il faut nous occuper des autres avant nous dans l'ordre des biens sensibles. Saint Vincent de Paul était plus occupé de procurer du pain aux autres que d'en avoir pour lui. Vous avez pu voir dans beaucoup d'âmes cette disposition, qui fait dire ce que disait notre pauvre sœur Denise-Marie, sœur converse morte à Poitiers : J'ai toujours demandé à Dieu que s'il y avait quelque chose à souffrir dans la maison, ce soit sur moi que cela tombe ; que s'il devait y avoir la maladie, la mort pour quelqu'un, ce soit pour moi plutôt que pour mes chères sœurs. Vous voyez que là où il s'agissait du bien sensible, du bien-être même de la vie, elle préférait ses sœurs à elle. S'il s'était agi de son salut, cela aurait été différent. Il faut être un saint Paul pour dire : Je souhaiterais être anathème, pour mes frères<sup>134</sup>. Et encore cette parole a besoin d'explications.

Sous le rapport du salut, je le répète, nous devons être occupées de nous, mais sous le rapport de la consolation, du bien-être, du bien sensible, il faut être occupé des autres, sans pourtant faire exclusion absolue de nous. Le bon Dieu n'ordonne pas de choses trop difficiles : ce qu'il ordonne, c'est que nous aimions les autres comme nous nous aimons nous-mêmes.

Notre Seigneur est allé plus loin : il nous a aimés plus que lui-même. Il s'est donné pour nous, il s'est livré pour nous, il a souffert pour nous. Il n'a pas voulu l'égalité, c'est pour cela que les saints l'ont suivi dans cette voie et se sont établis dans le troisième degré d'humilité que nous avons appelé aussi degré d'amour et de conformité à la volonté de Dieu. Mais

---

<sup>134</sup>. Rm 9, 3.

pour en arriver là, n'oubliez jamais qu'il faut se maintenir dans le deuxième degré, où la volonté doit être dégagée de tout et ne se laisser incliner que par la volonté divine. L'âme a alors un désir véritable et efficace de procurer aux autres les biens qu'elle recherche pour elle-même. On monte plus haut et on atteint la généreuse disposition qui achève le caractère d'une religieuse de l'Assomption : l'esprit de sacrifice.

Au-delà de la mortification qui fait quitter la terre, qui fait se renoncer dans les petites choses, qui fait désirer les choses célestes et dépasser les inclinations humaines avec tout ce qu'elles apportent de trouble et d'agitation ; au-delà de la charité fraternelle, il y a l'esprit de sacrifice. C'est une chose admirable que l'esprit de sacrifice. Ce que j'ai dit de sœur Denise-Marie en fait partie, et combien de fois n'en avez-vous pas vu des exemples dans votre vie ! Combien n'avez-vous pas rencontré de personnes qui se sacrifient pour Dieu et le prochain ! C'est la flamme qui doit s'allumer au sommet de toutes les autres vertus. Les autres vertus étant établies dans l'âme, la flamme s'allume. Si elle s'allume auparavant, ne vous y fiez pas trop ; mais ne la rejetez pas, parce qu'elle vous aidera à établir les autres vertus.

Que votre cœur ait le désir de s'immoler pour Dieu et le prochain, de prendre plus volontiers pour soi tout ce qui est sacrifice, tout ce qui abaisse, tout ce qui anéantit. Vous comprenez que si le cœur brûle de cette flamme, on est plus semblable à notre Seigneur Jésus-Christ. Souvenez-vous en même temps que si cette flamme est désirable, les actes en doivent rester soumis à l'obéissance. Aucune de vous ne peut s'engager, ni par promesse, ni bien moins encore par vœu, à ce qui fait s'immoler pour les autres d'une manière qui dépasse la Règle. Là, il faut consulter, il faut demander la permission et rester dans l'obéissance.

Mais pour avoir ce désir, pour brûler de cette flamme, pour être à l'oraison cherchant dans le cœur de notre Seigneur Jésus-Christ cet amour par lequel il s'est sacrifié pour nous, tant que cela ne tourne pas en promesse, c'est un acte d'amour, et on n'a pas besoin de permission.

Il faut bien que cela fasse partie de notre esprit, puisque si souvent on en trouve la trace dans les filles de l'Assomption. J'ai été à bien des lits de mort, et j'ai presque toujours trouvé cet esprit de sacrifice, ce désir de s'immoler, de s'offrir tout entière pour l'Église, pour la Congrégation, pour les âmes.

Quelques-unes d'entre vous ont assisté avec moi à l'agonie de sœur Marie-André. C'est une souffrance extrême que l'agonie, c'est la mort lentement sentie et lentement goûtée. Rappelez-vous que, dans cet état, elle ne se lassait pas de s'offrir pour l'Église, pour la Congrégation, pour le bien spirituel et l'avancement de toutes ses sœurs, pour le salut des âmes, et qu'elle n'a eu de souffle jusqu'à la fin que pour s'offrir en sacrifice à Dieu. Elle passait les nuits dans d'extrêmes souffrances. Une fois, quelques pilules lui ayant fait passer une nuit tranquille, elle me dit le lendemain matin : Mais si je prenais ces pilules, je n'aurais plus rien à offrir au bon Dieu, je perdrais mes nuits. Elle était comme une personne effrayée de perdre un grand trésor qu'elle estimait infiniment, à cause de la générosité et de l'amour avec lesquels elle savait souffrir.

Ce que je vous cite là et ce que vous avez vu dans d'autres, se présentait avec tant de simplicité que ces chères âmes ne voyaient en quelque sorte pas leur générosité. C'était bien l'amour sans regard sur soi-même, marchant avec la volonté de Dieu, l'acceptant et disant : « Puisque vous voulez pour moi la mort et la souffrance, ô mon Dieu, je veux en faire l'acte le plus généreux et l'offrande la plus large. » Il est plus beau de se donner quand Dieu le demande, qu'il n'est beau de s'offrir et

de faire des protestations héroïques qui, peut-être, seront démenties quand le moment sera venu.

Il y a là une nuance dans l'esprit de sacrifice, de générosité et de mortification que je désire voir s'imprimer dans vos âmes. C'est quelque chose qui est toujours d'accord avec la volonté de Dieu, avec ce que demande la charité qui, il est vrai, bouillonne et s'enflamme quand le moment est venu, mais qui ne meut pas son pied avant la Providence.

C'est là la marque d'une âme très donnée à notre Seigneur, d'un cœur très aimant, très fort sous son action, bien plus que ne l'est l'exaltation de l'imagination qui, désirant quelque chose de bon, croit l'avoir, tandis qu'elle ne le possède pas encore.

Que notre Seigneur imprime en vous ces traits qui appartiennent à la Passion, mais qui ne sont pas détruits par la Résurrection. Notre Seigneur n'est jamais divisé. C'est par une mort remplie à la fois des clartés du ciel et des souffrances de la terre, que tous les saints sont allés dans la béatitude retrouver notre Seigneur.

Jésus-Christ a pris pour lui la part la plus dure, le calice le plus amer, le délaissement le plus extrême. Sous quelque forme qu'il vous appelle à le suivre, employez toute la vie à quitter la terre, à aimer Dieu, à aimer le prochain à cause de lui, et à vous renoncer pour Dieu jusqu'à l'immolation.

À partir de cette Pâque, apprenez à garder votre robe très blanche par l'absence de toute faute contre la charité et l'absence de toute attache terrestre. Gardez-la aussi très rouge, très empourprée, très ornée par le sang précieux que notre Seigneur a versé pour donner à votre âme un éclat divin. Que la pureté reste en vous par la mortification et la séparation de toute imperfection, et que l'ardeur de votre charité soit prête à

s'enflammer sous le souffle de l'esprit de sacrifice, toutes les fois que l'occasion s'en présente et que Dieu le demande.

\* \* \*

5 mai 1878

Esprit de l'Assomption. – IX

**Dévotion au très saint Sacrement  
Attachement au Saint-Siège  
Respect de la Parole de Dieu.**

Mes chères filles,

Nous avons parlé des fruits que l'esprit de l'Assomption doit nous faire tirer de l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ ; il me reste une chose à vous dire sur ce sujet, toujours avec la simplicité qui nous convient.

Il faut nous demander où nous trouverons Jésus-Christ. Ce n'est pas une personnalité qui n'est venue sur la terre que pour un temps. Même en montant au ciel, il ne nous a pas privées de sa présence. Où donc l'âme qui l'aime, qui cherche à le connaître et qui veut le servir, doit-elle le chercher ? Vous l'avez dit avant moi, c'est d'abord dans le très saint Sacrement de l'autel. Vous comprenez pourquoi la dévotion au saint Sacrement est un caractère tout particulier de l'esprit de l'Assomption, pourquoi nous passons autant d'heures, autant d'instantes que nous pouvons au pied du tabernacle : là est celui que nous aimons, celui à qui nous voulons appartenir.

Il est là mystérieux, caché, plein de grâces, et modèle de toutes les vertus. Il serait trop long d'entrer dans le détail ; je voulais seulement vous montrer le lien par lequel l'adoration du très

saint Sacrement se rattache à notre esprit. Je pourrais même dire que le culte du très saint Sacrement est l'épanouissement de notre esprit. Entourer Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie n'est qu'une conséquence du besoin que nous avons de le connaître, de le servir et de l'aimer parfaitement.

Notre Seigneur est encore sur la terre d'une autre façon. Il est la tête du corps mystique qui est l'Église, il est dans l'Église. L'enseignement de l'Évangile nous apprend qu'il habite dans ceux qui lui appartiennent. Ils sont ses frères, ses membres. L'Église est son Épouse, elle est aussi son corps.

Le deuxième caractère de l'esprit de l'Assomption est donc l'amour de l'Église dans une foi très vive qui fait qu'honorant la tête, on honore aussi sur la terre celui qui représente cette tête divine. Jésus-Christ est la pierre angulaire qui ne peut être remplacée. Il a mis sur la terre un homme, à qui est réservé cet honneur d'être la pierre visible sur laquelle repose l'édifice de l'Église. Cet homme, c'est le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ, un autre Jésus-Christ sur la terre.

Quel respect, quel amour, quel attachement ne devons-nous pas avoir pour celui qui est, comme le disent nos Constitutions, la tête, le cœur et la bouche de l'Église ! Il en est la tête, parce qu'en lui tout est résumé et qu'il gouverne tout. Il en est le cœur, parce qu'il est le centre de la vie de l'Église. Il en est la bouche, parce que c'est lui qui parle au nom de notre Seigneur Jésus-Christ sur la terre. Ainsi tous les fidèles reçoivent de lui les paroles de vie et de salut.

Si les religieuses de l'Assomption n'étaient pas très attachées à la Chaire de saint Pierre, si elles n'étaient pas très soumises à cette autorité suprême, si elles ne recevaient pas tout ce qui vient d'elle avec amour, elles n'auraient pas l'esprit de l'Assomption. Même après avoir perdu Pie IX, que des vertus si grandes, un charme tout particulier et une sainteté admirable recommandaient à l'amour de tous les chrétiens et à notre

amour, à nous, qui en avons reçu beaucoup de grâces – il a approuvé notre Institut et daigné bénir notre œuvre – même après lui, notre amour reste attaché au Vicaire de Jésus-Christ, à celui qui est, je le répète, la tête, le cœur et la bouche de l'Église.

Mais notre amour ne doit pas s'arrêter seulement à notre Saint-Père le Pape : il faut aimer l'Église dans son enseignement, dans tous ses usages, dans son histoire, dans ses traditions, dans ses dévotions. Il faut l'aimer dans tout ce qu'elle nous propose, dans ce qu'elle a été, dans ce qu'elle est aujourd'hui. Il faut l'aimer dans sa hiérarchie. La grande dévotion d'une religieuse de l'Assomption doit être de prier pour les évêques, pour les prêtres, pour l'Église enseignante, pour tous ceux qui ont la charge des âmes et leur communiquent les sacrements. Enfin il faut aimer l'Église dans chacun de ses membres, désirant les voir grandir dans la fidélité, le dévouement, le caractère chrétien et catholique.

Vous devez beaucoup penser à cela dans votre œuvre d'éducation, chercher à former des membres fidèles à l'Église ; et, dans les œuvres de zèle vis-à-vis des protestants, vous devez avoir en vue l'extension du règne de notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Église. C'est ici que pourrait se placer cette parole, devenue la devise des Pères de l'Assomption : *Adveniat regnum tuum.*

Comment le règne de notre Seigneur Jésus-Christ arrive-t-il sur la terre ? C'est par l'Église, c'est en obtenant par la prière l'extirpation des hérésies, l'union des fidèles, la soumission de tous à un seul pasteur. Vous contribuez à l'extension de l'Église, en travaillant auprès des âmes et en mettant en elles des notions plus profondes de foi, de respect, d'amour, un esprit plus chrétien, des idées plus catholiques.

Il y a là une consolation pour tout le monde. Celle qui fait le moins dans la maison, si elle édifie, fait beaucoup pour porter les âmes à l'amour de Jésus-Christ et de l'Église. Celle qui s'occupe

de la surveillance fait beaucoup ; car si le démon entre dans ce petit troupeau qui nous est confié, il est impossible que celui qui se repaît parmi les lis puisse se reposer dans un cœur souillé. Donc celles qui, par une surveillance soigneuse et une attention fidèle, gardent les enfants dans l'innocence, la pureté, l'observance de la loi, ouvrent la porte de ces âmes à l'Esprit Saint, à l'Esprit de Dieu qui fait en elles sa demeure. Alors se réalise pour nous et pour nos enfants cette belle parole : La nation des justes est une nation d'obéissance et d'amour<sup>135</sup>.

Remarquez que je parle d'obéissance à l'Église. Évidemment, vous trouverez des enfants qui vous désobéiront à vous. Cela ne doit pas trop vous étonner, parce que, si vous retournez en arrière, vous vous rappellerez que vous-mêmes, qui maintenant appartenez à Dieu et désirez le servir dans l'obéissance la plus parfaite, vous avez pourtant désobéi quand vous étiez enfants. Quelle est celle qui pourrait dire<sup>136</sup> : « Je peux jeter la première pierre, car je n'ai jamais désobéi aux personnes qui représentaient pour moi l'autorité. » Ceci posé, pourvu que l'obéissance à la loi, l'obéissance d'amour à notre Seigneur Jésus-Christ, à la sainte Église et à tout ce qui est saint sur la terre, se forme dans le cœur des enfants à travers les mille défauts de nature et les mille chutes inévitables à l'enfance, vous aurez travaillé dans l'esprit de votre vocation.

Je dois ajouter que cet amour de l'Église fait désirer ardemment voir de nouveaux membres se joindre à l'Église, et désirer aussi la conversion des pécheurs. Vous ne pouvez y travailler que rarement d'une manière directe ; mais toujours, vous pouvez et vous devez, dans la prière, aider les confesseurs, les missionnaires, et tous ceux qui, dans le monde entier, se dévouent à l'extension du règne de notre Seigneur Jésus-Christ. Vous pouvez et vous devez travailler vous-mêmes à cette diffusion de l'Esprit de Dieu dans vos rapports avec

---

<sup>135</sup>. Si 3, 1 (Vulg.).

<sup>136</sup>. Phrase corrigée par mère Marie-Eugénie.



ceux qui ne connaissent pas la vérité catholique, ou qui ont l'esprit faussé par de mauvaises lectures.

Mais ne commettez jamais cette erreur qui a perdu beaucoup d'âmes, ne lisez jamais aucun des livres où les personnes que vous voulez convertir ont puisé leurs objections. Il semble que tel livre n'est pas très mauvais et qu'on peut bien le regarder, puisqu'il faut y répondre. Ne vous y trompez pas, mes sœurs : il faut se nourrir de la lumière pour donner la lumière, il ne faut jamais se nourrir de l'erreur, sous prétexte de combattre l'erreur.

Ceci est encore un des caractères particuliers de l'esprit de l'Assomption. Notre liberté ne consiste pas à prendre l'erreur pour en tirer le bien. Notre liberté, suivant la parole de saint Augustin, est celle qui se meut dans la lumière et dans le bien, à qui l'erreur et le mal sont un empêchement, et qui ne voudrait jamais porter, même au bout des pieds, les entraves de l'erreur.

Cherchez toujours, pour faire du bien, à prendre vos connaissances, votre enseignement, votre vie, dans la lumière et dans le bien. Allez à ceux à qui vous voulez apporter la vérité, calmes, joyeuses, bienveillantes, patientes, car il faut beaucoup de patience avec les esprits égarés. Ce n'est pas un royaume joyeux que celui de l'erreur. Il y a là toujours un certain entêtement. Il est très désagréable d'avoir affaire aux hérétiques et aux pécheurs. Ils ne sont pas bons. Il ne faut pas vous en étonner, ni exiger qu'ils le soient.

Vous, il faut que vous soyez bonnes, parce que vous venez d'en haut et que vous avez une mission qui ressemble à celle des anges. Dans les rapports avec les hommes, quand on leur porte quelque chose de Dieu, on a la mission des anges, et il faut leur ressembler dans la patience, et garder son cœur transparent d'innocence.

Il faut aussi toujours se montrer très ferme dans ce que l'on croit. Ce n'est pas par des concessions qu'il faut arriver à convaincre. C'est par la bonté et la douceur, en maintenant la vérité entière et sans l'altérer. En donnant la vérité tout entière, on donne quelque chose de bon, tandis qu'en donnant une vérité altérée, falsifiée, mélangée, on ne donne pas grand-chose de bon. Ce n'est pas là notre esprit.

Vous trouverez donc notre Seigneur Jésus-Christ d'abord au très saint Sacrement, et ce doit être votre première dévotion. Vous le trouverez encore dans l'Église, et vous devez avoir pour elle un amour ardent que vous porterez dans la prière et dans les œuvres de zèle. Si on ouvrait le cœur d'une religieuse de l'Assomption, que devrait-on y trouver ? Ces trois amours : Jésus-Christ, la Sainte Vierge, l'Église.

Il y a un autre endroit où l'on trouve notre Seigneur, c'est sa parole. Quand Jésus-Christ s'est revêtu d'une chair mortelle, il s'est montré homme comme les autres hommes ; de même quand il a parlé, il a revêtu son verbe d'une forme qui demeure : c'est le saint Évangile. Aimez beaucoup le saint Évangile. Lisez-le avec un profond respect, persuadées que sous l'enveloppe de chacune de ces paroles si simples, il y a le Verbe divin. Notre Seigneur est descendu du ciel, il a parlé aux hommes. Il a souffert, afin que nous ayons, par la grâce de son sang, la force de pratiquer l'Évangile et de le réaliser dans notre vie : Deux tables sont placées dans les trésors de l'Église, dit l'Imitation : l'une est la table de l'autel sacré sur lequel repose un pain sanctifié, c'est-à-dire le corps précieux de Jésus-Christ ; l'autre est la table de la loi divine qui contient la doctrine sainte, qui enseigne la vraie foi<sup>137</sup>.

Vous le voyez, le respect de la parole de Dieu contenue dans l'Évangile et dans l'Ancien Testament, puis aussi de la parole de Dieu qui nous est annoncée suivant l'Évangile, doit être le

---

<sup>137</sup>. *Imitation de Jésus-Christ*, Livre 4, chapitre 11.

caractère de l'Assomption qui cherche partout Jésus-Christ dans une grande simplicité, pour l'aimer toujours davantage.

Nous ne disons pas là des choses que toute âme fervente et fidèle ne puisse prendre pour elle. Tout ceci peut être appliqué à tous ; mais notre caractère, à nous, doit être un caractère très catholique ; et, sans avoir de choses étranges ou extraordinaires, nous devons faire notre vie de tout ce qui est la vie de l'Église.

\* \* \*

12 mai 1878

Esprit de l'Assomption. – X

**Dévotion aux saints**  
**Amour de l'Office divin**

Mes chères filles,

En vous parlant la dernière fois de l'amour que nous devons avoir pour le corps mystique de Jésus-Christ qui est l'Église, je me suis aperçue que j'avais omis plusieurs choses sur lesquelles je veux revenir aujourd'hui.

Le corps mystique de Jésus-Christ ne se compose pas seulement de l'Église qui est sur la terre et dont nous faisons partie. Celle-là sans doute doit avoir le plus sensible, le plus actif de notre affection et de notre dévouement, puisque c'est là que nous travaillons pour gagner des âmes et étendre le règne de Jésus-Christ, puisque c'est de l'Église de la terre que nous recevons les sacrements et la vérité. Il ne faut pas séparer de notre dévotion et de notre amour les membres de Jésus-Christ déjà triomphants dans le ciel, et qui sont la partie de l'Église la

plus belle, la plus noble et la plus propre à glorifier Dieu. Il ne faut pas en séparer non plus les membres qui souffrent dans le purgatoire, et pour lesquels nous devons avoir une compatissante charité.

Je veux d'abord parler de l'Église triomphante ; car il faut regarder comme un des caractères de l'esprit de l'Assomption d'avoir de la dévotion aux saints, non pas seulement à trois ou quatre saints plus spécialement connus et honorés dans le temps où nous vivons, mais à tous les saints. Remarquez que, parmi les personnes qui entrent chez nous, il en est peu qui connaissent d'autres saints que saint Joseph, saint Louis de Gonzague, sainte Thérèse peut-être à cause de ses écrits. En tout, si vous voulez, mettons-en cinq, puis c'est fini. Tel n'est pas l'esprit de l'Assomption, et ce serait triste si nous élevions nos enfants à connaître si peu cette richesse de l'Église, ces saints qui sont le trône où Jésus-Christ triomphe.

Je crois qu'avant tout il faut recommander la dévotion aux saints évangéliques. C'est au milieu d'eux que notre Seigneur a vécu. Ils ont pris soin de lui pendant sa vie mortelle. Ils ont préparé et annoncé son règne. Pour une âme fervente et attachée à l'Église, avec saint Joseph, saint Jean-Baptiste doit tenir une très grande place. Ce saint, canonisé de la bouche même de notre Seigneur Jésus-Christ, nous est un modèle en trois grands ordres de vertus, la pénitence, l'innocence et le martyre.

Je viens tout de suite après aux apôtres. Il nous convient à nous, à cause de notre attachement à l'Église, d'avoir une grande dévotion aux apôtres. Autrefois, on n'aurait pas eu besoin de dire cela, cette dévotion était populaire, il était toujours question de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jean, etc. Malheureusement cette dévotion va s'effaçant de jour en jour.

Il y a encore d'autres saints qui ont entouré notre Seigneur, qui ont eu l'honneur d'être appelés ses amis, qui font partie du récit évangélique et auxquels nous devons avoir une grande dévotion. Je vous en ai déjà parlé une autre fois. Je ne peux donc m'étendre longuement là-dessus. Je vous indiquerai seulement d'autres ordres de saints, auxquels nous devons avoir une singulière dévotion, au moins dans leurs principaux types.

D'abord les martyrs qui, en fondant l'Église dans leur sang, ont ajouté au trésor des mérites de Jésus-Christ des richesses auxquelles nous participons chaque jour. Ils ont des chefs : saint Laurent, saint Étienne, tous ceux que l'Église nomme au canon de la messe ou dans les litanies. Ce sont ceux-là que nous devons honorer et chercher à connaître d'une manière plus spéciale.

Je dirai ensuite que, pour nous, nous devons avoir une grande dévotion pour tous ceux qui ont répandu la foi chrétienne, qui en ont rempli le monde, qui l'ont rendue plus intelligible, – les Docteurs, qui ont enseigné la vérité, et les fondateurs d'Ordres religieux, qui ont reçu de Dieu des grâces toutes particulières pour la vie religieuse. En les invoquant, on devrait apprendre de chaque saint la vertu dans laquelle il a excellé. Or chaque fondateur d'Ordre religieux est le type d'une vertu qui appartient à son Ordre. Cherchez et vous trouverez là des principes sûrs et solides pour votre dévotion. Saint Benoît, saint François, sainte Thérèse, saint Ignace ont reçu des grâces pour que les âmes religieuses obtiennent d'eux une communication des vertus propres à leur état.

Je vous indique cela pour vous montrer quelle doit être l'universalité de notre dévotion aux saints. Il faut les aimer tous, et ne jamais isoler notre Seigneur de ceux qui sont comme le piédestal de son trône. Nous avons dans les saints évangéliques, dans les apôtres, dans les martyrs, des types

admirables que nous ne saurions trop étudier et imiter. On peut en dire autant des saints de l'ancienne loi. De l'un, dit un Père de l'Église, on reçoit la grâce de la foi, de l'autre la patience, d'un autre, l'exemple d'une pureté si parfaite qu'elle se répand sur tous ceux qui l'invoquent. C'était la grâce du premier Joseph, et c'est de là que le second a reçu son nom. Enfin, partout vous trouverez des enseignements magnifiques à cet égard, si vous avez une grande dévotion aux saints.

Ici, je fais une parenthèse pour vous dire qu'il ne faut pas oublier ces âmes pures, saintes et agréables à Dieu qui souffrent encore pour se purifier, avant d'aller recevoir la couronne de gloire, et qui attendent de notre charité un secours et un soulagement.

J'ajoute qu'il vous est plus facile de connaître les saints, d'avoir pour eux une dévotion plus étendue, plus éclairée, parce que vous récitez l'Office et lisez sans cesse leur vie. Ayez de la dévotion aux saints que l'Église donne pour patrons à chacun des jours de l'année ; son intention est que par eux vous demandiez beaucoup de grâces. Il n'y a qu'un certain nombre de saints dans le calendrier. Ce sont des types et des modèles. Ils ont été choisis pour recevoir la dévotion des peuples, pour secourir les peuples, encore plus que ceux qui ne figurent pas au calendrier.

Vous voyez donc comme tout de suite l'amour de l'Église doit mettre dans nos cœurs l'amour de l'Office divin. Vous savez que la dévotion à l'Office est un des caractères de l'Assomption. Qu'est-ce donc que l'Office divin ? C'est la prière composée par l'Église, c'est le langage même de l'Église. Cette prière a été récitée par presque tous les saints qui nous ont précédés dans la cité céleste, par un grand nombre de ceux qui expient leurs fautes dans le purgatoire. Sur la terre, nous avons la même voix, la même prière que notre saint Père le Pape, les évêques, les prêtres, que les grands Ordres

religieux, et un certain nombre d'âmes ferventes – autrefois on aurait pu dire que toutes les âmes ferventes, car c'était là la dévotion principale.

Si vous regardez les anciennes coutumes, vous verrez que, dans les familles chrétiennes, tous les grands événements étaient marqués par le souvenir des fêtes : « Telle chose se fera à la Notre-Dame d'Août... Notre enfant est né à la Saint-André... Nous entreprendrons ce voyage à la Sainte-Marguerite... » C'est comme cela que nos pères indiquaient le temps. C'est ainsi qu'ils parlaient, parce que, entrant dans les pratiques de l'Église, ils connaissaient tous les saints et les invoquaient tous.

Une autre chose doit encore vous affectionner à l'Office divin, c'est qu'il est le langage par lequel vous parlez à Dieu, au nom de ceux qui ne prient pas. Vous êtes députées par l'Église pour tenir ce langage à Dieu et faire descendre sur la terre les grâces attachées à la récitation de chacune des parties de l'Office. Il y a des grâces particulières attachées au souvenir de chaque saint, à la commémoration de chaque fête. Il y a des grâces pour le temps de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension, de la Pentecôte. Il y en a aussi pour les fêtes de la Sainte Vierge : à l'Assomption, c'est l'élévation des âmes vers le ciel. À la Visitation, c'est la charité. De même chaque saint reçoit de Dieu des dons pour les distribuer à la terre. Quand vous récitez l'Office, vous demandez ces grâces pour ceux qui ne les demandent pas, vous obtenez la rosée qui se répand du ciel.

La première raison de notre amour pour l'Office, c'est qu'il est le langage de l'Église et qu'il nous met en communication avec tous les saints du ciel et de la terre. La seconde raison, c'est que nous sommes députées à Dieu pour obtenir les grâces destinées à chaque jour, par le moyen des fêtes que nous célébrons. La troisième raison, c'est que vous devez désirer

votre édification personnelle. Or, il y a dans l'ensemble des psaumes, des leçons, des paroles que vous récitez à l'Office, quelque chose qui doit nourrir fortement votre piété et vous éloigner des petites dévotions qui ne sont pas les nôtres.

Dieu me préserve de ne pas souhaiter que toutes les dévotions de l'Église soient respectées et honorées, mais on ne peut pas avoir à la fois les petites pratiques et les grandes. La vie humaine ne suffirait pas à dire tous les chapelets, les litanies qu'on a inventés de nos jours. Les peuples se sont éloignés de la dévotion universelle de l'Office. Ils ne savent plus ce que c'est que Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte et None. À peine s'ils connaissent encore Vêpres et Complies, mais, comme la prière est nécessaire, et que les dévotions sont un besoin essentiel de la vie chrétienne, on en cherche et on en produit qui n'ont pas la sève catholique dont se nourrissaient nos pères.

Pour vous, vous trouvez dans l'Office tout ce qui peut donner à votre dévotion le caractère le plus ecclésiastique, le plus solide, le plus universel, le plus traditionnel, ce qui résume toute la louange qui a été donnée à Dieu depuis les premiers temps de l'Église, depuis la Synagogue et les Patriarches.

Ici, je veux dire un mot pour nos sœurs converses qui ne récitent pas l'Office au chœur et pourraient en concevoir de la peine. Ce que nous trouvons dans l'Office, elles l'ont par notre intermédiaire. Les connaissances, les lumières que nous pouvons puiser dans l'Office, le genre de dévotion qui est celui de l'Assomption, elles le reçoivent de leurs maîtresses et de leurs supérieures. Elles sont ainsi formées à un esprit plus catholique que si aucune de nous n'avait cette dévotion, à laquelle elles ne peuvent prendre part à cause de leur travail.

Nos sœurs converses ont d'ailleurs un avantage sur nous. Les travaux de la maison dont elles s'occupent leur laissent plus de liberté d'esprit pour s'appliquer à l'oraison. Elles n'ont pas le



souci des enfants dont la surveillance, l'enseignement, la conduite donnent des inquiétudes presque continuelles. Je pourrais dire que celles d'entre elles qui ont été appelées à nous aider près des enfants, ont trouvé cela plus dur que le travail matériel auquel elles s'appliquent ordinairement.

Renouvelons-nous donc, mes sœurs, dans l'amour de l'Office divin. Faisons en sorte que nous vivions et que nous nous nourrissions de ses enseignements. Les anciens Ordres religieux n'avaient pas d'autre temps fixé pour l'oraison. Ils récitait lentement les psaumes, faisaient de longues pauses et méditaient pendant ce temps-là. C'est sans doute à cause de cela que saint Augustin dit dans sa Règle : Méditez en votre cœur ce que vos lèvres prononcent. On comprend que, récité ainsi, l'Office tienne lieu d'oraison.

Pour nous, il vaut mieux avoir d'autres temps pour l'oraison, mais il est bon de nourrir notre oraison de ce que nous pouvons apprendre dans l'Office.

Il y a une dernière raison sur laquelle j'aurais besoin d'insister plus longuement que je ne pourrai le faire aujourd'hui. Je crois qu'un des caractères de la dévotion de notre Institut doit être de tâcher de rendre louange à Dieu en toutes choses.

Laus Deo, ce me semble, devrait être notre devise comme *Adveniat regnum tuum*. Je prendrais volontiers : Que votre règne arrive, pour notre vie active ; et Louange à Dieu, pour notre vie intérieure. Vous comprenez, mes sœurs, que si c'est là un des caractères des filles de l'Assomption, nous devons nous tenir un peu dans cette cité céleste où toujours on loue Dieu, où toujours on lui rend honneur et gloire. Cette louange à Dieu a une grande étendue, elle répond au caractère d'adoratrices dont je vous ai parlé.

Pour préciser un peu en quoi doit consister ce *Laus Deo*, j'ajouterai ceci : s'il s'agit de doctrines, prenez toujours les doctrines qui rendent le plus d'honneur et de louange à Dieu, dans lesquelles Dieu est plus honoré, paraît meilleur, plus grand, plus aimable, et vous ne vous tromperez pas. Les doctrines erronées présentent presque toujours Dieu comme terrible. Il l'est, mais sa miséricorde l'emporte sur sa justice, et la bonté est au fond de toutes ses œuvres. Dieu est juste par rapport à nous, mais l'essence de son être est la bonté se communiquant.

Pour rendre louange à Dieu, tournez toujours vos dévotions, vos pensées, vos convictions à croire plus volontiers ce qui rend plus d'honneur à Dieu, ce qui le rend plus aimable et plus aimé. N'acceptez que les opinions qui vous donneront de Dieu une idée plus grande, plus douce, plus confiante, plus parfaite. C'est là une des formes du *Laus Deo*. Ensuite, ayez dans votre dévotion une très grande part pour louer, adorer et glorifier Dieu.

Le Notre Père est partagé en deux parties : la première est pour l'honneur de Dieu, la seconde pour les besoins de l'homme. Ayez une grande dévotion à ces trois premières demandes : Que ton nom soit sanctifié ; que ton règne arrive ; que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Sans doute ces trois choses établissent l'homme dans l'ordre le plus parfait et le plus désirable pour lui, mais avant tout elles vont à Dieu.

Mettez encore dans votre dévotion une grande part de ce qui est exprimé dans le commencement du *Gloria in excelsis* : Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons, nous te glorifions, nous te rendons grâces<sup>138</sup>. Je crois que cela fait partie de la dévotion qui convient à une religieuse de l'Assomption.

---

<sup>138</sup>. *Laudamus te, benedicimus te, adoramus te, glorificamus te, gratias agimus tibi.*

Enfin dans les rapports avec les âmes, faites aimer et glorifier Dieu. Que votre principal motif soit la gloire de Dieu, et le bien des âmes s'y trouvera toujours.

Soyez très sensibles à l'honneur de Dieu, beaucoup plus qu'au succès. Ce serait une chute, si jamais vous étiez plus sensibles au succès qu'au véritable bien ; si, dans une maison, la supérieure, ou vous-même pour ce qui vous regarde, vous considérez plus le résultat que la vertu et la perfection ; si vous désiriez plus être louée des hommes que procurer l'honneur de Dieu, par votre manière d'être avec les enfants et avec toute créature. Une supérieure doit chercher avant tout à étendre le règne de Dieu. Elle doit veiller à tout ce qui est de l'honneur, de la louange et de la gloire de Dieu, beaucoup plus qu'elle ne doit s'inquiéter du succès et de la louange humaine.

Je vous ai parlé déjà une fois du désintéressement, et voilà que je me retrouve sur le même terrain. C'est que l'esprit de l'Assomption se touche par beaucoup de points. Ils se pénètrent les uns les autres, de manière à nous constituer un esprit particulier, qui est éminemment dans l'esprit de l'Église. Je le trouve, vous le voyez, dans le Pater, dans le Gloria in excelsis, dans l'Office, dans l'amour de l'Église, dans l'enseignement de l'Église. Il n'y a là rien d'étrange ni de singulier. C'est au contraire tout ce qu'il y a de plus catholique.

C'est comme cela que je me suis permis de dire que l'Église est une mère tendre et bonne, qui donne à tous ses enfants ce dont ils ont le plus besoin. Pour les choses qui passent pour rares et extraordinaires, il y a peu d'esprits qui puissent les comprendre, et elles restent sur les sommets où tout le monde n'atteint pas. Je ne crois pas que ce soit là ce qu'il y a de mieux. Ce qu'il y a de mieux et de plus excellent, c'est ce que l'Église donne à tous, le Pater, le Gloria, les litanies des saints, la vie des saints. À tous elle donne la louange de Dieu, la

notion que Dieu est souverainement bon, souverainement parfait, souverainement aimable.

Voilà tout ce que je vous ai recommandé. Je ne vais pas aux excellences, et j'insiste sur ce point parce que quelquefois, en cherchant des raretés et des excellences, on tombe dans des choses moins sûres et moins exactes. Tauler, par exemple, est un auteur que je n'ai jamais lu. Il y a des personnes qui y trouvent des merveilles, d'autres au contraire des inexactitudes. Ces sortes d'ouvrages me font l'effet de la moutarde dans un dîner. Ils réveillent l'attention, mais ils ne sont pas une nourriture. Pour vous autres au contraire, je désire que vous cherchiez à nourrir votre dévotion de choses parfaitement sûres et parfaitement catholiques. Elles ont suffi à une quantité de saints, et elles vous suffiront pour devenir saintes, sans le moindre danger et sans la moindre illusion.

\* \* \*

19 mai 1878

Esprit de l'assomption. – XI

### **Dégagement joyeux des choses terrestres**

Mes chères filles,

J'ai aujourd'hui l'intention de vous dire un peu brièvement une des conséquences pratiques de l'esprit de l'Assomption. Bien que les vertus soient les mêmes partout, il y a dans la manière de les pratiquer quelque chose qui dépend de l'esprit d'une Congrégation.

Tout l'esprit de l'Assomption porte à un dégagement joyeux des choses terrestres, à la disposition de s'élever au-dessus des

peines et des difficultés, sans s'arrêter aux plaintes, sans y perdre son temps. Tout ce que nous avons dit nous y appelle : le mystère de l'Assomption de la très Sainte Vierge, cette union à la très Sainte Vierge qui monte au-dessus de la terre, et nous appelle à monter avec elle à une vie céleste, à placer dans le ciel nos pensées et nos affections, puis ce caractère d'adoratrices qui est le premier que j'ai relevé et qui fait qu'adorant tous les droits de Dieu, nous allons au-devant de toutes ses volontés avec une parfaite confiance en lui.

Je vous ai dit aussi qu'entre les doctrines, il faut toujours choisir celles qui font le plus d'honneur à Dieu, qui disent le plus que Dieu est bon ; qu'il est le bien infini, la sagesse infinie, qu'on doit avoir confiance en lui, tout attendre de lui ; qu'il est Père et qu'il n'y a pas de moment où l'on ne puisse se jeter dans ses bras. Tout ce qu'on peut penser de Dieu et le fait aimer davantage, c'est cela que nous devons penser, plutôt que de nous arrêter à toutes ces idées tombées dans l'esprit de beaucoup d'hommes, et qui ressemblent moins à la perfection infinie de Dieu, parce qu'elles portent quelque chose de l'esprit propre de l'homme.

Pourquoi ne pas avoir un dégagement joyeux ? Est-ce que tout ne nous y porte pas ? Puisque Dieu est un Père, ayons confiance en lui, montons vers celui qui est la bonté infinie et dont la miséricorde l'emporte sur la justice. Cette disposition va bien avec l'adoration qui accepte tout de la main de Dieu. Elle fait que cette acceptation n'est pas triste, désolée, mais joyeuse et confiante. Avant de connaître la volonté de Dieu, l'âme se confie en lui. Quand elle la connaît, au lieu de se lamenter de cette volonté du Père, elle la prend du meilleur côté avec un certain dégagement joyeux de toute vue humaine ou terrestre.

Après le caractère de l'adoration, je vous ai parlé de l'esprit de saint Augustin. Avec saint Augustin nous devons avoir

l'amour de la vérité, l'amour de l'Église, l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour de la Sainte Vierge, l'amour des âmes, le désir d'étendre le règne de Jésus-Christ dans les âmes.

Pensez, mes sœurs, combien un esprit qui a de si grandes choses à penser et à chercher, doit peu s'arrêter aux lamentations, aux plaintes et aux choses de la terre ! Sans cesse, en ce monde, on rencontre des difficultés, des embarras, des peines. Ne nous étendons pas en plaintes sur les croix, sur les inconvénients que nous trouvons en ceci ou en cela. Ce serait autant de temps perdu que nous pourrions employer à nous remplir de vérité, d'amour, et à travailler au service de notre Seigneur.

Il est bien juste, et Dieu le veut, qu'en tout embarras, en toute difficulté, nous cherchions un remède. Dieu ne nous a pas mis sur la terre comme des créatures passives, qui disent avec les Mahométans : « Dieu l'a fait ! Mahomet est son prophète ! » Nous sommes des créatures douées d'intelligence et de liberté. Nous devons, par les règles de l'Église et par celles des vertus, nous tirer des difficultés que la vie humaine et le démon nous opposent dans tout ce que nous faisons.

Je suis grandement partisan de cette doctrine de saint Ignace qui dit : dans une difficulté, dans une affaire, dans une peine, ayez soin de prendre toutes les vues de sagesse et de prudence, comme si vous ne comptiez que sur vous ; mais en faisant cela, ne comptez absolument que sur Dieu, car tout ce que vous faites n'est rien. Beaucoup de personnes du monde s'arrêtent sur les inconvénients, sur les embarras, sur les difficultés qu'elles rencontrent. Quand on leur demande : « Quel remède pourrait-on y apporter ? » elles ne le savent pas, elles ne l'ont pas cherché.

Je crois que, dans un dégagement joyeux, l'esprit de l'Assomption laisse de côté, comme dit un Prophète, les chants, les lamentations, mais cherche ce que Dieu veut que nous

fassions, pour tirer des choses qui arrivent le meilleur parti possible pour son service et pour sa gloire.

Une parole de la sainte Écriture domine tout cela saintement et parfaitement : Tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu<sup>139</sup>. Voici la grande raison de ne pas se lamenter : tout, mes sœurs, tourne au bien de ceux qui aiment Dieu. Entendez-le bien, tout, il n'y a rien d'excepté : les fautes, quand on s'en repent ; les difficultés, quand on les accepte ; les peines, quand on y acquiert la patience ; les ennemis, le démon, les épreuves, les tentations, la santé, les impuissances, les situations où l'on se trouve, les peines à l'oraison, les lumières quand on en a (et il ne faut pas les rejeter), les consolations qui sont un don de Dieu – tout tourne au bien de ceux qui aiment Dieu.

Abordant les choses de cette façon, vous comprenez, mes sœurs, avec quel dégagement joyeux, quelle force, quelle confiance, quelle liberté d'esprit, quelle simplicité, avec quelle droiture, avec quelle absence de choses et de paroles inutiles on traverse tout. Devant quoi s'arrêter quand on aborde tout en disant : « Voilà une volonté de Dieu, je l'accepte de tout mon cœur, je la veux, je l'adore... Il y a une faute. Eh bien, je m'en relèverai, je m'en retirerai et ne me troublerai pas. Tout coopère au bien de ceux qui aiment Dieu, dit saint Paul, même le péché, n'a pas craint d'ajouter saint Augustin. Je ne suis pas faite pour la terre, je vais tâcher de m'élever au-dessus de toutes les peines, de toutes les difficultés, de m'en tirer le mieux possible, avec les moyens que me donnent ma Règle, l'obéissance et même la sagesse naturelle. » Ainsi on ne perd pas le temps précieux de la vie dans des lamentations continuelles.

Un des grands maux de notre époque est de se replier toujours sur soi-même. Beaucoup de gens qui n'ont aucune histoire écrivent leur histoire, notent tout ce qu'ils ont dit, tout

---

<sup>139</sup>. Rm 8, 28.

ce qu'ils ont fait sans qu'il y ait là-dedans rien d'intéressant. Pour nous, nous avons à poursuivre les grands buts que je vous ai indiqués. Nous avons à procurer le royaume de Dieu en ce monde, et quel dommage si, en s'occupant de choses personnelles, de choses à soi, on se détourne de cette grande intention.

Pourquoi ne pas animer toutes nos pensées, toutes nos paroles, toutes nos œuvres d'un désir de zèle ? Cela nous dégagerait et nous mettrait dans la disposition de nous donner joyeusement à tout ce qui regarde le service de notre Père céleste. À mesure qu'on se dégage des paroles, des pensées inutiles, des plaintes, des lamentations, des affaires du monde, on procure davantage le royaume de Dieu, on se remplit soi-même de choses meilleures, on cherche davantage la parole de foi qui peut faire du bien, on parle plus souvent à Dieu et de Dieu. Il y a là tout à gagner ; et s'il y a quelque chose à perdre, c'est un certain besoin de revenir sur soi. Pour ce besoin-là, il faut demander à Dieu de nous l'ôter.

Avant la chute, l'homme voyait toutes choses en Dieu et Dieu en toutes choses ; mais quand sa vue a été troublée par le péché, quand son intelligence a été obscurcie par l'ignorance, quand la concupiscence a été la maîtresse, alors l'homme a été incliné à s'arrêter dans les choses inférieures et en lui-même.

Combien de personnes dans cette ville de Paris déploient toute leur activité dans une vie matérielle et inférieure. J'ai entendu quelqu'un les comparer à des écureuils qui tournent, tournent sans cesse avec une agilité aussi fatigante qu'inutile. On se lève, on s'habille, on fait des visites, on va au bois, on rentre pour dîner, puis il faut aller au spectacle ou en soirée. On se crée des obligations, des devoirs puérils. La vie s'écoule dans une agitation fiévreuse, on n'a le temps de rien. C'est une vie d'inutilité complète et une inclination de la chute. Il n'est pas naturel qu'un être intelligent puisse se complaire à tourner



ainsi dans un cercle stupide. Et cependant c'est un fait : que de gens en ce monde ne connaissent que cela ? Qu'y a-t-il pour Dieu dans de pareilles vies ? Quelles sont les actions qui sont faites pour lui ?

Nous avons à protester contre cela<sup>140</sup>, mes sœurs, non seulement en éloignant nos enfants du mal, mais en les prémunissant contre la vie inutile, la vie où l'on oublie d'élever toutes choses à Dieu, notre fin éternelle. Pour nous, dégageons-nous de plus en plus de ce qui pourrait nous rester de cette inclination du péché originel. Laissons sous nos pieds les choses basses, petites, secondaires, pour nous élever sans cesse vers Dieu, nous occuper de Dieu, chercher Dieu, voir Dieu, raconter Dieu, aimer Dieu, l'atteindre enfin par ce dégagement saint et joyeux, que nous avons toujours regardé comme un des caractères de l'Assomption et le résultat des différents principes que nous avons posés jusqu'ici.

\* \* \*

26 mai 1878

Esprit de l'Assomption – XII

**Les vertus naturelles,  
bases des vertus surnaturelles.**

Mes chères filles,

Je devrais, pour la suite de ce que nous avons dit jusqu'ici, entrer dans la vie intérieure et surnaturelle qui semble convenir à l'esprit de l'Assomption. Ce serait trop long. Cela

---

<sup>140</sup>. « Nous avons une protestation à faire là contre, mes sœurs » : expression employée par mère Marie-Eugénie.

demanderait plusieurs chapitres. Je laisse donc ce sujet pour mon retour<sup>141</sup>. Je veux aujourd'hui vous parler seulement d'un point qui semble essentiellement convenir à l'esprit de l'Assomption et qui a été remarqué, pour ainsi dire, par plusieurs personnes qui nous connaissent, comme étant le caractère particulier de notre Institut. Je vous citerai seulement la plus illustre et la plus clairvoyante de ces personnes : c'est l'évêque de Poitiers<sup>142</sup>. Ce qu'il a désigné dans notre esprit comme nous étant très particulier, c'est le soin des vertus naturelles.

Remarquez, mes sœurs, qu'il y a une base posée pour les vertus surnaturelles. Cette base est de rétablir en soi la droiture originelle de la nature. Ce n'est pas encore la grâce. Audessous de ce qui est surnaturel, de ce qui est divin, de ce qui est de Jésus-Christ dans l'âme, il y a la droiture naturelle dans laquelle Dieu a créé l'homme. Il est de l'honneur de Dieu que la créature se rétablisse dans cette droiture naturelle. De là viennent la franchise, la droiture, la délicatesse, la simplicité, l'honneur, la bonté, le courage.

Cherchez d'autres vertus naturelles, si vous le voulez, je ne me les rappelle pas toutes, je vous indique seulement la famille de ces vertus. Eh bien, mes sœurs, il est éminemment dans l'esprit de l'Assomption de s'établir dans ces vertus.

Vous savez que la franchise, la droiture, est un caractère sans lequel il semble qu'on ne puisse pas vivre à l'Assomption, qu'on ne soit pas de l'Assomption. Comment cela et pourquoi ? Il y a plusieurs raisons : d'abord à cause de notre vocation particulière de rendre honneur et gloire à Dieu, de résumer toute notre vie dans le *Laus Deo*<sup>143</sup>, et aussi à cause de notre amour de la vérité, de l'Église, de Jésus-Christ qu'on doit

---

<sup>141</sup>. Mère Marie-Eugénie sera absente pour un voyage en Angleterre, du 27 mai au 13 juin.

<sup>142</sup>. Monseigneur Pie, évêque de Poitiers.

<sup>143</sup>. Cf. Chapitre du 12 mai 1878.

glorifier, en présentant au monde la rectitude naturelle de l'homme tel que Dieu l'avait fait. Le péché a détruit la droiture, a introduit la dissimulation, a ôté et le désintéressement et la noblesse et l'honneur.

L'homme avait été fait droit, loyal, simple, bon ; et, par le désir de la gloire de Dieu, nous devons chercher à rétablir les vertus naturelles en nous et dans les autres. Nous devons avoir grand soin des vertus naturelles qui servent de base aux vertus surnaturelles. Les personnes qui nous connaissent remarquent en nous ce caractère particulier, et le dessein de Dieu est que nous soyons ainsi.

Une autre raison très grave, c'est la mission de l'éducation qui nous incombe. Vous comprenez, mes sœurs, que dans l'éducation, il faut donner l'esprit surnaturel, il faut faire vivre Jésus-Christ dans les âmes, former en elles les idées de la foi. Mais n'est-ce pas le travail de tous les jours de rétablir la droiture naturelle de l'âme ? Dès l'enfance, il y a quelque chose qui en détourne. Le petit enfant est tout de suite gourmand, conteur, plein d'égoïsme, d'amour-propre<sup>144</sup>, il est souvent méchant. Tout cela par une inclination qui est la suite du péché. Ayant la mission de l'éducation, nous devons avoir un très grand zèle de rétablir, en nous-mêmes et dans les âmes qui nous sont confiées, les assises de la vertu.

Ce n'est pas encore la vertu chrétienne, ce n'est pas encore ce qui doit être la vie de Jésus-Christ dans l'âme. Mais c'en est une assise nécessaire, parce que notre Seigneur se plaît avec ceux qui sont droits et que, pour préparer la voie du Seigneur, il faut, comme l'a dit le saint Précurseur, rendre droits ses sentiers<sup>145</sup> et combler toutes les fondrières. Il y a des fondrières dans l'âme, des choses qui ne sont pas droites, et le travail que nous avons à faire auprès des enfants est de les rendre simples,

---

<sup>144</sup>. « Personnalité » : mot employé dans un sens péjoratif au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>145</sup>. Cf. Mc 1,3.

franches, loyales, généreuses, ayant le plus d'honneur possible dans tout ce qui est naturel. Sur ces fondements-là, la grâce vient ensuite produire des effets merveilleux, établir quelque chose de grand, de noble, de saint, quelque chose qui va à l'éternité.

Cela paraît étrange, mais une vie pieuse toute seule ne rétablit pas toujours ces choses-là. On a reconnu qu'il y a des personnes pieuses qui n'ont pas bien rétabli en elles la droiture, la générosité le dévouement, l'honneur, la loyauté, la franchise. Des personnes allient, avec une certaine piété mystique, des choses qui font un mauvais effet dans le monde. Je dirais volontiers que ces sortes de piété sont celles qui éloignent le plus de l'Église et de notre Seigneur Jésus-Christ. Les gens du monde qui ne sont pas chrétiens veulent voir dans le moindre chrétien un caractère noble, et trouver en lui ce qu'ils trouvent quelquefois dans des pécheurs à un degré très remarquable.

Si donc le pécheur est doué des vertus naturelles, et que la personne pieuse, en état de grâce, parce qu'elle s'approche des sacrements, n'a pas ces vertus naturelles, cela fait un contraste pénible qui ne tourne ni à la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ et de l'Église, ni à la conversion des pécheurs. Vous donc, mes sœurs, appelées à étendre le règne de Jésus-Christ dans les âmes, vous devez comprendre combien il faut avoir soin que tout, en vous-mêmes et dans les autres, soit bon, aimable, simple, franc et généreux. J'ai tenu à insister beaucoup sur ce caractère, parce qu'il nous est particulier.

Les Pères de l'Assomption, le père Picard, le père d'Alzon disent que, sans la franchise, on n'a pas l'esprit de l'Assomption. J'ajouterai que si l'on n'a pas la bonté, la vraie bonté, on n'a pas non plus l'esprit de l'Assomption. Certainement la bonté appartient à la vertu surnaturelle, mais aussi à la vertu naturelle. Elle tient des deux. Elle demande de l'âme qu'elle se redresse dans la bonté originelle. Elle demande

aussi la grâce de Jésus-Christ qui nous fait bons, parce qu'il est souverainement bon.

Je vous engage, mes sœurs, à cultiver cet ordre de choses en vous. Il n'y a pas grand péché quand on s'en éloigne, et voilà justement où est le danger. Être lâche n'est pas un grand péché. Une personne qui n'a pas précisément menti, mais a un petit peu biaisé, a donné une réponse spirituelle qui n'est ni oui ni non, a-t-elle péché ? Elle a abaissé son caractère et n'a pas honoré Dieu en elle.

Toute personne qui, en cherchant Dieu, s'est un peu recherchée elle-même, a-t-elle péché ? Toute personne dont les jugements sont ordinairement peu bienveillants, mais qui ne les exprime pas, ne fait par conséquent ni médisance ni calomnie, a-t-elle péché ? Si je n'ai pas cette bonté qui compatit, condescend, aide celui qui souffre, cette bonté en un mot, qui est dans toutes les pages de l'Évangile, ai-je péché ?

Les personnes qui, sans tendre à la perfection, veulent cependant conserver leurs âmes dans une pureté suffisante, se font quelquefois de grandes illusions à cet égard. Elles croient ne devoir faire aucun effort pour s'élever, s'ennoblir, se redresser, se rendre bonnes, généreuses, loyales, et il arrive quelquefois que des pécheurs l'emportent sur elles. Cela ne doit pas être de l'Assomption, et je vous recommande, comme un des caractères de notre esprit, d'acquérir ce genre de vertus.

\* \* \*

23 juin 1878

Esprit de l'Assomption. – XIII

## **Patience et vie intérieure, fruits de la dévotion au saint Sacrement**

Mes chères filles,

Je ne reprendrai pas aujourd'hui le sujet que j'ai traité dernièrement. Je vous dirai seulement que, pour des religieuses vouées particulièrement à l'adoration et à l'amour du saint Sacrement, cette belle octave est un bon moment pour développer en soi l'esprit d'adoration, d'amour et de jubilation. C'est d'un esprit de jubilation que l'Église veut entourer ce Sacrement par lequel Jésus-Christ habite au milieu de nous et se donne à nous.

Sans doute, nous pouvons avoir des peines et des désolations. Elles sont dans les limites de notre nature, et au-dessus de ces limites de notre nature, il y a une jubilation qui est celle des anges entourant le saint Sacrement, qui est cette joie que notre Seigneur éprouve à se donner toutes les fois qu'il trouve une âme pure qui veut le recevoir. En sortant de soi-même, on peut donc entrer dans cette louange, dans cette action de grâces, parce que, par le saint Sacrement, nous avons la puissance de glorifier Dieu autant qu'il mérite de l'être. Par nous-mêmes, nous ne pouvons rien, nos ingratitude et nos misères sont plutôt une offense et un déshonneur pour Dieu, mais par notre Seigneur Jésus-Christ, nous lui rendons un honneur tout à fait proportionné à ce qu'il est.

Rien ne peut être offert à Dieu de plus grand, de plus saint, de plus digne de lui que le saint Sacrement. Il n'y a pas de sacrifice par lequel on soit plus parfaitement sûr d'atteindre les fins que vous savez être les siennes : l'adoration, la réparation, la supplication<sup>146</sup> et l'action de grâces. De même, quand vous êtes au pied du saint Sacrement, vous pouvez, au nom de Jésus

---

<sup>146</sup>. « Propitiation et impétration » : mots liturgiques employés par mère Marie-Eugénie.

et par Jésus qui est là pour vous, prier Dieu avec sûreté, le glorifier avec confiance, le louer et le bénir comme il mérite de l'être. Aussi il est bon de sortir des petites limites de ses préoccupations personnelles, pour se remplir des pensées de l'Église et pour puiser dans la foi l'amour des grandes choses.

De plus il est dit dans la sainte Écriture que notre Seigneur nous a posés pour que nous portions fruit<sup>147</sup>. Or, c'est surtout le saint Sacrement qui doit porter ces fruits en nous. Cherchez donc un peu cette semaine, mes sœurs, quel est le fruit que notre Seigneur veut produire en vous. Ce sera sans doute d'abord plus de vie intérieure, plus d'attention à l'écouter.

Il semble extraordinaire que la vie vraiment intérieure soit chose rare, cependant il est vrai que se renfermer au-dedans de soi-même, faire cesser le bruit du dehors, fermer l'oreille à ce qui se passe, est une chose rare, même parmi les âmes consacrées à Dieu. Pourquoi y a-t-il si peu d'âmes intérieures ? C'est qu'on ne sait pas se taire et écouter. On ne sait pas se recueillir, renvoyer les curiosités extérieures, mortifier les mouvements de l'esprit et du cœur pour recevoir de Dieu quelque lumière. Si nous retranchions tout le reste, Dieu nous donnerait des lumières qui seraient déjà de l'éternité, il nous parlerait. Quand on ne l'entend pas parler, il est probable que c'est parce qu'on a écouté autre chose.

Il y a encore un autre fruit qui doit être produit en nous, c'est la patience. Il semble en effet que, dans toutes les œuvres de la terre, le fruit que notre Seigneur attend de nous, c'est la patience. Je ne crois pas que ce soit la vertu qui occupe la première place dans vos pensées. En général, on se préoccupe de développer en soi une foi vive, une espérance ferme, un amour ardent, même une humilité sincère et généreuse. Trop rarement on s'occupe de la patience. Je voudrais avoir une table de concordance pour chercher combien de fois le mot de

---

<sup>147</sup>. Jn 15, 16.

patience est répété dans les saintes Écritures. Notre Seigneur la prêche sans cesse ; saint Jacques et saint Paul en parlent dans leurs épîtres : La constance s'accompagne d'une œuvre parfaite<sup>148</sup>. C'est par votre constance que vous sauverez vos vies<sup>149</sup>. Ils portent du fruit par leur constance<sup>150</sup> etc. etc.

Eh bien, mes sœurs, il est nécessaire de s'établir dans la patience pour recevoir le fruit des promesses. Il faut avoir de la patience à l'égard de toutes les vertus. il faut la pratiquer envers soi-même. Il faut en avoir beaucoup avec le prochain ; je dirai même qu'il faut en avoir avec Dieu. Je vous disais tout à l'heure que, si on se taisait, si on se recueillait, on entendrait la voix de Dieu. Voilà une sœur qui va à la chapelle, ferme les yeux et écoute. Elle veut bien entendre la voix de Dieu, mais Dieu ne parle pas. Alors il arrive quelquefois qu'on n'attende pas avec patience le moment où il plaira à Dieu de parler. Pour bien entendre Dieu, il faut passer par des moments de sécheresse, de purification. Comme il faut être séparé des choses de la terre et qu'on ne reçoit pas encore celles du ciel, on retourne aux choses de la terre parce qu'on n'a pas de patience.

Je ne parle pas ici des choses de la terre, qui sont éloignées de la vie religieuse. Mais de telle et telle affaire, de telle et telle occupation de son emploi, de telle et telle lecture. On glisse si commodément sur cette pente. Il est si facile de vivre de cela, si difficile de vivre hors de là, et d'attendre Dieu quand il ne montre pas sa face. Bienheureuses êtes-vous, mes sœurs, si ce n'est pas là votre histoire, si même à l'oraison, à l'Office, le long de la journée, vous n'êtes pas de ces personnes qui vivent de leurs pensées, et si au contraire vous êtes de celles qui se remettent facilement en présence de Dieu et donnent à notre Seigneur tout le temps qui lui est consacré.

---

<sup>148</sup>. Jc 1, 4.

<sup>149</sup>. Lc 21, 19.

<sup>150</sup>. Lc 8, 15.



Je vous demande de chercher ces fruits dans l'esprit d'adoration cette semaine. Je crois que beaucoup de grâces sont attachées aux fêtes que nous célébrons en ce moment. On rend à notre Seigneur des hommages que l'on pourrait appeler enfantins. Ce sont des fleurs, des chants, des processions. Il accepte tout cela, il se plaît au milieu de ses enfants dans cette fête qu'on lui souhaite, il est disposé à ouvrir ses mains et à nous accorder ses grâces. En échange d'hommages, petits comme nous, il veut nous accorder des grâces grandes comme lui.

Faisons en sorte d'ouvrir nos cœurs très larges pour recevoir ses dons, de nous recueillir entièrement, afin qu'il puisse toucher ce point secret de l'âme qu'il a choisi pour faire entendre ses oracles. C'est ce point secret que Dieu a touché quand il vous a appelées à la vocation. Là il se fait plus entendre qu'ailleurs, mais c'est un point très intime. Faisons en sorte que notre Seigneur se fasse entendre là, qu'il nous donne le désir de quelque chose de meilleur que jusqu'à présent, de plus fidèle, de plus aimant, de plus occupé de la louange, du dévouement, du sacrifice, en un mot de tout ce qui fait les âmes saintes.

\* \* \*

14 juillet 1878

Esprit de l'Assomption. – XIV

**La prudence  
qui convient à une fille de l'Assomption**

Mes chères filles,

Je vous ai parlé, il y a quelque temps, des vertus naturelles à pratiquer par une religieuse de l'Assomption. Je me suis trouvée depuis, avoir l'occasion de vous parler d'une vertu qui est de l'ordre naturel aussi bien que de l'ordre surnaturel, mais sur laquelle on se fait quelquefois des idées qui ne sont pas très justes, je veux dire la prudence.

On entend dire facilement : « Moi, je n'ai pas de prudence, et je m'en passe. » Mais remarquez, mes sœurs, qu'il y a prudence et prudence. Il y a la prudence de la chair, et celle-là n'est nullement désirable. Il y a aussi la prudence que je me représente comme celle que doit avoir une religieuse de l'Assomption, sur laquelle je désire vous donner quelques notions.

D'abord la prudence d'une religieuse de l'Assomption doit consister à connaître autant que possible les règles de l'Église et à s'y conformer. Voilà une prudence dont personne, il me semble, ne peut se dispenser. Celle-là est éminemment surnaturelle, sainte. Elle suffit pour toutes les circonstances où l'on peut se trouver. Quand on me parle de certaines imprudences faites dans des communautés, soit par une supérieure, soit par une économe ou par toute autre personne, c'est presque toujours parce que les règles de l'Église ont été négligées. Si on se tenait toujours dans les règles et les conseils

de l'Église, les communautés marcheraient avec une vraie prudence, une prudence chrétienne et surnaturelle.

Il en est de même pour chaque personne prise individuellement. Remarquez, mes sœurs, qu'il y a des règles de l'Église sur une infinité de choses. Il y en a sur la confession ; il y en a sur la communion ; il y en a sur les rapports que nous avons entre nous, sur ceux que nous pouvons avoir avec les personnes du dehors. Puis il y a notre Règle, qui est une loi de l'Église quant à nous, puisqu'elle a été approuvée et appliquée à notre vie par l'autorité du Siècle apostolique.

Vous le voyez donc, il y a des règles de l'Église sur une infinité de choses. C'est justement parce que nous ne les connaissons pas toutes que nous avons besoin de recourir à des personnes sages et éclairées. Je dis surtout ceci pour celles qui ont quelque autorité. Que leur grand souci, quand il s'agit de décider quelque chose, soit de connaître quel est sur ce point l'esprit de l'Église.

Qu'il s'agisse des biens temporels, qu'il s'agisse d'une vocation, d'une fondation, qu'il s'agisse de renoncer à une fondation, qu'il s'agisse de la conduite à tenir envers telle et telle personne, il est très important de s'informer de ce qui est dans l'esprit de l'Église, de ce qu'elle approuve, de ce qu'elle désapprouve. Puis, avec la confiance que l'on doit avoir envers les décisions qu'elle donne, il faut mettre sa prudence à s'y conformer.

Voilà une première prudence ; j'en prendrai une seconde qui convient aussi à une religieuse de l'Assomption : c'est de régler par la vertu les divers mouvements de l'âme. Toute personne qui règle par la vertu les mouvements de son âme est une personne qui finit par agir avec beaucoup de prudence. Tout désir n'est pas de l'Esprit Saint, même quand il paraît bon et juste, dit l'auteur de l'Imitation.

Nous avons chacun une nature qui a telles et telles impulsions. Or quand nous avons une forte impulsion, la nature nous porte à agir suivant cette impulsion ; la prudence au contraire nous arrête et nous fait dire : « Est-ce que ce mouvement est réglé par la vertu ? »

Vous avez des impulsions d'impatience, d'attrait, de goût, de dégoût, vous avez des répugnances, des choses qui vous soulèvent, tout cela est très imparfait et doit être réglé par la vertu. Quand vous sentez quelque chose de très vif, il faut rentrer en vous-même et vous dire : « Est-ce que cela plaît à Dieu ? Est-ce que c'est dans l'ordre de l'humilité, de l'obéissance et de toutes les autres vertus ? »

Si habituellement vous réglez ainsi tous les mouvements de votre âme par la vertu, si vous vous rendiez aimable envers les personnes qui vous sont plus désagréables, si vous preniez l'habitude de vaincre les vivacités de la nature dans les ennuis et les petites contradictions. Si, en un mot, vous vous portiez, comme notre Seigneur l'a recommandé à tant de saints, à faire facilement ce qui vous déplaît et à vous éloigner sans difficulté de ce qui vous plaît le plus, je crois que la raison et la prudence domineraient votre vie.

Ici encore personne ne peut dire : « Pour moi, je n'ai pas besoin de cette prudence. J'ai une nature primesautière, et j'agis d'après ma nature. » Ceci n'est pas possible, parce que nous nous sommes engagées à travailler à perfectionner notre nature par cette prudence qui est si surnaturelle, si fort dans l'ordre de la foi, qu'aucune religieuse de l'Assomption ne peut s'en dispenser.

Elle ne l'aura pas tout de suite, mais elle doit travailler constamment à l'acquérir ; et quand elle s'aperçoit qu'elle fait une action sous l'impulsion de la nature, il faut qu'elle se dise : « Il ne doit pas en être ainsi. Quand j'aurai une impulsion naturelle, il faut que je tâche de me tenir calme, recueillie, sans

rien dire ni rien faire jusqu'à ce que, cette impulsion étant passée, j'agisse sous le regard de Dieu seul, et que je fasse cette action parce que Dieu la veut, et non pas parce qu'elle me plaît ou me déplaît, ou parce qu'une flamme vive monte et me pousse. »

On voit des personnes qui tout d'un coup ont des flammes pour des austérités, pour une vocation particulière : c'est de la folie ou tout au moins une impulsion de la nature. Si une personne veut agir selon les règles de la prudence, il faut qu'elle laisse tomber cette impulsion si forte, qu'elle la soumette à l'obéissance, qu'elle se laisse régler par une direction sage.

Quand tout est calme, quand l'obéissance et le bon plaisir de Dieu l'attirent à une chose, alors elle y va. Mais par ce motif seulement, et non parce qu'elle est poussée par un mouvement très vif de la nature.

Celles qui sont depuis plus longtemps au milieu de nous ont certainement rencontré de ces personnes qui se laissent emporter par ces apparences de bien. Ce n'est jamais ce qui édifie. Il résulte, au contraire, de la prudence chrétienne que je vous prêche en ce moment, que les personnes en qui elle règne sont des personnes qui agissent sous le regard de Dieu, de telle sorte qu'on ne les sent pas elles-mêmes, mais qu'on sent notre Seigneur là avec sa paix, sa douceur, son obéissance, sa facilité à ne se porter à aucune œuvre humaine. Voilà ce qui édifie et ce qui fait du bien.

J'arrive comme cela à la troisième sorte de prudence, qui est en général mieux comprise et mieux acceptée : c'est d'examiner la conséquence des actes que l'on pose. Il faut examiner cette conséquence surtout au point de vue de l'édification. Quand on s'impatiente, par exemple, on croit se faire du mal à soi-même, mais ne pas en faire aux autres ;

pourtant l'enfant que vous avez terrifiée par votre impatience, est-elle édifiée ? Voilà la question.

Je ne crois pas qu'une religieuse puisse jamais poser un acte qui peut malédifier quand bien même il la tirerait d'embarras pour le moment. Une religieuse doit faire vivre notre Seigneur en elle. Elle doit étendre le règne de Jésus-Christ dans les âmes, et mettre dans sa vie les règles de l'Évangile. Par une impulsion vive d'impatience vous avez fait marcher les enfants, vous avez obtenu le silence, vous avez fait apprendre une leçon : c'est un succès pour le moment, mais les enfants emporteront-elles l'impression d'avoir vu le saint Évangile dans la vie de leur maîtresse ? Leur restera-t-il un profond respect pour la vie religieuse ? Leur foi sera-t-elle augmentée, leur piété développée, en un mot auront-elles été édifiées, c'est-à-dire, aurez-vous bâti en elles l'esprit de Jésus-Christ ? Voilà les conséquences qu'il faut toujours regarder dans les actes que l'on pose.

Ce sont là les trois vues que je me rappelais ces jours-ci, en pensant à vous expliquer ce que c'est que la prudence. Il y a beaucoup trop de personnes qui, considérant cette vertu à un point de vue très humain, se disent : « Est-ce que la prudence est nécessaire ? » Oui, elle est nécessaire, et nous devons y donner tous nos soins. Saint François de Sales disait que si la charité est la reine des vertus, la prudence en est une autre reine, parce qu'elle ordonne chaque chose et la met à sa place. Je ne vais pas si haut, je vous recommande la prudence :

-1° pour connaître les règles de l'Église et vous conformer entièrement à l'esprit de l'Église.

-2° pour modérer les mouvements de l'âme par la vertu, pour ne pas suivre les impulsions qui se présentent et ne pas se laisser emporter même par l'apparence du bien, mais attendre qu'ayant établi la paix en soi, on fasse les choses dans l'ordre

de l'obéissance, de la pauvreté, de l'abnégation et de toutes les autres vertus.

-3° enfin pour examiner les conséquences des actes que l'on pose. Cela surtout au point de vue de l'édification.

Rappelez-vous qu'il faut toujours préférer l'esprit religieux à tout autre bien que l'on puisse produire. Quand la vie religieuse porte à garder le silence, à conserver le recueillement, il ne faut pas, sous le prétexte d'un plus grand bien, se répandre au-dehors, se laisser envahir par les parloirs. Qu'arrive-t-il alors ? L'esprit religieux s'en va. La Règle qui, comme la nôtre, a demandé une mesure quand elle dit que pour faire du bien au-dehors, on ne s'expose pas à moins bien accomplir les devoirs du dedans, n'est plus gardée. Alors des chutes lamentables arrivent de tous côtés. Loin de faire du bien, l'édification n'est pas produite.

Si l'on veut conserver la prudence dans les rapports avec les personnes du monde, il faut tâcher surtout de leur parler de Dieu, s'appliquer à faire du bien à leurs âmes et retrancher les longs discours.

Voilà, mes sœurs, la prudence que je crois être celle qui convient aux filles de l'Assomption, sans qu'aucune puisse se dispenser d'y travailler, sous prétexte qu'il y a dans cette vertu quelque chose de trop humain. Il me semble être restée dans l'ordre de la foi en vous parlant de cette vertu qui appartient à l'ordre surnaturel aussi bien qu'à l'ordre naturel.

\* \* \*

## **II. Autres Chapitres :**

### **Sur l'esprit de l'Assomption – 14 Décembre 1875**

*Le 14 Décembre est un jour de prise d'habit, à laquelle assistent les pères Picard et Pernet. Le matin, mère Marie-Eugénie fait aux sœurs une instruction sur "l'esprit de l'Assomption".*

*La situation du pays et de l'Église (cf. Introduction des Chapitres de 1878) donne lieu à des prières publiques, tandis que l'Association Notre-Dame de Salut, fondée en 1872 par les Pères de l'Assomption en union avec mère Marie-Eugénie et avec son soutien, œuvre "dans une perspective de régénération chrétienne et sociale". En mai c'est le premier pèlerinage national à Rome ; en juillet, la parution du premier numéro du "Pèlerin" et le premier pèlerinage national à Lourdes (492 pèlerins) auquel les sœurs s'unissent par une procession quotidienne à la statue de la grotte, inaugurée en juin. L'année suivante. Mère Marie-Eugénie et plusieurs sœurs sont présentes au second pèlerinage national à Lourdes.*

*Le père Picard parle régulièrement aux sœurs de ces nouvelles activités apostoliques. Rien d'étonnant que, dans le Chapitre sur "l'esprit de l'Assomption", mère Marie-Eugénie évoque, à travers la devise : "Adveniat Regnum tuum", "ce quelque chose d'ardent, de militant, qui distingue la conduite des Pères de l'Assomption".*

\* \* \*



14 décembre 1875

### L'esprit de l'Assomption

Mes chères filles,

Il y a dans la vie de l'Assomption plusieurs côtés que je vous ai souvent expliqués. Je reviendrai aujourd'hui sur trois ou quatre points que je tiens à spécifier davantage.

Certainement monsieur Gay a admirablement défini notre esprit, quand il dit que, comme religieuses de l'Assomption, nous devons être particulièrement unies, attachées à cette vie de la très Sainte Vierge qui n'était autre que la vie de notre Seigneur Jésus-Christ, et, à son exemple, toujours nous élever au-dessus des choses terrestres, et nous tirer de tout par le *Sursum corda*<sup>151</sup>. Tâchons de nous maintenir toujours dans cette disposition. Quand quelque chose ne va pas, dans les difficultés, les peines, montons plus haut par la foi, par l'amour. Telle doit être notre Assomption à nous, mes chères filles : nous élever au-dessus de toutes les peines, de toutes les difficultés, de tous les ennuis de la vie, nous tenant toujours dans l'ordre de la foi, dans l'ordre de l'espérance, dans l'ordre de l'amour de notre Seigneur.

Mais un autre côté de notre vie est l'esprit de zèle et d'ardeur pour l'avènement du règne de notre Seigneur sur la terre. C'est ce quelque chose d'ardent, de militant qui distingue la conduite des pères de l'Assomption et qu'ils ont formulé dans leurs règlements par cette parole : *Adveniat Regnum tuum*<sup>152</sup> devenue leur devise. Pour nous, cet esprit de zèle doit se

---

<sup>151</sup>. *Élevons nos cœurs.*

<sup>152</sup>. *Que ton Règne vienne.*

manifester par un travail d'amour pour notre Seigneur, de dévouement et de zèle pour les âmes, puisque nous sommes consacrées à leur service, et par cet amour filial de la sainte Église qui fera que tout ce qui tient à l'Église, tout ce qui la touche, tout ce qui l'intéresse, tout ce qui la regarde soit pour nous l'objet d'une pensée, d'un désir, d'une prière, le motif d'une préoccupation continuelle et très constante.

C'est là, vous le savez, ce que l'on a toujours cherché à développer dans vos âmes et ce qu'il importe que vous fassiez croître chaque jour, le désir de la vie chrétienne en soi et dans les autres, le désir de la perfection en soi et dans les autres, le désir, en un mot, de tout ce qui peut le plus glorifier notre Seigneur Jésus-Christ et augmenter son règne dans les âmes.

Cela m'amène à un troisième côté de notre vie qui, peut-être, nous a plus occupées au commencement de notre Institut, quand nous étions en petit nombre : c'est la vie de Jésus-Christ reproduite en nous. Certainement, cette imitation de la vie de notre Seigneur est nécessaire pour passer au-dessus de la nature, pour travailler au salut des âmes, à l'extension du règne de notre Seigneur Jésus-Christ, mais, comme Religieuses de l'Assomption, nous devons nous former plus particulièrement sur ce divin modèle. Plusieurs endroits de la Règle le recommandent et disent que le meilleur moyen d'assurer toute sécurité à notre Institut, c'est de s'appliquer constamment à ne rien dire et à ne rien faire, qui n'ait pu être dit ou fait par notre Seigneur ou par sa sainte Mère<sup>153</sup>.

Il y a une manière d'être, d'agir, de penser en notre Seigneur, comme notre Seigneur, quand il était sur la terre. Souvent, il faut vous représenter ce qu'il était vis-à-vis de la santé et de la maladie, vis-à-vis de la vie et vis-à-vis de la mort, vis-à-vis des amis et des ennemis, vis-à-vis des parents et du prochain, en un mot vis-à-vis de toutes les créatures, de toutes les choses, de

---

<sup>153</sup>. Du chapitre : *Des conditions qu'il faut avoir pour entrer dans la Congrégation.*

toutes les personnes qui se peuvent imaginer, pour vous conformer à cet exemple, le former en vous d'une manière plus parfaite et mener une vie vraiment évangélique.

Tous les chrétiens doivent, il est vrai, s'appliquer à copier notre Seigneur, puisque, pour entrer au ciel, tous nous devons être trouvés ressemblants à ce divin modèle, et que le Père céleste ne prédestinera à la gloire que ceux en qui il trouvera les traits de son divin Fils. Mais pour conserver cet esprit de foi et de simplicité, d'amour de notre Seigneur qui est aujourd'hui le caractère distinctif de notre Institut, c'est pour nous un devoir plus particulier d'étudier ce divin modèle, de le copier et de continuer, s'il est possible, sa vie sur la terre. La continuer dans son zèle, dans ses actions, dans ses pensées, dans toute la conduite de sa vie, en sorte que, lorsque nous faisons une bonne œuvre, notre intention soit de continuer les œuvres excellentes que notre Seigneur a faites dans ce genre-là ; et de ne rien faire que sa sainte humanité n'ait pu faire pendant sa vie mortelle.

Ainsi, nous récitons l'Office divin. Il est certain que notre Seigneur et la Sainte Vierge ont souvent récité ces mêmes psaumes que nous disons, puisque la sainte Église met sur nos lèvres ces paroles : Seigneur, je vous offre ces prières en union avec cette divine intention que vous avez eue vous-même en chantant les louanges de Dieu sur la terre<sup>154</sup>. C'est une intention magnifique pour l'Office que de se mettre à la suite de notre Seigneur. Nous pouvons agir ainsi pour toutes nos actions ; car Jésus vit en nous par la grâce, il vit en nous par la sainte communion. C'est lui qui donne la vie à nos prières, à nos œuvres.

Comme le corps et l'âme sainte de notre Seigneur étaient sous la complète dépendance de la seconde personne de la

---

<sup>154</sup>. *Domine, in unione illius divinæ intentionis qua ipse in terris laudes Deo persolvisti, has tibi horas persolve.* – Prière dite avant l'Office divin.

sainte Trinité – puisqu’il n’y avait point de personne humaine dans le Christ, mais la seule personne divine – ainsi devons-nous nous placer par la foi, par la grâce et par l’amour, sous la dépendance de notre Seigneur, qui est notre chef et dont nous sommes les membres ; sous la dépendance de son Esprit Saint qui habite en nous, comme dans ses temples, et agir sous cette action divine dans les œuvres de zèle, les vertus à pratiquer, dans toutes les actions de notre vie, que nous ne ferons jamais plus parfaitement qu’en nous tenant sous l’influence de ce chef divin. Nous sommes ses membres et nous sommes quelque chose dans ce corps vivant qui est l’Église de Jésus-Christ sur la terre et qui transformée, transfigurée, doit lui être unie dans l’éternité.

Mais, pour arriver à l’union avec notre Seigneur, il faut d’abord s’efforcer de le suivre dans la dépendance et l’humiliation. C’est là une chose que je veux toujours vous dire : tout le monde veut commencer par l’union, comme des gens qui, bâtissant, voudraient commencer par le toit ! Pour arriver à l’union, il faut absolument commencer par l’imitation. Il faut se pénétrer du saint Évangile, des pensées de notre Seigneur, de ses paroles, de ses actions ; les reproduire le plus que l’on peut dans toute sa conduite.

Vouloir tendre à l’union sans passer par l’imitation, c’est une pure illusion. On pourra commencer par un acte d’union. Mais, si l’on n’examine pas avec soin le saint Évangile pour voir comment notre Seigneur a pratiqué l’humilité, l’obéissance, la pauvreté, la simplicité, comment il s’est comporté dans sa naissance, dans sa vie cachée, dans sa vie publique, c’est s’ôter les moyens de demeurer dans l’union. Par un acte d’amour, vous vous y mettez un instant, et c’est très bien, mais vous ne pouvez vous y maintenir, si vous n’avez pas les aliments nécessaires, qui sont les pensées et les habitudes de l’imitation, puisées dans la vie de notre Seigneur et les paroles du saint Évangile.

Ceci dit de l'union, vous pouvez mieux comprendre l'esprit marqué de notre Congrégation, la tendance à la perfection qui lui est propre.

En m'attachant à ces trois points de vue, je crois avoir résumé l'effort plus particulier qui doit être celui d'une religieuse de l'Assomption :

– Effort pour s'élever sans cesse au-dessus des choses de la terre.

– Effort pour s'entretenir dans l'esprit de zèle et l'amour de l'Église.

– Effort enfin pour suivre Jésus, pour chercher toujours dans le saint Évangile la règle et le modèle de nos pensées, de nos paroles, de nos actes, afin de nous unir de plus en plus à notre Seigneur et de le laisser vivre en nous, agir en nous, régner en nous beaucoup plus que nous-mêmes.

\* \* \*

## **Sur le mystère de l'Assomption – 19 Août 1881**

### **. *Situation historique***

*Cette méditation sur le mystère de l'Assomption peut conclure la série des chapitres retenus comme présentant de façon particulière l'esprit de l'Assomption. Parmi bien d'autres chapitres sur la Vierge Marie, c'est le seul qui porte ce titre.*

*Dans "L'Introduction aux Constitutions", l'abbé Combalot parlait du mystère de l'Assomption. Mère Marie-Eugénie l'évoquait dans ses premières notes et dans sa*

*correspondance. Ainsi, dans une lettre au P. d'Alzon, le 15 Août 1846 (Vol.LX – n°1757).*

*... “Je cherchai à m’appliquer à contempler les sentiments de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge dans le mystère de l’Assomption... J’ai été surtout frappée de ce que l’humilité extrême de la Sainte Vierge, l’humilité de son amour, faisait le fond de ce qui attirait souverainement Jésus-Christ vers elle. Je me suis rappelé sa vie si cachée, si obéissante, si dévouée, cet amour qui n’avait point de moi, qui s’effaçait toujours derrière Jésus et que ne troublaient pas les choses même dures qui sont rapportées dans l’Évangile, parce qu’elle ne se regardait pas et que, sortie d’elle-même, elle aimait sans penser à autre chose qu’à Jésus-Christ ... Il me semblait qu’il n’y avait que Dieu que l’on pût aimer ainsi, ... Enfin, la contemplation de cette âme douce, humble, absorbée en Dieu, simple et dépouillée m’a fait plus de bien que tout [sic] autre oraison.”*

*Le 14 Décembre 1873, elle faisait une instruction sur “l’esprit de l’Assomption” ; en 1878, c’était la série des quatorze chapitres consacrés à ce sujet, celui du 24 Février présentant Marie dans “le mystère de l’Assomption, mystère d’adoration.”*

*En 1881, quarante-deux ans après la fondation, au 40<sup>e</sup> anniversaire de la première profession dans “l’Institut naissant”, le sujet est repris à la demande des sœurs, “sujet difficile” : “Je ne vous en dirai que quelques mots ; ils pourront peut-être vous inspirer de la dévotion.”*

*En réalité les “quelques mots” couvrent dix pages du volume des Chapitres imprimés. Aucune trace manuscrite de ce texte n’existe aux Archives, mais le texte imprimé porte la mention : “Revu et corrigé par Notre Mère.”*

## ***Sommaire du Chapitre***

- *Cette méditation part de la contemplation de Notre Seigneur en sa vie mortelle, humanité unie au Verbe de Dieu, puis elle s'arrête sur la Sainte Vierge et son union à Dieu. En elle nous trouvons notre modèle.*

- *Le mystère de l'Assomption est l'accomplissement du désir immense de Marie de voir Dieu. "C'est cet amour qui a fait tomber le fruit absolument mûr."*

- *Les conséquences à en tirer : un désir très pur de connaître Dieu, de l'aimer, de le voir.*

- *Une réflexion sur la mort "des Sœurs les plus saintes<sup>155</sup>", à la suite de Marie, tendue vers Dieu par un désir toujours croissant.*

- *Et un ultime conseil : "Pour être ses filles, tâchons de désirer Dieu, de l'aimer, ... désirant seulement que le bon plaisir de Dieu s'accomplisse en nous ... parfaitement..."*

\*

---

<sup>155</sup>. Au mois d'Août 1881, on peut compter 74 sœurs mortes depuis la fondation.

19 août 1881

### Le mystère de l'Assomption<sup>156</sup>

Mes chères filles,

Vous m'avez demandé de vous parler sur le mystère de l'Assomption. C'est un sujet difficile. Je ne vous en dirai que quelques mots ; ils pourront peut-être vous inspirer de la dévotion.

Vous savez que, lorsque notre Seigneur était sur la terre, il était dans l'état de voyageur et en même temps de compréhenseur<sup>157</sup>. Comme seconde personne de la Trinité, comme Fils de Dieu, il était assis au plus haut des cieux, gouvernant le monde, régnant dans la béatitude de la divinité. Son humanité, personnellement unie au Verbe de Dieu, avait naturellement et de droit la vision béatifique.

Cependant, cette vision était tellement contenue dans la partie supérieure de l'âme, il l'a tellement empêchée de déborder sur son humanité, qu'il a pu souffrir, être dans l'angoisse, dans le délaissement, passer sa vie dans un état très douloureux, humble, abaissé, et cacher aux yeux des hommes la gloire de son humanité. Le jour de la Transfiguration, il a laissé cette gloire se répandre un instant et apparaître aux hommes, mais hors de là, il a contenu au-dedans la gloire magnifique qui appartenait de droit à son âme et à son corps.

Il y a eu quelque chose de semblable pour la Sainte Vierge : elle avait, surtout depuis le mystère de l'Incarnation, une vision

---

<sup>156</sup>. Ce Chapitre a été revu et corrigé par mère Marie-Eugénie.

<sup>157</sup>. Du latin *comprehendere* = retenir, contenir, dans le sens du troisième paragraphe : « cette vision (béatifique) était *contenue* dans la partie supérieure de l'âme. »



de Dieu bien au-dessus de la vision des saints. C'était une vision intime et admirable, dépassant toutes les lumières accordées aux saints dans l'extase. En même temps, elle a eu des douleurs sans pareilles, elle a pu être appelée la reine des martyrs. Elle a souffert plus que tous les martyrs, soit dans l'attente de la Passion, soit sur le Calvaire où elle a vu souffrir et mourir notre Seigneur. C'était Dieu qui, par un miracle, contenait la joie que devait répandre en elle cette vision de Dieu si parfaite et si sainte. Cependant elle existait, cette vision, elle était dans ce que saint François de Sales appelle la fine pointe de l'âme ; dans la partie supérieure de son âme, Marie voyait Dieu d'une manière admirable, elle lui était absolument unie.

C'est ce que nous avons à imiter en la Sainte Vierge. La partie inférieure de notre âme peut être remplie de souffrances, de troubles, de peines, d'ennui. L'ennui, notre Seigneur a bien voulu l'accepter pour lui : Il commença à sentir tristesse et angoisse<sup>158</sup>, comme il est dit de son agonie. Nous pouvons éprouver toutes ces choses ; mais il faut que nous tâchions, à l'imitation de la Sainte Vierge, pure créature, d'avoir toujours dans la partie la plus élevée de notre âme, la vue de Dieu, l'union à Dieu : voilà notre travail.

La Sainte Vierge avait un désir immense de voir Dieu. C'est la cause de sa mort, de son Assomption glorieuse. Il y a encore ici un mystère, car elle possédait, par une union intime, par une vision merveilleuse, ce Dieu qu'elle désirait. Bien qu'elle possédât Dieu dans la fine pointe de son âme, elle ne le possédait pas complètement. Toutes ses facultés, son âme, son corps même n'en étaient pas pénétrés, comme ils devaient l'être après sa mort.

C'est cette union souveraine qu'elle désirait. Posséder Dieu est une chose dont l'homme ne doit jamais faire le sacrifice.

---

<sup>158</sup>. Mt 26, 37 et Mc 14, 33.

Être uni à Dieu, non seulement dans la fine pointe de son âme, mais le posséder de la manière la plus parfaite, la plus complète, de façon que notre être soit pénétré de Dieu, c'est le bien magnifique qui nous est promis et que nous devons désirer sans cesse.

La Sainte Vierge désirait ce bien infini : il fallait qu'il pénètre tout son être. C'est parce que ce désir était tellement ardent qu'il s'étendait à tout ce qu'elle était, que son corps lui-même a été rempli de cette plénitude, et que Dieu a voulu qu'il soit élevé au ciel. Ce corps très pur était déjà capable de la gloire, tandis que les nôtres, à cause de l'imperfection et de l'impureté qui sont en nous, subiront une longue transformation avant de posséder Dieu et de le voir dans l'éternité.

Pour la Sainte Vierge, ce désir avait pour principe la connaissance complète qu'elle avait de Dieu. Qui parmi les créatures a connu Dieu comme elle ? Dieu, être parfait, infini, souverain par essence, dont les perfections sont l'être. La sainteté, la beauté, la justice, la force, la puissance, toute perfection enfin, c'est l'être même de Dieu. Dieu est au-dessus de toutes nos compréhensions. C'est par négations que nous le nommons presque toujours. Nous disons qu'il est infini, c'est-à-dire qu'il n'est pas fini ; qu'il est incommensurable, c'est-à-dire qu'il n'est pas mesurable ; qu'il est incompréhensible c'est-à-dire qu'il ne peut être compris. Tous ces titres, toutes ces affirmations par lesquels nous le nommons, nous font comprendre qu'il est au-dessus et au-delà de tout ce que nous pouvons concevoir.

La Sainte Vierge, sur ce point, avait des lumières qui augmentaient ses désirs. Plus elle désirait, plus elle connaissait, et plus sa connaissance augmentait, plus elle désirait jouir de lui. Elle désirait voir Dieu. Elle désirait aussi une autre vue, la vue de son divin Fils, son bien infini. Elle désirait le voir, être proche de lui, et cela par un amour immense. Quel est le

principe du désir ? C'est la connaissance, mais c'est aussi l'amour.

Qui pourrait parler de l'amour de Marie pour Dieu ? Qui pourrait parler de l'amour de Marie pour Jésus ? Il était tellement élevé, tellement ardent, tellement au-dessus de l'amour de tous les séraphins, de tous les chérubins, cet amour qui réjouit le ciel ! C'est cet amour qui a fait tomber le fruit absolument mûr de l'arbre, qui a détaché l'âme du corps de la Sainte Vierge, et qui les a réunis l'un à l'autre par la volonté de Jésus-Christ d'appeler sa Mère à partager son trône dans le ciel. Voilà ce que nous trouvons dans le mystère de l'Assomption.

Mais il y a des conséquences à tirer de tout cela, et tout d'abord un désir très pur de connaître Dieu et de l'aimer. Nous devons chercher à le connaître et à l'aimer toujours davantage, d'un amour toujours plus ardent et d'un désir plus pur. Je ne pense pas que, malgré ses grandes douleurs, la Sainte Vierge se soit jamais plainte. Sa vie, quand elle était sur la terre, était une vie d'union à Dieu et de charité pour le prochain. Qu'il en soit de même pour nous : que jamais dans les choses qui nous pèsent, dans les épines que nous rencontrons, nous ne nous détournions pour éviter la croix que nous trouverons toujours d'un côté ou d'un autre. Disciples de Jésus-Christ, nous ne devons pas demander de vivre sans croix, nous ne devons pas désirer de n'avoir pas d'épines. Nous devons vivre de bonne grâce, de bonne humeur, de bon cœur avec nos épines. Il faut que nous leur fassions bon visage ; il faut, comme dit saint François de Sales, présenter une figure enduite de miel aux piqûres des abeilles, quoique ce ne soit pas doux.

Les croix, les épines, les peines de ce monde ne sont pas agréables. Mais si nous faisons une alliance avec elles, si, comme saint André, nous les appelons bonnes croix, parce qu'elles nous conduisent au ciel ; si nous en voyons le prix,

elles nous deviendront chères et nous laisseront dans une grande paix. Comme je vous le dis souvent, elles ne nous occuperont pas, elles nous exerceront et nous sanctifieront. Les croix ne sont pas faites pour nous occuper, mais pour nous exercer. C'est la parole du cardinal de Bérulle que je vous ai souvent citée, parce que, dit-il, le Fils de Dieu, qui nous a été donné, doit être la seule et vraie occupation de notre âme. Si les croix ne nous occupent pas, nous aurons, comme Marie, l'âme libre pour désirer Dieu à cause de lui-même, à cause de ses perfections infinies, et pour l'aimer au-dessus de toutes choses. Le désir d'aimer augmente l'amour ; le désir d'aimer fait chercher la connaissance et nous la donne.

Alors notre motif de désirer voir Dieu ne se trouvera pas en ce que nous souffrons, en ce qui se passe en nous, mais en ce qui se passe en Dieu ; en ce qu'il est, en sa bonté, sa beauté, sa perfection ; en Jésus-Christ, Fils de la Sainte Vierge, notre Époux.

Souvent le désir de la mort n'est pas bon, parce que, dit saint François de Sales avec finesse, il faut être une âme bien parfaite pour désirer de mourir uniquement pour voir Dieu ; souvent il y a un autre motif avec, et ce motif gâte tout à fait la chose devant Dieu. C'est parce que la vie ennuie, parce qu'il en coûte de porter sa croix qu'on désire mourir. C'est une expérience bien singulière que j'ai faite. Toutes celles qui ont désiré la mort avec cette impatience ont fait comme dans la fable de La Fontaine : après avoir appelé la mort, lorsqu'elle venait, elles l'auraient volontiers priée de recharger leurs croix sur leurs épaules. Ces personnes-là ne sont pas les plus détachées, les plus joyeuses, les plus parfaites dans la maladie. Ce désir de mourir n'est pas un désir à cultiver, à moins qu'on ne soit arrivé à une très grande sainteté, ce que l'on ne peut guère penser de soi-même.

Jusqu'ici j'ai vu les sœurs les plus saintes, absolument abandonnées entre les mains de Dieu, prêtes à vivre et prêtes à mourir. Si Dieu manifeste sa volonté, leur âme y entre sans résistance. Une d'elles me disait sur son lit de mort : « Si Dieu m'appelle, est-ce que je ne puis pas désirer d'aller à lui ? » C'est l'élan d'une âme que Dieu invite et qui répond avec une joyeuse promptitude. Ce genre de désir est extrêmement bon.

Mais, quand Dieu ne veut pas, quand il ne donne aucun témoignage de sa volonté, quand on n'a pas encore reçu l'extrême-onction, ce désir n'est pas le désir de la Sainte Vierge, si soumis, tellement soumis qu'avec l'empire souverain qu'elle avait sur son Fils et le désir ardent que lui-même devait avoir de la placer sur le trône qu'il lui avait préparé, de présenter sa Mère à la cité céleste, de la couronner comme reine de l'Église militante, pour tout le temps que l'Église de ce monde combatta ici-bas, reine de l'Église triomphante dans l'éternité, cependant il l'a laissée un certain nombre d'années sur la terre.

Je ne crois pas qu'elle ait demandé à Dieu d'abréger sa vie. Elle a attendu l'heure marquée par sa volonté, et elle a dit comme elle l'avait dit à l'Annonciation : Je suis la servante du Seigneur<sup>159</sup>. Cependant, toute son âme tendait au ciel par un désir plein d'amour, un amour toujours croissant, une vue toujours plus parfaite des perfections divines, de ce qu'est Dieu, de ce qu'est Jésus-Christ pour la créature, pour l'âme rachetée, car la Sainte Vierge aussi avait été rachetée au moment de son Immaculée Conception. Elle tendait à l'union avec son divin Fils de toutes les forces de son âme, et ce désir allait toujours grandissant. Dès sa naissance, l'amour de la Sainte Vierge dépassait de beaucoup notre pauvre petit amour. On peut certainement le dire, puisque l'Église lui applique ces paroles : Sa fondation sur les montagnes saintes<sup>160</sup>, c'est-à-dire

<sup>159</sup>. Lc 1, 38.

<sup>160</sup>. *Fundamenta ejus in montibus sanctis*. Ps 86, 1.

qu'elle a commencé là où finit la perfection des saints. Son amour, quand elle était toute petite enfant, dans les bras de sa mère, dépassait déjà notre pauvre petit amour. Pensez quel degré cet amour toujours grandissant avait atteint au moment de son Assomption glorieuse.

Pour être ses filles, tâchons de désirer Dieu, de connaître Dieu, de l'aimer, de connaître Jésus-Christ, de désirer l'aimer avec un amour toujours plus patient, toujours plus soumis, prêt à souffrir pour l'amour de Dieu et en union à sa volonté, ne nous lassant pas de souffrir, désirant seulement que le bon plaisir de Dieu s'accomplisse en nous, et cherchant à le faire si parfaitement, si pleinement dans cette vie, que nous obtenions tout de suite après notre mort la gloire que nous espérons pour notre âme, et qui assurera celle dont notre corps doit jouir après la résurrection dernière.

\* \* \*

**De l'Avent**  
**Demander l'avènement du Règne de Jésus-Christ**  
**3 Décembre 1882**

***. Situation historique :***

*Le père d'Alzon est mort le 21 Novembre 1880. Le pays vit dans une atmosphère anticléricale. Le 5 Novembre, les Pères de l'Assomption ont été expulsés par la police des communautés de Paris et alentours. À Nîmes, l'expulsion, prévue pour le 7 Novembre, a lieu après la mort du père d'Alzon.*

*Le 28 Mars 1882, la loi Jules Ferry rend l'enseignement primaire obligatoire, gratuit et laïque.*

*Depuis des années, on craint pour les Congrégations féminines et mère Marie-Eugénie regarde au-delà des frontières, en vue de l'avenir, – tout en se préoccupant de la préparation des sœurs par rapport à l'enseignement public.*

*C'est ainsi que 1862 voit la fondation de Saint Sébastien et de Sidmouth, et l'ouverture, rue de Lübeck, de l'externat inauguré ailleurs, dans Paris, en 1877. La maison est placée sous le patronage de Notre-Dame de Salut (cf. présentation du Chapitre du 14.12.1873). La supérieure en est mère Marie-Catherine, et la bénédiction de la chapelle est évoquée dans le chapitre du 10 Novembre 1882.*

*Le 18 Avril, c'est la mort de mère Marie-Thérèse (Joséphine de Commarque), la première rappelée à Dieu des Sœurs de 1839. Mère Marie-Eugénie se souvient d'elle dans le Chapitre du 21 Avril.*

*Le 9 Juin, dans une courte allocution, elle recommande de prier...*

*“... pour l'Église que de grands dangers menacent, pour que Dieu détourne et brise les instruments de persécution auxquels il a laissé la force en ce moment, pour qu'il ne permette pas qu'ils aillent à détruire tout ce qui procure le salut des âmes en France”.*

*En Août, le 5<sup>e</sup> Chapitre Général de la Congrégation se tient à Auteuil, précédé d'une retraite prêchée par le père Picard, dont on célèbre les 25 ans de confesseur de la communauté. Des menaces politiques font craindre de n'avoir pas toujours la liberté de se revoir. Mère Marie-Eugénie écrit dans la Lettre d'indiction :*

*“Cette réunion peut donc avoir la solennité des jours qui précèdent la persécution, et plus que jamais, il faut y apporter des pensées et des cœurs généreux, des âmes pleines de foi.”*

*Après le Chapitre Général, le 27 août, elle fait une instruction sur la charité fraternelle en diverses circonstances, précisant :*

*“Cependant, il y a des péchés publics dont il faut concevoir de l’horreur, ceux qui se commettent pour pervertir la jeunesse et arracher les enfants à tout enseignement religieux. Ce sont des choses... que vous ne condamnerez jamais assez.”*

*Dans cette atmosphère, les chapitres du 1<sup>er</sup> et du 8 Septembre sont centrés sur la lumière et les ténèbres. Le premier : “Correspondance fidèle aux lumières que Dieu nous donne”, est un chapitre majeur sur Saint Augustin ; le second : “Demander à Dieu de séparer dans nos âmes la lumière des ténèbres”, comporte des allusions très précises aux temps actuels.*

*Le 27 Octobre, il s’agit du “premier des droits de Dieu, le droit de l’amour”...*

*Et le 3 Décembre, 2<sup>e</sup> Dimanche de l’Avent, c’est l’invitation pressante à demander l’avènement du règne de Jésus-Christ. Invitation de tous les temps, enracinée dans un moment précis de l’histoire, et y puisant une force nouvelle. Sans compter le titre, le mot règne est employé vingt-cinq fois : vingt-deux fois comme nom, trois fois comme verbe.*

### **. Sommaire du Chapitre**

*“C’est bien en ce temps que nous devons demander à Dieu que son règne arrive, car son règne n’est complet dans aucun des trois ordres que je voudrais vous indiquer.”*

- le règne social de Dieu.*
- le règne de Notre-Seigneur en nous.*
- un règne social à procurer par l’éducation.*



**. Une remarque : Les Conférences du père d'Alzon à Nîmes.**

*Durant les événements de 1870-71 (cf. Introduction des Chapitres de 1878), au prieuré de Nîmes, le P. d'Alzon avait donné aux Sœurs de l'Assomption, 53 conférences spirituelles – (5 Nov. 1870-20 Mars 1871) – sur “l'esprit et les vertus de l'Assomption”. Mère Marie-Eugénie y assistait, avec le noviciat de Paris, réfugié d'abord en Suisse lors de la guerre franco-prussienne.*

*La 4e Conférence, le 8 Novembre 1870, a pour titre : “L'avènement du règne de Notre Seigneur” ; elle est conservée – reprise par les sœurs – en un long texte de dix-neuf pages manuscrites, qu'il est intéressant de lire attentivement. L'introduction part du prologue de la Règle de Saint Augustin, dont le commentaire se trouve dans la devise : “Adveniat regnum tuum”. Deux parties sont proposées :*

- Que doit être le règne de J.C. pour vous ?*
- Comment devons-nous procurer l'avènement du royaume de Jésus-Christ ?*
- Le Règne consiste dans la proclamation des droits universels de Dieu et la royauté de Jésus-Christ sur les âmes.*
- Les moyens de son avènement : le désintéressement entre les riches et les pauvres (allusion précise à l'œuvre des sœurs dans les monastères transformés en ambulances durant la guerre), l'action par l'éducation, Dieu dans la société, Jésus Christ révélé aux âmes, le travail pour l'Église.*

*Ce texte traite donc, à sa manière, les points principaux abordés par mère Marie-Eugénie, 12 ans après, dans le chapitre de 1882, alors que la situation politique et religieuse s'est aggravée.*

*Au terme de ses conférences, le père d'Alzon écrivait : "Si j'ai donné quelque chose, j'ai aussi énormément reçu. C'est cette communication réciproque qui est la source de ce que j'ai pu dire."*

*Lequel a inspiré l'autre ? Une fois de plus, nous reconnaissons "des intuitions communes et une influence réciproque" (cf. Études d'Archives n°4, p.73).*

\* \* \*

3 décembre 1882

**L'Avent :**  
**demander pendant ce temps**  
**l'avènement du Règne de Jésus-Christ<sup>161</sup>**

Mes chères filles,

Nous entrons dans le temps de l'Avent. Toute la liturgie romaine est pleine d'appels, de désirs du Messie et de désirs de sa venue. Ce temps est-il seulement la commémoration, le souvenir de cette longue attente de quatre mille ans, pendant laquelle les patriarches et les prophètes appelaient par d'ardents désirs celui qui devait venir donner au monde une loi parfaite, une loi toute d'amour ? C'est bien cela, mais ce n'est pas tout.

Quand l'Église met sur nos lèvres ces appels à Jésus-Christ, c'est non seulement pour nous rappeler les appels de l'ancien temps, mais surtout pour nous exciter à désirer l'avènement de Jésus-Christ en nous. Vous savez cette parole si chère à l'Assomption, cette demande du Pater que nous répétons chaque jour : Que ton Règne arrive<sup>162</sup>. C'est bien en ce temps que nous devons demander à Dieu que son règne arrive. Le règne de notre Seigneur n'est complet dans aucun des trois ordres que je voudrais vous indiquer.

Je dirai d'abord son règne social. Jamais peut-être le règne de Dieu n'a été plus méconnu que maintenant. Malgré tout ce n'est pas le moment de se décourager. Voyez les saints : malgré la difficulté des temps où ils vivaient, jamais ils ne se sont découragés. Jamais ils ne se sont lassés de demander que le règne de Dieu arrive, que son nom soit respecté, qu'il soit

---

<sup>161</sup>. Ce Chapitre a été relevé dans les *Textes Fondateurs*.

<sup>162</sup>. *Adveniat regnum tuum*.

adoré, que l'Évangile triomphe dans le monde. Chaque jour à l'Office nous redisons cette parole : Adorons et prosternons-nous devant le Seigneur, parce qu'il est notre Dieu<sup>163</sup>. Par cette invitation, ce n'est pas seulement nous que nous mettons aux pieds de notre Seigneur, c'est toute l'Église, ce sont toutes les créatures. Il ne faut jamais cesser de demander ce règne universel et social du Seigneur, quelque triste que soit la vie du dehors.

Lorsque l'Angleterre était tout entière courbée sous le joug du protestantisme, quand il restait à peine quelques églises, quelques catholiques dispersés, quelques prêtres obligés de se cacher pour célébrer le saint sacrifice, le culte de Dieu était certainement bien amoindri dans ce pays. Cependant, ces quelques chrétiens fervents ne cessaient de demander que la vraie foi revînt dans l'île des Saints. Et ils l'ont obtenu. Bien que la foi n'y règne pas entièrement, néanmoins comme elle s'est développée ! Combien n'y a-t-il pas maintenant d'églises, de monastères, de prêtres, de religieux ! Les conversions y sont nombreuses, et c'est l'effet de la prière.

Pendant les persécutions des premiers siècles, l'Église semblait noyée dans le sang ; cependant, chacun des martyrs demandait et espérait la conversion du monde païen et le triomphe de l'Église.

Il ne faut donc pas se lasser de demander le règne de Dieu, même dans un temps comme le nôtre, où l'insolence de la négation semble monter vers Dieu et lui dire : « Tu n'es pas, je ne te reconnais pas, je me mettrai à ta place. » On croit entendre de nouveau ces paroles que le Saint-Esprit mettait sur les lèvres de David : L'insensé a dit dans son cœur : il n'y a pas de Dieu<sup>164</sup>. Ce n'est pas seulement dans leur cœur qu'ils le

---

<sup>163</sup>. Ps 94, 6-7.

<sup>164</sup>. Ps 13, 1.

disent, ces hommes impies. C'est tout haut, c'est dans leurs lois, dans leurs institutions.

Ils passeront, ces hommes de négation et d'orgueil. Comme le dit notre Seigneur dans l'Évangile : Le ciel et la terre passeront, mes paroles ne passeront pas<sup>165</sup>. Il convient donc aux âmes fidèles de demander à Dieu que son règne s'établisse dans ce monde qui n'en veut plus.

Il convient d'appeler ce règne par d'ardents désirs et de dire à notre Seigneur : « Venez avec votre douceur qui convertit, avec votre puissance qui subjugué. Venez avec tous les charmes de votre sagesse et de votre beauté. Venez avec la splendeur de votre doctrine et de votre vérité. Venez, illuminez le monde. Venez et sauvez-nous. » Nous le répéterons souvent pendant ce temps : « Venez, Seigneur Jésus, et sauvez-nous. »

À un autre point de vue, nous devons demander la venue de notre Seigneur, nous qui sommes ses servantes et qui faisons profession ouverte de le reconnaître comme notre seul Maître. Voyez, mes sœurs : certainement, notre Seigneur règne en nous, et nous disons toutes et de tout notre cœur qu'il est notre Dieu, notre Seigneur, notre Roi.

Est-ce que son règne est entièrement établi en nous ? Qui ne sent qu'en soi-même il y a encore quelque chose à ajouter à ce règne de notre Seigneur ? Il faut donc le supplier de devenir de plus en plus le Maître, le Sauveur et l'Époux. Il faut que dans tout ce que nous faisons, dans notre enseignement, notre direction, notre influence, dans tout ce qui sort de nous, ce soit lui qui se manifeste, et que dans toutes nos puissances il n'y en ait pas une qui lui échappe. Il faut lui demander que de plus en plus nous réalisons cette parole de saint Jean-Baptiste : Il faut qu'il croisse et que je diminue<sup>166</sup>. Que ce soit lui qui paraisse en nous. Que ce soit lui partout et toujours.

---

<sup>165</sup>. Mt 24, 35.

<sup>166</sup>. Jn 3, 30.

C'est là toute la vie religieuse : diminuer de manière à faire croître et augmenter dans l'âme la vie de Jésus-Christ. Quand nous avons affaire à une âme religieuse, si nous pouvons dire, en la voyant : on ne trouve guère d'elle en elle, on ne sent pas beaucoup la créature, on ne sent plus jamais la personnalité<sup>167</sup>, mais ce que l'on sent, ce que l'on voit, c'est Jésus-Christ en elle, qui vit, qui règne, qui agit, qui travaille et qui sert – ici je parle pour toutes, et dans les emplois les plus humbles ce peut être Jésus-Christ qui sert ; – si nous voyons cela, dis-je, nous sommes édifiées. C'est donc là où nous devons tendre. Mais comme ce n'est pas toujours ce qu'on trouve, chacune doit demander avec ardeur le règne complet de notre Seigneur en elle et le renouvellement de sa venue.

Il y a aussi un règne social de notre Seigneur Jésus-Christ que nous pouvons procurer et que nous devons demander. Nous avons des œuvres de zèle. Nous avons affaire aux enfants. Est-ce que vous croyez que la grande affaire pour nous, c'est qu'elles passent bien leurs examens, qu'elles sachent plus ou moins de géographie ou d'histoire ? Ce n'est pas cela. C'est former le règne de notre Seigneur en elles, obtenir en elles l'avènement de notre Seigneur, procurer par l'éducation cette grande merveille d'une famille chrétienne, d'une famille où l'esprit chrétien domine tellement que les enfants soient comme pénétrés, dès leur naissance, de ce qui doit faire d'eux de vrais chrétiens.

Si par l'enseignement nous arrivons à faire des filles chrétiennes d'abord, puis des femmes et des familles chrétiennes, n'aurons-nous pas contribué au règne social de Jésus-Christ ? Car enfin, ces enfants, ce sont comme des racines d'où sortiront des tiges de familles chrétiennes. De ces familles, il en peut sortir d'autres. Si ces générations sortent de

---

<sup>167</sup>. « Personnalité » : mot employé par mère Marie-Eugénie dans un sens péjoratif.

notre enseignement, nous aurons vraiment travaillé à procurer le règne de Jésus-Christ dans la société.

C'est aussi à demander. Nous sommes bien peu de chose pour faire les œuvres de Dieu. C'est pourquoi il faut prier pour ces âmes, pour ces familles, pour ces pauvres enfants.

Quand nous demandons avec foi, avec espérance, pour l'Église, le règne de Jésus-Christ, c'est un bien auquel nous ne touchons pas directement. Nous y touchons en Jésus-Christ qui, lui, touche à toutes choses. Là, nous n'avons rien à faire.

Mais lorsque nous demandons pour notre propre sanctification, pour nos maisons, que le règne de notre Seigneur soit parfait, quand nous demandons pour ces enfants, qui ont été dans nos mains et en qui nous avons établi le règne de notre Seigneur, qu'elles portent dans leur famille cette pureté de la foi, ces principes énergiques du christianisme, nous demandons alors des choses auxquelles nous touchons ; nous pouvons y travailler avec une grande ardeur, dont la flamme rejaillira sur nous.

Mettons-nous pendant cet Avent dans une grande ferveur de désirs, de foi, de prière. Cette ardeur pénétrera notre action et la rendra d'autant plus puissante, que nous aurons désiré davantage procurer ce règne.

Il faut que l'on sente qu'entre nous et nos enfants, entre nos enfants et leurs familles il y a eu une créature dont Dieu s'est emparé, qu'il a faite sienne, dans laquelle il a établi son règne si entièrement que, par elle, il a pu se manifester à l'âme de ces jeunes filles, lesquelles doivent à leur tour le manifester dans leur famille.

\* \* \*

**Sur l'anniversaire de la fondation – 2 Mai 1884.**

## **. Situation historique**

1884, 46<sup>e</sup> anniversaire de la fondation : c'est une année durant laquelle mère Marie-Eugénie revient souvent, dans ses instructions de chapitre, sur les commencements de la Congrégation, c'est aussi l'année de la fondation de Lourdes, 26 ans après les apparitions. Le projet existe depuis déjà 10 ans ; alors il s'agissait, comme l'écrivait mère Marie-Eugénie au père d'Alzon, "d'une maison de retraite et de prière, ... fruit de l'œuvre des pèlerinages qui est l'œuvre des vôtres." Finalement, les circonstances orientent vers la reprise d'un pensionnat de Bénédictines, avec le monastère qu'elles ont fait construire en face de la grotte. L'influence de mère Thérèse-Emmanuel est importante pour cette fondation.

À la récréation de Sainte Catherine, notent les Annales, mère Marie-Eugénie parle des commencements de l'Assomption et des premières sœurs que nous avons perdues.<sup>168</sup> Le 2 Mai, elle évoque pour les sœurs le souvenir de "ces premiers jours", dans la relecture de "tout ce que Notre Seigneur a fait pour nous".

Ce Chapitre du 2 Mai est complété par celui du 9 Mai sur la "dévotion à la Sainte Vierge" : "Si nous appartenons à Notre Seigneur, c'est avec Marie, par Marie, et comme filles de Marie", et celui du 16 Mai sur "la pureté de l'amour de la Sainte Vierge" : "Cet amour est le modèle du nôtre", ainsi que par les deux chapitres sur l'éducation du 23 Mai et du 30 Mai 1884.

Le 13 Juin, c'est l'explication de la parole de Saint Augustin : "De l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi", avec un passage sur la fondation et le fondement de la Congrégation : "Il ne faut pas croire que ce sont seulement les toutes premières sœurs qui ont la charge de bâtir cette cité de

---

<sup>168</sup> Cf. Partage-Auteuil n° 38, p. 8.



*l'Assomption... Vous avez toutes la charge de donner l'exemple à celles qui vous suivront... Il faut bâtir sur la pierre qui est Jésus-Christ".*

*Enfin, le 18 Août, mère Marie-Eugénie recommande à la communauté de "mettre la retraite sous la protection de la Sainte Vierge". Elle parle de la vie communautaire et de "notre ancien esprit, celui qui régnait parmi nous dans nos commencements<sup>169</sup>". (1)*

### **Textes d'archives :**

*De cette année 1884, le texte de plusieurs chapitres, repris après l'audition sur de grandes feuilles manuscrites, a été revu, annoté et corrigé par mère Marie-Eugénie en vue de l'impression<sup>170</sup>. Celui du 2 Mai en particulier comporte de larges corrections ; certains passages ont été entièrement refaits.*

*Relecture et corrections ajoutent à la valeur du texte dans lequel il est bon de suivre les avancées et les précisions de la pensée.*

\* \* \*

---

<sup>169</sup>. Cf phrase en exergue au chapitre de la Vie communautaire de la Règle de Vie 1982 – et présentée dans Partage-Auteuil n 37, p. 27-29.

<sup>170</sup>. Série MO 1 GA.

2 mai 1884<sup>171</sup>

## L'anniversaire de la fondation

Mes chères filles,

Nous venons de célébrer l'anniversaire de notre fondation. En revenant sur ces premiers jours, en voyant tout ce que notre Seigneur a fait pour nous, j'ai été frappée d'une pensée que j'ai besoin de vous exprimer. C'est que dans notre œuvre tout est de Jésus-Christ, tout est à Jésus-Christ, tout doit être pour Jésus-Christ.

Tout est de Jésus-Christ. Qui donc, mes sœurs, en dehors de celui qui nous appelait, avait la pleine conception de ce que nous devons être ? Personne, ni celui qui<sup>172</sup>, à sainte Anne d'Auray, croyait avoir reçu la révélation d'un dessein de la très Sainte Vierge sur des filles consacrées au mystère de son Assomption. Ni celles qui, appelées les premières, ont travaillé chacune selon son pouvoir, et dont le plus grand mérite a été de se livrer sans réserve à des desseins encore inconnus.

Notre esprit, le premier de nos biens, comment s'est-il formé ? Cet ensemble que nous comprenons toutes et qui est le caractère propre de notre Institut : avant tout, Jésus-Christ, le Roi de l'éternité, vivant dans les âmes et vivant dans son Église, l'extension de son règne au-dedans et au-dehors de nous, un grand esprit de prière appuyé d'une part sur l'Office divin, où nous trouvons les traces des saints et les dévotions de l'Église ; et d'autre part sur l'adoration du très Saint Sacrement où nous entrons avec notre Seigneur Jésus-Christ dans les quatre fins de son divin sacrifice. Le rosaire que le long du jour

<sup>171</sup>. Ce chapitre fait partie des *Textes Fondateurs*, p. 117 et suivantes. Il a été corrigé par mère Marie-Eugénie. Certains paragraphes sont entièrement de sa main.

<sup>172</sup>. Monsieur l'abbé Combalot.

je vois si souvent entre vos mains. Le chemin de la croix qu'un si grand nombre d'entre vous trouvent encore le temps de faire. Puis une certaine liberté d'esprit qui laisse à chacune le caractère de sa grâce. L'ardeur qui doit nous porter aux vertus, non par contrainte ni à l'aide d'une surveillance minutieuse, mais par l'expansion d'un cœur fidèle qui va au-devant de l'obéissance, de la pauvreté, de l'humilité, de la régularité, de la patience, de la mortification pour plaire à Jésus-Christ et pour le suivre, de telle sorte que nous ne voulions céder à aucun autre Ordre dans ces vertus, tout en ne faisant que ce qui se peut concilier avec notre travail et avec notre Règle.

Et cet esprit de fraternité, plein de respect et de simplicité, ce quelque chose aussi qui nous rapproche des anciens Ordres, la forme d'éducation qui en découle pour nos élèves, qui donc la voyait alors ? Qui savait que nous aurions le grand Office et le saint Sacrement exposé dans tant de chapelles ? Tout cela, qui le prévoyait ? Notre Seigneur seul le connaissait, et c'est sous sa conduite que, petit à petit, par les Règles, par les usages, par les grâces qui nous étaient accordées, par les sœurs que Dieu nous envoyait, par les conseils et par les vertus de ceux avec qui Dieu nous mettait en rapport, toutes ces choses se sont révélées. À nous maintenant de les conserver et de les développer.

Voilà pour l'esprit. Mais les personnes elles-mêmes, qui les a envoyées ? N'est-ce pas notre Seigneur qui, de loin et de près, par ses charmes tout-puissants, les attirait à son service ?

Vous le connaissez toutes, mes sœurs, ce charme que Jésus-Christ exerce au fond d'une âme et par lequel il la remplit et l'attire. Vous savez comme il fait resplendir à nos yeux la blanche couronne de la virginité, comme il sait nous embraser de l'amour de son service et de sa beauté si méprisée aujourd'hui, la beauté de son enfance, de sa croix, de son saint Évangile. Et vous voyez comment c'était Lui encore qui, par

son action secrète, amenait les âmes à l'œuvre qu'il voulait former. Tout est donc de Jésus-Christ.

Tout est à Jésus-Christ. Rien de plus nécessaire que de remplir son âme, son intelligence, sa volonté de cette pensée que tout est à Jésus-Christ. Les choses, les biens, les maisons, tout ce dont nous usons sur la terre n'est pas à nous. Nous avons commencé dans un pauvre petit appartement, puis dans des maisons louées. Nous étions quelques pauvres filles sans un lieu sur la terre. Dieu a donné les couvents, les jardins, les pensionnats, les chapelles, les meubles, les objets d'art. Tout vient de lui.

Est-il dans l'ordre que nous nous y attachions, que nous les considérions comme à nous ? N'est-il pas plutôt dans l'ordre que nous sachions que nous sommes à Jésus-Christ et que ces choses aussi sont à Jésus-Christ ? C'est Jésus-Christ qui les a données. C'est à lui qu'elles appartiennent. C'est pour lui que nous en usons Et s'il lui plaisait de permettre qu'on nous les retire, devrions-nous en être troublées ? Emportant l'esprit qu'il nous a donné, ne pourrions-nous pas nous estimer heureuses d'aller, en quelque lieu que ce soit, recommencer ce qui a fait la ferveur de nos commencements ?

Je passe rapidement sur les biens. J'en viens aux personnes, qui doivent être toutes pour Jésus-Christ. Du reste les personnes aussi, celles que l'on aime et de qui on a reçu quelque bien, peuvent sembler une propriété. S'y attacher plus qu'aux biens et aux choses, cela peut être naturel. Ce n'est pas ce que Dieu attend d'âmes qu'il a choisies pour l'extension de son règne.

Que tout soit donc pour Jésus-Christ. Je parlais tout à l'heure, mes sœurs, du charme souverain par lequel Dieu attire les âmes : ce charme souverain, c'est la donation de Lui-même. Quelle donation que celle de l'Incarnation du Verbe ! Dans la sainte Enfance, quel abandon, quel dépouillement, quelle

dépendance ! À quelle impuissance Dieu se réduit pour se donner à nous !

La prédication évangélique est encore un grand mystère de donation : c'est la vérité, c'est le salut, c'est lui-même que Jésus-Christ donne, jusqu'à ce qu'il se donne plus entièrement encore par la sainte Eucharistie, et qu'il s'étende sur la croix pour nous donner sa vie et jusqu'à la dernière goutte de son sang. Qui ne sent que c'est par là que Jésus-Christ nous a appelées, par la beauté de son don, la beauté de son amour, de son abandon, de sa générosité ? Nous aurait-il appelées à autre chose ? Oh non, il nous a appelées à nous donner comme il s'est donné. Si, dans l'Incarnation, il se donne tout aux hommes, par la vie religieuse nous nous donnons tout à lui.

Dans son enfance, il nous tend les bras, pour que nous soyons petites, obéissantes, livrées sans aucune résistance possible à tous ses divins vouloirs. Quelle sera la forme de notre vie ? Fera-t-il de nous des apôtres, en nous appelant à travailler au loin ? Ou bien des victimes, en nous étendant sur un lit de douleurs qui sera notre croix ? De toute façon, ce qu'il attend de nous, c'est un parfait abandon, de telle sorte qu'ayant tout reçu de Jésus-Christ, tout ce que nous sommes soit à Jésus-Christ, pour être employé par lui et pour lui.

Que nous soyons jeunes ou que nous ne le soyons plus, cherchons donc dans un abandon sans réserve à étendre nos âmes vers un ardent désir de l'extension du règne de Jésus-Christ, pour nous y dévouer de tout notre pouvoir, à l'exemple des apôtres dont nous faisons mémoire en ce temps de la résurrection. Que faisait alors notre Seigneur ressuscité ? Il formait son Église, achevait d'armer ses apôtres pour l'apostolat et pour le martyre, car tous ont été martyrs. Il les armait pour répandre la vérité, pour lui appartenir sans réserve, pour être l'incarnation de sa doctrine, pour la porter sur tous les points du monde.

L'évangélisation du monde par les apôtres est un miracle. C'est un miracle certain, et il n'y a pas un lieu de la terre alors connu, où un apôtre n'ait posé le pied pour y porter la doctrine de Jésus-Christ. Où en trouvaient-ils la puissance ? Dans leur union au divin Maître. Ils enseignaient l'Évangile ; ils étaient l'expression même de l'Évangile. Jésus-Christ vivait en eux, et tout prêchait dans leur personne. Tâchons d'exprimer en nous la vie de Jésus-Christ. Tâchons de recevoir de lui ce que nous devons donner aux autres. Abandonnons-nous sans réserve. Efforçons-nous de contribuer, chacune selon nos faibles moyens, à étendre son règne ; travaillons, étant épouses, à devenir apôtres.

Ces pensées m'ont frappée en voyant ce que Dieu a fait de si peu de chose. Je voulais les livrer à votre méditation, afin de leur faire porter les fruits que Dieu attend. Croyez-vous que notre Seigneur a fait pour rien ce miracle ? Faire quelque chose de rien est un miracle : c'est un plus grand miracle que de chasser la maladie d'un corps qui a déjà la vie. Quel grand miracle donc que de faire de rien quelque chose de complet, de saint, d'agréable à Dieu, comme doit l'être une Congrégation religieuse, dont il faudrait que le Prophète puisse dire : Que tes tentes sont belles, ô Israël<sup>173</sup>, que tes bataillons sont bien rangés !<sup>174</sup> Tâchons d'être des bataillons bien rangés. Soyons fidèles, reconnaissantes, répondons au miracle, continuons-le.

Que tous les desseins de Jésus-Christ soient accomplis par la libre volonté de chacune de nous, par un amour ardent et généreux, s'étendant à tout ce que notre Seigneur peut nous demander de perfection, d'œuvres de zèle, de souffrances peut-être, mais toujours d'amour et de générosité.

---

<sup>173</sup>. Nb 24, 5.

<sup>174</sup>. Cant 6, 3 (Vulg.).

**Bâtir notre œuvre et notre enseignement  
sur le fondement de la foi.  
28 Avril 1889.**

***Les chapitres de 1889***

*Le volume imprimé des Chapitres de 1876-77 contient en outre sept chapitres de 1888 (dont 2 sur mère Thérèse-Emmanuel) et deux chapitres de l'année 1889 : le 27 Janvier et le 28 Avril. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'autres chapitres. En effet, les Archives conservent un cahier comportant le texte corrigé de dix-huit chapitres de 1889, entre le 13 Janvier et le 29 Décembre<sup>175</sup>. Celui du 28 Avril porte la mention : "Corrigé par Notre Mère".*

*Ces chapitres ont été transcrits dans un volume, selon le procédé lithographique de l'époque ; en outre, deux chapitres, mentionnés dans les Annales, n'ont pas été reproduits. Dans ce même volume, nous pouvons lire quinze chapitres de 1888, soit huit de plus que dans le volume imprimé.*

**. Situation historique :**

*1889 : année du Cinquantenaire de la Congrégation. L'année précédente, 1888, a été marquée par la joie de l'approbation des Constitutions à Rome, le 11 Avril 1888, et la fondation en cette ville ; par la tristesse de la mort de mère Thérèse-Emmanuel à Cannes, le 3 Mai, et par la réunion du 7<sup>e</sup> Chapitre Général, célébrant le Jubilé des 50 ans le 28 Août, en la fête de Saint Augustin.*

*Le 2 Septembre 1888, après ces événements, mère Marie-Eugénie commente, dans une instruction de chapitre :*

---

<sup>175</sup>. Série MO 1 G17.

*“Nous venons de recevoir de Dieu de grandes consolations : l’union des cœurs, la joie de nous trouver à peu près toutes à ce Jubilé ; je parle des Mères. Il en manquait une, plus regrettée que toutes les autres, mais sa présence s’est fait sentir au milieu de nous et sa bénédiction était sur nous. Ce sont là des consolations... Cette grande fête était très belle... Nous devons en remercier Dieu... À l’heure de l’épreuve, il faut se souvenir de l’heure de la joie ; et à l’heure de la joie, il faut se préparer à l’épreuve... La fin de toute épreuve intérieure, c’est que Jésus Christ vive en nous.”*

*Le 30 Avril 1889, grande fête pour les anciennes élèves et les délégations des diverses maisons ; profession de dix sœurs : cinq de vœux temporaires, cinq de vœux perpétuels.*

*Le 28, mère Marie-Eugénie parle de nos commencements :*

*“C’est cette semaine que nous célébrons l’anniversaire du jour où nous nous sommes d’abord réunies” et de “l’esprit qui doit présider dans l’avenir à nos décisions, à nos travaux, à nos œuvres.”*

### **. Sommaire du Chapitre :**

*- D’abord, le rappel de la petitesse des commencements et de la foi des sœurs en l’avenir de l’œuvre dont l’esprit était de tout “bâtir sur la doctrine chrétienne.”*

*- L’évocation d’une expérience commune : “les inconvénients d’un enseignement s’inspirant de principes divers” ; le rappel du principe qui est à la base de notre œuvre : la foi chrétienne.*

*- Une réflexion sur notre enracinement dans l’Église, sur le grand Office, “une des sources de notre vie.”*

*- Un regard sur l’Église de France et le souvenir du père d’Alzon, “le meilleur de nos amis, un père pour nous.”*



28 avril 1889

**Bâtir notre œuvre et notre enseignement  
sur le fondement de la foi<sup>176</sup>**

Mes chères filles,

C'est cette semaine que nous célébrons l'anniversaire du jour où nous nous sommes d'abord réunies. C'était une réunion bien petite et bien faible. Une chose qui m'étonne, quand je regarde en arrière, c'est qu'aucune de nous n'ayant eu la pensée de fonder – car je n'y pensais pas, et mère Thérèse-Emmanuel ou sœur Marie-Augustine pas plus que moi – nous n'ayons cependant jamais eu, dans ces commencements, un instant de doute sur l'avenir de l'œuvre dont Dieu nous chargeait. Il est vrai que monsieur Combalot, le seul qui voulait fonder et qui nous avait prises comme instruments, ne doutait pas un instant de l'avenir : sa confiance se communiquait à nous.

Mais il y a une autre raison que je suis bien aise de reprendre aujourd'hui. C'est la pensée qui doit toujours présider dans l'avenir à nos décisions, à nos travaux, à nos œuvres.

Quand nous nous réunissions, l'œuvre tout entière ne consistait pour nous qu'à donner aux enfants des pensées conformes à celles de l'Église, à bâtir tout sur la doctrine chrétienne. Nous avons toutes éprouvé les inconvénients d'un enseignement s'inspirant de principes divers, mondains ou anti-catholiques. Ce n'était cependant pas qu'on eût dans notre éducation un parti pris d'éloigner le nom de Dieu et de ne pas vouloir mettre la religion comme fondement de notre enseignement ; mais les convictions manquaient : on lisait des livres de toute espèce, on avait des professeurs de toute

---

<sup>176</sup>. Ce Chapitre est conservé dans un cahier manuscrit de la série MO1 G (n° 17) et porte la mention : « Corrigé par Notre Mère. » Mais nous ne savons pas quelles ont été ses corrections.

croyance. Il était impossible d'être arrivées à l'âge que nous avons, avec une certaine culture d'esprit, mère Thérèse-Emmanuel le sentait comme moi, sans avoir compris l'immense inconvénient d'avoir dans son intelligence des choses qui ne partent pas toutes de la vérité.

Aussi le principe que nous voulions mettre à la base de notre œuvre, c'était de ne donner aux enfants que les idées qui viennent de la foi chrétienne, les idées de l'Église. En effet, nous aurions cessé et nous cesserions d'exister, nous n'aurions plus de raison d'être si nous nous propositions autre chose, si ce n'était pas toujours le fondement sur lequel nous voulons bâtir l'enseignement de la jeunesse.

Vous comprenez, mes filles, qu'il faut que tout ce qui arrive à l'intelligence de nos enfants soit fondé sur la foi, afin que cette intelligence convaincue puisse, au jour du danger, devenir une force qui les maintienne ou les ramène dans la ligne du devoir chrétien. Au commencement nous avons voulu, et nous voulons encore, prendre les idées et les traditions de l'Église.

Nous ne pensions pas à faire du nouveau, nous en étions souverainement éloignées. Nous ne pensions qu'à profiter de ce qui était ancien et traditionnel dans l'Église. C'est le caractère que reconnaissent en nous les religieux et les religieuses des Ordres anciens. Nous avons leur esprit traditionnel, nous en avons le caractère, les idées, les pratiques. C'est même pour cela que nous avons pris le grand Office un peu plus tard.

Le grand Office est une des sources de notre vie, et celle où nous pouvons puiser cet esprit de l'Église. Je comprends ce que nous disions alors : « Il est impossible que Dieu ne veuille pas notre œuvre. Il est impossible qu'il ne veuille, pour un grand nombre d'enfants, une instruction éclairée par les principes qui sortent de la foi et de l'enseignement de l'Église. »

C'était là le vrai sujet de notre confiance. Au fond, monsieur Combalot ne désirait pas autre chose. Malgré son imagination, son manque de suite et de raison dans ce qu'il entreprenait, la vivacité de sa foi, son long contact avec les évêques les plus distingués de France avaient rempli son esprit des idées que je viens d'exprimer, sauf pour l'Office cependant, car il ne nous y a pas poussées.

Quand nous avons demandé à monseigneur Affre de prendre le grand Office, celui-ci fit d'abord bien des difficultés et nous proposa de dire l'Office du diocèse de Paris en français. Je lui fis remarquer que nous pouvions avoir des fondations (il avait été question pour nous d'aller à Strasbourg dont il avait été nommé évêque), faudrait-il prendre alors l'Office de chaque diocèse ? Ne serait-ce pas un grand embarras ? Cette objection parut péremptoire à monseigneur Affre, et il nous laissa prendre le grand Office de l'Église en latin.

Pourtant monseigneur Affre était un grand évêque. Il n'avait certes pas d'idées contraires à la foi ; mais peut-être en avait-il qui n'étaient pas celles de l'Église. Les idées gallicanes avaient dominé sa jeunesse et l'empêchaient d'apprécier les traditions de l'Église, ce qui était ancien dans l'Église, ce qui tenait à l'Église romaine. À part cela il avait une grande intelligence et un grand talent, et sa mort a été admirable.

Mais les évêques dont les idées ont eu le plus d'action sur nous sont monseigneur Gerbet, monseigneur de Salinis en qui monsieur Combalot avait une confiance illimitée et qui avait les idées les plus justes, le cardinal Gousset, l'homme de la tradition, l'homme de l'Église par excellence. Trois grandes idées ont dominé la vie de monseigneur Gousset : faire reconnaître et soutenir l'infailibilité du Souverain Pontife ; faire prévaloir le dogme de l'Immaculée Conception qui n'était pas encore défini, et enfin répandre les doctrines de théologie

morale de saint Alphonse de Liguori, parce qu'il jugeait qu'elles sauvaient plus d'âmes et qu'elles étaient très nécessaires dans le temps où nous vivons.

Depuis sa mort, le dogme de l'infailibilité et celui de l'Immaculée Conception ont été définis, et saint Alphonse de Liguori a été déclaré docteur de l'Église. Vous voyez que le cardinal Gousset avait le sens de l'Église. On peut dire qu'il était l'homme de l'Église des pieds à la tête.

Je me rappelle l'avoir vu une fois très fâché contre un prédicateur qui avait prêché une retraite à ses prêtres : « Madame, me disait-il avec indignation, il leur parle de beaucoup de dévotions, mais il ne leur a pas parlé une fois du Souverain Pontife. Il ne leur a pas parlé de Rome, du centre de l'Église ! J'ai été obligé de me lever pour suppléer à ce qu'il ne disait pas ! Je ne pouvais pas souffrir qu'il ne leur parle pas du Siège de Pierre et du Souverain Pontife ! » L'influence de monseigneur Gousset a été chez nous bonne, traditionnelle et éminemment dans le sens de ce que nous devons être.

Nous avons connu d'autres évêques dans les mêmes idées, monseigneur Gay, monseigneur Pie dont j'ai souvent pris conseil, et d'autres encore qui nous ont engagés et aidés à marcher tout à fait dans cette voie qui était la nôtre. Ce sont ces hommes-là dont les idées ont dominé chez nous. Monsieur Combalot en était l'écho : ils étaient ses amis. Il appartenait à leur école et prenait leurs conseils. Quelques-uns d'entre eux avaient même pensé à faire une œuvre dans le sens de la nôtre. Monseigneur Gerbet avait songé à établir des diaconesses comme servantes de l'Église. Mais c'était une œuvre trop extérieure pour y joindre la vie intérieure, la vie liturgique et monastique.

Quand, dans mon dernier séjour à Rome, je disais au cardinal Parocchi : « Notre œuvre est comme l'expression des pensées de tel et tel évêque » que je lui nommais, il me

répondit : « Ah ! ma Mère, c'était alors l'âge d'or de l'Église de France. Ces évêques étaient dans toutes les idées bonnes et justes : je crains bien que ce ne soit maintenant l'âge de fer de l'Église de France. » Cette parole peut paraître sévère, et ne veut pas dire que, actuellement, nous n'ayons des hommes d'un très grand mérite. Mais il est certain qu'il y avait alors un mouvement incomparable ! Dom Guéranger était à la tête de ce mouvement. J'ai eu moins de rapports avec lui. Aujourd'hui nous sommes en relation avec ses religieux, et je m'en félicite, car ils sont dans l'ordre d'idées auquel nous devons appartenir.

Enfin, mes sœurs, le meilleur de nos amis, le père d'Alzon, qui a été un père pour nous, était avant tout l'homme des doctrines romaines. Toutes ses conversations, tous ses enseignements étaient remplis de l'esprit de foi. Ce qu'il a aimé chez nous, c'est surtout le but dont je vous demande de ne jamais vous écarter.

Vous êtes nombreuses aujourd'hui, mes chères sœurs. Rappelez-vous bien que si jamais nous manquions à notre mission, Dieu cesserait de nous bénir. Nous donnons à nos enfants une éducation que le monde ne croit pas si catholique, mais qui l'est en effet, parce que nous habituons nos enfants aux Offices de l'Église. Nous leur en donnons l'intelligence et l'amour. Nous les enseignons – du moins je l'espère – dans le sens que je viens de dire, de manière que tout ce qui entre dans leur intelligence vienne de la foi et de l'Église catholique.

\* \* \*



**"CONSEILS SUR L'ÉDUCATION"**  
**donnés par mère Marie-Eugénie de Jésus, en 1842,**  
**aux premières Religieuses de l'Assomption**  
**N° 1511**

*. Situation historique*

*En octobre 1841, rue de Vaugirard, les premières sœurs sont huit (dont cinq ou six pouvant assumer des cours et deux pouvant être chargées de la mission de surveillance et de présence maternelle). À cette date, une première pensionnaire est inscrite : Emma Ryan, 12 ans, irlandaise, d'une famille amie de mère Thérèse-Emmanuel. Une seconde, française, de 10 ans, la rejoint en décembre, puis une troisième de 12 ans, en janvier 1842. En avril s'ajoutent deux nouvelles élèves de 8 ans et une de 5 ans. Au printemps de cette année 1842, la communauté déménage de la rue de Vaugirard à l'Impasse des Vignes.<sup>177</sup>*

*Le 23 Juin, mère Marie-Eugénie écrit au père d'Alzon<sup>178</sup> :*

*... "Maintenant que nous sommes tout à fait installées, je pourrais donner plusieurs heures à l'étude, je n'en ai pas le courage... Si je dois étudier, dois-je achever le cahier sur l'éducation et des méditations<sup>179</sup> que j'avais commencé d'écrire pour nos sœurs."*

*La réponse du Père n'existe malheureusement plus. On peut cependant supposer qu'elle a orienté vers la continuation de ce travail, puisqu'il a abouti à un texte intitulé : "Conseils sur*

---

<sup>177</sup>. Cf. Origines II, chapitre I.

<sup>178</sup>. Volume VII, n° 1553.

<sup>179</sup>. Volume VI, n° 1526-1527.

*l'éducation*”, présenté dans les *Origines II*, édition 1898, pages 26-36, comme daté de cette première année de pensionnat.

*Les Archives* conservent le manuscrit<sup>180</sup> en de longues pages de la fine écriture de jeunesse : la moitié verticale constitue une marge où s'inscrivent corrections et idées complémentaires. On peut donc suivre le déroulement de la pensée, dans son premier jet ou dans les transformations successives.

*C'est un texte de base pour l'œuvre naissante, entrepris et poursuivi avec sérieux, en ces premiers mois du pensionnat.*

*Le texte primitivement reproduit dans un fascicule, qui contient aussi les chapitres de 1879 sur "l'esprit de l'Assomption", comporte certaines coupures. C'est la rédaction intégrale qui est transcrite ici.*

### **. Sommaire**

- *Mère Marie-Eugénie écrit pour les sœurs, et d'abord pour elles seules, “avec autant de confiance qu'en une instruction de noviciat”, dans la foi en sa mission de fondatrice.*
- *Un sujet difficile : l'éducation, pour lequel il s'agit d'examiner les traités contemporains, de confronter leurs principes et leurs moyens avec l'orientation entrevue, de tenir compte d'expériences antérieures ou actuelles, positives.*
- *Les sujets à traiter : le but de l'éducation, ses moyens, ses difficultés, les études et la manière de les rendre utiles à l'éducation.*

---

<sup>180</sup>. Cf. Volume VI, n° 1511.



- *La méthode : soit pour les détails, soit pour l'ensemble "se tenir le plus près possible de Jésus-Christ afin de juger de tout par ses lumières."*
- *Le but de l'éducation : à travers les redites, comme pour une chose qui tient à cœur : selon le langage de Saint Augustin, faire sortir de la cité de l'égoïsme pour aider à entrer dans la cité du dévouement.*
- *Des considérations sur la famille, appuyées sur l'expérience personnelle.*
- *Une ambition : "élever au moins quelques-unes de nos élèves au-dessus d'elles-mêmes pour les faire entrer dans les desseins de Jésus-Christ."*
- *Une perspective : l'avenir de l'enfant.*
- *Et par-dessus tout, au milieu des difficultés, l'esprit de foi, le zèle qui "pas plus que l'amour divin dont il descend ne dit jamais : 'C'est assez'.<sup>181</sup> ."*

\* \* \*

---

<sup>181</sup>. Avant d'être repris, en abrégé, au n°82 de la Règle de Vie de 1970 et au n°90 de la Règle de Vie de 1982, ce dernier paragraphe a été inséré dans les Constitutions de 1959, au chapitre XXXI : "De l'œuvre de l'éducation et de l'enseignement" – n°164. D'autres passages ou expressions des "Conseils sur l'Éducation" se trouvent aussi dans ce même chapitre – n°165 – n° 168.

**CONSEILS SUR L'ÉDUCATION**  
**donnés par mère Marie-Eugénie de Jésus, en 1842,**  
**aux premières Religieuses de l'Assomption**  
**N° 1511**

J'écrirai d'abord pour vous, mes chères filles, et rien que pour vous ; quitte à en tirer ensuite tout ce que nous y trouverons de bon à montrer. J'ai besoin de me mettre à l'aise en commençant, et de faire ce que vous me demandez sur l'éducation avec autant de confiance qu'un Noviciat. C'est de tous les sujets le plus difficile à bien traiter. Je suis, comme vous savez, ignorante de ce qui a été écrit par Mme de Lambert, Mme Necker, Mme de Rémusat, Aimé Martin<sup>182</sup>, et plusieurs autres dont les ouvrages devront être un jour l'objet de notre sérieuse attention. Nous aurons à les examiner ensemble pour voir ce que nous pouvons en tirer, pour juger leurs principes et leurs moyens selon la règle infaillible de la morale catholique, et enfin pour comparer leurs aperçus avec les nôtres : car l'expérience a dû leur donner des vérités d'observation auxquelles il ne faut sans doute pas croire aveuglément, vu qu'ici-bas chacun observe selon ses systèmes, mais dont il faut cependant tenir compte. Je n'ai donc sur ce sujet ni l'instruction, ni l'expérience qui seraient nécessaires pour en bien parler : mais, mes chères filles, ce qui lève toute difficulté, c'est que je ne le fais que pour accomplir un devoir.

Vous savez combien je crois fermement que Dieu donne à tous les êtres ce dont ils ont besoin pour accomplir leur devoir. Il n'y a pas de mère si incapable qui ne pût, si son cœur était droit, donner à sa fille ce que Dieu veut que la fille reçoive. Et si quelqu'une de vous était, comme je m'y attends, tentée de me dénier cette proposition, je lui dirais de mesurer, en dehors

---

<sup>182</sup>. Cf. Note à la fin du texte.

même de la grâce de la foi, ce qu'une volonté droite peut donner de justesse à l'esprit. J'espère vous prouver d'ailleurs que la droiture de l'un et de l'autre sont tout le but, toute la base de l'éducation : j'espère que le bon Dieu vous prouvera aussi la puissance de la bonne volonté, en donnant quelque utilité aux paroles qu'il veut que je vous dise. Car je suis votre mère, mes chères filles, nul ne peut me suppléer auprès de vous : et quand je voudrais laisser à d'autres le soin d'entrer avec vous dans le détail des devoirs que nous impose le but de notre œuvre, d'abord je ne trouve personne qui le fit, mais quand bien même je le trouverais, tout ce qu'il aurait de plus du côté naturel, ne lui assurerait pas la grâce que Dieu, en vous faisant mes filles, s'est en quelque sorte obligé à ma donner pour vous. Je ne me sens pas capable de suivre maintenant un ordre fixe, je vous parlerai tour à tour, selon que cela se présentera à mon esprit, du but de l'éducation, de ses moyens, de ses difficultés à chaque âge de l'enfant, des études et de la manière de les rendre utiles à l'éducation qui, pour une femme du moins, est certainement la grande chose, enfin soit des détails, soit de l'ensemble. Ma méthode sera de me tenir le plus près possible de Jésus-Christ, afin de juger de tout par ses lumières, puisque dans les objets purement naturels même, nous ne devons pas cesser de chercher les desseins du Créateur, desseins que le Sauveur peut seul nous révéler. Suivez la même méthode, mes chères filles, et croyez qu'elle suppléera à ce qui nous manque à toutes de sagesse. La foi donne plus d'intelligence encore que la vieillesse. Super senes intellexi, quia mandata tua quæsi.

Quel est d'abord le but de l'éducation ? c'est évidemment, mes chères filles, de préparer une enfant à tous les devoirs de la vie. Saint Augustin, que nous devons appeler notre Bienheureux Père, puisque nous suivons sa règle, a dit qu'il n'y avait en ce monde que deux cités : celle de l'amour de soi poussé jusqu'au mépris de Dieu, et celle de l'amour de Dieu

poussé jusqu'au mépris de soi ; c'est-à-dire, mes chères filles, égoïsme et dévouement, voilà tout le mystère, tout le principe du bien et du mal dans les choses d'ici-bas. Qu'est-ce en effet que Notre Seigneur est venu faire en ce monde, sinon y accomplir pour son Père et pour nous l'œuvre d'un dévouement que nul intérêt propre ne peut expliquer ; et cette Croix qu'il a portée et qui est la dernière expression de l'amour de Dieu et des hommes poussé jusqu'au plus entier mépris de soi, il en a fait la base de notre foi, le sceau qui rend nos œuvres dignes de la vie éternelle, l'unique signe de notre salut. Il est venu en enseigner le mystère, c'est-à-dire, combattre l'égoïsme dans toutes ses recherches, à tel point que sous l'empire de sa foi, l'égoïsme lui-même a été obligé de se rendre dévoué pour garder quelque espoir d'atteindre un jour la plénitude de son propre bonheur.

Or, mes filles, en vous chargeant de l'enfance, c'est la mission de Jésus-Christ que vous voulez continuer. Épouses du Sauveur, vous vous êtes données à lui pour n'avoir plus de pensées, de volontés, ni de sentiments que les siens : ce qu'il a voulu, vous devez le vouloir, ce qu'il a aimé, vous devez le chercher, et vous devez haïr tout ce qui a été en opposition avec lui. Jésus, qui n'habite plus sur cette terre que sous une forme en quelque sorte passive, vous a choisies pour se manifester en vous : et si je pouvais trouver des paroles pour exprimer le mystère qui fait l'âme religieuse, je ne craindrais pas de m'arrêter encore à vous faire contempler et adorer cette ravissante harmonie que l'Époux a voulu mettre entre sa vie Eucharistique et la nôtre, quand il nous demande comme il fait chaque jour de nous rendre passives entre ses mains à l'égal de ce qu'il est entre les mains du prêtre, afin que n'ayant plus de vie pour nos goûts naturels, nous laissions se développer en nous sans obstacle ce principe de vie divine que Jésus-Christ nous donne dans la communion, [Il vient à nous]<sup>183</sup> sous une

---

<sup>183</sup>. Omis sur l'autographe.

forme morte, dont la vie cachée n'attend que notre consentement pour se développer en notre cœur d'une façon mystérieuse et sainte. De telle sorte que si nous répondions à la plénitude de notre vocation, un second mystère de foi opérerait en nous, et tandis que cette hostie qui semble être dans la mort serait toute notre vie, nous qui semblons être vivantes, nous serions vraiment mortes, par l'indifférence où nous serions de tout ce qui se rapporte à notre moi. C'est là ce que saint Paul exprimait en demandant que la vie de Jésus se manifestât dans notre chair mortelle ou mieux encore dans ce mot que nos Constitutions nous donnent pour règle : "Ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus Christ qui vit en moi"<sup>184</sup>."

Ne croyez pas, mes chères filles, que je sorte de mon sujet en vous disant ces choses : elles indiquent précisément l'esprit dans lequel vous devez vous porter à l'éducation de l'enfance. Là, plus qu'ailleurs, vu que les conséquences sont plus graves et qu'une simple erreur pourrait rendre coupable, il faut renoncer à sa propre sagesse et à ses propres idées, et bien plus encore, vous le comprenez sans peine, à ses propres intérêts, à ses sentiments, à tout ce qui vient du moi et à tout ce qui y retourne. Il faut agir en représentant de Jésus-Christ, faire et dire ce qu'il aurait dit et ce qu'il aurait fait, vouloir ce qu'il a voulu, entrer dans ses desseins et porter nos regards humains là où son regard divin se fût arrêté. Que croyez-vous donc que Jésus-Christ ait désiré par-dessus toutes choses pour les hommes qu'il instruisait. Certes, mes filles, vous le savez, car vous avez entrepris de le lui donner, et d'accomplir sa volonté de bon plaisir. Il a désiré de les voir dévoués à Dieu et aux hommes comme il l'était lui-même, il s'est efforcé de les embraser de l'amour divin de la vertu et d'un grand zèle pour sa parole ; il s'est réjoui quand il leur a trouvé une grande foi et surtout une grande charité : enfin ceux qu'il a appelés ses amis et ses frères, ce sont ceux qui sont entrés sans réserve dans la

---

<sup>184</sup>. Gal. 2, 20.

divine cité, où comme on le disait à la prise d'habit de Sr. Marie-Gonzague, les lois de Dieu, la charité, la justice, la vérité, régissent seules les âmes et sont préférées mille fois à tous les instincts, à tous les besoins mêmes de la nature.

Voilà donc, mes filles, notre but suprême. Vous seriez indignes du saint habit que vous portez et du nom que l'on vous donne, si vous pouviez jamais vous contenter de combattre des défauts extérieurs], de donner des habitudes de piété également extérieures] de préserver une jeune fille du mal tant qu'elle serait entre vos mains, de la plier aux apparences et aux idées d'une société plus chrétienne de nom que de fait, d'écarter d'elle enfin tout ce qui pourrait vous attirer le blâme, et de lui donner cette enveloppe souple et insignifiante que le monde et la famille même préfèrent trop souvent à la franchise d'un caractère plus généreux.

Mais il faut expliquer ici chacune de mes paroles. Quand je dis que ces formules ne sont pas votre but, je ne dis pas que vous deviez les dédaigner, je dis seulement que vous devez les faire ressortir des vertus réelles que ces formules représentent. Quand je dis que la famille s'en contente trop souvent, je ne veux point parler de la famille que la jeune fille fonde elle-même en devenant mère ; pour cette famille-là, elle ne saurait avoir assez de qualités sérieuses, et les habitudes factices y sont bientôt à court ; mais je sais que la famille qui vous l'aura confiée préférera souvent les défauts qui peuvent faciliter un mariage aux vertus qui en assurent le bonheur et qu'elle ne sera peut-être pas fâchée de trouver dans une enfant une précoce sagesse d'égoïsme pour calculer sans erreurs et surtout sans générosité toutes les chances d'ambition et de vanité de son établissement dans le monde. J'aurai lieu de revenir sur ce point, et je vous dirai franchement tout ce que j'en sais ; mais croyez-moi en attendant, j'ai l'expérience positive de ce que je vous dis. Quand il s'agit de former un cœur dévoué au bien, généreusement chrétien, mort à soi, les enseignements de la famille n'y mettent

pas moins d'obstacles que l'égoïsme naturel. Plût à Dieu que ces enseignements n'en missent pas même aux vertus les plus indispensables chez une femme.

Mais vous, mes filles, en prenant des entrailles de mère pour ces enfants qui ne recevront peut-être jamais que de vous la vie chrétienne, vous ne serez pas de ces mères de chair et de sang, vous vous rappellerez que vous êtes Épouses de Jésus-Christ, que vous ne pouvez pas servir le monde en même temps que lui, et que c'est sa doctrine, sa sagesse et sa vérité seules que vous avez à imprimer dans les âmes. Certes, mes filles, s'il m'était permis en mon néant de me servir des paroles que Sainte. Térèse adressait aux Carmélites, et que je susse que vous dussiez jamais vous rendre complices de tous ces calculs auxquels on n'a pas honte de former l'âme d'une chrétienne, tout ce que cette grande sainte demandait à Dieu d'envoyer à ses sœurs le jour où elle abandonneraient la pauvreté, je le demanderais pour vous le jour où vous abandonneriez la sainteté des enseignements de Jésus-Christ pour le savoir faire de l'habileté mondaine. Ne croyez pas que j'attaque un fantôme en vous prévenant si fortement contre ce danger : j'ai mes raisons pour vous assurer qu'il n'y a presque point de familles où toutes les formes de l'égoïsme ne soient réduites en enseignement pour les filles. Vous savez ce père qui écrivait à une enfant de quinze ans que les apparences étaient tout pour une femme ; et cela comme une leçon de morale pour l'engager à remplir quelques devoirs religieux. Mais laissons les familles incrédules, quoique la bonne apparence de votre maison eût pu vous amener l'enfant dont je parle, et qu'après tout, ce soient bien les élèves que je vous désirerais le plus, parce que ce sont elles qui en ont le plus besoin. Mais partout et chez les catholiques mêmes, vous verrez encore que les femmes croient être dans les familles pour en assurer la fortune, presque jamais l'honneur et la droiture. Elles que le ciel avait faites éducatrices du monde, elles se font calculatrices d'intérêts, leur ambition

pour leurs filles est passée en proverbe, et ce penchant à l'économie domestique, qui faisait dire à Sainte Chantal que les femmes étaient mesquines, n'étant dirigé en elles par aucune idée sérieuse, elles le reportent jusque dans les affaires de l'ordre le plus élevé, si leur rang ou les caprices de la fortune leur permettent jamais de s'en mêler. Et c'est à l'appui de cela que je vous ai dit quelquefois de chercher un grand caractère de notre histoire moderne qui n'ait trouvé dans son intérieur un obstacle au désintéressement. Je reviendrai sur ce point, je vous dirai sans réserve tout ce que je sais, afin que ma triste expérience du monde vous soit au moins utile. Mais croyez-moi en attendant.

Me voilà loin de ce que je voulais vous dire. La trop grande estime des biens et des honneurs de la terre est toujours à redouter, même dans l'éducation de celles qui doivent apprendre à en avoir un soin raisonnable ; mais il semble que ce n'est pas de vous qu'on devrait craindre ce défaut. Croyez que l'âme religieuse y est pourtant exposée aussi et que pour avoir cessé de les posséder, elle ne cesse pas toujours de les estimer d'une estime secrète qu'elle se cache à elle-même, mais qui se trahit dans le jugement qu'elle porte des positions diverses de ses élèves. Pour nous, mes filles, j'espère que nous ne le ferons pas, notre règle demande de nous un entier esprit de pauvreté, et nous avons été fondées dans un grand dénuement des moyens humains de succès afin que nous fussions toujours des filles de foi, que nous ne missions jamais notre joie dans les prospérités de ce monde, ni pour nous ni pour les autres, mais qu'amoureuses de la beauté des âmes, nous ayions pour suprême ambition d'élever au moins quelques-unes de nos élèves au-dessus d'elles-mêmes, de leurs défauts et des défauts de leurs familles pour les faire entrer dans les desseins de Jésus-Christ J'ai si peu de suite dans ce que je dis que vous ne vous étonnerez pas de me voir revenir à une chose sur laquelle je ne voudrais pas être mal comprise.



Quoiqu'en vous demandant ce que Jésus-Christ désirait par-dessus tout trouver dans les âmes, j'ai dit que vous le saviez parce que vous deviez être de ceux qui satisfont à tous ses désirs, je suis loin de penser qu'il faille être religieuse comme vous pour le faire. Dieu a ses desseins divers sur les âmes, ce qui est à désirer c'est que chacun les accomplisse. En soi notre état est plus parfait, mais pour ceux-là seulement qui y sont appelés, on peut du reste être plus parfait ailleurs. Le dernier but de vos efforts ce n'est donc pas de faire des âmes religieuses : car ce choix doit être laissé à Dieu et ne dépend que de lui ; c'est encore moins de sanctifier les âmes par les pratiques qui vous sanctifient vous-mêmes, car ces pratiques dépendent de votre état et ne vous sanctifient que parce qu'elles sont pour vous un accomplissement de la volonté de Dieu, une chose placée dans l'ordre de vos devoirs, mais c'est, je le redis encore, de tirer le plus possible les âmes de leur égoïsme naturel pour les dévouer sans réserve à l'accomplissement de la volonté de Dieu, c'est-à-dire à tout ce qui est bon, saint et généreux, à tous les devoirs grands et petits, à tout ce que l'amour de la vertu commande. Je vous dirai même, quelles que soient les apparences de vocation religieuse, n'élevez jamais une jeune fille dans cette pensée seule, préparez-la toujours à des devoirs différents, parlez-lui le même langage qu'aux autres, enseignez-lui ce qu'elle n'aurait même besoin de savoir que dans la vie du monde ; car d'un côté, les femmes ne sont pas précisément invariables, et vous, vous pourriez bien juger de sa vocation par le désir que vous en auriez, ce que je voudrais pourtant bien qui ne fût pas, afin que les marques d'élection divine fussent seules consultées par vous dans les conseils que vous pourriez être appelées à donner, de même qu'elles doivent l'être dans les réceptions du chapitre, à l'exclusion de tout sentiment humain ; [d']<sup>185</sup> un autre côté, en admettant que Dieu se soit vraiment réservé

---

<sup>185</sup>. Omis sur l'autographe.

l'enfant en qui vous auriez cru remarquer les signes de vocation(s) religieuse(s), en admettant qu'elle soit fidèle et qu'elle arrive à porter le voile sacré, vous lui aurez encore rendu service en lui faisant emporter dans le cloître l'idée réelle du rôle pénible et difficile que la femme chrétienne a à remplir dans le monde. C'était la pensée dont Sainte Tère se servait pour exciter la ferveur de ses filles en leur demandant si elles ne feraient pas au moins pour le Seigneur du Ciel et de la terre devenu leur Époux, ce qu'une honnête femme ferait pour son mari. Et croyez qu'en profitant de la piété d'une enfant pour lui donner la simplicité de cœur et d'esprit, la douceur, la bienveillance, la bonté, l'égalité de caractère, la patience, la modestie, l'habitude de se soumettre et de se sacrifier aux autres autant qu'une vie vraiment chrétienne le demande en mille circonstances, vous l'aurez assez préparée aux vertus que la vie religieuse aura à développer en elle.

Vis-à-vis des enfants, vous devez à votre vocation plus de respect que de prosélytisme<sup>186</sup>. Parlez leur un peu, mais toujours de manière à en donner la haute estime que vous devez en avoir vous-mêmes. Je voudrais que l'enfant pût honorer votre habit comme un mystérieux sceau du Christ dont vous êtes pour elles l'image. Mon Dieu que cela est grand, et pour inspirer ce sentiment de foi, que ne faudrait-il pas en gravité, en douceur, en oubli de soi, en fidélité à agir toujours par le mouvement de notre divin Époux ?

Gardons-nous de parler légèrement de nos devoirs les plus petits et peut-être plus encore de les cacher d'une manière enfantine ; ce que nous avons de pratiques opposées aux habitudes du monde, il ne faut pas le montrer ; mais si on l'aperçoit, il faut, non s'en défendre, non se montrer déconcerté, mais l'expliquer d'une manière si grave et si chrétienne que la fille la plus légère n'ait pas plus le droit d'en

---

<sup>186</sup>. Autre rédaction : "Quant à votre vocation, vous devez avoir pour elle plus de respect que de prosélytisme. Parlez-en peu aux enfants..."

rire que des humiliations mêmes de Jésus-Christ Et ceci, je le dis encore plus pour elles que pour nous. Cet honneur, cet amour sérieux que nous devons porter aux moindres points de notre règle si nous avons l'esprit qu'elle demande sont une grande leçon pour l'enfant, dans ce temps surtout où l'on cherche vainement dans les familles la sainte gravité qui donne aux rapports intimes autant de douceur et de gaieté véritable que de convenance et de dignité.

Disons donc sans crainte que nous faisons ces choses parce que Jésus-Christ les a faites, et que ce devoir, que le monde ne partage pas avec nous, ne vient que de notre union plus étroite avec le Sauveur : et quand même on paraîtrait rire au moment, ne doutons pas de l'impression sérieuse que produira notre respect pour un devoir si bas en apparence, notre fidélité à l'accomplir, notre simplicité à l'expliquer sans détours et à en accepter en toute indifférence le ridicule apparent.

C'est une chose difficile que d'être comme Religieuses ce qu'on doit être vis-à-vis de l'enfant. Je vous dirai sur cela une pensée qui m'a quelquefois donné de grands désirs d'être meilleure : c'est qu'il arrive qu'on juge Jésus-Christ Notre-Seigneur sur ce que sont les siens. La vie d'un saint prêtre convertit les âmes et vous savez au contraire que rien n'a éloigné les peuples de Jésus-Christ comme les temps où tous les ordres de l'Église n'ont pas été dignes de la sainteté du chef. Employez donc quelquefois votre oraison à vous demander ce que vous désirez que l'enfant pense du Sauveur, puis tâchez de ne pas lui faire trouver un piège dans l'espèce de relation que votre vocation établit à ses yeux entre vous et Jésus Christ C'est d'après cette pensée que je n'aime pas qu'il y ait une intimité trop familière entre les enfants et leurs maîtresses, même lorsque les enfants grandissent ; j'aurai à revenir là-dessus pour traiter la question de la manière dont l'autorité doit se produire et se modifier selon les caractères et les âges. Je me bornerai maintenant à vous dire qu'à raison de

notre vie Religieuse, je voudrais, alors même que nous ne serions pas maîtresses de l'enfant, et qu'il n'aurait d'autres rapports avec nous que ceux d'une confiance personnelle dont on doit lui faciliter les épanchements en beaucoup d'occasions lorsque la Supérieure n'y trouve pas d'inconvénients, je ne voudrais pas qu'il se mît entre lui et nous aucune égalité, mais que nous restassions mères par la grâce de Jésus-Christ et dominant pour ainsi dire ce jeune esprit par la vérité, le calme, la sagesse, la lumière que nous devons puiser en Jésus-Christ pour l'y faire participer en l'éclairant doucement sur tout ce dont il nous parlera.

Ah ; mes chères filles, il est pour nous un écueil plus grand que tous les autres et dont j'ose à peine parler, tant je ne voudrais le faire qu'avec des paroles propres à vous persuader. Savez-vous ce qui est le plus important, le plus difficile et ce qui ne nous sera donné ni par l'étude, ni par l'intelligence, mais seulement par la perfection de l'esprit religieux ? C'est une unité parfaite dans notre manière avec l'enfant, je vous vois bien au premier abord accepter cette nécessité en thèse générale, mais arrivons au détail, n'est-il pas vrai que chacune d'entre vous aura sur ce point ses idées, ses dispositions naturelles, et gué difficilement elle ira au-delà ? L'une se rappellera une sévérité qui l'aura blessée dans son enfance, parce qu'elle était dépourvue de ce qui encourage, et si on la charge de jeunes enfants, et qu'on lui dise, comme j'avoue que je le dirais, qu'il faut avec eux une autorité ferme qui les habitue à l'obéissance, et qui donne à leur esprit des habitudes fortes au lieu que trop d'indulgence amollit, croyez-vous qu'elle ne se fiera pas plus à sa propre et bien étroite expérience, qu'à l'esprit que l'on aurait résolu de donner à l'enseignement de la maison ? Une autre croira que l'on ne peut obtenir l'obéissance qu'avec des manières presque dures ; une autre sera portée à prendre pitié du désordre des enfants, de leurs défauts et de leur négligence sur tout autre point que celui

des études, elle ne trouvera pas qu'on doive exiger la discipline extérieure avec tant d'exactitude. Pourtant, mes filles, en admettant qu'elles eussent toutes raison, ce qui serait difficile, puisqu'elles auraient toutes un avis différent, il vaudrait mieux pour l'éducation adopter une manière plus mauvaise que toutes celles-là, mais qui fût uniforme dans toutes les maîtresses.

C'est là, mes chères filles, le bien de l'obéissance dans les maisons d'éducation religieuse ; c'est qu'en renonçant à sa volonté, en croyant à l'autorité, à la règle, aux usages de la maison plus qu'à ses propres idées, on obtient cette unité si désirable. Une bonne Religieuse, qui désire par-dessus tout agir selon la volonté de Notre-Seigneur dans les plus petites choses, n'a plus d'attachement à la sienne :

elle craint plutôt de rentrer en elle et pour trouver Jésus-Christ, elle s'attache avec joie à l'esprit de la maison afin de quitter le sien propre. Demandez à Dieu, mes chères filles, qu'il vous donne cette disposition, vous en avez plus besoin que d'aucune autre, et tout ce que je pourrais vous dire ne servirait à rien sans cela.

Deux raisons pourront encore vous y aider : c'est que d'abord l'éducation demande une connaissance plus grande encore de la vie à laquelle l'enfant est destiné que de l'enfant même. Il faut savoir ce qui l'attend, ce qu'il aura à faire, afin de se rendre compte de l'inconvénient futur de telles et telles choses qui paraissent dans le moment présent de peu de valeur : il faut donc connaître le monde, et le connaître même par ses méchants côtés, connaissance que, Dieu soit loué, vous n'avez guère, mais dont l'absence doit vous faire craindre de heurter contre la pierre, où vous ne voyez que des fleurs. En second lieu, la responsabilité de conscience d'une maison d'éducation tombe sur ceux qui la dirigent, c'est-à-dire, chez vous, sur les supérieurs tant qu'on suit leur impulsion. C'est donc à eux à se faire éclairer par tous les conseils que leur position leur permet

de prendre, à tout prévoir, à veiller à tout, car ils ont une véritable [charge]<sup>187</sup> d'âmes à cet égard, et vous devez vous fier que Dieu ne permettra [pas] que vous choisissiez de si mauvaises mères qu'elles puissent être indifférentes à un devoir si grave, ou négligentes dans tout ce qui peut les aider à le bien accomplir.

Mais si vous, qui n'en avez pas reçu charge de Dieu, voulez la prendre en dirigeant par vos propres lumières ce qui ne vous était confié que pour le faire dans l'ordre de l'obéissance, je dois vous dire que vous devenez seules responsables, et que sans être aussi bien placées que les Supérieures pour tout voir et pour tout ordonner, sans en avoir mission, et par conséquent sans que Dieu vous en assure la grâce, vous aurez à répondre et du mal que vous pourrez faire et du bien que vous ne ferez pas, et des usages que vous introduirez et de ceux qui s'introduiront par suite, et enfin de la disparité qui existera entre vos élèves et celles des autres maîtresses, disparité qui empêchera peut-être plus de bien à elle seule que les idées les plus justes n'en sauraient produire.

Notre règle nous dit assez le moyen de faire tourner à l'avantage du pensionnat les lumières que Dieu pourrait nous donner dans l'exercice de nos charges, les idées justes que nous pourrions avoir sur les mesures prises ou à prendre, si ces lumières, si ces idées viennent de Dieu, il nous suffira d'avoir fait tranquillement les avertissements nécessaires pour qu'il les fasse accepter, avertissements que nous pouvons faire à la Supérieure aussi souvent que nous voulons, soit directement, soit indirectement. Ce serait un signe que notre propre esprit en est la source, si nous ne pouvions attendre en paix que nos opinions soient adoptées, si nous ne pouvions supporter qu'on les rejette, ni nous plier à en suivre d'autres ; et alors ces

---

<sup>187</sup>. Omis sur l'autographe.

lumières prétendues que Dieu n'aurait pu bénir, que pourrions-nous en attendre dans la pratique ?

Voilà une grande digression, quoique ce soit de choses nécessaires. Il me semble que je vous avais parlé avant du désir ardent que nous devons porter dans l'éducation de nos élèves, de former parmi elles au moins quelques âmes fortes, dignes de Jésus-Christ, quelques enfants de la cité divine où l'amour de Dieu est poussé jusqu'au mépris de soi. Mais ne trouvez-vous pas triste que je n'ose l'espérer que de quelques-unes ? c'est qu'il ne faut pas nous faire illusion, nous ne l'obtiendrons jamais de toutes. Ce dévouement généreux, ce zèle sacré pour la vertu, ce centuple de la parole divine, Notre-Seigneur lui-même ne l'a obtenu que d'un petit nombre d'âmes. Si notre éducation commençait avec le berceau, si nous pouvions ce que la mère la plus soigneuse ne peut pas, si notre parole, notre exemple frappaient seuls l'intelligence de l'enfant, je ne sais s'il ne pourrait encore tourner son imprescriptible liberté contre le bien et contre nous, le jour où il aurait à choisir avec une pleine lumière entre le sacrifice de soi et le sacrifice des autres à soi. Cette hypothèse d'ailleurs que je n'ai pas assez de lumières pour résoudre, est impossible pour nous. On nous donnera l'enfant déjà élevé, déjà intelligent de choses plus souvent mauvaises que bonnes, déjà égoïste, déjà enraciné, amolli dans ses habitudes : tout ce que nous pourrons, ce sera de lui dire la vérité comme Jésus a fait autrefois, de lui en montrer la pratique, de tâcher de l'y soumettre par la crainte et par l'amour, de flétrir à ses yeux tout l'égoïsme de son propre cœur, de ne jamais lui permettre de s'y livrer impunément, puis de prier Dieu afin que cette jeune âme s'incline et se soumette au joug du bien.

Vous trouverez des caractères si vaniteux, si faibles, si violents, si portés à de bas défauts, que vous serez tentées de vous en décourager. Pourtant, mes filles, je voudrais que devant ces obstacles mêmes, vous ne perdissiez jamais ni la foi,

ni l'espérance, ni l'amour, et si Dieu vous faisait cette grâce, je vous assure que vous seriez toute(s) puissante(s) pour obtenir ce que nulle prévoyance humaine n'aurait pu faire présager. Au fond des natures les plus mauvaises, il y a toujours quelque chose de bon, croyons-y, cherchons-le avec persévérance, et si nous ne le trouvons pas, attribuons-le à quelque idée de notre propre excellence qui nous aveugle. Dans les défauts évidents d'un caractère, dans les côtés où le mal domine, croyons que la grâce de Dieu peut descendre, elle est bien descendue en nous, et ce que nous savons des obstacles qu'elle y a trouvés n'est rien sans doute près de ce que Dieu en a vu.

Croyez à la puissance des pratiques chrétiennes, croyez à la substance divine que les sacrements déposent au fond de l'âme, et appuyez encore votre espérance sur ce fondement quand la nature ne vous offrirait rien sur quoi vous puissiez bâtir. Votre foi se communiquera à l'enfant, il espérera comme vous, il tentera de répondre à une confiance que l'homme le plus méchant ne verrait point s'attacher à lui sans en être touché. Le découragement, l'amertume n'entreront point dans son âme, il attendra quelque force du lieu saint où il nous verra reposer tant d'espoir, il aimera cette foi qui lui conserve votre estime, et si, en s'appuyant lui-même ainsi sur la réalité divine des secours que la religion donne, il ne peut se relever entièrement des défauts déjà enracinés en lui, vous serez du moins sûres qu'il se retournera toujours dans la vie vers le souvenir de vos leçons et de vos promesses. Mais pour cela, mes filles, il faudra que vous l'aimiez, et ne croyez pas que d'aimer soit toujours chose facile, alors surtout que les défauts qui repoussent naturellement se trouvent dans l'être proposé à votre amour.

Quelquefois, je le sais, au commencement de la vie, l'âme qui n'est point troublée par les agitations du monde et qui commence à goûter la souveraine douceur de Jésus-Christ trouve en soi comme naturellement une effusion de bienveillance et d'amour qu'elle répand avec joie sur toutes les



créatures, et cette âme alors peut à peine concevoir que d'autres aient quelque peine à la sainte charité. Cette disposition est peut-être un des dons les plus précieux que l'Époux puisse faire avant de se donner lui-même, et je crois que de toutes les joies de ces premières fiançailles, c'est celle qui se retrouve le plus entièrement dans l'âme sainte dont l'union avec Jésus-Christ est en quelque sorte consommée ; mais elle s'y retrouve alors avec une pureté et une force qu'elle n'avait pas d'abord. Car, s'il faut vous dire toute ma pensée, encore que j'estime ces sentiments plus qu'aucune autre douceur spirituelle, je ne crois pas qu'ils durent beaucoup davantage, et je crois que tant qu'ils sont si doux, ils ne sont pas sans beaucoup d'imperfection. C'est-à-dire qu'une maîtresse qui sent son cœur ému pour chacune de ses élèves ne sera pourtant pas toujours égale dans le partage qu'elle leur fera de son affection ; elle sera trop préoccupée des uns, trop faible en certaines choses. Elle aura peine à souffrir qu'on y remédie par une sévérité qui ne sera pas la sienne, elle entrera dans les petites plaintes de l'enfant, elle perdra la courageuse prévoyance du dur apprentissage de la vie qu'il faut pourtant bien lui faire faire, elle prolongera des vaines causeries, se plaira un peu à des caresses qui peut-être ne feront que du mal (à l'enfant) ; elle sera vivement blessée d'une marque de froideur, voudra obtenir quelque chose pour l'amour d'elle-même, que sais-je, mille autres défauts dont les suites peuvent être graves et qui sont autant de taches dans sa charité. Que si j'ose dire que l'on puisse tant gâter une chose si bonne que ces sentiments de charité, celles qui les ont ne doivent pourtant pas s'effrayer car d'abord je juge d'après moi, et elles ne sont sans doute pas si mauvaises ; puis elles peuvent facilement en se méfiant d'elles-mêmes et en priant beaucoup Notre-Seigneur recueillir le fruit de cette grâce de suavité qu'elles ont reçue, sans tomber dans les inconvénients que j'ai dits et dans beaucoup d'autres qui ne s'ensuivent que trop souvent,

puisqu'un amour mal ordonné pour ses élèves a fait manquer plus d'une religieuse à l'amour supérieur qu'elle devait à ses sœurs, à sa Mère, oui, même à Notre-Seigneur

C'est la vue de ces défauts qui a porté quelques personnes spirituelles à regarder ces affectueux sentiments comme purement humains, en quoi j'avoue que je n'ai jamais pu être de leur avis, parce que à mon sens, la nature est toujours exclusive et ne se porte que vers peu de personnes, tandis qu'il n'y a que la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui s'agrandisse à mesure qu'elle s'épanche sur un plus grand nombre d'âmes. Au reste, comme nous nous y mêlons, et qu'il est rare d'avoir le cœur assez pur pour ne pas souiller ce qui même vient en son fond de Jésus-Christ, il me semble que la grande règle sur ce sujet comme en la plupart des choses spirituelles est de profiter avec action de grâce de tout ce qui dans nos sentiments peut nous aider à accomplir nos devoirs, et de laisser écouler le reste, sans garder d'attache qu'à la loi de Dieu qui, selon un Père, je crois, Saint. Augustin, n'est autre chose que l'ordre parfait dans l'amour et ce qui répond à la parole de l'Épouse : *Ordinavit in me caritatem.*

Je parle ici selon l'esprit de notre règle qui, vous le savez, est bien plus la suavité que la sévérité ; et du reste vous avez déjà pu éprouver, mes chères Sœurs, que cette invincible douceur qui nous est demandée a bien aussi ses sacrifices. Car, il faut l'avouer, dès que nous avons à souffrir, dès que Jésus-Christ pénétrant plus avant en nos cœurs, nous fait un peu sentir le poids de sa Croix, nos suavités disparaissent pour faire place à des amertumes qui nous font quelquefois trouver un supplice dans les moindres rapports avec le prochain. C'est alors, mes filles, que naît et que s'agrandit la véritable chanté, celle qui a vaincu pour nous toutes les angoisses du Calvaire, celle de Jésus-Christ crucifié dont, suivant les paroles de notre profession, nous devons avoir accepté la science en même

temps que nous avons reçu le signe pour le porter sur notre cœur.

(Pone, soror carissima, hunc signum crucis super cor tuum, et accipiens scientiam caritatis Christi discite hodie te illi in omnibus conformare qui pro te se totum in sacrificium obtulit<sup>188</sup>.) Soit donc, mes chères filles, que vous vous trouviez toujours étrangères aux sentiments dont j'ai parlé, soit que Notre-Seigneur vous les retire et qu'il se serve des contradictions du dehors ou de celles du dedans pour vous les faire heureusement échanger contre une vertu plus forte, n'ayez nulle inquiétude. Au-dessus de l'inconstance éternelle des sentiments humains, vous avez pour ne jamais défaillir, la force indéfectible de Jésus-Christ, Celui que rien ne lasse, que rien ne décourage, que rien n'arrête, Celui qui toujours aimé est aussi toujours prêt à répandre dans les siens l'effusion de sa divine charité. Quand la nôtre s'épuise, quand notre âme devient presque arrière, quand l'ennui, le dégoût, la souffrance semblent nous avoir ôté nos forces, allons à lui, mes chères filles, laissons-le aimer en nous, abandonnons-nous à sa vertu, et Jésus qui a relevé son amour au-dessus de celui de nos mères, nous apprendra peut-être à ce moment le secret d'un dernier effort par lequel nous vaincrons les défauts de l'enfant. Je dis mal, il nous apprendra bien plus, il nous apprendra qu'aucun de nos efforts ne doit être le dernier, et que le zèle<sup>189</sup> pas plus que l'amour divin dont il descend ne dit jamais : C'est assez.<sup>190</sup>)

\* \* \*

---

<sup>188</sup>. "Posez, ma sœur très chère, ce signe de la croix sur votre cœur, et recevant la science de la charité du Christ, apprenez aujourd'hui à vous conformer en tout à Celui qui pour vous s'est offert tout entier en sacrifice."

<sup>189</sup>. En premier jet : et que la charité...

<sup>190</sup>. En supplément : En vous donnant la charité de votre Époux pour modèle, je viens de rappeler une parole de l'Évangile.

Note page 464 : cf. Mme de Lambert,  
Mme Necker, Mme de Rémusat, Aimé Martin.

Madame de Lambert : 1647-1733

*Reçoit dans son salon la société lettrée de son temps et a une grande influence dans les élections académiques. Auteur de : “Réflexions sur les femmes”, publié en 1727 ; “Avis d’une mère à sa fille et à son fils”, 1728.*

Madame Necker : 1739- 1794.

*Femme de lettres et moraliste. Tient un salon et fonde à Paris l’hôpital qui porte son nom. Après sa mort, sont publiés les “Mélanges extraits des manuscrits de Mme Necker”. Elle est la mère de Madame de Staël : 1766-1817, dont l’influence, avec celle de Chateaubriand, marque le début du XIX<sup>e</sup> siècle.*

Madame de Rémusat : 1780-1821

*Dame d’honneur de Joséphine Bonaparte, première femme de Napoléon. Sous la Restauration, elle écrit : “Essai sur l’éducation des femmes”, 1824.*

Aimé Martin : 1786- 1847

*Littérateur et professeur d’histoire et de lettres. Ses œuvres : “Lettres à Sophie sur la physique, la chimie et l’histoire naturelle” 1810 ; “Étrennes à la jeunesse” 1809-1812 ; “De l’éducation des mères de famille” 1834 ; “Le livre du cœur” 1835 ; “Plan d’une bibliothèque universelle” 1838.*

## RÈGLE DE SAINT AUGUSTIN<sup>191</sup>

*Avant toutes choses, aimons Dieu, aimons le prochain, car ce sont là les premiers commandements qui nous ont été donnés*

Voici les règles que nous vous prescrivons d'observer dans le monastère.

### 1

#### La vie commune

D'abord, puisque vous êtes réunies en communauté, vivez en parfait accord dans la maison ; n'ayez qu'un cœur et qu'une âme en Dieu.

Qu'aucune de vous ne dise : ceci est à moi ; que tout soit en commun entre vous, et que votre Supérieure distribue à chacune la nourriture et le vêtement ; non pas également à toutes, car vous n'y avez pas toutes des titres égaux, mais à chacune selon ses besoins. Vous lisez en effet dans les Actes des Apôtres : Tout était en commun entre eux, et l'on donnait à chacun selon ses besoins.

Que celles qui possédaient quelque chose lorsqu'elles sont entrées en religion le mettent volontiers en commun. Quant à celles qui n'avaient rien, qu'elles ne cherchent pas au monastère ce qu'elles n'auraient pu se procurer au-dehors. Cependant, qu'on leur donne tout le nécessaire, même si leur pauvreté était si grande que, chez elles, elles n'auraient pu se le procurer.

---

<sup>191</sup>. Ce texte de la Règle de saint Augustin n'est pas celui qui accompagnait les Statuts de 1854 ou les Constitutions suivantes, mais celui qui a été adopté parallèlement aux Constitutions de 1959.

Elles ne doivent pas, d'ailleurs, se croire heureuses pour la seule raison qu'elles ont trouvé une nourriture et un vêtement qu'elles n'auraient pu se procurer dans le monde.

## **II** **L'humilité**

Qu'elles ne s'enorgueillissent pas parce qu'elles vivent avec des compagnes qu'elles n'osaient approcher dans le monde, mais qu'elles tiennent leur cœur en haut et ne recherchent pas les biens terrestres, de peur que les monastères ne soient utiles aux riches et non aux pauvres, si les riches s'y humilient, tandis que les pauvres s'y enflent d'orgueil.

D'autre part, il ne faut pas que celles qui tenaient un rang dans le monde méprisent leurs sœurs venues de la pauvreté à cet Institut. Qu'elles s'appliquent plutôt à se glorifier, non du rang de leurs parents riches, mais de la société de leurs sœurs pauvres. Qu'elles ne tirent pas vanité d'avoir mis en commun leur fortune et ne s'enorgueillissent pas plus de leurs richesses pour les avoir données au monastère que si elles en jouissaient dans le siècle. L'objet de toute iniquité, c'est la production d'œuvres mauvaises ; mais l'orgueil se glisse insidieusement dans les œuvres bonnes pour les détruire. À quoi sert-il de distribuer ses biens aux pauvres et de s'appauvrir soi-même, si l'on a le malheur de devenir plus orgueilleux en méprisant les richesses qu'on ne l'était en les possédant ?

Vivez donc toutes en parfaite union d'esprit et de cœur et honorez les unes dans les autres Dieu dont vous êtes devenues les temples.

## **III** **La prière**

Priez avec instance, aux heures et aux temps fixés. Dans l'oratoire, personne ne doit faire autre chose que ce pour quoi l'oratoire est fait et d'où il tire son nom, afin que celles qui, en leurs loisirs, désirent y prier en dehors des heures marquées, n'en soient pas empêchées par celles qui voudraient y faire autre chose.

Quand vous priez Dieu par des psaumes et des hymnes, méditez dans votre cœur ce que vos lèvres prononcent. Ne chantez que sur prescription ; ce qui n'est pas marqué pour être chanté ne le chantez pas.

#### IV

### Le jeûne et la nourriture

Domptez votre chair par les jeûnes et l'abstinence dans le boire et le manger, autant que votre santé vous le permet. Si l'une de vous ne peut jeûner, que du moins en dehors de l'heure des repas elle ne prenne rien, sauf en cas de maladie.

Du commencement à la fin du repas, écoutez la lecture sans bruit et sans discussions ; que votre bouche ne prenne pas seule la nourriture, mais que vos oreilles aussi aient faim de la parole de Dieu.

Si l'on sert une nourriture spéciale à celles que d'anciennes habitudes ont affaiblies, les autres, que des habitudes différentes ont rendues plus vigoureuses, ne doivent pas regarder ce privilège comme choquant et injuste. Qu'elles ne jugent pas leurs compagnes plus heureuses parce qu'elles reçoivent ce qu'elles-mêmes ne reçoivent pas ; mais qu'elles se félicitent plutôt de pouvoir ce que ne peuvent pas les autres. Si celles qui ont passé d'une vie plus raffinée au monastère reçoivent, en fait de nourriture, de vêtements et de couvertures, ce qui n'est pas donné à d'autres plus fortes, et par conséquent plus heureuses, celles-ci doivent considérer combien est grande

la différence entre la vie du monde que leurs compagnes ont quittée et la vie conventuelle, alors même qu'elles n'auraient pu parvenir à la frugalité des plus robustes. Elles ne doivent pas se troubler de les voir recevoir davantage, non à titre d'honneur, mais comme une tolérance. Ce serait un détestable renversement des choses si, dans un monastère où les riches s'exercent à l'ascèse autant qu'elles le peuvent, les pauvres devenaient délicates.

Il faut nécessairement modifier le régime des malades de peur d'aggraver leur mal ; après la maladie, il faut les traiter de manière qu'elles se rétablissent promptement, fussent-elles sorties de la plus humble condition dans le monde. Leur récente maladie les met, en effet, dans la situation où se trouvent les riches par suite de leur ancien genre de vie. Leurs forces recouvrées, elles retourneront à leur plus heureuse façon de vivre, qui convient d'autant mieux à des servantes de Dieu qu'elles ont moins de besoins, et elles ne s'attarderont pas à rechercher les soulagements qu'autorisait la maladie. Que celles-là s'estiment plus riches qui peuvent supporter le plus de privations ; car mieux vaut réduire ses besoins que d'accroître son bien-être.

## V

### **La modestie**

Ne vous faites pas remarquer par votre tenue, et cherchez à plaire, non par vos vêtements mais par votre conduite. Ayez vos cheveux parfaitement couverts, sans les laisser flotter par négligence ni les disposer avec art.

Quand vous sortez, marchez ensemble ; arrivées où vous deviez aller, restez ensemble. Que rien dans votre démarche, votre attitude, votre tenue, vos mouvements, ne puisse inspirer de coupables pensées : respectez la sainteté de votre état. Si vos yeux tombent sur quelqu'un, qu'ils ne se fixent sur personne.



## VI

### La correction fraternelle

Si vous remarquez chez l'une de vos Sœurs cette audace du regard dont je vous parle, avertissez-la aussitôt pour arrêter le progrès du mal et le guérir immédiatement. Si, une fois avertie, elle néglige de se corriger, vous devez la signaler comme une blessée à guérir. Toutefois, avant de faire remarquer sa faute à d'autres qui puissent en porter témoignage, il faut en informer la Supérieure. Une réprimande en secret rendra peut-être inutile d'en mettre d'autres au courant. Ne vous jugez pas malveillantes quand vous faites de telles révélations. Vous seriez au contraire bien plus coupables si, pouvant corriger vos Sœurs en découvrant leurs fautes, vous les laissiez périr par votre silence. Si l'une d'elles avait une blessure qu'elle voulût cacher par crainte d'une opération, n'y aurait-il pas cruauté à vous taire et miséricorde à parler ? Combien plus devez-vous découvrir la plaie autrement dangereuse du cœur.

Si la coupable nie sa faute, qu'on prévienne une ou deux autres Sœurs, afin de la convaincre devant toutes, non par un seul témoignage mais par deux ou trois. Une fois convaincue, elle devra subir le châtement infligé par la Supérieure ou le prêtre pour son amendement. Si elle refuse de s'y soumettre, qu'elle se retire de son plein gré ; sinon, chassez-la de votre société. Ce n'est pas là cruauté, mais miséricorde, car c'est empêcher que par une funeste contagion plusieurs ne se perdent.

Ce que j'ai dit des regards immodestes doit s'observer diligemment à l'égard de toute faute à découvrir, redresser, dénoncer, prouver ou punir, avec l'amour pour les personnes et la haine pour les vices.

Si l'une de vous arrivait à cette audace d'accepter en secret des lettres ou des présents, si elle l'avoue spontanément on lui pardonnera et l'on priera pour elle ; mais si elle est prise sur le

fait et convaincue, elle sera sévèrement punie, selon la décision de la Supérieure.

## VII La garde des vêtements

Laissez vos vêtements en un même lieu, sous la garde d'une ou de deux Sœurs, ou d'autant qu'il en faut pour les nettoyer et les préserver des mites. De même que vous recevez la nourriture d'une même dépense, ainsi devez-vous recevoir vos vêtements d'un même vestiaire.

S'il se peut, ne vous préoccupez pas de ce qu'on vous donnera pour vous vêtir selon les exigences des saisons ; ni de savoir si chacune a bien reçu le vêtement qu'elle avait déposé ou bien celui qu'une autre a déjà porté, pourvu qu'on ne refuse à aucune de vous ce dont elle a besoin. Si cette distribution provoque parmi vous des réclamations et des murmures, si l'on se plaint d'avoir reçu des vêtements qui ne valent pas ceux qu'on avait précédemment, ou si l'on s'indigne de porter les vêtements d'une autre Sœur, mesurez par là ce qui manque à la sainteté du vêtement intérieur de votre âme, puisque vous contestez au sujet du vêtement du corps. Cependant si l'on condescend à votre faiblesse en vous rendant vos anciens vêtements, vous devez quand même les remettre en un même lieu sous une garde commune. Ainsi que vraiment personne ne travaille pour soi, ni pour avoir ses vêtements, son lit, son voile, mais que votre travail se fasse en commun, avec plus de zèle, de constance et de joie que si chacune ne s'occupait que de ses affaires.

Il est écrit de la charité qu'elle ne cherche pas son intérêt ; cela veut dire qu'elle place les intérêts communs avant les siens propres, et non les siens propres avant les intérêts communs. Vous mesurerez donc vos progrès à la préférence que vous accorderez à l'intérêt commun sur votre intérêt propre. Que

prévale en toutes les nécessités qui passent, la charité qui demeure!

C'est pourquoi lorsque quelqu'un envoie à ses filles ou à ses parentes plus ou moins proches demeurant au monastère des vêtements, ou quelque autre objet d'usage courant, qu'on ne les reçoive pas en cachette, mais qu'on les remette à la Supérieure afin que, rangés en commun, ils soient donnés à qui en a besoin. Si quelque Sœur cachait un présent reçu, elle serait condamnée comme coupable de vol.

Vos vêtements seront lavés, au jugement de la Supérieure, soit par vous-même, soit par d'autres, de peur qu'un souci de propreté dans les habits ne souille l'intérieur de votre âme.

## **VIII**

### **Le soin des malades**

En cas de maladie, qu'on prenne sans murmurer les remèdes nécessaires selon l'avis du médecin. Si la malade s'y refuse, la Supérieure l'obligera à faire ce qui est requis pour sa guérison. D'autre part, si elle réclame quelque chose qui puisse nuire, on ne cédera pas à son désir ; car lorsqu'une chose fait plaisir on aime à la croire profitable, même si elle est nuisible.

Si une servante de Dieu éprouve une douleur cachée, il faut croire sans hésiter ce qu'elle en dira. Mais s'il n'est pas certain que le remède qui plaît doive la guérir, il faut consulter le médecin.

Que les Sœurs qui ont à sortir pour cause de santé ne sortent jamais moins de deux ensemble. Celle qui doit sortir ne choisit pas sa compagne, mais elle accepte celle que la Supérieure désigne.

Le soin des malades, des convalescentes, et de celles qui, même sans fièvre, souffrent de quelques infirmités, doit être

confié à une Sœur qui demandera elle-même à la dépense ce qu'elle juge leur être nécessaire.

Les religieuses chargées de la dépense, du vestiaire ou de la bibliothèque serviront leurs Sœurs sans murmurer. Qu'il y ait chaque jour, pour demander des livres, une heure marquée. Par contre, les Sœurs qui s'occupent des vêtements et des chaussures doivent les donner sans retard à celles qui en ont besoin.

## IX

### Les rapports mutuels

N'ayez pas de différends entre vous ou mettez-y fin au plus vite, de peur que la colère ne se change en haine et, faisant d'une paille une poutre, ne rende l'âme homicide, selon ce qui est écrit : Celui qui hait son frère est homicide.

Quiconque en blesse une autre par injure, mauvaise parole, accusation de faute grave, ne doit pas oublier de guérir au plus tôt, par une satisfaction convenable, la blessure qu'elle a faite ; et que l'autre lui pardonne sans discussion. Celles qui se sont offensées réciproquement doivent se pardonner l'une à l'autre, à cause de vos prières qui doivent être d'autant plus saintes qu'elles sont plus fréquentes. Celle qui, souvent entraînée par la colère, se hâte de demander pardon à l'offensée, vaut mieux que celle qui, plus lente à s'irriter, se plie aussi plus difficilement à demander pardon.

Que celle qui ne veut pas pardonner à sa Sœur n'espère pas recevoir le fruit de l'oraison. Quant à celle qui ne veut jamais demander pardon ou ne le demande pas du fond du cœur, sa place n'est pas au monastère, même si on ne l'en chasse pas. Abstenez-vous donc des paroles dures ; s'il s'en échappe de votre bouche, ne tardez pas d'y porter remède par cette même bouche qui a fait la blessure.

Quand la nécessité de la discipline vous contraint à dire des paroles dures à vos inférieures, si même vous sentez avoir dépassé la mesure, vous n'êtes pas tenues de leur demander pardon, de peur d'affaiblir par un excès d'humilité votre autorité sur celles qui doivent vous être soumises. Vous devez toutefois demander pardon à votre Maître à toutes, qui sait de quelle bienveillante affection vous entourez celles que vous reprenez trop sévèrement. Entre vous cette affection ne doit pas être charnelle, mais spirituelle.

## X

### L'obéissance

Obéissez à votre Supérieure comme à une mère, en l'honorant comme elle doit l'être, pour ne pas offenser Dieu en elle ; et plus encore à l'Église, chargée de vous toutes.

C'est surtout à la Supérieure qu'il appartient de veiller à l'observance de toutes ces prescriptions, et à relever, par réprimande et correction, toute désobéissance. Si quelque cas excède ses pouvoirs ou ses forces, elle en référera à l'Église.

Qu'elle s'estime heureuse, non de dominer par autorité, mais de servir par charité. Devant les hommes, que sa dignité la place au-dessus de vous ; devant Dieu, que la crainte la mette sous vos pieds.

Qu'elle se montre pour toutes un modèle de bonnes œuvres. Qu'elle reprenne celles qui causent du désordre, encourage les timorées, soutienne les faibles, soit patiente envers toutes ; qu'elle observe la règle de bon cœur, mais ne l'impose qu'avec crainte.

Quoique les deux sentiments soient nécessaires, elle souhaitera d'être aimée de vous plutôt que redoutée, n'oubliant jamais que c'est à Dieu qu'elle rendra compte de vous toutes. En lui

obéissant, ayez non seulement pitié de vous, mais aussi d'elle, car, parmi vous, plus la place est élevée, plus elle est périlleuse.

### **Conclusion**

Puisse le Seigneur vous accorder d'observer toutes ces choses avec amour, en âmes éprises de beauté spirituelle et qui exhalent de la sainteté de leur vie la bonne odeur du Christ, non comme des esclaves sous le joug de la Loi, mais comme des enfants sous le règne de la Grâce.

Pour que cette Règle soit comme un miroir où vous puissiez vous contempler, et pour que l'oubli n'amène quelque négligence, on vous la lira une fois par semaine. Quand vous constaterez que vous faites ce qui y est prescrit, rendez grâces au Seigneur, dispensateur de tout bien. Par contre, si l'une de vous s'aperçoit de quelque manquement, qu'elle se repente du passé et qu'elle veille à l'avenir, priant Dieu de lui pardonner son offense et de lui épargner la tentation. Ainsi soit-il.

\* \* \*

